This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**Über dieses Buch**

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

**Nutzungsrichtlinien**

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

**Über Google Buchsuche**

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

~~159 b 6~~
~~AS 41 a~~
REP. G. 70

~~V. REF 4. FRE~~
~~EI 99 A. 10~~

POLITISCHE

# CORRESPONDENZ

# FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

---

SECHSTER BAND.

~~15966~~
~~AS 41 a~~
REP. G. 70

~~V. REF 4. FRE~~
~~EI 99 A. 10~~

POLITISCHE

# CORRESPONDENZ

# FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

SECHSTER BAND.

POLITISCHE

# CORRESPONDENZ

# FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

714

SECHSTER BAND.

BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1881.

# 1748—1749.[1]

## 2884. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 1er janvier 1748.

J'ai bien reçu votre dépêche du 23 décembre. Le marquis de Valory vient, à la fin, de m'avouer bonnement le tour qu'il a joué et dont je vous ai rendu compte par ma lettre précédente; je n'ai pas pu m'empêcher de lui témoigner combien j'avais lieu d'être indigné de son procédé et de ce qu'il avait pris sur soi à faire une démarche qui ne saurait que me déplaire absolument, sans qu'il m'en ait pressenti au moins. Il en est convenu, et j'ai tout lieu de croire qu'il ne voudra plus risquer à faire pareilles incartades. Mais comme toute chose est cependant bonne à quelque chose, j'espère au moins de celle-ci que je pourrais reconnaître par là le caractère de plusieurs gens, et s'ils sont sujets à donner dans de pareils panneaux, destitués de tout fondement. Au reste, tous les avis que j'ai eus, me confirment la marche prochaine des troupes russes, et que le prince Repnin les commandera. C'est à savoir si cette marche imposera tant à la France comme l'on s'en est flatté.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2885. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 1er janvier 1748.

Ce que vous me marquez par la relation que vous m'avez faite du 10 du mois dernier, concernant la marche des troupes russiennes, se combine parfaitement avec ce que j'en ai appris par d'autres canaux, et, selon mon calcul, ces troupes ne sauront se mettre en marche que tout au plus le 15 ou le 20 de ce mois. Vous devez être bien attentif si, après que ces troupes seront sorties, M. de Bestushew se radoucira et baissera du ton qu'il a tenu à mon égard et à l'égard de la Suède, ou s'il continuera de paraître fier et impertinent. Au surplus, autant que je puis conjecturer des intentions de la France par rapport au rappel du sieur Aillon, je doute qu'elle le remplace d'abord et j'ai

tout lieu de croire qu'elle se contentera de caractériser son consul à Pétersbourg du titre de résident.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2886. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 1er janvier 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 18 du mois dernier. Ma dernière dépêche que je vous ai fait faire du département des affaires étrangères, vous aura instruit que c'est une affaire résolue de la cour de Pétersbourg que la marche de 30,000 hommes de ses troupes, et que le traité avec les Puissances maritimes en est fait et conclu. Ce que vous saurez apprendre à ce sujet au marquis de Puyzieulx, c'est que ces troupes ne sauront se mettre en mouvement avant le 15 ou le 20 de ce mois, et que, par le grand détour qu'elles seront obligées de faire, il leur faudra cinq mois de temps pour arriver jusqu'au Rhin. Vous ajouterez d'ailleurs que peu s'en est fallu que la cour de Vienne ne se soit brouillée avec celle de Londres au sujet de la destination de ces troupes, puisque la première avait projeté de les avoir sur la Moselle ou sur le Rhin, afin d'y joindre une armée de l'Empire, pour faire diversion à la France de ce côté-là. Mais comme le ministère de l'Angleterre a eu des avis qui annoncent que ni le contingent de la Hollande ni celui de la cour de Vienne ne seraient à beaucoup près aussi complets qu'on l'avait fait espérer, il a insisté de faire servir les troupes russiennes aux Pays-Bas, par la raison qu'il vaudrait mieux former là une bonne armée et couvrir la Hollande, que d'en former deux médiocres. Voilà le précis de ce qui m'est revenu jusqu'ici à ce sujet: s'il m'en revient d'autres nouvelles, je ne laisserai pas de vous en avertir. En attendant, si ceux-ci sont permanents, la France aura toujours gagné par là que l'Empire restera dans sa neutralité et que la cour de Vienne se verra encore éloignée de son but principal, qui est de mêler l'Empire dans ses querelles contre la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2887. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1748.

Votre dépêche du 27 du mois de décembre passé m'a été rendue. Je suis content du portrait que vous m'avez fait du comte Esterhazy, quoique je ne vous l'aie demandé que par un motif de curiosité. Je ne saurais point vous garantir comme exact cet état des revenus de l'Impératrice-Reine que je vous ai communiqué; aussi ne vous l'ai-je envoyé que dans la vue que vous deviez tâcher de démêler ce qui en est fondé

ou non. En attendant, je viens d'apprendre d'assez bon lieu que le total des revenus de l'Impératrice-Reine de ce qu'elle possède actuellement des provinces héréditaires, doit monter à dix-huit millions d'écus par an. C'est une chose incontestable que la marche des troupes russiennes aux Pays-Bas; il est à croire que la cour où vous êtes aurait bien voulu avoir ces troupes à sa disposition pour s'en servir au Rhin ou à la Moselle, mais la république de Hollande insiste à employer directement à sa propre défense un secours qui lui coûte si cher.

Je ne crois pas avoir donné lieu à la cour de Vienne de se plaindre de moi avec raison comme si je n'avais pas satisfait aux engagements de la paix de Dresde, mais c'est bien moi qui peux me plaindre de ladite cour de ce qu'elle a éludé jusqu'ici d'accomplir son engagement touchant la garantie de l'Empire à la paix de Dresde. Au surplus, vous pouvez compter que, si jamais l'envie prend à la cour de Vienne de m'attaquer, elle n'aura pas à espérer le moindre secours en argent de l'Angleterre, et que d'ailleurs mes mesures sont prises pour me défendre alors de façon que cette cour aura bientôt lieu de se repentir de son entreprise. Au reste, comme je n'ai nulle envie de ravoir le nommé Janiszewski à mon service, vous n'avez qu'à le lui déclarer tout nettement.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2888. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 6 janvier 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Puisqu'il m'est revenu de fort bon lieu que le ministre de Sardaigne à Dresde, le comte Perron, doit avoir témoigné beaucoup d'inquiétude dans une conversation qu'il a eue avec un de ses confidents sur les bruits frivoles qui ont couru de nouveau ici, comme si je faisais effectivement des préparatifs pour attaquer de nouveau la reine de Hongrie et que je formerais trois ou quatre campements à cet égard sur différents lieux, je veux bien que vous deviez chercher un moment favorable pour insinuer naturellement et sans affectation audit comte de Perron que ç'avait été le marquis de Valory qui avait su répandre adroitement ces bruits dans la ville, uniquement dans le dessein pour en imposer aux Autrichiens, afin que ceux-ci en prissent ombrage et gardassent quelques troupes dans leurs pays héréditaires, qu'ils auraient d'ailleurs envoyées aux Pays-Bas, mais que, dès que j'avais été instruit de cette manigance du marquis de Valory, je n'avais pas laissé de lui faire sentir l'irrégularité de son procédé. Vous ajouterez que, quant à vous, vous étiez persuadé et voudriez bien gager de votre tête que tout ce qui se répandait de pareils bruits était faux et controuvé, et que je ne me mêlerais point de querelles étrangères. Au surplus, vous tâcherez de faire bien

adroitement cette fausse confidence au susdit comte Perron, et d'une façon que je n'y sois du tout mêlé, mais comme si c'était vous seul qui aviez bien voulu lui en parler confidemment.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2889. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Berlin, 9 janvier 1748.

Monsieur mon Cousin. J'accepte avec un sensible plaisir, comme des marques sûres de votre chère amitié, les vœux que Votre Altesse me fait pour ma prospérité, dans la lettre que le comte de Gronsfeld vient de me remettre. Ce qui augmente ma satisfaction, ce sont les bonnes nouvelles qu'Elle me communique en même temps sur les succès de vos soins pour assurer à votre maison le stathoudérat de la République. Je m'en réjouis et vous en félicite très sincèrement, et je souhaite du fond de mon cœur que Votre Altesse, aussi bien que les États de la République, en retirent tous les avantages possibles. J'y prendrai constamment toute la part d'un ami fidèle et cordial, et je serai charmé que l'année où nous venons d'entrer et que je souhaite à Votre Altesse fortunée et remplie d'événements agréables et heureux, me fournisse de fréquentes occasions de La convaincre de la vérité des sentiments d'amitié, d'estime et de considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 11 janvier 1748.

Tout ce que vous me mandez par vos dépêches des 19, 26 et 29 du mois dernier de décembre, sur la fin que vient de prendre la Diète, et de la tournure favorable que les affaires ont continué d'y avoir, m'a été des plus agréables. Je suis bien aise aussi que le comte Tessin ait accepté la charge de président de la chancellerie,[1] et que le roi de Suède l'ait nommé gouverneur du jeune prince Gustave. Cependant je pense que, si le sieur de Rudenschöld n'est fait vice-président ou directeur de ladite chancellerie, les affaires n'en iront pas mieux pour cela et resteront sur le même pied qu'elles l'ont été jusqu'à présent. Au reste, vous ne discontinuerez pas à faire tout ce qui dépendra de vous pour inspirer de la modération aux Suédois, afin que les agaceries fréquentes des Russes ne répandent pas d'aigreur sur les esprits et ne les poussent pas à bout, pour en venir à une rupture, qui conviendrait d'autant moins aux Suédois que le comportement des Russes à leur égard, partant

1 Vergl. Bd. V, S. 353 Anm. 2; 439 Anm. 1.

uniquement de la mauvaise volonté du chancelier Bestushew, ne saurait être d'aucune conséquence, ni même manquer de finir en peu.

Nach dem Concept. Federic.

---

2891. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 12 janvier 1748.

J'ai bien reçu vos dépêches du 3 du mois de janvier. Vous ne devez point vous inquiéter de la marche des Russes; ces troupes étant à la solde des Puissances maritimes et principalement de l'Angleterre, ces mêmes puissances en disposeront souverainement, de sorte qu'il ne restera à l'Impératrice-Reine que de mettre la nappe à ces troupes en Bohême pour les y refaire et rafraîchir pendant quelques semaines. Ce qui me confirme dans cette idée, ce sont les avis qui me sont parvenus que l'Angleterre est intentionnée d'assembler aux Pays-Bas tout ce qu'elle pourra de troupes, pour être prête à tout événement, et je n'ai ainsi aucun sujet d'être embarrassé de la Russie, mais je puis regarder tout ce qu'elle fait dans les conjonctures présentes, avec beaucoup d'indifférence.

Il est fort naturel que la reine de Hongrie tâche d'avoir tout l'argent qu'elle peut, les subsides qu'elle tire des Puissances maritimes ne suffisant pas pour entretenir ses troupes aux Pays-Bas, sans compter qu'elle est obligée d'entretenir ailleurs un nombre assez considérable de troupes, et que celles qu'elle a en Italie ne manqueront de lui causer des dépenses furieuses, tant pour leur entretien que pour subvenir à leurs besoins extraordinaires et les rétablir.

Au reste, je suis très content de ce que vous venez de me mander au sujet du Nonce,[1] et vous me marquerez si une somme de mille écus par an serait suffisante pour lui être offerte en pension ou en bénéfice, ou bien s'il faudrait augmenter ladite somme en cas que vous la jugeassiez être trop modique.

Federic.

Bernes puise ses nouvelles dans des sources bourbeuses, et je m'étonne qu'un homme d'autant d'esprit que lui donne aussi lourdement dans tous les piéges qu'on lui tend.[2] Que ceci vous soit un avertissement pour vous garantir de pareille aventure; je m'étonne de sa crédulité et du peu de soin qu'il prend de pénétrer les choses, et, de plus, il s'adresse à des indiscrets qui le trahissent par leur étourderie.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

---

[1] Serbelloni. — [2] Vergl. Bd. V, 555.

## 2892. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 janvier 1748.

J'ai bien reçu votre dépêche du 20 du mois dernier de décembre. Je me flatte encore qu'avant que le cas du décès du roi de Suède arrive, les conjonctures seront bien changées à l'égard de la Russie, soit que les Russes aient des embarras ailleurs ou que Bestushew soit culbuté ou qu'il arrive quelque autre révolution en Russie. Cependant, quand même le cas de mort du roi de Suède dût arriver avant que l'un ou l'autre de ces changements arriveraient, je ne conçois aucune bonne raison que la Russie pourrait avoir de se mêler des affaires de la Suède, et il leur manquera de bons prétextes pour s'y ingérer, surtout si le Prince héréditaire monte alors au trône selon les lois établies en Suède: enfin, tout dépendra alors du temps et des conjonctures. Le mécontentement de la nation russe par rapport à la marche des troupes ne saurait point me déplaire; si cela va en augmentant, comme il est à croire, l'Impératrice pourrait se voir obligée d'en rendre responsable son premier ministre. Au surplus, je puis vous assurer que jusqu'ici il s'en faut beaucoup que la marche des susdites troupes fasse cette impression sur la France comme le parti anglais et autrichien s'en flatte, et je puis bien vous dire que la France a fait ses arrangements, qui apparèmment ne la laisseront pas beaucoup craindre sur ces troupes. Au reste, si l'on veut jamais les recruter, il faudra qu'on commence déjà à assembler les recrues, puisque sans cela elles ne sauraient jamais arriver, cette année, à leur destination.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2893. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1748.

J'ai bien reçu vos dépêches du 6 de ce mois de janvier. Il faut que je rende témoignage au personnel du comte Berhes qu'il est fort aimable et tout propre pour la société, mais ce que je trouve à redire en lui, c'est qu'il ne s'applique point à rétablir une parfaite harmonie entre les deux cours, mais qu'au contraire il répand de l'aigreur sur toutes les affaires, ce qui arrive principalement parcequ'il se confie à des gens indiscrets d'ici, en ajoutant légèrement foi de son côté à leurs rapports et à ce qu'ils peuvent lui insinuer, qui cependant ensuite, par cette même indiscrétion, ne laissent que de le trahir — ce dont j'ai des preuves plus que suffisantes.

Au reste, quoique les circonstances ne me permettent pas de faire marcher des troupes en faveur des Autrichiens, je suis persuadé que, si la cour de Vienne voulait bien ne pas marquer tant d'aliénation à

mon égard, nous pourrions facilement convenir sur d'autres articles et nous combler réciproquement d'amitié et de complaisances.

Quant à la marche des troupes russes, je me réfère à ce que je vous en ai déjà écrit, qui est que les Puissances maritimes en disposeront absolument, comme de troupes à leur solde, sans attendre le consentement de l'Impératrice-Reine.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2894. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 15 janvier 1748.

J'ai vu entre autres, par votre dépêche du 30 de décembre dernier, ce que vous avez fait entendre à l'ami intrépide[1] à l'occasion des événements peu favorables qui pourraient arriver aux 30,000 Russes et qu'il serait bon de mettre à profit contre le Chancelier. J'en conviens avec vous. Toutefois serait-il à souhaiter que le comte Bestushew eût d'autres ennemis que ceux qu'il a effectivement, qui ne sauraient lui nuire à cause de leur peu de crédit, et je suis persuadé que, quand même lesdites troupes russiennes essuieraient quelque échec ou bien feraient des pertes telles qu'elles pourraient être, le Chancelier ne manquerait pas de moyens pour cacher à l'Impératrice le fond de l'affaire, pour la retenir dans une espèce d'ignorance à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 2895. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 15 janvier 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 29 de décembre dernier et du 1er de ce mois de janvier. Je ne m'étonne en aucune façon que le ministère de France regarde aussi tranquillement qu'il semble le faire, les chipoteries pour la paix qui se font en Angleterre; car, l'abbé Aunillon ayant été à Londres,[2] les Français ne les ont pu ignorer bonnement et auront sans doute été de la partie. Selon les avis qui m'en reviennent, à l'heure qu'il est, cette négociation doit être regardée comme rompue. Pour ce qui est de ma médiation, vous ne laisserez que d'insinuer au marquis de Puyzieulx, à la première occasion que vous y jugerez convenable, que l'histoire ne fournissait point d'exemple qu'une puissance se soit jamais ingérée pour sa médiation contre le gré de celles qui étaient en guerre; que le ministère de France étant obligé à convenir lui-même que le congrès d'Aix-la-Chapelle n'aurait point lieu et que les Puissances maritimes faisaient leurs plus grands efforts pour faire une vigoureuse campagne — à quel effet elles faisaient venir à grands frais des troupes

[1] Lestocq. — [2] Vergl. Bd. V, 554. 556.

auxiliaires russiennes — je pensais moi que le maréchal de Saxe serait le meilleur médiateur, par les opérations vigoureuses qu'il ferait, et qu'il rendrait par cet endroit faisables des choses qui pour le présent paraissaient impossibles. Au reste, comme vous m'avez écrit, il y a quelque temps, d'un certain Wernicke,[1] duquel on m'a dit beaucoup de bien de depuis, je veux que vous le sondiez sur ses intentions et sur les conditions qu'il souhaiterait que je lui fisse, en cas que je le prisse à mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2896. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 16 janvier 1748.

La dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois, m'est bien parvenue. Je suis parfaitement content de tout ce que vous avez répondu au prince d'Orange, lorsqu'il vous a fait entrevoir ses inquiétudes sur mes desseins et sur les faux bruits que les Saxons ont répandus, touchant les mouvements de mes troupes et par rapport aux trois campements que je devrais avoir projetés.[2] Si le Prince venait encore à vous en parler, vous devez continuer de lui parler de la sorte que vous avez fait à ce sujet, et lui dire que j'étais résolu de ne me pas éloigner de ma neutralité, et qu'en conséquence je ne pourrais jamais accorder de troupes auxiliaires à la République pendant la guerre présente, d'autant moins qu'il n'y avait nul traité entre moi et elle qui m'y obligeait. Vous pouvez ajouter adroitement que, quoique j'eusse toute l'inclination possible de vivre dans une parfaite harmonie avec les Puissances maritimes, j'avais cependant le malheur de ne pas rencontrer toujours les idées du roi de la Grande-Bretagne là-dessus. Au reste, je vous autorise qu'aussi souvent qu'on fait courir des bruits là où vous êtes sur les mouvements de mes troupes ou sur d'autres desseins pareils qu'on m'attribue, vous pouvez les démentir hautement et les traiter de faux et controuvés.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2897. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Berlin, 19 janvier 1748.

J'ai bien reçu vos dépêches des 13 et 16 de ce mois de janvier. Je suis très content de la bonne manière dont vous vous êtes servi pour vous acquitter de la commission dont je vous avais chargé envers le comte de Perron,[3] et je suis satisfait de ce que vous me rapportez du Nonce[4]

[1] Vergl. Bd. V, 546. — [2] Vergl. S. 3. 9. — [3] Vergl. S. 3. — [4] Archinto.

et de la lettre du roi de Pologne au Pape[1] dont le père Guarini vous a promis la copie. Quoique mes dernières lettres de Russie ne disent encore rien de la marche effective des Russes, il n'est cependant pas moins avéré pour cela qu'elle se fasse sûrement. Comme je viens d'apprendre par la voie de Hollande que le ministre de Saxe, résidant à la Haye, Debrose, y répandait différents bruits pour faire accroire que je faisais faire plusieurs mouvements à mes troupes, et que je faisais travailler à des préparatifs de guerre, en débitant sans fondement que je ferais former quatre camps différents à mes dites troupes, ma volonté est que vous portiez des plaintes au comte Brühl contre ce procédé du général de Brosses, en ajoutant vertement et sans détour que je m'étonnais beaucoup que la plupart de ces nouvelles controuvées en Hollande, tout ainsi qu'en France, en Russie et partout ailleurs, qui ne pourraient que m'être infiniment désagréables, s'y divulguaient et s'accréditaient par les ministres de Saxe, ce qui en effet était fort peu amiable et ne pouvait que causer de l'aigreur.

Federic.

P. S.

Je ne saurais rien faire de plus pour vous en ce qui concerne votre procès contre le comte Kameke,[2] le rapport que le ministre d'État de Bismarck en a fait, vous étant aussi contraire. Vous sentez bien que j'ai fait pour vous en cette rencontre tout ce qui a été possible, et que d'en faire davantage serait renverser tout ordre établi pour les procès.

Nach dem Concept.

---

## 2898. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 janvier 1748.

Vos dépêches du 2 de ce mois de janvier m'ont été bien rendues. Je ne saurais m'imaginer qu'après que les 30,000 Russes se seront mis en marche pour se rendre aux ordres des Puissances maritimes, le Chancelier voudra ne rien rabattre de ses hauteurs et de ses comportements impertinents envers les voisins de la Russie; je me persuade plutôt qu'il ne se trouvera plus à même pour lors de soutenir ses procédés irréguliers par la crainte qu'il aura d'attirer par là des affaires à la Russie par quelque rupture réelle. Il est donc raisonnablement à croire que Bestushew, après le départ des 30,000 hommes en question, voudra se conduire plus sagement qu'il n'a fait jusqu'ici et mettre de l'eau dans son vin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Intervention für den Grafen Schaffgotsch im Interesse seiner Bestätigung als Bischof von Breslau. — [2] Vergl. Bd. V, 117,

## 2899. AU COMTE DE SAXE, MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET DES ARMÉES DE FRANCE, A PARIS.

[Berlin], 19 janvier 1748.

Monsieur le Maréchal. Je me flatte que vous ne doutez point de mon empressement à embrasser les occasions de marquer au Roi votre maître mon attention et la vérité de mon amitié. Mes sentiments, à cet égard, seront toujours les mêmes, et certes je vous assure avec une peine véritable que je me vois contraint de me refuser à la galanterie que vous me proposez, en envoyant à Paris l'officier dont vous me parlez.[1] Je me trouve pour le présent en avoir moi-même un besoin essentiel, et, d'ailleurs, des circonstances personnelles, que le refus qu'elles m'obligent de faire me rend bien désagréables, m'empêchent de pouvoir consentir à son absence. Pourquoi faut-il que vous mettiez mon amitié à des épreuves auxquelles d'autres motifs, que vous trouveriez vous-même très pressants, ne me permettent pas de me livrer? En vérité, j'en ai tout le déplaisir du monde, et vous n'en douterez pas un moment, si vous êtes persuadé, autant que je le veux, de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous occupe, et de l'estime particulière avec laquelle je suis, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2900. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 janvier 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Vous devez être bien alerte au moment présent, pour ne rien ignorer de ce qui se traite à la cour où vous êtes avec celles de Londres, de Vienne et avec le Danemark; car comme j'ai grande raison de me douter de quelques trames sourdes qu'on pourrait ourdir à Pétersbourg contre mes intérêts, il faut que vous redoubliez d'attention pour approfondir ce qui en est, afin d'être en état de m'en avertir avec assurance. Vous éviterez pour cet effet d'ajouter foi légèrement aux défaites dont on pourrait vouloir vous amadouer, et ne croirez rien qu'à bonnes enseignes. J'attends votre rapport concernant la marche effective des 30,000 Russes, tout ainsi que sur les arrangements pris à cet égard. Je suis aussi dans l'attente de savoir les mesures que prendra la cour où vous êtes pour remplacer en Livonie ces 30,000 hommes et ce qu'elle disposera quant à sa marine. Je ne cesse de vous recommander la plus grande vigilance, dont il est besoin au moment présent, pour approfondir toutes les intrigues et trames qui se font à la cour de Russie, et je vous réitère pour cet effet qui je trouve absolument nécessaire que vous redoubliez d'attention pour en être informé au possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Walrave.

## 2901. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 21 janvier 1748.

La dépêche que vous m'avez faite du 10 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Je continue à être toujours du sentiment que les négociations avec l'Espagne à Londres[1] aboutiront à peu de chose. Je présume, au contraire, que l'Angleterre ne cherche que d'en amuser la France et l'Espagne jusqu'à ce qu'elle ait les troupes russes à portée, et qu'alors elle plantera toute cette négociation. En outre, je ne saurais point me persuader que l'Espagne voudra s'oublier au point que de se détacher entièrement de la France.

Malgré les raisons que le Nonce peut avoir pour croire que la cour où vous êtes n'a point mis d'obstacle, à Rome, à la confirmation du prince Schaffgotsch à l'évêché de Breslau, je vous soutiens, moi, que ladite cour a du commencement mis tout en œuvre pour traverser cette confirmation, ou du moins la faire traîner au possible. Je sais même qu'elle en a fait gronder, quoique en vain, le Pape, de ce qu'il a pensé favorablement à mon sujet. Si elle s'est ravisée après cela, cela a été apparemment de crainte que, si je ne voyais plus moyen de réussir avec le prince Schaffgotsch, je ne nommasse à sa place quelque Français, dont elle serait encore plus mécontente que dudit prince. Au reste, vous ferez bien de continuer à agir honnêtement et avec douceur avec le Nonce.

Je crois bien que c'est l'idée de la cour de Vienne d'imposer à quelques États de l'Empire par les troupes russes, afin d'entraîner ceux-là dans la guerre, mais ces troupes seront obligées d'aller aux Pays-Bas pour défendre la Hollande, et d'ailleurs l'on n'aura aucun bon prétexte pour obliger les États à prendre part à la guerre contre leur gré.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2902. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 21 janvier 1748.

Dans la dernière dépêche, que je vous ai faite sur la vôtre du 1er de ce mois, j'avais oublié de vous dire que je vous passe tout ce que vous m'y dites sur la façon peu conséquente dont ceux qui sont au timon des affaires de la France se gouvernent, quoique je croie que vous y avez vu un peu noir. Mais sachez que ce n'est pas particulier à eux seuls, et je puis bien vous dire, moi qui suis assez instruit du détail de ce qui se passe en d'autres cours, qu'on y agit aussi peu conséquemment qu'en France, et qu'il y a du ridicule partout.

Au surplus, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que, quelques bonnes que soient les réflexions que le comte de

[1] Vergl. Bd. V, 532. 540. 542. 545. 548. 554.

Saint-Séverin vous a faites[1] dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui, selon la dépêche que vous m'en avez faite le 5 de ce mois, il me semble cependant qu'il suppose bien des choses qu'il faudra voir exécutées avant que la France pousse, cette année-ci, la Hollande au point que la ligue des alliés en sera rompue. Pour moi, je crois qu'on en peut douter encore avec raison, et quand même le maréchal de Saxe aura pris Mastricht ou qu'il aura percé dans la Zélande, les oppositions des alliés n'en seront pas finies. J'ignore ce que les généraux des alliés voudront faire, mais s'ils entendent leur métier, les moyens ne leur manqueront point pour défendre la Hollande et pour faire traîner toute la campagne de cette année. Au reste, ce que je crois entrevoir dans plusieurs des insinuations que le comte de Saint-Séverin vous a faites, c'est que les Français voudront par tant et plus de moyens me rembarquer de nouveau dans l'affaire, mais je les passerai pour des fins maîtres s'ils me font mordre à l'hameçon.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2903. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 21 janvier 1748.

Je suis satisfait de la dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois. Le bruits que le ministre saxon à la Haye, le général Debrose, y a répandus,[2] sont de l'invention du marquis de Valory, qui, croyant rendre par là un service à la France s'il pouvait arrêter ou retarder par là la marche des troupes russes ou obliger, au moins, la reine de Hongrie à laisser une partie de ses troupes afin de défendre à tout événement ses pays héréditaires contre une invasion, a trouvé moyen d'en faire accroire au ministre saxon à ma cour, Bülow, et qui en a régalé le comte Gronsfeld et le général Debrose. Par les appréhensions que vous me mandez que le prince d'Orange doit avoir prises par rapport aux susdits bruits, je dois le juger comme un esprit extrêmement timide, puisque des bruits aussi peu fondés l'ont pu d'abord inquiéter.

Au reste, je ne crois pas que les Français entreprendront quelque chose contre la Hollande dans un temps aussi rude que celui du moment présent; je m'imagine plutôt que, s'ils veulent tenter quelque entreprise, ils le feront à la fin de février de l'année présente.

Nach dem Concept.

Federic.

## 2904. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 21 janvier 1748.

Par des lettres qui me sont arrivées de la Haye, je viens d'apprendre que le ministre saxon, le général Debrose, y a répandu des bruits

[1] In Betreff der von Frankreich gewünschten preussischen Friedensvermittelung. — [2] Vergl. S. 8. 9.

comme quoi je faisais faire différents mouvements à mes troupes; que je faisais d'ailleurs des préparatifs de guerre et que j'avais arrangé quatre différents campements de mes troupes pour le printemps prochain. Comme je ne doute pas que ces bruits, quelque mal imaginés et quelque controuvés qu'ils soient, n'aient pénétré en Angleterre, je veux bien vous dire pour votre direction qu'après des recherches assez exactes que j'ai fait faire sur leur origine, j'ai découvert que ce sont les Français qui, après n'avoir point pu me disposer à faire des ostentations pour empêcher ou du moins retarder la marche du corps de troupes russes qui ira aux Pays-Bas, se sont avisés de faire naître ces bruits, et que les Saxons se sont prêtés à les faire répandre comme des vérités dont personne ne devrait douter. Vous en parlerez confidemment à milord Chesterfield, et, en le mettant au fait sur ces bruits, vous l'assurerez de ma part dans des termes bien polis qu'il pourrait être assuré que je me tiendrai religieusement à la neutralité que j'avais promise sous la médiation de la Grande-Bretagne par le traité de Dresde; que la marche des troupes russes me touchait d'autant moins que j'avais appris qu'elles ne serviraient qu'aux Pays-Bas pour la défense de la république de Hollande; à quoi vous ajouterez que lui, milord, pourrait sûrement croire que je ne me départirai nullement de ma neutralité et qu'il en pourrait être d'autant plus assuré que, quand même contre toute mon attente le cas devrait arriver où je me verrais absolument forcé de remuer, je l'en ferais avertir alors, préalablement à tous les autres, et que je lui demanderais son conseil là-dessus. Vous ne laisserez pas d'être bien attentif à la manière dont il recevra cette confidence de ma part et à tout ce qu'il vous dira là-dessus, afin de pouvoir m'en faire un rapport bien exact.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2905. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1748.

J'espère qu'à l'arrivée de la présente dépêche le domestique que vous aviez envoyé à Neisse, vous aura déjà fidèlement rendu le nouveau chiffre que je viens de vous envoyer, avec la dépêche qui y a du rapport et qui vous aura appris les raisons qui m'ont mené à changer de chiffre. Vous observerez que vous ne devez pas vous servir d'autre chiffre pour me mander immédiatement ce qu'il y a d'affaires des plus intéressantes et secrètes que moyennant ce chiffre, et je continuerai même de quatre à quatre mois de vous envoyer un nouveau chiffre, puisque je connais présentement tous les moyens dont la cour de Vienne se sert pour avoir la clef des chiffres dont les ministres des cours étrangères se servent, pourvu que l'on n'en change pas souvent. Quant aux nouvelles d'Angleterre, je ne saurais pas vous en communiquer,

puisqu'il nous en manque quatre ou cinq postes à cause des vents contraires qui n'ont pas permis aux *paquet-bots* de passer en Hollande. En attendant, je me confirme dans le sentiment où vous savez que je suis au sujet des chipotages du sieur Wall à Londres,[1] qu'il n'en aboutira rien et qu'on ne les continue que pour amuser l'Espagne et la France. Au reste, si vous ne vous apercevez de rien de ce que le général Bernes a mandé à sa cour concernant les prétendus préparatifs que je dois faire pour entamer de nouveau la reine de Hongrie,[2] vous devez l'attribuer uniquement à la difficulté qu'il y a d'être instruit de ce que les ministres autrichiens aux cours étrangères mandent à leur cour, puisqu'il n'est pas moins sûr que le général Bernes ait fait ce rapport à sa cour dont je vous ai informé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2906. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 22 janvier 1748.

Les réflexions que le marquis de Puyzieulx a faites au sujet des moyens pour faire tomber insensiblement la médiation de la paix générale entre mes mains, et dont vous m'avez rendu compte par la dépêche que vous m'avez faite le 8 de ce mois, sont assez bonnes. Je me réfère cependant à ce que je vous ai déjà marqué par ma précédente à ce sujet. Je connais d'ailleurs assez combien mes intérêts sont inséparablement attachés à ceux de la France, et je tâcherai en conséquence à faire tout ce que je pourrai pour retenir l'Empire dans sa neutralité; mais je ne saurais vous laisser ignorer une nouvelle circonstance dont je viens d'être instruit par un canal très sûr, que je vous communique cependant sous le sceau du secret le plus absolu et dont je ne vous permets de parler qu'au marquis de Puyzieulx, après avoir tiré préalablement de lui la promesse la plus forte de vouloir m'en garder religieusement un secret impénétrable — savoir que, puisque le roi d'Angleterre veut absolument abaisser la France et qu'il appréhende cependant toujours que je ne fasse aux alliés tôt ou tard quelque diversion en faveur de la France, il vient de faire une nouvelle convention très secrète, et même à l'insu et à l'exclusion de la république de Hollande, avec la cour de Pétersbourg, selon laquelle cette cour-ci s'est engagée qu'outre le secours de 30,000 hommes de ses troupes qu'elle envoie contre la France, elle tiendra prêts aux confins de la Livonie et de la Courlande 44 bataillons, 3 régiments de cuirassiers et autant de dragons, avec 6,000 Cosaques et Kalmouks et un train convenable d'artillerie, pour qu'en cas que j'attaquasse soit le pays d'Hanovre, soit les provinces héréditaires autrichiennes, soit la Saxe, cette armée russienne me dût tomber d'abord sur le corps, en attaquant la Prusse, et qu'outre

[1] Vergl. Bd. V, 554. 556. — [2] Vergl. Bd. V, 555.

cela un certain nombre de galères russiennes devraient être tenues prêtes pour faire en même temps une invasion dans ma province de Poméranie. Cette convention-là a été signée la nuit du 20 du décembre dernier dans le quartier du ministre autrichien à Pétersbourg, le général Pretlack.

Que le marquis de Puyzieulx considère par là combien le roi d'Angleterre est acharné contre la France, et s'il est à croire qu'il voudra jamais admettre ma médiation pour la paix future; qu'il réfléchisse d'ailleurs combien le roi d'Angleterre prend à cœur de me brider pour que je ne saurais faire quelque démarche en faveur de la France, et combien il paraît par là que tout ce que je saurais faire id'insinuations à l'Angleterre au sujet de la paix à faire, fera peu d'impression au roi d'Angleterre, puisqu'il se croira appuyé des toutes les forces russiennes, qu'il croit tenir à sa disposition. On ne saurait même douter que, si je me remue, l'on voudrait encore employer les 30,000 Russes que l'Angleterre vient de prendre à sa solde, auxquels apparemment alors se joindraient les troupes saxonnes et des Autrichiens pour m'assaillir de tous côtés.

J'attends votre rapport de ce que le marquis de Puyzieulx vous aura dit là-dessus; en attendant, outre le secret le plus absolu que vous demanderez au marquis de Puyzieulx pour ne pas me faire perdre le canal dont j'ai su ces particularités, je vous ordonne que vous ne devez faire à mes ministres du département des affaires étrangères aucun double de votre relation à ce sujet ni en faire la moindre mention dans des rapports que vous leur ferez.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2907. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 26 janvier 1748.

Votre dépêche du 12. de ce mois m'a été bien rendue. Je ne m'étonne en aucune façon que le marquis de Puyzieulx paraisse traiter avec autant d'indifférence qu'il fait les chipoteries qui subsistent actuellement en Angleterre, le sieur Aunillon, et les autres émissaires français qui y participent, ne lui laissant rien ignorer de ce qu'il y a à savoir sur ce sujet. Quant à moi, si j'en puis croire à mes dernières lettres de Londres et de Vienne, il ne résultera pas grande chose de ces chipoteries et elles ne seront probablement propres qu'à amuser le tapis, sans produire aucun changement dans les affaires générales. Au reste, il s'est répandu un bruit comme si le duc de Brunswick était résolu de fournir aux Hollandais, moyennant un subside qu'il en recevrait, un corps de 6,000 hommes. Je doute cependant beaucoup de la réalité de ces bruits pour y pouvoir compter; du moins n'en saurais-je rien dire avec assurance, le duc de Brunswick ne m'en ayant pas touché le mot jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2908. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. Januar: „Valory me dit aujourd'hui qu'on lui mandait de Hollande que le traité de subsides entre la République et le duc de Brunswick-Wolfenbüttel était sur le point d'être conclu et qu'il voudrait bien savoir les sentiments et les intentions de Votre Majesté s'il n'y avait pas moyen d'arrêter encore pour quatre semaines la conclusion de ce traité, pour avoir le temps de faire parvenir peut-être quelques offres de la part de la France au Duc, qui trouverait mieux son compte à toucher de l'argent sans donner des troupes, comme faisait le Danemark . . . Je lui répondis que la France aurait mieux fait, à ce que je croyais, d'y songer plus tôt."

Berlin, 26. Januar 1748.

Er hat dem Marquis Valory sehr wohl geantwortet, und kann also nur continuiren ihm zu sagen, dass, weil sein Hof sich so spät avisirte, dergleichen Resolution zu fassen, und Mir überdem bekannt wäre, wie ohngerne derselbe Geld ausgäbe, also Ich auch besorgete, dass es in dieser Sache zu späte und wohl nichts darunter mehr zu thun sein würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 2909. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 23. Januar: „Le duc de Wurtemberg supplie Votre Majesté de la manière la plus pressante . . . de le guider par Ses lumières dans la situation embarrassante où il se trouve maintenant, depuis que, malgré son opposition, l'évêque de Constance, un des directeurs du cercle de Souabe, s'est arrogé de former un *conclusum* du susdit Cercle en faveur de l'Association, et a trouvé le secret de le faire agréer par la pluralité des membres dudit Cercle et de les déterminer tout de suite à l'envoi d'un ministre à Francfort pour assister au congrès des Cercles associés. Le Duc représente cette démarche comme le tombeau de la neutralité, et la regarde comme devant infailliblement entraîner l'Empire dans la guerre présente, à moins qu'on n'oppose une forte digue aux partisans de la cour de Vienne et qu'on n'empêche que les troupes russiennes se rendent sur le Rhin pour forcer les États bien intentionnés à se prêter aux vues de la faction autrichienne, ainsi que celle-ci menace."

Berlin, 26 janvier 1748.

Pour vous répondre à la représentation que vous venez de me faire au sujet de la lettre du duc de Wurtemberg que je vous renvoie à la suite de celle-ci, je vous dirai que je ne suis pas assez au fait des lois et des coutumes de l'Empire pour savoir décider si dans les délibérations d'un Cercle d'Empire un de ses directeurs qui a la pluralité des voix devant soi, est capable ou non de forcer les autres à s'y conformer, mais qu'il me semble qu'une semblable question ne peut être décidée que par la Diète de tout l'Empire. Dans ce cas-là, nous aurons pour nous les voix de Saxe, de Cologne, de Bavière et du Palatin, et par cette supériorité de voix que nous aurons dans le Collége Électoral, je ne vois pas comment les voix de quelques

mécontents pourraient entraîner tout l'Empire dans les intérêts de la reine de Hongrie.

D'ailleurs je ne présume point que la marche des Russes pourrait entraîner l'Empire dans une guerre contre la France, car les Russes ne feront que traverser l'Empire pour se rendre en Flandre; ainsi les Cercles de Souabe et du Haut-Rhin ne s'apercevront pas du séjour que les Russes feront en Bohême. Quant au système que je me suis proposé, je ne m'en départirai d'un pas, et je veux conserver ma neutralité, que rien ne doit faire rompre que des actes d'hostilité de la part de mes ennemis. Si j'étais la Providence et que j'eusse le choix des événements, je les tournerais certainement à l'avantage de la France, mais n'étant qu'homme, et par conséquent très peu en état de disposer des choses futures, j'empêcherai, autant que je pourrai par mes remontrances, l'Empire de se déclarer contre la France. Si, après tout, il le fait malgré cela, je l'abandonnerai à sa destinée et je ne me remuerai certainement pas pour sortir de la situation où je suis; car, mettant les choses au pis, tout ce qui en pourrait résulter, serait que la France ferait une paix moins avantageuse, et que, malgré toutes les assurances que les Anglais nous ont données de nous procurer à cette paix la garantie de l'Europe, ils manqueraient à leur parole. Si tout cela venait à arriver, nous nous trouverions toujours mieux dans la situation où nous sommes, que si nous nous laissions imprudemment entraîner dans une chose où je ne prévois que toutes sortes de malheurs qui pourraient nous en arriver. Je conclus donc que, tant que vous pourrez empêcher les Cercles de l'Empire à se déclarer contre la France, par vos représentations et par vos intrigues, vous ferez bien de le faire et d'y employer tous les artifices imaginables, mais qu'il faut bien se garder de parler trop haut et d'employer des menaces, parcequ'il ne faut jamais s'engager trop en avant dans une affaire que l'on n'est pas intentionné de soutenir avec toute la vigueur imaginable. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

## 2910. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 27 janvier 1748.

Dans le post-scriptum de votre dépêche du 17 de ce mois, vous dites que, si la cour de Vienne trouve des occasions favorables d'entreprendre quelque chose contre moi, elle s'en servira, et même sans être appuyée de l'argent d'Angleterre. A cela, je vous réponds que je ne doute nullement de leur mauvaise volonté, mais que ces occasions-là ne sont pas aussi proches qu'elle les souhaite, et qu'il lui faudrait des conjonctures extrêmement favorables pour qu'elle puisse s'en servir à m'assaillir avec une apparence de succès. Les troupes russes qui iront marcher sont à la paye de l'Angleterre: dès que celle-ci n'en aura plus

besoin et qu'elle les renverra, cette paye sera finie. Il est constant que la Russie, sans être appuyée de subsides de quelque puissance étrangère, n'est pas en état de se lier avec les Autrichiens avec succès contre moi, et que la cour de Vienne ne saura pas lui fournir de subsides. Outre cela, je vous laisse juger vous-même, si la reine de Hongrie, malgré toutes ses mauvaises intentions à mon égard, voudra m'entamer avec une armée aussi délabrée que la sienne est actuellement, et qui ne deviendra pas meilleure pendant la guerre présente. Puis, s'il lui faut du temps pour ôter tous ces obstacles, il faut penser que dans un temps de dix années il pourra arriver tant d'événements qui traverseront ses desseins et ne lui permettront pas de les mettre en exécution contre moi. Au surplus, vous devez savoir qu'on n'est point du tout fâché en Angleterre de voir un prince puissant en Allemagne qui en cas de besoin peut contenir la maison d'Autriche, pour qu'elle ne puisse excéder par son trop grand pouvoir.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2911. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 27 janvier 1748.

Outre les instructions que vous recevrez à la suite de celle-ci du département des affaires étrangères, je veux bien vous dire encore que, quant aux représentations que vous êtes chargé de faire par rapport à la sûreté du commerce maritime de mes sujets, vous devez insinuer à milord Chesterfield que j'espérais qu'il voudrait bien contribuer à ce que la déclaration par écrit que j'avais demandée à ce sujet,[1] fût expédiée sur le pied que je l'avais désirée, puisqu'il m'importait trop que le commerce que mes sujets faisaient des crûs, des denrées et des fabriques du pays, et qui affectait considérablement mes revenus, ne fût point gêné; qu'il était raisonnable que les vaisseaux de mes sujets qui portaient mon pavillon ne se mêlassent pas d'un commerce de marchandises de contrebande, comme armes, poudre etc., mais qu'il faudrait du reste que lesdits vaisseaux ne fussent plus arrêtés ni molestés en aucune façon.

Quant aux assurances que milord Chesterfield vous a données touchant mon inclusion dans la future paix générale et la garantie de la Silésie et du comté de Glatz à me donner, vous devez bien l'en remercier de ma part par tout ce que vous saurez imaginer de plus obligeant pour lui. Vous ne laisserez cependant pas de lui faire remarquer que, quoique j'observasse avec toute l'exactitude possible la neutralité à laquelle je m'étais engagé, nonobstant cela je croyais risquer toujours qu'à la pacification future générale l'Angleterre changeât de sentiment là-dessus; que l'exemple de ce qui était passé touchant la garantie de l'Empire qui me doit être procurée selon le traité de paix de Dresde, m'avait rendu fort soupçonneux là-dessus. Et, comme j'avais de bons

[1] Vergl. Bd. V, 547.

avis de Vienne que l'intention et le plan de cette cour était que, lorsqu'on parviendrait à une négociation sérieuse pour la paix, alors ladite cour voudrait tenter jusqu'à l'impossible pour empêcher que je ne fusse compris dans la paix générale, ni mes provinces et surtout la Silésie garanties, je pourrais craindre avec raison que l'Angleterre n'eût alors trop de condescendance pour cette cour-là et ne manquât de promesse, en rejetant encore la faute sur l'opiniâtreté de celle-ci. Que c'était pourquoi donc vous deviez demander à milord Chesterfield de vouloir bien s'expliquer positivement là-dessus.

Vous ajouterez à ces insinuations, quoique d'une façon adroite et comme si ce n'était que votre pensée, que, si j'avais de certains ménagements pour la cour de France, c'était principalement en considération de mon inclusion dans la paix future et de la garantie de mes provinces.

Au reste, vous ne manquerez pas de m'avertir précisément quand le sieur Falkener sera actuellement nommé ministre à ma cour, afin que je puisse alors nommer incessamment le conseiller privé de Klinggræffen, que vous savez déjà que j'ai destiné pour être mon ministre à la cour de Londres.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2912. AU PRINCE DE GALLES A LONDRES.

Berlin, 28 janvier 1748.

Monsieur mon Frère. Je vous envoie mon portrait, comme vous l'avez désiré;[1] je souhaiterais qu'il fût le fidèle interprète de ma pensée, il dirait sûrement à Votre Altesse Royale tout ce que mon cœur sent pour Elle; il vous ferait voir que les liens du sang résistent à l'éloignement comme au temps, que rien ne peut étouffer cette voix de la nature qui tôt ou tard se fait entendre aux parents même les plus divisés; il vous découvrirait toute l'étendue de l'estime que j'ai toujours eue et que je conserverai, autant que je vivrai, pour votre personne: enfin il vous entretiendrait de reconnaissance et de bien des choses que vous devinerez sans doute. Je vous prie de croire que ce sont les sentiments avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse Royale le bien bon et affectionné frère et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 2913. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 29 janvier 1748.

Vos dépêches du 10 de ce mois m'ont été rendues. Il n'y a pas de quoi vous dussiez vous ombrager, de ce que quatre ou cinq régiments

[1] Vergl. Bd. V, 304.

autrichiens ont reçu ordre de se tenir prêts pour se joindre aux 30,000 Russes, car c'est là un article que les Anglais se sont stipulé de la cour de Vienne, à l'instigation du duc de Cumberland, moyennant 50,000 livres sterling d'augmentation de subsides que la nation anglaise promet de payer à ladite cour, à condition néanmoins que toutes ces troupes ensemble seraient employées aux Pays-Bas.

Il n'est pas à craindre d'ailleurs jusqu'à présent que l'Empire assemble une armée, pareille affaire ne pouvant se résoudre avant que d'être proposée à la Diète de l'Empire, où elle ne manquerait, en ce cas, de rencontrer beaucoup de difficultés.

Quant au séjour que les troupes auxiliaires russes feront en Bohême, vous n'en sauriez bonnement douter: comment voudriez-vous qu'elles fissent une marche de près de quatre cent lieues sans se reposer aucune part? Or, si elles prétendaient le faire en Pologne, on ne manquerait d'y en jeter de hauts cris, tout ainsi que si elles comptaient de s'arrêter sur le territoire de l'Empire. Il faudra donc de nécessité que ce soient les alliés des Russes qui leur assignent ces quartiers, et il est fort à présumer que ce sera en Bohême qu'ils les leur donneront.

Au reste, je ne m'étonne aucunement de ce que les bruits ridicules qui s'étaient répandus sur les mouvements que je faisais faire à mes troupes et sur les desseins et vues qu'on m'attribuait, viennent à cesser; les présomptions sur lesquelles ils se fondaient étaient trop vagues et les dispositions qu'on me supposait étaient trop chimériques pour qu'ils auraient pu se soutenir. En attendant, je suis bien aise que le général Bernes ait eu assez de discrétion pour ne pas y ajouter foi à la légère; je ne l'en estime que davantage, pouvant compter par cet endroit sur ses bonnes intentions de ne pas vouloir commettre les deux cours sans rime et sans raison.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2914. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 29 janvier 1748.

J'ai été bien aise d'apprendre, par le contenu du post-scriptum de votre relation du 23 de ce mois, les sentiments favorables et pleins de modération que le prince d'Orange a pour moi; aussi mon intention est-elle que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous pour y retenir ledit Prince, et vous lui donnerez à connaître, par un compliment des plus polis et obligeants de ma part, l'amitié et l'estime invariables que je me sentais pour lui, en ajoutant que pour ce qui était de la réponse de la cour de Londres au sujet de la déclaration à me faire sur la destination des troupes russes, j'avais mes raisons pour croire qu'il n'y en aurait point du tout ou que du moins elle ne serait que déclinatoire; que cependant je m'en tenais volontiers aux assurances que lui, le prince d'Orange, pour digne et honnête homme que je le connaissais, sur les

paroles duquel on pouvait absolument se reposer, avait bien voulu me donner à cet égard, et que de mon côté je serais toujours charmé de trouver des occasions pour lui prouver ma confiance.

Vous accompagnerez ce que dessus de beaucoup de politesse et de tout ce que vous saurez imaginer de flatteur.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2915. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 29. Januar 1748.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass dem p. Michell wegen der einliegenden von Mylord Chesterfield erhaltenen Antwort auf sein Promemoria wegen Respectirung Dero Pavillons von denen Schiffen Dero Unterthanen[1] dahin geantwortet werden solle, dass Se. Königl. Majestät von dem Worte Contrebande keine weitläuftigere Explication gestatten könnte, als nur, dass solche Pulver, Gewehr, Canons und Kugeln involvirte. Im Uebrigen wollen Se. Königl. Majestät, dass allhier bei den Archiven oder sonsten eins von denen Imprimés aufgesuchet werden solle, worin die Engelländer zu der Zeit, als sie mit den Spaniern in Schriftwechsel wegen der freien Handlung nach Amerika waren, selbst die Freiheit der Schifffahrt auf der offnen See souteniret haben. Solches Imprimé sollte alsdann dem p. Michell zugesandt, und er zugleich instruiret werden, dem Mylord Chesterfield die stärksten Argumente, deren sich die Engelländer damalen gegen Spanien der freien Seefahrt halber bedienet haben, aufzuschlagen und ihm solche zu zeigen, mit dem Beifügen, dass nach solchen Principiis auch wir unsern Handel continuiren und fortsetzen würden. Dabei er, der Michell, dem Lord Chesterfield nicht ohndeutlich zu verstehen geben soll, dass, woferne wider alles Verhoffen und gegen alles Völkerrecht Sr. Königl. Majestät Unterthanen Schiffe in ihrer freien Fahrt würden von denen Engelländern aufgehalten, arretiret oder aufgebracht werden, so würde man es auch Deroselben nicht verdenken können, wann Sie Dero Regress deshalb an denen auf Schlesien hypothecirten Geldern nehmen und Dero Unterthanen den unbillig erlittenen Schaden und Verlust daher ersetzen und solches von denen schlesischen Geldern defalquiren würden, da Sie sonsten im Begriffe wären, Sich wegen deren Bezahlung zu arrangiren, als worüber ihm, dem p. Michell, nächstens nähere Instructiones zukommen würden.

Wegen Nomination des Falkener zum Minister an dem hiesigen Hofe sollte dem Michell geschrieben werden, dass, sobald diese Nomination wirklich geschehen sein würde, Sie sodann auch den p. von Klinggräffen nominiren würden, ehe aber nicht.

Was die Offerte anlanget, welche Se. Königl. Majestät des Königs von Engelland Majestät gethan,[2] Sich mit letzterer wegen der Forderungen,

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vergl. Bd. V, 539.

so Dieselbe an Sachsen hätten, zu concertiren, so solle dem Michell geantwortet werden, wie Se. Königl. Majestät fast glaubten, dass der König von Engelland sich wegen seiner Prätension mit dem dresdenschen Hofe schon unter der Hand verstanden habe, daher Michell in dieser Sache etwas piano und mit Prudence gehen sollte. Wenn man übrigens continuirte, Sr. Königl. Majestät Idées deshalb näher zu wissen, so könnte er sich dahin expliciren, wie selbige keine andere wären, als dass, wann der Cas sich wirklich ereignete, dass es mit Sachsen zur Banqueroute käme, alsdann Se. Königl. Majestät Sich mit dem König von Engelland dahin zu concertiren gedächten, dass Dero beiderseitige Ministres d'un concert commun zu Dresden Vorstellung thun möchten, wie beide sich an der gemachten Banqueroute nicht kehren könnten, sondern verlangten, dass der sächsische Hof den König von Engelland wegen seiner Forderungen und des Königs Majestät wegen der Forderungen, so Dero Unterthanen hätten, bezahlen oder wenigstens solide Sicherheit stellen sollte. Ueber dasjenige nun, was der dresdensche Hof alsdann darauf antworten würde, desfalls würde man sich denn weiter concertiren können, dergestalt, dass beide dieserhalb immer zusammen blieben.

Eichel.

P. S.

Des Königs Majestät wollen annoch, dass alles, was deshalb an den Michell rescribiret wird, dem Herrn von Klinggräffen zu seiner Nachricht communiciret werden soll.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2916. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 30. Januar 1748.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 30. Januar: „Le baron de Höpken vient de nous remettre le mémoire ci-joint, tendant à ce qu'il plaise à Votre Majesté de faire cause commune avec le roi de Suède pour obvier aux vexations que les sujets des deux cours souffrent dans leur commerce par mer de ceux des Puissances maritimes . . . Il sera d'autant plus nécessaire de faire cause commune avec les cours du Nord dans cette affaire, que la réponse que le lord Chesterfield vient de donner au secrétaire Michell sur cet objet, est extrêmement vague et peu satisfaisante, se réduisant à déclarer de vouloir traiter les sujets de Votre Majesté, par rapport à la libre navigation, comme ceux des autres puissances neutres."

Wir können noch wohl en commun ein Mémoire geben, aber Ich werde von keinem sonderlichen Gewichte dabei sein, weil die Holländer wohl wissen, dass Ich keine Flotte habe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 2917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 30 janvier 1748.

Si l'ami important,[1] selon votre dépêche du 13 de ce mois, n'a rien touché jusqu'ici, dans les conversations que vous avez eues avec lui, des articles secrets dont la cour de Londres est convenue avec celle de Pétersbourg à l'occasion du dernier traité conclu,[2] c'est une marque qu'il n'est pas instruit de tout ce qui s'est passé avec le Chancelier à ce sujet; mais comme j'en suis assez informé et que je sais tout ce qu'il m'en faut, vous n'en devez plus vous donner de la peine, mais rester tranquille à cet égard. Au surplus, si la rage du dernier va aussi loin qu'il fasse maltraiter le pauvre Stackelberg,[3] il faudra que je le dissimule dans le moment présent et que je fasse semblant d'ignorer tous les mauvais procédés qui se font à ce sujet. C'est ce que je ne vous dis que pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2918. AU COMTE DE SAXE, MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET DES ARMÉES DE FRANCE, A PARIS.

Berlin, 30 janvier 1748.

Monsieur le Maréchal. Je vous reconnais bien à la manière dont vous répondez à la lettre par laquelle je vous ai recommandé les États de ma domination limitrophes de vos conquêtes,[4] et je vous assure que je suis tout-à-fait sensible aux expressions que vous employez dans cette occasion. J'ai toujours compté avec plaisir sur les marques de votre amitié et sur l'attention de l'armée que vous commandez, et je n'ai pris si fort les avances que pour vous prévenir sur mes arrangements particuliers et éviter tous les inconvénients qui auraient pu arriver, si ne je vous en avais pas informé. Cette explication, d'ailleurs, m'a paru d'autant plus nécessaire que je vous attends dans trois mois aux bords du Texel, et que la route que la victoire vous tracera, vous mettra à portée de me donner plus d'une épreuve de votre considération pour tout ce qui peut m'appartenir. Je verrai ces événements avec toute la satisfaction du monde; vous savez de quel œil je regarde les choses qui vous occupent, et combien j'aime à vous assurer de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2919. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 février 1748.

Je me réfère à ce que je vous ai fait mander par le rescrit chiffré que vous recevrez en date d'aujourd'hui à la suite de celle-ci, touchant

[1] Woronzow. — [2] Vergl. S. 15. — [3] Vergl. Bd. V, 567. — [4] Dieser Brief des Königs liegt nicht vor.

le payement que j'ai résolu de faire à bon compte des dettes hypothéquées sur la Silésie, et j'ajoute encore que cette somme sera de 200,000 écus, que je suis déterminé de faire payer dans le mois de juillet ou d'août de cette année-ci. Comme la circonstance me paraît très favorable en ce que le change doit naturellement devenir avantageux au possible entre ci et les mois de juillet et d'août, par le besoin qu'auront les banquiers de Londres d'avoir des fonds considérables en Allemagne pour la remise des subsides à diverses cours, vous devez vous concerter sur ce sujet avec les banquiers Spellerberg et Mezner, quoique avec tout le secret possible et sans qu'il en puisse rien transpirer encore. Vous tâcherez à les engager, comme étant sur les lieux et à portée de profiter des circonstances que le change sera le plus avantageux et de s'entendre là-dessus avec leurs correspondants à Berlin, Splitgerber et Daum. Vous vous concerterez même avec les susdits banquiers, en leurs enjoignant de ne point divulguer encore ce payement, sur la méthode la plus avantageuse à moi pour l'emploi de ces 200,000 écus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2920. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 3 février 1748.

Tout ce que vous dites, dans votre rapport du 30 du mois dernier de janvier, des manières d'agir du comte Brühl à l'occasion de la marche des troupes russes, ne saurait qu'être très fondé, par la façon de penser double que je lui connais, et je me rencontre en ceci tout-à-fait de votre sentiment. Je crois que vous ferez le mieux d'avertir l'ambassadeur de France de ces procédés du premier ministre saxon, pour qu'il sache de plus en plus comment la cour de Dresde se joue d'un chacun, en trompant tantôt l'un et tantôt l'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2921. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 février 1748.

J'ai bien reçu vos dépêches du 16 du janvier passé. Je n'ai nul lieu de douter de l'intégrité de l'ami important, je conviens qu'il n'y a dans le traité avec les Puissances maritimes ni article secret ni séparé. Nonobstant de cela, je suis sûr qu'il y a des choses qu'on laisse ignorer à ce digne homme, et que c'est là sur quoi la façon brutale dont le Chancelier agit à mon égard se fonde. Tout ceci vous soit dit pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2922. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. Februar 1748.

„Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass wegen der in Abschrift beikommenden Vorstellung des Kaufmanns Splitgerber auf das fordersamste an den Secrétaire Michell nach London rescribiret und demselben aufgegeben werden soll, sofort mit dem Mylord Chesterfield daraus zu sprechen, und ihm in nachdrücklichen und energiquen Terminis vorstellen solle, wie es Sr. Königl. Majestät ohnerträglich wäre, Dero Kaufleute, so zur See handelten und ihren Handel ganz innocemment führten, auf eine wider alles Recht und Billigkeit laufende Art tractiret und misshandelt zu sehen. Se. Königl. Majestät wollten hoffen, man würde nicht nur in diesem Cas alsofort gehörige Remedur thun, auch dem klagenden Kaufmann alle gebührende Satisfaction geben und wegen seines durch ein gar irreguläres Procedere erlittenen Verlustes und Kosten schadlos halten, sondern généralement die Veranstaltung machen, dass Deroselben unter Ihrem Pavillon zur See handelnde Unterthanen in keinem Stücke auf offener See molestiret, angehalten oder gar aufgebracht, mithin zu Sr. Königl. Majestät grossem Schaden und Préjudice in Verlust und Ruin gesetzet würden, widrigenfalls Sie nicht länger anstehen könnten, sothane Ihre Unterthanen Selbst wegen alles ihnen zugefügten Schadens, Verlustes und Unkosten zu indemnisiren und den Betrag dessen von denen auf Schlesien hypothecirten Geldern zu defalquiren. Worüber dann der p. Michell eine prompte und positive Declaration fordern soll“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

## 2923. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. Februar 1748.

Podewils berichtet, Berlin 3. Februar, dass ein von Wagenfeldt aus Danzig eingeschickter, zur Verdächtigung der Politik Preussens geschriebener „Extrait d'une lettre particulière de Berlin“ aus dem Haag stamme, von wo der sächsische Gesandte des Brosses allwöchentlich eine geschriebene Zeitung an den sächsischen Residenten Wast in Danzig schickte. „Je crois qu'il sera bon et nécessaire d'avoir l'œil ici sur la correspondance du sieur de Bülow avec le général des Brosses et sur celle d'autres qui pourraient lui écrire d'ici.“

Es ist ganz recht; Ich glaube aber nicht, dass er viel herausbringen wird. Ich sehe indess, dass Bülow ebenso übel gegen Mich intentionniret ist, als die andern auswärtigen Ministres gegen Mich sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 2924. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. Februar 1748.

Nachdem des Königs Majestät die von Ew. Excellenz an Dieselbe unter dem gestrigen Dato eingesandte Vorstellung, betreffend die von des Herzogs von Sachsen-Gotha Durchlaucht per Estafette nach Berlin gesandte Schreiben, heute früh erhalten, so haben Höchstdieselbe mir befohlen, an Ew. Excellenz beide Schreiben zur ferneren Besorgung zurückzusenden und zugleich in Antwort zu vermelden, wie des Königs Majestät gedachten Herzogs Durchlaucht die Vormundschaft über die weimarische Familie und damit verknüpfte Administration der weimarischen und eisenachischen Lande sehr gerne gönnen, auch Dieselbe deshalb aller Orten, wo es nöthig sein dürfte, appuyiren wollten. Es möchten aber Ew. Excellenz zugleich die Sache dahin menagiren und einleiten, dass des Herzogs von Gotha Durchlaucht als Vormund mit Sr. Königl. Majestät einen Handel wegen Ueberlassung zweier hundert Mann von den Gardes, so der verstorbene Herzog von Weimar gehalten und die doch nunmehr der Vormundschaft nur zûr Last sein und in andere Dienste gehen würden, treffen möchte. Es wären Se. Königl. Majestät intentionniret, Dero Oberstlieutenant und Flügeladjutant von Grumbckow deshalb nach Weimar oder Gotha zu schicken; da Sie aber nicht wüssten, ob nicht etwa der Herzog von Gotha noch mit anderen Sachen zu sehr occupirt, oder aber ob es sonsten noch nicht die Zeit wäre, so verlangten Höchstdieselbe nur baldigst zu wissen, wannehr es Zeit wäre, dass Sie gedachten Oberstlieutenant von Grumbckow deshalb dahin schicken könnten. So viel den Herrn Grafen von Gotter anlangte, dessen Schreiben an Ew. Excellenz hierbei gleichfalls zurückkommt, so wäre es Sr. Königl. Majestät sehr lieb zu vernehmen gewesen, dass demselben von dem Herzog die Reise nach Wien aufgetragen werden wollen.[1] Sie wollten auch Dero Agrément dazu mit vielem Plaisir geben, verlangten aber nur dabei, dass der Herr Graf von Gotter während seines Séjour zu Wien zugleich dorten bestens zu approfondiren suchen möchte, was und wie man daselbst eigentlich über Höchstderoselben Sujet dächte. Nächstdem wollen Se. Königl. Majestät gerne den Oberst von Grumbckow nach Gotha schicken, ehe der Herr Graf von Gotter noch von da weg ginge, indem Sie glaubten, dass letzterer der allercapabelste wäre, den Handel wegen Ueberlassung obermeldeter Mannschaft an Se. Königl. Majestät mit dem Herzog zu schliessen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Behufs Vertretung der Ansprüche des Herzogs von Gotha auf die Vormundschaft bei dem Reichshofrathe.

## 2925. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1748.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 27 du mois dernier de janvier. Selon les avis qui m'en sont venus, le corps auxiliaire des troupes russes se sera mis en marche le 1er de ce mois de février. Quoi qu'il en puisse être, et en attendant la confirmation que cette marche ait effectivement commencé le 1er du mois présent, il est vraisemblable que les cinq régiments de cavalerie autrichienne dont vous faites mention, se joindront au susdit corps auxiliaire, qui d'ailleurs, comme on commence à le dire là où vous êtes, ne séjournera en Bohême qu'autant de temps qu'il lui en faudra pour se remettre de la fatigue de la marche.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2926. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 février 1748.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 20 de janvier dernier. Je m'en remets à la conduite que vous m'y marquez devoir tenir avec les gens de par delà,[1] pour ne les pas mettre trop à leur aise et pour empêcher qu'ils ne nous croient tout-à-fait insensibles à leurs mauvais procédés, et je suis persuadé que, comme vous êtes sur les lieux et à portée de connaître le terrain, vous saurez assez bien distinguer les êtres pour en agir toujours d'une manière convenable et qui nous tourne à profit. Cela supposé, je vous permets de bien bon cœur de monter votre grand cheval toutes et quantes fois que vous le jugérez à propos, me reposant entièrement sur votre dextérité et savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2927. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 février 1748.

Les dépêches que vous m'avez faites du 22 et du 26 du janvier passé, m'ont été bien rendues. Vous ne laisserez pas de remercier en mon nom le marquis de Puyzieulx de la considération particulière qu'on a bien voulu avoir pour moi, en relâchant un bâtiment portant mon pavillon qui, étant arrivé à Saint-Valery pour y rendre sa cargaison, avait été trouvé porter des marchandises défendues en France et par conséquence arrêté, mais au maître duquel on avait cependant laissé reprendre toute sa charge et permis d'aller la vendre ailleurs. Avec

[1] Finckenstein sagt in seinem Bericht vom 20. Januar: „Il serait dangereux de mettre ces gens-ci trop à leur aise et de ne témoigner aucune sensibilité à tous leurs mauvais procédés."

tout cela, vous ne manquerez pas de prendre connaissance du nom de ce bâtiment et de celui qui l'a commandé, afin que je le puisse faire faire responsable de ce qu'il a abusé de mon pavillon. Au surplus, tout ce que le marquis de Puyzieulx vous a dit à ce sujet, m'a fait bien du plaisir, et je fais faire actuellement des déclarations des plus vives en Angleterre à ce que ses armateurs et corsaires soient obligés à respecter mon pavillon sur les vaisseaux de mes sujets, qu'on n'a pas laissé de molester beaucoup et dont on a même amené quelques-uns en Angleterre.

Quant aux insinuations que le marquis de Puyzieulx vous a faites d'ailleurs sur l'attention qu'on voudrait que j'eusse à ce que la cour de Vienne n'entraînât pas l'Empire dans la guerre, je dois vous dire que tout ce que je pourrais faire à ce sujet, c'est que, si la Saxe, le Palatin, avec la Cologne et le duc de Wurtemberg sont bien dans les intérêts de la France, je pourrais empêcher à la Diète de l'Empire que celui-ci ne déclarât la guerre à la France ou qu'il prît ouvertement parti contre elle, mais qu'il m'était d'ailleurs presque impossible d'empêcher que quelques États de l'Empire, tout dévoués à la cour de Vienne, ne lui fournissaient des troupes, puisque les Puissances maritimes et surtout l'Angleterre ne donnaient pas de l'argent, mais le jetaient à pleines mains des fenêtres à ce sujet.

Au surplus, mes avis sont que les troupes russiennes se doivent être mises en marche le 1er de ce mois. Au reste, je veux bien que vous vous intéressiez pour le chevalier de Folard, à ce qu'il ait la permission de venir me voir, étant purement par un motif de curiosité que je l'en avais fait prier. Vous en parlerez au maréchal de Saxe, qui est de ses amis et qui ne laissera pas de vous servir à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 2928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 8 février 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Vous faites fort bien en tâchant de trouver un moment de confiance dans le baron de Wedell, pour pouvoir lui tirer les vers du nez. Mon intention est que vous fassiez des insinuations à l'ambassadeur de France à Dresde, touchant la conduite de la cour où vous êtes à l'occasion du passage des 30,000 Russes par la Pologne. Vous lui direz qu'il pouvait voir par cet endroit à quel point la cour de Saxe était double et comment elle tâchait de duper sans distinction tous ceux à qui elle avait à faire, de sorte qu'on ne pouvait non seulement pas compter sur elle, mais qu'il fallait même se donner des gardes pour ne pas se fier aux bonnes paroles qu'elle faisait donner de temps à autre, parcequ'elles ne lui coûtaient absolument rien, pour voiler ses mystères d'iniquité.

Au reste, comme j'ai lieu d'être fort content des manières sages dont le nonce Archinto en a agi durant son séjour à Breslau, je veux que vous lui en témoigniez ma satisfaction toute particulière par un compliment convenable et des plus obligeants que vous lui ferez de ma part, et que vous l'assuriez en même temps de toute ma reconnaissance. Vous me manderez à son sujet si vous pensez qu'il soit à propos que je lui fasse un présent, et en ce cas vous me ferez savoir de quelle espèce il faudrait que ce présent fût pour lui être bien agréable.

Nach dem Concept. Federic.

---

2929. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 9 février 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 29 du mois de janvier dernier. Vous ne laisserez pas de dire au marquis de Puyzieulx, de la manière du monde la plus amicale, que je ne discontinuerais pas, comme je l'avais fait jusqu'ici, de faire tout ce qui dépendrait de moi pour retenir l'Empire dans sa neutralité envers la France, mais que je ne pouvais prendre sur moi de croire que les Saxons cheminassent bien droit à cet égard et fussent de bonne foi sur cet article, au point que la France en paraissait être persuadée. Qu'en attendant lui, marquis de Puyzieulx, pouvait compter que je ne voyais encore que fort peu ou plutôt point d'apparence que tout l'Empire abandonnât la neutralité pour déclarer la guerre à la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

2930. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1748.

Je suis tout-à-fait d'accord avec vous sur la façon de penser de la reine de Hongrie et de ses ministres à mon égard. Il s'en faut cependant encore beaucoup qu'elle se trouve assez en force de pouvoir donner essor à son malin-vouloir, et d'ailleurs il n'y a guère apparence qu'elle y parviendra si tôt qu'elle le souhaiterait. Vous devez compter, au surplus, qu'en attendant je n'oublie aucune précaution humainement possible pour me mettre bien à la défensive, de façon que, si jamais l'envie prend à la reine de Hongrie de m'attaquer, les siens trouveront bien du fil à retordre, et j'espère, en outre, qu'elle n'aura pas aussitôt commencé que je lui donnerai lieu de regretter son entreprise, à moins qu'il ne m'arrive alors des hasards et des événements qu'aucune prudence humaine ne peut ni prévoir ni prévenir.

Les assurances que le nonce à Vienne vous a données que l'affaire de la confirmation du prince Schaffgotsch à l'évêché serait en peu

terminée à ma satisfaction, m'a fait bien du plaisir; ne manquez pas de l'en remercier en mon nom et fortifiez-le dans les bons sentiments où vous l'avez laissé à mon sujet. J'ai été bien aise d'apprendre que le nouveau chiffre vous a été bien remis; je ferai payer à votre homme d'affaires à Berlin, le sieur Cosmar, les 65 écus que vous avez déboursés à ce sujet. Au reste, je suis très tenté de croire qu'il y a à la chancellerie de Vienne des gens capables à déchiffrer des chiffres des plus difficiles sans en avoir la clef; mais quoi qu'il en soit, vous devez être assuré de tout ce que je vous ai déjà marqué à ce sujet, et que ce ne sont pas de simples soupçons, mais des faits réels et vrais.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 11 février 1748.

La relation que vous m'avez faite du 6 de ce mois, m'est bien parvenue. Le plan de conduite que le roi de Pologne, ou, pour parler juste, le comte Brühl, s'est formé à l'égard de la marche du corps auxiliaire des 30,000 Russes, est de tâcher de faire accroire à la France que le Roi son maître ne verrait pas de bon œil cette marche, pendant que d'un autre côté il fait dire en Russie que ces troupes n'avaient qu'à passer hardiment par la Pologne, où la famille de Czartoryski contribuerait de tout son pouvoir pour faciliter et même pour aider à leur marche.

Ceci est avéré de l'essor que le premier ministre saxon donne à sa duplicité à l'occasion de la marche en question, et j'en suis si persuadé, moi, qu'il ne serait quasi plus besoin que vous me fissiez des rapports ultérieurs sur cette matière; seulement serez-vous très attentif à ce qui se passera là où vous êtes à l'entrée effective des Russes en Pologne, pour être bien en état de m'en instruire, tout ainsi que des résolutions que la cour de Dresde prendra en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2932. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 12 février 1748.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois avec les post-scriptums y joints. Ce que le Prince-Stathouder continue de vous dire touchant la déclaration à me faire de la part de la République conjointement avec l'Angleterre sur la destination des 30,000 Russes auxiliaires, m'a été fort agréable; car quoique je doute toujours que la cour de Londres n'entende à pareille déclaration, les bonnes dispositions dans lesquelles le prince d'Orange paraît être à cet égard ne laissent pas moins pour

cela que de me valoir tout leur prix, et vous ne ferez qu'exécuter mes intentions en tâchant de retenir ledit Prince par toutes sortes de bonnes manières dans les sentiments d'amitié et de confiance qu'il me témoigne.

Au reste, je suis fâché de ne pouvoir déférer à la demande que le prince d'Orange vient de me faire pour pouvoir se servir de quelques-uns de mes ingénieurs. Vous lui direz là-dessus avec beaucoup de politesse, et d'une manière qui ne sente point le refus, que, comme je faisais travailler pour le présent quasi dans toutes mes places fortes, bien loin d'avoir des ingénieurs de reste, ce n'était qu'à grande peine que les miens me suffisaient à moi-même. Vous concluez de ceci que la réponse que vous avez déjà faite à ce même sujet, a été pertinente et qu'elle a toute mon approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2933. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 12 février 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Pour continuer, comme par le passé, à vous informer des avis ultérieurs qui me sont entrés sur la marche des 30,000 Russes, je vous dirai que ces troupes ne se sont pas encore mises en mouvement, comme elles devaient le faire le 1er de ce mois, de manière qu'il est fort à présumer qu'elles n'arriveront pas, vu ces délais et remises de marche d'un temps à un autre, avant la fin de juillet ou même avant le commencement d'août prochain au lieu de leur destination. Je vous ajoute ici, quoiqu'en confidence, que la Hollande me fait espérer une déclaration par écrit sur ce que ces 30,000 Russes ne seront point employés en Allemagne, mais uniquement aux Pays-Bas. Il est constant d'ailleurs que l'intention de la cour de Vienne a été d'abord de se servir de ces Russes pour en former une armée, avec quelques autres de ses propres troupes, sur la Moselle, et que le prince Charles de Lorraine a dû commander cette armée; ce Prince avait même déjà donné ordre qu'on travaillât pour cet effet à ses équipages de campagne. Cependant, comme il vient, à ce que je sais de bon lieu, de faire contremander ce travail, il est à croire que les Puissances maritimes n'auront point goûté ce projet de la cour de Vienne, et que par conséquent le commandement des susdit prince n'aura point lieu. Au reste, j'accorderai et ferai expédier des lettres de naturalité à l'auteur du mémoire concernant l'établissement d'un commerce à Embden, quand il sera arrivé à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2934. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 février 1748.

La relation que vous m'avez faite du 27 du janvier dernier, m'est bien parvenue. Comptez que vous vous trompez quand vous êtes dans l'idée comme si le corps auxiliaire russien pouvait s'arrêter en Bohême et dans la Moravie pour y remplacer les régiments autrichiens qu'on enverrait en ce cas dans les Pays-Bas. Tout ce que la cour de Vienne a actuellement de troupes dans lesdites provinces, ne va que tout au plus qu'à quatre ou cinq mille hommes: peut-on raisonnablement croire que les Puissances maritimes voudraient se contenter d'un pareil nombre et payer 30,000 Russes afin que ceux-ci le relevassent? Ainsi donc, soyez sûr qu'il est arrêté une fois pour toutes que les troupes russiennes marcheront par la Pologne, qu'elles entreront en Moravie et en Bohême, où la reine de Hongrie leur mettra peut-être la nappe pour une quinzaine de jours, afin qu'elles s'y reposent un peu, et qu'elles seront employées alors par les Puissances maritimes, qui les paient, dans les Pays-Bas pour la défense de la Hollande et pour égaliser par leur nombre l'armée des alliés à celle de la France. Ce sont des choses constatées, ainsi que j'attends dorénavant de vous plutôt des détails militaires que de politique à ce sujet, savoir quand les troupes russiennes se sont mises en marche, quelles dispositions on a faites à cet égard, si la maladie du prince Repnin a obligé la cour de Pétersbourg à nommer, en attendant son rétablissement, quelque autre chef, quand et comment les troupes sont entrées dans la Pologne, et de pareils particularités intéressantes.

Quant au traité fait entre la cour de Pétersbourg et les Puissances maritimes par rapport à ce corps auxiliaire, ne vous donnez plus de mouvements pour en être instruit, puisque je le suis suffisamment et d'autres choses encore que vous ne savez pas. Au lieu de tout cela, mandez-moi des nouvelles de ce qui se passe à la cour où vous êtes qui puissent mériter mon attention et tâchez d'approfondir comment la cour de Dresde y est à présent, s'il y a encore une parfaite intelligence entre elle et celle de Russie, ou s'il y a du rafroidissement. Au reste, vous m'avez fait plaisir par l'envoi du caviar, et je vous sais bon gré de l'attention que vous m'avez témoignée là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2935. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 13 février 1748.

Votre relation du 3 de ce mois m'a été bien rendue. Ne vous rabattez plus dans vos dépêches sur les différents bruits qu'on fait par

rapport à la marche des troupes russes et touchant le traité que les Puissances maritimes ont fait avec la cour de Pétersbourg à ce sujet. J'en suis assez informé, de façon que l'on ne saurait m'apprendre plus que j'en sais; soyez seulement attentif quand ces troupes se seront mises en mouvement et qu'elles seront entrées en Pologne, pour m'instruire exactement alors de tout ce qui se passera à cet égard, et des arrangements que la cour où vous êtes fera là-dessus. Je ne m'étonne pas que cette cour ne fasse guère plus d'attention aux nouvelles ridicules de la Silésie dont le traître Henckel[1] la veut régaler; elle en a été trop souvent la dupe pour qu'elle voudrait plus ajouter foi à de pareils mensonges.

Au surplus, je veux bien vous avertir que je me suis vu obligé de faire arrêter, avant-hier, ici le général major Walrave, parcequ'il vient d'être dénoncé d'avoir mal administré des sommes fort considérables qui lui ont été confiées pour la construction de la forteresse de Neisse et de diverses autres dont il a eu la direction depuis plusieurs années. Je l'ai fait mener à Magdebourg, en attendant qu'on examine tout ce que qu'on lui a imputé à cet égard, afin de savoir si l'on l'en trouvera coupable ou s'il s'en saura justifier. Mais ce qui m'a surpris le plus, c'est qu'à cette occasion une de ses maîtresses, qui a possédé depuis quelque temps toute sa confiance, est venue me faire des découvertes sur la conduite qu'il a eue, qui ne laisseraient pas de vous frapper si vous en fussiez instruit, mais dont il faut que je m'éclaircisse encore plus, avant que je puisse vous en instruire.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2936. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 février 1748.

Puisque, selon votre rapport du 13 de ce mois, le sieur de Bülow vous a fait la confidence de vous dire que lui, ainsi que le comte de Keyserlingk, avaient été en marché avec Walrave pour acheter sa collection de tableaux au prix de la somme de 40,000 écus, vous pouvez bien dire audit sieur de Bülow, quoiqu'en riant et ironiquement, que, s'il en voulait encore à cette collection pour le prix de 40,000 écus, il n'avait qu'à s'en expliquer; que le marché pourrait alors se conclure aisément et qu'il n'aurait qu'à nommer le lieu où il voulait que ces tableaux lui dussent être remis. Au surplus, vous continuerez à dire à tous ceux qui voudront savoir de vous les motifs de l'arrêt du général major de Walrave, qu'il n'y en avait d'autres dont on l'avait accusé que la mauvaise administration des sommes considérables qui lui avaient été confiées pour les fortifications, et que l'on était après d'en faire la recherche, pour voir s'il serait en état de s'en justifier ou non, et que je déciderais en conséquence.

[1] Vergl. Bd. V, 169. 170 und öfter. — [2] Vergl. S. 44. 68.

Quant à la confidence que Valory vous a faite que ni Aunillon ni aucun autre émissaire de la France n'avait été en Angleterre,[1] elle m'est assez indifférente, puisqu'il ne m'importe guère s'il y en a été ou non. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

2937. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 13 février 1748.

Je ne saurais bonnement me mêler davantage de l'accommodement projeté entre le Danemark et le prince-successeur de Suède[2] dont vous venez de m'envoyer les nouvelles propositions à faire, qui vous ont été communiquées par le marquis de Valory; car, après tout, je ne vois pas quel serait le profit que le Prince-Successeur en retirerait. Peut-être que l'on trouverait en lui des facilités pour s'accommoder sur ce qui regarde le Sleswig, mais il se pourrait aussi que ce fût là tout. La France fait en effet admirablement bien de vouloir se concilier les Danois, mais il n'en serait pas moins injuste pour cela que le prince royal de Suède en dût payer l'enchère, et le doute n'en subsisterait pas moins si la cour de Danemark en agirait de meilleure foi en ce dernier cas, ou bien si elle ne se rendrait que plus difficile et précieuse, en rehaussant de temps à autre ses conditions, par le grand empressement avec lequel elle se verrait recherchée. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

2938. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Mon cher Podewils. Dites à Valory qu'il cherche un prétexte aussi naturel qu'il pourra pour venir ici, car j'ai quelque chose à lui dire qui est de conséquence pour son maître; mais qu'il pallie son voyage des raisons les plus spécieuses qu'il pourra imaginer, pour que les autres ministres n'y cherchent point finesse.[3]

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 15. Februar 1748 nach 10 Uhr Morgens). Eigenhändig.

---

2939. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 16 février 1748.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Vous observerez de bien près le baron de Wedell et vous ne laisserez que de vous intriguer

1 Vergl. Bd. V, 554. 556. — 2 Vergl. Bd. V, 550. — 3 Valory begab sich am 16. Februar nach Potsdam; seinen Bericht über die ihm ertheilte Audienz, d. d. Berlin 21. Februar 1748, siehe in dem Anhange dieses Bandes.

et d'être aux aguets pour savoir si les commissions dont il peut être chargé de sa cour ne roulent uniquement que sur des prétentions pécuniaires, ou si plutôt il ne s'y agit de tout autre chose.

Outre cela, vous veillerez avec la dernière attention, et vous y mettrez tous vos soins et savoir-faire, pour empêcher que mes sujets ne perdent avec la *Steuer*,[1] après quoi nous pourrons être tranquilles et regarder avec indifférence les pertes que les étrangers pourraient y faire.

Nach dem Concept. Federic.

---

2940. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 17 février 1748.

Permettez que je doute fort de ce que vous me dites, dans la dépêche que vous m'avez faites immédiatement du 7 de ce mois, qu'en cas que la cour de Vienne fût secondée de la Russie dans quelque guerre contre moi, la première serait en état de fournir à celle-ci, du moins pendant deux années, les mêmes subsides qu'elle reçoit actuellement des Puissances maritimes. Réfléchissez seulement qu'avec tous les subsides que la cour de Vienne reçoit actuellement des Puissances maritimes et avec tous les forts impôts dont elle charge ses sujets, elle est cependant toujours courte en argent. Peut-on présumer que, quand ces subsides cesseront, elle serait en état de donner elle-même de forts subsides et de soutenir en même temps les frais de la guerre qu'elle serait obligée de faire pour elle-même?

Il est sûr que l'Angleterre travaille de son mieux pour séparer l'Espagne de la France; je doute cependant que l'Angleterre soit en état de faire des conditions aussi favorables que l'Espagne voudra avoir pour se séparer de la France, ainsi que je suis persuadé que tous ces chipotages n'aboutiront à rien. D'ailleurs, je présume que les négociations sur la paix générale ne prendront pas un pli favorable avant que la campagne qu'on va faire cette année-ci, ne soit finie, et que l'Angleterre ait éprouvé que le secours des Russes ne suffit pas pour faire tête à la France, ou que la France ait vu qu'elle ne pourra plus résister aux alliés, et ce sera alors que la paix générale s'en suivra absolument.

Nach dem Concept. Federic.

---

2941. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 17 février 1748.

J'ai été bien aise d'apprendre tout ce que vous m'avez marqué par votre lettre du 15 de ce mois. Comme vous savez que le sieur de Bülow et le comte de Keyserlingk ont voulu acheter de Walrave la

[1] Vergl. Bd. V, 503 Anm. 1.

collection de tableaux qu'il a à Liliput, vous pouvez bien en parler avec ces messieurs, en leur insinuant fort poliment que, puisqu'il m'était revenu que l'impératrice de Russie souhaitait d'avoir ladite collection de tableaux, je n'y mettais aucun obstacle, et que, malgré de ce qui venait d'arriver avec Walrave, ils n'avaient qu'à envoyer quelque homme connaisseur en tableaux pour les voir et pour en faire son rapport; qu'ils n'avaient d'ailleurs qu'à se déclarer sur le prix qu'ils en voudraient payer et sur le lieu où ils souhaitaient que ces tableaux fussent livrés, et que j'aurais soin alors que l'affaire fût réglée avec Walrave. Vous ne manquerez pas de m'instruire de la réponse qu'ils vous auront faite et de m'apprendre surtout la contenance qu'ils ont tenue lorsque vous leur avez fait la proposition. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

## 2942. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Mardefeld fragen an, Berlin 15. Februar, ob die Accessionsacte Frankreichs zu der preussisch-schwedischen Allianz[1] den beiden Kaiserhöfen und den Seemächten mitzutheilen sei, eventuell ob in Gemeinschaft mit Schweden oder ohne dasselbe, falls man in Schweden sich zu diesem Act der Courtoisie gegen den petersburger Hof nicht entschliessen sollte.

Potsdam, 17. Februar 1748.

Wenn die Schweden nicht wollen, so werde Ich sie nicht zu dergleichen Démarche nöthigen noch forciren. Alle Politesses, so wir dem petersburgischen Hofe gethan haben, seind von keinem besonderen Effect gewesen und haben uns nicht geholfen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 2943. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. Februar 1748.

Se. Königl. Majestät haben auf das Postscriptum der von dem p. von Ammon heut eingelaufenen Relation vom 13. dieses, betreffend die Démarches, welche Höchstdieselbe mit Schweden bei den Staaten von Holland wegen der freien Schifffahrt thun lassen wollen,[2] allergnädigst resolviret, dass, wofern man gewiss hoffen könnte, dass es leichter reussiren werde, von den Holländern die verlangte Declaration wegen der freien Schifffahrt Dero Unterthanen und Respectirung des preussischen Pavillons zu erhalten, wenn Se. Majestät deshalb alleine vor Sich Instances thun liessen, so würde solches Deroselben sehr angenehm sein; wofern aber solches nicht geschehen könnte, so wäre es nicht anders, als dass Se. Königl. Majestät Sich mit Schweden, auch mit anderen

[1] Die französische Accession ist vom 24. Januar 1748. — [2] Vergl. S. 22.

neutralen Puissances, verstehen und sodann zusammen schreien und lärmen müssten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2944. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 18 février 1748.

Pour que vous soyez à même de pouvoir répondre au marquis de Valory sur l'extrait de la dépêche de sa cour concernant les arrangements qu'elle a proposés pour le commerce à établir entre la France et mes sujets négociants,[1] que je vous renvoie ci-clos, je vous dirai que je suis content si la France accorde à mes sujets négociants les mêmes droits et avantages qu'elle a accordés aux Villes Anséatiques et qu'on les leur assure moyennant un traité de commerce à faire entre la France et moi; mais que j'étais obligé de dire encore audit marquis de Valory que je n'étais pas hors de toute appréhension que les Anglais ne respecteraient pas tout-à-fait mon pavillon, eux qui insultent à présent sans distinction tous les vaisseaux des puissances neutres qui vont commercer en France. Au reste, je viens de donner mes ordres au conseiller privé des finances Geelhaar, que je crois assez instruit dans les affaires de commerce en général, afin qu'après que vous l'aurez suffisamment instruit sur toutes les affaires dont il s'agit, il doive travailler à un projet d'un traité de commerce avec la France, quoiqu'il n'y doive pas faire le moindre pas sans avoir consulté préalablement le marchand Splitgerber là-dessus. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2945. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 18 février 1748.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 13 de ce mois, m'est bien parvenue. Vous savez déjà à quel point je suis satisfait de la conduite que M. le nonce Archinto a tenue pendant son dernier séjour à Breslau et des sentiments qu'il a témoignés là; aussi espéré-je que vous vous serez acquitté envers lui du compliment que je vous ai ordonné à lui faire de ma part à ce sujet-ci.[2] Vous pouvez bien lui insinuer encore de ma part que, s'il pouvait bien s'éloigner de son poste pour quelques jours et trouver quelque prétexte afin de venir me voir à Berlin, j'en serais bien aise, pour que je puisse à cette occasion le remercier moi-même de toutes les attentions qu'il a eues pour moi.

[1] Vergl. Bd. V, 547. 548. — [2] Vergl. S. 29.

Au reste, je veux bien vous dire, quoique sous le sceau d'un secret absolu, que je viens de découvrir une nouvelle trame aussi noire qu'il en fût jamais que la cour de Dresde a faite contre moi pour me brouiller absolument avec la France,[1] que vous en seriez rempli d'horreur si les circonstances permettaient déjà de vous instruire sur tout le fait, ce qui cependant se pourra faire dans quelque temps d'ici.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2946. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1748.

Je n'ai rien à vous dire sur vos dépêches du 10 de ce mois, si ce n'est qu'il m'est aussi revenu d'ailleurs, tout ainsi que vous me le mandez, que le général Pretlack serait rappelé du poste qu'il occupe actuellement à la cour de Pétersbourg et que le général Bernes lui succéderait dans ses fonctions à ladite cour. Je serais fort curieux de savoir sur qui le choix de la cour de Vienne pourra tomber pour l'employer à remplacer ce dernier à ma cour, en cas qu'il dût en être effectivement rappelé, et je compte que vous m'en pourrez donner des nouvelles, quoique je vous recommande extrêmement que, pour le savoir, vous deviez vous y prendre d'une manière des plus adroites et à ne vous faire soupçonner absolument en aucune façon.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2947. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Rohd berichtet, Stockholm 6. Februar: „On est dans la disposition ici de faire revivre quelques anciens ordres de chevalerie, autrefois connus en Suède, savoir ceux des Séraphins, de l'Épée et de l'Étoile du Nord."

Potsdam, 19. Februar 1748.

Wenn sie nichts anders thun wollen, als Orden stiften, so werden sie nicht viel bessern.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 2948. AU CÔMTE DE SAXE, MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET DES ARMÉES DE FRANCE, A PARIS.

Potsdam, 20 février 1748.

Monsieur le Maréchal. Le chevalier de Folard ne peut que gagner auprès de moi par le soin que vous avez bien voulu prendre de me l'annoncer. Je le verrai avec plaisir, tout sourd et cassé qu'il est. Cet officier a trop bien écrit sur la guerre pour n'être pas capable d'en raisonner encore, et je me fais un véritable amusement de l'entendre

[1] Vergl. den Anhang dieses Bandes.

argumenter sur son système des colonnes. On ne saurait lui refuser au moins d'avoir eu le discernement fort juste: il a annoncé d'avance tous les grands talents que vous montrez aujourd'hui si avantageusement pour la France, et cet augure suffirait seul pour faire honneur à son jugement et à ses connaissances. Je ne doute pas que vous ne le justifiez encore cette campagne, et je me prépare à m'instruire de nouveau par vos démarches, en attendant que je puisse, en vous voyant ici, profiter plus particulièrement de vos leçons. J'attendrai ce moment avec impatience et je le verrai avec d'autant plus de satisfaction que j'en ai toujours beaucoup à vous marquer l'estime particulière avec laquelle je suis, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

2949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A DRESDE.

Potsdam, 21 février 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, par le contenu de laquelle vous m'informez de quelle manière vous vous y êtes pris pour faire certaines insinuations au vice-chancelier de Pologne[1] touchant la marche des Russes par la Pologne. Toutefois je vous avertis, et je veux que vous vous donniez bien des gardes avec lui en ce que vous pourriez continuer à lui insinuer sur pareille matière, parceque je sais par propre expérience que les Polonais en général sont si changeants et journaliers qu'on ne saurait pas faire fond ni se reposer aucunement sur eux.

Au reste, comme le roi d'Angleterre vient de déclarer le sieur de Legge, commissaire de la trésorerie et qui est frère du comte de Dartmouth, son envoyé extraordinaire et plénipotentiaire à ma cour, avec ordre de se mettre le plus tôt en chemin pour se rendre à sa destination, mon intention est que vous vous arrangiez aussi de votre côté de façon à pouvoir vous congédier sans perte de temps là où vous êtes, pour en pouvoir partir après environ l'espace de huit jours. J'ai donné ordre à cet effet à mes ministres du département des affaires étrangères de vous envoyer incessamment vos lettres de rappel, de même que celles de créance pour le conseiller privé de Voss, afin que celui-ci puisse vous relever de votre poste. Après tout, quand vous vous mettrez en chemin, ce sera pour venir ici en droiture auprès de moi à Potsdam.

Nach dem Concept.

Federic.

---

2950. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 février 1748.

L'avertissement que le sieur de Klinggræffen vient de nous donner par le post-scriptum chiffré de sa dépêche du 17 de ce mois par rapport

[1] Graf Wodzicki.

à la façon peu ménagée dont la cour de Dresde se sert pour faire ouvrir les dépêches des ministres étrangers, nous doit servir d'avertissement pour prendre toutes les précautions possibles, afin que notre correspondance avec mes ministres aux cours étrangères ne soit point trahie; et comme il est constant que les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres et autres encore ne ménagent guère plus que celle de Dresde les dépêches des ministres étrangers, ma volonté est que vous deviez faire les arrangements nécessaires auprès de la chancellerie, afin que tous les chiffres que nous avons avec mes ministres aux cours étrangères où il y a des affaires de conséquence à traiter, soient changés de trois en trois mois. Vous aurez d'ailleurs soin que ces chiffres soient composés avec bien de l'attention, afin qu'il ne soit pas aisé aux curieux impertinents de les déchiffrer. Vous vous conformerez précisément à cet ordre. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2951. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. Februar 1748.

Podewils berichtet, Berlin 20. Februar: „J'ai parlé hier au comte de Keyserlingk touchant la vente des tableaux de Walrave. Il m'a requis de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de Lui dire qu'effectivement sa cour cherchait à faire une collection de tableaux pour en orner une nouvelle galerie que l'Impératrice avait fait construire, qu'il lui avait envoyé la spécification des tableaux de Walrave, et que, si Votre Majesté voulait lui faire la grâce de les faire transporter ici par eau, dès que la saison le permettrait, il serait plus en état de les faire examiner ici par plusieurs connaisseurs que sur les lieux où ils se trouvent . . . Il me dit tout cela d'un air fort simple et tout naturel, sans qu'il laissât entrevoir le moindre embarras ou inquiétude."

Er [Keyserlingk] hat Zeit gehabt, sich zu präpariren. Im übrigen, wenn er die Tableaux kaufen will, so werde Ich solches ganz gerne sehen, nur kann Ich Mich nicht Selbst von dem Handel meliren, und wird es also von ihm dependiren, ob er einige Maler herschicken wollte, um die Tableaux zu sehen und taxiren zu lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 2952. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 février 1748.

Je vous renvoie ci-close la lettre que le comte Gotter vous a faite avant son départ pour Vienne;[1] elle s'accorde en tout avec le rapport que le lieutenant-colonel de Grumbckow m'a fait sur le même sujet;

[1] Vergl. S. 26.

ainsi que je vois bien que, malgré les belles apparences qu'il y avait au commencement, tout aboutira à fort peu de chose; car de faire la démarche d'écrire au prince d'Orange pour qu'il permette d'enlever une cinquantaine d'hommes des deux régiments que les États de Weimar vont fournir à la République, voilà ce que je ne ferai du grand jamais. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2953. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 23 février 1748.

Ce que vous dites, dans votre dépêche du 14 de ce mois, qu'on pourrait songer là où vous êtes, en cas de rappel du général Bernes, de le remplacer à ma cour par le comte d'Esterhazy, ne m'a guère fait de plaisir, car, selon ce qui m'est revenu sur son chapitre, il est d'un caractère hautain et assez désagréable de personne. Il faudra cependant bien en passer par là et s'en contenter, dès que la cour de Vienne en disposera ainsi, parceque, comme je le sais, il ne dépendrait pas de vous d'y rien changer.

En attendant, si j'avais à opter, mon choix serait pour retenir ici le général Bernes, nous nous connaissant réciproquement au moment présent, et qu'il faudrait toujours perdre du temps pour s'orienter avec tout autre qui d'ailleurs me serait inconnu.

C'est chimère toute pure quand vous pensez que les Russes pourront rester en Bohême; vous pouvez compter qu'ils dirigent leur marche en droiture aux Pays-Bas et que, quoique la reine de Hongrie puisse désirer de les employer au Rhin ou sur la Moselle, il n'en arrivera pas ainsi, les Puissances maritimes soudoyant lesdites troupes russes pour leur service aux Pays-Bas, comme je vous l'ai dit et répété cent fois.

Quant au Nonce résidant à Vienne, je le connais moi-même, et je sais qu'il est trop borné pour faire jamais une grande fortune à Rome; l'anecdote que je puis vous dire en confidence à son sujet, est que pour toute bibliothèque il a des cervelas, lesquels il tient sous clef dans son bureau pour s'en régaler lui-même.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2954. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 février 1748.

Tout ce que vous me rapportez dans votre dépêche du 6 de ce mois, concernant la marche du corps auxiliaire de 30,000 Russes, est très constant, et il est plus que certain qu'il ne tardera de se mettre en marche pour le service des Puissances maritimes.

L'ami important ne paraît point être au fait, par ce que vous me dites, de la convention conclue entre les cours de Londres et de Pétersbourg. Je conviens avec vous de ses bonnes intentions à mon égard, mais aussi pouvez-vous sûrement compter d'un autre côté qu'il ne sait pas tout ce qui se fait par sa cour, et que les affaires les plus secrètes qui s'y traitent lui sont cachées avec un soin extrême.

Pour ce qui est des vues que le Chancelier peut avoir formées contre la Suède en cas de mort du roi de Suède, il faudra attendre pour voir ce que les circonstances et conjonctures d'alors en pourront vérifier. Cela ne doit cependant pas vous dispenser des recherches que vous ferez au possible pour être informé de la façon de penser des Danois à l'égard de cette dernière couronne.

Vous devez prendre vos mesures et vous concerter là-dessus avec le sieur de Wulfwenstjerna, auquel vous vous communiquerez confidemment sur cet article, sans néanmoins qu'on puisse vous soupçonner, là où vous êtes, qu'il y ait du mystère entre vous deux, et vous approfondirez en même temps si l'Angleterre ou la cour de Vienne est impliquée en ce qui se négocie entre le Danemark et la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2955. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 23 février 1748.

J'ai été bien aise de voir par vos post-scriptums du 16 de ce mois la continuation des sentiments favorables que le prince d'Orange témoigne avoir pour moi; vous ferez ce que vous pourrez afin d'y répondre d'une manière bien complaisante et qui lui soit en même temps des plus flatteuses, pour le retenir dans ses égards envers moi; car au fond de son âme il ne saurait pas me vouloir du mal, puisque nous nous connaissons de longue main et que je n'ai jamais été mal avec lui, ayant eu pour lui du temps passé beaucoup de complaisances.

Concernant la liberté de la navigation, vous saurez que l'Angleterre en agit de même avec la Hollande qu'on en agit avec nous; cependant vous tâcherez de faire là-dessus avec le prince d'Orange tout ce qui sera en quelque façon possible.

Au reste, je veux que vous tâchiez de savoir sous main et sans affectation si le prince d'Orange serait disposé de donner ses commissions pour quelque achat de poudre à tirer, vu la grande consomption qui s'en fait présentement, et qui pourrait même devenir plus grande à l'arrivée des troupes russes dans ces quartiers-là; qu'en cas de pareilles commissions il m'en restait 1,600 quintaux à Wésel dont je serais assez disposé de me défaire, si ledit Prince en voulait à 17 écus le quintal; mais que c'était là le dernier prix et qu'il faudrait que la valeur de toute la somme se payât argent comptant à Wésel.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2956. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 février 1748.

J'ai reçu à la fois vos relations des 26 et 30 de janvier dernier, de même que celles des 2 et 6 et 9 de ce présent mois de février. Vous déclarerez présentement à milord Chesterfield que, comme je venais de nommer mon conseiller privé de Klinggræffen pour l'envoyer en qualité de mon ministre en Angleterre, je lui avais déjà fait expédier son rappel de la cour de Dresde, et qu'il s'arrangerait incessamment pour se rendre à son nouveau poste à la cour d'Angleterre. Vous ajouterez à ceci d'une manière bien polie que, quoique je ne connusse pas le ministre que la cour d'Angleterre venait de nommer pour résider de sa part auprès de moi, il me suffisait d'être persuadé de lui qu'il était homme bien intentionné pour le maintien de la bonne harmonie entre les deux maisons royales, pour être parfaitement content du choix que la susdite cour avait fait de sa personne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2957. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. Februar 1748.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 14. Februar: „Votre Majesté aura vu par mes précédentes qu'on n'a pas fait difficulté d'avouer ici que l'on était d'accord avec le roi de Pologne sur le passage des troupes russiennes par le royaume de Pologne, ainsi qu'il n'est point douteux que le refus qui en a été fait au chevalier Williams, ne soit un simple jeu concerté entre les cours de Pétersbourg, de Londres et de Dresde."

Finckenstein berichtet, Petersburg 6. Februar: „Il est manifeste que les cours de Dresde et de Pétersbourg s'entendent sous main. Voici cependant le langage que le sieur Pezold et le sieur Funck ont tenu successivement sur cette affaire [la marche des troupes russes]. Dès le commencement de la négociation, ils faisaient les ignorants et les incrédules, affectant même de dire, avec une sorte de franchise apparente, que les ambassadeurs et le ministère russien leur en faisaient un profond mystère, et que cela même les faisait douter de la chose, puisqu'il faudrait bien qu'on s'adressât à leur cour pour le passage des troupes. Voilà le discours qu'ils ont tenu très longtemps et, pour ainsi dire, jusqu'à la signature du traité; alors ils ont fait les surpris,

Der König befiehlt, dem Marquis Valory in den Gesandtschaftsberichten aus Wien und Petersburg vom 14. und 6. Februar die auf Sachsen bezüglichen Stellen im Original lesen zu lassen, „damit derselbe von der enormen Duplicité des dresdenschen Hofes um so mehr überzeuget werde. Uebrigens wollen Se. Königl. Majestät, dass dem Baron Chambrier nächstens geschrieben werden solle, es würde ein neuer englischer Gesandter nach Berlin kommen, wogegen Se. Königl. Majestät wiederum den von Klinggräffen nach London schicken würden. Er sollte dem Marquis de Puyzieulx davon sprechen und zugleich beifügen, Se. Königl. Majestät liessen ihn zum voraus avertiren, dass die Sachsen und deren Clique von dieser reciproquen Schickung gewiss wieder Gelegenheit nehmen würden, Frankreich allerhand Soup-

témoignant toujours qu'on n'en savait rien à Dresde et que c'était un mystère auquel ils ne comprenaient rien. Enfin le ministre anglais a fait la réquisition, ils n'ont pas dissimulé la chose, mais ils ont tâché de se faire un mérite auprès du sieur Saint-Sauveur et auprès de tous ceux que la chose pouvait intéresser, du refus du roi de Pologne, témoignant à la vérité en même temps que, si l'on voulait passer malgré eux, les Polonais n'étaient pas en état de s'y opposer et qu'en ce cas il faudrait bien qu'on fît de nécessité vertu; et c'est de cette façon qu'ils s'en expliquent encore aujourd'hui. Tout cela prouve suffisamment que c'est un jeu concerté entre les deux cours."

çons desfalls zu insinuiren und die noireste Calomnies von Sr. Königl. Majestät darunter habenden Absichten beizubringen; Dieselbe hofften aber, dass man besser über dieses Sujet denken und einmal über die excessive Duplicité der Sachsen die Augen aufmachen würde."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

## 2958. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 26 février 1748.

Monsieur. Après les recherches les plus exactes que j'ai fait faire encore, concernant l'affaire dont je vous ai instruit moi-même ici,[1] toutes les particularités que je vous en ai dites ont été confirmées. Il n'y a que le seul article du plan de Berg-op-Zoom sur lequel on a trouvé maintenant que Walrave n'ait pas eu le loisir d'achever ce plan ni de le mettre dans les mains du ministre que vous savez,[2] parcequ'on ne lui a pas laissé le temps de le parfaire. Ainsi donc, le mal n'a pas encore été fait. Voilà ce que j'ai cru devoir vous mander encore. A présent, il ne dépendra que de vous de faire partir votre courrier. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Les plans n'ont pas été donnés, ainsi le projet a été étouffé avant sa naissance.

Nach der von Valory eingesandten Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

## 2959. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. Februar, dass er den am 24. Februar erhaltenen Befehl bezüglich des Marquis Valory ausgeführt habe. „Valory m'a chargé de remercier respectueusement Votre Majesté de cette communication . . ., ajoutant cependant qu'il n'en était pas surpris;

Potsdam, 27. Februar 1748.

Es ist Mir lieb, wenn Valory versichert, dass Puyzieulx von den sächsischen Tours detrompiret wäre. Indessen müssen wir keine Gelegenheit versäumen, um ihn darin zu

[1] Vergl. S. 34 Anm. 3. — [2] Bernes.

que c'était le droit du comte de Brühl ... Qu'il était vrai que le duc de Richelieu avait été la dupe de ce ministre, et que, ne l'ayant pu culbuter, il s'était flatté fort mal à propos de l'avoir tellement mis dans les intérêts de la France qu'on y pourrait compter sur lui; qu'il était vrai encore que le marquis d'Argenson avait donné dans le même panneau au sujet de la Saxe et du comte de Brühl, mais qu'il n'en était pas de même du marquis de Puyzieulx, qui savait trop bien à quoi s'en tenir avec la Saxe et le comte de Brühl."

unterhalten, weil die Sachsen unsere heimlichste, aber auch acharnirteste Feinde seind, die wir haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 2960. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 février 1748.

Le peu de troupes russiennes dont vous faites mention dans votre dépêche du 10 de ce mois, qui restera en Livonie pendant la campagne prochaine, ne mettrait sûrement point d'obstacle à mes desseins, si autrement mon intention pouvait être de me mêler des troubles présents de l'Europe; mais indépendamment de toutes les ostentations guerrières de la Russie, je ne suis point d'humeur de prendre part à ces dits troubles, qui ne me regardent ni ne me touchent en aucune manière.

Nach dem Concept.

Federic.

## 2961. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 février 1748.

Comme j'ai vu par la dépêche que vous m'avez faite immédiatement en date du 16 de ce mois, qu'il paraît à M. de Puyzieulx difficile à croire tout ce que je lui ai fait confier par vous à l'égard de la nouvelle convention secrète que l'Angleterre a conclue avec la cour de Pétersbourg,[1] vous lui direz, dès que vous aurez l'occasion de lui en parler encore confidemment, qu'il pourrait compter que les avis que j'avais eus à cet égard étaient fondés et très réels; que, malgré les précautions dont on avait usé à Pétersbourg pour dérober la connaissance de la signature de cette convention, j'étais cependant bien informé de tout le détail, jusque là que j'en avais pu marquer à M. de Puyzieulx le jour et l'heure où ladite convention avait été signée. Qu'il ne saurait ignorer, et que même toutes les gazettes imprimées le marquaient, qu'il y avait une convention faite entre l'Angleterre et la cour de Pétersbourg[2] selon laquelle celle-ci devait, outre le corps de troupes auxiliaires qu'elle donnait actuellement aux Puissances maritimes, tenir prêt un autre corps

1 Vergl. S. 14. 15. — 2 Vergl. Bd. V, 528 Anm. 2.

de troupes sur les confins de la Livonie et de la Courlande pour en faire ostentation, mais que la plupart des gens ignoraient jusqu'ici qu'il y avait d'ailleurs une convention fort secrète faite et signée le 22[1] du décembre dernier dans le logis du ministre autrichien Pretlack, moyennant laquelle la cour de Pétersbourg s'oblige de tomber sur le corps avec ces troupes à celui qui, pendant que la guerre présente avec la France continuerait, voudrait envahir le pays d'Hanovre, les provinces héréditaires en Allemagne de la reine de Hongrie et le pays saxon. Et c'est de cette convention secrète, qui est très réelle et constatée, que j'ai voulu faire avertir dans la dernière confidence le marquis de Puyzieulx, et si le chargé de France à Pétersbourg n'en a rien découvert ni mandé quelque chose à sa cour, ce n'est pas ma faute. Au surplus, si j'avais agi l'année dernière selon les idées de M. de Puyzieulx concernant les déclarations que j'aurais dû faire après la bataille de Lawfeld d'une manière à en imposer à toutes les parties belligérantes,[2] j'aurais apparemment essuyé le même sort que j'ai éprouvé dans le cours de l'année 1745, où la France me planta là et m'abandonna à mes propres lumières,[3] lorsque je fus assailli des plus grandes forces de la reine de Hongrie et de ses alliés qui pensaient m'abîmer.

Au reste, vous n'adresserez encore la réponse que vous me ferez à celle-ci qu'immédiatement à moi seul, sans en envoyer un double.

Nach dem Concept. Federic.

## 2962. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er mars 1748.

J'ai reçu vos rapports des 13 et 16 du mois de février passé, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris ce que vous me dites touchant les belles qualités et les sentiments raisonnables du sieur Legge.

Le conseiller privé de Klinggræffen doit déjà, par les ordres que je lui en ai fait expédier, se trouver en chemin pour ici, d'où après son arrivée il doit incessamment s'acheminer pour l'Angleterre. Vous ne manquerez pas de remercier fort obligeamment de ma part le sieur de Villiers de l'attention qu'il me témoignait par l'envoi des deux petits chiens lévriers, et vous lui insinuerez en même temps avec beaucoup de politesse que je savais très bien qu'il n'avait pas reçu encore le présent que les ministres des cours étrangères avaient accoutumé de recevoir lors de leur départ de ma cour, mais que, comme je ne pouvais me flatter de le revoir auprès de moi, je n'avais différé à son égard ce qui s'observait envers les ministres étrangers lorsqu'ils se congédiaient d'auprès de moi, que jusqu'à ce qu'il m'aurait envoyé, selon l'usage, ses lettres de rappel. Federic.

Nach dem Concept.

[1] Sic. Die Unterzeichnung erfolgte, wie oben S. 15 richtig angegeben ist, am 20. December. — [2] Vergl. Bd. V, 465. 474. 526. — [3] Vergl. Bd. IV, 389 Anm. 3.

## 2963. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 13. Februar: „Le Chancelier, que j'avais inutilement cherché depuis quelque jours pour lui remettre les lettres de notification au sujet de la naissance du jeune prince de Prusse,[1] me fit prier samedi passé[2] de me rendre chez lui pour cet effet, et je remarquai qu'il n'aurait pas été fâché que je lui fournisse l'occasion de me parler sur certaines matières. Il commença d'abord par me dire qu'il avait été arrêté toute la matinée par un aide de camp du maréchal Lacy qui lui avait rendu compte d'une commission dont il avait été chargé en Pologne. Il espérait sans doute que je prendrais occasion de là de lui faire quelque question sur la marche des troupes, mais je ne crus pas devoir lui accorder cette satisfaction, d'autant plus qu'il aurait peut-être voulu se servir d'une occasion pareille pour me faire quelques confidences superficielles qu'il aurait peut-être fait passer pour cette communication qu'on est convenu de faire à Votre Majesté . . . Je m'aperçus également qu'il voulait me tâter sur les affaires de Suède; mais comme j'avais encore moins de raison de m'engager dans cette dernière conversation que dans l'autre, je pris le parti de ne paraître ni instruit de ce dont il parlait, ni curieux de l'apprendre."

Potsdam, 2 mars 1748.

Vous avez très bien fait de vous tenir clos et boutonné sur ces matières sur lesquelles le Chancelier, selon que vous me le marquez par votre dépêche du 13 du mois passé, aurait été, à ce qui paraît, bien aise de vous faire parler, et j'approuve d'autant plus la conduite que vous avez tenue à cette occasion que j'y reconnais votre prudence et bon discernement.

Je ne puis concevoir et je m'étonne grandement des procédés impertinents et tout-à-fait rustiques que le Chancelier tient avec les Suédois pendant un temps où, selon toute intelligence humaine, par l'absence des troupes russiennes hors du pays, il en devrait agir avec eux d'une manière cordiale et amicale et laisser là, à leur égard, toute hauteur et maximes altières. Je n'en saurais conclure autre chose si ce n'est que la cour de Pétersbourg est entrée dans un certain concert avec celle de Danemark, et cela même me fait pencher à conseiller à la Suède de temporiser, de se modérer et d'éviter toutes les occasions à chicanes, pour ne point être embarquée dans des embarras inattendus et qui d'ailleurs ne pourraient pas convenir à l'état présent de ses affaires. Voilà, au moins, comment j'envisage les choses, et je crois ne point me tromper en cela dans mon calcul.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2964. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE A VIENNE.

Potsdam, 2 mars 1748.

Je vous dirai, en réponse à vos dépêches du 21 du mois passé, que je suis persuadé que les grands coups se frapperont pendant la

[1] Prinz Friedrich Heinrich Karl, geb. 30. December 1747. — [2] 8. Februar.

campagne prochaine aux Pays-Bas, mais que d'un autre côté la besogne qui se fera en Italie, pourrait être assez médiocre et se réduire à fort peu de chose. Au reste, je vous trouve à redire sur ce que vous paraissez croire les forces autrichiennes beaucoup plus nombreuses qu'elles ne le sont en effet, car les troupes que l'Impératrice-Reine a eues pendant la dernière campagne dans le Brabant, n'ont pas excédé les 36,000 hommes, et, quoique je ne saurais pas vous dire combien elle en peut avoir en Italie, vous vous souviendrez cependant qu'il n'y a pas bien longtemps que vous m'avez mandé vous-même que l'armée que la reine de Hongrie avait alors en Italie, n'allait pas au delà de 17,000 hommes, de sorte qu'il m'est impossible de concevoir d'où elle pourrait s'être accrue tout d'un coup au point que vous le dites.[1]

Vous pensez très bien, et je suis de votre sentiment, quand vous jugez être convenable à mes intérêts que j'aie un parti formé en Italie; je travaille présentement sur pareilles idées et je crois que le nonce Archinto à Dresde sera plus capable de m'y servir qu'aucun autres, surtout étant fort accrédité auprès du cardinal Valenti et d'autres encore de même aloi. Nonobstant de cela, je vous sais bon gré et j'approuve entièrement que vous flattiez au possible le sieur Serbelloni, qui d'ailleurs est une pauvre espèce qui ne réussira jamais à s'acquérir une grande considération à Rome.

Pour ce qui est de la république de Venise, je prierai le ciel de me préserver des circonstances où je pourrais avoir besoin de recourir à son alliance; car, une fois, l'intérêt de cette république veut absolument qu'elle demeure attachée à la maison d'Autriche, à cause des Turcs, pour pouvoir avoir recours à elle en cas de besoin, et c'est par cette même raison qu'il faut qu'elle ait de fort grands ménagements pour ladite maison d'Autriche.

Les meilleures ressources que je puis avoir contre le malin vouloir des Autrichiens, sont mes propres forces, les mesures que je ne cesserai de prendre pour me mettre en état à n'avoir rien à craindre, et une bonne intelligence avec les Puissances maritimes.

Au surplus, comme le ministre d'Angleterre, le sieur Legge, va arriver dans peu ici, vous en parlerez aux ministres autrichiens avec une sorte d'affectation, pour leur donner à penser que cette mission pourrait bien avoir pour objet des choses secrètes, ce qui à coup sûr ne manquerait pas de les intriguer beaucoup.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Der Gesandte schätzte die österreichische Armee in Italien auf 50,000 Mann, und die in den Niederlanden ebenso hoch.

## 2965. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 5 mars 1748.

J'appréhende fort que l'insigne faveur où le comte Haugwitz est actuellement auprès de sa souveraine, ne soit pas de longue durée. Destitué d'amis qu'il est, et ayant à faire à aussi forte partie que vous m'indiquez dans la dépêche que vous m'avez faite du 24 du février dernier, l'on peut présumer avec raison qu'il aura le même sort qu'ont eu tous ceux qui avant lui ont tenté la même réforme, et qu'au bout du compte son édifice, d'ailleurs assez mal ordonné, s'écroulera et l'ensevelira sous ses ruines.

Je m'étonne que l'indifférence qu'Ulfeld a témoignée à l'égard de l'affaire de Walrave,[1] ait pu imprimer sur vous, de sorte que vous pensez de donner le démenti aux découvertes que la favorite de celui-ci en a faites; soyez persuadé que je suis très bien instruit de tout ce qui s'est passé à cet égard, et comptez que, quand je vous fais de pareilles confidences, elles ne sont point bâties sur des soupçons frivoles, mais que je suis sûr de mon fait, quoique je n'ose pas en confier à la plume le détail. Au surplus, croyez que l'indifférence affectée du sieur Ulfeld ne vise qu'à vous donner le change; ainsi ne vous y fiez pas et tâchez à bien connaître les gens avec qui vous avez à faire là où vous êtes. Au reste, je conviens avec vous que la cour de Vienne ne discontinue point d'entretenir des sourdes pratiques en Silésie, je crois même connaître à peu près ceux avec qui elle est en intelligence; mais comme il est presque impossible à couper radicalement tout ceci, et qu'il n'en puisse revenir autre chose sinon que les mal intentionnés donnent quelquefois de fausses nouvelles à la cour de Vienne dont par ci par là un des conspirateurs devient la victime, je ne m'embarrasse pas trop de cela. Dans un temps de paix ces traîtres ne me sauront nuire, et dans un temps de guerre c'est l'épée qui décide les grandes affaires, et une douzaine de mal intentionnés dans un pays tel que la Silésie saurait bien donner par ci par là de petits déboires, mais jamais parvenir à faire emporter la balance.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2966. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 mars 1748.

J'approuve fort la manière dont vous vous êtes conduit, selon votre dépêche du 17 de février dernier, dans la conversation que vous avez eue avec le Chancelier touchant l'affaire du capitaine Stackelberg,[2] et votre façon de penser à cet égard a été entièrement conforme à ce

[1] Vergl. S. 33. — [2] Vergl. S. 23.

que j'en aurais pu désirer, pour la direction que vous avez tenue en conséquence à ma grande satisfaction. Si le Chancelier venait à vous reparler sur ce sujet, vous pourriez bien alors lui dire avec une sorte de fermeté que, par la vivacité que vous me connaissiez, vous ne pouviez pas savoir sur quel pied je prendrais cette affaire, et que, comme pour votre personnel vous ne désirez rien avec plus d'empressement et ne discontinueriez de travailler de toutes vos forces pour fomenter une bonne harmonie et intelligence entre les deux cours, vous ne souhaitiez rien tant, à cause de cela même, si ce n'est que la cour de Russie prît tel parti dans l'affaire en question qui fût de nature à n'y point mettre empêchement, en m'aigrissant tout-à-fait. Vous ne devez cependant pas dire ceci au Chancelier ministérialement, mais par manière de discours de vous à lui, uniquement pour observer l'effet qu'il fera sur lui, s'il en paraîtra effarouché, ou bien s'il servira à le radoucir.

Au reste, je ne me persuade pas aussi facilement que les antagonistes du Chancelier paraissent s'en flatter de réussir contre lui, en cas que les troupes russiennes puissent recevoir quelque échec aux Pays-Bas; car, une fois, il s'est trop ancré dans l'esprit de sa souveraine pour avoir à craindre quelque chose de leur part: et le moyen, après cela, de détromper une princesse qui de son gré veut bien s'aveugler elle-même et qui d'ailleurs ne se mêle d'aucunes affaires? Il est donc sûr et certain que le temps présent ne promet rien encore pour en pouvoir conclure la perte prochaine du Chancelier, mais il faudra que les apparences changent entièrement avant que de pouvoir espérer sa chute. Quant à vous, continuez d'être sage et prudent comme vous l'avez été jusqu'ici, et je ne cesserai d'être fort content et satisfait de votre conduite.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2967. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 5 mars 1748.

J'ai reçu votre rapport du 24 de février dernier, par lequel j'ai vu ce que vous continuez de me mander avoir appris sur la marche prochaine des troupes auxiliaires russes par la Pologne. Vous devez tâcher d'agacer les Polonais à cette occasion contre les Russes, mais il faudra que vous vous y preniez de manière à ne pouvoir être soupçonné de rien, et que pour cet effet vous fassiez parvenir vos insinuations par la quatrième, cinquième et sixième main, en faisant suggérer à la nation combien il était contre la dignité de la République que la Russie fît passer par la Pologne un nombre aussi considérable de gens mal disciplinés et barbares et que cette Russie présumât même le faire sans daigner en demander la permission et le consentement de la République. Mais je reviens à ce que je vous ai déjà dit, qu'il est indispensablement nécessaire que vous en agissiez bien prudemment à cet égard,

que vous n'y paraissiez absolument pas vous-même, mais que vous décochiez vos traits et fassiez faire vos insinuations par d'autres, afin que vous ne puissiez être souçonné d'aucune façon d'en être l'auteur.

Nach dem Concept. Federic.

---

2968. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 mars 1748.

Le corps de 40,000 hommes que la Russie doit avoir sur les frontières de la Livonie, selon que l'impératrice de Russie en est convenue avec les Puissances maritimes par un traité séparé et dont vous faites mention dans votre dépêche du 28 de février dernier, ne consiste pour la plupart qu'en milices du pays, qui ne font, bien s'en faut, pas seulement 20,000 hommes en tout, sur quoi vous pouvez vous reposer entièrement.

Pour ce qui est des commissions dont le comte Gotter vous a dit être chargé à Vienne, je suis encore à attendre certaines déclarations que le duc de Saxe-Gotha doit faire sur celles-ci à mon lieutenant-colonel de Grumbckow que j'ai envoyé à Weimar, et dès qu'elles me seront parvenues, ce qui j'espère sera dans peu, je ne laisserai que de vous instruire alors en conséquence.

Au reste, comme je serais bien aise que le comte d'Ulfeld prît quelque inquiétude sur l'arrivée du sieur Legge à Berlin et sur la mission de mon conseiller privé de Klinggræffen en Angleterre, je veux que vous vous adressiez pour cela à des confidents dudit comte et que vous leur en parliez avec certains airs empruntés et mystérieux, et je suis bien persuadé que nous ne manquerions de porter coup sur lui par les rapports que ces dits confidents en feraient à leur tour à lui, Ulfeld, en y ajoutant ce qu'ils auraient observé en vous à cet égard.

Quant aux idées que vous me marquez par votre dépêche immédiate vous être formées sur le pouvoir-faire de la reine de Hongrie pour donner des subsides considérables à la Russie, je n'ai rien à y dire contre, si ce n'est qu'elles ne s'exécuteront jamais, ce dont vous auriez pu vous apercevoir vous-même, si vous aviez voulu considérer que, quand bien il en pourrait être, selon ce que vous en pensez, il ne dépendrait pourtant pas dans ce cas uniquement de la Russie que cela soit ainsi, mais qu'on serait obligé pour lors d'avoir égard au système de l'Europe entière. Federic.

On dit que Bernes va en Russie; j'en suis fâché, c'était un galant homme, il était bien intentionné, autant qu'un Autrichien le peut être. Dieu sait de quelle créature ils vont nous affubler; ils choisiront quelque tison de discorde, apparemment pour nous rapprocher davantage.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

---

## 2969. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 mars 1748.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 20 de février dernier, m'a été bien rendue. Je ne saurais encore rien dire de la manière dont les Suédois pourront envisager le rappel que la Russie prétend qu'ils fassent du sieur de Wulfwenstjerna, mais il paraît suffisamment par là que le Chancelier continue à faire tout au monde pour indisposer la Suède. Les dernières nouvelles que j'ai eues de ce pays sont que le roi de Suède se faisait de jour en jour plus faible et caduc et qu'il commençait d'être sujet à des accidents dont on ne pouvait prognostiquer que sa mort prochaine. Si tel événement arrivait sur ces entrefaites, il ne pourrait qu'être d'autant plus favorable au Prince-Successeur qu'à l'instant présent il n'aurait pas grand chose à appréhender des Russes, ces derniers ayant envoyé leurs troupes hors du pays, qui ne sont, ainsi, pas à portée pour pouvoir être employées à lui susciter des embarras.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2970. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 9 mars 1748.

La dernière poste m'a apporté à la fois vos relations des 19, 23 et 26 du février passé. Comme vous êtes déjà instruit sur presque tous les différents sujets qui y sont touchés, je n'ai rien à ajouter sinon que vous devez continuer de dire au marquis de Puyzieulx que de mon côté je ferai toujours de mon mieux afin de retenir l'Empire dans la neutralité qu'il a gardée heureusement jusqu'à présent, et qu'il n'y a d'ailleurs de l'apparence à ce qu'il se laissât entraîner à se déclarer en corps contre la France, mais qu'il serait cependant assez intéressant à celle-ci qu'elle tâchât à gagner pour soi quelques princes de l'Empire du second ordre par des subsides médiocres, pour que ceux-ci ne se laissent pas induire à condescendre à des associations particulières de quelques Cercles d'Empire, dont la cour de Vienne ne laisserait pas de se prévaloir et auxquelles associations je ne saurais pas mettre obstacle. Vous vous souviendrez de ce que je vous ai déjà mandé à cet égard dans un de mes rescrits précédents;[1] aussi espéré-je que vous en aurez fait usage.

Quant à la marche du corps auxiliaire des troupes russiennes, il est constaté à présent qu'elles se sont mises en marche le 14 du février dernier et qu'elles sont entrées en Pologne. Ce corps doit être composé en tout de 23 régiments d'infanterie, de 400 grenadiers à cheval et de 400 Cosaques; l'on fait monter le nombre des combattants à 31,600.

[1] Vergl. S. 28 Nr. 2927.

L'on m'assure cependant qu'il ne peut guère aller qu'à 30,000 hommes et que pour aller au nombre de 37,500 hommes, qui doit être exprimé dans le traité, on y a compté les valets de bagage, ouvriers, et tous les noncombattants.

Au surplus, c'est avec satisfaction que j'ai appris par votre lettre que le chevalier Folard a obtenu la permission de se rendre à Berlin et qu'il compte de partir pour s'y rendre au commencement du mois d'avril.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2971. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 mars 1748.

Les dépêches que vous m'avez faites des 20, 23 et 26 du février passé, m'ont été rendues à la fois, et c'est avec assez de déplaisir que j'en ai appris la retraite de milord Chesterfield, en quittant son poste de secrétaire d'État; j'en suis fâché par l'amitié que je lui ai toujours portée et pour les bonnes manières dont il a usé à mon égard pendant le cours de son ministère.

En attendant, je suis très content du compliment poli que vous lui avez fait à cette occasion, et vous ne devez pas manquer de lui dire encore de ma part dans les termes les plus obligeants combien j'avais été sensible à la façon confidente dont il avait bien voulu s'expliquer dernièrement avec vous et dont vous m'aviez rendu un compte fidèle; que je le remerciais, de plus, de toutes les peines qu'il s'était données pendant tout le temps de son ministère pour la conservation de la bonne intelligence entre moi et entre Sa Majesté Britannique; qu'il pourrait être assuré que, si je lui avais donné toute mon estime avant qu'il fût entré dans le ministère, je ne l'estimerai pas moins après qu'il en était sorti, et que, si jamais les occasions se présentaient où je pourrais lui faire plaisir et le convaincre du cas infini que je fais de sa personne, je m'en saisirais avec empressement. Qu'au surplus j'avais suivi son sentiment par rapport au second mémoire que vous aviez eu ordre de donner concernant la liberté du commerce maritime de mes sujets.[1] Aussi mon intention est-elle que vous deviez suspendre vos démarches touchant ce mémoire jusqu'au nouvel ordre, et jusqu'à ce que j'aie appris ce que le sieur Legge m'aura dit à ce sujet.

D'ailleurs, j'approuve fort tout ce que vous avez dit au duc de Newcastle[2] à l'égard des sentiments qu'il vous a témoignés, et vous l'en devez remercier de ma part et, de plus, ne laisser passer aucune occasion convenable sans lui dire les choses les plus obligeantes de ma

[1] Vergl. S. 21. — [2] Newcastle hatte das Staatssecretariat der auswärtigen Angelegenheiten für den Süden an den Herzog von Bedford abgegeben, um an Chesterfield's Stelle die Leitung der nordischen Angelegenheiten zu übernehmen, unter welche die Beziehungen zu den deutschen Staaten fielen.

part: enfin, vous ne devez rien négliger de tout ce qui peut contribuer à l'entretenir dans de bonnes dispositions à mon égard, quoique je craigne que nous n'avancions guère si vite avec lui qu'avec son prédécesseur, ce qu'il faudra voir cependant. Au reste, vous me ferez un grand plaisir et me rendrez un service réel, si vous pouvez me prévenir par rapport aux instructions qu'on a données au sieur Legge, avant qu'il arrive ici, afin que j'en sois tant soit peu préparé là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

2972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 10 mars 1748.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Les négociations qu'on suppose subsister entre la France et la cour de Vienne par le canal de la Saxe, sont, je crois, imaginaires, et vous pouvez très bien être sans inquiétude sur ce sujet. Je suis persuadé avec vous de l'honnêteté et de la fidélité du secrétaire Hecht; nonobstant de cela, vous ferez très bien de vous conformer pour le commencement à ce que je vous ai dit à l'égard de vos chiffres, car nouvellement arrivé là où vous êtes, vous n'y connaissez personne par vous-même, de sorte qu'il faut que vous soyez méfiant jusqu'à ce que vous puissiez vous tenir assuré par propre expérience de la bonté du caractère de ceux à qui vous avez à faire. Je vous recommanderai ici l'exemple des Normands quand ils font quitter à leurs fils pour la première fois les demeures paternelles, et je vous dirai avec eux: Défie-toi! de qui? de tout le monde!

Nach dem Concept. Federic.

---

2973. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 12 mars 1748.

Le bruit sourd qui, comme vous le marquez par votre dépêche du 2 de ce mois, continue là où vous êtes que le corps auxiliaire russe pourrait bien être employé sur le Rhin ou sur la Moselle, commence à me donner à penser, par les avis qui m'en sont revenus, depuis quelques postes, de la Hollande, qu'il en pourra arriver ainsi, et je soupçonne aussi que les Puissances maritimes peuvent être intentionnées de convenir avec la cour de Vienne pour assembler une armée sur le Rhin ou sur la Moselle et d'y joindre le susdit corps auxiliaire, dans l'intention d'attaquer la France de ce côté-là.

Je souhaiterais, au reste, qu'on voulût laisser le général Bernes à ma cour, car, Autrichien pour Autrichien, celui-ci me sera toujours plus agréable qu'un autre. Vous en pouvez toucher quelque chose sur ce

pied, quoique adroitement, à vos amis et même ajouter que je serais chagrin que le général Bernes fût rappelé de ma cour, parceque vous saviez que sa personne me revenait et que je me faisais un plaisir de le voir.

Federic.

Nach dem Concept.

## 2974. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 mars 1748.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 24 de février passé. Je ne vois absolument pas quel fruit m'en pourrait revenir si je congédiais dès ce jour d'hui même quelques-uns des vieux Russes qui servent dans mon armée.[1] Supposons pour un moment que je puisse parvenir par là à m'acquérir l'amitié personnelle de l'Impératrice, à quoi me servirait-elle? Elle ne me conduirait sûrement à rien de réel avec cette bonne Princesse, qui, fascinée qu'elle est de son Chancelier, lui croirait même de grand cœur s'il allait lui dire — ce qu'il ne manquerait pas de faire — que, grâce à ses ostentations, la peur m'avait fait faire telle démarche. Vous insinuerez donc fort poliment là-dessus à l'ami important que je n'avais offensé en rien l'Impératrice ni n'avais mis dans son chemin aucune pierre d'achoppement; que plutôt j'avais tâché d'avoir son amitié, et que pour cela j'avais fait le possible pour la prévenir sur tout ce que j'avais cru devoir lui faire du plaisir et tendre à sa satisfaction; qu'en retour de tant de bonne volonté on m'avait donné plusieurs déboires de son côté; qu'ainsi je ne pensais pas devoir toujours continuer à être le premier en avances pour fournir matière à son contentement; qu'à la vérité, j'étais bien éloigné de l'offenser en quoi que ce fût, mais qu'aussi on ne pouvait bonnement exiger de moi d'autres complaisances, pendant que celles dont je m'étais piqué jusqu'ici à son égard, avaient été reçues d'une manière aussi froide; que, tant que les mauvaises intentions du Chancelier envers moi n'étaient point susceptibles de réforme, toutes mes politesses ne seraient qu'à pure perte et ne serviraient de rien qu'à lui donner occasion pour trouver de nouveaux prétextes de me demander diverses choses à ma charge. Voilà ce que vous direz avec grande politesse à l'ami important.

En outre, je veux bien que vous sachiez, quoiqu'en confidence et pour vous seul, que je ne saurais me figurer le grand besoin que nous pouvons avoir de la Russie; je ne connais non plus les avantages insignes qui sont revenus jusqu'au moment présent à ma maison par la Russie. Croyez-moi, tout bien compté, nous n'avons pas besoin de l'empire moscovite et nous pouvons très bien vivre sans ce dernier.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Bd. V, 525. 526.

## 2975. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 12 mars 1748.

Vous recevez à la suite de cet ordre le précis des articles principaux qui doivent composer l'instruction qu'on va donner au conseiller privé de Klinggræffen touchant son envoi à la cour de Londres.

Vous aurez soin que tout soit dûment détaillé et que cette instruction soit dressée avec toute la diligence possible. Vous l'informerez d'ailleurs de ce qui pourra servir encore à le mettre bien au fait des affaires qui regardent sa mission.

Quant à ses appointements, vous verrez que je les ai réglés à 6,000 écus par an, outre l'argent ordinaire qu'il lui faudra pour faire ses équipages. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Précis derer Punkte, welche in der vor den Geheimen Rath von Klinggräffen zu verfertigenden Instruction wegen seiner Schickung nach Engelland besonders mit enthalten und ausgeführet werden sollen.

1. Dass derselbe hauptsächlich in der Absicht nach Engelland geschicket wird, um, so viel möglich sein wird, die gute Harmonie zwischen beiden Höfen zu retabliren.

2. Bei seiner erstern Audience sowohl als bei allen andern convenablen Gelegenheiten soll er den König von Engelland aller Sr. Königl. Majestät Freundschaft versichern; denen Ministris aber kann er zu verstehen geben, wie Se. Königl. Majestät nichts mehr wünschten, als in beständiger Amitié und Harmonie mit denen Engelländern zu leben.

Auf was Art sonsten der von Klinggräffen seine erste Audience zu nehmen hat, was derselbe dabei zu observiren und welchergestalt er die gewöhnliche Complimente bei Uebergebung seines Creditifs abzulegen hat, solches überlassen Se. Königl. Majestät Dero Ministris vom Departement der auswärtigen Affairen der zu entwerfenden Instruction zu inseriren.

3. Soll derselbe autorisirt werden, gegen den König von Engelland und gegen jedermann, wo er es convenable finden wird, zu sagen, dass Se. Königl. Majestät Sich niemalen von der in dem dresdener Friedenstractat versprochenen Neutralité ecartiren würden; dabei aber muss er sowohl bei Hofe als in der Stadt und andern Orten mehr, so viel er kann, insinuiren, dass der wienersche Hof auf eine sehr üble Art gegen Se. Königl. Majestät gehandelt habe, indem derselbe verschiedene Punkte des Friedenstractats, insonderheit aber den Hauptarticul, betreffend die zu verschaffende Garantie des Reichs über nurgedachten Friedensschluss, noch bis jetzo zu nicht executiret, vielmehr dass solches geschehen mögen

auf alle Art und Weise zu verhindern gesuchet habe. Er kann auch bei Gelegenheit einem oder dem andern im Vertrauen entdecken, wie Se. Königl. Majestät bei verschiedenen Gelegenheiten decouvriret hätten, dass der hiesige österreichische Minister Graf Bernes nicht nur einige Deroselben Officiers debauchiren wollen,[1] sondern auch, dass derselbe noch sonsten allerhand unanständige Pratiques und Intriguen gemachet habe, wovon aber Se. Königl. Majestät aus Moderation und aus Neigung zum Frieden keinen Éclat machen, sondern solches alles lieber supprimiren wollen. Ueberhaupt muss der von Klinggräffen bei allen Gelegenheiten die Irrégularité der Conduite des wienerschen Hofes gegen Se. Königl. Majestät denen Leuten remarquiren machen; er muss auch hier und da die mauvaise Foi, so gedachter Hof gegen Engelland, gegen den König von Sardinien und gegen seine andern Alliirten gehalten hat, releviren und am Tage zu legen suchen.

Wozu ihm die Minister der auswärtigen Affairen aus demjenigen, so deshalb bisher verschiedentlich vorgefallen ist, in der Instruction genugsamen Stoff geben werden.

4. Aus denen jetzigen Conjoncturen und aus denen Umständen, welche die Schickung des unterweges seinden englischen Ministre Legge begleiten, können Se. Königl. Majestät fast nicht anders urtheilen, als dass der König von Engelland intentioniret sein müsse, Se. Königl. Majestät um eine oder andere Sache recherchiren zu lassen.

Bei einigem Nachsinnen deshalb seind Dieselbe auf drei Punkte gekommen, welche die dem Ministre Legge gegebene Commissiones in sich halten können; und weil es arriviren könnte, dass man in Engelland den p. von Klinggräffen darüber spräche, so finden Se. Königl. Majestät à propos, ihn von Dero Denkensart darüber vorläufig instruiren zu lassen.

Der erste Punkt kann also auf Sr. Königl. Majestät Connivence rouliren, dass nämlich, wenn man das Reich in einen Krieg gegen Frankreich embarquiren wollte, alsdann Dieselbe solches geschehen liessen, ohne grosse Oppositiones dagegen zu machen.

Dieses Punkts halber haben Se. Königl. Majestät dem p. von Klinggräffen schon mündlich Dero Idées expliciret, welche darauf hinausgehen, dass Dieselbe von Dero Complaisance allen Vortheil, der nur möglich ist, zu ziehen suchen und zugleich Sich eine personelle Mérite aus einer Sache zu machen bedacht sein, welche Sie effectivement nicht ändern können.

Der zweite Punkt, worauf die Negociation des Legge rouliren kann, ist vielleicht, um Sr. Königl. Majestät die vorhabende hannövrische Convenienzen bei dem künftigen Generalfrieden auf eine gute Art vorzutragen. Höchstdieselben soupçonniren hierbei vielleicht nicht ohne Fundament, dass solche Convenienzen in einer Acquisition des Bisthums Osnabrück und vielleicht gar des Bisthums Hildesheim bestehen werden.

[1] Vergl. S. 33. 49. 68.

Sr. Königl. Majestät Sentiments hierüber seind eben diejenigen wie die über die erstere Proposition, nämlich allen nur möglichsten Vortheil aus einer Sache zu ziehen, welche Dieselbe doch nicht ändern können. Einer der grössesten Vortheile aber, den Sie bei solchen Gelegenheiten zu ziehen wünscheten, wäre dieser, dass der König von Engelland sich von der Bezahlung der englischen auf Schlesien hypothecirten Schulden chargiren möchte.

Die dritte Proposition, so der englische Ministre thun möchte, kann diese sein, dass nämlich Engelland sogleich nach geendigtem Kriege gegen Frankreich eine genaue Alliance mit Sr. Königl. Majestät schliessen wolle. Auch dieserwegen haben Sie Sich gegen den p. von Klinggräffen bereits mündlich expliciret, dass Sie in dergleichen Alliance mit vielem Plaisir treten würden.

Es sei aber wegen vorgedachter drei Propositionen beschaffen wie es wolle, so wird Sr. Königl. Majestät solideste und serieuseste Reflexion allemal dahin gehen, dass dieselbe bei künftigem Generalfrieden die Garantie über alle Dero Lande und Possessions, insonderheit aber über Schlesien, von ganz Europa erhalten.

5. Was indess die Sache wegen der englischen auf Schlesien hypothecirten Schulden anlanget, so muss der p. von Klinggräffen, so lange die Umstände so wie sie jetzo seind bleiben, und nicht etwa das vorhin gedachte Événement sich ereignet, allemal in Engelland die Langage halten, dass Se. Königl. Majestät solche Schulden gewiss bezahlen werden; inzwischen da die Summe davon so gross wäre, dass solche nicht auf einmal abgeführet werden könnte, so könnte man doch versichert sein, dass Se. Königl. Majestät alle Jahr etwas davon bezahlen würden; wie Sie dann dazu schon eine Post zur Auszahlung parat hielten und solchergestalt von Jahre zu Jahre continuiren würden.

6. Betreffend die zeither durch die englischen Kapereien gehemmte Schifffahrt Sr. Königl. Majestät commerciirenden Unterthanen, deshalb soll der von Klinggräffen instruiret werden, solche freie Schifffahrt auf alle Art und Weise zu souteniren und Dero negotiirende Unterthanen zu protegiren. Es müssen dannenhero die Minister vom Departement der auswärtigen Affairen in gedachter Instruction alle diejenige Gründe und Raisons en détail inseriren, welche darunter vor Sr. Königl. Majestät Unterthanen streiten und welche dem Secrétaire Michell bereits suppediret worden seind,[1] auch der p. von Klinggräffen von allem, so deshalb bisher passiret ist, gründlich informiret werden; eine ganz besondere Attention aber muss derselbe auf das schlesische Leinwandcommercium in Engelland haben und solches bestens protegiren, auch alles abzuwenden suchen, was solchem schädlich oder hinderlich sein kann. Weshalb der Instruction alles, was deshalb bisher, auch wegen des sogenannten Drawback's passiret ist, inseriret werden muss.

[1] Vergl. S. 21.

7. Was die beständige Factiones und Cabalen in Engelland anlanget, da muss derselbe sich von keinen Personalitäten meliren, sondern sich beständig an das Gros de la Nation halten, damit wenn hier oder da kleine Revolutiones in dem Ministerio vorfallen, Sr. Königl. Majestät Interessen darunter nicht leiden können.

8. Den Prinz von Wallis soll er in denen guten Sentiments, worinnen er gegen Se. Königl. Majestät ist, mit allem Fleiss zu erhalten suchen, jedoch muss er solche Ménagements dabei gebrauchen, dass der Hof deshalb nicht choquiret werde.

9. Im Fall es zum Generalfrieden kommet, so muss er alsdann am allervigilantesten sein, auf dass bei solcher Gelegenheit nichts gegen Sr. Königl. Majestät Interesse geschehe, auch dass Engelland keinen Frieden mit Deroselben Exclusion mache, auch avertiren, dass Sie Dero Minister in Zeiten nach dem Friedenscongress schicken können, um Dero Interesse dabei zu observiren.

10. Muss er sich äusserst bemühen, um zu erfahren und zu approfondiren, was die Engelländer mit Dänemark und Russland wegen Schweden vorhaben; ob die Tractate, so sie deshalb unter einander gemachet, die dänische Prétentions auf Holstein angehen oder ob solche gegen das Etablissement des Thronfolgers in Schweden gerichtet seind, oder auch ob wider ein Gouvernement monarchique gehen, um zu verhindern, dass dergleichen in Schweden nicht wieder eingeführet werden möge.

11. Da das hannöversche Interesse aller Apparence nach das von Engelland reguliret, so soll er dem hannöverschen Minister in London bei allen Gelegenheiten die Idées zu benehmen suchen, als ob Se. Königl. Majestät von dem hannöverschen Agrandissement jaloux wären, um zu sehen, ob Dieselbe davon zu Dero Interesse profitiren können.

12. Von denen Russen muss er allemal auf solche Art sprechen, als wann selbige Sr. Königl. Majestät nicht formidabel schienen; er muss au contraire bei convenablen Gelegenheiten die wahre Schwäche dieses Reiches und des russischen Hofes zu erkennen geben. Es müssen zu dem Ende dem p. von Klinggräffen alle dazu erforderliche Informationes und einige Facta suppeditiret werden, welches zu thun Se. Königl. Majestät Dero Ministern vom Departement überlassen.

13. Wegen der ostfriesländischen Sachen, wie auch wegen der Elbzolldifferenzien, muss das Ministerium alles erforderliche in der Instruction wohl detailliren, ihm auch den Statum causae und die Fundamenta von Sr. Königl. Majestät Rechte und Befugnisse, und was sonst dahin gehöret, geben, damit er wissen möge, wie er sich deshalb verhalten müsse und was er zu antworten hat, wann er in Engelland darüber besprochen wird.

14. Von dem p. Andrié zu Berlin muss er zu erfahren suchen, was vor Canäle er sich bedienen könne, um hinter diese oder jene Umstände zu kommen und zuverlässige Nachrichten zu erhalten.

15. Von Sr. Königl. Majestät Regierungs- und allen dahin einschlagenden Umständen muss er allemal mit vieler Modestie sprechen, auch so wenig wie es nur immer möglich ist davon reden.

16. Wann er in Engelland einige Zeit gewesen ist und die Vornehmsten daselbst hat kennen lernen, so soll er von denenjenigen, so einigen Theil an denen Affairen haben oder darin sonst influiren, auch von denen, welche die Apparence vor sich haben, dazu gelangen zu können, detaillirte Portraits machen und jeden besonders nach seiner Beschaffenheit charakterisiren, auch solche Tableaux so einrichten, wie der Graf von Podewils zu Wien die seinigen abgefasset hat,[1] welche er alsdann nach und nach, jedoch allemal wohl chiffriret, an Se. Königl. Majestät einsenden soll. Desgleichen soll er Deroselben expliciren, wie weit der König von Engelland Meister von denen dortigen Sachen ist und wie weit das Ministerium und andere darin influiren.

17. Bei pressanten Vorfällen und wann Événements geschehen, so Sr. Königl. Majestät Attention besonders meritiren, als Veränderungen im Ministerio, Revolutiones, Todesfälle, besondere Umstände wegen des künftigen Generalfriedens und dergleichen mehr, so soll er seine Dépêches schleunig fortzuschaffen suchen und solche dem p. von Ammon adressiren und selbigen avertiren, Sr. Königl. Majestät solche sogleich durch Estafettes zuzusenden.

18. Zu seinen jährlichen Appointements soll er 6000 Thaler haben.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2976. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 15 mars 1748.

Monsieur. Je reconnais comme je dois l'attention que vous avez bien voulu me marquer en me communiquant la lettre du sieur de Castera, mais quant aux nouvelles qu'elle contient, je ne puis pas m'empêcher de vous dire qu'elles méritent d'être ajoutées à la bibliothèque des frères polonais, et que je plains fort le politique qui a puisé ces nouvelles chez des Polonais ivres, et qui pour la plupart du temps ne savent ce qu'ils disent. Au reste, soyez persuadé de l'estime invariable que j'ai pour vous. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2977. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 mars 1748.

Vous ferez bien et selon mes intentions en vous tenant clos et couvert, tant que les affaires se trouveront sur le même pied, là où vous êtes, que vous me mandez par vos dépêches du 27 de février

[1] Vergl. Bd. V, 91 Anm. 2.

dernier qu'elles le sont présentement. Seulement apporterez-vous la dernière attention pour ne rien ignorer de tout ce qui s'y fait, traite et trame par le Chancelier. Il est hors de doute que le général Pretlack sera rappelé et qu'il se congédiera de la cour de Pétersbourg; cependant je crois que cela ne se fera pas encore dès si tôt et que deux mois pourront très bien s'écouler avant que cela arrive.

- Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2978. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 1. März, über eine längere Unterredung mit Puyzieulx in Betreff der Friedensaussichten. „Puyzieulx finit par me dire: la paix viendra quand elle pourra, mais lorsque cela arrivera, toutes les puissances qui auront fait la guerre, en sortiront ruinées, à la réserve de Sa Majesté Prussienne, qui y aura seule gagné; car l'Angleterre a beau faire, ses dettes augmentent tous les jours; nous savons ce qu'il nous en coûte; l'Espagne en est épuisée, aussi bien que la Hollande, le roi de Sardaigne et la reine de Hongrie, sans parler des Génois et du duc de Modène. — Vous conviendrez, s'il vous plaît, répondis-je au marquis de Puyzieulx, qu'aucune puissance n'a joué si grand jeu dans cette guerre que le Roi mon maître, et que, si malheureusement le pied lui avait glissé, il aurait été plus à plaindre que personne. — Je l'avoue, me répliqua le marquis de Puyzieulx, ce sont ses victoires, son habileté et les fautes des autres dont il a profité, qui l'ont mis dans la situation dans laquelle il se trouve."

Potsdam, 16 mars 1748.

Je n'ai pas pu lire le récit que vous m'avez fait, par le post-scriptum de votre dépêche du 1er de ce mois, du dernier entretien que vous avez eu avec le marquis de Puyzieulx, sans m'étonner de ce que des gens aussi habiles en politique que les ministres français ne savent pas assez cacher la grande envie qu'ils ont à me voir rembarqué de nouveau dans la guerre. Je ne veux point m'arrêter sur la réflexion que M. de Puyzieulx vous a faite touchant ma situation présente en comparaison de toutes les autres puissances qui sont en guerre; je la lui passerai et je la regarde comme soufflée à lui par quelque personne attachée au parti autrichien ou par quelque Saxon. La réponse que vous avez faite là-dessus à M. de Puyzieulx est bien juste. Mais qu'il lui plaise d'un autre côté de réfléchir pour un moment sur la situation actuelle de la France, et il trouvera que n'ayant rien perdu jusqu'ici de ses possessions, mais tout au contraire conquis une si belle province que les Pays-Bas autrichiens, dont elle tire des ressources très considérables, et ayant d'ailleurs son armée aux frontières de la Hollande, l'on ne saurait dire que la France soit dans une mauvaise situation ni qu'elle ait fait une guerre malheureuse. En attendant, vous avez fort bien fait de dissimuler comme si vous n'entriez point dans le vrai sens de tous les propos que M. de Puyzieulx vous a tenus à cet égard, et vous ferez fort bien de continuer de la sorte, aussi souvent qu'il vous tiendra de pareils discours, et je ne doute pas qu'il ne s'explique encore plus clairement envers vous sur ce sujet.

La négociation dont il vous a parlé en mots entrecoupés, est à Turin, et je viens d'apprendre d'autre part qu'il doit y avoir une négociation secrète entamée entre l'Espagne et les alliés par le moyen de la cour de Turin et l'infant Don Philippe. Ces conjectures sont en partie fondées sur le grand nombre de courriers que le général sardinois à Vienne, della Rocca, reçoit et expédie, et sur les fréquentes conférences qu'il a avec le ministre anglais, Robinson, et les ministres de la cour de Vienne, sans que les militaires y assistent. Je doute cependant que cette négociation aboutisse à grande chose, et je persiste d'être du sentiment que, si la paix se doit négocier avec succès, il faudra que cela se fasse à Londres. La Saxe, encore, ne pourra pas servir à la France pour mettre en train quelque négociation de la paix, puisque l'Angleterre n'a guère de confiance à la cour de Dresde, avec qui elle est brouillée à plusieurs égards. Ce qui éloigne le plus la paix, c'est que l'Angleterre se flatte encore de pouvoir tirer de grands avantages contre la France moyennant le secours du corps de troupes russiennes; tant que cette idée lui durera, tant elle ne pensera point sérieusement à une pacification, et comme, pour l'en faire revenir, il faudra bien qu'elle voie par les événements de la campagne prochaine que ce secours est insuffisant pour gagner la supériorité sur la France, je conclus que la paix ne se fera pas qu'après la campagne finie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2979. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 19 mars 1748.

Votre longue apologie en chiffres du 9 de ce mois ne m'a point du tout été agréable, car j'aime à voir qu'on ne se serve du chiffre que pour me mander des choses intéressantes. Je suis entièrement persuadé de votre zèle et de vos intentions légitimes pour mon service; aussi ne vous ai-je rien reproché qui dût vous faire de la peine, mais je vous ai écrit mes pensées selon qu'elles m'étaient venues par les avis que j'avais reçus alors, qui néanmoins peuvent se changer par la suite; il n'en serait pas moins avéré pour cela que la cour de Vienne ne saurait point disposer des troupes auxiliaires russiennes, mais que les Puissances maritimes et principalement l'Angleterre dirigeront leurs opérations.

Vous approfondirez au possible si la cour de Vienne s'ombrage de la mission réciproque qui se fait du ministre d'Angleterre, le sieur Legge, à ma cour, et du mien, de Klinggræffen, à celle de Londres.

Pour ce qui regarde le comte Othon de Frankenberg, je veux bien lui permettre, uniquement par politesse pour la cour de Vienne, qu'il entre à son service. Vous direz à cette occasion au comte de Harrach d'une manière forte et énergique, et je vous ordonne expressément de le faire dans les termes qui suivent, que je voulais bien encore pour

cette fois-ci avoir de la complaisance, en permettant que le susdit comte de Frankenberg pût accepter le poste qu'on venait de lui offrir, mais que j'étais bien aise de donner en même temps à connaître comme quoi je comptais absolument que l'Impératrice-Reine mettrait mon amitié à même prix que j'avais la sienne, et que toute affaire se traiterait d'égal à égal; que sans cela je me verrais nécessité de faire cesser toute complaisance; que quoique les procédés que Sa Majesté Impériale avait eus jusqu'à présent avec moi, ne m'eussent point fourni occasion pour m'engager à Lui faire des avances, nonobstant de cela je voulais bien passer sur cette considération et être derechef le premier en politesses, dans la forte persuasion où j'étais qu'Elle ne se prêterait pas moins volontiers dans l'occasion au réciproque, afin qu'ainsi une bonté en valût l'autre.

Nach dem Concept. Federic.

## 2980. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 mars 1748.

Les raisons que vous alléguez dans votre dépêche du 2 de ce mois et que vous jugez propres pour se consoler tellement quellement de la faveur dont Bestushew vient d'être comblé de nouveau par sa souveraine,[1] peuvent être regardées comme valables dans un certain sens. Cependant je souhaiterais, moi, que les ennemis du Chancelier pussent une bonne fois se consoler et se réjouir par quelque autre côté que celui d'une triste et blême envie.

Quoiqu'il n'y ait point d'apparence, comme vous le dites, que le ministre de Danemark, de Cheusses, soit chargé pour le moment présent de quelque négociation d'importance, vous ne devez pourtant point vous y fier, mais faire de tout votre mieux pour approfondir s'il n'y a point eu déjà effectivement quelque chose — qui d'ailleurs pourrait bien être d'importance — d'arrêté et de conclu entre les cours de Russie et de Danemark. Vous tâcherez en ce dernier cas de développer le mystère et de savoir les articles sur lesquels les deux susdites cours se sont accordées. Je m'imagine que, pourvu que vous vous y preniez habilement avec l'ami important et avec l'ami intrépide, vous pourriez facilement tirer d'eux le secret de l'affaire en question, qui m'importe extrêmement.

Nach dem Concept. Federic.

## 2981. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 19 mars 1748.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois, et je n'y ai rien à vous dire si ce n'est que je suis très satisfait des assurances

[1] Die Kaiserin hatte dem Kanzler am 28. Februar ein Geschenk von 40,000 Rubeln gemacht.

favorables que le duc de Newcastle vient de vous donner, et cela d'autant plus que je me tiens assuré de leur bon effet.

Pour ce qui est du libre commerce de mes sujets négociants, vous insinuerez au duc de Newcastle, quoique de bouche seulement et sans lui donner quelque chose par écrit, que, si contre toute attente les armateurs anglais continuaient d'exercer leurs pirateries contre mes sujets et qu'on refusât en Angleterre de faire administrer justice à ces derniers, alors je me verrais obligé, quoique à regret, de pourvoir moi-même à leur dédommagement, en les faisant indemniser, pour autant qu'il faudra, des sommes anglaises hypothéquées sur la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2982. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Valory schreibt, Berlin 18. März: „Le retour du courrier que j'ai dépêché à ma cour,[1] m'a apporté l'ordre de vous témoigner, Sire, dans les termes les plus expressifs la sensibilité du Roi mon maître de l'attention de Votre Majesté à lui faire part de la découverte qu'Elle a faite des pernicieuses intentions de M. de Walrave . . . M. le marquis de Puyzieulx me fait observer que mon zèle pour le service du Roi y eût été très nuisible, sans la prévoyance de Votre Majesté. Sans Ses découvertes, Elle eût peut-être consenti à envoyer cet homme à notre armée, à la prière du comte de Saxe,[2] et dans ce cas il se trouvait que j'étais le premier instrument dont on se servait pour y placer, et peut-être même auprès de la personne du Roi mon maître, l'espion le plus dangereux."

Potsdam, 20 mars 1748.

Monsieur. J'ai été charmé d'apprendre par la lettre que vous venez de me faire la manière dont votre cour a reçu la confidence que je lui ai faite touchant le personnage que vous savez. Il est vrai que sa mauvaise intention aurait pu avoir des suites fort dangereuses, s'il avait été placé de la façon que vous me le marquez, mais heureusement en a-t-il été prévenu, et je ressens une véritable satisfaction de ce que cette affaire n'a eu aucune suite. Au surplus, mes sentiments d'estime pour vous sont toujours invariables. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2983. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 21 mars 1748.

Je vous sais bon gré de l'avis que vous m'avez donné de ce qui s'est passé à Danzig avec le colonel de La Salle, et de ce que vous avez fait observer au marquis Valory combien il y avait de l'apparence que ce soit encore un plat du métier du comte de Brühl, qui sans doute s'est prêté à faire faire cette démarche au magistrat de Danzig pour en

[1] Vergl. S. 44. — [2] Vergl. S. 10.

complaire à la Russie. Au surplus, j'espère que le comte de Brühl continuera tant à faire de mauvaises intrigues, des perfidies et des infamités, que tout le monde le reconnaîtra pour ce fourbe et cet infâme que nous le connaissons. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 2984. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 21 mars 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. L'extrême sécheresse qui y règne encore, m'oblige de vous dire qu'il faut que vous vous évertuiez plus et que vous vous appliquiez soigneusement à marcher sur les erres de votre digne prédécesseur, afin de rendre vos rapports plus intéressants qu'ils n'ont été jusqu'à présent. Je vous ai envoyé à une cour où matière ne saurait jamais vous manquer, soyez seulement attentif et évertuez-vous à bien approfondir les affaires. Évitez d'ailleurs de vous laisser diriger par des ministres étrangers qui résident à la cour où vous êtes, travaillez plutôt de leur donner, par votre application assidue sur les affaires, par votre bon discernement et par votre conduite sage et prudente, qu'ils se voient obligés à recourir à vous, pour avoir vos avis et vos conseils. J'ai mis auprès de vous le secrétaire Hecht, comme je le connais pour un sujet bien attaché à mon service et fort entendu dans les affaires qui se traitent à la cour où vous êtes; demandez-lui ses avis et instruisez-vous par lui de la manière qu'il faut que vous preniez pour pénétrer, dans toutes les affaires, les vues et les intrigues de la cour où vous êtes. Comme il a été formé sous le sieur de Klinggræffen, il est à même de vous donner de bonnes connaissances et de vous indiquer les moyens dont il faut que vous vous serviez pour approfondir les affaires; cela ne vous empêchera pas de suivre les conseils que je vous ai donnés à votre départ de Berlin.

Au surplus, je viens d'apprendre que le magistrat de Danzig a fait arrêter le colonel français de La Salle — qui a passé il y a quelque temps par Dresde, allant en Pologne — à la réquisition de la cour de Russie, qui réclame cet officier comme un homme qui est déserté de son service. Comme il est difficile à croire que le magistrat de Danzig eût osé faire un pas pareil, s'il n'avait été assuré sous main de l'approbation de la cour de Dresde, qui apparemment s'est prêtée à cette démarche pour complaire à la Russie, de la façon que c'est encore un plat du métier du comte de Brühl, vous devez vous éclaircir sur toutes ces circonstances et m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2985. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 mars 1748.

Je serais curieux de savoir et vous ne laisserez que de mander quel peut être ce comte de Harrach qui autrefois a été ministre de la cour de Vienne à celle de Dresde, et qui, selon que vous le présumez par votre dépêche du 13 de ce mois, pourrait bien se trouver sur le tapis pour devoir relever le général Bernes à ma cour.

Au reste, vous ne devez pas ajouter croyance à ce que le principal objet du voyage du secrétaire Weingarten à Vienne ait été de convenir avec la cour de Vienne sur les conditions auxquelles le comte Bernes accepterait son envoi à la cour de Pétersbourg. J'en sais bien d'autres raisons, moi, et quant à vous, vous ne sauriez vous dispenser de convenir que le général Bernes n'aurait pas osé envoyer à Vienne un homme tel que Weingarten, qui n'est point son domestique, mais qui est actuellement au service de l'Impératrice-Reine, pour un objet aussi mince que celui de faire ses conditions à lui, Bernes, et que sûrement Weingarten aura voulu vous en donner à garder quand il vous a dit qu'il n'était venu à Vienne que pour faire les affaires de Bernes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2986. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 mars 1748.

Ce que vous me mandez, en date du 5 de ce mois, sur les conversations d'affaires que les ambassadeurs Pretlack et Hyndford avaient souvent avec l'Impératrice, me confirme de plus en plus que le Chancelier, ayant même trouvé moyen de disposer sa souveraine à entrer dans des conversations d'affaires avec des ministres étrangers, ce qui d'ailleurs lui répugne et ne saurait ainsi manquer de la gêner, doit naturellement, avant que d'avoir pu la persuader à s'y prêter, s'être accrédité de la sorte dans son esprit que, quand bien les troupes auxiliaires russiennes viendraient à souffrir quelque échec, son crédit ne diminuerait de rien pour cela, parcequ'il ne manquerait pas de ressources en ce cas, tout puissant qu'il est, d'en cacher la connaissance à l'Impératrice, ou bien de diminuer les pertes autant qu'il le jugerait à propos. Je conclus de là que les adversaires de Bestushew se trouvent bien éloignés de leur compte, quand ils ont souhaité, l'année passée, la marche des troupes russiennes pour pouvoir se flatter, s'il leur arrivait quelque désastre, que cela ne manquerait pas d'occasionner sa perte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2987. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 22 mars 1748.

Vous en agissez sagement quand, par votre rapport du 13 de ce mois, vous me demandez si vous deviez faire ouverture au sieur Castera sur les insinuations que je vous ai ordonné[1] de faire avec beaucoup de circonspection à la nation touchant le passage des troupes russes par la Pologne, et je vous donne en réponse à ce sujet que mon intention n'est pas que vous en fassiez la moindre confidence au susdit sieur de Castera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2988. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A SAINT-JAMES.

Berlin, 23 mars 1748.

Monsieur mon Frère. Je me prête de grand cœur à la recherche que Votre Majesté me fait, par la lettre qu'il Lui a plu de m'écrire en date du 26 février passé, pour demander le passage par mes États pour le corps des troupes de Wolfenbüttel que Votre Majesté a prises à Sa solde, conjointement avec les États-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, et j'ai donné incessamment les ordres nécessaires pour que lesdites troupes soient reçues amicalement à leur passage et traitées de même dans mes États. J'en userai de même toutes les fois que Votre Majesté me fournira des occasions de contribuer à Sa satisfaction et à Ses avantages et de Lui donner des preuves de l'amitié sincère et de l'estime parfaite avec lesquelles je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2989. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 24 mars 1748.

Vous avez répondu l'on ne saurait mieux au marquis de Valory, lorsqu'il vous a demandé si je ne voulais pas faire entendre raison au magistrat de Danzig sur son procédé avec le colonel de La Salle. Aussi ne saurais-je point me mêler de cette affaire, qui ne me regarde par aucune raison et dont le redressement dépend absolument du roi de Pologne, ce que vous ferez comprendre en termes doux et polis au marquis de Valory. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 50.

## 2990. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 mars 1748.

Les idées que vous me marquez, par votre dépêche du 9 de ce mois, avoir conçues sur les Turcs, pour que la France tâchât à les disposer de faire quelque ostentation guerrière pour donner à penser à la Russie, sont très bonnes en elles-mêmes: Si toutefois vous connaissiez mieux le génie français et saviez les difficultés qu'ils font avant que d'entrer en pareilles négociations, et les lenteurs auxquelles ils sont sujets en ces sortes de cas, vous jugeriez vous-même qu'ils n'y sont pas propres du tout, et que par conséquent ils ne prendraient pas grand part à semblable négociation. L'article seul des sommes qu'il faut employer pour réussir à Constantinople, est, outre cela, plus que suffisant pour empêcher dans les esprits de ces mêmes Français l'exécution de vos idées.

Quant aux notions que vous me marquez avoir sur les troupes russiennes, elles sont parfaitement confirmées par ce que m'en a déjà dit le feld-maréchal de Keith, et je suis bien aise de voir par là que vous êtes assez bien informé de l'état militaire de la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2991. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 26 mars 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 16 de ce mois. Je le regarde au fond comme tout un, quel ministre la cour de Vienne voudra choisir pour faire relever le comte de Bernes à ma cour, puisque, par le cours présent des affaires, même celui qui d'ailleurs peut avoir quelque mérite et serait le meilleur d'entre les mauvais, mais imbu, avec cela, des sentiments et principes autrichiens, ne peut point être propre ni assez bien intentionné pour concilier et cimenter une bonne harmonie entre les deux cours, mais machinera plutôt sans cesse, quand bien à tort et à travers, pour me susciter, s'il était possible, du chagrin et des embarras infinis.

Je vais ici jusqu'à vous dire — quoique dans la dernière confidence et sous peine inévitable de ma plus grande indignation de n'en parler, écrire ou donner à entendre et signifier de quelque façon que ce puisse être à âme qui vive — que ce soi-disant ministre d'un caractère si bon, si doux et insinuant, le comte Bernes enfin, est le même qui a inspiré et poussé notre Walrave à des complots les plus infâmes.

Jugez et apprenez à déterminer, par cette confidence que je vous fais, de quel aloi peuvent être des ministres bien intentionnés de cette espèce!

Il me semble, au reste, que l'Impératrice-Reine prend son temps assez mal pour redresser ses finances, les circonstances de la présente guerre ne pouvant guère lui être favorables pour ces sortes de projets.

Nach dem Concept.

Federic.

## 2992. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 11. März, über einen neuen Versuch des französischen Hofes, Preussen zu einer bewaffneten Intervention zwischen den kriegführenden Mächten zu vermögen. Der an Chambrier geschickte Emissär hat die vollständige Geheimhaltung der einzuleitenden Verhandlungen zugesichert, in die nur König Ludwig, die Marquise von Pompadour und die Brüder Pâris eingeweiht sein würden. Chambrier hat in seiner ausführlich motivirten Ablehnung des Antrages auf die Erfahrungen hingewiesen, die Preussen 1744 und 1745 mit seinem Eintreten für Frankreich gemacht habe, sowie auf die Rücksichten, welche sich aus der unmittelbaren Nachbarschaft Russlands für Preussen ergäben: „Je suis surpris que vous trouviez extraordinaire que le Roi mon maître ménage un voisin aussi proche comme la Russie, dont il connaît toute la force, par l'intérêt qu'il a d'en être instruit, pendant que vous Français, qui êtes éloignés de sept cent lieues de cette même Russie, paraissez avoir tant de peur de 30,000 hommes qu'elle envoie contre vous."

Nach dem Concept.

Berlin, 26 mars 1748.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois. La réponse que vous avez faite au confident des messieurs Pâris sur les insinuations qu'on vous a faites, est tant à mon gré que je ne saurais rien ajouter, et je la trouve ainsi conforme à ma façon de penser sur cet égard que, s'il était possible que j'eusse pu vous inspirer, je n'aurais su vous mettre d'autre réponse que celle-ci dans la bouche.

Federic.

## 2993. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 mars 1748.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été rendue. Il est avéré que le général Bernes ira à Pétersbourg pour y relever Pretlack, et il se pourrait que le premier partît d'ici à cet effet vers la mi d'avril. Quoi qu'il en soit d'ailleurs du mérite du général Pretlack, je trouve en cela sa conduite assez prudente qu'il ait sollicité son rappel pendant un temps encore opportun, pour éviter de fournir matière à un second tome de la catastrophe de La Chétardie,[1] et il est sans doute de son

[1] Vergl. Bd. III, 206.

intérêt particulier de l'avoir fait avant que l'amitié si chaude qui subsiste à l'heure entre les deux cours se refroidisse en quelque manière.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 2994. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 29 mars 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. Je suis bien aise que l'ambassadeur de France se soit adressé immédiatement au roi de Pologne sur l'affaire du sieur de La Salle, et je veux que vous ne manquiez point d'occasion, qui d'ailleurs pourrait y être propre, pour le fortifier dans l'idée de l'avantage qui en résultera à sa cour par la promptitude avec laquelle il réussira dans ses recherches, et le tort immanquable qu'il fera au comte de Brühl, si dans ces sortes de conjonctures il continuait de s'adresser au roi de Pologne lui-même.[1] Quant au contenu de votre post-scriptum du 26 de ce mois, mon intention est que vous vous arrangiez pour suivre le roi de Pologne, en cas qu'il fît le voyage de Varsovie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2995. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 30 mars 1748.

Je ne vous fais celle-ci que pour ajouter à ce que je vous ai dit en date d'hier, sur votre dépêche du 26 de ce mois, que je trouve que vous mettez présentement plus de soin à composer vos relations que du commencement, que j'en suis content et que vous devez continuer de la sorte sur le même pied. Il faut pour cela que vous dirigiez à présent votre attention principale sur les démarches du ministre de Russie, Bestushew, pour être exactement informé de tout ce qu'il traite; que vous ne négligiez non plus d'observer de bien près le ministre d'Hanovre, de Wedell, pour pouvoir me rendre un compte précis de ses négociations, et que vous me mandiez enfin, avec le plus de justesse qu'il vous sera possible, tous les détours et toutes les souplesses dont Brühl pourra s'aviser dans l'affaire du colonel français de La Salle.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. V, 419. 434.

## 2996. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Mardefeld berichtet, Berlin 31. März: „Le comte de Tessin ayant fait connaître au sieur de Rohd que sa cour, pour combler la mesure à celle de Pétersbourg, avait résolu de lui communiquer l'acte d'accession de Sa Majesté Très Chrétienne au dernier traité d'alliance[1] . . . nous soumettons aux hautes lumières de Votre Majesté si Elle jugera convenable d'ordonner au comte de Finckenstein de concourir de Sa part à cette communication."

Cela me paraît fort déplacé; cependant, si la Suède le veut, je m'y prêterai par complaisance.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (ohne Datum und Präsentatum) am Rande des Berichts.

## 2997. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 2 avril 1748.

J'ai vu ce que vous me mandez en date du 23 de mars dernier, à l'occasion d'un ministre que pourra nommer la cour où vous êtes pour remplacer ici le comte de Bernes. Il ne m'importe guère pour le fond de l'affaire quel qu'il soit, car supposé que tel ministre qu'on voudra m'envoyer pour faire relever le général Bernes, eût du mérite et fût bon par lui-même, le comte d'Ulfeld et la clique adverse l'obligeront-ils moins pour cela de se renier, pour ainsi dire, et de composer ses relations à sa cour selon qu'ils le croiront être de leur convenance?

Je ne saurais regarder autrement les subsides que l'Angleterre vient d'accorder à la cour de Vienne pour faire le siége de Gênes, que comme un dernier effort des Anglais pour occuper la France de tous côtés, afin de voir si ainsi ils pourraient obtenir contre elle leur but tant désiré.

Au reste, je doute encore fort que la susdite cour réussisse dans l'affaire de l'association des cercles antérieurs de l'Empire.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

## 2998. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 2 avril 1748.

Je veux bien croire, selon que vous me le marquez par votre dépêche du 18 de mars dernier, qu'on peut avoir pris de l'inquiétude, là où vous êtes, touchant les négociations secrètes que les Espagnols y sont soupçonnés d'avoir entamé à l'insu de la France. Je ne saurais néanmoins me persuader que ces Espagnols voulussent tout de bon faire

[1] Vergl. S. 36. — [2] Vergl. S. 16.

une paix séparée, en abandonnant la France, et s'oublier assez eux-mêmes pour se livrer ainsi à la merci de leurs ennemis naturels. Je compte plutôt toujours et je me tiens assuré que tous les chipotages de l'Espagne, quels qu'ils puissent être, n'aboutiront à rien et ne seront d'aucun effet. Au surplus, il me semble que la France n'a encore rien déterminé de certain pour ses opérations aux Pays-Bas et qu'elle ne sait encore elle-même de quelle façon elle y voudra commencer sa campagne prochaine, ce qui, je ne saurais vous le cacher, ne laisse que de me déplaire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 2999. AU COMTE DE TESSIN, PRÉSIDENT DE LA CHANCELLERIE ET SÉNATEUR DE SUÈDE, A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 avril 1748.

Monsieur. J'ai appris avec grand plaisir les nouvelles marques d'honneur et de distinction dont le Roi votre maître se propose de vous revêtir.[1] Je n'en suis point surpris: un sujet qui comme vous réunit le ministre habile et le citoyen zélé, mérite toutes les grâces de son Prince, et Sa Majesté Suèdoise travaille à sa gloire en vous en comblant. Je suis bien flatté de l'agrément que vous me demandez pour recevoir ces dignités; j'y donne mon aveu de tout mon cœur, et je serai charmé qu'en vous voyant conserver aussi le cordon de mon ordre, l'Univers soit convaincu que je n'ai pas moins reconnu vos heureuses qualités et vos talents que votre patrie, et que je me suis fait une satisfaction de les récompenser autant qu'il a été en moi. Ce sera toujours bien volontiers que j'embrasserai les occasions de vous montrer l'estime particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre affectionné

Federic.

Nach der Ausfertigung im Freiherrlich Bonde'schen Familienarchiv zu Eriksberg in Södermanland.

---

## 3000. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 6 avril 1748.

Je ne saurais qu'être bien aise, par la situation où je me trouve à l'heure qu'il est avec la cour de Vienne, d'apprendre par votre dépêche du 27 de mars dernier le peu de bons arrangements que ladite cour prend tant pour la campagne prochaine en Italie que pour celle aux Pays-Bas; cette dernière surtout ne sera pas, je pense, fort heureuse, par la désunion qui s'est déjà glissée entre les jeunes généraux qui y com-

[1] Graf Tessin war zum Grosskanzler des Seraphinenordens (vergl. S. 36) designirt.

mandent l'armée alliée, et il est bien à présumer qu'il en résultera une guerre d'enfants, que le comté de Saxe, en sage gouverneur, ne manquera pas à coup sûr de châtier de la bonne sorte.

Quant au ministre que la cour de Vienne pourra m'envoyer pour le faire succéder au général Bernes, je vous répète ici qu'il m'est absolument indifférent pour le fond de l'affaire quel sujet elle voudra choisir pour cet effet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3001. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 avril 1748.

J'ai vu par votre dépêche du 19 de mars dernier ce que vous continuez à m'y mander de la marche des troupes auxiliaires russiennes par la Pologne. Sur quoi, je veux bien vous dire que, comme il m'en peut revenir et revient d'autre part plus tôt des avis assurés que par votre canal, vous ne deviez plus faire des recherches fort pénibles pour m'en informer, mais que vous dirigiez principalement votre attention sur tout ce qui peut se passer là où vous êtes qui ait du rapport à ces dites troupes, pour pouvoir ensuite m'en instruire avec précision.

Pour ce qui est du corps de troupes que la Russie assemble en Livonie, ce n'est en effet qu'une ostentation vaine et fort mal digérée de sa part, parcequ'en cas qu'on se proposât de former quelque dessein, on ne s'arrêterait pas à coup sûr à compter son monde, quelque nombreux qu'il pourrait être d'ailleurs, et que cette considération ne serait pas d'un assez grand poids pour arrêter et bien moins encore pour faire échouer des résolutions à prendre.

Quant à l'ami important, il me paraît de plus en plus être fort médiocrement au fait des affaires, et je serais presque tenté de croire qu'il n'en sait pas davantage que ce que les autres veulent bien ne pas lui en laisser ignorer. Je ne saurais m'imaginer que la Russie ait résolu d'équiper soixante galères; cela ne laisserait, du moins, que de la mener bien loin. Le jugement que vous portez de la situation présente du Chancelier, est très bien pensé, et je le trouve des mieux fondés, d'autant plus que je suis entièrement persuadé qu'il a su trouver moyen de s'ancrer assez profondement pour n'avoir point à craindre d'être culbuté, et qu'il ne saurait être renversé que par un orage des plus violents. Je vous avertis, au reste, que le roi de Suède se fait plus faible de jour en jour, de sorte que, selon les apparences, il ne saurait plus vivre bien longtemps. Si la mort arrivait pendant les conjonctures présentes, je m'imagine qu'elle ne pourrait qu'être favorable au prince-successeur de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3002. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 19. März, über eine Mittheilung, die ihm der französische Botschafter Marquis Lanmary gemacht habe. Von einem seiner vertrauten Correspondenten und zwar über München will Lanmary die Nachricht haben, dass die Seemächte den Marsch der Russen verzögerten, um dem wiener Hofe behufs Erleichterung der Friedensverhandlungen ein Opfer abzunöthigen; der wiener Hof habe den Seemächten erklärt: „Que si elles voulaient consentir à l'assister à lui ravoir la Silésie, elle ne se refuserait pas aux sacrifices demandés."

Potsdam, 6 avril 1748.

Je veux bien vous dire, sur ce que vous me rapportez par votre dépêche du 19 de mars dernier de la prétendue confidence que l'ambassadeur de France vous avait faite du mystérieux qui pouvait avoir occasionné les délais qui pendant un temps avaient suspendu la marche des Russes, que vous ne devez point vous laisser déranger pour des insinuations aussi mal digérées, que vous n'en devez point prendre de fausses impressions, mais être plutôt entièrement persuadé que tout ce que l'on vient de vous dire à ce sujet, ne sont simplement que de purs contes en l'air.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3003. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1748.

Les dépêches que vous m'avez faites en date du 22 et 25 du mois passé de mars, m'ont été rendues à la fois. Vous continuerez à faire votre possible pour empêcher que la France ne se répande envers moi en plaintes, par l'impatience qu'elle a de sortir des embarras de sa présente guerre. La réplique que vous avez déjà faite à ceux qui vous ont parlé à ce sujet, en leur alléguant les raisons politiques qui ne me permettaient pas au moment présent de me compromettre de nouveau avec les ennemis de la France, n'est point une simple défaite, mais c'est une réponse solide et très fondée, dont je suis fort content. Il est étonnant, après cela, que Messieurs les Français persistent à vouloir que j'entre derechef en lice pour eux, sans savoir de mon côté par quel motif j'en agirais ainsi; car que je m'embarque simplement pour leur cause, comme je le fis dans l'année 1744, ce serait trop exiger de moi, par les circonstances présentes qui ne le permettent pas.

A vous dire le vrai, les Français me paraissent être fort superficiels à cette heure. La France, pour un de ses vaisseaux de pris en dernier lieu par les Anglais, n'est point perdue ni ruinée. Mais ils aiment à se forger conséquence des conséquences et empirent par là leurs affaires. En attendant, à en juger sainement, la France fait-elle jusqu'ici sa guerre sans succès? Elle la fait dans l'étranger, elle a conquis de grandes et belles provinces. Toute autre puissance ne serait-elle pas bien glorieuse

d'avoir pu faire ce que cette dernière a fait jusqu'à présent? Toutefois, pour quelques vaisseaux qu'elle perd sur mer, la voilà qui jette de hauts cris et se croit réduite à telle crise où elle se trouva dans l'année 1709. Que, si en effet la France pense que tout est perdu pour elle, dès qu'elle souffre du côté de son négoce et en le voyant un peu resserré, qu'elle considère en même temps si je pouvais lui être d'un si grand secours pour le rétablir, n'ayant point de forces navales et manquant d'ailleurs de ces ressources que la France trouve en elle-même.

Au reste, je ne suis point informé encore des propositions que pourra me faire le ministre d'Angleterre, Legge, à son arrivée auprès de moi; peut-être qu'il ne m'en fera point du tout. Quant au ministre que j'envoie de ma part en Angleterre, ce n'est simplement que par politesse. Vous pouvez compter et être persuadé que, si l'Angleterre me fait faire des propositions, elles ne manqueront point d'être bonnement communiquées à la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3004. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 6 avril 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du mois de mars dernier. Je suis satisfait des détails que vous m'y faites sur les matières que vous y traitez. Vous ne discontinuerez pas de donner une attention toute particulière aux affaires de la *Steuer*[1] et vous vous intéresserez fortement, là où il conviendra, à l'approche de la foire prochaine de Leipzig, pour que mes sujets créanciers soient payés de leurs billets échus au temps de ladite foire. Si cependant il n'y avait point d'apparence de possibilité alors qu'ils pourraient être remboursés de leurs capitaux, vous insisterez, au pis aller, absolument et sans vous relâcher, afin que du moins, dans ce dernier cas, les intérêts de ces capitaux leur soient exactement payés à point nommé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3005. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 6 avril 1748.

Ce que vous me mandez, par votre post-scriptum du 29 de mars dernier, avoir dit au prince d'Orange sur mon inclusion dans la paix générale et sur la garantie de mes États, a toute mon approbation; cependant je ne le trouve pas à propos que vous pressiez déjà si fort cette affaire; plutôt je veux que vous alliez encore doucement et bride en main dans cette matière, pour voir avant tout comment les événements pourront se développer dans la crise présente.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 35.

## 3006. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1748.

J'ai appris par votre dépêche du 30 de mars dernier à quel point le comte de Harrach vous a témoigné sa satisfaction sur la complaisance que j'ai eue de nouveau envers sa cour à l'occasion du comte de Frankenberg.[1] Je suis bien aise qu'il sache en apprécier le mérite, et je me flatte, après cela, que la cour de Vienne voudra bien aussi de son côté avoir des complaisances pour moi dans les occurrences où je pourrais l'en requérir à l'avenir, puisque, s'il en arrivait autrement, je discontinuerais à coup sûr de me piquer de politesse à son égard. La confusion que vous dites qui règne dans les finances de la cour où vous êtes, n'a point eu de quoi me surprendre, n'ayant pas pu naturellement en penser ni en espérer autrement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3007. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 23. März, dass er aus Gesprächen mit Hyndford, Pretlack, Bestushew und Pezold den Eindruck gewonnen habe: „Que la cour de Vienne et le Stathouder [de Hollande] ont travaillé de concert à déplacer le lord Chesterfield,[2] comme un homme trop porté pour le système pacifique et trop difficultueux sur l'article des subsides, et que dans le plan de cette intrigue on lui avait destiné pour successeur le lord Sandwich, voyant bien qu'on aurait de la peine de percer avec le lord Granville." Bestushew hat dem preussischen Gesandten u. A. gesagt: „Que le comte de Granville était un homme plein d'esprit et de feu, et qu'il était surpris qu'il n'en eût pas été question dans cette occasion."

Potsdam, 9 avril 1748.

Je suis fort satisfait de la contenance que vous avez faite, ainsi que vous me le mandez par votre dépêche du 23 de mars dernier, à la conversation des deux ambassadeurs Hyndford et Pretlack; je suis de même très content de tout ce que vous me marquez à cette occasion. Comme le général Bernes vient de se congédier de moi, il partira sans doute en peu d'ici. J'approuve au reste la conduite circonspecte et sage que vous avez eue, en vous tenant clos et couvert avec le Chancelier sur l'affaire du Danemark, pour empêcher qu'il n'y fît couler de son fiel, en donnant à vos insinuations une interprétation fausse et sinistre. Je viens de donner mes ordres là-dessus, pour qu'on laisse absolument tomber ladite affaire.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 62. — 2 Vergl. S. 53 Anm. 2. — 3 Vergl. S. 34.

## 3008. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1748.

Je ne saurais me persuader que la reine de Hongrie soit aussi avancée dans ses arrangements de finances qu'elle peut s'en flatter, selon que vous le dites par votre dépêche du 3 de ce mois; je crois plutôt qu'elle y rencontrera encore plusieurs obstacles imprévus à surmonter, avant qu'elle parvienne à son but.

Les opérations de cette campagne en Italie ne me paraissent pas promettre de grands succès aux alliés, et je me figure en avance qu'elles se croiseront et s'empêcheront les unes les autres, de sorte qu'il n'en résultera rien de solide.

Au reste, comme le général Bernes vient de déclarer que le comte de Rosenberg lui succéderait ici dans son poste, et que celui-ci m'est encore en aversion par la conduite odieuse qu'il a tenue il y a quelques années du temps de sa première mission auprès de moi,[1] je veux que vous déclariez en avance tout net au chancelier d'Ulfeld comme quoi je ne pouvais pas m'accommoder dudit comte de Rosenberg; que tout autre ministre que la cour de Vienne m'enverrait, me serait agréable, pourvu que ce ne fût pas l'insupportable Rosenberg, lequel j'exceptais seul du nombre de ceux qui pouvaient être sur les rangs pour le choix du ministre qu'on voulait envoyer à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3009. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 avril 1748.

Je suis bien aise de voir par votre dépêche du 26 de mars dernier que vous entrez assez bien dans mes idées pour trouver vous-même que de toutes les avances en politesse que je faisais de mon côté pour obliger l'Impératrice, il ne m'en résultait non seulement aucun avantage, mais qu'elles étaient absolument inutiles et n'aboutiraient plutôt qu'à me commettre avec elle et à tourner les choses de mal en pris. Je viens d'apprendre de bon lieu comme quoi le comte Bestushew à Dresde doit avoir écrit à quelqu'un que dans l'affaire du colonel de La Salle[2] l'ambassadeur de France, des Issarts, à Dresde, y avait fait cause commune avec mon ministre et celui de Suède pour réclamer son élargissement. Je vous avertis de cette circonstance, afin que, si le comte de Bestushew venait à mander la même chose à Pétersbourg, vous deviez alors haute-

[1] Vergl. Bd. III, 215. 239; Bd. IV, 283. Preussische Staatsschriften aus der Zeit Friedrichs II. I, 457. — [2] Vergl. S. 65. Unter dem 13. April wird auch der Gesandte von Voss in Dresden von dem durch den dortigen russischen Gesandten abgestatteten Berichte in Kenntniss gesetzt.

ment donner un démenti à des nouvelles de cette espèce et les déclarer fausses et malicieusement controuvées, tant à l'ami important que partout ailleurs où vous le jugerez convenable. Vous témoignerez outre cela que, comme l'affaire du colonel de La Salle m'était absolument étrangère et ne me regardait en aucun point, je n'y avais aussi fait faire le moindre pas ni n'en avais fait dire aucune parole à qui que ce soit, et que pour sûr je ne m'en mêlerais non plus à l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

## 3010. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 13 avril 1748.

Mon étonnement n'est point médiocre, quand par votre dépêche du 29 de mars dernier j'apprends que les Français sont assez simples pour crier à l'aide parcequ'ils manquent d'argent, et qu'ils veulent une paix prompte. Étrange proposition, dont le vrai but saute aux yeux des moins clairvoyants! En attendant, je dois vous dire pour votre direction que les ressorts que fait jouer la France par ses ministres aux cours étrangères, sont infinis, uniquement pour me mettre derechef le harnais sur le corps et me mêler de son jeu; mais je lui réponds de moi, et elle peut compter à pure perte toute sa politique et toutes les peines qu'elle emploie pour cela. Au reste, je ne doute nullement, mais je suis bien plutôt entièrement persuadé que, si la France traitait ses finances avec plus d'ordre, elle se trouverait, en effet, plus de ressources que ni le roi de France ni ses ministres ne se l'imaginent présentement, et le jugement que porte sur cela cet homme duquel vous me rapportez le raisonnement par votre dépêche du 1er de ce mois,[1] me paraît d'autant plus judicieux qu'il semble être fondé sur la vérité même.

Nach dem Concept. Federic.

## 3011. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1748.

Vos dépêches des 22, 26 et 29 de mars, avec celle du 2 de ce mois, me sont venues à la fois. J'approuve fort la manière dont vous vous êtes expliqué avec le duc de Newcastle sur la piraterie des Anglais contre mes sujets, et vous avez très bien fait de vous déclarer sans détour envers lui sur cette matière.

[1] Chambrier sagt in diesem Berichte: „On aurait voulu que le contrôleur général des finances se fût servi d'autres moyens, moins onéreux pour le public et plus efficaces pour trouver l'argent dont il a besoin. Ce royaume n'en manque pas, parcequ'il y a encore beaucoup d'argent, et qu'en faisant, dit-on, des emprunts agréables au public, ce seraient des ressources promptes et abondantes pour le roi de France qui ne rendraient pas la vie dure pour tout le monde, comme les impôts qui viennent d'être établis."

Quant aux assurances que ledit duc de Newcastle vient de vous donner concernant mon inclusion dans la paix future générale, et pour la garantie de mes États et principalement celle de la Silésie, j'aurais lieu d'en être content, si les ordres qui ont été expédiés à ce sujet au lord Sandwich, étaient conformes à ces assurances; mais n'étant point encore tels qu'ils devaient l'être, il me semble quasi qu'ils n'ont pris à tâche en Angleterre que de me leurrer d'un jour à l'autre par de bonnes promesses de cette nature.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3012. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 30. März: „J'oserais assurer d'avance que le Chancelier ne verrait pas sans jalousie le rétablissement d'une parfaite et étroite amitié entre Votre Majesté et la cour d'Angleterre . . . Le comte de Bestushew est d'un caractère trop passionné pour voir une de ses cours favorites se rapprocher de Votre Majesté sans que cela lui fasse de la peine. C'est un homme qui a voué son amitié à de certaines puissances et sa haine à d'autres, qui est bien résolu de ne changer jamais de sentiment, qui voudrait que tous ses amis pensassent comme lui, et que le parti pour lequel il s'est déclaré, n'eût point de repos qu'il n'eût écrasé l'autre."

Potsdam, 16 avril 1748.

Je conviens avec vous sur ce que vous dites, par votre dépêche du 30 de mars dernier, être fondé à croire du caractère et de la politique du chancelier Bestushew à l'occasion de la mission du chevalier Legge de l'Angleterre auprès de moi. Ce qui pour le moment présent doit mortifier le plus ledit Chancelier et lui être un vrai crève-cœur, c'est qu'il sentira sans doute que toutes ses ostentations ne sont pas respectées à un point aussi éminent qu'il a paru d'abord se flatter qu'elles le seraient immanquablement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3013. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 16 avril 1748.

La confiance que, selon votre dépêche du 5 de ce mois, le marquis de Puyzieulx vient de me témoigner sur l'aventure du sieur de La Salle, n'est pas bien intéressante; néanmoins je vous dirai que la satisfaction que la cour de Dresde voudra peut-être donner sur cela à la France, pourrait bien n'être pas fort éclatante, par l'humble dévouement avec lequel cette dernière cour rampe devant celle de Pétersbourg. Je suis d'opinion, moi, que, si la France faisait arrêter indistinctement les vaisseaux appartenants à la ville de Danzig qui se trouvent actuellement dans ses ports, avec défense et interdit à ladite ville de commercer en

France, jusqu'à ce qu'elle se soit prêtée à la satisfaction qu'on exigerait d'elle — que la France ne manquerait pas de l'obtenir de cette manière, immédiatement de la ville de Danzig, tout aussi éclatante que la France pourrait la vouloir.

Au reste, je ne saurais me mêler de dire au roi de France en quoi doit consister le présent qu'il témoigne vouloir me faire,[1] mais je veux toutefois bien vous dire à vous en confidence que j'aimerais mieux des statues que des vases ou des groupes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3014. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 16 avril 1748.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été rendue. Sachez que, si les Saxons ne veulent faire que de l'eau claire à la Diète prochaine de Pologne, il faut qu'ils y viennent les mains pleines, et que sans argent, dont malheureusement ils se trouvent fort courts, ils n'y seront pas fort redoutables. Je suis extrêmement curieux de savoir quel ton la foire prochaine de Leipzig pourra donner à leur crédit chancelant; vous y serez des plus attentifs, pour m'en instruire exactement et à y pouvoir faire fond. Vous prendrez outre cela des informations justes au possible, pour être en état de satisfaire à ma curiosité, qui se réduit à vouloir que vous me mandiez: Si la Saxe et ses sujets ont été obligés de porter les frais et dépenses de toute espèce qui leur furent causés sur la fin de 1745, lorsque l'armée autrichienne vint en Saxe et que je me trouvai nécessité par là de m'y porter avec mes troupes pour en chasser ladite armée autrichienne et pour ranger à la raison les Saxons eux-mêmes — si, dis-je, les susmentionnés États et sujets de Saxe ont payé seuls la folie du temps d'alors, ou bien si le roi de Pologne, eu égard à leurs calamités sans nombre et pour leur rendre en quelque manière plus supportables les grands malheurs dont ils ont été accablés à l'occasion de ces troubles, leur a accordé depuis quelques bonifications ou remissions. J'ai reçu l'opéra Démophon, et je vous ferai rembourser la dépense que vous avez faite à l'égard de cet opéra.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3015. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 avril 1748.

Je suis ravi de voir par votre dépêche du 5 de ce mois que le ministère britannique semblait adopter des sentiments pacifiques; je ne saurais cependant me persuader encore que les choses en soient aux termes où vous les croyez; il me semble plutôt que vous vous trompez

[1] Vergl. Bd. V, 546.

sur cet article. Les sentiments pour la paix que le ministère en question peut faire paraître à l'heure qu'il est, se fondent, selon moi, sur la croyance qu'il a de la supériorité présente des alliés sur la France, et il n'est pas à douter, ainsi, que lorsqu'il se verra déchu de ces idées, il ne recommence en ce cas à devenir guerrier.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3016. AN DEN ETATSMINISTER BARON VON MARDEFELD IN BERLIN.

Potsdam, 17 avril 1748.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Baron von Mardefeld. Da Mir der Etatsminister von Marschall gemeldet hat, wie er nebst dem Geheimen Finanzrath Geelhaar nunmehro das Project zu einem mit der Kron Frankreich zu errichtenden Commercientractat[1] zu Stande gebracht und Euch selbiges zugesandt habe, so ist Mein Wille, dass nunmehro sonder einigen Anstand weiter zur Sache gethan und über gedachtes Project zur wirklichen Negociation geschritten werden soll; und wie es Mir eine der angelegentlichten Sachen mit ist, dass dieser Tractat wo möglich zu Stande komme, so müssen wir von den jetzigen favorablen Conjuncturen zu profitiren suchen und alles mögliche thun, solchen Tractat zu seiner Wirklichkeit zu bringen, bevor der Generalfriede erfolgen kann, aller Maassen nachhero der Kron Frankreich nicht sonderlich mehr an solchem Tractat gelegen sein und die ganze Negociation darüber echouiren dörfte. Ich recommandire Euch demnach, alles hierbei nöthige mit gehöriger Attention und Activité zu besorgen, und bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3017. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1748.

J'ai appris par votre dépêche du 10 de ce mois quelles dispositions les alliés continuent à faire pour leur campagne prochaine en Italie, et comme je serais curieux de savoir quel pli les choses y prendront par l'essor qu'ils y donneront à leurs opérations, vous ne manquerez pas de m'en faire vos rapports circonstanciés, sur des avis certains et dignes de foi, que vous vous donnerez toutes les peines du monde de vous procurer à cet égard.

Je suis au reste bien aise que l'affaire de la tutèle de Gotha soit en bon train; vous continuerez à y donner votre attention, mais vous n'y ferez point paraître de feu et vous ménagerez là-dessus un trop de

[1] Vergl. S. 37.

chaleur qui serait d'autant plus déplacé que, ladite affaire ayant pris un bon pli au point que vous le dites, il n'est pas à présumer que le Conseil Aulique en voudra venir à des extrémités.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3018. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 avril 1748.

Quand même le procureur général Trubezkoi,[1] duquel vous parlez dans votre dépêche du 2 de ce mois, ne relèverait pas de sa présente maladie, les antagonistes du Chancelier ne perdraient pas bien beaucoup par là, leur faiblesse étant d'ailleurs avérée si grande que, Trubezkoi vif ou mort, ils n'oseraient rien entreprendre sur Bestushew.

On est sans doute bien aise de cacher là où vous êtes le nombre des déserteurs du corps auxiliaire russien sur son passage par la Pologne, car la vérité est que la désertion parmi ces troupes est si grande que le général Lieven s'est même vu obligé de faire publier des patentes du contenu que celui qui arrêterait et ramenerait un déserteur russien, serait de prime abord gratifié pour cela de dix écus de banque.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3019. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 avril 1748.

J'ai été charmé de voir, par votre dépêche du 8 de ce mois, les idées justes que le marquis de Puyzieulx se forme sur l'état présent des affaires de France. Je viens de faire lire en original et j'ai fait communiquer au marquis de Valory une lettre d'Angleterre qui porte que les fonds pour la guerre commençaient à y manquer et que l'Angleterre pourrait bien à la fin se voir forcée à mettre de l'eau dans son vin, ce dont vous ne manquerez pas de faire part au marquis de Puyzieulx.

Ce qu'on semble vouloir insinuer, en cas que le roi de France et le Dauphin vinssent à mourir sans laisser de lignée mâle, qu'alors ils aimeraient plutôt que la couronne de France tombât dans la branche de l'Espagne que dans celle d'Orléans, n'est, à mon avis, qu'un simple leurre dont s'avise la France pour s'attacher tant plus fortement le roi d'Espagne et pour empêcher par là qu'il ne se sépare d'elle. Mais, à le bien prendre, la France n'a à craindre rien de semblable de la part de l'Espagne, les différents intérêts de ces deux couronnes, qui sont absolument les mêmes, devant naturellement rendre indissolubles les liens d'amitié et d'attachement qui subsistent entre elles invariablement.

[1] Vergl. Bd. III, 11 Anm. 1; Bd. V, 505.

Au reste, je suis d'opinion que la France, pourvu qu'elle fasse bonne contenance et tienne ferme, retiendra le Brabant et la Flandre pour prix de la présente guerre, n'y ayant point de puissance, selon moi, qui soit à même de lui faire rendre ces dites provinces.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3020. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 21 avril 1748.

Vous aurez vu ce que le sieur d'Ammon vient de nous mander par le post-scriptum de sa dépêche du 16 de ce mois, touchant les réponses frivoles qui lui ont été données par les ministres de la république de Hollande par rapport à la liberté de la navigation de mes sujets commerçants. Mon intention est donc que vous en deviez parler au comte de Gronsfeld et lui déclarer tout sèchement qu'en cas que la République voulût continuer de refuser à me rendre justice, malgré toutes les représentations amiables que je lui en avais fait faire, je ne la confondrais point avec les Anglais, mais que je tâcherais d'indemniser mes sujets commerçants sur toutes les pertes et dommages qu'ils souffriraient par les armateurs ou autres navires de la République; que, quant aux Anglais, j'avais déjà fait déclarer que, si on continuait à vouloir empêcher mes sujets de faire leur commerce par mer, je me verrais obligé de les indemniser de toutes les pertes injustes qu'on leur causerait et que je me tiendrais là-dessus aux dettes anglaises hypothéquées sur la Silésie; mais, quant à la République, la proximité de nos États m'offrirait assez de moyens pour indemniser mes sujets du tort qu'on leur ferait contre tout droit des gens. Au surplus, vous ne laisserez pas de me faire votre rapport sur la réponse que le comte Gronsfeld vous aura faite là-dessus et d'avertir le sieur d'Ammon de tout ce qui s'est passé à ce sujet. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

## 3021. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 23 avril 1748.

Ce que vous me rapportez par votre dépêche du 13 de ce mois, touchant les arrangements des Français pour s'emparer de Luxembourg, ne se trouve point fondé; ç'a plutôt été Mastricht qu'ils ont eu en vue, l'ayant effectivement investi à l'heure qu'il est.

Le peu d'expérience des jeunes généraux qui commandent l'armée des alliés aux Pays-Bas, ajoutée à cela la désunion qui règne entre eux et le peu d'ordre et d'arrangement qu'ils mettent à leurs affaires pour

empêcher qu'il n'entre de la confusion dans leurs dispositions, de façon qu'aucun d'eux ne saura après cela s'il doit donner à droite ou à gauche — pareilles considérations, dis-je, me font augurer assez mal pour me persuader que l'espérance de bons succès dont lesdits alliés paraissent se bercer qu'auront leurs armes au Pays-Bas, s'en ira à vau-l'eau, sans s'accomplir en aucun point.

Je m'imagine que la cour de Gotha s'est précipitée dans l'affaire de sa tutèle, par une vaine crainte qu'elle a conçue des Saxons; toutefois je veux bien croire que cette cour n'aura encore rien gâté par là à ses intérêts et que ses affaires n'en iront pas moin bien. Si cependant il se trouvait que le comte Gotter eût inspiré lui-même au duc de Gotha cette appréhension des Saxons, vous tâcherez de votre côté à le redresser et à le ranimer là-dessus.

La manœuvre que fait actuellement le roi des Deux-Siciles, n'est, selon moi, qu'un jeu uniquement concerté pour donner de l'attention à la cour où vous êtes, pour la distraire tant plus facilement de ses entreprises. Quoi qu'il en soit, vous continuerez à être des plus attentifs aux affaires d'Italie, pour m'en faire vos rapports circonstanciés et avec le plus de fondement possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3022. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 avril 1748.

Vos dépêches du 6 de ce mois m'ont été rendues. Vous pouvez compter fort et ferme que nous ne discontinuerons ici à répondre par une grande contenance à toutes les ostentations russiennes, que nous n'estimons au fond pas assez pour en prendre ombrage ou en appréhender le moins du monde. Les Russes ne ressemblent pas mal à des gens qui battent l'air, on doit leur laisser cet honneur.

Les avis qui me viennent des Pays-Bas ne sont point favorables du tout aux alliés et ils donnent lieu à penser que, par le manque de bons arrangements et par les chétives dispositions que les alliés y font, aussi bien que par l'état incomplet dans lequel s'y trouvent les régiments autrichiens — que, dis-je, les troupes auxiliaires russiennes ne leur seront pas d'un fort grand aide, et il y a toute apparence que ces dernières pourraient être ou battues en compagnie, ou témoins de la perte de la Hollande. Au reste, il m'est impossible de croire que la reine de Hongrie donne quatre régiments de hussards à la Russie, d'autant plus que je sais que ses régiments de hussards se trouvent dans un état assez mince pour qu'elle n'en puisse pas être aussi prodigue.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3023. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 23 avril 1748.

La demande que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, le lord Sandwich a faite au comte de Saint-Séverin, touchant les deux points dont, selon sa déclaration, l'Angleterre ne se départirait jamais,[1] est une marque peu équivoque que cette puissance ne pense point du tout encore à la paix. Il y a toute l'apparence qu'après les frais immenses qu'elle a faits pour cette campagne, elle en voudra voir les succès, avant que de se déterminer à quelque chose. Et comme elle compte sur le prétendu épuisement de la France et sur le grand désir que celle-ci a laissé entrevoir pour avoir la paix, elle est dans la persuasion que, quand même les succès de cette campagne ne seront pas tels qu'elle s'en promet, elle n'aura malgré cela qu'à faire l'obstinée et qu'elle fera bien plier la France devant elle. Je suis cependant fermement persuadé que, pourvu que la France tienne ferme et continue à agir avec vivacité, elle fera à la fin la paix à telles conditions qu'elle voudra imposer aux autres. Je vous marque tout ceci pour votre direction seule, ne voulant pas que vous en deviez communiquer avec les ministres de France, afin qu'on ne me blâme pas encore que c'était moi qui soufflait le feu et qui voudrait éterniser la guerre. C'est aussi pourquoi vous devez vous conduire avec modération dans tout ce qui a du rapport à ce sujet. Vous n'inspirerez point aux ministres la paix ni ne leur insinuerez de continuer la guerre. Et comme j'ai d'ailleurs tout lieu de présumer que les conférences présentes à Aix n'aboutiront à rien, vous ne devez pas vous enquérir trop curieusement de ce que s'y passe, quoique vous ne laisserez pas tout-à-fait sortir de vue cet objet-là.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3024. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 25 avril 1748.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue. Vous n'avez point eu sujet d'être embarrassé sur ce que l'ambassadeur de France vous a demandé si je voudrais soutenir la France dans son affaire concernant le sieur de La Salle. Car vous auriez bien dû juger d'abord que je ne me mêlerais en aucune façon de cette occurrence, qui ne me regarde ni en blanc ni en noir, et en effet, la susdite affaire devant purement se débattre et être composée entre la cour de France et le roi de Pologne, je ne vois pas comment j'y pourrais entrer de bonne grâce et sans qu'il y parût de l'affectation de ma part. Mon intention est donc plutôt de me tenir clos et boutonné là-dessus, ce qu'en tout

[1] Völlige Ausführung des wormser Tractats von 1743 und Verzicht des Infanten Don Philipp auf die Ausstattung mit einem italienischen Fürstenthum.

cas, s'il en était besoin, vous pourriez donner à entendre à l'Ambassadeur d'une manière bien polie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3025. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 25 avril 1748.

Je ne vous ai rien reproché, quant au contenu de votre dépêche du 20 de ce mois,[1] mais j'ai bien voulu vous rendre alerte à cette occasion, pour que vous soyez extrêmement sur vos gardes à vous garantir en tout temps contre les menées sourdes et contre les trames et tracasseries du premier ministre, Brühl, que vous pouvez compter fermement qu'il n'omet en aucune rencontre. Vous devez au reste ne point vous embarrasser de ce que les troupes auxiliaires russiennes viennent de faire halte en Pologne, et vous considérerez plutôt que, les Puissances maritimes donnant des subsides pour ces troupes, ni la cour de Dresde ni qui que ce soit d'autre n'en pourra disposer. On ne saurait, après un dégel qui a gâté et rendu difficiles les chemins, avancer comme l'on pourrait le vouloir, avec une armée. C'est là précisément le cas où se trouve le corps russien en Pologne, outre qu'il est nécessaire qu'un corps tel que le susdit se fixe un endroit de ralliement pour s'y pouvoir rejoindre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3026. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 avril 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Les fanfaronnades qu'on débite sans nombre là où vous êtes, à l'occasion du corps auxiliaire que la Russie donne aux alliés, ne baisseront que lorsqu'on verra revirer ces troupes, et ce sera alors que les Russes s'apercevront de la nature du gain qu'ils auront fait au jeu qu'ils jouent présentement.

Ce serait un vrai bonheur pour la Suède, si son Roi venait à mourir à cette heure, où par l'absence des forces principales russiennes elle n'aurait point à craindre que la Russie veuille mettre efficacement le moindre obstacle à ce qu'elle jugerait à propos d'établir, après la mort de ce Prince, de plus convenable pour l'intérieur de son royaume. Au reste, je veux bien vous dire que la plus grande partie de ce qu'on

[1] Voss constatirt in seinem Berichte vom 20. April, in Erwiderung auf den Erlass des Königs vom 13. April (S. 77 Anm. 2), die Grundlosigkeit der Angaben des russischen Gesandten in Dresden über die Betheiligung von Voss an einer Vorstellung des Issarts' zu Gunsten des Obersten de La Salle.

vous a dit au sujet du colonel de La Salle, est effectivement fondé en vérité.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3027. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. Vous pouvez être assuré que le plan qui a été formé pour le siége de Mastricht, n'a pour auteur personne d'autre que le seul comte de Saxe. Je puis entendre avec beaucoup de tranquillité tout ce que les Français disent sur mon sujet, quand ils pensent que je doive me mêler de la médiation pour la paix future, et j'attends d'un grand sang-froid ce que les conjonctures pourront me permettre là-dessus. Jusqu'ici, les choses n'en sont point encore là où il faudra que je les voie pour que je veuille m'en mêler; aussi ne suis-je point empressé pour cela, et — quoique, je veux bien vous l'avouer, je serais charmé d'être médiateur — si toutefois il y avait de l'impossible, je ne m'en inquiéterais nullement, et je ne ferais aucun pas à cet égard qui d'ailleurs pourrait être préjudiciable à la situation où je me trouve actuellement, et me déranger le moins du monde. Que ceci vous soit dit pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3028. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 27 avril 1748.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Si les Français continuent à aller du grand train qu'ils ont commencé, il n'y a point de doute que dans peu ils ne se trouvent avancés jusqu'à Nimègue, et s'ils prennent Mastricht, ils ne sauraient quasi manquer de répandre par là une grandissime consternation en Hollande.

Ce sera alors que vous appointerez vos émissaires dans les grandes villes de Hollande, savoir Amsterdam, Rotterdam, Leyde et autres encore, pour les faire agir de tout leur mieux, afin de persuader et d'engager de gros marchands, des gens riches en argent comptant et de bons manufacturiers des villes susdites, à venir s'établir dans mes États.

Enfin, je me repose absolument sur vous que vous saurez mettre à profit une occasion aussi belle que celle qui va se présenter, pour faire réussir ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3029. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 avril 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Il me semble que vous êtes la dupe des paroles emmiellées que les ministres d'Angleterre ne discontinuent de prodiguer pour le rétablissement de la paix, par lesquelles ils tâchent sans doute de bercer et de retenir en bonne volonté la nation. Car les propositions que vient de faire le comte de Sandwich à celui de Saint-Séverin,[1] indiquent assez que le ministère britannique s'est proposé de tenter encore fortune pendant le courant de cette campagne, sans vouloir sincèrement la paix pendant ce temps-là.

Outre cela, je m'imagine, quant aux moyens de continuer la guerre, que la nation anglaise ne se trouve pas encore tellement à sec d'argent qu'elle ne puisse fort bien encore trouver les ressources nécessaires pour la soutenir même pendant une autre campagne. Vous tâcherez d'éplucher et d'approfondir cette matière.

Les commissions dont est chargé le sieur Legge, pourraient bien ne consister qu'en belles paroles et qu'en simples et vagues assurances, dépourvues de toute réalité. Nous sommes encore à l'attendre ici, mais c'est aujourd'hui qu'il doit arriver à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3030. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1748.

Je suis content de la façon dont vous avez signifié mes intentions au comte de Gronsfeld,[2] selon le rapport que vous m'en avez fait par votre lettre du 24 de ce mois. Quant au ministre anglais, le sieur Legge, ma volonté est que, lorsqu'il sera arrivé, vous vous teniez boutonné avec lui et le voyiez venir plutôt que de lui donner aucun sujet à s'expliquer, mais que vous l'entendiez simplement sur ce qu'il aura à nous dire. Je présume qu'outre de belles paroles et des assurances vagues il n'y aura point de réalité dans tout ce qu'il nous proposera. Au surplus, vous direz de ma part à Andrié[3] que, quoique je lui eusse commis d'aller voir et parler au sieur Legge, mon intention était cependant qu'il ne devait point faire l'empressé là-dessus, mais qu'il devait attendre une couple de jours après son arrivée, avant que de l'aller voir. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 85. — 2 Vergl. S. 83. — 3 Der frühere Vertreter des Königs in London. Vergl. Bd. V, 441.

## 3031. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 avril 1748.

La manière sage et circonspecte dont vous vous y êtes pris, selon votre dépêche du 20 de ce mois, pour exécuter mes ordres que je vous avais donnés au sujet du comte de Rosenberg,[1] a toute mon approbation, mais aussi vous en tiendrez-vous là à cet égard, étant bien assuré à présent qu'on ne voudra pas m'envoyer ledit comte de Rosenberg.

J'ai peine à croire que la reine de Hongrie ait effectivement augmenté ses revenus annuels de deux millions de florins par les nouveaux arrangements qu'elle vient d'introduire dans les finances, la somme étant trop forte pour pouvoir me le persuader.

Je ne m'imagine non plus qu'il y ait actuellement sur le tapis des chipotages pour des négociations secrètes de paix entre la France et la cour de Vienne ou le roi de Sardaigne, les Français étant trop bien appris pour ignorer que, s'ils veulent la paix, il faut qu'ils en recherchent l'Angleterre, et que les autres alliés ne sont, à proprement parler, qu'accessoires, à régler leurs volontés sur les démarches de cette dernière couronne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3032. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 avril 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et je suis bien aise de vous témoigner ici la satisfaction toute particulière que j'ai des idées justes que vous vous formez sur les affaires du temps présent et sur la pénétration que vous y apportez. Tout ce que vous dites au sujet du comte de La Salle, est sagement pensé et a mon approbation. Pour ce qui est du sieur de Wulfwenstjerna et de son rappel, les Suédois ne sauraient mieux faire qu'en le différant autant qu'ils pourront. Les Suédois ne trouveront jamais de meilleur sujet pour l'envoyer à Pétersbourg que l'est le sieur de Wulfwenstjerna, et c'est pour cela même qu'il convient à leurs intérêts de l'y laisser le plus longtemps qu'il sera possible.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3033. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1748.

Il est étonnant au suprême degré de voir l'impatience de la France, qu'elle continue à marquer, selon que vous le dites par votre dépêche

[1] Vergl. S. 77.

du 19 de ce mois, pour sortir de la présente guerre, pendant un temps où elle se trouve dans une situation qui ne laisse que de lui promettre beaucoup de succès favorables par la continuation de cette même guerre. Il me semble qu'après cela elle pourrait fort bien se tranquilliser, plus qu'elle ne fait, sur l'état actuel de ses affaires, en évitant surtout de marquer du faible en se relâchant de façon ou d'autre de ses conditions, aux conférences qui se tiennent à Aix-la-Chapelle, et je suis bien persuadé que, si la France se conduisait ainsi, son rôle n'en serait que plus brillant et qu'elle ne manquerait pas de faire la paix à son gré, en voyant accomplir ses volontés.

Quant à mon inclusion dans la future paix et la garantie de mes États qui m'y serait stipulée, vous direz au marquis de Puyzieulx que la France y rencontrerait moins de difficultés, que l'Angleterre même y était portée, et que les Hollandais, par le goût qu'ils commençaient à y prendre, ne me seraient non plus contraires, à la susdite paix, pour mon inclusion et la garantie de mes possessions, de sorte que je ne le pourrais regarder autrement que comme de simples défaites de la part de la France, quand elle m'alléguerait des difficultés et des obstacles qui en effet ne seraient qu'imaginaires.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3034. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 30 avril 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. C'est bien là mon intention que vous deviez tâcher de faire payer ceux de mes sujets qui s'adresseront à vous sur les prétentions qu'ils ont à la charge de la *Steuer*.[1] Vous direz à cet égard au comte de Hennicke que, quoique je fisse tout ce que je pouvais pour ne pas leur être onéreux quant au payement de mes sujets, je ne voulais cependant point lui cacher qu'il me serait impossible de voir avec indifférence si à la longue ils ne payaient qu'intérêts sans capitaux à mes dits sujets, mais que je me verrais nécessité, à la fin, de les assister en vertu du traité de paix de Dresde. Et comme le comte de Hennicke veut mettre différence entre les billets de la *Steuer* qui ont été entre les mains de mes sujets du temps de la conclusion de la paix de Dresde, et ceux qui y ont passé depuis, je veux que vous insinuiez au comte de Hennicke qu'à moins qu'on ne voulût chicaner sur le sens du traité de paix de Dresde, il conviendrait sans doute lui-même que ce qui s'était fait jusqu'ici à l'égard de ces billets, devait être jugé selon la teneur de l'article dudit traité de paix, quoique, pour prévenir là-dessus toutes les disputes à l'avenir, j'eusse bien voulu faire défense à mes sujets, afin que dès à présent ils

[1] Vergl. S. 35.

ne fissent plus d'acquisitions des billets de *Steuer* saxons ni ne s'en mêlassent en aucune manière.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3035. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 30 avril 1748.

Je suis assez content de la réponse que le comte de Gronsfeld vous a faite sur les insinuations que je vous avais ordonnées à l'occasion du passe-port que je viens d'accorder, à ses instances, pour le libre transport de quelques munitions par mes États; je m'attends que les sentiments de ses maîtres corresponderont à ceux qu'il vous a témoignés, et alors tout sera bien.

Je viendrai demain à Berlin, et comme le sieur Legge a demandé son audience, en vous présentant la copie de ses lettres de créance, que je vous renvoie ci-close, vous n'aurez qu'à lui dire qu'il l'aura demain; aussi me le présenterez-vous de la façon usitée.

En attendant, Andrié[1] pourra lui faire visite et lui parler, toujours cependant sans témoigner de l'empressement, mais plutôt de la façon la plus naturelle, quoiqu'à cette occasion il tâchera de lui tirer les vers du nez, autant qu'il sera possible. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3036. AN DEN ETATSMINISTER FREIHERRN VON MARDEFELD IN BERLIN.

Potsdam, 1. Mai 1748.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, auf beikommendes Postscriptum des Herrn Ammon an des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn von Mardefeld Excellenz zu melden, wie man von Seiten des Departements derer auswärtigen Affairen nicht zu sehr auf die Inclusion Sr. Königl. Majestät bei dem Generalfrieden und auf die Garantie Dero Staaten pressiren, und zwar solche nicht aus den Augen lassen, doch sich nicht zu viele Mouvements deshalb machen, mithin andern die Gedanken [machen] möchte, als ob des Königs Majestät deshalb in einer besonderen Inquiétude wären.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 88.

## 3037. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Rohd berichtet, Stockholm 19. April, über eine Reihe Verhaftungen von Persönlichkeiten, die in den Provinzen Aufwiegelungsversuche gemacht hätten. „On les regarde comme des émissaires gagés pour aigrir le peuple, en couvrant leur jeu de quelques prétextes propres à mettre les humeurs en mouvement."

Potsdam, 1. Mai 1748.

Es ist fast nicht daran zu zweifeln, dass nicht die Russen hinter solche Malcontente sich gestecket und selbige remuiren gemachet haben, auch die Dänen, und vielleicht gar die Engelländer.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3038. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 1. Mai: „Valory m'ayant rendu visite à moi, Podewils, m'a fait confidence qu'un grand nombre de sénateurs et autres gentilshommes polonais distingués, particulièrement de la Lithuanie, ayant un certain comte de Sapieha à la tête . . . se proposaient de former une confédération, pour maintenir la liberté de la République contre les machinations de la cour et de ses partisans et pour la garantir contre l'oppression des Russiens; qu'ils avaient résolu d'envoyer pour cet effet à Constantinople un neveu d'Orlick, fameux chef des cosaques, pour tâcher de s'assurer par l'entremise de l'ambassadeur de France la protection de la Porte et son assistance, de même que celle du khan des Tartares pour l'exécution de l'entreprise; mais qu'avant de faire cette démarche, ils avaient jugé nécessaire d'envoyer le même émissaire ici pour s'informer des dispositions de Votre Majesté, si Elle approuvait l'entreprise ou si Elle la regardait d'un œil indifférent" . . .

Potsdam, 2. Mai 1748.

Compliment zu machen bin Ich bereit, aber Mich von der Sache zu meliren, da wird nichts draus.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3039. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 16 d'avril dernier. Il y a toute apparence que le siége et, comme il est à présumer, la reddition prochaine de Mastricht fera changer aux alliés les idées qu'ils avaient conçues d'agir offensivement à l'aide des troupes auxiliaires russiennes, et qu'ils

se retrancheront, même après l'arrivée de ces derniers aux Pays-Bas, sur la défensive. Au reste, je me bornerai à vous dire que je m'imagine que la France s'apercevra sans doute du faible du prince Repnin.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3040. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 4 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 24 d'avril dernier, par laquelle vous continuez à faire mention des arrangements de la reine de Hongrie dans ses finances. Vous jugez vraisemblablement, sans mon dire, que je ne saurais lui souhaiter des succès favorables pour ces sortes d'arrangements, mais qu'au contraire je serais ravi qu'elle ne pût jamais y faire quelque chose de stable et de permanent; il ne resterait pas moins à regretter après cela que cette reine de Hongrie retirât les premiers fruits que lui vaudraient ses dits arrangements, qui, quand bien ils ne subsisteraient à la longue, mais seraient empêchés par les obstacles qu'ils rencontreraient dans la suite, ne laisseraient que de lui rapporter leur premier profit, qui pourrait fort bien approcher du montant des revenus qu'elle retirait autrefois des provinces perdues et cédées depuis.

A en juger par le dégoût que l'Angleterre commence à marquer pour la continuation de la guerre, il me semble que la paix pourrait bien être plus prochaine qu'on n'a eu lieu de le penser jusqu'à présent, et le ministre d'Angleterre, le sieur Legge, qui vient d'arriver ici, m'a presque l'air d'être instruit sur des négociations de paix et de médiation plus que sur tout autre chose, quoi qu'en puisse croire d'ailleurs la cour de Vienne en son particulier.

Quant au chanoine de Zinnenburg, vous direz sans détour, là où il appartiendra, qu'il y avait déjà du temps que j'avais disposé en faveur d'autrui des bénéfices que le susdit de Zinnenburg pensait solliciter pour lui, et qu'il ne m'était point possible d'y rien changer.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3041. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A BERLIN.

Potsdam, 4 mai 1748.

Je vous sais bon gré du compte que vous m'avez rendu de la conversation que vous avez eue avec le chevalier de Legge, mais j'ai trouvé que jusqu'à présent il ne s'explique que par des généralités et

[1] Repnin hatte an Stelle des Generals Lieven das Commando über die russischen Hülfstruppen übernommen.

par des paroles vagues auxquelles l'on pourra donner tel sens et telle tournure que l'on voudra, ainsi qu'il faudra que j'attende qu'il s'explique avec plus de précision, pour que je puisse juger du véritable but de sa mission.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3042. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 4 mai 1748.

Chambrier berichtet, Paris 22. April: „Un ministre de cette cour disait dernièrement que les alliés pourraient bien se tromper, s'ils croyaient que la France s'en tiendra toujours aux propositions qu'elle a faites il y a quelque temps, quand même elle prendrait Mastricht."

Si les Français pensaient vigoureusement et d'une manière plus convenable qu'ils ne le font, sur les circonstances où ils se trouvent présentement, ils en agiraient selon les sentiments de ce ministre de France dont vous parlez dans votre dépêche du 22 d'avril dernier, et ils pourraient compter qu'à pareilles enseignes ils resteraient en possession de la plus grande partie de leurs conquêtes.

La paix, à le bien considérer, convient également, à l'heure qu'il est, si vous en exceptez la seule reine de Hongrie, à toutes les puissances qui sont en guerre, et soit que la France ou l'Angleterre l'emporte par la bonne contenance que l'une ou l'autre de ces couronnes fera dans la crise actuelle des affaires, ce sera celle des deux, dis-je, qui s'en trouvera le mieux. Or, je ne saurais encore vous dire si ce sera l'Angleterre ou la France dont la politique quadrera le mieux sur les occurrences d'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3043. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 5 mai 1748.

Sur le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, concernant le chevalier Legge, je vous dirai que, quant au désir qu'il témoigne de vouloir venir ici me parler en particulier, vous tâcherez de l'en détourner poliment par tout ce que vous saurez imaginer de raisons convenables. Vous lui insinuerez même comme de ma part que, quelque plaisir que j'aurais de le voir ici, il m'en ferait cependant un sensible s'il voulait bien prendre confiance en vous et s'expliquer en conséquence; que non seulement vous lui garderiez tout le secret qu'il saurait désirer, mais que vous m'en feriez un rapport exact et fidèle et que je pourrais bien alors me résoudre à le faire venir ici pour m'entretenir en particulier avec lui. Que c'était de cette façon-là que j'avais toujours traité avec tous les ministres étrangers à ma cour, dont je ne saurais changer sans causer un ombrage extrême à ceux-ci, qui ne laisseraient de prétendre

dorénavant au même; qu'en conséquence il m'obligerait personnellement s'il voulait s'expliquer confidemment avec vous sur le sujet de ses commissions.

Comme je ne saurais douter qu'il se rendra à toutes ces bonnes raisons et qu'il s'expliquera naturellement sur tout ce qu'il aura à proposer, j'attends avec impatience votre rapport exact et détaillé là-dessus.

Au reste, il est bien juste que vous lui gardiez tout le secret qu'il exigera de vous et que vous agissiez avec bien du ménagement à ce sujet.

S'il venait à toucher la garantie solennelle que l'Angleterre m'a donnée sur la Silésie, vous lui direz que j'observerai également de ma part religieusement tout ce à quoi je m'étais engagé par cet acte de garantie et que je m'acquitterai fidèlement des dettes anglaises hypothéquées sur la Silésie; enfin qu'on n'aurait jamais des sujets légitimes à se plaindre de moi. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Je lui parlerai, mais je veux savoir d'avance de quoi il est question.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

## 3044. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 6 mai 1748.

En supposant que vous vous serez expliqué aujourd'hui avec le chevalier Legge en conséquence de mes ordres qui vous sont parvenus hier, et que j'aurai demain matin de bonne heure votre rapport détaillé à ce sujet, mon intention est que vous devez dire audit chevalier que je serai bien aise de le voir ici à Potsdam demain vers le midi et de lui parler en particulier.

Je veux d'ailleurs que le sieur Andrié l'accompagne à ce voyage, pour me l'annoncer dès qu'il sera arrivé ici. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

## 3045. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mai 1748.

Finckenstein berichtet, Petersburg 20. April: „La mort du roi de Suède, que les fréquents accidents de ce Prince paraissent annoncer et que Votre Majesté regarde Elle-même comme prochaine, sera un événement très important pour le Nord. ... Il n'est pas douteux qu'ils [les ministres russes] ne recommencent toutes leurs bravades contre la Suède, dès qu'ils

Je crois ne pas devoir négliger de vous faire la communication cijointe en copie de ce que le comte Finckenstein vient de me mander sur une matière de la plus grande importance pour la Suède, et je veux qu'après que vous aurez dé-

apprendront la mort du Roi, et qu'ils ne fassent jouer toutes sortes d'intrigues, pour tâcher de fortifier leur parti et pour se procurer par là quelque influence dans la nouvelle Diète, qui s'assemble, extraordinairement, quarante jours après la mort du Roi. Ils feront d'autant plus d'efforts pour cet effet qu'ils en savent assez pour prévoir qu'il sera vraisemblablement question à cette Diète de faire, d'une manière ou d'autre, un changement dans la forme du gouvernement. Si les Suédois s'y prennent bien, ils feront cette affaire avec la promptitude convenable, de manière qu'elle soit terminée dans l'espace de peu de jours et que la première nouvelle qu'on en apprenne ici, soit celle de l'affaire faite, sans quoi la Russie ne manquerait certainement pas de s'en mêler directement, d'autant plus qu'elle y a un prétexte assez plausible, par la faute que fit la cour de Suède, lors du traité de Nystad, où elle permit que celle-ci se chargeât de la garantie de la présente forme du gouvernement, article qui a été tacitement confirmé par le dernier traité de paix, et qu'on aura soin de faire valoir en temps et lieu. Cependant tout cela n'aboutira vraisemblablement qu'à des menaces et à des ostentations, si les Suédois s'y prennent comme je viens de le dire, et il est très heureux pour eux que le roi de Suède ait vécu assez longtemps pour leur donner le temps de prendre les arrangements de la dernière Diète, et que l'éloignement des 30,000 Russes, qui rend cette cour-ci moins redoutable à leur égard, ait précisément lieu dans un cas de changement de règne."

Nach dem Concept.

chiffré vous-même ladite copie ci-jointe, vous deviez alors prendre occasion d'en entretenir privativement la princesse royale de Suède et de lui faire même la lecture de la pièce déchiffrée en question.

Vous lui insinuerez après cela, et la prierez affectueusement de ma part, de vouloir bien condescendre à prendre ses mesures là-dessus et de s'arranger de sorte, sans que toutefois il n'y parût le moins du monde, pour qu'au cas existant elle eût toutes ses batteries prêtes à faire tout d'un coup ce qu'elle jugerait alors le plus convenable à ses intérêts, avant que la Russie en pût être informée et gagner assez de temps, en semant sa zizanie, pour la traverser sourdement ou bien même ouvertement dans ses desseins.

Vous ajouterez, ensuite, à la Princesse Royale, ma sœur, que je me flattais qu'elle ne négligerait pas à son tour un avis de cette importance que je lui suggérais en bon frère, et qu'elle voudrait bien au reste secréter avec tout le soin et toute la circonspection imaginable la communication ci-dessus mentionnée que je venais de lui faire.

Federic.

---

## 3046. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 mai 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 20 du mois d'avril passé. Je ne trouve rien à ajouter au bon discernement que vous faites paraître dans le jugement que vous portez sur la situation actuelle de la Suède. J'en ai fait le meilleur usage que j'en pouvais faire. Que la Russie envoie, au reste, selon son bon plaisir encore une fois autant de son monde en Livonie qu'elle y en a déjà à l'heure qu'il est, et je ne m'en

embarrasserai guère, et ses ostentations, pour vaines et frivoles qu'elles sont, ne me feront naître le moindre petit souci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3047. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 26 d'avril dernier. Selon les apparences, l'Angleterre se trouve tout-à-coup être si fatiguée de la guerre qu'elle commence à souhaiter la paix avec un empressement égal à celui qu'elle témoignait autrefois pour la continuation de la guerre. Le nouveau ministre d'Angleterre à ma cour, le chevalier Legge, y est arrivé actuellement, et quoiqu'il ne se soit encore découvert pour rien, je pense cependant être fondé à croire que les Anglais voudront se servir de ma médiation. Dès que je saurai quelque chose avec assurance sur cet article, et que le susdit ministre se sera expliqué et nous aura dévoilé les sentiments de l'Angleterre à cet égard, je vous en ferai écrire alors tout au long, pour vous en mettre au fait.

En attendant, vous pourrez très bien faire là-dessus quelque ouverture préalable au marquis de Puyzieulx, en lui insinuant, quoique toujours en confidence, qu'il paraissait presque de plus en plus que l'Angleterre inclinait à se servir de ma médiation.

Pour ce qui est du mémoire qu'un des fermiers généraux du roi de France m'a fait parvenir par vous, je vois par là qu'on se forme en France une idée trop avantageuse de notre marine.[1] Nos marchands n'ont pas les reins assez forts pour établir des commerces de cette espèce dont traite ledit mémoire, et il n'a pas été fait jusqu'à présent dans mes États de pareils établissements, n'ayant pas été permis jusqu'ici que des maisons de commerce y aient été établies par d'autres que par ceux qui y sont établis eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3048. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

[Potsdam, 7 mai 1748].

Mardefeld berichtet, Berlin 6. Mai: „Votre Majesté nous ayant fait ordonner par le conseiller privé Eichel de faire parvenir sans perte de temps au chambellan d'Ammon les instructions et les autorisations dont il pourra avoir besoin pour

1 Die Denkschrift ersucht für eine Anzahl Kaufleute, welche die nöthigen Fonds verfügbar hätten, um die Erlaubniss zur Gründung einer Handels- und Schifffahrtsgesellschaft in Embden, der alsdann die französischen königlichen Generalpächter die bisher durch holländische Schiffe vermittelte Lieferung des Salzbedarfes für die französischen Provinces des grandes gabelles contractlich übertragen würden.

le congrès d'Aix-la-Chapelle, nous ne pouvons pas nous dispenser de demander préalablement les ordres de Votre Majesté sur les points suivants:

1° Si le chambellan d'Ammon doit paraître à Aix-la-Chapelle en qualité de ministre de Votre Majesté, et en quel caractère.

De ministre.

2° Si Votre Majesté trouve bon d'écrire des lettres obligeantes de main au comte de Saint-Séverin, au comte de Sandwich et au comte de Kaunitz, pour introduire chez eux le sieur d'Ammon.

Bon.[1]

3° Si Elle veut qu'on charge Ses ministres à Vienne, à Paris et à Londres, d'informer les cours respectives de cette mission et de demander qu'elles ordonnent à leurs ministres au congrès d'en agir confidemment avec le chambellan d'Ammon.

Bon.

4° Comme le principal objet de cette mission est d'avoir l'œil à ce que l'inclusion de Votre Majesté et la garantie de tous Ses États et particulièrement celle de Ses acquisitions dans le futur traité de paix générale, y soit clairement énoncée, si Votre Majesté Se contente de la garantie des cours de France et de Vienne et des Puissances maritimes, ou si Elle souhaite que cette garantie Lui soit accordée sans exception par toutes les puissances belligérantes: point qu'il est d'autant plus nécessaire d'éclaircir qu'au dernier cas il est à présumer que les cours de Madrid et de Turin, la république de Gênes et le duc de Modène ne manqueront pas de demander réciproquement la garantie de Votre Majesté pour ce qui sera stipulé à la paix en leur faveur, ce qui, selon les événements, pourrait Lui causer d'assez grands embarras.

Il ne faut point que cette garantie soit infirmée par une garantie réciproque, qui, loin de me procurer de la tranquillité, la troublerait et m'engagerait dans tant et plus d'affaires que je ne voudrais.

5° De quelle façon le sieur d'Ammon doit s'expliquer sur la demande de l'Angleterre par rapport à la cession de Final, au cas que le comte de Sandwich en touche la corde.

Vous recevrez demain la conversation que j'ai eue[2] avec Legge, et il n'y a qu'à en faire un extrait pour Ammon.

6° Comme il est vraisemblable que les cours de Vienne et d'Angleterre insisteront sur l'inclusion de celle de Pétersbourg, si le sieur d'Ammon doit recommander au comte de Saint-Séverin d'insister à son tour sur l'inclusion et la garantie du royaume de Suède, comme allié de la France, et nommément sur la

Bon.

[1] Vergl. Nr. 3058—3060. — [2] 7. Mai.

garantie du système de succession établi en Suède.

7° Les Suisses et la république de Genève ayant demandé l'appui de Votre Majesté pour se faire comprendre dans la pacification future, si le sieur d'Ammon doit être chargé de s'intéresser en leur faveur, d'autant plus que cela fortifierait les dispositions favorables de ces bonnes gens à l'égard de Votre Majesté et les engagerait en retour à favoriser les enrôlements de Ses officiers.

Bon, mais sans en faire trop de bruit.

8° Si Votre Majesté veut que le sieur d'Ammon recommande au comte de Saint-Séverin les intérêts de l'Électeur palatin, afin de lui procurer quelque dédommagement pour les pertes qu'il a essuyées durant la guerre?

Cet article est plus délicat que vous ne pensez. On n'accrochera pas la paix pour les intérêts de l'Électeur palatin, et je ne vois pas trop ce qu'il a lieu de prétendre; il a gagné à cette guerre la tranquille possession des duchés de Juliers et de Bergue, qui étaient en litige: n'est-ce pas beaucoup? Mais, pour le contenter, on peut lâcher quelques paroles vagues au congrès, cependant sans appuyer le moins du monde là-dessus.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

## 3049. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 7 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'avril dernier et je vous ordonne maintenant de vous arranger sur votre prochain départ pour Aix-la-Chapelle et de vous y acheminer effectivement. Mes ministres du département des affaires étrangères vous feront parvenir vos instructions et ce dont il sera besoin d'ailleurs.

En attendant, je vous recommande pour votre direction et je veux que vous vous conduisiez à Aix-la-Chapelle d'une manière sage et prudente, que vous y ménagiez les deux partis, que vous y soyez et restiez absolument neutre et que vous ne vous attachiez davantage aux Français qu'aux alliés ni n'affectionniez plus ces derniers que les Français.

Vous écouterez et observerez tout avec grande attention, simplement pour m'en faire vos rapports circonstanciés et exacts, et vous insinuerez au lord Sandwich, quoiqu'avec discrétion et en confidence, que vous présumiez qu'il se pourrait que vous fussiez instruit pour appuyer ses négociations en certains points.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3050. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 8 mai 1748.

Les propositions que le chevalier Legge m'a faites, quand je lui parlais hier, ont été à peu près les mêmes dont il s'est déjà expliqué à vous.

Quant à mon inclusion au traité de paix générale et la garantie de tous mes États par toutes les puissances contractantes à laquelle l'Angleterre voudra s'employer, je lui ai dit que j'avais à prétendre de bon droit cette garantie, à laquelle l'Angleterre s'était engagée par le traité de paix de Dresde, vu que c'était principalement par cette considération que je m'étais prêté à faire la paix avec la reine de Hongrie. Que tout le monde savait avec qu'elle exactitude j'avais rempli toutes les conditions de cette paix, qu'il fallait bien que l'Angleterre commençât à son tour à remplir les conditions auxquelles elle s'était engagée.

Que personne n'ignorait la façon exacte avec laquelle j'avais gardé la neutralité promise de ma part par la paix de Dresde, qu'en conséquence de cette neutralité je ne m'étais point opposé à la marche du corps de troupes auxiliaires russes, quoique j'eusse eu assez de moyens pour y mettre des entraves, surtout à la Diète de l'Empire, où il ne m'aurait guère coûté de révolter tout l'Empire contre le passage des troupes susdites; mais que, par le motif de la neutralité que j'avais promise, je m'étais tenu tout coi.

Sur l'article de Final, sur lequel le chevalier Legge a fort insisté, je lui ai dit que je lui parlerais pour un moment non de souverain à ministre, mais de particulier à particulier, pour pouvoir lui expliquer d'autant plus nettement mes pensées là-dessus. En conséquence de cela je lui ai expliqué que j'étais obligé de convenir qu'au commencement de la guerre que j'avais été nécessité de faire à la reine de Hongrie, la France m'avait rendu service et qu'elle m'avait aidé par ses opérations de guerre à tirer raison de ladite Reine, et quoique la France m'eût assez abandonné pendant ma dernière guerre, j'avais cependant tout lieu de n'être pas tout-à-fait ingrat envers la France, et comme depuis la paix de Dresde j'avais tranquillement regardé la guerre, la France pourrait me charger avec raison de reproches d'ingratitude si je voulais à présent au congrès prendre hautement parti contre elle et la forcer à des conditions contraires à sa dignité. Je lui ai d'ailleurs détaillé au long toutes les raisons que la malheureuse république de Gênes avait eues de se jeter entre les bras de la France et de ses alliés, vu que par le traité de Worms on avait disposé contre tout droit des gens de ses possessions; que de plus cette République, depuis qu'elle s'était délivrée, d'une manière tout-à-fait miraculeuse, des Autrichiens, ayant été aidée et soutenue par la France jusqu'au moment présent, je donnais à penser à lui, Legge, si la France pouvait se résoudre à l'abandonner, à l'instant où la paix se ferait, et si je pouvais m'employer à obliger

la France de faire un acte si indigne d'elle. Que d'ailleurs cette prétention du roi de Sardaigne sur la ville de Final n'était fondée que sur le traité de Worms, traité dont je n'avais nul lieu d'être content, mais qui était assez contraire à mes intérêts, par la façon équivoque dont on s'y était expliqué dans les articles 3 et 11,[1] ainsi que j'avais plutôt lieu de souhaiter qu'il ne fût plus du tout parlé du traité en question. Qu'il était vrai que le roi de Sardaigne avait à prétendre à justes titres qu'on l'indemnisât, et qu'il convenait même aux Anglais de lui faire des convenances pour le couvrir contre tous les attentats que la reine de Hongrie pensait de faire contre lui; mais que la bonne raison demandait que ces indemnisations du roi de Sardaigne se fissent aux dépens de la reine de Hongrie, et que le duché de Milan était assez à portée pour en faire les convenances dites audit Prince.

Le chevalier Legge n'a pu disconvenir de toutes ces raisons, quoiqu'il ne s'y soit pas tout-à-fait rendu et qu'il ait continué encore à appuyer sur cet article. Comme je lui parlerai encore aujourd'hui, je verrai de quelle manière il s'expliquera en outre là-dessus.

Sur ce qui regarde l'alliance étroite avec l'Angleterre que le chevalier Legge propose dès que la paix serait conclue, je lui ai dit que je m'y prêterais de bien bon cœur, d'abord que la paix serait faite, et que l'Angleterre pourrait alors compter que j'observerais le plus religieusement tout ce à quoi je m'engagerais avec l'Angleterre.

Qu'on se trompait extrêmement quand on m'accusait d'une trop forte prédilection pour la France, et que d'un autre côté j'avais pris en haine l'Angleterre ou le roi de la Grande-Bretagne et en particulier les intérêts d'Hanovre; que, pour lui en donner une preuve convaincante, je m'offrais, si le roi d'Angleterre souhaitait — comme tout le monde le disait — à faire sa convenance moyennant une cession de l'évêché d'Osnabrück ou de quelques lambeaux du Hildesheim, que je m'offrais, dis-je, à l'y aider et à y contribuer, et à lui garantir outre cela ces possessions, dès qu'on en serait convenu. Qu'au surplus, s'il y avait des convenances à faire pour le commerce des Anglais en Amérique et ailleurs, je m'emploierais de bon cœur pour les lui faire avoir, surtout puisqu'elles ne regardaient directement que l'Espagne.

Que d'ailleurs je voudrais de bien bon cœur porter les paroles de paix aux puissances intéressées au congrès d'Aix-la-Chapelle, pourvu qu'on ne prétendît rien de moi qui fût contraire à ma dignité et à l'honnêteté; que j'étais d'autant plus obligé à user de certains ménagements à l'égard de la France, qui depuis ma paix de Dresde m'avait sollicité plusieurs fois à rentrer dans son parti, jusqu'à me menacer d'être en état sans cela de s'accommoder avec la reine de Hongrie et de faire sa paix particulière avec elle; mais que je l'avais constamment refusé en lui déclarant que la neutralité à laquelle je

[1] Gemeint sind die Artikel 2 und 13. Vergl. Bd. III, 26. 37.

m'étais engagé par la paix de Dresde ne me permettait nullement de me mêler de la guerre presente. Qu'en conséquence donc, si je voulais à présent contrarier la France au congrès de paix et la forcer à se prêter à des conditions déshonorables pour elle, le chevalier Legge devait convenir lui-même que la France aurait raison de me décrier comme un prince double et faux sur lequel il n'y avait nul fond à faire; mais qu'il pouvait compter que, dès que la paix générale serait faite, la cour de Vienne commencerait à chipoter avec celle de Versailles, et qu'alors l'Angleterre pourrait compter sur moi comme sur son allié le plus fidèle, dès que nous serions convenus sur notre alliance réciproque.

Voici tout ce qui s'est passé dans l'entretien que j'ai eu hier avec le chevalier Legge. Comme je lui parlerai encore aujourd'hui, je vous manderai le reste, vous chargeant, en attendant, du secret le plus absolu sur tout ce que je viens de vous communiquer. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Ayant été averti de différents endroits combien de mauvaises intentions le comte Gronsfeld a témoignées jusqu'ici contre moi dans les conversations particulières qu'il a tenues sur mon sujet, et que sa mauvaise volonté à mon égard va si loin que depuis l'arrivée du comte de Keyserlingk à Berlin et après tout ce temps-là il s'est mêlé de faire tout ce qui lui a été possible pour indisposer les ministres étrangers à ma cour contre moi et les remplir de défiances à mon égard, j'ai trouvé nécessaire que vous fassiez venir le comte de Gronsfeld chez vous et que vous lui disiez en particulier combien j'étais instruit de son mauvais procédé, et que j'avais d'autant plus lieu d'être surpris de sa conduite étrange que non seulement sa personne m'appartenait par le titre de sujet né et de vassal, mais qu'il était envoyé d'une puissance avec laquelle j'avais la satisfaction de vivre en bonne amitié et intelligence. Que je voudrais cependant oublier le passé, pourvu qu'il changeât de conduite et qu'il ne fît plus des démarches aussi préjudiciables à moi que contraires aux vues de son Prince et de ses maîtres. Mais que, si malgré cela il continuait à briguer contre moi, je ne saurais plus m'empêcher de demander son rappel, comme d'un ministre mal intentionné et point propre à entretenir la bonne harmonie et intelligence entre moi et sa République. Que ce serait en vain s'il voulait éluder les plaintes que j'avais contre lui, par des protestations du contraire et en niant le fait, que je savais à quoi me tenir là-dessus, et qu'il n'avait qu'à prendre son parti ou en faisant mieux à mon égard ou de s'attendre que je demandasse son rappel au Prince son souverain et à ses maîtres.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

## 3051. MÉMOIRE.

[mai 1748].[1]

Les propositions que M. Legge m'a faites au nom du Roi son maître, me semblent se réduire à demander ma médiation sur l'article de Final, sur lequel les deux parties belligérantes ne sont pas encore convenues dans la paix qu'elles veulent faire. Comme c'est un article délicat et sur lequel il est nécessaire de s'expliquer clairement de part et d'autre, je demande à M. Legge si je l'ai bien compris dans des choses qu'il exige de moi:

1° Que je fasse parvenir à la cour de France la part que le roi d'Angleterre m'avait donnée de la situation où était la négociation pour la paix; qu'ayant entendu souvent dans le cours de cette guerre que ma médiation ne serait pas désagréable à la France, le roi d'Angleterre avait jugé que la Prusse serait la plus propre pour rapprocher ces deux puissances belligérantes sur l'article de Final dont elles n'avaient encore pu convenir jusqu'à présent.

Que, l'ouvrage de la paix étant si désiré de toute l'Europe et principalement par les parties belligérantes, il restait à savoir si l'on ne pourrait pas trouver quelque moyen de conciliation qui pût satisfaire également les Anglais et les Français sur l'affaire de Final, et je demande à M. Legge si les Anglais par exemple voudraient payer Final aux Génois, ou si peut-être, pour terminer cette affaire à leur satisfaction, ils pourraient se résoudre à faire quelque cession à la France dans la Flandre, ou si peut-être on pourrait dédommager la république de Gênes par quelque morceau tenant à la rivière du Ponent qui fût à sa convenance.

2° Je demande à M. Legge si la France et l'Angleterre sont déjà entièrement d'accord sur l'article de leur commerce, ou si l'Angleterre croit que je pourrais lui être utile dans son commerce de l'assiento, et jusqu'à quel point.

3° Comme il paraît probable que le roi d'Angleterre a signé un traité à Hanovre avec M. de Khevenhüller, si ce pourrait être agréable au roi d'Angleterre qu'à la paix générale je lui donne la garantie de l'exécution à ce traité.

Je trouve d'autant plus important de demander à M. Legge une explication claire et réelle sur tous ces articles, que je le regarde comme étant absolument nécessaire tant que l'Angleterre ne puisse point me reprocher de ne point avoir exécuté ce que je lui avais promis, et tant de mon côté, pour ôter toute l'ambiguité de termes qui pourraient m'engager plus loin que la situation de mes affaires et mes intentions le voudraient permettre; et comme cette affaire est assez importante pour ne point être traitée légèrement, il me semble qu'il faudrait convenir

[1] Die Denkschrift, veranlasst durch ein von Legge nach seiner Audienz übergebenes Promemoria, gehört in die Zwischenzeit bis zu dem Einlaufen der Nachricht von dem Abschluss der aachener Friedenspräliminarien (vergl. S. 106).

par écrit sur certains points et sur les avantages réciproques qu'on voudrait se faire; que nous étions à la vérité assurés de la garantie de l'Angleterre par notre traité de paix, mais qu'on pourrait, par exemple, encore convenir d'une alliance qu'on pourrait faire à la suite de la paix générale.

Federic.

Nach der von dem Könige unterfertigten Aufzeichnung von Eichel's Hand am Rande des von Legge überreichten Promemoria.

---

## 3052. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 mai 1748.

Si la paix ne devait point se faire encore et que Sa Majesté Très Chrétienne vînt à prendre la résolution de faire elle-même en personne cette campagne, mon intention est alors que vous deviez la suivre. Vous vous tiendrez prêt en tout cas, et je vous ferai fournir les frais nécessaires pour cela. Je m'aperçois de plus en plus que l'Angleterre souhaite au moment présent la paix avec un empressement tout aussi fort qu'elle paraissait en être éloignée autrefois. Le ministre que l'Angleterre vient de m'envoyer, le chevalier Legge, n'en fait point mystère, et, qui plus est, il m'a fait des instances de la part de sa cour pour que je voulusse bien m'employer au rétablissement d'une paix prochaine. Comme la France m'a fait dire à différentes fois, pendant le courant d'une année entière, qu'elle verrait avec plaisir que je pusse me prêter à pareille négociation, j'ai cru lui faire plaisir en l'acceptant, et j'en ai parlé moi-même au susdit chevalier Legge. Quoique les ouvertures qu'il m'a faites en conséquence, n'aient été que vagues et générales, de sorte que je ne saurais jusqu'au moment présent vous en rien mander avec précision et avec assurance, vous ne devez pas, ce nonobstant, omettre de communiquer fidèlement ce que dessus au marquis de Puyzieulx, me réservant au reste de vous instruire, le plus tôt que faire se pourra, sur tout ce qui se passera ultérieurement ici à cet égard.

Federic.

P. S.

Vous parlerez avec beaucoup de politesse au marquis de Puyzieulx sur le sujet de la présente dépêche, laquelle dépêche, en tout cas, vous lui donnerez à lire à lui-même. Vous l'accompagnerez de votre côté de tout ce que vous pourrez imaginer de poli et d'obligeant, tant sur son sujet propre et personnel, de lui marquis de Puyzieulx, que sur celui de la France. Au reste, je suis des plus satisfaits de votre dépêche du 29 d'avril dernier, et je n'ai aucun doute que la France n'ait chipoté pour se procurer une paix particulière avec la cour de Vienne. Je ne suis pas plus persuadé pour cela que la France voudrait réussir en ces sortes de chipoteries, parcequ'elle ne laisse sans doute que de s'aperce-

voir elle-même qu'avec le temps elle pourrait bien n'y pas trouver son compte. Quant à vous, vous donnerez toute votre attention à ces moments critiques, pour pouvoir m'informer le plus exactement du monde de tout ce qui s'y passera.

Nach dem Concept.

---

## 3053. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mai 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 23 d'avril dernier. Il se peut très bien que le Chancelier tâche de cacher quelque nouveau mystère d'iniquité par les politesses et les attentions qu'il vient de vous témoigner. Mais j'ai presque envie de croire qu'il pourrait bien avoir de tout autres raisons encore pour se former un nouveau plan de conduite, car le ministre d'Angleterre, le chevalier Legge, qui vient d'arriver ici, s'est ouvert que l'Angleterre, étant rassasiée de la guerre avec la France et pensant pour cela à la finir par une paix prochaine, voulait prendre conseil de moi sur quelques points qui devaient former des articles de cette paix, et qu'après sa conclusion elle s'était proposée d'entrer dans une étroite alliance avec moi.

Il se pourrait ainsi que la cour d'Angleterre en eût averti milord Hyndford pour qu'il préparât et prévînt la cour de Russie là-dessus, et que celui-ci fût entré dans une espèce de maquignonnage avec le Chancelier sur cette matière. Je suis d'autant plus porté à le croire, que le chevalier Legge s'est expliqué envers moi qu'après que l'Angleterre aurait fait son alliance avec moi, elle voulait alors disposer non seulement la Hollande, mais même la Russie, à me garantir ma conquête de la Silésie.

Au reste, l'Angleterre est souverainement mécontente au moment présent des Autrichiens, ayant appris, comme je le sais à n'en pouvoir douter, que la cour de Vienne était entrée en chipotage avec celle de Versailles sur une paix séparée avec cette dernière pour supplanter ainsi les Puissances maritimes, ou bien même pour les forcer à recevoir la loi et à acquiescer à la paix qu'eux, les Autrichiens, auraient faite avec la France. C'est là la raison qui fait agir sans doute les Anglais au possible pour prévenir la cour de Vienne, et il est à présumer par cet endroit que, si les préliminaires de paix n'ont pas été signés encore entre l'Angleterre et la France, ils pourront bien ne pas tarder à l'être bientôt.

Je vous mande tout ceci simplement pour votre direction, et afin que vous vous trouviez plus à même, en y ajoutant une attention bien grande de votre part, pour découvrir toute l'influence que la crise présente des affaires pourra avoir dans la conduite de la cour de Pétersbourg. Vous recevez ci-joint un nouveau chiffre, dont vous ne vous

servirez que pour les dépêches immédiates que vous me ferez à mes mains propres.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3054. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 mai 1748.

Ce que vous me marquez, par votre dépêche du 1er de ce mois, avoir dit à la comtesse de Dietrichstein sur l'affaire de la tutelle de Saxe-Gotha, est beau et bon, et ce que vous lui avez proposé pour y trouver une issue, a mon entière approbation, par la tournure favorable que vous avez su donner par là à cette affaire.

La raison de la consternation qui s'est répandue à la cour où vous êtes, lors de l'arrivée du courrier au sieur Robinson, n'a été autre que les propositions qu'il lui a faites pour lui insinuer comme quoi, l'Angleterre et la Hollande étant lasses de la guerre contre la France, elles avaient résolu de faire la paix à tout prix avec cette dernière puissance Tous les avis qui me sont venus là-dessus, me confirment à le penser, et le chevalier Legge ne fait point difficulté de s'en expliquer fort distinctement.

Il m'est outre cela venu la nouvelle aujourd'hui que les préliminaires de paix entre la France et les Puissances maritimes avaient effectivement déjà été signés.[1] J'ai aussi appris de bon lieu que c'était par le comte de Kaunitz que la France avait travaillé à faire quelque chose qui dérangeât entièrement les alliés dans le concert que l'Angleterre tâchait de maintenir entre eux, qu'en conséquence la cour de Versailles avait travaillé à faire la paix par la cour de Vienne, en procurant à celle-ci les objets que son ambition peut lui faire désirer en Italie aux dépens du roi de Sardaigne; que la chose était d'autant plus vraisemblable par l'attachement que la cour de Vienne a toujours eu pour l'Italie, qu'elle a toujours regardée comme ses Indes, parceque le maître et ses ministres en tirent des secours considérables en argent et que les charges de ce pays-là, tant militaires que civiles, ont toujours été un grand appas pour les Autrichiens, sans compter le pied de troupes que la cour de Vienne a eu ordinairement en Italie, et qu'elle est persuadée que, plus elle y sera puissante, plus elle le sera dans l'Empire. Qu'on y ajoute que la France ne se soucie plus de l'Italie, qu'elle n'aime pas à y rentrer et qu'elle est piquée contre le Sarde à cause du système qu'il s'est fait de se tenir indissolublement avec l'Angleterre, que la cour de Vienne a aussi une dent de lait contre ce Prince — qui s'est agrandi à ses dépens et dont

[1] Die Unterzeichnung der Friedenspräliminarien durch die Bevollmächtigten Frankreichs, Englands und der Generalstaaten erfolgte zu Aachen am 30. April 1748. Der neueste Abdruck bei M. de Clercq, Recueil des traités de la France, T. I, Paris 1864, S. 59.

le système favori est de continuer à le faire, soit en empêchant la cour de Vienne de devenir trop puissante en Italie, soit en l'obligeant à consentir à son agrandissement dans ce pays-là aux dépens du tiers que l'Angleterre lui sacrifie — enfin, que la cour de Vienne peut s'entendre avec les cours de Versailles et de Madrid de se procurer des avantages en Italie aux dépens du roi de Sardaigne. L'exécution en serait fort aisée, par les forces supérieures que les parties contractantes sont en état de faire agir, pouvant décider avec la même facilité de l'établissement de l'Infant, lequel établissement pourrait se faire aux dépens du roi de Sardaigne, puisque sa Savoie et son comté de Nice se trouvent actuellement entre les mains des Français et des Espagnols et que l'Angleterre ne pourrait point empêcher l'effet de ce concert contre le roi de Sardaigne. Et comme la paix en deviendrait une suite indispensable, l'Angleterre se trouverait moins en état de se procurer en Amérique les avantages qu'elle y désire pour son commerce aux dépens de celui des Espagnols et des Français. On avait tout lieu d'être assuré que la cour de Vienne avait négocié une paix particulière avec la France, mais que l'Angleterre avait tâché de la prévenir et de convenir des articles préliminaires avant que la cour de Vienne avait pu se rapatrier avec la France, et voilà apparemment la raison de la consternation dans laquelle la cour de Vienne est tombée après les audiences que le sieur Robinson en a eues. Vous redoublerez d'attention pour être informé des suites de tout ceci, afin d'être en état de m'informer exactement à votre tour des résolutions que la cour où vous êtes prendra à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3055. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A BERLIN.

Potsdam, 10 mai 1748.

Ayant été averti par une dépêche que le sieur d'Ammon m'a faite que les préliminaires de la paix sont actuellement signés, ma volonté est que vous devez partir sans plus de délai de Berlin, et sans attendre plus de mes lettres, pour aller en Angleterre. Vous passerez par Potsdam, où je vous parlerai encore et vous instruirai sur ce qui s'est passé entre moi et le chevalier Legge. Au reste, il m'est indifférent si vous prendrez votre route par Hanovre ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3056. AN DEN ETATSMINISTER FREIHERRN VON MARDEFELD IN BERLIN.

Potsdam, 10. Mai 1748.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät habe Ew. Excellenz auf Dero Anfrage vom gestrigen Dato, nurgedachter Sr. Königl. Majestät

Ordres an den p. von Ammon wegen Finale betreffend, hiedurch melden sollen, wie Höchstdieselbe nach nunmehr durch den p. von Ammon erhaltenen Nachricht von bereits gezeichneten Friedenspräliminarien nicht mehr nöthig erachten, dass der p. von Ammon über diese Sache besonders instruiret werde, da man ausser Zweifel darüber schon conveniret sein wird, und, wie Se. Königl. Majestät vermuthen, die Engelländer darunter nachgegeben haben dörften.

Dass die auswärtigen Minister zu Berlin über des Chevalier Legge Séjour zu Potsdam intriguiret wären, darnach frügen Se. Königl. Majestät nicht viel. An den Marquis de Valory könnten Ew. Excellenz wohl sagen, dass gedachter Chevalier einige Ouvertures wegen des Generalfriedens gethan, er habe sich aber noch zur Zeit so généralement und so vague deshalb herausgelassen, dass man noch nicht urtheilen könne, wohin er desfalls eigentlich heraus wolle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3057. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 11 mai 1748.

Je n'ai nullement douté sur le parti que le comte de Gronsfeld prendrait lorsque vous lui avez tenu ces propos dont je vous avais chargé,[1] mais les avis que j'ai reçus sur son sujet me sont venus de trop bonnes mains pour que j'aie aucun lieu de douter de leur réalité. Je ne confondrai jamais la vérité avec la calomnie; il dépendra présentement du comte de Gronsfeld de choisir tel parti qu'il voudra prendre, et je m'en règlerai en conséquence.

Quant au chevalier Legge, je veux bien vous dire que jusqu'ici j'ai assez à me louer de ses manières; il paraît être dans de bonnes intentions, et il y a à espérer qu'après la paix je pourrai bien faire une alliance fort étroite avec l'Angleterre, et il ne souffrira guère de difficultés, selon que le chevalier Legge s'en explique, de convenir là-dessus, puisqu'il y va des intérêts réciproques.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3058. AU COMTE DE SAINT-SÉVERIN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE, A AIX-LA-CHAPELLE.

Berlin, 11 mai 1748.

Monsieur le Comte de Saint-Séverin. Ne doutant point que vous ne soyez déjà instruit par votre cour d'appuyer mes intérêts aux conférences d'Aix-la-Chapelle et d'insister particulièrement sur mon inclusion et sur la garantie de mes États et acquisitions dans le futur traité de paix générale, je vous adresse mon chambellan d'Ammon, à

[1] Vergl. S. 102.

qui j'ai ordonné de se rendre pour la même fin aux susdites conférences en qualité de mon ministre, en vous recherchant d'en user confidemment avec lui et de seconder les instances et les représentations qu'il fera pour effectuer l'objet susmentionné, aussi bien que d'ajouter entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part. Je saisirai en retour avec empressement toutes les occasions qui se présenteront pour vous marquer l'estime distinguée que je porte à votre mérite. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

3059. AU COMTE DE SANDWICH, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A AIX-LA-CHAPELLE.

Berlin, 11 mai 1748.

Milord Comte de Sandwich. Ayant jugé nécessaire d'envoyer un ministre à Aix-la-Chapelle pour avoir soin de mes intérêts et principalement pour veiller à ce que mon inclusion et la garantie de tous mes États et acquisitions dans le futur traité de paix générale soient effectuées, conformément aux dispositions de celui de Dresde, de la convention d'Hanovre et du renouvellement de l'acte de garantie qui m'a été donnée pour le duché de Silésie et le comté de Glatz par Sa Majesté Britannique, j'ai fait choix pour cet effet de mon chambellan d'Ammon et je vous l'adresse par la présente, en vous recherchant d'en agir confidemment avec lui et d'ajouter entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part, aussi bien que de seconder puissamment les instances et les représentations qu'il fera relativement à l'objet principal de sa commission. Comme il n'y a rien en tout ceci que votre cour ne m'ait positivement assuré être tout-à-fait conforme à ses intentions et à vos instructions, je me flatte que vous vous prêterez avec d'autant moins de peine à mes désirs et que vous ne serez pas fâché d'avoir occasion d'obliger un Prince qui se sent pour vous une véritable estime et affection et qui rend à votre mérite toute la justice qui lui est due.

Federic.

Nach dem Concept.

---

3060. AU COMTE DE KAUNITZ, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'IMPÉRATRICE-REINE DE HONGRIE ET DE BOHÊME, A AIX-LA-CHAPELLE.

Berlin, 11 mai 1748.

Monsieur le Comte de Kaunitz. Mon chambellan d'Ammon ayant ordre de se rendre à Aix-la-Chapelle, en qualité de mon ministre, pour veiller à mes intérêts et principalement pour avoir soin que mon inclusion et la garantie de mes États dans le futur traité de paix générale soient effectuées sur le pied qui a été arrêté par le traité de Dresde,

j'ai jugé convenable de vous l'adresser par la présente, en vous recherchant d'ajouter entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part, et de seconder les instances et les représentations qu'il a ordre de faire relativement au principal objet de sa commission. Je me flatte d'autant plus que vous vous prêterez sans peine à mes désirs qu'ils ne renferment rien qui ne soit très conforme non seulement aux engagements que Sa Majesté Impériale a contractés avec moi, mais encore à nos intérêts mutuels.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3061. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1748.

Les avis qu'on vous a donnés sur la paix et dont vous me faites votre rapport en date du 4 de ce mois, me paraissent être passablement bons. Toutefois avez-vous ignoré que la France a chipoté avec la cour de Vienne sur une paix particulière, et que les Puissances maritimes, s'en étant aperçues, ont, sans attendre la concurrence de ladite cour, signé les préliminaires de la paix à faire.

Votre grande attention doit être présentement d'être informé au juste de la conduite que tiendra la cour de Vienne dans les circonstances inopinées où elle se voit tout-à-coup, et principalement vous tâcherez de savoir les arrangements que fera la reine de Hongrie. dès que les subsides qu'elle reçoit des Puissances maritimes viennent à cesser.

Sur ce que vous dites que l'Impératrice-Reine avait fait expédier des ordres aux chefs de ses régiments de ne point remplacer par des avancements les vacances qu'il y aurait dans lesdits régiments, il m'est venu en pensée qu'il pourrait bien être question de quelque réduction des troupes autrichiennes à laquelle l'Impératrice-Reine se verrait peut-être obligée par un manque de moyens qui lui résulterait de la perte de ses provinces cédées. Vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour ajuster l'affaire de la tutelle de Weimar en faveur du duc de Saxe-Gotha.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A LEIPZIG.

Potsdam, 13 mai 1748.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été rendue. Vous ne toucherez rien davantage dans vos dépêches immédiates qui ait du rapport à l'affaire du colonel La Salle, mais vous vous contenterez d'en faire seulement mention dans vos dépêches ordinaires. Je suis à cette heure à attendre votre rapport sur l'espèce de payement qu'on aura fait

à mes sujets de leurs billets de *Steuer*, échus à la présente foire de Leipzig. Au reste, je vous recommande principalement, pour le moment présent que les préliminaires de paix ont été signés entre la France et les Puissances maritimes, d'avoir grande attention sur les impressions que cet événement pourra faire tant sur le roi de Pologne lui même et sur Brühl qu'en général sur tous ceux de delà, et vous me manderez comment ils en ont reçu et envisagé la nouvelle. Je crois aussi que la Saxe se servira de la paix pour prétexte à réformer ses troupes et qu'elle voudra donner à penser après cela que c'est la paix qui fait qu'elle en agit ainsi, pendant que la triste situation dans laquelle elle se trouve actuellement l'y aurait sûrement nécessité, quand bien il n'y aurait point eu encore de paix faite. Vous en ferez, aussi, un objet de votre attention.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3063. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 mai 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 27 d'avril dernier. L'appréhension dans laquelle le Chancelier a paru être, a été pleinement réalisée par la signature des préliminaires de paix entre les Puissances maritimes et la France dont je vous ai déjà fait mention. Il ne me reste aucun doute que le Chancelier n'en soit mécontent au suprême degré, et son mécontentement doit naturellement être augmenté par l'exprès que les Puissances maritimes viennent de dépêcher, à ce qu'on m'assure, au corps auxiliaire russien, pour lui faire suspendre toute marche ultérieure. Tous ces changements imprévus doivent vous faire redoubler d'attention, pour savoir les impressions qu'ils feront sur la façon de penser de la cour où vous êtes, et quels seront les arrangements que cette cour pourra prendre en conséquence. Vous tâcherez surtout d'être informé si la résolution que les Anglais viennent de prendre relativement à la paix, pourrait donner occasion à aigreur entre l'Angleterre et la Russie, ou bien si, nonobstant de cela, elles continueront à être d'intelligence et d'accord ensemble.

En attendant, l'unique fâcheux qu'il y ait à l'événement de la paix, c'est que les Suédois s'en trouveront avoir les mains plus liées pour leurs arrangements intérieurs en cas de mort du roi de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3064. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 14 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Je vous écrivis en date du 8 de ce mois que le chevalier Legge m'avait recherché pour que

j'employasse ma médiation au rétablissement de la pacification générale; je vous mandais en même temps que j'y avais consenti, lorsqu'incontinent après il me vint la nouvelle que les préliminaires de paix avaient déjà été signés entre la France et les Puissances maritimes. J'en suis plus aise encore que de la susdite recherche de ma médiation, et je prends toute la part imaginable à la paix glorieuse que la France a conclue ainsi qu'elle l'a fait, m'attendant, au reste, que pour sûr elle ne m'y aura point oublié.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3065. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'avril dernier. Je suis très content de la personne du chevalier Legge, et ses bons sentiments me donnent lieu d'en être entièrement satisfait.

J'étais convenu généralement avec le chevalier sur les propositions dont il s'était ouvert à moi, mais je n'en fus pas plus tôt d'accord avec lui, qu'il me vint la nouvelle que les préliminaires de paix avaient été signés entre les Puissances maritimes et la France.

Je puis bien dire que je suis des plus aises que la guerre ait enfin été terminée par le moyen de l'Angleterre, et j'y prends d'autant plus de part que je me crois fondé pour pouvoir espérer que l'Angleterre aura pourvu dans lesdits préliminaires de paix tant à mon inclusion qu'à la garantie de toutes mes possessions actuelles, et qu'ainsi je me trouverai en état de me lier le plus étroitement avec elle.

Vous en parlerez sur ce pied-là au duc de Newcastle, le plus obligeamment et avec autant de politesse que possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3066. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 14 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Vous serez extrêmement attentif à tout ce qui se passe au moment présent et vous m'en ferez vos rapports bien fréquents. Je n'ai point lieu de douter de mon inclusion dans les préliminaires qui viennent d'être signés; si toutefois je me trouvais déchu de mon espérance et que les circonstances s'y fussent refusées jusqu'ici, je crois pour sûr et certain que la susdite inclusion se fera dans le traité de paix même et que la garantie de toutes mes possessions actuelles et principalement celle de la Silésie m'y sera stipulée de la manière la plus solennelle, aucune des puissances contractantes n'y ayant non seulement rien contre, mais toutes m'ayant plutôt fait promettre et assurer positivement qu'elles y pourvoiraient, à la présente pacification générale.

L'importance de l'affaire vous fait juger, du reste, qu'il faut que vous y veilliez infatigablement et que vous y donniez tous vos soins sans le moindre relâche.

Concernant la poudre et autres munitions de guerre qui sont à Wésel et à Gueldre et dont je veux bien me défaire, je vous réponds à votre post-scriptum du 3 de ce mois que, comme vous aurez déjà pu vous instruire, par le rescrit qui vous en a été expédié du département des affaires étrangères, de ce que le général Linger a fait là-dessus avec quelques marchands hollandais, vous devez présentement choisir et prendre le parti auquel il y aura le plus à profiter, en vous recommandant surtout de prendre bien vos mesures pour empêcher que la paix ne mette des entraves à la vente qui aura pu se faire desdites munitions de guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3067. AU CHEVALIER LEGGE, ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 15 mai 1748.

Monsieur. Mon amitié pour vous augmente encore par la manière empressée et remplie d'attention avec laquelle vous avez voulu me communiquer ce qu'on a stipulé dans les articles préliminaires de paix en ma faveur par rapport à la garantie de mes possessions de Silésie.

Je n'ai jamais douté que votre cour n'accomplît religieusement les engagements qu'elle a pris avec moi à cet égard, mais comptez à votre tour que de mon côté j'accomplirai également les miens, en conséquence de ce que nous sommes convenus par nos traités faits, et soyez d'ailleurs persuadé de l'estime véritable avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3068. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 18 mai 1748.

Je ne doute point que le comte de Kaunitz, selon votre dépêche du 8 de ce mois, n'ait brigué de toutes ses forces pour tâcher d'empêcher mon inclusion dans la paix générale, et que la garantie de la Silésie et du comté de Glatz ne m'y fût stipulée. Cependant les peines qu'il s'est données à cet égard, n'ont été qu'à pure perte, et il n'en a été ni plus ni moins pour cela, la chose s'étant effectivement passée à ma satisfaction. Aussi me suis-je proposé de ne pas rester en si bon chemin, et il se pourrait fort bien que, dès que la paix serait faite, je m'alliasse plus étroitement encore avec les Puissances maritimes et que je prisse mes mesures avec l'Angleterre, surtout de façon à n'avoir rien à craindre de la reine de Hongrie et de toute sa mauvaise volonté à mon égard.

Au reste, je veux que vous vous donniez tous les mouvements possibles pour pouvoir m'informer des arrangements ultérieurs de la cour de Vienne et s'il se pourrait qu'elle conçût de l'aigreur contre l'Angleterre, sur ce que cette dernière n'a point fait difficulté de la traiter assez en bagatelle pour négliger sa concurrence à la signature des préliminaires de paix, de sorte qu'ils ont été signés sans qu'il y eût du fait de la susdite cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3069. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mai 1748.

Le mécontentement que vous dites, par votre dépêche du 30 d'avril dernier, avoir remarqué au comte de Bestushew, aura sans doute été augmenté de beaucoup par la nouvelle de la signature des préliminaires de paix qui s'est faite le 30 du mois dernier entre la France, l'Angleterre et la Hollande, et de la suspension d'armes qui y a été arrêtée aux Pays-Bas. Je me flatte que ces préliminaires signés feront mettre au Chancelier de l'eau dans son vin, pour n'être plus si éminemment impertinent qu'il l'a été jusqu'ici. Il doit de toute nécessité avoir été dérangé au suprême degré, tout ainsi que le parti autrichien et saxon, et il est à croire qu'il aura eu toutes les peines du monde pour faire contenance, si tant est qu'il y ai réussi, lorsqu'il a su que par les susdits articles préliminaires on s'engageait à moi pour me faire avoir à la paix générale la garantie de la Silésie et du comté de Glatz de toutes les parties contractantes. Vous y aurez apparemment été attentif, pour m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3070. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Vous n'importunerez plus dorénavant le duc de Newcastle au sujet des pirateries anglaises; car les circonstances s'étant changées de ce qu'elles étaient il y a un moment, je veux que vous vous régliez là-dessus sur ce qui vous en reviendra de mes ordres par le département des affaires étrangères, et que surtout vous vous acquittiez avec décence et politesse du compliment que vous y trouverez devoir porter de ma part au susdit duc de Newcastle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3071. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 18 mai 1748.

Le secret que le prince d'Orange vous a recommandé sur la garantie de ma Silésie et du comté de Glatz, comme vous me le marquez par votre post-scriptum du 10 de ce mois, n'est plus tant mystère que ledit Prince semble vouloir l'insinuer; j'en ai été informé avant même que je reçusse votre dépêche. La garantie réciproque dont le prince d'Orange vous a parlé, ne souffrira point de difficulté, et nous en conviendrons dès la conclusion de la paix achevée. Au surplus, vous vous acquitterez exactement de tout ce que le département des affaires étrangères vous ordonnera de ma part à ce sujet; je vous y renvoie, pour ne pas faire ici des redites.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3072. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A LEIPZIG.

Potsdam, 18 mai 1748.

Je ne saurais me figurer un comte de Sinzendorff qui, selon votre dépêche du 11 de ce mois, serait assez puissant en espèces pour faire un prêt de deux millions d'écus à la cour où vous êtes, et je serais curieux que vous le fissiez connaître et me l'indiquassiez plus particulièrement. Je pense, moi, que c'est un bruit forgé à plaisir. Il m'est indifférent, au reste, que les Saxons fassent une banqueroute ou non, pourvu qu'ils paient mes sujets. C'est là un article de ma paix de Dresde dont je ne me désisterai en aucune manière le moins du monde, et sur lequel vous devez par conséquent tenir ferme et y appuyer inébranlablement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3073. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 19 mai 1748.

Le comte de Podewils, mon ministre à Vienne, m'ayant mandé par une des relations qu'il m'adresse immédiatement et dont voici l'extrait, que contre toute son attente l'affaire touchant la tutelle de Weimar avait pris un pli très défavorable au duc de Gotha, je m'en trouve également surpris et embarrassé, d'autant plus que ledit comte de Podewils m'avait donné par ses relations précédentes des assurances positives que cette affaire finirait à la satisfaction de ce Prince. Comme il est cependant nécessaire que je prenne mon parti là-dessus, je veux bien vous dire, tant pour votre direction que pour que vous soyez à même d'instruire en conséquence ceux à qui il appartient, que d'un côté je voudrais bien aider le Duc dans cette affaire, en employant des recomman-

dations, des remontrances et des intercessions, mais que d'un autre côté je ne suis nullement intentionné de me commettre là-dessus avec qui que ce soit ni de m'attirer gratuitement des affaires fâcheuses pour l'amour du Duc, dans une chose qui, pour en parler tout naturellement, me touche peu ou point, me pouvant être indifférent si c'est le duc de Gotha ou celui de Cobourg qui régente les pays de Weimar.

En attendant, pour aider au Duc en tout ce qui peut se faire sans conséquences, mon intention est que vous deviez donner les informations nécessaires de l'affaire dont il s'agit à mon ministre à Dresde, le conseiller privé de Voss, et le charger de demander modestement à la cour de Dresde que, si actuellement un décret d'exécution lui avait été envoyé de la part de la cour impériale, elle voulût bien ne pas se précipiter là-dessus, puisque je faisais faire actuellement des représentations à cette cour, et que d'ailleurs j'irais me concerter avec la cour d'Hanovre à ce sujet, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de régler cette affaire par des compositions amiables, et que j'espérais que la cour de Drede voudrait bien attendre le succès de mes représentations auprès de la cour impériale, avant que de procéder à des voies de fait.

D'ailleurs vous ferez préparer sans la moindre perte de temps un mémoire instructif dans lequel il faudra rassembler tout ce qui saurait être avantageux au Duc, soit par rapport à la forme, soit à l'égard de l'essentiel de son procès, afin d'instruire en conséquence mon ministre Podewils à Vienne, avec ordre de faire des représentations convenables à la cour impériale — quoique se servant de termes modestes et qui ne se sentent aucunement ni d'aigreur ni de menaces — qu'on voudrait bien aller un peu bride en main et ne pas trop se précipiter dans une affaire d'une telle conséquence, qui pourrait d'ailleurs être composée amiablement et à la satisfaction des intéressés, sans qu'il soit nécessaire d'en venir d'abord à des extrémités et ombrager tous les États de l'Empire.

Vous marquerez cependant en même temps au comte Podewils, pour qu'il sache se diriger là-dessus, que c'était aussi tout ce que je pouvais faire en faveur du Duc, et qu'il devait être ainsi sur ses gardes, afin de ne faire aucune démarche à ce sujet qui pourrait m'entraîner plus loin et me causer des brouilleries, parceque, le cas posé que le conseil de l'Empereur ne voulût point faire attention à mes remontrances, je serais obligé de laisser là cette affaire et de lui laisser prendre tel train qu'elle pourrait.

Il faudra, outre cela, que vous écriviez au ministère d'Hanovre et le sondiez, en lui communiquant l'état de l'affaire, s'il voudrait bien communiquer avec nous et nous expliquer ses sentiments touchant un concert à faire entre nous pour diriger cette affaire à une fin désirable.

Comme le duc de Gotha vient de m'écrire la lettre que je joins ici, vous devez minuter une réponse là-dessus, en instruisant ce Prince de tout ce que je venais de faire encore tant à la cour de Vienne qu'à

celle de Dresde, de même qu'auprès du ministère d'Hanovre. Vous aurez soin que tout soit expédié le plus promptement qu'il sera possible, pour ne pas perdre le temps où mes remontrances sauraient opérer encore quelque protection au Duc. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

## 3074. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 mai 1748.

J'ai été surpris, autant qu'on le peut, de voir par votre dépêche du 8 de ce mois que l'affaire de la tutelle de Gotha vient de prendre tout-à-coup, là où vous êtes, un aussi mauvais pli que vous le dites, après que dans vos dépêches précédentes vous m'avez assuré le plus positivement possible qu'elle se trouvait dans le meilleur train du monde. Je ne saurais vous cacher que vous me donnez à juger, par les rapports que vous me faites depuis un temps, que vous ne vous informez pas suffisamment des affaires, en prenant aussi souvent le change que vous le faites, ce qui ensuite est cause que vous contrariez et renversiez par vos dépêches suivantes ce que vous aviez établi par les précédentes. Je n'en puis presque conclure autre chose si ce n'est un manque d'attention aux affaires de votre part, et cela d'autant plus que parfois j'apprends avant vous des choses à Berlin dont pourtant naturellement vous deviez être informé beaucoup plus tôt à Vienne. Pour ne vous en donner qu'un seul exemple, je sais que la cour de Vienne vient de faire choix du jeune comte de Chotek pour l'envoyer à la mienne, pendant que vous ne m'en avez encore sonné le mot.

Il est bien étonnant, outre cela, que la cour de Vienne étant aussi piquée qu'elle l'est présentement contre l'Angleterre, et celle-ci ayant été du concert pour stipuler en ma faveur dans les préliminaires de paix la garantie de la Silésie, il est bien étonnant, dis-je, qu'à cette occasion vous ne vous donniez pas le moindre mouvement pour avoir la confidence de Robinson, afin de vous éclaircir par lui sur différents points; car tout ce qui intrigue si fort à présent la cour de Vienne, c'est la paix et que ses desseins qu'elle avait conçus de s'accommoder séparément avec la France, lui ont manqué.

Quant à l'affaire de la tutelle de Gotha, j'ai donné mes ordres au département des affaires étrangères de vous expliquer tout au long mes intentions à son égard, et je vous avertis ici en raccourci que vous serez instruit en premier lieu sur certaines remontrances que vous ferez à la cour impériale, pour qu'elle voulût bien ne rien précipiter dans l'affaire de la tutelle de Weimar; ensuite, que je ferai rechercher la cour de Dresde d'aller bride en main en cas qu'elle reçut un décret d'exécution dans ladite affaire; que je suis outre cela intentionné de faire sonder

la cour d'Hanovre, pour savoir si elle voudrait bien aller de concert avec moi, pour tâcher d'accommoder convenablement l'affaire en question entre les deux maisons de Gotha et de Cobourg, que vous deviez vous diriger là-dessus, en faisant les remontrances nécessaires là où vous êtes, qui ne se sentent aucunement d'aigreur, moins encore de menaces, et que, dès que ces remontrances ne produiront pas l'effet désiré, il faudra que j'abandonne l'affaire à son sort, vu qu'il me serait impossible et que je n'ai jamais été intentionné de me commettre ou de m'attirer des affaires pour l'amour d'elle; c'est pourquoi vous y procéderez avec prudence et ménagement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3075. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 mai 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 4 de ce mois. Vous ne manquerez pas, je m'imagine, de trouver bientôt que le caractère du Chancelier sera radouci de beaucoup qu'il ne l'a été jusqu'ici. Un changement dans le ministère russien m'est absolument indifférent à cette heure, et autant que je me trouverai sur un bon pied avec l'Angleterre, je n'aurai rien à appréhender de la Russie. On m'a même voulu flatter de la part de l'Angleterre qu'elle tâcherait de faire en sorte que la Russie me garantît aussi mes conquêtes de la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3076. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. J'avais déjà eu quelque connaissance préalable de la négociation secrète qui se traitait entre la France et la cour de Vienne, et il ne me reste presque point de doute que, si la France s'y était pu faire des convenances à son gré, elle ne m'eût sacrifié, en ce cas, pour se les procurer, la raison principale que cette négociation a manqué, ne consistant, selon moi, qu'en ce que, la cour de Vienne ayant voulu à l'occasion de ladite négociation secrète en faire tomber tout l'onéreux à la charge du roi de Sardaigne et épancher ainsi son fiel sur ce Prince, la France n'a point jugé profitable à elle de faire quelque chose à de pareilles conditions avec la cour de Vienne. Cela ne doit point vous empêcher de prendre le tout comme vous le dira le marquis de Puyzieulx, pour éviter avec soin qu'il ne puisse point vous soupçonner d'un manque de croyance à ses paroles. Vous lui ferez les protestations les plus obligeantes de ma part de l'estime que j'avais pour lui, et vous l'assurerez de toute l'étendue d'une reconnaissance des plus vives que je ressentirais invariablement de l'at-

tention et de l'amitié qu'il venait de me témoigner à la conclusion des articles préliminaires de paix. Vous me marquerez, au reste, de quel œil la nation française regarde cette paix, et de qu'elle façon le public s'explique en France sur ce que cette dernière n'a pas tâché d'y profiter davantage qu'elle a fait, ou bien si le public y est entièrement indifférent.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3077. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 20 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. Vous ne tarderez guère de vous apercevoir des sentiments que la cour de Dresde peut avoir au sujet de la signature des préliminaires de paix, car il lui sera impossible de s'en cacher à la longue, et pourvu que vous soyez bien attentif à l'observer de près, vous démêlerez dans peu ce que ladite cour peut avoir eu de vues secrètes à mon égard, avant que la garantie de ma Silésie et du comté de Glatz eût été insérée aux susdits articles préliminaires. Au reste, je suis bien aise que du moins mes sujets soient contentés en partie, autant qu'il est possible pour le présent, à l'égard des billets qu'ils ont de la *Steuer* de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3078. AU COMTE DE SAXE, MARÉCHAL GÉNÉRAL DES CAMPS ET DES ARMÉES DE FRANCE, A BRUXELLES.

[Potsdam], 20 mai 1748.

Monsieur le Maréchal. J'ai pris toute la part imaginable aux avantages que vous avez remportés sur les ennemis de la France au commencement de cette campagne, et les conséquences de ce premier succès se sont si vivement représentées aux alliés que je n'hésite point de croire qu'elles les ont en grande partie déterminés à la signature des préliminaires d'Aix-la-Chapelle. J'ai vu, Monsieur le Maréchal, par les détails que vous me faites sur le local de votre situation, que le public, les badauds de Paris et moi qui prenons la liberté de juger quelque fois légèrement les Turenne et les Maréchaux de Saxe, jugeons la plupart du temps très mal.

Pour vous rendre compte de mes idées sur les suites de votre campagne, je suis obligé de vous exposer d'abord les suppositions vraies ou fausses dont je partais: 1° J'ignorais absolument la connaissance de cette partie de Flandre où vous faites la guerre; je regardais l'armée française qui est sous vos ordres comme formant pour le moins un corps de 50,000 hommes; il me revenait de toute part que la force des alliés n'allait tout au plus qu'à 70,000 combattants, je me persuadais encore que vous aviez pris de si justes mesures pour les vivres

qu'au moyen d'un grand nombre de bateaux sur la Meuse, vous seriez en toute liberté d'entreprendre telle opération que vous jugeriez la plus convenable aux intérêts de la France; j'ai cru remarquer que le ministère de Versailles jugeait ne pouvoir vaincre l'obstination de ses ennemis à ne point vouloir la paix, qu'en réduisant la république de Hollande au point de la désirer. La combinaison de toutes ces différentes suppositions m'a fait présumer que vous marcheriez sur Venlo, après la prise de Mastricht, d'autant plus que M. de Cumberland avait déjà préludé sur son départ pour Breda; la commodité de la Meuse vous donnait toutes les facilités pour l'administration des vivres, et la faiblesse des alliés devait ou les réduire à la défensive ou leur causer des regrets de la témérité de leur entreprise. Venlo pris, il me semblait que votre supériorité vous permettrait de détacher un corps de 18 à 20,000 hommes vers Berg-op-Zoom, ce qui aurait donné de la jalousie aux Hollandais pour la Zélande, où ils auraient vraisemblablement détaché un corps considérable; ou peut-être même que toute leur armée aurait été attirée vers le Vieux-Bois, pour couvrir la Hollande de ce côté-là, ce qui vous aurait donné toute la facilité pour assiéger Grave, soit qu'une partie de l'armée des alliés essayât de le défendre, en se jetant de l'autre côté de ce bras de la Meuse qui y passe; et, en cas que votre détachement de Berg-op-Zoom n'eût point fait d'impression sur les alliés et qu'ils se fussent tous déterminés à la défense de Grave, vous les auriez toujours attirés de l'autre côté par quelques invasions que le corps de Berg-op-Zoom aurait fait en Hollande, et vous auriez eu le temps d'établir le théâtre de la guerre entre le Waal et la Meuse, avant que le secours des Russes eût eu le temps d'arriver.

Selon le calcul que nous avions fait de la marche de ces troupes, elles n'auraient pu arriver à Rœrmonde que dans les premiers jours du mois d'août, et cette position que vous aviez prise entre la Meuse et le Waal, les obligeant à faire un détour considérable pour gagner l'armée du duc de Cumberland, aurait à coup sûr retardé leur jonction jusqu'au mois de septembre; de plus, le secours de ces Moscovites, réduit à l'intrinsèque, aurait été beaucoup moins formidable que l'on ne s'efforçait de le débiter, à cause qu'une armée de 30,000 hommes qui marche sans s'arrêter cinq cents milles d'Allemagne tout de suite, doit nécessairement perdre un tiers des soldats qui la composent, avant que d'arriver au lieu de sa destination.

Tels étaient les desseins que je vous supposais et pour lesquels les alliés même ont appréhendé, mais tous les projets que l'on forme à deux cents lieues du théâtre de la guerre, doivent être nécessairement vicieux, à cause que l'on n'est point affecté par la connaissance locale du pays, qui doit être le guide et la boussole de tous ceux qui ont à commander des armées de terre; il se peut, de plus, que l'on se trompe sur l'évaluation des troupes, une seule fausse supposition étant suffisante pour rendre mauvais tout un projet.

Vous, Monsieur le Maréchal, qui savez toujours si à propos attaquer et vous défendre, choisir le genre de guerre le plus favorable aux circonstances où vous vous trouvez, paraissant toujours également habile dans quelque parti que les événements vous obligent de prendre — je crois pouvoir m'en rapporter à vous sur le projet que vous m'avez fait le plaisir de me communiquer, et je suis persuadé même qu'avec une infériorité considérable en nombre de troupes vous auriez soutenu les conquêtes que vous avez faites à la France avec tant de gloire.

Que la paix se fasse ou que la guerre se rallume, que la France maintienne ses conquêtes ou qu'elle les restitue, que les Russes joignent les alliés ou qu'ils retournent aux fanges de Palus-Méotides dont ils sont partis, tout cela peut être égal à votre réputation; c'est une vérité que j'ose vous dire en face, la gloire que vous vous êtes acquise est si solidement établie que dans les fastes des guerriers, malgré la rouille de l'envie et malgré l'oubli des temps, votre nom sera toujours cité parmi ceux des plus grands généraux qui ont réuni dans un plus grand degré de perfection les talents les plus opposés. Vous devez juger si l'espérance que vous me donnez de vous voir, ne me doit point faire tout le plaisir possible, et, si une conversation avec le chevalier de Folard, qui donne de bons préceptes et qui radote, me serait agréable, combien plus le pourrait être la vôtre, en ce que vous avez surpassé par la pratique la théorie de cet ancien militaire.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur le Maréchal, votre affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

## 3079. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 20 mai 1748.

J'ai reçu, à la suite de votre rapport du 19 de ce mois, la lettre que le prince Guillaume me fait au sujet de l'envoi de son ministre, le baron d'Asseburg, à Berlin, et vous ne laisserez pas de marquer à celui-ci que ce sera toujours avec satisfaction que je le verrai, quand je serai à Berlin. Je vous sais bon gré de ce que vous m'avez prévenu sur le propre sujet de ce message; cependant je ne crois pas que les conjonctures soient assez favorables pour que le Prince puisse arriver au point qu'il vise.[1] Je doute que l'Angleterre veuille le favoriser à cet égard. Vous savez la dent que la cour de Vienne lui porte, et le mécontentement de la France depuis que ce Prince est rentré dans ses anciennes liaisons avec les Puissances maritimes; ainsi je ne puis trop bien espérer du succès qu'il aura dans l'affaire en question. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Mardefeld vermuthet in seinem Berichte vom 19. Mai, dass es dem Prinzen Wilhelm um die Erwerbung der Churwürde für Hessen-Cassel zu thun sei.

## 3080. AU CHEVALIER LEGGE, ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 22 mai 1748.

Monsieur. J'ai vu par votre lettre du 20 de ce mois ce que vous venez de m'y mander par ordre du Roi votre maître, et rien n'aurait pu m'arriver d'aussi agréable que la communication des articles préliminaires de paix, conclus en dernier lieu à Aix-la-Chapelle.

Soyez persuadé, je vous en prie, que je vous sais un gré infini de la vivacité des sentiments par lesquels vous me témoignez votre attention à cette occasion où je puis me convaincre que Sa Majesté Britannique est fermement intentionnée d'accomplir les engagements qu'elle a avec moi. Je m'en acquitterai aussi de mon côté envers le Roi votre maître avec toute la fidélité et exactitude que je lui dois, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour resserrer de plus en plus les liens d'une parfaite harmonie et d'une étroite intelligence avec la Grande-Bretagne.

Au reste, vous prouvez compter pour votre personnel sur mon invariable estime, que je serais charmé que vous me donnassiez occasion à vous faire plaisir, et que je ne cesserai d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3081. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 mai 1748.

Vous faites très bien, selon que vous me le marquez par votre dépêche du 25 de ce mois, d'être fort attentif aux démarches que continuera de faire la cour où vous êtes dans sa situation présente, et vous avez grande raison de ne regarder que comme de simples bruits de ville les avis qui portent que cette cour s'aheurterait de nouveau à l'exécution de quelque dessein sur la Silésie avec l'aide des Russes.

Ce serait en effet la chose du monde la plus absurde, si la cour de Vienne, après avoir instruit le comte de Kaunitz de signer de sa part les articles préliminaires de paix et d'accéder en conséquence de cette signature à ces préliminaires qui me garantissent très expressément toutes mes conquêtes, était intentionnée en même temps d'exciter de nouveaux troubles pour le recouvrement présomptif de ces mêmes conquêtes. Je me tais ici sur d'autres raisons, qui doivent paraître plus importantes encore pour détourner la cour de Vienne de semblables desseins et qui augmenteraient infailliblement le ridicule qu'il y aurait à tel projet.

Au reste, vous rencontrez très juste par votre dépêche immédiate, et j'entre parfaitement dans son sens, étant d'accord avec vous que, dès que les subsides que donnent à la cour de Vienne les deux Puissances maritimes, cesseront, et qu'après que les troupes autrichiennes seront de retour dans leurs quartiers, ce sera alors qu'on entendra de toutes

parts les hauts cris qui jusqu'ici n'ont été empêchés que par ce manque de douleurs qui ne se fera sentir que lorsque, l'un ne soutenant plus l'autre et les choses étant tirées au clair, l'on devra se reconnaître plus particulièrement qu'on ne l'a fait jusqu'au moment présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3082. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 mai 1748.

Je vous réponds au contenu de votre dépêche du 7 de ce mois que ce qu'il y a de meilleur présentement, c'est que, tant que je m'entendrai et serai d'accord avec l'Angleterre, je n'aurai rien à appréhender de la Russie, et qu'ainsi toutes les manœuvres qu'elle fait à cette heure, peuvent m'être assez indifférentes. Pour ce qui regarde le général Bernes, vous ne devez point du tout vous former de lui et de son habileté cette haute idée qu'il paraît qu'on a tâché de vous donner sur son compte. Il est, à la vérité, d'un caractère assez doux et liant, mais avec cela rien moins qu'habile négociateur; il est d'un génie médiocre, facile à s'en laisser imposer, intéressé, tendre et amoureux, de sorte qu'il n'aura pas été deux mois à Pétersbourg sans briguer les faveurs du sexe et y avoir quelque maîtresse. Voyez après cela si vous avez à redouter son habileté.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3083. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Quoique je connaisse votre habileté et que je lui rende justice, je ne saurais cependant m'empêcher de vous dire pour cette fois-ci qu'en ce qui vous a été rapporté des circonstances présentes de la France, il y a beaucoup de misère et de pitoyable. Je vous soutiens tout au contraire que le prétendu manque d'hommes et d'argent qu'il doit y avoir en France, n'est point fondé en vérité, et que, quand bien même le contrôleur général des finances en parle sur un pied tellement désavantageux au Roi son maître, je n'y trouve pas plus de raison, pour cela, à me le persuader. Car ce qui fait aujourd'hui les défauts essentiels de la France qui empêchent que ses affaires ne soient pas montées sur le ton qu'elles le devraient et le pourraient être, ce sont ces gens idiots et ignorants qui se mêlent d'affaires, ces mauvais arrangements sans nombre, ces gens sans fermeté, et, enfin, ce peu d'intelligence et d'harmonie qui fait donner dans une infinité de travers et qui est la cause qu'on ne prend jamais en France les choses comme on le devrait, mais qui fait absolument perdre de

vue le vrai bout par lequel elles devraient être commencées. Il m'est au reste assez indifférent que la France témoigne encore quelque partialité pour les Saxons, puisqu'il n'y a guère d'apparence que les chipoteries de ces derniers puissent se soutenir après le rétablissement prochain d'une paix générale.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 24 mai 1748.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est bien parvenue. Il est incontestable que la paix générale prochaine ne saurait être du goût de la cour de Dresde; car, premièrement, la garantie qui m'a été stipulée dans les préliminaires de ladite paix de ma Silésie et du comté de Glatz, lui déplaît sans contredit; en second lieu, elle se voit privée par la paix des subsides que la France lui a payés jusqu'ici, et troisièmement, elle perdra à l'occasion de cette paix la considération qu'elle s'était acquise par ses chipoteries pendant la guerre. Vous ferez bien, en attendant, d'observer fort attentivement sa contenance, pour savoir au juste le parti qu'elle prendra dans les conjonctures présentes, par les nouvelles liaisons qu'elle pourra tâcher de se procurer.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3085. AU SIEUR DE VILLIERS A LONDRES.

[Potsdam, 24 mai 1748].

J'ai reçu, Monsieur, deux lévriers[1] qui semblaient s'être échappés de la chasse de Diane. Il n'en fallait pas autant pour me rappeler votre souvenir, je vous assure qu'on sent à Berlin autant qu'en aucun pays du monde le prix des personnes aimables. Nous vous regretterons autant de fois que l'on vous nommera, et votre nom, dût-il périr dans la mémoire de tous les hommes, ne s'effacera pas de la mienne. J'estime beaucoup M. Legge que le roi d'Angleterre a nommé pour vous succéder, mais je n'oublierai jamais le zèle que vous avez marqué en Saxe pour nos intérêts communs, ce caractère, cet esprit, cette érudition, cette modestie — mais je me tais sur une matière qui, me faisant beaucoup de plaisir, pourrait vous faire de la peine; je supprime en votre faveur, en parlant à vous-même, ce que je dis à tout le monde, et je me renferme à vous assurer en peu de mots que, si jamais la fortune ou le hasard me procure une occasion de vous faire plaisir, je regarderai ce jour comme un des plus heureux de ma vie. Ce sont les sentiments avec lesquels je serai sans cesse, Monsieur, votre bien bon ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das Datum ergiebt Villiers' Antwort, London 5. Juli.

[1] Vergl. S. 46.

## 3086. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Charlottenbourg, 25 mai 1748.

Je suis déjà assez informé de quoi il s'agit dans la mission du chevalier Graham, savoir que le Prétendant, ne sachant plus rester en France, selon les dispositions des préliminaires de paix, et n'aimant point de retourner à Rome, voudrait bien se ménager une retraite dans mes États.

Comme vous vous apercevrez aisément que, sur le pied où je suis aujourd'hui avec le roi d'Angleterre, il ne convient en aucune façon de me mêler de ce personnage, vous me ferez plaisir de m'en débarrasser tout-à-fait et de le renvoyer convenablement, en lui donnant à connaître qu'il ne me convenait pas de parler à des gens inconnus et sans aveu, ni à vous de vous en mêler. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

## 3087. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 27 mai 1748.

Les distinctions que vous me marquez, par votre dépêche du 18 de ce mois, avoir été faites là où vous êtes tant à vous qu'à votre femme, auront sans doute eu pour raison l'appréhension dans laquelle peut être la cour de Vienne que je ne puisse avoir été informé des intentions et des vues dont la reine de Hongrie s'est découverte à l'occasion de ses chipoteries avec la France, ladite Reine ayant insisté, à leur occasion, pour que la France agréât comme une condition *sine quâ non* de ne point me garantir la Silésie et de promettre même de ne vouloir point se mêler ni directement ni indirectement de la paix de Dresde.

Vous devez donc ne point prendre le change sur des politesses affectées de cette espèce, mais éviter tout doute qui vous en pourrait naître pour le plan de conduite que vous vous êtes formé. Vous ne vous en confondrez pour rien, mais vous irez votre droit chemin et resterez dans un même train, quoiqu'on puisse vous faire de bons ou de mauvais visages. Je suis bien aise, au reste, que l'affaire de la tutelle de Gotha donne de nouveau quelque espérance de réussite à cette maison-là, et vous appuierez l'affaire en question en faveur de celle-ci, autant que vous pourrez le faire sans affectation.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3088. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 11. Mai: L'ami intrépide [Lestocq] „m'avait témoigné plusieurs fois qu'il craignait la conclusion de la paix, parcequ'il ne doutait pas que le Chancelier ne tournât la chose à son avantage, en faisant accroire à l'Impératrice que la paix était le fruit des démarches qu'il lui avait fait faire. J'ai donc dit à l'ami en question que je n'étais pas embarrassé de la tournure que le Chancelier y donnerait; mais que l'Impératrice avait au bout du compte trop d'esprit pour s'en laisser imposer si grossièrement; que la chose serait différente si la guerre finissait d'une manière avantageuse pour les alliés, mais que Bestushew ne persuaderait jamais à quelqu'un qui aurait le sens commun qu'une paix . . . qui, si elle avait lieu, se ferait à coup sûr en dépit de la cour de Vienne . . . pût faire la convenance de la Russie. J'ajoutai qu'il me paraissait nécessaire de prévenir l'Impératrice là-dessus, et que personne ne pourrait mieux le faire que l'ami important [Woronzow] . . . Le susdit ami . . . en parla le même jour à l'ami important, lequel lui répondit qu'il avait déjà commencé à entamer cette matière."

Nach dem Concept.

Berlin, 27 mai 1748.

Les sages démarches que vous me marquez, par votre dépêche du 11 de ce mois, avoir faites pour faire sentir à l'Impératrice les suites que pourrait avoir pour elle la conclusion prochaine d'une paix générale, ont mon entière approbation, et quoique j'aie toutes les apparences par devers moi de me voir dans peu sur un très bon pied avec l'Angleterre, et qu'ainsi je n'aurai plus grande chose à appréhender de la Russie, je ne vous recommande pas moins pour cela de vous conduire là où vous êtes aussi prudemment et avec autant de circonspection que vous l'avez fait jusqu'ici.

Federic.

## 3089. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 28 mai 1748.

Je ne vous ai rien à dire, sur votre dépêche du 17 de ce mois, si ce n'est que vous devez remercier de ma part le marquis de Puyzieulx des bons sentiments et attentions qu'il vient de me témoigner, et que vous tâchiez de le fortifier de plus en plus dans les bonnes dispositions où il peut-être pour moi. Vous répondrez poliment au sieur La Touche, sur son mémoire que vous venez de me remettre,[1] que je le remerciais de toutes les bonnes intentions qu'il y témoignait, que ce dont il y faisait mention était beau et bon, que nous en étions persuadé ici sur ce pied, mais qu'il y avait encore jusqu'à présent certains obstacles qui en empêchaient l'exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] D. d. Paris 10. Mai; Plan zur Hebung des Seehandels von Königsberg, Stettin und Embden.

## 3090. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Berlin, 29 mai 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois, et vous vous donnerez toutes les peines dont vous pouvez être susceptible, pour bien approfondir le détail de la réduction des troupes qui est actuellement sur le tapis là où vous êtes. Vous tâcherez de savoir en quoi elle consistera proprement, de quelle manière elle se fera, si cette réduction portera sur des régiments entiers, ou bien si ce ne sera que sur un certain nombre d'officiers et de soldats de chaque régiment. Vous me manderez aussi à combien l'infanterie et à combien la cavalerie sera réduite, et si cette dernière, en exceptant les gardes, sera obligée de se défaire de ses chevaux.

J'approuve que vous n'ayez simplement fait qu'entendre les propos du baron de Wedell dont vous venez de me faire mention.[1] Vous devez au reste, avant votre départ pour la Pologne, prendre une exacte connaissance des affaires présentes de la Saxe et des circonstances dans lesquelles elle se trouve actuellement, pour m'en faire votre rapport détaillé, en y ajoutant si ce sera le comte Brühl qui aura la direction de la caisse militaire ou si ce sera un autre. Votre prochain voyage en Pologne ne doit point vous empêcher de vous acquitter des ordres que je viens de vous donner ci-dessus, ne m'important guère que vous vous mettiez quelques jours plus tôt ou plus tard en chemin pour vous rendre à Varsovie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3091. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Berlin, 29 mai 1748.

J'ai appris avec satisfaction qu'en conséquence de mes ordres vous avez fait incontinent partir le chevalier émissaire du Prétendant,[2] dont la présence à Berlin me pesait fort et m'embarrassait extrêmement. J'observe encore que, si ce projet a été suggéré de la France, je trouve la chose bien étrange et bizarre, mais que, si c'est du propre cru du Prétendant, il faut qu'il soit bien mal appris, quand il n'a pas pu envisager que tout ce qui lui restait à faire, était d'aller retourner à Rome pour y vivre de la manière qu'il a fait avant qu'il en fût sorti. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Der hannöverische Gesandte von Wedell hatte in einer Unterhaltung mit Voss und dem Vertreter Sardiniens, Graf du Perron, geäussert, es stehe zu erwarten, dass die Mächte nach dem Friedensschlusse abrüsten würden, und dass sein Gebieter den Anfang machen dürfte, in der Voraussetzung, dass Preussen und Frankreich das Gleiche thun würden. — [2] Vergl. S. 125.

## 3092. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 30 mai 1748.

Je suis bien de votre opinion, quand vous dites dans votre dépêche du 20 de ce mois que l'Espagne finira probablement par accéder aux préliminaires de paix d'Aix-la-Chapelle, et cela d'autant plus qu'il y aurait de l'injustice de vouloir frustrer la France de l'aveu qu'on lui doit qu'elle a sacrifié ses intérêts propres dans ces préliminaires, qu'elle n'y a uniquement travaillé que pour y procurer les convenances de ses alliés, et que les avantages réels qui reviennent à l'Espagne par la paix qui doit se conclure moyennant les préliminaires en question, sont effectivement d'aussi grande importance pour elle qu'il me paraît que l'Espagne ne saurait se dispenser d'en être parfaitement contente.

Quant aux cinq statues dont le roi de France veut me régaler,[1] j'en suis satisfait, quand même elles ne pourront me parvenir que l'année prochaine.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3093. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 31 mai 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 20 de ce mois. Il serait impossible aux Autrichiens de continuer eux seuls à soutenir la guerre en Italie, et supposé que l'envie leur en vînt, ce serait une grande sottise à eux, qui surpasserait de beaucoup toutes celles qu'ils ont faites jusqu'à présent. Pour ce qui est du roi de Sardaigne, il est bien à croire qu'il se conformera aux Puissances maritimes et qu'il ne prendra plus de détour à suivre leur exemple, dès que lesdites puissances lui feront dire qu'en cas qu'il ne voulût pas acquiescer aux préliminaires de paix, il risquerait par là la garantie de ses autres possessions et cessions qui lui ont été faites par la reine de Hongrie.

J'envisage, au reste, ces remuements de la reine de Hongrie et du roi de Sardaigne comme causés par une consternation, à la première nouvelle de la paix, et je m'imagine qu'ils y mettront fin, dès qu'ils verront qu'il n'y a rien à changer au parti qui leur reste à prendre. La cour de Vienne surtout mettra de l'eau dans son vin, lorsqu'elle sentira son impuissance, en voyant que, par le bon accord et la fermeté qu'il y aura entre la France et les deux Puissances maritimes, elle ne pourra exécuter ses desseins envenimés qui peuvent lui être montés en tête, et qui ne sont proprement à regarder que comme une vaine démonstration de ce que la cour de Vienne serait charmée d'être en état de pouvoir faire.

1 Vergl. S. 80.

Quant à la Russie, je vous fais la réflexion que vous ne devez jamais perdre de vue, qui est que tout ce que la cour de Pétersbourg fait, elle le fait pour de l'argent, et qu'ainsi les Autrichiens ne pourront en aucune façon tirer parti de ses troupes qui sont actuellement ni pour l'Italie ni pour ailleurs.

L'attente où, selon votre post-scriptum, l'on pourrait paraître vouloir me mettre, de perdre la faveur du comte Ulfeld, en cas que j'insistasse à ce que le prince de Lobkowitz se défît de son duché de Sagan, ne me toucherait pour rien, et vous pourriez dire sèchement à ce sujet que je n'avais pas affaire à tel point de la cour de Vienne pour devoir me captiver la bienveillance de ses ministres par des arrangements qui d'ailleurs seraient préjudiciables à mes intérêts; que, si la reine de Hongrie se prêtait à me faire plaisir, je ne lui resterais point en arrière à en faire de même, mais que je ne ferais aucune démarche extraordinaire pour l'amour de ses ministres.

Je suis satisfait et je consens en conséquence que le colonel de Krummenau, qui a été arrêté en Hongrie,[1] soit relâché de son arrêt, à condition que je fasse de mon côté remettre en liberté le sieur de Damnitz. Vous conviendrez sur cette affaire, là où vous êtes, mais je veux bien vous dire que je n'ai point envie après cela de retenir ledit de Krummenau dans mon service, et que je vous envoie ci-joint son congé, afin que vous deviez de lui remettre, quand il sera libre et arrivé à Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3094. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 mai 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 14 de ce mois. Je ne doute pas que, quelque déplaisir qu'en puisse ressentir le comte Bestushew, le corps auxiliaire russien ne soit obligé de rebrousser chemin en Pologne. Il m'a été rapporté de Vienne que, l'Angleterre ayant sommé la reine de Hongrie d'accéder aux préliminaires de paix d'Aix-la-Chapelle, cette dernière s'en était excusée entre autres sur les engagements dans lesquels elle se trouvait avec la Russie, qui ne lui permettaient pas de prendre quelque résolution pour une paix, sans s'être concertée préalablement là-dessus avec la Russie. Comme la cour de Vienne a incontinent après dépêché un courrier à celle de Pétersbourg, pour communiquer avec elle au susdit sujet, vous devez vous intriguer au possible pour tâcher de savoir le contenu des dépêches de ce courrier. Vous satisferez aussi à ma curiosité en me mandant la contenance qu'a faite Hyndford lorsqu'il a appris la signature des articles préliminaires de paix. Vous ne me

[1] Vergl. Bd. V, 435.

laisserez pas non plus ignorer la conduite qu'ont tenue à cet égard les ministres autrichien et saxon.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3095. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 3 juin 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 25 de mai dernier, sur lesquelles je vous dirai que, depuis que je vous ai vu la dernière fois,[1] je vous trouve une certaine peur et timidité à l'égard de la cour de Vienne qui vous rendent entièrement méconnaissable, et que je m'aperçois de plus en plus que vous ne prenez pas les précautions requises pour vous garantir et raffermir contre les insinuations de cette espèce que vous fait faire la cour de Vienne.

Sachez que l'appréhension que vous témoignez avoir que la reine de Hongrie ne voudrait pas accéder aux préliminaires, est absolument vaine et sans fondement, par l'état présent de ses affaires qui ne lui permet pas de continuer seule la guerre, ce qui aussi vient de se vérifier tout récemment, ladite Reine ayant accepté purement et simplement les préliminaires en question et y étant accédée en conséquence.[2] Peut-on douter, après cela, qu'elle ne soit obligée de se prêter et de consentir à tout ce que l'Angleterre et la France trouvent à propos d'établir par un traité formel de paix?

Les troupes russiennes pourront continuer leur marche tant qu'elles voudront, pour se rendre en Moravie, il n'en résultera rien davantage de là, si ce n'est que le pays de la reine de Hongrie s'en trouvera mangé sans qu'elle en retire le moindre fruit. Ne perdez pas de vue ce que je vous ai dit et dis encore, et vous vous tranquilliserez là-dessus. Pensez que les troupes russes en question sont mercenaires de l'Angleterre, et vous trouverez que leur présence en Moravie ne sera de point d'autre effet que si elles étaient auprès des marais Méotides.

Tout ce que le sieur Robinson peut vous dire, ne signifie autant que rien, parcequ'il n'est pas au fait des affaires. Vous pouvez compter tout au contraire fort et ferme sur ce que je vous écris, me revenant de la part du chevalier Legge, qui est instruit à tous égards du vrai état des affaires. Comme il paraît que vous ne savez pas proprement ce qui se traite à Vienne, je veux bien vous informer, moi, que le système de l'Europe s'est déjà changé effectivement en sa plus grande partie, que je me trouverai dans peu sur un bon pied avec la Grande-Bretagne, qu'il y a une grande disharmonie et mécontentement entre la reine de Hongrie et l'Angleterre, que le ministère autrichien est même dans une

[1] Vergl. Bd. V, 468 Anm. 2; 484 Anm. 2. — [2] Die österreichische Accessionsurkunde ist vom 25. Mai 1748.

rage terrible contre l'Angleterre, et, enfin, que la cour de Vienne est sur le point de m'envoyer le jeune comte de Chotek en qualité de son ministre à ma cour.

Il est chagrinant que vous n'ayez pas été instruit de ce que dessus, et que vous ne sachiez vous procurer de bons canaux, là où vous êtes, après le temps que vous y résidez, de manière que je me voie obligé de vous mander des choses qui naturellement auraient dû fournir de l'étoffe à vos rapports.

Les instructions que je vous ai données, tant par écrit que de bouche, ne sont point que vous deviez être timide à l'égard de la cour de Vienne, mais elles vous obligent plutôt à lui faire paraître en certaines rencontres cette fierté et fermeté que vous avez perdues, contre cette timidité que vous y avez surrogée.

Dans vos raisonnements que vous faites sur les conjonctures présentes, vous vous bornez simplement à la cour de Vienne, sans envisager en même temps le tableau universel de l'Europe, ce que pourtant vous devriez faire pour vous convaincre que ceux qui gouvernent et donnent le branle aux affaires de l'Europe, ne sont pas rencognés à Vienne.

Les caresses que la reine de Hongrie fait à la comtesse de Bestushew, ne m'étonnent en aucune façon, car je suis persuadé que la cour de Vienne descendra à tout au monde pour se conserver l'amitié et la bienveillance de la Russie, ce qui est fort naturel dans les conjonctures présentes. Cela n'empêche pas néanmoins que les Russes ne continuent toujours d'être assez grossiers pour préférer les corruptions et les espèces à des marques extérieures d'estime dont on peut les honorer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3096. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de mai dernier. Vous ne sauriez guère manquer de vous apercevoir dans peu d'un grand changement dans les affaires de la Russie, et le comte de Bernes n'aura pas été bien longtemps à Pétersbourg qu'il sera obligé d'y être sur un tout autre pied; car les vastes projets dont la cour de Vienne s'est bercée jusqu'ici, prendront bientôt fin, et la considération que l'Angleterre a marquée avoir pour la Russie ne laissera que de diminuer notablement, et cela par la raison que l'Angleterre croira ne plus avoir tant affaire de la Russie, laquelle par là même se verra obligée de rabattre beaucoup de sa fierté envers les voisins.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3097. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Berlin, 3 juin 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 28 du mois de mai dernier. L'accident qui vient de vous arriver à l'égard de votre ancien chiffre, ne m'a point été agréable; cependant les occurrences de ce temps n'ayant pas été bien importantes, je m'en console d'autant plus facilement qu'on ne vous a rien mandé de fort grande conséquence qui y fût relatif, et qu'ainsi il ne se trouve rien de retardé ni de gâté par là.

Je vous remarque ici que dans les relations que vous continuerez à me faire, vous devez éviter avec soin tous ces petits détails superflus comme quand vous dites que vous avez été obligé de vous arrêter une nuit à Rœrmonde, et en général tout ce qui peut regarder votre personnel et qui ne saurait d'ailleurs m'importer de rien, mais que dans vos relations immédiates vous ne devez toucher et traiter que des matières qui peuvent m'intéresser et dont je vous ai chargé, en vous abstenant de toute bagatelle et non-relevance.

Quant aux Autrichiens, vous ne devez point vous figurer qu'ils puissent altérer, le moins du monde, les préliminaires, ou qu'ils soient à même de porter quelque changement ou modification au traité formel de paix; ils seront plutôt obligés, ces mêmes Autrichiens, de s'accommoder simplement aux volontés de l'Angleterre et de la France sur ce que ces deux couronnes voudront régler par la paix.

Je vous recommande donc que, quoique vous deviez être attentif aux démarches que feront les Autrichiens vous ne vous fassiez pas remarquer par des mouvements extraordinaires à cet égard, puisqu'après tout ce ne serait que fait mal à propos, étant persuadé que, quand même les Autrichiens, par de mauvaises chicanes et par des pierres d'achoppement dont ils incommoderont le tapis et rendront difficile et raboteux le chemin qu'on voudra faire pour accélérer la conclusion des traités, tâcheraient de rompre entièrement les affaires, ce ne serait en effet que peine perdue, vu la supériorité avec laquelle l'Angleterre et la France les ont entamées et continuent à les porter.

J'approuve, au reste, toutes vos démarches que vous venez de faire, selon votre relation, auprès des ministres respectifs qui sont à Aix-la-Chapelle, et je veux que vous ne les importuniez plus, présentement que mes désirs se trouvent accomplis par la garantie de ma Silésie et du comté de Glatz. C'est là tout ce que je souhaite, et ce serait importunité à moi d'en exiger davantage. Au surplus, je ne me soucie pas beaucoup d'une garantie générale de toutes mes possessions, pourvu que celles de la Silésie et du comté de Glatz me soient garanties formellement. C'est pourquoi vous vous tiendrez tranquille à cette heure et ne ferez que voir et écouter simplement, quoiqu'avec beaucoup d'attention, tout ce qui se passera là où vous êtes, pour me le rapporter ensuite exactement.

Nach dem Concept. Federic.

## 3098. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de mai dernier. Je ne m'étonne en aucune manière qu'une nation aussi changeante que la française fasse paraître à toute heure des sentiments différents et soit mécontente au moment présent d'une paix qu'elle désirait avec ardeur il y a fort peu de temps. Il n'est pas moins qu'avéré que l'Espagne accédera aux préliminaires de paix, quoique d'ailleurs il soit à croire qu'elle le fera de mauvaise grâce et forcée, pour ainsi dire; car la France s'étant engagée conjointement avec les Puissances maritimes par un article secret desdits préliminaires qu'elle tâcherait en tout cas d'obliger d'accéder aux préliminaires celle des puissances belligérantes qui refuserait de le faire de son gré, la partie serait sans doute trop forte contre l'Espagne pour que celle-ci dût continuer à refuser son accession aux préliminaires. La cour de Vienne, en attendant, est chagrinée au possible contre l'Angleterre et est même sur le point de se brouiller avec elle; du moins y a-t-il beaucoup d'aigreur de part et d'autre, selon que toutes les circonstances l'indiquent suffisamment.

Au reste, il n'est point à douter que, dès que la paix sera constatée, les Autrichiens ne fassent alors de leur mieux pour se rapatrier en quelque manière avec la France. Je veux bien vous avertir de ceci, pour que vous puissiez vous conduire en conséquence, en donnant toute votre attention à savoir ce qu'en ce cas les Autrichiens feront avec la France, et à quel point ils pourront s'entendre avec cette dernière.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3099. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 8 juin 1748.

Vous méritez mon approbation, quand, selon votre dépêche du 29 de mai dernier, vous vous méfiez des vues de la cour où vous êtes, et que vous y êtes attentif à tout ce qui s'y passe. Si toutefois vous n'aviez pas eu la cour de Vienne seule en vue, mais que vous vous fussiez proposé de considérer en même temps le grand tableau de l'Europe, vous eussiez trouvé en ce dernier cas que ces appréhensions que vous vous forgez sur le corps auxiliaire des troupes russiennes, sont autant de monstres que vous faites naître pour les combattre ensuite vous-même.

Je vous renvoie là-dessus au détail de ma précédente dépêche, en ajoutant ici que, m'étant revenu de fort bon lieu que les Puissances maritimes, après la rude marche d'hiver qu'elles avaient fait faire au corps auxiliaire russien, pour ne pas rebuter entièrement la cour de Russie, étaient convenues avec la reine de Hongrie de faire continuer auxdites troupes leur marche vers la Moravie et la Bohême, pour leur y

assigner pendant quelque temps des quartiers de rafraîchissement et leur faire reprendre ensuite leur marche pour s'en retourner en Russie, vous ne deviez après cela point être dans de trop grandes appréhensions sur ces troupes russes ni vous faire soupçonner de la moindre inquiétude à cet égard là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3100. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 21. Mai, über eine Unterredung mit Woronzow, dem er u. A. gesagt hat: „Qu'il y avait des intérêts de part et d'autre pour resserrer les liens de l'amitié [entre la Prusse et l'Angleterre] et qu'ainsi je ne doutais pas qu'une négociation tendante à un but si salutaire n'eût tout le succès désiré; que j'étais aussi persuadé que, la paix une fois faite, les insinuations qui avaient été répandues ici contre les intérêts de Votre Majesté, cesseraient du moins de ce côté-là."

Potsdam, 7 juin 1748.

La réponse que vous avez donnée à l'ami important sur ce que ce dernier vous a demandé, selon votre dépêche du 21 de mai passé, à l'occasion de l'envoi du chevalier Legge à ma cour, savoir s'il ne m'avait fait encore aucune proposition, a mon entière approbation, et j'en suis d'autant plus content que vous êtes tellement entré dans mes idées à cet égard que si je vous les avais dictées à l'oreille.

Je regarde la paix tout autant que faite et conclue, après que la reine de Hongrie s'est vu obligée, à l'heure qu'il est, d'accéder purement et simplement aux préliminaires qui doivent y conduire, et je veux bien vous dire en confidence que l'Angleterre s'est offerte à moi de faire en sorte que mes États sans exception me soient garantis par toutes les puissances et même par la Russie. Comme cette dernière circonstance ne laissera que d'embarrasser le Chancelier, vous ne manquerez pas d'observer sous main la contenance qu'il pourra faire, de même que les démarches de milord Hyndford, vous défendant néanmoins de communiquer à qui que ce soit la susdite confiance que je viens de vous faire.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3101. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de mai dernier, par laquelle ayant vu que le duc de Newcastle ne se mettrait en chemin qu'après quelques semaines pour suivre le Roi son maître en Allemagne, vous ne laisserez de continuer d'être fort attentif sur toutes les affaires que le ministère britannique pourra prendre en déliberation, et vous tâcherez de savoir au juste quels seront les arrangements que ledit ministère fera pour les

grandes affaires. Au reste, je suis encore à attendre vos nouvelles sur quel pied le ministère anglais reçoit les dépêches du chevalier Legge, s'il en est content, et sur ce qui peut faire le contenu des dépêches en question.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3102. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juin 1748.

La réponse que vous a faite, selon votre dépêche du 28 de mai dernier, la princesse royale de Suède, ma soeur, sur ce que vous venez de lui communiquer de ma part,[1] est des plus sensées. J'espère toutefois qu'elle n'en restera pas aux paroles, mais qu'elle pensera à prendre effectivement des mesures convenables, pour que, le cas existant, et qui selon les apparences arrivera lorsqu'on y pensera le moins, elle ait alors toutes ses batteries prêtes à les faire éclater, de façon qu'il n'y ait aucun intervalle entre l'événement en question et l'exécution de ses desseins, mais qu'ils marchent d'un pas égal, et que ce qu'elle voudra faire, se fasse dans les premiers moments; à quoi vous ne manquerez pas de l'animer au possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3103. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Sanssouci, 10 juin 1748.

Ma très chère sœur. Je prends la liberté de vous envoyer un problème de géometrie que je vous prie de faire résoudre par vos experts. J'espère que votre santé sera bonne dans la situation où vous vous trouvez; celle de la Reine se rétablit tout-à-fait, mais la pauvre madame de Blaspeil a payé le tribut à la nature. Je me sers à présent des eaux d'Égra, qui me font grand bien et par lesquelles j'espère de regagner ma santé, qui a été fort délabrée depuis que nous nous sommes quittés. Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse mille fois, n'oubliez point le vieux frère et daignez me compter au nombre des personnes qui vous aiment et vous estiment le plus, étant à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

L'avertissement que je vous ai fait donner par Rohd, est d'autant plus important que vous ne pouvez pas compter sur le roi de Suède, et que d'un jour à l'autre vous devez vous attendre à le voir emporté par quelque accident. Si vous négligez à présent d'arranger toutes vos batteries d'avance, vous n'en aurez plus le temps lorsque l'événement

[1] Vergl. S. 95. 96.

vous surprendra tout à coup. C'est des précautions que vous allez prendre à présent, de votre prévoyance, de votre prudence, de votre activité, que dépend tout le sort futur de votre vie. Ne négligez donc point les avis que je vous donne, et prenez si bien vos mesures que l'on ne puisse pas vous trouver au dépourvu, que vous ayez fait de votre côté tout ce que l'Europe attend de votre sagesse, et que personne ne vous puisse reprocher d'avoir laissé votre ouvrage imparfait. Ne négligez rien, ne traitez rien en bagatelle, ménagez le temps qui vous restera peut-être encore, et mettez en activité tous les moments que vous pourrez employer, pour assurer une fortune qu'il ne dépend que de votre seule habileté de rendre solide.

Fr.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Der in Chiffren ausgefertigte Zusatz nach dem eigenhändigen Concept.

---

## 3104. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 10 juin 1748.

Je suis content du rapport que vous m'avez fait en date du 4 de ce mois, et il faudra voir quel train les affaires continueront à prendre. Au reste, comme vous serez arrivé à cette heure à Varsovie, je vous dirai en guise d'instruction que vous ayez d'abord à vous y tenir clos et couvert, que vous observiez avec attention tout ce qui s'y passera et les intrigues qui s'y feront. Vous vous abstiendrez d'ailleurs des brigues et des factions qui se mettront parmi les Polonais, vous ne vous en mêlerez en aucune manière, mais, quand on vous en parlera, vous ne ferez qu'écouter et répondrez ensuite en termes vagues que ce serait à eux à voir ce qu'il y aurait à faire de meilleur, mais que pour vous vous ne sauriez vous en mêler.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3105. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 11 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Quant aux plaintes que vous y faites sur le peu de fond que vous pouvez faire sur les canaux que vous avez là où vous êtes, vous saurez sans doute vous-même qu'un ministre qui doit négocier sur des matières à une cour telle que l'est celle de Vienne, ne saurait se reposer uniquement sur ce qui peut lui revenir par tel ou autre canal, mais qu'il doit tâcher de s'en procurer plusieurs à la fois pour avoir ses intelligences. Pourquoi ne vous servez-vous pas davantage du secrétaire d'ambassade que vous avez avec vous? Ne devriez-vous pas l'instruire pourqu'il se faufilât avec ces gens qui pourraient vous mettre au fait de certaines affaires? C'est à regret que

je me vois nécessité de vous dire que je ne saurais à cette heure me reposer entièrement sur vos rapports.

Il est constant que le comte de Kaunitz a eu ordre d'accéder aux préliminaires et de les signer en conséquence, mais j'ai toutes les peines du monde à m'imaginer la réalité de ce que vous me mandez d'un subside de seize millions de florins que la reine de Hongrie doit avoir demandé aux États de ses pays héréditaires. Je suis fondé à croire que le montant des revenus ordinaires annuels de la reine de Hongrie ne va qu'à grande peine à cette somme: serait-il bien possible, après cela, que ses États pussent lui fournir un extraordinaire aussi immense? Il se pourrait toutefois que la reine de Hongrie formât des prétentions aussi énormes dans la vue de se débarrasser des grandes avances que ses États lui ont faites jusqu'ici, et qu'elle demandât le susdit extraordinaire de seize millions de florins pour en faire rémission à ses États, dès que ceux-ci auraient consenti à une compensation qui s'en ferait de leurs avances.

Que la mauvaise volonté de la cour de Vienne soit montée au plus haut degré possible — cette cour ne se trouvera pourtant pas, au bout du compte, en état, après avoir fini sa présente guerre, de lier partie contre moi sans être soutenue des deux Puissances maritimes. Et quand bien même la cour de Vienne voudrait se servir des Russes contre moi, ceux-ci le refuseraient sûrement et ne voudraient pas se mettre pour l'amour d'elle en embarras; pour ne pas dire que, si la cour de Vienne tramait quelque entreprise contre moi, elle se donnerait bien de la garde de congédier quinze de ses régiments, comme pourtant elle est sur le point de le faire, selon les avis qui m'en sont venus. Il résulte de là qu'il n'y a aucune apparence qui puisse m'ombrager et me faire appréhender une nouvelle guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3106. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de mai dernier, et j'ai tout lieu d'être satisfait de vos rapports par la connaissance et intelligence entière que vous avez des affaires de la cour où vous êtes; aussi suis-je bien de votre sentiment que je n'ai réellement rien à appréhender de la Russie. J'approuve néanmoins que vous continuiez avec soin d'avoir l'œil aux intelligences qui subsistent entre le comte de Bestushew et la cour de Vienne. Au reste, je suis assez porté à croire que les guinées anglaises accommoderaient mieux et seraient plus du goût du premier ministre russien que le peu que lui donne la reine de Hongrie, et je suis par là même dans la persuasion qu'après tout la cour de Vienne pourrait bien ne pas faire grande chose avec les Russes. En attendant,

je puis vous dire, selon les avis qui m'en sont venus, que le corps auxiliaire russien continuera sa marche pour se rendre en Moravie et en Bohême, afin d'y être mis en quartiers de rafraîchissement; mais si ce sera pour longtemps, et combien de mois ces troupes en jouiront, voilà ce que je ne saurais vous marquer encore.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3107. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 juin 1748.

Les sentiments que le marquis de Puyzieulx vient de vous témoigner sur mon sujet, comme vous me le marquez par votre dépêche du 30 de mai dernier, sont admirables et de nature qu'il ne me resterait à désirer à leur égard; aussi mon intention est-elle que vous l'en combliez de compliments de ma part et que vous le payiez de la même monnaie que celle qu'il nous a donnée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3108. AU SECRÉTAIRE DU COMMUN A LA HAYE.

Potsdam, 11 juin 1748.

Après avoir accusé votre relation du 4 de ce mois, je veux bien vous dire qu'on vient de me mander des Pays-Bas une anecdote au sujet du prince d'Orange qui me paraît controuvée, mais dont je voudrais cependant bien savoir ce qui en est et ce qui aurait pu occasionner un tel conte. L'on me mande donc que, le lendemain après la signature des articles préliminaires de la paix, ce Prince se doit être présenté à cheval à la tête des troupes qui sont sous ses ordres et les doit avoir haranguées et recommandées, tout comme si c'était un jour de combat, à se comporter en gens d'honneur et avoir à cœur le bien et l'honneur de la patrie. Quelque impertinente que cette histoire me paraisse, vous devez cependant vous éclaircir adroitement sur le fait et m'en faire votre rapport immédiatement, sans en envoyer le double au département des affaires étrangères.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3109. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 juin 1748.

Je suis fort content de l'entretien que vous avez eu avec le duc de Newcastle, que vous me rapportez par votre dépêche du 31 de mai

1 Du Commun antwortet am 18. Juni, dass der Herzog von Cumberland kurz vor Abschluss der Präliminarien den Prinzen von Oranien aufgefordert habe, mit der holländischen Armee zu ihm zu stossen, und dass die Vermuthung nahe liege, der Prinz könne aus diesem Anlasse die Truppen gemustert und vielleicht angesprochen haben.

dernier. S'il se rencontrait que vous eussiez occasion de parler encore à se secrétaire d'État avant son départ pour l'Allemagne, vous lui diriez, après lui avoir fait un compliment convenable de ma part, que nous étions ici à attendre les propositions que la Grande-Bretagne voudrait nous faire, que nous en conviendrions facilement, dès qu'elles nous seraient parvenues, pour nous lier le plus étroitement ensemble.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3110. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 13 juin 1748.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois, et comme j'espère que votre fluxion vous aura quitté à présent, vous n'aurez sans doute pas manqué de faire déjà votre cour à Sa Majesté Britannique, laquelle, selon que je m'en flatte, vous aura apparemment fait un accueil gracieux et favorable.

Pour ce qui est du ministre de Mecklembourg, le baron Teuffel, je puis vous dire pour votre direction que je me trouve sur un très bon pied d'amitié et d'intelligence avec le Duc son maître. Je pense qu'il pourra vouloir s'adresser à vous sur des excès qu'auraient commis les miens qui sont en recrue[1] dans le Mecklembourg, et je veux qu'en ce cas vous preniez tout ce qu'il vous en dirait, simplement pour m'en faire votre rapport, et que vous le tâtonniez d'ailleurs sur ce qui fait le sujet de son séjour à Hanovre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3111. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 juin 1748.

Il m'est agréable de voir, par votre dépêche du 5 de ce mois, que vous commenciez à envisager les affaires dans leur vrai point de vue. Je n'ai jamais douté qu'il ne restât aux Autrichiens beaucoup de mauvaise volonté contre moi, qu'ils ne fissent leur possible pour agacer les Russes et les mettre du jeu, afin de rompre par là les conférences de la paix qui doit se conclure, d'être en état de continuer la guerre et même d'entreprendre sur moi. Mais en considérant:

1° Que la reine de Hongrie avait accédé purement et simplement aux préliminaires;

2° Que les deux Puissances maritimes et la France avaient déclaré de vouloir soutenir les arrangements qu'elles venaient de prendre par les préliminaires;

[1] Sic.

3° Qu'autant que dureraient les négociations sur un traité formel de paix, la cour de Vienne n'était pas à même de retirer ses troupes;

4° Qu'il faudrait trois mois de temps avant qu'on pût procéder à la signature du traité définitif de paix;

5° Qu'ensuite il se passerait trois mois avant que les troupes autrichiennes puissent être de retour, et qu'ainsi

6° On se trouverait au mois d'octobre ou de novembre, avant que la cour de Vienne fût en état de remuer de nouveau —

je ne saurais, dis-je, après les considérations susdites, regarder que comme chimériques tous les mauvais desseins qu'aurait conçus la cour où vous êtes, et leur attribuer d'autant moins d'effet que, à l'approche du temps ci-dessus, les troupes auxiliaires russes se seront mises en marche pour retourner chez elles, pour éviter par là la demande qu'on pourrait faire sans cela à leur cour, à quel propos elles s'arrêtaient aussi longtemps en Bohême et en Moravie. Ajoutez à cela que la cour de Vienne est sur le point de congédier quinze de ses régiments, que je me trouve de mon côté dans la meilleure harmonie du monde avec l'Angleterre, et il ne vous sera pas difficile d'en conclure vous-même que je suis plus que fondé à être absolument tranquille sur ma situation présente.

Continuez néanmoins de donner toute votre attention aux démarches de la cour où vous êtes, quoique sans faire paraître la moindre inquiétude à cet égard. Au reste, je veux bien croire que, la paix une fois faite, la reine de Hongrie tâchera de mettre en meilleur ordre et ses finances et ses troupes. Je suis cependant persuadé qu'elle ne réussira pas pour ce dernier article, et qu'elle rencontrera de grands obstacles à surmonter, avant que de voir accomplies les vues qu'elle paraît avoir pour ses finances.

Quant au sieur Robinson, il m'importe peu qu'il ait quelque rancune contre moi, dès que je me trouve sur un bon pied d'intelligence avec sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3112. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de mai dernier. Il ne m'importe pas tant d'être mis au fait de l'impression que peuvent avoir faite les préliminaires d'Aix-la-Chapelle sur l'esprit de l'Impératrice, que de savoir ce qu'ils pourront opérer dans celui du Chancelier, et quel sera le système qu'il formera et comment il s'arrangera en conséquence. Il ne m'est point douteux que les Autrichiens n'aient tâché de brasser par lui au possible pour pouvoir continuer la guerre et faire rompre les préliminaires de paix. Je soupçonne aussi qu'il y a eu à cette occasion sur le tapis des choses préjudiciables à mes intérêts, et que la cour de

Vienne a voulu se servir des Russes contre moi. Mais outre que la reine de Hongrie, quand même elle serait aidée de la Russie, ne serait pas en état d'entreprendre, et moins encore de pouvoir espérer d'exécuter avec succès un projet de pareille importance, sans y être soutenue par des subsides de quelque puissance étrangère, les puissances qui ont conclu les préliminaires m'ont une fois donné leurs garanties, et la reine de Hongrie venant d'accéder à ces dits préliminaires, la corde concernant la Silésie est devenue de nature à ne pouvoir être touchée sans que les puissances les plus respectables de l'Europe n'y dussent prendre part.

Cependant, ce que je viens de vous dire, ne doit point vous retenir d'être fort attentif et de faire votre possible pour découvrir les trames des Autrichiens et savoir le mystère d'iniquité qu'il peut y avoir entre eux et le comte Bestushew. Je veux encore vous marquer, avant que de finir, que, comme je me trouve actuellement en fort bonne intelligence avec l'Angleterre, de sorte que selon toutes les apparences je pourrai me lier dans peu fort étroitement avec cette dernière, vous pourriez et vous devez même en toucher quelque chose confidemment à milord Hyndford, en lui témoignant d'ailleurs de la confiance, pour voir comment il y répondra de son côté et s'il y aura moyen que vous puissiez vous procurer une confiance réciproque de sa part; en quoi vous réussirez, je m'imagine, d'autant plus facilement qu'il est à croire que ce ministre aura déjà reçu des ordres de sa cour à cet égard, ou qu'au moins il ne tardera guère d'en recevoir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3113. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 16 juin 1748.

J'ai vu avec satisfaction, par votre rapport du 14 de ce mois, de quelle manière le chevalier Legge s'est expliqué sur les insinuations que vous lui avez faites touchant les griefs de nos marchands par rapport aux pirateries que les armateurs anglais ont exercées sur eux, et je ne doute nullement que les instances qu'il fera à ce sujet, ne soient d'un bon effet. Quoique je n'aie pas douté que, le calme rétabli, les Anglais n'auraient pas manqué de rendre à nos marchands les prises qu'ils ont faites sur eux, j'espère cependant que sur les instances du chevalier Legge on fera d'autant plus promptement justice à mes sujets, et que tout se fera avec d'autant plus de bonne grâce.

Je m'embarrasse peu de la forte jalousie que les Saxons font paraître sur mon inclusion dans les préliminaires de paix et sur la bonne intelligence entre moi et le roi d'Angleterre dont ils commencent à se douter par les voyages réitérés du chevalier Legge à Potsdam. L'énorme duplicité dont ils en ont agi avec presque toutes les cours respectables, mérite qu'on les traite avec mépris et que l'on ne se soucie point d'eux;

mais sur ce qui est du marquis de Valory, vous lui insinuerez que le dernier voyage du sieur Legge n'avait eu d'autre motif que de m'annoncer l'arrivée du roi d'Angleterre à Hanovre, et que lui, Legge, pourrait bien y aller pour quelques jours; et comme d'ailleurs les Anglais s'étaient prêtés d'assez bonne grâce à mon inclusion dans les préliminaires de paix, il était bien naturel que je leur en témoignasse des politesses et des complaisances.

Pour ce qui est du jeune staroste Przebendowski, vous lui ferez savoir qu'il ne dépendra que de lui de venir ici à Potsdam me faire sa cour. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 3114. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 18 juin 1748.

Je m'aperçois, par ce que vous me mandez dans votre dépêche du 8 de ce mois, que vous êtes présentement dans la bonne voie, en ce que vous vous figurez et supposez des idées et de la façon de penser du ministère autrichien. Je vous commande donc de continuer d'être attentif aux affaires et d'y réfléchir mûrement. Je ne saurais qu'être des plus persuadés que la marche des troupes russiennes en Moravie n'a lieu que par une suite de la convention qui a été faite à leur égard.

Pour ce qui est des soins et des peines que la reine de Hongrie apporte à mettre ses finances sur un meilleur pied, il faut bien que nous en soyons contents, dès que nous ne nous en saurions mêler ni y rien changer; mais quant à l'article des préliminaires concernant la Silésie, je tâcherai de faire en sorte, par mes ministres et par d'autres canaux encore, qu'au bout du compte j'en reste satisfait.[1] Vous, en attendant, vous ne sauriez mieux faire présentement que de vous tenir clos et couvert. Soyez toutefois attentif à tout ce qui se passera, et faites m'en vos rapports.

Federic.

Si personne ne relève Bernes, vous aurez votre rappel.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

## 3115. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Je suis tout persuadé que la Russie sera obligée de se contenter au moment présent du simple

[1] Vergl. S. 145.

rôle de spectatrice, pour voir comment seront réglées les affaires de l'Europe, et il n'y a point d'apparence qu'elle y procure le moindre petit changement en sa faveur, quoi qu'elle fasse d'ailleurs pour y influer. Vous ne chargerez plus vos relations de l'affaire du colonel de La Salle,[1] cette bagatelle ne méritant aucune attention de ma part. Au reste, comme j'ai pris la résolution d'envoyer à Pétersbourg le conseiller d'ambassade de Goltz, qui est un des pensionnaires[2] au département des affaires étrangères, et que je l'ai choisi et nommé à cause de ses bonnes qualités, pour qu'il y travaille dans les affaires sous votre direction et y soit formé et routiné de la sorte, j'ai bien voulu vous en avertir, vous recommandant de n'épargner aucune de vos peines à son égard, mais de le rendre un sujet capable et habile et de le mettre, le plus tôt possible, au fait des affaires, mon intention étant qu'il vous relève un jour du poste que vous occupez actuellement à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3116. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 juin 1748.

J'ai vu par tout le discours que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, le marquis de Puyzieulx vous a tenu, et principalement par les expressions dont il s'y est servi pour une seconde fois, »que toutes les fois que je ferais la moitié du chemin, le Roi son maître en ferait l'autre moitié,« que c'est à une alliance où butte la France, à laquelle je pourrais cependant ne procéder de mon côté qu'à pas bien comptés. Ce que je vous en dis, n'est néanmoins que pour votre direction seule, et vous répondrez au marquis de Puyzieulx à tous les points qui font le sujet de votre susdite dépêche, avec grande politesse, en assaisonnant le tout de beaucoup de compliments et de belles paroles. Quant à la paix, vous ferez les contestations les plus fortes au marquis de Puyzieulx que, bien loin qu'elle pût nous faire la moindre peine, rien au monde ne nous aurait pu arriver de plus agréable que cette paix et que toutes les insinuations contraires à cela étaient absolument controuvées et pure calomnie. C'est peut-être le marquis de Valory lui-même qui peut y avoir donné occasion, par les bruits qu'il vient de faire, en criant, pour ainsi dire, sur toutes les rues et carrefours qu'on coupait la gorge aux Français.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 64. 65. — [2] Vergl. Bd. V, 340.

## 3117. AU CHEVALIER LEGGE, ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 19 juin 1748.

Monsieur. Je vous fais la présente pour vous marquer l'obligation que je vous ai de la communication que vous venez de me faire de la lettre que vous a fait écrire le duc de Cumberland en date du 8 de ce mois. Je puis vous assurer en vérité que, quand j'ai accordé la permission de passage par mon pays de Clèves aux troupes du Roi votre maître dont vous me requériez, je le fis avec d'autant plus de plaisir que je pensais donner par là une preuve incontestable de cette haute estime et considération que je me sentirai inaltérablement pour Sa Majesté Britannique.

Soyez fermement persuadé, Monsieur, que d'en pouvoir réitérer des marques essentielles dans les occasions qui s'y présenteront, me sera un sujet de la plûs grande satisfaction. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3118. AU CONSEILLER ANDRIÉ A BERLIN.

Potsdam, 19 juin 1748.

En vous adressant la réponse que je viens de faire au chevalier de Legge, à la suite de celle-ci, je vous dirai que c'est avec satisfaction que j'ai appris que vous espérez qu'avant son voyage pour Hanovre vous pourriez m'apprendre quelque chose de positif sur l'objet capital et que vous y gagniez peu à peu et sans affectation plus de terrain que vous ne l'auriez d'abord cru. Continuez seulement de la façon que vous avez commencé et ménagez-le au possible, afin de ne le pas heurter de front.

Au surplus, je veux bien vous dire confidemment que je commence à craindre que le chevalier Legge ne vous parle un jour d'un mariage à faire entre le duc de Cumberland et ma sœur, la princesse Amélie. Comme j'ai des raisons pourquoi ce mariage ne serait pas tout-à-fait de mon goût, je souhaiterais fort que, dès que vous vous aperceviez de quelque chose à cet égard, vous tâchiez de le prévenir adroitement là-dessus, en lui donnant habilement à entendre que cette Princesse avait son établissement par la succesion à l'abbaye de Quedlinbourg et d'ailleurs, qu'elle ne saurait pas quitter.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3119. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 19 juin 1748.

Je suis très satisfait de la manière avec laquelle vous vous êtes acquitté de mes ordres auprès du chevalier Legge touchant les menées de la cour de Vienne pour invalider l'article préliminaire qui regarde la garantie de la Silésie en ma faveur et ses vues pour rompre tout ce dont on était convenu jusqu'ici à Aix-la-Chapelle. Je me flatte que ledit chevalier en fera un bon usage et que nous n'avons pas mal fait de lui en faire confidence.

Quant au marquis de Valory, je veux bien vous dire que vous devez lui parler de ces nouvelles seulement par manière d'acquit, sans lui montrer la moindre inquiétude là-dessus, et sans lui donner lieu à soupçonner que nous en fussions en peine.

Au surplus, je suis fâché que le baron de Beckers soit rappelé par sa cour pour être envoyé à Vienne. Nous perdons un ministre qui nous était affectionné, tout-à-fait honnête homme, et que j'ai toujours estimé personnellement. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 3120. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 juin 1748.

Je suis très mal satisfait des insinuations que vous avez faites au comte d'Ulfeld touchant la garantie et mon inclusion dans la paix générale, selon que vous le rapportez par votre post-scriptum du 12 de ce mois. Aussi ne sais-je d'où l'ordre vous peut être parvenu pour faire semblable démarche, et je vous défends très expressément d'en dire plus un mot aux ministres autrichiens, puisque, si ladite garantie et inclusion dépendaient du bon vouloir de la cour de Vienne, elles ne se feraient du grand jamais, mais qu'au contraire, si elles ne dépendent point du gré de cette cour, il serait inutile et même nuisible de lui faire des représentations à ce sujet. Cela étant, vous éviterez d'entrer là-dessus dans le moindre petit pourparler avec les ministres autrichiens, et en cas qu'ils fissent eux-mêmes le commencement et qu'ils vous en parlassent les premiers, vous ne ferez alors qu'entendre et vous taire. Tous les arguments que vous pourriez y mettre pour répondre à ce qu'ils vous en diraient, ne serviraient de rien, car une fois la cour de Vienne a toute la mauvaise volonté possible à mon égard, et elle n'aura garde de s'en défaire, quoique d'ailleurs elle ne saura la faire eclater à cause de sa faiblesse et de la garantie que des puissances respectables viennent de stipuler en ma faveur; pour ne pas dire que la cour de Vienne, sachant trop bien par expérience ce que c'est que de commencer une guerre, ne laissera que d'y penser plus d'une fois,

avant que d'entrer de nouveau en lice. Ne soyez donc plus si timide hors de saison, mais revêtissez-vous en certaines rencontres de cette fierté que vous ordonnent mes instructions.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3121. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 juin 1748.

Je suis tout disposé à juger, sur ce que vous me marquez par votre dépêche du 4 de ce mois des ordres qu'a reçus de sa cour le consul français, Saint-Sauveur,[1] que c'est quasi trop tard pour que les résolutions vigoureuses de la France puissent avoir lieu contre la Russie, étant fort probable que, la paix se faisant actuellement, la France laissera tomber son ressentiment pour se venger de la Russie à cause des déboires que cette dernière lui a donnés, par la raison que les Français seront bien aises de trouver une issue pour sortir, à l'occasion de la susdite paix, de toute guerre et de tout embarras.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3122. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Il ne saurait guère manquer d'arriver dans peu que la France ne dût démasquer entièrement les Saxons. Il n'est point possible que des gens qui ruminent sans cesse des faussetés comme le font les Saxons, pour continuer à en imposer, puissent se soutenir sans être reconnus à la fin pour tels qu'ils sont. Il n'est, outre cela, point probable que les desseins que peuvent avoir conçus ces mêmes Saxons, pour les mettre en exécution aux conférences prochaines de paix, auront lieu pour qu'il en dût résulter quelque chose d'efficace, la France et l'Angleterre étant convenues ensemble de n'admettre aucun ministre au congrès si ce n'est ceux des puissances qui ont immédiatement participé à la guerre contre la France, et d'établir ainsi entre elles seules et ces dernières puissances ce qu'il y aura à régler par la paix. L'Espagne tâchera peut-être de disputer encore le terrain, pour tenter de se procurer quelques avantages, avant que de se rendre traitable, mais étant avérée trop faible pour soutenir la gageure contre partie aussi inégale, il faudra bien qu'elle acquiesce, à la fin, bon gré malgré qu'elle en ait.

Quant à la bonne intelligence qui semble vouloir se mettre entre la France et l'Angleterre, elle se fonde sans doute plutôt sur de simples

[1] Die dem französischen Consul Saint-Sauveur zugegangenen Weisungen schrieben ihm vor, seinen Posten unter dem Vorwand von Familienangelegenheiten ohne Verzug zu verlassen.

compliments et politesses que sur quelque chose de réel. Les intérêts de ces deux couronnes sont trop différents et sont trop éloignés les uns des autres pour qu'il en résulte jamais rien de bien solide.

Nach dem Concept. Federic.

## 3123. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 juin 1746.

J'ai vu par votre dépêche du 27 de mai dernier comme quoi la princesse royale de Suède, ma sœur, désirait que je lui donnasse un canevas de la forme du gouvernement que je jugeais la plus convenable au Prince-Successeur après le décès du roi de Suède. Vous sentez vous-même qu'il est difficile de juger de matières des circonstances desquelles on n'a point de connaissance plénière, et qu'on ignore d'ailleurs les personnes qui nécessairement auraient à y intervenir. Cependant je veux bien vous dire, par la connaissance que j'ai de la situation et des différents intérêts des puissances du Nord, que, selon les idées que je m'en suis formées, il est nécessaire avant tout que ni le prince ni la princesse royale de Suède ne paraissent embarrassés de la mort prochaine du Roi, parceque cela ne manquerait pas de faire un très mauvais effet; qu'en cas de mort du Roi, il faudra alors que le Sénat et les États soient disposés de bonne grâce à conférer au Prince-Successeur une entière disposition sur l'armée. On pourrait se servir de prétexte spécieux pour en former demande, que la sûreté, l'honneur et la gloire de la nation étaient intéressés au rétablissement du bon ordre dans l'armée, en quoi on ne réussirait jamais si celui qui était son chef n'était muni de l'autorité nécessaire à l'y faire observer et d'y dénommer et placer les officiers qui autrefois ne s'y étaient glissés que par leurs brigues et cabales.

Pour ce qui est du règlement et de la levée des contributions, je suis d'opinion qu'il ne faille point toucher à cette corde, mais en laisser encore le règlement aux États. Il est inutile de se flatter d'obtenir de la France l'argent nécessaire à corrompre et gagner la prêtrise, et il y a si peu d'apparence de réussite qu'on n'y doit absolument point penser. Toutefois, comme la Suède tire actuellement des subsides de la France, il sera bon de tâcher de la part du Prince de s'entendre avec le Sénat et le Comité secret, pour recevoir à son tour une partie de ces subsides, ce qu'on emploierait alors à faire des corruptions, pour fortifier et augmenter son parti. Je suis aussi d'avis qu'il sera fort convenable qu'après la mort du roi de Suède le Prince-Successeur sollicite une augmentation des sommes destinées à l'entretien de la maison du Roi, sous prétexte que, y ayant de l'accroissement à la famille royale, la pension de jusqu'à présent ne lui suffisait point, et qu'il en fallait une plus forte. Je conseille après cela qu'au moyen d'une bonne économie

on fasse des épargnes annuelles en argent, à employer à des corruptions. Le roi d'Angleterre peut servir ici de grand modèle, qui, par ses épargnes annuelles de ce que sa nation lui fournit, est en état de faire les corruptions nécessaires pour faire toujours la plus forte partie dans ses parlements. Si le Prince-Successeur l'imite — joignez-y le commandement absolu de l'armée qu'il tâcherait de se procurer — il ne manquera point d'avoir une supériorité marquée dans le Sénat et aux Diètes et d'y diriger tout selon son bon plaisir.

Si donc le prince-successeur de Suède, après la mort du Roi, obtient l'entier et véritable commandement de l'armée, mon sentiment est que du commencement il s'en contente, et qu'ensuite il ne saura manquer, par telle ou autre corruption, d'avoir toujours la supériorité dans le Sénat.

Je me flatte que le projet que je viens de tracer est le plus convenable, par le moins de bruit qu'il fera dans le monde, et parceque les voisins de la Suède ne voudront ni pourront même y mettre empêchement; car à ce dont il s'agit, il y a deux considérations principales à faire. La plus forte de ces considérations est le malin vouloir du Danemark et de la Russie, pour éviter de ne les pas heurter de front. Le second point à considérer, et duquel j'envisage l'exécution comme plus facile, c'est de tâcher de tourner la nation de manière qu'elle entre dans les idées du Prince-Successeur. Dès qu'une fois l'armée se trouvera dans sa dépendance, je me figure les autres parties qui contribueront à l'augmentation de la puissance de ce Prince comme des conséquences naturelles de ce principe, qui nécessairement en doivent résulter tôt ou tard. Du moment que le Prince-Successeur se trouvera être mis en état de conférer des bénéfices et d'avantager certains sujets, il lui en résultera du crédit, ce crédit lui fera des créatures, et si alors il témoigne une espèce de modération, si de temps à autre il fait paraître de la fermeté dans le Sénat pour y soutenir ses sentiments, qu'il passe sous silence les affaires odieuses, les faisant plutôt proférer par d'autres, qu'il tâche de concilier avec une certaine dignité les esprits sur les dissensions qu'il y pourrait avoir entre eux, qu'il ne parle qu'en bon patriote sur le bien de la patrie, et qu'il fasse adroitement paraître et envisager les dissidents comme autant d'ennemis fourrés de la patrie, il ne manquera ainsi de gouverner en fort peu de temps la Suède, et il parviendra de la sorte par gradation au faîte d'une grande puissance, sans que la nation elle-même ni aussi les puissances voisines n'en puissent concevoir les ressorts et que ces dernières ne puissent éclater à cet égard.

Voilà un exposé de mes sentiments, dont vous ferez part confidemment à la Princesse Royale, ma sœur, lui déclarant néanmoins en même temps en mon nom que je les soumettais à sa pénétration et à son bon discernement; qu'effectivement je pouvais bien lui fournir des idées en gros, mais que ce serait à elle, qui était sur les lieux, à considérer et à balancer tout ce qu'elle pouvait espérer et attendre des Grands et des États du royaume, et à voir ce qu'après cela il lui restait

à faire; qu'elle voulût juger par elle-même de la bonté de mon plan, qu'il se pourrait facilement qu'elle en eût de meilleur pour le substituer en sa place, qu'en attendant il me paraissait que, tant moins elle témoignerait du commencement de l'ambition, elle n'en ferait que mieux, et réussirait d'autant plus facilement par là à endormir ses voisins envieux, qui ne manqueraient d'en rester assoupis, sans se trouver à même de pouvoir éclater; que je la priais de vouloir bien à cette occasion ne point perdre entièrement de vue le système qui subsistait entre les puissances du Nord, mais de le prendre en considération et de peser en détail le pour et le contre de toutes les considérations qu'il y avait à faire.

Nach dem Concept. Federic.

## 3124. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 22 juin 1748.

Je suis très content de tous les points contenus dans votre dépêche du 16 de ce mois, et je me persuade que les affaires entre moi et le roi d'Angleterre seront mises sur un bon pied, dès que le duc de Newcastle sera arrivé à Hanovre et que le chevalier Legge s'y sera rendu aussi. Au reste, il m'est assez indifférent que les Puissances maritimes continuent encore pendant quelque temps leurs subsides au corps auxiliaire russien ou bien qu'elles en disposent autrement.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3125. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 23 juin 1748.

Quoique je n'aie point reçu directement du sieur de Buirette le rapport que je vous renvoie ci-joint touchant le prétendu passage des Russes par la Franconie, cependant ma sœur, la margrave de Baireuth, m'en a rapporté quelque chose. J'ai bien de la peine à me persuader que c'est tout de bon que les Anglais voudraient faire passer dans l'Empire le corps auxiliaire de Russes, puisque cela ne saurait produire d'autre effet que de faire jeter les hauts cris et d'indisposer entièrement l'Empire contre l'Angleterre et ses alliés. Je suis plutôt porté à croire que c'est encore une suite des arrangements que l'Angleterre a faits avant que de s'entendre tout-à-fait avec la France sur les articles des préliminaires de paix, pour presser celle-ci à accepter les conditions que l'Angleterre lui a proposées, et presser par la France l'Espagne pour y accéder.

En attendant que cela se développe plus, je veux bien que vous fassiez sonder le chevalier de Legge sur cette démarche des Anglais; mais j'aimerais mieux que vous ne le fassiez pas vous-même, qu'au contraire

vous instruisiez le sieur Andrié, afin qu'il s'en éclaircisse avec M. de Legge comme par un mouvement de curiosité, sous prétexte que des lettres qu'il avait reçues de Baireuth ou de Nuremberg lui avaient marqué ces particularités, et qu'il était ainsi assez curieux de savoir ce qui en pourrait être. Au reste, ayant eu la nouvelle, qui m'a fait bien de la peine, que depuis quelque temps vous vous trouviez fort incommodé d'un asthme, je souhaite fort de savoir de vous si vous vous en trouvez soulagé à présent. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

## 3126. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Michell berichtet, London 14. Juni: „J'ai vu hier le duc de Newcastle, qui m'apprit qu'il avait absolument fixé le jour de son départ à mercredi prochain, 19 de ce mois. Je lui dis que ... Klinggræffen devait être arrivé à Hanovre, même avant le Roi. Il me témoigna qu'il serait charmé de l'y trouver et de travailler avec lui à l'union que l'on se proposait de resserrer entre Votre Majesté et Sa Majesté Britannique; qu'il ne doutait point qu'après les marques réelles que l'Angleterre avait données à Votre Majesté relativement à Son inclusion dans les préliminaires, Elle ne fût très disposée de Son côté à apporter toutes les dispositions nécessaires au but qu'on se proposait ... »Si le Roi votre maître [poursuivit-il] veut se lier étroitement avec nous, nous espérons qu'il en voudra faire autant avec nos alliés, et entre autres avec l'Impératrice-Reine, puisque je suis bien aise de ne pas vous cacher que c'est sur ce pied-là que j'entamerai la négociation avec M. de Klinggræffen, en vous priant de le faire connaître au Roi votre maître.« Il nous faut, m'ajouta-t-il, ménager la cour de Vienne, nous ne pouvons pas nous passer d'elle, et comme nous avons fait tout ce qu'il dépendait de nous pour convaincre Sa Majesté Prussienne de notre sincérité envers Elle, nous nous attendons aussi qu'Elle voudra ôter tout soupçon et toute inquiétude à nos alliés."

Potsdam, 24 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. A en juger par ce qui m'en revient jusqu'à présent, l'Angleterre aussi bien que la Hollande continuent toujours à être des mieux disposées à mon égard.

La copie ci-jointe vous dira que les Autrichiens en sont jaloux, par les insinuations qu'ils viennent de faire au duc de Newcastle — apparemment pour traverser les liaisons qui pourraient naître de la bonne intelligence qui subsiste entre moi et les Puissances maritimes — que, si l'Angleterre prenait des liaisons avec moi, il faudrait qu'eux [les Autrichiens] fussent de la partie, ce qui ainsi sera maintenant le grand point à décider.

Pour ce qui me regarde, je resterai toujours ferme dans le système que j'ai adopté, savoir que je me donnerai tous les mouvements imaginables pour me concilier, s'il est possible, les Anglais et les Hollandais, afin de me lier étroitement avec eux, puisque mes intérêts le demandent; mais j'emploierai en même temps tout mon savoir-faire pour leur faire comprendre que pour mon particulier il y avait une grande différence, par la situation de mes États, que je me liasse avec

elles, les Puissances maritimes, que d'entrer en alliance avec la cour d'Autriche; qu'il ne faudrait rien exiger d'une puissance de ce qui allait directement contre ses intérêts; qu'autant qu'il était impossible de faire subsister ensemble le feu et l'eau, il n'était pas plus faisable, par les circonstances d'à présent, de me réunir avec l'Autriche; que tout ce que je pourrais faire, serait de garantir aux Hollandais leur barrière, et, quant aux Autrichiens, de promettre aux Puissances maritimes de ne les point attaquer autant qu'ils voudraient vivre en paix avec moi. Si néanmoins on venait à me pousser pour que j'entrasse en alliance avec les Autrichiens, selon les impressions qu'il paraît que l'on en a fait prendre au duc de Newcastle, je me verrais alors obligé de déclarer honnêtement à l'Angleterre que la garantie de ma Silésie et du comté de Glatz qu'elle venait de me stipuler dans les préliminaires de paix, n'était qu'une suite de la convention d'Hanovre, laquelle ainsi elle s'était obligée de me procurer par ses engagements envers moi, mais qu'elle n'en pouvait point tirer de conséquence pour vouloir m'imposer de nouveaux engagements.

En cas que mes représentations fussent sans effet, je lui donnerais à entendre en dernier lieu qu'il fallait nécessairement que je conclusse de ces propositions, qui n'étaient pour acceptables pour moi, qu'elles, les Puissances maritimes, ne voulaient point de mon alliance et qu'il faudrait ainsi que je m'alliasse autre part. Cependant je n'en viendrais en tout cas à cette dernière déclaration que lorsque la paix générale serait entièrement conclue, vu surtout que je ne vois rien qui dût accélérer pareille démarche de ma part, et je ne vous fais confidence de tout ce que dessus que simplement pour votre direction seule, voulant pour le reste les voir venir.

Quant aux propositions que vient de vous faire le ministre de Mecklembourg sur la *reluition*[1] des bailliages hypothéqués à Hanovre,[2] il ne résultera rien de semblable négociation, parceque la cour d'Hanovre ne voudra point y consentir et que d'ailleurs le duc de Mecklembourg manquera des fonds nécessaires à cet effet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3127. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1748.

Je suis très satisfait du détail de votre dépêche du 15 de ce mois, qui est de l'espèce de celles qui ont mon approbation. Je ne puis m'empêcher de croire que la reine de Hongrie ne dût réussir en ses desseins pour ses finances et qu'elle ne manquera de les soutenir, mais il m'est probable, aussi, que sa recette, une fois réglée, sera mise bientôt

[1] Dégagement. — [2] Vergl. Bd. I, 367.

derechef en désordre par sa dépense. La cour de Vienne pourrait bien se tromper et compter sans hôte, si elle pensait de vouloir faire élire un roi des Romains pendant que les troupes russiennes seraient en Moravie, pour profiter ainsi de leur voisinage, puisqu'une semblable élection ne saurait se faire sans le consentement de tous les Électeurs et qu'il y a des Électeurs dans l'Empire qui ne prennent point à tâche de craindre ni d'appréhender les troupes russiennes, de sorte que je ne regarde cette prétendue envie de la cour de Vienne pour procurer une élection de roi des Romains, que comme des idées qu'on attribue sans fondement à la cour de Vienne.

Au reste, je veux bien vous avertir pour votre direction que la cour de Vienne témoigne beaucoup de jalousie de la bonne intelligence qu'il y a entre moi et l'Angleterre, et qu'appréhendant que je ne manquerais pas de me lier avec l'Angleterre, elle a eu l'adresse d'en traverser le dessein, en donnant à entendre à quelques-uns des ministres d'Angleterre qu'il serait convenable qu'elle participât à l'alliance qui pourrait se conclure entre moi et l'Angleterre, et qu'elle y fût admise.

Federic.

P. S.

Quoique j'admette pour valable tout ce que vous me dites par votre dépêche que vous m'avez faite immédiatement du 15 de ce mois, vous ne sauriez pourtant pas vous disculper de n'avoir fait plusieurs faux-pas: témoins, entre autres, les derniers propos que vous avez tenus au comte d'Ulfeld à l'occasion de la garantie et de mon inclusion dans la paix générale,[1] qui ont absolument été hors d'œuvre et déplacés. N'allez pas croire du moins que vous adoucissiez ni tranquillisiez jamais la reine de Hongrie par des caresses et en faisant le chien couchant. C'est plutôt là le grand moyen pour l'irriter encore davantage, par les idées qu'elle s'en formera au désavantage de notre situation, de façon qu'il résulte de là que ce que la cour de Vienne fera pour nous, elle ne le fera que forcée et par nécessité, de sorte qu'il n'est point besoin que nous lui fassions la cour à cet égard-là.

Nach dem Concept.

---

## 3128. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Toute la mauvaise volonté qui peut rester à la cour où vous êtes, n'est plus de saison et elle ne fera que blanchir par les circonstances présentes. Les Puissances maritimes ne seront sans doute point animées pour se déterminer de nouveau à continuer la guerre par l'offre que la Russie leur a faite de

[1] Vergl. S. 145.

ses troupes qu'elle a actuellement en Livonie, les conditions s'en trouvant encore plus onéreuses que celles du premier corps auxiliaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Russie s'est flattée que l'influence qu'elle aurait dans la paix serait plus considérable qu'elle ne se trouve l'être au moment présent. Vous tâcherez de savoir de l'ami important combien de temps les troupes auxiliaires russiennes devront s'arrêter en Moravie.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3129. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 juin 1748.

J'ai pu voir, par toutes les circonstances que vous alléguez dans votre dépêche du 31 de mai dernier par rapport à l'état de la santé du roi de Suède, que cela tire à la fin avec lui. En attendant, vous ne manquerez pas de bien recommander à la princesse royale de Suède de suivre exactement les conseils fidèles que je lui ai donnés moyennant l'ample dépêche que je vous fis le 22 de ce mois. Je suis persuadé que, pourvu que la Princesse Royale, ma sœur, s'y prenne bien, conjointement avec le Prince son époux, pour exécuter les conseils susdits, ils ne manqueront de s'en trouver des mieux.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3130. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Magdebourg, 27 juin 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. Vous répondrez en termes vagues au baron Teuffel sur tout ce qu'il vous dira relativement aux intérêts du duc de Mecklembourg avec la cour d'Hanovre, et je me flatte, quand je serai parvenu à faire quelque chose de réel avec l'Angleterre, de pouvoir l'y faire inclure et de lui être ainsi efficacement utile auprès de la susdite cour.

Quant à l'arrivée prochaine des sieurs Titley et Williams à Hanovre, vous serez fort attentif pour savoir ce qui peut proprement l'avoir occasionnée. Vous éviterez néanmoins avec soin de paraître en être ombragé, d'autant plus que les chipotages que vous présumez, dont il pourrait bien être question alors avec le Danemark et la Saxe, ne mèneraient sûrement à rien de solide avec cette dernière.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3131. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Magdebourg, 28 juin 1748.

Le triste accident qui vient d'arriver au baron de Mardefeld[1] m'a sensiblement touché; aussi lui témoignerez-vous de ma part toute la compassion possible là-dessus, et que je fais des vœux sincères pour qu'il en soit bientôt rétabli. Cet accident cependant ne doit point vous empêcher de vous dispenser de votre travail ordinaire, ni de vous servir des remèdes qu'il faut pour le parfait rétablissement de votre santé, ainsi que vous n'avez qu'à continuer la nouvelle course que vous vous êtes proposé de faire à la terre du comte de Bredow, mon intention étant que vous devez charger, en attendant, le conseiller privé Vockerodt de tout ce qu'il faut, afin que les affaires de votre département aillent leur train ordinaire. Fasse le Ciel que j'aie bientôt de bonnes nouvelles par rapport au parfait rétablissement de votre santé. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3132. AU CONSEILLER ANDRIÉ A BERLIN.

Magdebourg, 29 juin 1748.

Quoique j'aie assez lieu d'être content de ce que le chevalier Legge vous a déclaré relativement aux troupes russiennes, selon le rapport que mon ministre de Mardefeld m'en a fait,[2] cependant, comme je viens d'apprendre par des lettres qui me sont venues de Vienne que lesdites troupes resteront en Moravie et en Bohême pendant toute cette année et même pendant tout l'hiver qui vient, je veux bien que vous cherchiez encore une occasion convenable pour sonder là-dessus le chevalier Legge et pour vous éclaircir avec lui sur le but véritable qu'on a eu gardant si longtemps lesdites troupes en Allemagne. Vous lui insinuerez que, quoique je voulusse bien me persuader que cela ne me regarderait en aucune manière, c'était cependant une chose si extraordinaire, en toutes ses circonstances, qui méritait assez mon attention et dont je souhaiterais fort d'avoir des explications. J'attends la réponse qu'on vous fera là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Mardefeld war am 24. Juni von einem Schlaganfall getroffen worden; an demselben Tage kehrte Graf Podewils von dem ihm aus Gesundheitsrücksichten bewilligten Urlaube nach Berlin zurück, um die Leitung des auswärtigen Dienstes zu übernehmen. — 2 Legge hatte Andrié in einen Erlass seines Hofes Einsicht nehmen lassen, der den Passus enthielt: „Vous employerez les assurances les plus positives et précises pour ôter tout l'ombrage au roi de Prusse, tant sur la marche des troupes russiennes en Allemagne que sur leur retour" etc. (Bericht Andrié's an Mardefeld, 24. Juni.) Vergl. Nr. 3125.

## 3133. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Magdebourg, 29 juin 1748.

Mon cher Podewils. Vous aurez vu, par la dépêche que le baron Le Chambrier m'a faite du 17 de ce mois, les bruits fort désavantageux qui courent à la cour de France relativement au mécontentement qu'on m'impute d'avoir de la signature des préliminaires de paix. Quoique je soupçonne les Saxons et les Autrichiens d'avoir pu disséminer ces bruits, pour m'en nuire à la cour de France, cependant, comme les hauts cris que, comme vous savez, le marquis de Valory a jetés contre les préliminaires, et les propos imprudents qu'il a tenus là-dessus,[1] peuvent avoir contribué à donner créance à ces bruits préjudiciables qui courent sur mon sujet, je veux qu'à la première occasion que vous aurez de voir M. de Valory, vous lui parliez un peu énergiquement sur ce sujet, en traitant de visions et de controuvés tous ces bruits ridicules, et que vous lui demandiez qu'il en éclaircît sa cour et ne la laissât pas douter plus longtemps sur une chose aussi contraire à mes sentiments que celle-ci. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3134. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Magdebourg, 29 juin 1748.

J'ai été surpris de voir, par votre dépêche de 17 de ce mois, que les bruits qui courent là où vous êtes d'un prétendu mécontentement que j'avais conçu de la signature des préliminaires de paix, ont pu tellement prendre cours et s'accréditer que même les ministres de France et des personnes sensées et honnêtes y paraissent ajouter foi en quelque manière. Ma façon de penser vous est trop bien connue pour que vous ne dussiez juger par vous-même que ces bruits sont tout-à-fait controuvés et calomnieux, et je ne saurais me figurer autre chose à leur égard si ce n'est que la malice des Saxons les a produits et que ceux du parti autrichien les portent et tâchent de les faire valoir. Je vous autorise donc et vous devez déclarer lesdits bruits faux et malicieusement controuvés, et je veux que vous leur donniez hautement le démenti partout où il en sera besoin, mais vous direz en outre au marquis de Puyzieulx que je prenais véritablement part à ce que le roi de France venait de rendre la paix à l'Europe d'une manière qui lui était d'autant plus glorieuse qu'elle était moins intéressée; que bien loin que j'en eusse jamais témoigné le moindre mécontentement, j'étais pénétré de la plus vive reconnaissance envers Sa Majesté Très Chrétienne de ce qu'elle avait bien voulu m'inclure dans ces préliminaires; qu'en attendant je ne pourrais point lui cacher que c'était le marquis de Valory lui-même qui avait jeté partout de hauts cris contre ces préliminaires, qu'il en avait

[1] Vergl. S. 143.

fait ses doléances à tous ceux qui les avaient voulu entendre, et que de mon côté je l'avais fait avertir en secret de son imprudence.

Vous insinuerez au marquis de Puyzieulx qu'il se pourrait peut-être qu'on eût mis ces explications peu mesurées du marquis de Valory sur mon compte. Que je le faisais avertir ingénûment, lui, le marquis de Puyzieulx, qu'après que le marquis de Valory eut fait autant de bruit sur les préliminaires, je m'étais une bonne fois donné l'innocent plaisir, sachant le caractère de ce marquis qui se fâchait aisément et avec qui on se divertissait quelquefois en le mettant en feu, mais qui se radoucissait d'abord qu'on lui disait quelque chose de flatterie sur le personnel du maréchal de Belle-Isle — je m'étais, dis-je, donné l'innocent plaisir de l'agacer un tant soit peu, que cependant je ne pouvais pas concevoir que le marquis de Valory dût avoir pris des plaisanteries pour des choses sérieuses et en eût fait rapport de la sorte à sa cour. Que, si toutefois il en avait agi ainsi, j'espérais que lui, le marquis de Puyzieulx, ne voudrait pas prendre pour un tout de bon ce qui peut-être s'était passé entre le marquis de Valory et moi simplement pour nous égayer un peu; que tout au contraire le marquis de Puyzieulx pouvait compter fort et ferme sur une continuation de sentiments invariablement bons de ma part.

Qu'au reste je me donnerais bien des gardes de parler à l'avenir, de façon que ce puisse être, d'affaires, soit avec le marquis de Valory ou tel autre ministre étranger. Vous ne manquerez pas de faire toutes ces insinuations au marquis de Puyzieulx d'une manière tout-à-fait honnête et des plus convenables.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3135. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juli 1748.

Podewils berichtet, Berlin 26. Juni, dass ihm Valory vertrauliche Mittheilung von einem Schreiben des Marquis Puyzieulx gemacht habe, des Inhalts „que Sa Majesté Très Chrétienne ne prétendait, à la vérité, point ôter aux Anglais le mérite de s'être prêtés de bonne grâce à la garantie de la Silésie et du comté de Glatz, stipulée en faveur de Votre Majesté par les articles préliminaires d'Aix-la-Chapelle, mais qu'elle comptait aussi qu'ils ne pourraient ni ne voudraient disputer à la France le mérite d'avoir été la première à proposer la chose, témoins les ouvertures qu'elle fit faire l'an passé à l'Angleterre par le canal du général Ligonier,[1] et dont lui, le marquis de Puyzieulx, lui envoyait

Er kann ihm in den polisten und obligeantesten Terminis sagen und antworten, dass wir niemals daran gezweifelt hätten, dass Frankreich nicht die Garantie von Schlesien proponiret und appuyiret haben sollte; dass Mir ganz unbekannt wäre, woher die conträre Bruits hergekommen, wodurch Mir etwas gesprochen zu haben imputiret würde, woran Ich nie gedacht hätte; wobei er mit vielen Complimenten versichern kann, dass

[1] Vergl. Bd. V, 472.

copie, dans lesquelles la garantie en question était expressément articulée; que la cour de Versailles se flattait que Votre Majesté ne prendrait pas le change sur ce chapitre et qu'Elle donnerait la préférence à l'amitié qui était également dirigée et soutenue par l'inclination des parties et par leur intérêt réciproque; que, si Votre Majesté faisait un pas vers la France, celle-ci en ferait deux à Son égard, et que, si Elle en faisait deux, la France en ferait quatre." [1]

Mir die Freundschaft mit Frankreich alle Zeit pretiös sein und bleiben würde.

Unter dem 29. Juni legt Podewils einen Brief des Grafen Lestocq an Mardefeld vor, d. d. Petersburg 4. Juni, in welchem es heisst: „Je vous félicite sur l'heureux commencement de la paix, dont tout le monde se réjouit, excepté de certaines personnes ici qui ont été plus perplexes que si le tonnerre les avait touchés, un, entre autres, à qui l'article de la garantie a fait allonger le visage d'une toise, quoiqu'il voudrait assurer que la marche des troupes a obligé à la paix. Il est heureux d'avoir des esprits devant lui assez faibles à qui il le peut faire accroire, et d'autres qui font semblant. Je crois pourtant qu'il voudrait avoir cette épine tirée du pied, car si les subsides manquent, ce qui ne peut manquer, et qu'il faille envoyer du *contentibus*, [2] il se trouvera dans une diable de peine: il voudrait chipòter quelque chose, mais il ne réussira pas sûrement, car on commence à s'apercevoir de toutes ses rodomontades."

Der Brief ist sehr curieux und stimmet ziemlich mit Meinen Nachrichten, daher Mir die Communication davon um so angenehmer gewesen.

**Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.**

## 3136. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM

[Potsdam, 2 juillet 1748].

Le Roi tire selon les apparences vers la fin. Rien ne peut arriver de plus avantageux que sa mort pendant que les Russes sont encore dans l'Empire. Cette circonstance est la plus favorable de toutes. Je voudrais cependant qu'on ne négligeât ni la flotte suédoise ni l'armée, pour que le bon état du militaire intimidât et réprimât la mauvaise volonté des voisins, qui entreprennent volontiers des choses qui leur paraissent faciles, et qui ne sont modérés que tant qu'ils voient du danger aux entreprises qu'ils méditent.

Federic.

**Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum bestimmt sich aus Rohd's Bericht, Stockholm 19. Juli.**

[1] Vergl. S. 143. — [2] Sic.

## 3137. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 juillet 1748.

Mon ministre à Pétersbourg, le comte de Finckenstein, vient de me mander[1] que la mort prochaine du roi de Suède dont on était menacé, pourrait bien détourner l'attention de la Russie du reste de l'Europe, pour la fixer sur un objet plus prochain et plus intéressant pour elle, qu'il était persuadé qu'on en sera fort intrigué à la cour de Pétersbourg, et que, le cas existant, on ferait jouer tous les ressorts imaginables pour troubler la Diète qui se tiendra en conséquence; qu'il souhaiterait pour cet effet que cet événement arrivât tout de suite, avant que les troupes russiennes puissent être de retour, que cela diminuerait du moins les démonstrations par lesquelles on voudrait essayer d'intimider les Suédois, car, pour celles que l'on pourrait faire actuellement, il ne croyait pas qu'elles puissent produire cet effet, par les éclaircissements qu'il avait eus sur l'équipement de la flotte, savoir qu'il n'y avait pas grande chose à craindre de ce côté-là, et que les troupes de Livonie et de Finlande ne faisaient pas non plus un objet fort effrayant. Enfin qu'il faudrait que la Russie renonçât à se prêter aux vues de la cour de Vienne, si elle voulait se mêler efficacement des affaires de Suède, et qu'il était plus probable qu'en partageant son attention, et à force de vouloir faire face partout, la Russie échouerait des deux côtés. Comme cet avis me paraît digne d'être su de ma sœur et qu'il mérite son attention, je vous ordonne qu'après avoir déchiffré cette dépêche, vous tâchiez de lui en parler seule et de lui lire alors d'un bout à l'autre le passage ci-dessus mentionné, en lui demandant toujours le secret de la confidence que je lui faisais.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3138. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 juillet 1748.

Vos dépêches des 11, 14 et 15 de juin dernier me sont parvenues quasi à la fois, pendant mon voyage de Magdebourg. Pour ce qui est du contenu de la première de ces dépêches, je trouve des plus fondées vos conjectures, sur le chagrin du Chancelier à cause des préliminaires de paix qui ont été signés contre son gré et sans qu'il y ait rien contribué, et que nonobstant de cela il saura se conserver dans son crédit et tâcher de maintenir les liaisons entre la Russie et la cour de Vienne. Mais il n'est point probable, pour cela, que la cour de Pétersbourg dût avoir plus de ménagement que par le passé pour les puissances ses voisines, avant qu'elle ne change de ministère. Les fâcheries qu'il y a eu jusqu'à présent entre les cours de Vienne et de Londres, ne sont

[1] Unter dem 14. Juni.

point encore d'aucune conséquence, mais il est à croire qu'elles le seront, quand il s'agira d'une négociation formelle de paix, puisqu'alors la cour de Vienne ne laissera sûrement que de faire des démarches qui de toute nécessité ne tarderont pas à la commettre avec l'Angleterre.

Je suis fort satisfait de la conduite que vous me mandez, par votre dépêche du 14 de juin dernier, avoir tenue dans les conjonctures présentes, et je ne saurais que vous louer de cette même dépêche à cause de son détail, auquel on ne saurait rien ajouter. Cependant, ce qui me surprend, est que le Chancelier, pouvant profiter davantage de l'Angleterre que de la cour de Vienne, ne laisse pas que de marquer plus d'attachement pour cette dernière que pour l'Angleterre et de préférer les intérêts de la maison d'Autriche à tout autre, quel qu'il puisse être. Je vous avoue que je ne saurais rien démêler à cet entêtement capricieux du Chancelier, et vous ne manquerez pas de m'éclaircir ce problème merveilleux auquel jusqu'ici je ne puis rien comprendre. La Russie ne pourra point se vanter, au reste, que je lui aie fait de ces distinctions et de ces caresses dont elle a été fêtée par d'autres puissances; plutôt ne l'ai-je cédé jusqu'à présent en rien pour le moindre pas à la cour de Pétersbourg.

Le jugement que vous portez dans votre dépêche à mains propres sur les affaires de la Suède,[1] est très bien pensé, et je saurai le mettre à profit en Suède là où il conviendra.

Je suis de votre avis que les Autrichiens ont voulu brasser quelque mauvais dessein contre moi avec le Chancelier, cependant je ne m'en inquiète en aucune façon, depuis que les Puissances maritimes viennent de me stipuler leur garantie par les préliminaires de paix, et je me tiens assuré de la sorte que les premiers, nonobstant toute leur mauvaise volonté contre moi, ne sauraient absolument m'être nuisibles. Vous ferez bien néanmoins de continuer d'approfondir les manigances des deux cours de Vienne et de Pétersbourg et d'y donner toute votre attention pour les pénétrer jusqu'au fond.

La destination du corps auxiliaire russien qui vient d'entrer en Moravie, est pure énigme jusqu'à cette heure. Mes dernières lettres de Vienne portent que ce corps hivernerait en Moravie et en Bohême, mais le ministre anglais à Ratisbonne a requis le cercle de Franconie pour le passage de ce corps, et selon d'autres avis encore il doit continuer sa marche jusqu'aux Pays-Bas. Si ce dernier avis est fondé, il en résulterait, selon moi, que les deux Puissances maritimes, dans l'appréhension que la France ne fît la difficile sur l'évacuation des Pays-Bas autrichiens, voudront avoir les troupes russiennes dans le voisinage de ces pays, pour couper court par là à toute chicane. Développez ce sujet là où vous êtes, autant qu'il vous sera possible, pour m'en faire ensuite votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. die vorige Nummer.

## 3139. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 2 juillet 1748.

J'approuve les insinuations que vous me marquez, dans votre post-scriptum du 19 du mois de juin dernier, avoir faites à des personnes dont vous pouvez espérer qu'elles les rapporteront aux ministres de la cour de Vienne et à la Reine même. Vous avez agi là-dessus en conséquence de mes intentions, étant constant qu'avec des gens insolents qui ne regardent toutes les complaisances qu'on a pour eux que comme des marques de faiblesse, on ne saurait prendre un meilleur parti que celui d'être fier à son tour envers eux.

Quant à votre rappel, que vous souhaitez d'avoir pour vous procurer le temps de rétablir votre santé délabrée, je ne saurais pas encore vous l'accorder, surtout dans une telle crise des affaires que l'est la présente; mais comme j'irai sur la fin du mois d'août en Silésie, pour y faire les revues ordinaires des régiments qui y sont, et que je pense être à Neisse vers la mi-septembre, je vous y ferai venir et j'aviserai alors avec vous là-dessus.

Je suis content, au reste, de la manière dont vous vous êtes arrangé avec le comte de Harrach au sujet du colonel Krummenau. Vous savez d'ailleurs mes intentions par rapport à ce colonel,[1] et en conséquence vous n'aurez qu'à lui remettre son congé par écrit, dès qu'il aura été mis en liberté.

Federic.

P. S.

Il se peut que les prochains changements et les nouveaux arrangements, tant pour les finances que pour le militaire de l'Impératrice-Reine, que vous récitez par votre dépêche du 22 de juin dernier, aient lieu; ils ne me paraissent cependant pas moins intrigués et incertains pour cela. A le bien prendre, je veux croire qu'il y a quelque chose de réel, mais je ne saurais me persuader qu'il en résulte cet immense profit dont on se flatte là où vous êtes, et j'en doute d'autant plus que le génie autrichien est sujet à broder furieusement sur toutes ses affaires. La somme de 16 millions est grande et demande par conséquent beaucoup de sujets contribuables, et en considérant, outre cela, que la cour où vous êtes a été volée de tout temps et qu'elle ne manquera pas de l'être encore, je trouve que ceux par qui elle l'est, même des personnes d'honneur et judicieuses, ne laisseront pas que de rencontrer maint et maint obstacle, avant que de lever les difficultés qui se présentent pour établir et consolider ces nouveaux arrangements, de sorte que je ne vois pas encore comment ils pourront se soutenir. En attendant, je vous saurai gré de l'état général des revenus de l'Impératrice-Reine que vous dites vouloir me faire parvenir.

[1] Vergl. S. 129.

Pour ce qui est du projet selon lequel la cour de Vienne veut mettre son armée sur le pied de 108,000 hommes, sans y comprendre les troupes légères de Hongrie et celles qui sont en Italie et aux Pays-Bas, il me semble être impraticable; car pour passer sous silence les fonds considérables qu'il faudrait pour entretenir et rendre mobile pareil corps de troupes, il ne pourrait point trouver son alogement dans les pays dits héréditaires autrichiens, puisque, quand même on en mettrait 30 à 40,000 hommes en Hongrie, il en resterait encore 68 à 76,000 hommes pour l'Autriche, la Moravie et la Bohême, lesquels ces dernières provinces ne contiendraient qu'à leur totale ruine.

La reine de Hongrie, pour dire ce que j'en pense, me paraît être au moment présent dans la ferveur de ses projets, qui se ralentira sans doute après la conclusion formelle de la paix, qui mettra entièrement fin à la guerre et fera cesser ainsi les subsides qui ont été payés jusqu'ici à ladite Reine par les Puissances maritimes. Ce sera pour lors qu'elle sentira premièrement les douleurs qui lui resteront des maux de la guerre, et ce sentiment de douleurs lui fera apparemment mettre de l'eau dans son vin. Toutefois ne sauriez-vous mieux faire que d'apporter une grande attention de votre part à tout ce qui se passe, là où vous êtes, pour m'en rapporter ce qui parvient à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3140. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 juillet 1748.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par la lettre que vous venez de me faire, que le baron de Mardefeld commence à se rétablir de plus en plus;[1] je souhaite que cela continue et que j'aie les mêmes bonnes nouvelles sur le rétablissement de votre santé.

Comme le jeune Pollman m'a écrit la lettre que vous trouverez à la suite de celle-ci, vous le verrez vous-même et le ferez examiner à quoi il est capable et si je puis le placer quelque part pour secrétaire d'ambassade; car de le nommer ministre en second à Râtisbonne, c'est ce que je ne trouve point de ma convenance.

Au surplus, votre neveu, mon ministre à Vienne, venant de m'expliquer par une dépêche à mes mains propres les difficultés qu'il rencontrait à se procurer de bons canaux pour en tirer des lumières,[2] et combien la situation où il se trouvait n'était pas comparable avec celle d'un ministre autrichien à ma cour, de façon que même il ne saurait se servir de son secrétaire d'ambassade pour que celui-ci se faufile avec des personnes par lesquelles il puisse être informé de ce qui se passe, puisqu'on le fuyait partout et qu'on lui avait déjà fait dans quelques maisons le compliment qu'on le priait de ménager ses visites, qu'elles

[1] Vergl. S. 154. — [2] Vergl. S. 136.

pourraient leur faire du tort — je souhaiterais bien qu'on rendît la pareille au sieur Weingarten à Berlin; c'est pourquoi je serais bien aise que vous puissiez faire passer sous mains, et sans que vous y paraissiez aucunement, dans le public que tous ceux qui se mêleraient du sieur Weingarten ne me seraient point agréables et risqueraient, s'ils étaient des miens, de s'en trouver mal. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3141. AU CONSEILLER ANDRIÉ A BERLIN.

Potsdam, 4 juillet 1748.

Je remarque par tout ce que le chevalier de Legge vient de vous dire relativement au séjour des troupes russes en Allemagne, qu'il ne sera plus tôt informé avec justesse de l'état actuel des affaires et des véritables vues de sa cour qu'après qu'il aura parlé lui-même au duc de Newcastle, qui, selon mes nouvelles, arrivera le 7 ou le 8 de ce mois à Hanovre. Ce sera aussi alors que je pourrai voir plus clair dans mes affaires avec le roi d'Angleterre. En attendant, vous devez faire de votre mieux pour lui conserver les bonnes dispositions où il est actuellement à mon égard, et le caresser en conséquence autant que vous saurez le faire sans une affectation marquée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3142. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 5 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de juin dernier. J'espère de me faire jour, sur la marche et le séjour des troupes russiennes en Allemagne, à l'arrivée du duc de Newcastle à Hanovre. Jusqu'à présent, ce n'est qu'une vision à laquelle on ne saurait rien développer pour savoir si cette marche se fait sur l'instigation des Russes ou bien des Autrichiens, ou si c'est l'Angleterre qui la souhaite. Si j'en puis croire les apparences, il se pourrait que les Puissances maritimes eussent fait marcher lesdites troupes jusqu'à ce qu'elles aient été assurées que toutes les puissances qui ont participé à la guerre accéderaient aux préliminaires de paix, et que la France n'en romprait les négociations. Toutefois le ministre de cette dernière couronne à Aix-la-Chapelle, le comte de Saint-Séverin, commence à se donner des mouvements sur cette marche. Je veux bien me persuader aussi que les ministères de Russie et de Vienne seraient bien aises de faire avancer plus loin encore le corps des auxiliaires russiennes, et que ce soit là l'objet qui se traite dans les conférences qui se tiennent à Vienne avec les ministres d'Angleterre et de Hollande, et que l'envoi des différents courriers y ait du rapport; mais, après tout,

je ne puis me convaincre jusqu'à présent qu'il en résulte quelque chose d'efficace.

Au reste, je ne comprends point l'utilité que les Autrichiens retireraient d'une Association qu'ils feraient dans l'Empire;[1] elle aurait, à la vérité, pu produire des effets favorables aux Autrichiens, s'ils l'avaient pu concilier avant la paix; mais, la paix faite, ces effets viennent à cesser absolument et mettent ainsi l'Association même hors d'œuvre. Les Russes d'ailleurs, s'ils marchent en Franconie ou en Souabe, pourraient très bien désoler les États de quelques princes d'Empire, sans néanmoins être à même par là d'obliger à rien les Électeurs, qui cependant seuls donnent le plus de branle aux affaires de l'Empire.

Pour ce qui est des restitutions stipulées à la république de Gênes et celle du duc de Modène dans ses États, il faudra apparemment que la reine Hongrie s'y prête.

Je veux bien vous dire encore que je me tiens assuré que l'Impératrice-Reine trouvera que ses finances, nonobstant les arrangements qu'elle y peut mettre, se dérangeront de nouveau, quant elle y pensera le moins, par le payement des dettes dont elle est surchargée et dont elle-même ignore le poids excessif. L'Impératrice-Reine doit être considérée comme une princesse qui pense régler ses revenus sans savoir l'état de ses dettes ni comment elles pourront être acquittées. A peine a-t-elle mis quelque ordre dans ses finances, qu'elle les voit tout aussitôt dérangées par ce qu'elle a contracté de dettes, de sorte que je regarde ses arrangements de finance qu'elle fait aujourd'hui comme inutiles et sans effet dans un certain sens, tant qu'ils ne seront pas établis sur un pied plus stable que jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'elle sache ses dettes, et que les épargnes qui pourraient se faire à ce sujet soient effectivement employées pour leur payement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3143. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de juin dernier, et c'est avec bien du plaisir que je puis continuer de vous dire à son égard que je trouve que c'est avec beaucoup de pénétration, de solidité et d'esprit que vous jugez des affaires de la cour où vous êtes et des vues que peuvent avoir le Chancelier et sa clique, en faisant marcher le corps russien en Allemagne; aussi, je vous le répète, votre relation n'en est-elle qu'admirable.[2] Je m'imagine que vous avez deviné les desseins qu'on pourrait

[1] Vergl. S. 71. — [2] Den Inhalt des Finckensteinschen Berichts giebt der Immediaterlass an Klinggräffen, Nr. 3144, wieder.

vouloir mettre en exécution à cette occasion; j'espère néanmoins que tout le malin vouloir et les chétives volontés de ceux qui pensent mal, s'en iront en fumée et n'aboutiront à rien; car, toutes les puissances ayant accédé présentement aux préliminaires, toute difficulté qui reste se réduit simplement à la manière dont elles voudront mettre en exécution ce dont elles sont convenues par ces préliminaires. Je suis tout persuadé, au sujet de l'ami important, que c'est l'ignorance où il est des affaires, qui occasionne sa réserve, son antagoniste ne permettant que rien ne parvienne à sa connaissance que ce qu'il veut bien ne point lui laisser ignorer, lui cachant ainsi totalement, selon qu'il paraît, le secret des affaires. A en croire les apparences, l'intelligence qui subsiste jusqu'ici entre le ministère autrichien et celui d'Angleterre est passable encore, cependant il n'y a presque point de doute que dans le progrès des négociations, et lorsque l'on sera parvenu au traité définitif de paix, les Autrichiens ne donnent alors dans des sottises qui les brouillent avec la Grande-Bretagne.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 5 juillet 1748.

La dépêche que vous m'avez faite du 10 de ce mois, m'est bien parvenue. Quant au chevalier Legge, vous ne devez point vous impatienter sur son arrivée; car, selon lui, il n'attend que de savoir le duc de Newcastle à Hanovre, pour y aller, et, autant qu'il me paraît, il lui importe plus de parler à celui-ci qu'au Roi même. Comme l'attention du public n'est fixée à présent que sur le séjour du corps auxiliaire des troupes russes en Allemagne et sur la marche qu'il va faire, à ce qu'on prétend, dans l'Empire, aussi que sur le but où cette démarche extraordinaire pourrait viser, je veux bien vous faire part, quoique pour votre direction seule et avec défense de n'en rien communiquer à qui que ce soit, ce qui m'en est revenu par mes lettres de Pétersbourg. On m'a appris que, dès que la nouvelle de la signature des articles préliminaires de paix y a été sue, le Chancelier, comte Bestushew, en a été très dépité et n'avait trouvé d'autre ressource que dans l'idée que ces préliminaires ne se soutiendraient pas et que le ministère de Vienne trouverait bien moyen de rompre cette paix. Là-dessus il y a eu des conférences fort secrètes, deux jours consécutifs, avec les ambassadeurs anglais et autrichien, Hyndford et Pretlack, dont il a transpiré pourtant que le chancelier Bestushew, engagé par le ministre autrichien, a fait de nouvelles offres aux Puissances maritimes pour tâcher de les encourager à la continuation de la guerre; sur quoi, milord Hyndford a dépêché un courrier à sa cour. Depuis ce temps-là, les pourparlers secrets entre le Chancelier et les ministres autrichien, anglais

et hollandais sont allés grand train, et même les deux derniers n'ont parlé qu'avec beaucoup de mécontentement de cette paix, et surtout milord Hyndford a donné tête baissée dans toutes les vues du Chancelier et des Autrichiens, de façon que, tandis que la cour de Vienne a travaillé de son côté, le Chancelier a fait agir de l'autre le lord Hyndford et le sieur de Swart pour persuader les Puissances maritimes. Ils se flattent que les propositions dont le courrier de Hyndford a été chargé, pourront apporter du changement aux affaires, et ils attendent avec un empressement extraordinaire le retour de ce courrier, dans l'incertitude où ils sont si l'Angleterre et la Hollande voudront goûter leurs idées. Le ministre hollandais, quelque boutonné qu'il se tienne ailleurs, s'est pourtant laissé échapper dans quelque conversation que les troupes russes, étant arrivées sur le territoire autrichien, y feraient halte, qu'il y avait bien des choses à régler encore par rapport à la paix, que leur présence pourrait être nécessaire jusqu'à la restitution des pays conquis, et que les subsides seraient continués jusqu'à ce qu'on les congédiât.

De tout ceci, il y a à conclure que la cour de Vienne insiste auprès des Puissances maritimes à garder les troupes russes, sous prétexte que cette précaution était nécessaire jusqu'à la signature du traité final de paix, mais en effet dans l'espérance de rompre la négociation, ou, si elle n'en peut pas venir à bout, d'en imposer du moins par là à la France et à moi, pour engager la première à se désister d'une partie de ses demandes par rapport à l'Italie, et pour me porter à me prêter à la garantie réciproque de la Sanction Pragmatique. Il est à estimer que c'est là où se réduisent, dans le moment présent, les idées de la cour de Vienne, et que le chancelier de Russie, qui ne demande que plaie et bosse, se fait un plaisir de travailler dans les mêmes vues et sur le même plan; qu'en attendant il est convenu, à ce qu'on me mande, avec les susdits ministres à Pétersbourg de tenir la chose secrète, de peur que moi, en étant instruit, ne vienne à bout de les contrecarrer auprès des Puissances maritimes.

Voilà tout ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction et pour vous mettre sur la voie d'en approfondir plus, quand le duc de Newcastle sera arrivé. Vous pouvez cependant jeter tout légèrement au duc de Newcastle, quand vous lui parlerez, qu'il y avait des avis selon lesquels les Autrichiens avec les Russes travaillaient à rompre la paix ou à énerver au moins les préliminaires; que les Français en étaient ombragés, autant que du séjour des troupes russes en Allemagne, malgré que l'accession de l'Empire et d'autres puissances encore fût constatée; mais que je me fiais sur la bonne foi et l'honnêteté des Anglais par rapport à la garantie qu'ils m'avaient donnée, et que je comptais qu'ils ne permettraient point que dans le traité final de paix entrât quelque chose qui pût rendre équivoque ou douteux ce qu'ils avaient stipulé positivement dans les préliminaires à mon égard. Federic.

Nach dem Concept.

## 3145. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 5 juillet 1748.

J'ai reçu vos deux dépêches du 25 et du 28 du mois de juin dernier, et je vous dirai, pour ce qui est des imputations que le comte de Saint-Séverin vient de vous énoncer, qu'il m'est tout-à-fait incompréhensible d'où peuvent avoir pris leur origine les faux bruits que j'étais dans l'idée que lui, le comte de Saint-Séverin, n'avait agi que faiblement pendant les négociations des préliminaires de paix pour me procurer la garantie de la Silésie et du comté de Glatz, et qu'ainsi j'en avais fort peu d'obligation à lui et à la France.

Vous assurerez fort et ferme le comte de Saint-Séverin que chose semblable ne m'était jamais venu en pensée; que je reconnaissais parfaitement tout le prix de l'amitié de la France, et que lui, comte de Saint-Séverin, pouvait être assuré de toute mon estime, et que je n'oublierai jamais tous les bons services qu'il m'avait rendus, depuis son envoi en Pologne.[1]

Que je ne savais pas de quelle façon Chambrier s'expliquait sur la garantie en question et sur les préliminaires en général, mais qu'il pouvait être persuadé que j'avais pris toute la part imaginable à la paix que la France venait de faire, et que vous étiez en état de lui montrer les dépêches que vous aviez reçues de moi depuis les préliminaires faits, par où il serait convaincu combien j'avais goûté que la France eût fait cette paix et combien j'en avais été content. Qu'au reste, je ne pouvais attribuer tous ces faux bruits qui étaient parvenus jusqu'à lui, comte de Saint-Séverin, qu'à de noires calomnies de mes ennemis et envieux, qui avaient leur dessein là-dessus.

J'approuve d'ailleurs, quant au contenu de votre post-scriptum du 28 du juin dernier, que vous soyez attentif et que vous veilliez au possible à mes intérêts; mon intention est cependant que vous ne vous donniez pas tant de mouvement pour ma garantie que d'en fatiguer les ministres du congrès, qui actuellement ont la tête remplie de toute autre chose, et que vous évitiez avec soin de ne les point indisposer contre nous, en les fatiguant mal-à-propos et à contre-temps; mais plutôt que vous continuiez seulement à observer ce qui se passera là où vous êtes, jusqu'au moment où il s'agira de projeter le traité définitif de paix. Je saurai, en attendant, prendre mes précautions tant à la cour de Londres qu'à celle de France.

Au reste, comme selon les apparences il est survenu quelque méfiance entre les ministres de la France et de l'Angleterre, je vous recommande un article essentiel et des plus importants, qui est que vous soyez fort sur vos gardes, afin de ne vous en mêler ni en blanc ni en noir, et même que vous ne répondiez le mot à ce qui vous en pourrait être dit. En cas que ces méfiances dussent aller plus loin encore à cause

[1] Vergl. Bd. III, 327.

de la marche des troupes russiennes, je veux alors que vous évitiez plutôt pour un temps, quoique sans affectation, de parler aux ministres susdits, pour ne pas donner sujet qu'on puisse m'imputer tôt ou tard, par une ou autre expression de votre part, innocente d'ailleurs, que j'aie soufflé des méfiances et des dissensions pour faire continuer et même perpétuer la guerre, selon que la France m'en a déjà soupçonné autrefois. Vous ne laisserez nonobstant de cela d'être fort attentif pour savoir si les ministres autrichiens, comme je m'en doute quasi, intriguent pour mettre une disharmonie et méfiance entre les ministres français et anglais.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 juillet 1748.

J'approuve fort la réponse que, selon votre dépêche du 21 de juin dernier, vous avez donnée au comte Tessin sur les propos qu'il vous a tenus à l'égard des Danois, car il ne laisserait que de paraître ridicule à ceux-ci, si je leur faisais faire les insinuations en question,[1] pendant qu'ils n'iraient qu'à la sape et intrigueraient sourdement. Les Danois savent outre cela, du reste, ce que porte le traité d'alliance défensive qui subsiste entre moi et la Suède, de façon que, s'ils ne viennent pas à éclater dans leurs mauvais desseins contre la Suède, il serait contre ma dignité et même en vain que je leur fisse de remontrances à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3147. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Die Kronprinzessin von Schweden antwortet, Drottningholm 25. Juni, auf des Königs Brief vom 10. Juni (Nr. 3103): „Je sens trop la conséquence de ce que vous me dites, pour n'y pas donner toute l'attention possible. Jusqu'à présent je n'ai rien négligé; si le succès n'est point aussi rapide que vous et moi le désirons, vous vous ressouviendrez qu'il y a une grande différence entre commander et manœuvrer, et qu'il est dangereux de faire paraître trop d'empressement. Vous pouvez cependant compter que le mineur est attaché à l'ouvrage avec toutes les apparences de succès."

[Potsdam, 5 juillet 1748].

Je me réfère à cette ample dépêche que j'ai faite à Rohd, il y a quinze jours,[2] et je ne saurais y ajouter quelque chose, sinon que je vous prie d'aller prudemment et de ne pas trop entreprendre à la fois.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum bestimmt sich aus dem Bericht Rohd's, Stockholm 19. Juli.

[1] Tessin wünschte eine Erklärung Preussens an den dänischen Hof, dass Preussen an der Ruhe Schwedens und der Aufrechterhaltung der Thronfolgeordnung ein Interesse habe. — [2] Nr. 3123, 22. Juni.

## 3148. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Stettin, 8 juillet 1748.

Le comte Harrach ne se trompe point quand il dit que le nouvel arrangement des finances fera un tort considérable à leur crédit, et moi, je vous prédis que la reine de Hongrie ne s'apercevra bien du vide de ses finances qu'à la cession des subsides anglais. Elle a perdu beaucoup de belles provinces, elle a trouvé ses affaires dans un grand dérangement à la mort de son père; une guerre onéreuse qui a duré huit grandes années y a ajouté le comble; ajoutez à cela l'esprit de vol et de rapine de ses commis, et vous verrez que jusqu'à présent il n'y a que de l'idéal et rien de solide; mais quand même elle aurait une longue paix, soyez persuadé qu'elle serait toujours plus avantageuse à ses voisins qu'à elle-même, sans compter les cas fortuits qui d'un souffle pourront détruire tous ses arrangements, comme une guerre du Turc etc.

Quant à la marche des Russes, je n'y cherche pas tant de finesse, je crois qu'on les enverra en Flandre, et que les Anglais, se méfiant de la bonne foi de la France, veulent les y tenir pour assurer par là l'exécution des articles de la paix qui regardent les évacuations réciproques, et que les Autrichiens en sont bien aises, parceque ce renfort jettera la méfiance dans l'esprit des Français, et que peut-être espèrent-ils encore de rompre entièrement une paix qui, étant contraire à leurs idées, leur paraît odieuse.

Federic.

P. S.

Je viens d'apprendre par un bon canal comme quoi le duc de Newcastle, avant son départ de Londres, s'est laissé échapper au ministre hessois[1] que, lorsque la paix serait faite, il fallait aussi travailler à un concert dans l'Empire pour établir la tranquillité sur un pied solide en faveur de la reine de Hongrie. On m'apprend d'ailleurs d'Hanovre que la continuation de la marche des troupes russiennes n'était plus un mystère, et que le roi d'Angleterre en avait parlé à table, ajoutant qu'on ne saurait se fier à la France; que les ministres d'Hanovre ont voulu faire envisager cette marche comme avantageuse et profitable pour les États par lesquels elle se ferait, les Puissances maritimes payant tout largement, mais qu'ils ne persuadaient point.

J'ai bien voulu vous instruire de tout ceci pour votre direction et pour vous mettre sur les voies, afin d'approfondir plus tout ce qui peut avoir du rapport à ces circonstances.[2]

Nach dem Concept. Das Concept des Haupterlasses eigenhändig.

---

[1] Alten. Der König erhielt die Nachricht durch Klinggräffen aus Hannover (vergl. Nr. 3149), der sie von dem hessischen Staatsminister von der Asseburg hatte. — [2] Dieselbe Mittheilung erhält unter dem gleichen Datum Chambrier in Paris.

## 3149. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Stettin, 9 juillet 1748.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue. Il est à croire que, quoique le roi d'Angleterre puisse penser favorablement au sujet de la cour de Vienne, le corps des troupes auxiliaires russiennes ne sera guère suffisant pour être employé à cet égard, par le peu de considération que l'on aura pour ce dit corps. Je vous sais néanmoins bon gré de l'avis que vous venez de me donner là-dessus,[1] et je vois actuellement un peu plus clair qu'auparavant dans cette affaire. Vous continuerez donc d'être fort attentif à vous procurer là-dessus le plus de notions qu'il vous sera possible et de conférer pour cet effet confidemment avec le baron d'Asseburg.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3150. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Stettin, 10 juillet 1748.

Vos dépêches du 20 et du 25 de juin dernier me sont bien parvenues. Je trouve tout-à-fait admirables vos idées que vous me marquez dans la première de ces dépêches sur la satisfaction que la France pourrait se procurer des avanies que le Chancelier lui a faites,[2] mais malheureusement elles ne pourront être exécutées, parceque probablement les puissances contractantes ne voudront admettre aux conférences d'Aix-la-Chapelle pour un traité de paix définitif que les ministres de ces puissances qui effectivement ont participé à la dernière guerre.

Quant au contenu de votre dernière dépêche, je veux bien vous communiquer ici pour votre direction ce que portent mes lettres d'Hanovre des vues qui doivent être cachées sous la continuation de la marche des troupes russiennes. Selon ces lettres, on vient d'apprendre par un bon canal que le duc de Newcastle, avant son départ de Londres s'était laissé échapper au ministre hessois que, lorsque la paix serait faite, il fallait aussi travailler à un concert dans l'Empire pour établir la tranquillité sur un pied solide en faveur de la reine de Hongrie, que d'ailleurs la continuation de la marche des troupes russiennes n'était plus un mystère, et que le roi d'Angleterre en avait parlé à table ajoutant qu'on ne saurait se fier à la France, que les ministres d'Hanovre avaient voulu faire envisager cette marche comme avantageuse et profitable pour les États par lesquels elle se ferait, les Puissances maritimes payant tout largement, mais qu'ils ne persuadaient point.

[1] Vergl. die Mittheilung an Graf Otto Podewils in Wien in Nr. 3148. — [2] Finckenstein sagt in dem Berichte vom 20. Juni: „Je regarde le refus qu'on pourrait donner à l'admission d'un ministre de Russie au congrès d'Aix-la-Chapelle, comme l'affront le plus sanglant que la France pourrait faire à ce pays-ci."

Il peut m'être assez indifférent que le lord Hyndford ne soit personnellement point porté pour moi, il n'en faudra pas moins, pour cela, qu'il exécute les ordres qui lui parviendront de sa cour. En attendant, je veux bien que vous sachiez pour votre direction comme quoi je pense actuellement que les avances que m'a fait faire l'Angleterre, tant par le chevalier Legge que par d'autres canaux encore, pourraient bien, du commencement, avoir eu pour principe l'appréhension de la cour de Londres que la cour de Vienne ne se roidît et se cabrât contre les préliminaires de paix, et que c'est par cette raison que l'Angleterre m'ait recherché avec tant d'empressement pour m'avoir de son côté, mais que, la cour de Vienne s'en étant aperçue et ayant avisé là-dessus qu'il serait convenable à elle d'avoir quelque souplesse pour l'Angleterre, cette dernière s'est refroidie dans l'empressement qu'elle m'avait témoignée un moment auparavant. Je pourrai vous écrire avec assurance ce que nous aurons à espérer des Anglais, dès que le chevalier Legge se sera abouché avec le duc de Newcastle à Hanovre.

Le mécontentement que peut avoir conçu la Russie contre sa souveraine, ne me paraît pas être suffisant pour qu'il lui en dût résulter du danger; plutôt je suis d'opinion que, si jamais il devait y avoir en Russie des troubles tendants à quelque révolution, ce serait du côté de son militaire qu'il en faudrait appréhender les commencements; car pour ce qui est des précautions que l'on vient de prendre tant à Pétersbourg qu'à Moscou, il n'y a rien là que de fort simple et naturel, pour réprimer la rage de ces malheureux incendiaires.[1] Au reste, j'approuve toujours votre prudente et sage conduite que vous tenez là où vous êtes, et je ne saurais me refuser le plaisir de croire que vous continuerez de vous y conduire comme vous l'avez fait jusqu'ici à mon fort grand contentement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3151. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.[2]

Berlin, [12. Juli 1748].

Des Königs Majestät haben mir befohlen, des Herrn Geheimen Rath Vockerodt Wohlgeboren zu melden, wie Höchstdieselbe wollten, dass dem Baron von Chambrier mit der morgen von hier abgehenden Post dasjenige communiciret werden sollte, was der Herr Graf Podewils zu Wien in seiner letzteren Relation wegen des Marsches der russischen Truppen in das Reich, ingleichen wegen der Absichten des wienerschen Hofes mit der römischen Königswahl und Vergrösserung der kaiserlichen Autorité im Reiche gemeldet hat; jedoch sollte dem p von

[1] Finckenstein sagt in seinem Berichte vom 25. Juni: „Les incendies continuent toujours dans le centre du pays. Il ne se passe quasi pas vingt quatre heures qu'il n'y en ait à Moscou, et l'on apprend à tout moment la nouvelle de quelque ville ou de quelque village brûlés." — [2] Vergl. S. 154.

Chambrier der Name des Grafen Podewils nicht genennet, vor das übrige aber ihm aufgegeben werden, den Marquis de Puyzieulx von solchen Umständen zu avertiren, und zwar par manière d'acquit und als ein on dit.

Nach der Ausfertigung (praes. 12. Juli). Eichel.

---

## 3152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 13 juillet 1748.

Votre dépêche du 28 de juin dernier m'a été rendue. Vous m'écrirez par le premier ordinaire si la mémoire qui avait abandonné le roi de Suède à sa rechûte, commence à lui revenir, ou bien s'il continue à se trouver dans le même état à cet égard. La Suède ne saurait mieux faire que d'envoyer un ministre de sa part à Aix-la-Chapelle pour y avoir l'œil à ses intérêts; mais si elle pense qu'il y sera admis aux conférences ou qu'on traitera avec lui en particulier, elle se trompe, parceque la France s'est absolument déterminée de n'admettre aux négociations de paix que les ministres des puissances qui ont été parties belligérantes dans cette dernière guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3153. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 16 juillet 1748.

Les circonstances que vous rapportez dans votre dépêche du 6 de ce mois, touchant le comte Haugwitz et ses projets, me semblent être fort dignes de curiosité, et je crois qu'au bout du compte il pourra bien servir de victime à ses ennemis et payer de la sorte la folle enchère.

Je veux bien au reste vous accorder la permission d'aller prendre les eaux sur vos terres dans la Nouvelle-Marche, bien entendu néanmoins qu'il n'arrive pas de conjonctures qui par leur nature mettraient absolument obstacle à votre absence de Vienne, et vous vous arrangerez pour cet effet de manière que, quand je serai à Neisse vers la mi-septembre, environ, vous y soyez aussi alors, pour retourner ensuite de là à votre poste à Vienne. Je vous en écris d'avance avec ordre d'en parler dès à présent là où vous êtes, et de dire que vous recevriez sans doute la permission d'aller pour quelques semaines sur vos terres. Nous éviterons par là qu'à votre départ de Vienne on n'y forge de nouveaux soupçons à cette occasion pour servir à des illusions entièrement fausses.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3154. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 juillet 1748.

Je suis bien aise de voir que ce que vous mandez du traité de la Russie et des Puissances maritimes, soit tout-à-fait conforme à ce qui m'en est revenu de côté et d'autre. Je ne soupçonne point que ce traité contienne de grands mystères, mais je ne saurais me persuader que l'amitié chaude et excessive qui règne entre la cour de Vienne et de Pétersbourg, ne soit fondée que sur des prédilections mutuelles. Il y a quelques bruits vagues, à la vérité, qui semblent annoncer que leur bonne intelligence se fonde sur je ne sais quel mystère d'iniquité, et ce serait bien la chose qu'il faudrait découvrir, si elle était possible. Les cours de Vienne et de Hanovre veulent se servir, dit-on, des Russes auxiliaires pour intimider et rabaisser les princes de l'Empire; autant que j'en peux juger, il me paraît que les mesures ne sont pas prises dans un temps qui leur est le plus favorable. La cour de Vienne est haute et fière de ce secours, mais comme le ministère anglais pense tout différemment de celui d'Hanovre, il faudra voir si les idées anglaises prévaudront sur les hanovriennes ou non. Je ne peux rien faire en France pour l'acceptation ou pour le refus du ministre russien au congrès,[1] mais selon toutes les apparences ni celui-là ni celui d'aucune autre puissance n'y sera admis. Ce soi-disant affront ne fera aucun tort à Bestushew: il conspirerait contre l'Impératrice, elle le saurait, et le soutiendrait pourtant! Ne vous empressez pas trop avec Hyndford; le duc de Newcastle va arriver à Hanovre le 18, et je ne me déterminerai qu'après avoir vu de quelle nature seront les propositions qu'il me fera faire.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

## 3155. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 16 juillet 1748.

J'ai bien reçu vos dépêches du 1er et du 5 de ce mois. Sur ce qui regarde la paix, on ne la saurait regarder autrement que faite et conclue; mais comme la cour de Vienne ne discontinue point à briguer à la cour d'Hanovre une ligue à faire entre les cours principales d'Allemagne, se servant de l'expression que le temps était venu où l'Empire devrait pourvoir à la sûreté et à la dignité de son système, et qu'il faudrait augmenter l'autorité et le pouvoir de l'Empereur pour n'avoir plus rien à craindre de la France, je suis très curieux de savoir de vous comment les ministres de France envisagent de pareils propos, dont il n'est point à douter qu'ils ne soient assez informés. Vous observerez avec cela

[1] Vergl. S. 169 Anm. 2.

que toutes les fois que vous serez obligé de sonder les ministres de France sur de pareils sujets, vous devez bien mesurer vos expressions, afin de ne pas donner le moindre lieu à ce reproche ignominieux que ces ministres m'ont déjà fait comme si je ne cherchais qu'à souffler le feu et qu'à prolonger les troubles pour pêcher en eau trouble. Au reste, la réussite du susdit dessein de la cour de Vienne dépendra beaucoup de la façon que les Anglais l'envisageront.

Comme selon votre dépêche du 5 de ce mois le marquis de Puyzieulx s'est ouvert à vous sur l'alliance où les Puissances maritimes voudraient m'attirer, vous pourrez bien lui dire, quoique seulement par manière de discours, qu'il était vrai que les Anglais et la cour de Vienne travaillaient à présent à faire garantir la Sanction Pragmatique et toutes les possessions auxquelles la cour de Vienne n'a pas renoncé par les traités; qu'on disait même que cette cour cherchait de son mieux à endormir la France, pour que celle-ci lui laissât faire.

Sur ce qui regarde le sieur Perochon qui demande à être nommé mon consul à Lisbonne, je vous dirai que, comme je ne suis point pressé d'avoir un consul à Lisbonne, il faudra que ledit Perochon s'arrange préalablement sur sa demande avec ma caisse des recrues à Berlin, et que je verrais alors. Au surplus, vous me rendrez un service essentiel, si vous pouvez sous mains engager quelques gens riches ou quelques marchands ou manufacturiers en France, attachés à la religion réformée, afin qu'ils viennent s'établir dans mes pays; vous vous y prendrez cependant d'une façon à n'être point remarqué là-dessus ni à vous exposer à quelque reproche de la part de la cour de France.

Nach dem Concept. Federic.

## 3156. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 16 juillet 1748.

Vos deux dépêches des 7 et 11 de ce mois m'ont été rendues en son temps. Je vous avoue que je ne saurais encore comprendre en quoi devra consister proprement l'objet de cette ligue qu'on croit que le roi d'Angleterre voudra former en Allemagne. Je ne puis non plus concevoir l'utilité des mesures qui, selon le ministre de Mayence, seraient à prendre entre les États de l'Empire pour en soutenir le système.

Je m'imagine bien plutôt que la cour de Vienne peut méditer de contracter à l'heure qu'il est des engagements favorables à elle, lesquels la cour de Hanovre ne verrait qu'avec plaisir, mais que la susdite cour de Vienne y rencontrera des obstacles insurmontables pour y réussir.

Quant à vous, vous n'auriez su mieux faire que de vous tenir boutonné comme vous l'avez fait jusqu'ici.

Je suis fort satisfait des ouvertures que vous m'avez faites dans votre dernière dépêche, mais pour ce qui est des propos que le duc de

Newcastle vous a tenus,[1] je vous dirai en réponse, quoique uniquement pour votre seule direction et sans que vous en donniez la moindre connaissance à qui que ce soit, que je trouve à propos et convenable à moi de dissimuler et de cacher mes véritables sentiments à leur égard jusqu'après l'entière conclusion et signature de la paix générale, pour empêcher ainsi que la garantie qui m'y est stipulée ne soit énervée de quelque façon que ce puisse être.

En conséquence de cela je vous instruis qu'en cas que le duc de Newcastle dût continuer à vous parler sur le même pied qu'il vient de le faire, vous deviez alors vous excuser convenablement, en disant que jusqu'ici vous n'aviez point encore reçu d'instruction particulière sur pareils propos; que vous connaissiez en effet les sentiments favorables où je me trouvais pour me lier le plus étroitement avec l'Angleterre, mais que vous n'étiez point instruit jusqu'ici sur les points à traiter, le sieur Legge ne s'étant jusqu'à présent déclaré sur rien davantage. Vous fonderez de la sorte toujours vos excuses sur l'ignorance où vous êtez.

Vous pourriez cependant dire au duc de Newcastle comme de vous-même, et en le lui jetant comme votre propre pensée, que les garanties auxquelles je m'étais engagé, se trouvaient déjà avoir été stipulées par le traité de paix de Dresde. Au reste, si vous pouviez imaginer de votre côté des faux-fuyants et des réponses dilatoires de nature à fournir prétexte pour traîner la négociation en question jusqu'après la signature de la paix générale, j'entends que vous me les communiquerez à moi seul immédiatement.

Les pourparlers qu'il y a entre les ministres de Saxe et d'Hanovre, porteront sans doute principalement sur les sommes dont la Saxe est encore en reste à la cour d'Hanovre.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3157. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 2. Juli: „On n'est pas sans soupçon ici que le retour précipité du roi de Danemark, qui, sans aller à Oldenbourg, est retourné en

Potsdam, 16 juillet 1748.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien rendue. J'ai

[1] Newcastle, der am 8. Juli in Hannover angelangt war, hatte in seinen ersten Gesprächen mit Klinggräffen das bereits dem Secretär Michell gegenüber (vergl. S. 150) ausgedrückte Verlangen wiederholt, man möge die zwischen Preussen und England zu schliessende Allianz auf den wiener Hof ausdehnen und der König von Preussen möge die Garantie des der Kaiserin-Königin nach den Friedensschlüssen gebliebenen Länderbestandes übernehmen. „Le duc de Newcastle s'expliqua clairement là-dessus, la necessité exigeant, selon lui, qu'il y ait une liaison avec Votre Majesté et la cour de Vienne; qu'on ne pouvait point s'en passer et qu'on avait bien senti dans cette dernière guerre que, sans [avoir gagné pour l'Angleterre] la maison de Brandebourg, la France était trop puissante." — [2] Vergl. Bd. V, 530.

droiture à Copenhague, quoique sous prétexte de la petite vérole qu'on dit régner à Oldenbourg, n'ait été causée par la nouvelle de la rechûte du roi de Suède,[1] et quelques avis de la Scanie qui portent la nouvelle de quelques entrevues de gens venants de Copenhague, paraissent confirmer ce soupçon-là."

beaucoup de peine à me persuader que le Danemark puisse vouloir entreprendre un aussi gros jeu contre la Suède que celui dont il est soupçonné là où vous êtes. Du moins irait-il en pareil cas de concert avec ses alliés, et il n'est point probable que ceux-ci voulussent se charger d'une nouvelle guerre pour l'amour des Danois, après avoir fini la guerre et fait la paix avec la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 16 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Je vous avertis ici que vous ne deviez point vous confier trop au palatin de Sendomir,[2] et qu'en général l'on ne saurait assez se donner des gardes avec la nation polonaise. Vous n'auriez su mieux faire que de vous défier du nommé Jurowski. Il y aura toujours du temps de reste pour gratifier et faire plaisir aux Polonais, quand la Diète aura pris effectivement ses commencements; prenez en attendant vos mesures avec les ministres de France et de Suède, afin que vous vous communiquiez les uns aux autres ce qui pourra parvenir à votre mutuelle connaissance. Au reste, il est à croire que la confusion qui règne d'ordinaire parmi la nation polonaise, ne permettra non plus que la prochaine Diète mène à quelque chose de réel, mais qu'elle échouera tout ainsi que les autres. En tout cas, s'il en arrivait autrement, et que les choses s'y traitassent moins tumultueusement, il se trouvera, ce nonobstant, des moyens tant et plus pour rompre la Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3159. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Klinggräffen berichtet, Hannover 14. Juli, der Herzog von Newcastle habe gegen den Prinzen Wilhelm von Hessen geäussert: „Qu'on arriverait à la paix générale plus tôt qu'on ne le croyait" . . . „Le duc de Newcastle est si convaincu en lui-même que Votre Majesté ne peut Se dispenser de Se lier aussi avec la cour

Potsdam, 19 juillet 1748.

Je suis bien aise de voir, par ce que vous me mandez par votre dépêche du 14 de ce mois, en quoi consistent les points sur lesquels le duc de Newcastle serait bien aise que j'entrasse en négociation.

[1] Vergl. S. 171. — [2] Tarlo.

de Vienne . . . qu'on aura de la peine à le faire changer de sentiment . . . Il me semble que je ne suis pas mal avec le duc de Newcastle. Pour un secrétaire d'État, il me paraît assez singulier; il est d'une vivacité et d'une inquiétude peu commune, ce qui me ferait quasi croire qu'il traite les affaires superficiellement."

Il lui sera difficile après cela de me surprendre, étant à même maintenant de m'orienter sur ses plans.

Si, comme il est à présumer, le duc de Newcastle continue à s'ouvrir sur ce pied envers vous, je veux que vous lui laissiez le champ libre, sans le contrarier en rien, pour ne pas l'empêcher de parler davantage et de se découvrir à vous; et quand vous aurez à lui répondre, vous lui direz bien poliment que jusque là vous n'étiez point instruit encore sur les points en question.

Je vous dirai néanmoins, pour votre direction seule et sans que vous n'en laissiez rien transpirer à qui que ce soit, que, si le duc de Newcastle veut se persuader tout de bon que je ne pouvais me passer de me lier avec la reine de Hongrie et de garantir en conséquence la Pragmatique, ledit duc se trompe grandement, parceque je ne me hâterai en aucune façon à prendre des engagements auxquels rien au monde ne m'oblige et qui me seraient des plus onéreux, sans que j'en retire de mon côté quelque avantage, par un manque de convenances réciproques à cet égard, de sorte que de liaisons semblables il n'en résulterait rien pour le profit qui devrait m'en revenir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3160. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 19 juillet 1748.

Je suis très content du contenu de votre dépêche du 10 de ce mois. Selon ce qu'a dit le duc de Newcastle à l'occasion de la continuation de la marche des Russes auxiliaires, on parviendra plus tôt à une pacification générale que l'on n'a eu lieu de le croire d'abord; que les Russes ne discontinueraient point leur marche, mais qu'au moment que la paix générale serait signée, ils retourneraient dans leur pays. Pour moi, je suis fort incliné à croire qu'on n'est point intentionné de les faire avancer jusqu'aux Pays-Bas, mais que peut-être on voudra après la signature de la paix leur faire faire halte en chemin, pour chipoter avec d'autant plus d'espérance de succès sur la garantie de la Pragmatique, et que les vues des alliés ne visent simplement qu'à cela. Il semble que le duc de Newcastle pense rencontrer toutes les facilités imaginables tant à mon égard qu'à celui du roi de Sardaigne et des Électeurs de l'Empire sur la garantie de la Pragmatique Sanction, et il paraît que c'est là proprement la raison pourquoi on s'efforce à cajoler plusieurs de ces Électeurs; mais je suis convaincu que, quand il sera effectivement question de cette affaire, on y rencontrera plus d'obstacles

que l'on n'y entrevoit jusqu'à présent, et je me figure qu'après tout il se pourrait facilement qu'on laissât tomber l'affaire ou que du moins on y apportât quelque tempérament pour la faire réussir. Vous ne cesserez, nonobstant de ce que je viens de vous dire, d'avoir beaucoup d'attention aux menées de la cour de Vienne et de ses alliés, ne m'étant point possible de démêler tout à coup toutes les vues de ladite cour, et ce qu'elle pourrait vouloir brasser en conséquence.

Quoique, au reste, la Russie ait une prédilection aveugle pour la cour de Vienne, il m'est néanmoins fort probable que l'argent de l'Angleterre lui sert de maître-ressort à déterminer ses démarches, et que les Autrichiens ne se trouveront point en état d'y ajouter beaucoup du leur.

Pour ce qui est du comte de Chotek que la cour de Vienne veut m'envoyer comme son ministre, vous prendrez sous main et adroitement vos informations, pour pouvoir m'indiquer les secrétaires et les domestiques qu'il pourra amener avec lui, et si ce sont des gens susceptibles de certaines impressions. Ce me sera de même un vrai plaisir de recevoir de votre part un état détaillé et exact au possible des revenus de la cour où vous êtes, tout ainsi que de ses dépenses et de ses dettes.

Nach dem Concept. Federic.

## 3161. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juillet 1748.

Les idées que vous me marquez par votre dépêche du 2 de ce mois, de quelle façon on pourrait gagner le Chancelier, sont fort bonnes en elles-mêmes; cependant je ne mettrai pas le gros à pareille dépense, puisque d'un côté, nonobstant de cela, comme vous le remarquez très bien vous-même, je ne pourrais cependant jamais me reposer sur lui, et que d'un autre côté la garantie de la Russie ne renfermerait point assez de solidité en elle pour qu'on dût se donner grande peine à se la procurer.

L'ami important ne manquera sans doute point d'occasions à s'expliquer envers sa souveraine et de lui faire ses plaintes du Chancelier, mais son caractère timide le retiendra cependant toujours et l'empêchera de l'emporter sur son antagoniste; aussi ne fais-je aucun fond sur lui dans les conjonctures présentes et sans un brouillamini tout extraordinaire et imprévu qui peut-être l'engagerait à quelque chose. Au reste, mes lettres d'Aix-la-Chapelle portent que les cours de Versailles et de Londres paraissent toujours être dans le dessein de terminer les conférences de paix le plus tôt possible et de sabrer le traité définitif, ainsi qu'elles ont fait les préliminaires; que dans cette vue elles éviteraient de tout leur pouvoir l'ouverture des conférences solennelles et l'admission de quelques nouveaux ministres qui n'ont point été touchés dans les préliminaires;

que la cour de Londres s'embarrassait peu de la promesse qui a été faite dans le traité de subsides avec la Russie pour l'admission d'un ministre russien aux conférences, et chercherait à éluder cette promesse, en rejetant la faute sur la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3162. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 juillet 1748.

Vous insinuerez adroitement à l'ambassadeur de France, et comme une confidence que vous lui fassiez de vous même, tout ce que vous venez de m'apprendre par votre dépêche du 10 de ce mois, touchant l'offre qu'on avait faite au maréchal de Saxe du duché de Courlande, et les vues que les cours de Vienne et de Dresde avaient d'éloigner ce maréchal par là de l'armée française, de même que les vues différentes du comte Brühl là-dessus, afin que l'Ambassadeur puisse comprendre par là de quelle manière d'autres cours envisagent cette affaire. Vous prendrez aussi vos informations plus particulières, pour me faire votre rapport ensuite quelle pourrait être proprement la nouvelle route dont le roi de Pologne voudrait se servir dans ses voyages par la Silésie à Varsovie. Dès qu'on ne voudra plus passer par Breslau, il n'y aura point de voie plus courte que celle par Crossen.

L'élévation qui vient de se faire d'une des créatures[1] des familles de Czartoryski et de Poniatowski à la dignité de primat du royaume, ne saurait manquer d'agrandir lesdites familles et même de leur frayer le chemin à la royauté, supposé qu'après cette élévation elles puissent parvenir un jour jusqu'à se procurer la charge de grand-général de la couronne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3163. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 20 juillet 1748.

Je viens d'apprendre par mes lettres d'Hanovre que le duc de Newcastle a dit à une personne de considération qu'on arriverait à la paix générale plus tôt qu'on ne le croyait; qu'à la vérité les Russes continuaient leur marche, mais que ce ne serait que jusqu'au premier ordre. Comme la dernière circonstance ne paraît pas claire, et que je ne saurais pas démêler encore si le ministère anglais va d'accord là-dessus avec celui d'Hanovre ou si le dernier est tout seul de ce jeu, qui ne vise apparemment que de faire hiverner ces troupes au milieu de l'Allemagne, afin d'obliger alors les États de l'Empire à se charger de la garantie de

[1] Komorowski.

la Pragmatique dans sa totalité, j'ai bien voulu vous communiquer ces circonstances, quoique absolument pour votre direction seule et pour vous mettre aux voies d'en pouvoir plus découvrir. Au surplus, j'ai été content de la relation que vous m'avez faite du 12 de ce mois touchant les affaires générales, et j'attends que vous continuiez de m'en faire de pareilles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3164. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 21 juillet 1748.

Le chevalier de Legge venant de passer par ici pour aller à Hanovre, j'ai bien voulu le charger de cette dépêche, pour vous dire qu'après qu'il a reçu une grande dépêche de sa cour, il est parti aussitôt vers ici pour me demander audience, afin de pouvoir continuer, incontinent après, son voyage à Hanovre, pour y arriver avant que le Roi son maître aille à Göttingen.

Quoique je ne lui aie parlé encore, je suis cependant déjà informé que les propositions qu'il me fera ne rouleront que sur les sujets dont le duc de Newcastle s'est déjà assez clairement expliqué envers vous, savoir sur ma garantie de la Pragmatique Sanction, et pour me faire entrer dans les vues que le roi d'Angleterre peut avoir en faveur de la maison d'Autriche.

J'ai bien voulu vous avertir préalablement que, quand M. de Legge m'en fera ces ouvertures, je le laisserai parler tranquillement, et après l'avoir écouté attentivement, je lui répondrai que depuis son arrivée jusqu'ici il ne m'avait parlé que d'une alliance étroite à faire entre moi et l'Angleterre, et que je lui avais assez déclaré combien j'étais prêt d'y entrer et de prendre des liaisons les plus intimes avec le Roi son maître, mais comme il venait me faire des propos auxquels je n'étais nullement préparé, mais qui étaient d'une nature à y penser fort mûrement, étant de la dernière importance, il faudrait bien que je lui demandasse le temps nécessaire, afin de pouvoir réfléchir mûrement là-dessus et sur toutes les conséquences qui en pourraient résulter, et m'en concerter avec mes ministres.

Voilà la façon avec laquelle je m'expliquerai avec lui, sans entrer dans plus de détail.

Pour votre direction, je veux bien vous dire que mon objet principal dans tout ceci est de ne choquer ni rebuter nullement les ministres anglais, mais de chercher plutôt des dilatoires, et de les amuser honnêtement pour gagner le temps jusqu'à ce que le traité formel de la paix soit signé sur le pied qu'il a été entamé par les articles préliminaires, et ce sera alors que je m'expliquerai plus clairement avec eux.

Au reste, vous continuerez de vous tenir toujours boutonné sur ces propos et de ne répondre, quoique fort poliment, autre chose quand on vous en entame, sinon que vous manquez encore d'instructions là-dessus.

Federic.

P. S.

Comme je viens de voir le contenu de la dépêche que vous m'avez faite le 18 de ce mois, j'approuve fort les arrangements que vous avez pris avec le baron d'Asseburg, afin qu'au cas qu'on fît des ouvertures à Cassel des mesures à prendre dans l'intérieur de l'Allemagne, vous en soyez averti par le ministre de Hesse qui est à Hanovre. Quant à la marche des troupes russiennes, je veux bien permettre que vous puissiez vous ouvrir adroitement sur cet article avec le duc de Newcastle, et je crois que, quand vous le mènerez sur ce discours, vous en tirerez bientôt au clair ce qui en est, et comme vous connaissez à présent assez ledit duc, vous saurez le mieux la façon dont il faut se prendre pour le tourner. L'avis que vous m'avez donné par rapport à ce que le ministre de Münchhausen a témoigné au ministre du duc de Wurtemberg,[1] me confirme votre sentiment que l'idée des Puissances maritimes est de rétablir l'ancien système dans les différentes cours de l'Empire, et que l'affaire ne deviendra sérieuse qu'après la pacification. Au surplus, j'ai ordonné à mon ministère d'écrire à celui d'Hanovre la lettre d'intercession que vous me demandez touchant le procès que vous avez devant le grand conseil d'appels à Celle.

Nach dem Concept.

---

## 3165. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.

Rohd berichtet, Stockholm 12. Juli: „Le comte de Tessin me dit l'autre jour en confiance que l'affaire de l'envoi d'un ministre de Suède au congrès d'Aix-la-Chapelle était en mouvement dans le Sénat, sans être décidée encore, et que l'objet de sa mission, si elle avait lieu, pourrait bien être la garantie de la succession établie en Suède, à l'occasion qu'on y parlerait de celle de la maison d'Hanovre en Angleterre."

Potsdam, 23. Juli 1748.

Ich besorgete, dass wenn sie einen Minister nach Aachen schicken wollten, um denen Conferenzien beizuwohnen, sie eine vergebene Sache thun und sich zu einem Refus acquiriren würden, da die contrahirenden Hauptpartieen das Concert genommen hätten, keine anderen Ministres zum Congress zu admittiren, als die bei Ende des Krieges wirklich Theil daran genommen, auch deshalb den russischen Minister abgewiesen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Hardenberg. Münchhausen hatte den Wunsch zu erkennen gegeben, die Association der Reichskreise (vergl. S. 163. 173) bald zum Abschluss kommen zu sehen.

## 3166. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 juillet 1748.

J'ai été sensiblement charmé de voir, par votre dépêche du 12 de ce mois, que la Princesse Royale, ma sœur, a pu bien recevoir les sentiments que je viens de lui faire communiquer par vous.[1] Quant à l'ouverture confidente à faire à l'ambassadeur de France, je suis d'opinion, moi, qu'il serait plus convenable de la lui faire faire par une personne tierce et de sonder de la sorte ce ministre; cependant, autant que je connais les Français, ils sont fort chiches et âpres à donner. Pour ce qui est du changement en question, ce ne sont pas tant les Suédois que leurs voisins qui m'inquiétent et que j'appréhende à son égard. Si pareil événement peut avoir lieu pendant que ces dits voisins seront occupés ailleurs, ce sera là une circonstance favorable et des plus à propos; mais supposé que la Russie et le Danemark eussent alors les mains entièrement libres, je ne voudrais pas tout-à-fait conseiller, en ce dernier cas, de le faire naître pour le mettre en exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3167. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois et je suis dans l'idée qu'il ne nous saurait arriver rien de meilleur présentement que le voyage de l'Impératrice à Moscou. Il serait fort à propos pour cela qu'on tâchât de disposer, le plus adroitement possible, le comte Rasumowski, pour qu'il pressât ce voyage et y insistât fort et ferme. Je suis persuadé d'ailleurs que la Suède ne laisserait non plus que d'y trouver son avantage à elle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3168. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 23 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Selon que j'en juge, les Autrichiens se sont aperçus que l'Angleterre était intentionnée d'entrer en alliance avec moi, et que, pour rendre difficile ou même contrecarrer entièrement pareil dessein de l'Angleterre, ils lui ont fait insinuer que rien au monde ne pouvait leur rendre supportable en quelque façon la paix qu'on était sur le point de conclure, que si l'Angleterre faisait inclure et admettait la reine de Hongrie à la susdite alliance ou qu'elle

[1] Vergl. Nr. 3123 S. 147.

procurât du moins à ladite Reine ma garantie de la Pragmatique Sanction. Wasner, pour fin et rusé qu'il est, et voyant plus loin que le duc de Newcastle, lui aura apparemment fait donner dans le panneau, en l'embarquant dans cette affaire, sans qu'il en ait suffisamment pu approfondir les conséquences. Après tout, l'Angleterre m'a bien l'air de vouloir faire garantir la Sanction Pragmatique à la maison d'Autriche par tous les princes de l'Allemagne, et qu'ensuite elle tâchera de former une Association entre ces dits princes dans l'Empire. Dieu sait ce qu'elle compte faire de plus encore pour continuer son ancien système. Je soupçonne, en attendant, que, pour donner du poids à l'exécution de ses vues, elle est d'accord à faire avancer les Russes dans l'Empire. Toutes les circonstances que je viens de vous exposer ci-dessus, doivent vous servir à faire vos recherches pour y pouvoir répandre plus de lumière.

Le baron de Beckers, ministre de la cour palatine, va partir de Berlin en qualité de ministre de l'Électeur palatin à la cour où vous êtes. Comme c'est un homme de mérite et d'esprit, qui d'ailleurs a toujours fait paraître de très bons sentiments à mon égard, je veux que vous vous conduisiez et concertiez confidemment avec lui, n'étant point douteux que, en vous communiquant de la sorte réciproquement vos lumières, vous ne dussiez vous mettre au fait du vrai des affaires. C'est, au reste, à dessein que j'ai écrit en clair le post-scriptum dont vous parlez dans votre dépêche immédiate,[1] ayant suffisamment remarqué qu'on continuait à ouvrir constamment vos lettres. Quant aux avis que j'attends de vous sur l'état des finances de l'Impératrice-Reine, il ne m'importe guère que je les aie huit ou quinze jours plus tôt ou plus tard, pourvu qu'ils soient fondés et exacts au possible.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3169. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 23 juillet 1748.

J'approuve fort que, selon votre dépêche du 16 de ce mois, vous n'ayez point fait au comte de Saint-Séverin ces insinuations sur la continuation de la marche des Russes qui, par quelques rescrits[2] à ce sujet, vous avaient été enjoint de lui faire, mais que plutôt vous vous en soyez tenu là-dessus à mes ordres immédiats.

Je veux et je vous recommande en conséquence que vous vous donniez bien de la garde de ne faire aucunes insinuations ni de rien proférer sans être muni d'ordres spéciaux de ma part, pour éviter par là qu'on n'ait la moindre prise sur vous et qu'au moyen d'une mauvaise interprétation de vos paroles on ne vienne à me donner le chagrin de me reprocher que je ne tâchais que d'attiser et de souffler même au feu qu'on était après à éteindre. Vous devez donc vous observer vous-

[1] Es handelt sich um den eigenhändigen Zusatz des Königs zu Nr. 3114 S. 142. — [2] Erlasse aus dem Ministerium.

même soigneusement, en donnant toute votre attention à ce qui se passe là où vous êtes. Il ne serait point convenable, au reste, que je fisse présent au comte Saint-Séverin[1] d'un attelage de chevaux de Prusse, puisqu'au moment présent cela ferait trop d'éclat et que cela donnerait sûrement de la jalousie aux autres ministres du Congrès.

Nach dem Concept. Federic.

## 3170. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 juillet 1748.

Je veux bien que vous sachiez que les Autrichiens ont encore eu l'adresse de diriger et de faire jouer ainsi leurs ressorts qu'au moment qu'il est, il se rencontre beaucoup d'entorses qui font naître plusieurs difficultés pour le rétablissement de la bonne intelligence entre moi et l'Angleterre, dont selon votre dépêche du 9 de ce mois vous venez de faire confidence au lord Hyndford; car la cour de Vienne a trouvé moyen d'insinuer aux ministres anglais que, dès que l'Angleterre entrerait en alliance avec moi, il faudrait de nécessité qu'elle y accédât. Vous n'en donnerez cependant rien à connaître à milord Hyndford; plutôt continuerez-vous vos bons comportements envers lui, sans néanmoins que vous entriez en rien avec lui. On ne voit au surplus pas encore tout-à-fait clair sur la destination des Russes auxiliaires, mais elle se développera, je crois, dans peu. En attendant, je puis vous donner quasi pour sûr qu'il n'y aura point de ministre de Russie d'admis au congrès d'Aix-la-Chapelle.

Nach dem Concept. Federic.

## 3171. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 26 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois. Je vous crois suffisamment instruit sur le présent système des affaires par mes dépêches précédentes. Le chevalier Legge ne vous en dira pas beaucoup davantage que ce que vous en savez déjà vous-même.

Au reste, ce qui me surprend grandement, est que les Anglais se reposent de leurs affaires les plus importantes sur des personnes qui n'ont que des connaissances fort vagues et superficielles des affaires, et qui ne connaissent pas même celles dont la direction leur est commise, manquant des notions nécessaires pour s'en former une vraie et juste idée.[2]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 166. — [2] Vergl. S. 176.

## 3172. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 26 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. L'affaire de Wurtemberg dont vous parlez dans cette dépêche, s'étant terminée aussi favorablement qu'elle l'a été, là ou vous êtes, pour le duc de Wurtemberg, j'en suis bien aise et j'approuve votre conduite dans ladite affaire. Cependant je veux bien vous dire ici que, lorsque je vous écrivis qu'il suffisait que vous vous expliquassiez envers les ministres de France en termes généraux par manière d'acquit sur le procès du duc de Wurtemberg,[1] j'avais mes bonnes raisons — lesquelles toutefois il serait assez superflu et inutile même de vous révéler présentement — qui m'engageaient alors à vous donner de pareils ordres. Je vous recommande à cette heure, et je veux que, quand les ministres de France seront retournés de Compiègne, vous leur disiez, sans néanmoins en faire votre affaire, mais par manière de discours seulement, que la cour de Vienne travaillait de tout son mieux au moment présent à se procurer dans sa totalité la garantie de l'Empire de la Pragmatique Sanction; que ladite cour faisait son possible pour s'attacher les princes de l'Empire et d'établir entre eux une Association en faveur de la maison d'Autriche. Vous tâcherez d'approfondir de la sorte la façon de penser du ministère de France à cet égard, et comment il envisage l'objet en question, ce donc vous ne manquerez pas de me faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3173. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 26 juillet 1748.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue. Mon intention est présentement que vous preniez occasion de jeter, pour ainsi dire, par manière de discours et sans affectation, à l'ambassadeur de France qu'il vous était revenu de bon lieu que la cour de Saxe était résolue de garantir dans sa totalité à la maison d'Autriche la Pragmatique Sanction, et que la cour de Vienne faisait aussi sous main tout ce qui dépendait d'elle pour se procurer cette même garantie de tous les princes et États de l'Empire. Cependant, ce que vous en direz à l'Ambassadeur, ne doit être que comme de votre chef, et il n'y doit d'ailleurs point paraître de dessein de votre part. Vous entendrez de la sorte comment il s'expliquera là-dessus envers vous, sans que de votre côté vous deviez entrer bien avant en matière.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. V, 356. 381.

## 3174. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 27 juillet 1748.

Vous raisonnez solidement, dans votre dépêche du 17 de ce mois, sur les projets que la cour de Vienne se flatte de pouvoir mettre en exécution en Allemagne. Vous y pensez juste, et j'ai raison d'en être d'autant plus satisfait que les avis qui me sont revenus d'ailleurs sur ces matières y répondent parfaitement. Quoi qu'il en soit, la différence qu'il y a entre de simples projets et entre leur réalisation, ne cessera d'être essentielle et ne laissera que d'emporter bien du temps. La plupart des États de l'Empire ne se portent pas de grand cœur pour la reine de Hongrie dans les circonstances où sont les affaires. J'en excepte toujours les Électeurs ecclésiastiques, comme ceux de Mayence et de Trèves, de même que quelques évêques de l'Empire.

Quant aux arrangements de finance de la reine de Hongrie, je les envisage aussi comme une affaire qui, soit manque de fermeté soit par les intrigues des ministres ou des gens d'église, ne manquera guère d'échouer. Vous pouvez être assuré au surplus que le post-scriptum que je vous ai fait de ma main propre,[1] a principalement effectué la résolution que l'on a prise, là où vous êtes, de nommer ministre à ma cour le comte Chotek, et que c'est en conséquence qu'on presse tant sur son départ.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3175. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.

Potsdam, 29. Juli 1748.

Vockerodt berichtet, Berlin 27. Juli: Le palatin de Belcz, comte de Potocki, „a fait insinuer au secrétaire Leveaux . . . que, las de vivre sous le joug de la cour, il avait résolu de résigner sa charge de sénateur et de se réduire à la condition de simple gentilhomme; mais qu'avant de faire cette démarche, il souhaitait fort que Votre Majesté lui fît la grâce de lui donner un caractère militaire, convenable à sa naissance et à son rang, et qu'il ne demandait ni pension ni autre avantage; qu'il espérait d'ailleurs de pouvoir rendre alors à Votre Majesté des services assez considérables dans sa patrie, et même de plus grands qu'il ne le pouvait tant qu'il aurait la dignité de sénateur, qui ne laissait pas de gêner quelquefois ses bonnes intentions, au lieu qu'étant libre, il pourrait se faire élire nonce à la Diète prochaine, ce qui le mettrait à même d'être plus utile que jamais à Votre Majesté."

Er soll ihm in sehr obligeanten Terminis antworten, wie diese Sache bei vorstehender Diète gar zu viel Aufsehen und Gelegenheit geben würde, Se. Königl. Majestät bei dem Tumult der Diète zu blamiren, ob machten Sich Selbige einen besondern Anhang in Polen und suchten daselbst zu intriguiren. Sie hielten also vor convenabler zu sein, solches noch einige Zeit und bis nach der Diète wenigstens auszusetzen.

Mündliche Resolution. Nach Aufreichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 142. 182.

## 3176. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.

Potsdam, 29. Juli 1748.

Des Königs Majestät haben befohlen, dass dem Herrn von Ammon auf das Postscriptum seiner Depesche vom 23. dieses, die von dem Churfürsten von Baiern in seinen Angelegenheiten begehrte Assistenz[1] betreffend, dahin geantwortet werden sollte, wie Höchstderoselben Meinung nach die Baiern jetzo dero Zeit sehr übel nähmen, ihre Prätensiones gelten machen zu wollen, da jetzt die Garantie der Pragmatischen Sanction so sehr in Motu wäre, und dieselbe mithin wenig oder nichts ausrichten, wo nicht sich gar Verdruss und Feinde machen würden. Des Königs Majestät hielten fast davor, dass die Baiern besser thun würden, entweder vor der Hand gar stille zu sitzen, oder aber ihre Jura mit einer modesten Protestation zu verwahren; allermaassen Se. Königl. Majestät sehr zweifelten, dass bei gegenwärtigen Umständen sie weiter gehen können würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3177. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 30 juillet 1748.

De la façon que je vois, par votre dépêche du 25 de ce mois, que les affaires se traitent actuellement à Hanovre, je n'ai pas trop bonne opinion du succès de la négociation dont les Anglais ont chargé le chevalier Legge. Cependant je les verrai venir, je ne les rebuterai point, et mon objet principal sera, en attendant, de voir confirmé par le traité formel de la paix générale ce que l'on a stipulé à mon égard dans les préliminaires. Mais en cachette et dans la dernière confidence, je veux bien vous dire que ce que vous m'avez marqué de la faiblesse du duc de Newcastle et de la complaisance aveugle avec laquelle il se laisse mener par les ministres d'Hanovre, a surpassé tout ce que je me suis imaginé de lui. Si cela continue, et si les Autrichiens ne font point encore des sottises, quand on viendra à la conclusion du traité formel de la paix, capables à opérer du refroidissement entre eux et le roi d'Angleterre, et que je ne voie nul moyen de pouvoir me lier avec celui-ci, je resterai tout comme je suis à présent et garderai toujours de certaines mesures avec les Anglais pour ne pas les indisposer contre moi, et, quant au reste, je me règlerai aux conjonctures de temps à venir. Quand le chevalier Legge sera parti d'Hanovre pour être de retour ici, vous devez jeter au duc de Newcastle par manière de discours et à quelque occasion convenable, qu'au moins l'on ne saurait

[1] Behufs Entschädigung Baierns für seine Verluste in dem letzten Kriege durch einen Theil der vorderösterreichischen Lande. Das Ansuchen des Churfürsten von Baiern wurde durch den Baron von Spon in Aachen an Ammon übermittelt.

disconvenir que j'avais tout lieu d'être mécontent des Autrichiens, qui jusqu'à ce moment-ci n'avaient point satisfait aux conditions auxquelles ils s'étaient obligés par le traité de la paix de Dresde, et qu'ils n'avaient jusqu'ici point procuré la garantie de l'Empire de cette paix, condition à laquelle ils s'étaient cependant solennellement engagés par ledit traité de paix. Vous observerez la contenance qu'il tiendra là-dessus, et vous me ferez votre rapport de la manière qu'il s'en expliquera à vous.

Les distinctions qu'on a faites au ministre saxon, le comte de Flemming, sont des marques assurées que sa cour a promis de vouloir garantir la Sanction Pragmatique.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3178. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 juillet 1748.

J'ai reçu vos deux dépêches du 16 et du 19 de ce mois. Je ne saurais regarder jusqu'à présent tous les propos que vous tient le duc de Bedford sur les griefs de nos marchands contre la marine de l'Angleterre, que comme de simples compliments de sa part. Je souhaiterais pourtant bien de voir qu'on fît une bonne fois quelque chose de réel pour l'abolition de ces griefs, si fort onéreux pour mes sujets négociants. Vous renouvellerez au reste occasionnellement un compliment des plus obligeants au sieur de Villiers de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3179. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 juillet 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. C'est une chose assez singulière que les mouvements que continuent à faire les Russes auxiliaires, après que la paix est presque parvenue à son entière consistance. Si cependant la cour de Vienne pouvait avoir en vue, comme il me paraît être assez probable, de vouloir en imposer de la sorte aux États de l'Empire, pour mettre en exécution des desseins préjudiciables à leurs intérêts, je doute fort que la France soit d'humeur, en ce cas, à voir avec indifférence que les Autrichiens exercent semblable despotisme dans l'Empire.

Je serai bien aise de recevoir ce détail que vous me faites espérer pour me former une idée nette des nouveaux arrangements à introduire dans les finances de l'Impératrice-Reine; à en juger préalablement, je présume que pour cet effet on aura peut-être tâché de se modeler sur mes arrangements, que j'ai trouvé à propos de faire en Silésie.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3180. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 juillet 1748.

Je n'ai point été surpris, quand j'ai vu par votre relation du 13 de ce mois que les actions de notre soi-dit ami important ont baissé au point qu'il se voit à présent exclus de toute affaire importante de sa cour et qu'il n'ose pas même s'en plaindre à sa souveraine. Cela me confirme plutôt dans l'idée que j'ai toujours eue de son caractère, et tous les maux qu'il ressent aujourd'hui, ne sont que des suites bien naturelles de son extrême faiblesse. Et comme son antagoniste paraît avoir tout-à-fait prévenu sa souveraine contre lui, je crois notre ami sans ressource; au moins ne conçois-je aucun moyen par où il saurait redresser ses affaires. Je suis cependant persuadé que le général Bernes a sa bonne part dans toutes les déboires qu'on lui donne, puisque je sais combien celui-là l'a pris en haine depuis longtemps, l'ayant toujours regardé comme le seul obstacle à ce que l'impératrice de Russie ne se soit pas prêtée plus tôt à toutes les vues de la cour de Vienne, ainsi qu'on n'a point lieu de s'étonner si ledit ami se voit exclus de tout ce qui se brasse aujourd'hui entre le Chancelier et les Autrichiens.

Au surplus, je veux bien vous avertir d'avance que je vous rappellerai de là où vous êtes, plus tôt que vous ne l'auriez cru, le bien de mon service m'obligeant de vous en faire revenir pour vous placer dans le département des affaires étrangères à Berlin. C'est pourquoi vous n'avez qu'à vous arranger peu à peu là-dessus, sans cependant le faire remarquer. Mais ce qu'il faut principalement, c'est ce que vous employiez à présent toute votre application, votre zèle et votre diligence, à bien instruire le conseiller d'ambassade de Goltz que je vous ai adressé[1] et que je destine pour vous succéder à Pétersbourg, et à le dresser dans toutes mes affaires à la cour de Pétersbourg, de façon que je puisse m'attendre de lui les mêmes bons et fidèles services que j'ai eus de vous pendant le temps que vous y avez été.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3181. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 juillet 1748.

Pour vous répondre à la dépêche que vous m'avez faite en date du 19 de ce mois, je veux bien vous dire tout naturellement, mais dans la dernière confidence, que je n'aimerais point de voir le marquis de Valory rappelé de ma cour, puisque c'est un bon sujet dont je m'accommode bien, qui a de bonnes intentions et qui me convient mieux que tout autre, qui finasserait peut-être plus qu'il ne le fait. Si donc vous croyez que, en faisant connaître au marquis de Puyzieulx tout ce

[1] Vergl. S. 143.

que je vous ai dit par ma dépêche du 29 juin dernier au sujet du marquis de Valory, cela le pourrait faire rappeler, j'aime mieux que vous laissiez tomber la chose; mais pour désabuser cependant en quelque façon le marquis de Puyzieulx des impressions que Valory lui pourrait avoir faites, en prenant à travers ce que je lui ai pu dire pour l'agacer un peu, vous pourrez bien dire à celui-là, quand vous y trouverez une occasion favorable, que, comme le marquis de Valory m'était connu depuis tant d'années et que je l'avais pris en amitié, les discours particuliers que j'avais quelquefois avec lui étaient badinages, et qu'il se pourrait en conséquence qu'ayant badiné avec lui dans quelque conversation particulière sur les nouvelles du temps, il avait pris à gauche ce que je ne lui avais dit que pour animer la conversation; mais que lui, marquis de Puyzieulx, pourrait être persuadé que personne n'avait pris plus de part que moi à la paix que la France avait faite, et que j'avais ressenti une vraie joie des préliminaires qu'on en avait signés, et que, si l'on avait disseminé des bruits contraires, ce n'étaient que des médisances toutes pures, controuvées de mes envieux, les Autrichiens et les Saxons, dans le dessein de m'en calomnier auprès de la cour de France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3182. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 30 juillet 1748.

Je suis bien aise que vous ayez trouvé moyen de vous procurer la déclaration du comte de Kaunitz[1] que vous venez de m'envoyer à la suite de votre dépêche du 23 de ce mois. J'en pensais pis avant de l'avoir vue, et je ne croyais pas y rencontrer cette espèce de modération qu'effectivement j'y ai trouvée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3183. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 juillet 1748.

J'approuve que vous vous soyez excusé envers la Princesse Royale, ma sœur, comme vous le marquez par votre dépêche du 19 de ce mois, sur la communication qu'elle désirait que vous fissiez au comte Tessin du passage en question,[2] contenu dans mes ordres du 2 de ce mois;

[1] „Copie de la déclaration de M. le comte de Kaunitz", Aix-la-Chapelle 23 mai 1748, Erläuterung der Accessionsacte zu den „Articles Préliminaires conclus et signés à l'insu et à l'exclusion de Sa Majesté l'Impératrice-Reine." Vergl. S. 130 Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 3137.

aussi continuerez-vous de vous en excuser modestement et le plus adroitement possible; car, soit dit à vous seul en confidence, le comte de Tessin me revient pour être un tant soit peu léger,[1] et, en un mot, d'un caractère volage.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3184. AU CONSEILLER PRIVÉ VOCKERODT A BERLIN.

Potsdam, 1er août 1748.

Vous aurez déjà vu, par le double de la dépêche du 28 du juillet dernier du conseiller privé de Klinggræffen, ce que le sieur Legge est venu lui dire touchant l'inclusion de la garantie de la Silésie et du comté de Glatz dans les préliminaires, du consentement de toutes les parties belligérantes; mais que le ministère anglais tenait aussi pour juste que, si je voulais en recueillir les fruits dans le traité définitif de paix, je garantisse à mon tour la Sanction Pragmatique. Quoique je sache comment répondre au sieur Legge, quand à son retour il voudra redoubler ses instances à ce sujet, il m'importe cependant de savoir la façon dont les ministres de France pourraient penser sur une proposition dans le fond tout-à-fait frivole et mal fondée. Mon intention est donc que vous devez en parler au marquis de Valory et lui dire — sans lui laisser cependant entrevoir que le sieur Legge se soit déjà expliqué de la façon susdite — que je venais d'être averti de bon lieu que la cour de Vienne, afin de m'obliger à lui garantir la Sanction Pragmatique, pourrait bien tâcher à me faire proposer par les ministres anglais que, si je voulais profiter dans le traité définitif de paix de ce qui était stipulé dans les préliminaires touchant l'inclusion de la garantie de la Silésie, je ne saurais me dispenser de garantir à mon tour la Sanction Pragmatique; comme j'avais tant d'obligation aux ministres de France de ce que ladite inclusion s'était faite dans les préliminaires, je serais bien aise de savoir préalablement leurs sentiments sur une proposition de pareille nature, en cas que le ministère anglais s'avisât de s'y prêter et d'y insister, et qu'en conséquence lui, marquis de Valory, m'obligerait, s'il voulait bien envoyer sans délai un courrier à sa cour, pour être instruit de ce que les ministres pensaient à cet égard, et m'instruire de la réponse qu'il en aurait. Vous ne manquerez pas de me mander ce que le marquis de Valory vous dira là-dessus. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Bd. V, 347. 353.

## 3185. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam, 2 août 1748].

Si la forme du gouvernement en Suède venait à être changée, je ne crains que les concerts que les Russes [et les Danois][1] ont sans doute pris entre eux, et qu'ils ne puissent alors jouer de forts mauvais tours à la Suède. C'est pourquoi je conseille toujours d'aller fort prudemment dans une affaire aussi critique que celle-là.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an Vockerodt vom 2. August.

---

## 3186. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 3 août 1748.

J'ai vu par votre dépêche du 28 de juillet dernier tout ce que le sieur Legge est venu vous dire pour me persuader de garantir la Sanction Pragmatique. Vous savez mon intention et ma façon de penser à cet égard; ainsi il vous sera fort facile de juger par vous-même quel sera le sens de la réponse que je pourrai faire au sieur Legge, quand à son retour ici il viendra à me parler sur cette matière. Je me propose entre autres de lui dire aussi présentement que les Autrichiens ne s'étaient point encore acquittés de leurs engagements en me procurant la garantie de l'Empire qui m'avait été stipulée par le traité de paix de Dresde.

Je suis charmé, au reste, que vous envisagiez et déchiffriez, de manière que vous le faites, les affaires qui se traitent là où vous êtes, pour m'en donner ensuite une entière connaissance, puisque, à dire le vrai, il m'aurait été difficile de me les représenter par moi-même, ainsi que je sais maintenant par vous qu'elles sont effectivement.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3187. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 3 août 1748.

Je suis très content de ce que vous m'écrivez, par votre dépêche du 25 de juillet dernier, des arrangements que fait la cour de Vienne dans ses finances. Je suis fort du sentiment du comte Kinsky, que, quand on voudra mettre en exécution le projet concernant ces arrangements, ce sera alors qu'on rencontrera maints obstacles à surmonter auxquels ni l'auteur de ce projet[2] ni sa protectrice n'avaient pensé auparavant. Je veux bien vous dire que les Autrichiens sont tout-puissants

[1] Die Kronprinzessin antwortet am 16. August: „Il est sûr que la Russie *et le Danemark* sont d'accord d'un plan dont le principal but est de faire tomber la succession sur le jeune Iwan et de continuer les désordres ici" etc. — [2] Graf Haugwitz.

présentement à Hanovre, de façon qu'ils mènent le roi d'Angleterre où ils le veulent avoir; cela va même si loin que celui qui en ignore les circonstances, n'est point en état de le concevoir pour s'en former une idée.

Je vous permets au reste d'aller sur vos terres, pour y rester pendant deux mois, à condition néanmoins que vous ne partiez de Vienne qu'au mois de septembre, pour pouvoir être rendu le 12 ou plus tard le 13 dudit mois de septembre prochain à Neisse, temps auquel j'y serai aussi et vous y parlerai. Le secrétaire d'ambassade von der Hellen sera chargé des affaires pendant votre absence de Vienne. Vous en toucherez en son temps quelque chose au ministère de la cour où vous êtes et vous ne manquerez pas de vous conformer là-dessus à ce que l'usage et les circonstances requièrent en pareil cas.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3188. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein berichtet, Petersburg 16. Juli, dass am 10. Mai a. St. den Gesandten der Seemächte eine von den beiden Kanzlern unterzeichnete Declaration übergeben worden sei, durch welche die Kaiserin sich auf das Ansuchen der Seemächte bereit erklärt habe, denselben gegen die Summe von 200,000 Pfund Sterling weitere 20,000 Mann Hülfstruppen zu stellen. „Pendant que cette affaire se négociait ici, on avait signé les préliminaires à Aix, et le ministère russien en reçut la nouvelle la veille du jour qu'on devait remettre la résolution dont je viens de parler, à Hyndford et à Swart . . . L'espérance de détruire une paix qui n'était pas de son goût, les sollicitations du général Pretlack, et, comme il l'a dit lui-même au Vice-Chancelier, l'envie de montrer la bonne volonté de la cour de Russie à celle de Vienne, engagèrent Bestushew à pousser en avant, de manière que la résolution fut expédiée."

Nach dem Concept.

Potsdam, 3 août 1748.

Je vous remercie des avis que vous me donnez par votre dépêche du 16 de juillet dernier; ils me font voir plus clair que je ne le faisais jusqu'ici sur différentes matières. Il m'est surprenant, après tout, que le Chancelier ait trouvé moyen de mener aussi loin qu'il l'a fait sa souveraine, et j'aurais eu peine à le concevoir, si vous ne me l'eussiez rapporté, ainsi que vous venez de le faire.

Federic.

---

## 3189. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de juillet dernier. Il n'est point à douter que ce ne soit une affaire faite qu'il faudra que l'Espagne s'accommode et agrée les arrangements une fois pris pour la conciliation

de la pacification générale. Au reste, comme je viens de recevoir des avis qu'on est intentionné en France de faire des recherches contre ceux qui jusqu'ici y ont exercé les fonctions de fermiers généraux, et qu'il y aura une chambre ardente d'établie pour cela, je veux que vous m'écriviez pour combien les susdits avis qui m'ont été donnés peuvent être fondés, et quel peut être l'enchaînement des circonstances qui peut y avoir donné lieu. S'il y a du vrai à l'affaire, je présume qu'on voudra se servir du provenu de ces recherches comme d'un fond à rétablir et mettre sur un bon pied la marine de France.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3190. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 5 août 1748.

La tournure désavantageuse que prend, selon votre dépêche du 27 de juillet dernier, l'affaire de la tutelle de Weimar pour le duc de Gotha, ne laisse que de m'intriguer à un assez grand point pour que vous deviez faire tout ce qui sera humainement possible pour la remettre dans un bon train, favorable audit Duc.

Quant à la marche des Russes, je viens de savoir que dans une conférence qui s'est tenue entre les ministres français, anglais et hollandais à Aix-la-Chapelle, l'on était convenu que ces troupes arrêteraient leur marche et feraient halte à l'endroit où elles se trouveraient, à condition qu'en même temps la France retirât des Pays-Bas un nombre égal de troupes, et qu'en sortant de cette conférence les ministres anglais et hollandais avaient fait partir un courrier avec ordre aux commissaires qui conduisent les Russes, d'arrêter leur marche. Je commence, au reste, à croire qu'il pourrait être assez difficile de contrecarrer efficacement la garantie de la Pragmatique, étant stipulée dans les préliminaires; il faudra voir comment se conduiront là-dessus la plupart des puissances respectables, et s'y régler ensuite. Il n'en est pourtant point question encore au moment présent.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 5 août 1748.

Je suis entièrement satisfait de la conduite que vous me marquez, par votre dépêche du 1er de ce mois, avoir observée avec le sieur Legge pendant que ce dernier a été présent à Hanovre, et vous vous êtes comporté envers lui de manière qu'on ne saurait mieux. Je vous sais d'ailleurs bon gré de tous les avertissements que vous me donnez par rapport à la façon de penser de ces gens-là. Quant au sieur Legge,

il vient d'arriver à Berlin sans avoir dirigé sa route sur Potsdam; cela a empêché que je ne lui aie encore pu parler; mais dès que je l'aurai fait, je ne manquerai pas de vous apprendre en quoi auront consisté ses propos.

En attendant, je persiste toujours dans ma résolution, qui est de lui répondre que, quand bien je pourrais me résoudre à me prêter à la garantie de la Sanction Pragmatique, l'obstacle n'en resterait pas moins toujours, pour cela que la cour de Vienne n'avait point encore satisfait à ses engagements, pris par le traité de paix de Dresde, par rapport à la garantie de l'Empire de ce traité-là.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3192. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 5 août 1748.

J'ai vu tout ce que vous venez de me mander par votre dépêche du 26 de juillet dernier, et je n'y ai rien à vous dire si ce n'est que l'affaire dont vous deviez faire présentement votre négociation principale, et que vous avez à ne point perdre de vue là où vous êtes pour le moindre petit moment, consiste en ce que vous fassiez tout votre possible pour procurer à mes sujets négociants, selon le droit qui leur est dû, le prompt redressement des griefs qu'ils ont à la charge de la marine d'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3193. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 5 août 1748.

Je veux bien permettre, sur votre post-scriptum du 30 de juillet dernier, que vous parliez aux comtes de Saint-Séverin et de Sandwich, sans leur témoigner néanmoins de l'empressement, pour leur dire en termes bien mesurés que j'étais averti que la cour de Vienne ne laissait que de faire des démarches pour accrocher la garantie de la Silésie et du comté de Glatz, dans le traité de paix définitif, à une garantie réciproque de sa Pragmatique. Vous leur ferez ensuite modestement vos représentations convenables là-dessus, principalement pour tâcher d'approfondir par là la façon de penser de ces ministres, et à quoi peuvent aboutir leurs sentiments à cet égard, dont après cela vous me ferez votre rapport détaillé et exact.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3194. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 août 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 20 de juillet dernier. Je m'aperçois de plus en plus, par le dénouement des affaires, que vous avez pensé solidement sur la marche des Russes auxiliaires, en supposant qu'elle ne se continuait que pour faire impression sur les Français, afin de les rendre faciles et traitables sur différents articles. Ledit corps vient présentement de recevoir ordre de faire halte, car l'on me mande comme chose sûre que dans une conférence qui s'était tenue à Aix-la-Chapelle entre les ministres de France, d'Angleterre et de Hollande, l'on était convenu que ces troupes arrêteraient leur marche dans l'endroit où elles se trouveraient, à condition qu'en même temps la France retirât un nombre égal de ses troupes des Pays-Bas, et qu'en sortant de cette conférence les ministres des Puissances maritimes avaient fait partir un courrier avec ordre aux commissaires qui conduisent les Russes, de sister leur marche.

Pour ce qui est du capitaine Stackelberg,[1] je compatis véritablement à son sort, d'autant plus que je vois d'avance que, quand bien je pourrais vous charger de faire de nouvelles instances là où vous êtes pour le faire sortir d'embarras, cela ne serait d'aucun effet. C'est pourquoi, s'il trouvait moyen de le finir en prenant le parti extrême d'entrer au service de la Russie, je veux bien, par les sentiments favorables que j'ai pour lui, lui faire expédier son congé par écrit, pour le couvrir ainsi du reproche que sans cela on serait fondé à lui faire, d'avoir pris parti ailleurs sans préalablement s'être licencié de mon service. Vous recevez pour cet effet le congé ci-joint avec ordre qu'avant que vous le remettiez audit capitaine, vous deviez lui donner les assurances les plus affectueuses de ma part, de la manière gracieuse et compatissante dont j'entrais dans les tristes circonstances de son sort; que, par le caractère d'honnête homme et de fidélité que je lui connaissais envers moi, j'aurais été charmé de le conserver dans mon service, mais que, si cependant il ne trouvait absolument point d'autre issue pour sortir du labyrinthe dans lequel il se trouvait engagé qu'en temporisant et en venant même au parti extrême d'accepter le service de la Russie, je voulais bien condescendre en ce cas à lui accorder son congé, tant par l'estime que j'avais pour lui, aussi bien que pour le tirer d'embarras à cause de son honnêteté et le préserver en même temps de tout reproche. Que je m'attendais néanmoins de lui que, si les affaires en Russie venaient un jour à prendre une face différente de la présente, il retournerait alors dans mon service, où je le placerais toujours selon son rang et son ancienneté, et que je ne doutais nullement qu'il ne tâcherait de profiter de la première occasion favorable pour retourner chez nous.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 23. 49.

## 3195. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 août 1748.

C'est avec satisfaction et plaisir que j'ai vu par votre dépêche du 23 de juillet dernier que les Suédois continuent à être fermes pour faire bonne contenance vis-à-vis de la Russie. Je crois néanmoins que lesdits Suédois ne se dépouilleront pas pour cela de cette modération si nécessaire pour les retenir de tous excès, de quelque nature qu'ils puissent être. Vous en parlerez là où vous êtes, quand il s'y présentera des occasions favorables, et vous insinuerez comme de vous-même, ou jeterez plutôt, pour ainsi dire, par manière de discours, ce que vous jugerez être le plus convenable pour retenir la Suède dans les bornes qu'exigent son état présent et ses véritables intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3196. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 5 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 27 du mois de juillet dernier. Pour ce qui concerne la proposition de faire élire duc de Courlande le maréchal de Saxe, je viens d'apprendre qu'elle était fort du goût des cours de Vienne et de Dresde, pour ôter un si habile général de la tête des armées françaises, mais que non seulement la Russie n'y était pour rien, mais qu'elle s'y opposerait même de toutes ses forces, en cas que cette affaire vînt jamais à être proposée sérieusement. Continuez, au surplus, à être attentif sur tous les desseins et entreprises de la cour de Dresde, afin de la suivre ainsi dans ses affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3197. AU CONSEILLER ANDRIÉ A BERLIN.

Charlottenbourg, 8 août 1748.

Quoique je sois persuadé de la pureté des sentiments du chevalier Legge, autant qu'ils lui sont personnels, il faut néanmoins que je vous dise que tout ce qu'il vous dit depuis son retour, selon le rapport que vous m'en avez fait, ne sont que des lieux communs, ainsi que vous pouvez le remercier obligeamment en mon nom et lui dire que je lui en tiendrai compte. Du reste, je veux le voir venir et j'attendrai qu'il me parle ou qu'il demande à me parler.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3198. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Charlottenbourg, 10 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de juillet dernier. Je suis très persuadé qne la cour de Vienne avec ses adhérents ont toutes les intentions les plus mauvaises du monde contre moi. Ce qu'il y a néanmoins de consolant à cela, est que les grands projets se font plus tôt qu'ils ne s'exécutent, par la raison que, plus ils sont vastes, moins les intérêts différents de ceux-mêmes qui y ont contribué le plus, permettent qu'ils réussissent, et qu'il y a plusieurs princes allemands qui par leurs propres intérêts ne sauraient se séparer de moi. Quant au duc de Newcastle, il se peut qu'il ne soit pas tout-à-fait autrichien; cependant ce qu'il y a de vrai, est qu'il s'est laissé séduire par le ministère d'Hanovre et que par là il se trouve dans la dépendance de ce ministère.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3199. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Charlottenbourg, 10 août 1748.

Je suis très content du contenu de votre dépêche du 4 de ce mois, et je crois avec vous que la négociation entamée avec tant de chaleur et de contestations par le chevalier Legge est encore fort éloignée pour qu'on en puisse espérer un bon succès.

Je m'imagine être fondé à croire que les Anglais ne m'ont recherché que lorsqu'ils craignaient que la reine de Hongrie ne regimbeât aux préliminaires, pour s'accommoder en conséquence; mais qu'après que cette Princesse a pris le parti de se montrer facile sur l'accession auxdits préliminaires, l'Angleterre serait assez d'humeur, présentement, de me planter avec sa prétendue alliance.

Je veux bien vous dire à cet égard, quoique dans la plus grande confidence et avec défense très expresse que vous n'en donniez connaissance à personne, qui que ce puisse être, ni même que vous en fassiez mention dans vos dépêches au département des affaires étrangères, qu'il m'est revenu de très bon lieu que, le chevalier Legge s'étant abouché dernièrement avec les ministres de Russie et de Hollande et le secrétaire d'ambassade de la cour de Vienne, et ces derniers lui ayant demandé ce qu'il pensait des grands arrangements de guerre que je faisais de nouveau — qui cependant ne se fondent que sur des bruits mensongers, controuvés par lesdits ministres — le chevalier Legge doit leur avoir répondu qu'il leur avait beaucoup d'obligation de la confiance qu'ils lui témoignaient; que, quoiqu'il ne fût point encore à même, par le peu d'habitude qu'il avait ici, de juger par lui-même des intentions de la cour d'ici, cependant, pour leur témoigner sa confiance réciproque,

il voulait bien ne leur point cacher qu'il savait pour sûr et certain que j'avais été des plus mécontents de la signature imprévue des préliminaires, que je ne m'en étais même point caché à la cour de Versailles, et que, qui plus était, je ne discontinuais point de représenter à la France les prétendus avantages qui pourraient lui revenir de la continuation de la guerre; que le maréchal de Saxe, qui de son côté ne laissait que d'avoir du mécontentement des préliminaires, appuyait de tout son mieux mes représentations à sa cour, en tâchant de lui persuader qu'après la prise de Mastricht le renversement total de la République ne saurait guère être éloigné, et qu'alors on ne manquerait pas d'obtenir des conditions de paix bien plus avantageuses pourla France. Le chevalier Legge doit avoir continué par dire que, pour prévenir tout ce qui pourrait résulter de ce que dessus, il fallait, selon lui, se servir de deux moyens, dont le premier était d'accélérer l'ouvrage de la paix, pour empêcher, par sa prochaine conclusion, que mes pernicieux conseils et ceux du maréchal de Saxe ne puissent trouver assez de temps pour s'accréditer de façon à l'emporter ensuite sur toute autre considération; qu'il faudrait instruire à cet effet le comte de Kaunitz de témoigner encore plus de facilité sur l'ouvrage de la pacification générale qu'il ne l'avait fait jusqu'ici. Que, quant au second moyen, il fallait du moins jusqu'à l'entière conclusion de la paix tâcher de m'empêcher à faire naître plus de difficultés qui pourraient mettre obstacle à la paix. Que c'était là où portaient les vues de sa cour, à lui, Legge, qu'elle n'ignorait pas qu'il n'y avait point de quoi se reposer sur moi, mais qu'elle savait à en être convaincue que, par le désir que j'avais de m'agrandir, je n'omettrais rien pour exciter constamment la France contre les alliés; que le roi d'Angleterre abhorrait ma façon de penser, qu'il était bien éloigné d'entrer dans de nouveaux engagements avec moi, qui ne seraient point de durée; que cependant ce Prince, pour l'amour de l'avantage de la cause commune, se voyait maintenant obligé à me ménager, pour empêcher de la sorte que je ne tâchasse d'animer la France à rompre les conférences et que je ne me liasse avec cette dernière, auquel cas la balance, nonobstant le secours des auxiliaires russes, ne manquerait pas de pencher du côté de la France. Que, pour ce qui était du bruit qui avait été répandu que l'Angleterre était intentionnée de se servir dorénavant de mon aide pour le maintien de l'équilibre en Europe, la cour de Vienne en avait été désabusée comme d'une chose qui n'était venue en pensée ni à la cour ni à la nation anglaise, par la persuasion dans laquelle on était en Angleterre qu'il me manquait assez de forces pour entreprendre et soutenir un ouvrage de pareille importance.

Voilà les discours que doit avoir tenus le chevalier Legge aux susdits ministres, à son retour d'Hanovre.

Vous voyez bien qu'ils diffèrent de beaucoup de ses sentiments d'autrefois, et il faut que ce soit à Hanovre qu'on ait pu lui donner de semblables idées.

Je puis vous dire avec ouverture, quoiqu'en confidence, que tous les points sur lesquels doit s'être énoncé de la susdite manière le sieur Legge, sont absolument faux et contiennent des choses qui ne me sont jamais venues en pensée. J'en juge que peut-être la cour de Vienne, par l'habitude qu'elle s'est acquise de forger des mensonges et des faussetés, pour les donner ensuite pour choses vraies à d'autres, a fabriqué elle-même les imputations en question, lesquelles elle aura ensuite trouvé moyen de donner comme évangile au roi d'Angleterre et au duc de Newcastle, et que celui-ci en aura imposé conséquemment au sieur Legge.

Quoi qu'il en soit, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que, sans vous faire observer le moins du monde, vous tâchiez de faire des découvertes là-dessus et d'approfondir ainsi davantage si en effet la façon de penser du roi d'Angleterre et du duc de Newcastle y a du rapport, et quelles peuvent être proprement leurs vues. Vous m'avertirez de ce que vous en saurez.

Au reste, le chevalier Legge n'a point encore donné de signe de vie après son retour ici; je ne m'en tiendrai pas moins tranquille pour cela à son égard, pour le voir venir.

Federic.

**Nach dem Concept.**

---

## 3200. PRÉCIS DE LA LETTRE QUE J'AI FAITE AU SIEUR ANDRIÉ POUR LA LIRE AU CHEVALIER LEGGE, CEPENDANT SANS LUI DONNER COPIE.

[août 1748].

Que je le remerciais de bon cœur de tout ce qu'il venait de dire à lui, Andrié, par rapport aux compliments dont le Roi son maître l'avait chargé de me faire en son nom, mais que je savais que les Autrichiens faisaient aussi bien à Berlin et en Angleterre de certaines insinuations contre moi. Et, pour que M. Legge ne crût point que je voulusse lui en imposer, j'étais bien aise de lui dire en quoi tout cela consistait: que les Autrichiens m'attribuaient malicieusement et malignement d'être d'intelligence avec le maréchal comte de Saxe et d'intriguer en France pour y rallumer le feu de la guerre; qu'en conséquence de cela les ministres autrichiens avaient ordre d'amplifier les moindres de mes démarches, et que, comme il était d'usage ici de faire toujours des arrangements militaires, ils ne manquaient pas d'user de cela pour insinuer à mes voisins toutes sortes de soupçons et de donner à mes intentions les interprétations les plus malignes; que moi de mon côté, j'allais toujours mon grand chemin et que je ne me souciais que très peu de tous ces bruits calomnieux qu'ils ne cessaient de répandre contre moi et que l'événement détruisait toujours; mais que je n'en savais pas moins, à n'en pouvoir point douter, que Sa Majesté Britannique croyait de n'avoir des ménagements pour moi que dans l'intention de me tenir

à présent hors de jeu, que toutes ces mauvaises insinuations avaient fait tant d'impression sur lui que c'était en conséquence de celles-là qu'on avait affecté les apparences de vouloir se lier intimement avec moi; ainsi donc, que j'avouais naturellement à M. Legge que je trouvais fort inutile et fort superflu de continuer ce jeu-là plus longtemps; que je conserverais toujours beaucoup d'estime pour le roi d'Angleterre, mais que je n'étais si pressé d'entrer en alliance avec lui que je ne puisse point attendre d'autres occasions que la présente, et que d'ailleurs l'alliance que l'Angleterre avait déjà avec la république de Hollande et avec l'impératrice-reine de Hongrie la mettait en état de pouvoir se passer d'un si petit prince d'Allemagne que moi; qu'outre cela je ne croyais pas qu'on aurait grand besoin de mon alliance, puisque je ne mettais jamais aucun obstacle à qui que ce soit, pour finir l'ouvrage de la paix.

P. S.

Vous pourrez lire toute cette lettre au chevalier Legge, sans lui en donner cependant copie. S'il vous témoignait du désir de vouloir parler à moi-même, vous lui insinuerez que, comme j'étais occupé à présent à quelques affaires et que je payais d'ailleurs mes ministres afin qu'ils écoutassent ce que l'on avait à me proposer, il ferait mieux de s'adresser à ceux-ci.

Federic.

Nach dem Concept. Der Wortlaut des Hauptschreibens an Andrié liegt nicht vor.

---

## 3201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Charlottenbourg, 12 août 1748.

Vous avez toute mon approbation, quand, selon votre dépêche du 8 de ce mois, vous vous êtes tenu clos et couvert avec le sieur Robinson sur ce que ce dernier a pu vous dire au sujet de la cour de Vienne; car sa façon de penser à son égard est au fond bien différente de ce qu'il vous en a dit, ayant de tout temps été autrichien à se faire brûler, et ayant avant son départ de Vienne eu une audience particulière de l'Impératrice-Reine, de plus de deux heures. Ajoutez à cela que le sieur Legge a donné à entendre à Andrié que, en vous voyant de temps en temps avec le duc de Newcastle, vous ne vous disiez mot ni ne vous faisiez réciproquement aucune ouverture sur les affaires générales, et que pour parvenir à quelque chose il serait à la fin nécessaire de se parler.

J'en tire la conclusion que ces gens-là ont le cœur gros de vouloir nous parler, mais qu'ils voudraient nous voir venir, tout comme je voudrais les voir venir eux-mêmes, et mon intention est que vous continuiez toujours sur le même pied avec eux, en ne vous exprimant qu'en termes généraux, quoique d'ailleurs des plus obligeants.

Les avis qui me sont revenus de Baireuth à l'occasion des troupes russiennes, portent qu'elles avaient effectivement reçu ordre de rétrograder, en Bohême; mes lettres d'Angleterre et de Hollande vont même jusqu'à dire que ces troupes retourneraient tout de suite chez elles, sans obtenir des quartiers d'hiver en Bohême; le temps à venir nous en éclaircira le mieux.

Les chipoteries concernant les affaires de l'Empire se réduisent sans doute, selon moi, à deux points principaux, dont le premier est que la reine de Hongrie tâchera de se procurer, à l'aide du roi d'Angleterre, la garantie de l'Empire de la Pragmatique dans sa totalité, et qu'elle voudra que cela se fasse préférablement et avant que l'on en vienne à traiter des convenances à faire à la maison d'Hanovre. Le second point est que le roi d'Angleterre doit trouver sa convenance à l'égard de l'évêché d'Osnabrück. Il me paraît que le ministère d'Hanovre souhaiterait que cette dernière affaire fût conduite à sa perfection avant celle de la garantie en question, ou bien qu'elle marchât du moins de pas égal avec cette dernière, à quoi cependant la cour de Vienne ne semble pas vouloir entendre ni même marquer de bonne volonté, pour planter les Hanovriens, dès que la garantie de sa Pragmatique lui aurait été stipulée de la susdite manière, sur leurs convenances d'Osnabrück.

Je viens de faire sonder, au reste, le sieur Legge sur les discours qu'il doit avoir tenus aux ministres que je vous ai indiqués par la confidence que je vous ai faite en dernier lieu.[1] J'étais curieux de savoir la contenance qu'il ferait aux propos qu'on lui en tiendrait; c'est pourquoi, ayant pris le parti d'écrire sur ce sujet une lettre à Andrié dont vous verrez le contenu et la tournure par le chiffre ci-joint,[2] pour qu'il en fît la lecture au sieur Legge, ce dernier en a d'abord paru un peu frappé, en avouant néanmoins bonnement que le ministère d'Hanovre avait pris un ascendant absolu sur le duc de Newcastle, qui témoignait plus de facilité et s'accommodait davantage au goût de ce ministère; que lui, Legge, n'en était pas bien aise; que les Autrichiens s'intriguaient de plus de choses qu'ils ne devraient.

Pour ce qui me concerne en particulier, le sieur Legge n'a voulu convenir de rien; plutôt il a assuré fermement qu'on en avait d'abord agi cordialement avec moi; que lui, Legge, souhaiterait que le roi d'Angleterre ne fût pas venu aussitôt à Hanovre, protestant finalement qu'on continuait toujours à y avoir une considération distinguée pour moi.

J'ai jugé devoir vous avertir de toutes ces particularités, quoique sous le sceau du dernier secret, afin que, si le sieur Legge venait à en écrire au duc de Newcastle, vous fussiez au fait de tout pour savoir la direction que vous auriez à tenir là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 3199. — [2] Nr. 3200.

## 3202. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Charlottenbourg, 12 août 1748.

J'ai ordonné au département des affaires étrangères de vous instruire de quelle façon vous avez à vous conduire avec et envers le sieur Robinson.[1] Je veux bien néanmoins vous dire encore que, quoique vous deviez vous tenir clos et boutonné envers lui, vous deviez d'un autre côté ne lui manquer d'aucune politesse de votre part. Je vous réitère en général à cette occasion pour votre direction que vous soyez tellement sur vos gardes et mesuriez ainsi toutes vos paroles qu'on ne puisse m'imputer avec la moindre ombre d'apparence que je faisais parler de l'un à l'autre pour souffler le feu et les animer entre eux, mais que vous deviez uniquement vous attacher à ce qui concerne immédiatement mes intérêts, qui seuls doivent fixer votre entière attention.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3203. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Charlottenbourg, 12 août 1748.

Vos dépêches du 3 de ce mois me sont bien parvenues. Mes dernières lettres d'Angleterre et de Hollande disent que les troupes auxiliaires russiennes recevraient ordre de rebrousser incontinent chemin en Russie, de sorte qu'il se pourrait qu'elles n'eussent point de quartiers d'hiver en Bohême. Pour ce qui regarde les affaires de l'Empire, j'ai mes bonnes raisons à croire que le principal objet que les cours de Vienne et d'Hanovre se sont proposé de négocier et d'établir présentement avec l'Empire, roule principalement sur la garantie de la Pragmatique dans sa totalité. Je serai d'autant moins à portée d'y mettre empêchement, que la France elle-même, par les préliminaires de paix, où cette couronne a stipulé ladite garantie en faveur de la reine de Hongrie, en a donné l'exemple à la plupart des puissances, de façon que je serai peut-être unique à n'y point consentir, sans tâcher auparavant d'y apporter quelques restrictions et modifications.

Au reste, on a voulu m'assurer que les États de la reine de Hongrie ne s'opposeraient pas bien fort au projet que cette Princesse a fait dresser pour le nouvel arrangement dans ses finances, mais qu'ils tâcheraient surtout d'apporter tant d'obstacles à son exécution que la cour de Vienne se désisterait enfin d'elle-même, par les dégoûts qu'ils lui feraient naître, de le pousser jusqu'à la perfection.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Ein Schreiben Eichel's an Vockerodt enthält nur die Weisung, Ammon „von der bevorstehenden Ankunft des Robinson zu Aachen und von dem so er dieses Mannes halber etwa zu wissen nöthig habe" in Kenntniss zu setzen.

## 3204. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Charlottenbourg, 12 août 1748.

Je suis satisfait, autant qu'on peut l'être, de votre dépêche du 27 de juillet dernier, et je vous dois le contentement de vous dire que rien ne surpasse la manière dont vous approfondissez et jugez des occurences dont vous faites mention. Mes avis de Suède portent que le sieur Wulfwenstjerna sera envoyé ici en qualité de ministre de Suède, et que le baron de Höpken qui y réside actuellement de la part de cette couronne, le relèverait de son poste à Pétersbourg. Ce dernier est en effet un digne homme, il est aussi des bien intentionnés, mais il s'en faut de beaucoup d'ailleurs qu'il soit autant routiné dans les affaires que le sieur Wulfwenstjerna.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3205. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Charlottenbourg, 12 août 1748.

On vient de me confirmer de très bonne part de Pétersbourg que la mort prochaine du roi de Suède y faisait un objet qu'on ne perdait pas de vue à la cour de Russie, qu'on en pouvait juger par les démonstrations qu'on recommençait déjà actuellement, par les bruits que cette dite cour faisait courir, et par l'affectation d'insérer dans la gazette de Pétersbourg les préparatifs que l'on faisait. Qu'on venait encore d'annoncer par la dernière un achat considérable de blé et d'avoine pour l'augmentation des magasins en Finlande; qu'il était vrai qu'il n'y avait rien de si pitoyable que ces sortes d'avertissements, et que la parade même que l'on en faisait devait servir à rassurer les Suédois; que ce n'était aussi pas là ce qui devait faire le plus de peine; qu'on devait bien craindre davantage les fréquentes allées et venues entre M. de Cheusses et le Chancelier, qui recommençaient tout de belle depuis quelque temps, et qui pourraient bien aboutir, au bout du compte, à un concert entre les deux cours relativement au même objet, et que c'était là une circonstance qui méritait toute l'attention de la Suède. Que la flotte russienne était encore, il y avait peu de jours, à la rade de Kronstadt, au nombre de dix-sept à dix-huit gros vaisseaux; qu'en attendant *L'Élisabeth* était encore dans le port de Kronstadt, et que l'on y travaillait nuits et jours. Il y avait des gens qui prétendaient que les 1,000 cosaques qui ont passé par Pétersbourg et qui s'en tenaient encore à un quart de lieue, étaient destinés pour la Finlande.

Après que vous aurez déchiffré vous-même ce que dessus, je veux que vous preniez occasion d'en faire la lecture à la princesse royale de Suède, et que vous lui représentiez ensuite que ces avis confirmaient à

merveille ce que je lui avais déjà fait dire plusieurs fois, savoir qu'en matière de changement du gouvernement de la Suède, il faudrait y aller à pas comptés et bien mesurés, parcequ'autrement il en pourrait résulter une guerre des plus fatales et ruineuses pour la Suède, d'autant plus qu'il était presqu'autant que sûr que les troupes russiennes retourneraient entièrement chez elles, et que même, à ce que l'on disait, elles en avaient déjà l'ordre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3206. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Charlottenburg, 12. August 1748.

Ammon berichtet, Aachen 2. August: „Le baron de Spon[1] m'a prié de sonder le terrain si Votre Majesté verrait avec plaisir que l'électeur de Bavière envoyât un ministre à Berlin, et si en ce cas sa personne serait agréable à Votre Majesté; il m'a dit aussi que, quoique actuellement les liaisons ne fussent pas bien fortes entre Votre Majesté et la Bavière, il croyait cependant qu'elles pourraient le devenir dans la suite; que son objet était d'attacher entièrement l'Électeur à Votre Majesté, et que, étant assez écouté à Munich, il espérait de réussir."

Es ist ganz gut, Ich glaube aber nicht, dass Spon so vielen Credit dort habe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3207. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. August 1748.

Podewils berichtet, Berlin 13. August: „Le comte de Keyserlingk m'a dit ce matin qu'il avait reçu une estafette avec la nouvelle de la mort du prince Repnin qui commande le corps des troupes auxiliaires russiennes.[2] Ce sera le général baron de Lieven, selon lui, que le remplacera."

Es wird nicht viel an ihm verloren sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3208. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam, 16 août 1748].

Il est sûr que les Russes, Autrichiens et Danois sont mal intentionnés pour la Suède. Il n'y a d'autre moyen de détruire leurs projets

[1] Vergl. S. 186 Anm., Bd. V, 223. — [2] Vergl. S. 1. 32.

que de ne rien innover à la forme de gouvernement présente, et vous pouvez être persuadée que de cette façon vous n'aurez rien à craindre.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt die Antwort der Kronprinzessin, Stockholm 6. September.

---

## 3209. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 16 août 1748.

Il ne me reste à répondre à votre dépêche du 11 de ce mois, après m'être expliqué aussi amplement à vous tout ainsi que je l'ai fait dans mes deux dernières dépêches, si ce n'est que, si les Puissances maritimes continuent à faire avancer les troupes auxiliaires russiennes, il ne saurait en arriver autrement de là que la France n'en soit alarmée et que cela n'occasionne des bruits tout nouveaux.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3210. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 16 août 1748.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'est bien parvenue. Je ne suis point au fait encore pour pouvoir dire avec une positive assurance sur quoi roulent proprement les mesures que complotent entre elles les cours de Vienne et d'Hanovre. Je suis toutefois persuadé que, nonobstant les bruits qui en courent à Vienne, les deux susdites cours ne voudraient rien aventurer dans l'Empire pour y réussir à force ouverte ou à la faveur de grandes menaces. Car, supposé même que la France souhaitât avec beaucoup d'ardeur un prompt rétablissement de la paix, serait-il bien à concevoir pour cela que la France voulût ou pût jamais permettre qu'on attentât aux libertés de l'Empire? Quant à moi, il me semble que ses propres intérêts lui demandent qu'elle en soit extrêmement jalouse. Je suis confirmé dans ces idées par mes dernières lettres de France, qui marquent que la cour de Versailles commençait à prendre mal l'entrée des troupes russiennes dans l'Empire et qu'elle venait de faire des déclarations assez vertes à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3211. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 16 août 1748.

Si la France pouvait peut-être, comme vous le dites par votre dépêche du 9 de ce mois, se comporter assez mal envers moi que de permettre qu'on altère dans le traité de paix définitif l'article des pré-

liminaires concernant la garantie de la Silésie, pour qu'on y mêlât des chevilles de toute espèce, la France, en ce cas, pourrait bien s'y méprendre elle-même, puis qu'alors, si je m'y voyais nécessité, je garantirais la Sanction Pragmatique sur le même pied que l'aurait fait la France.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3212. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 16 août 1748.

La manière dont vous vous êtes conduit avec le comte de Tarlo[1] à l'égard des insinuations qu'il est venu vous faire, et que vous ne vous soyez pas avancé fort loin avec lui sur les propos qu'il vous a tenus, a mon entière approbation; tout aussi bien n'en serait-il rien résulté. Il faut que je vous dise, pour votre direction ultérieure, que, en entendant de toutes vos oreilles, mais en apportant en même temps grande économie de langue à y répondre, vous ne cesserez de bien faire présentement là où vous êtes. Sur ce qui est du maréchal de Saxe, il faut que vous fassiez confidence à son sujet, le plus adroitement possible, à l'ambassadeur de France, pour que ce dernier puisse se persuader qu'il courait de certains bruits à Varsovie comme si les alliés seraient bien aises de tirer ledit maréchal du service de France, et qu'il n'y avait à leur gré point d'avantages trop considérables qu'ils ne lui fissent, pour obtenir le but qu'ils s'en étaient proposé.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

## 3213. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 18 août 1748.

Vous avez bien fait de m'avertir, par votre post-scriptum du 13 de ce mois, des circonstances qui en font le sujet. Je me réfère, à leur égard, à mes précédents ordres, vous recommandant principalement derechef de veiller avec le plus d'attention, pendant la crise présente des affaires, à tout ce qui peut avoir le moindre rapport à mes intérêts, et surtout que mon inclusion dans le traité définitif ne soit point négligée. Je m'attends à coup sûr qu'elle ne le sera pas, quoique d'ailleurs il ne me soit point douteux que les Autrichiens tenteront jusqu'à l'impossible pour y faire entrer certaines clauses équivoques de leur fabrique. Si, après tout, je ne puis m'en défendre pour y mettre empêchement, il faudra que je m'en contente, au pis-aller, pourvu qu'au fond la garantie de la Silésie et du comté de Glatz me reste stipulée dans le traité définitif de paix.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 175. — [2] Vergl. S. 196.

## 3214. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 20 août 1748.

Les soupçons que vous me marquez, dans votre dépêche du 15 de ce mois, d'avoir eus sur la mission et négociation du sieur Legge, sont bien fondés, et je suis convaincu qu'il n'y a eu que duperie dans tout ceci. Ce qui me paraît bien étrange dans la façon d'agir dudit sieur Legge, c'est qu'après l'empressement extraordinaire qu'il a témoigné avant son voyage d'Hanovre, à me voir lié avec l'Angleterre, il n'a pas donné aucun signe de vie depuis qu'il en est retourné, et ne m'a pas parlé ni demandé à me parler. Il a dit à qui l'a voulu entendre, sans en rien communiquer à mes ministres, que les Puissances maritimes avaient requis le chef du corps des troupes russes de diriger sa marche pour son retour, et il doit avoir donné à entendre à d'autres ministres étrangers qu'il s'attendait en peu à la réception de son rappel, vu la nécessité de sa présence en Angleterre pour le mois de novembre et son inutilité à ma cour, doutant, par les dispositions où il la croyait, que la sienne jugeât à propos de l'y charger d'ultérieures commissions; ainsi donc, toutes ces circonstances prises ensemble, je puis bien conclure que le moment n'est pas encore venu où je pourrai m'entendre avec l'Angleterre. Cependant, comme je ne veux point choquer ces gens-là, vous devez continuer à garder de bons dehors avec eux, et quand vous trouverez une occasion propre à vous expliquer avec le duc de Newcastle, vous lui direz, quoique seulement par manière d'acquit, qu'on m'avait averti que le ministre de la reine de Hongrie à Aix-la-Chapelle travaillait à faire changer ce que l'on avait stipulé dans les préliminaires de paix à mon égard, mais que je me confiais à la bonne foi des Anglais qu'ils ne voudraient point permettre qu'on fît des changements aux termes des préliminaires dans le traité définitif.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3215. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 août 1748.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 10. August: „J'ai appris de très bonne part qu'on n'attend que la conclusion du traité définitif de paix pour porter à la Diète plusieurs propositions, dont une des premières sera le renouvellement de la garantie de la Sanction Pragmatique . . . Comme je sais positivement d'un autre côté que, suivant le plan formé par le baron de Bartenstein, on s'attache surtout à gagner les petits Princes, aux ministres desquels on fait ici des caresses

Vous raisonnez bien, dans votre dépêche du 10 de ce mois, sur les affaires générales; j'en suis content et il se pourrait facilement que vos soupçons fussent fondés. Je n'en crois pas moins qu'il sera difficile à la cour de Vienne d'avoir les voix unanimes de l'Empire pour la garantie de sa Pragmatique

extraordinaires; il est très probable qu'on voudra s'assurer par ce moyen la pluralité des voix dans le collége des Princes, ainsi qu'on en croit être assuré dans celui des Électeurs. Je continue aussi à me persuader qu'on voudra tirer parti de la proximité des troupes russiennes pour favoriser ce projet."

Nach dem Concept.

Sanction, mais supposé, aussi, qu'elle obtienne cette garantie telle qu'elle se la souhaite de l'Empire, il se trouvera qu'au bout du compte elle n'y aura pas fait gain de grande réalité.

Federic.

---

## 3216. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 août 1748.

Je veux bien vous dire, sur ce que vous touchez de la marche singulière des troupes russiennes dans votre dépêche du 3 de ce mois, que, si je puis faire fond sur les avis qui m'en sont venus d'Aix-la-Chapelle, les ministres de France et des Puissances maritimes doivent avoir signé une convention formelle, le 3 de ce mois,[1] pour la rétrogradation de ces troupes russiennes. Il m'est aussi revenu que les allées et venues des courriers, qui y sont plus fréquentes qu'auparavant, n'avaient pour objet que la conclusion d'une alliance entre les Puissances maritimes, l'Autriche, la Russie et la Saxe. Ce sera apparemment là la raison sur laquelle se fondent les liaisons intimes que vous remarquez subsister actuellement entre Bernes et Hyndford. Poursuivez seulement de votre côté à approfondir l'objet de ces liaisons, et je suis sûr que vous ne manquerez de découvrir en peu tout le mystère. Au reste, je vous avertis encore de vous arranger en sorte que je puisse bientôt vous envoyer votre rappel, en vous faisant relever de votre poste par le sieur de Goltz.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3217. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, sur laquelle je dois vous dire que, malgré tout ce que vous saurez alléguer pour me disposer à vous accorder l'établissement d'une chapelle dans votre maison, je ne saurais m'y prêter. Outre les raisons que je vous en ai déjà données,[2] il y a encore celle-là que vous n'avez point eu de chapelle dans votre maison du temps de feu mon père: pourquoi devrais-je donc commencer à faire une nouveauté qui ne laisserait pas d'être remarquée, et qui donnerait sujet à bien des raisonnements? Je vous remercie d'ailleurs tant de l'avis que vous m'avez donné sur des discours frivoles qui

1 Der Abschluss erfolgte am 2. August. — 2 Vergl. Bd. V, 532.

courent parmi quelques protestants en France et, aussi, parmi des catholiques romains au sujet de ma religion, que du sermon que vous m'avez tenu à cette occasion. Quant aux premiers, je vous conseille de les laisser parler à leur fantaisie, sans vous en inquiéter, et quant à vous, vous ferez mieux de ne me parler dorénavant dans vos relations que de mes affaires, sans y mêler des cajotteries[1] qui n'y appartiennent point du tout.

Au surplus, s'il est vrai — quoique j'aie de la peine à le croire — que dans la convention signée à Aix-la-Chapelle entre les ministres de France[2] et ceux des Puissances maritimes touchant la rétrogradation du corps des troupes russiennes subsidiaires, on ait promis que la France de son côté réformera 37,000 mille hommes de ses troupes actuelles,[3] je trouverais bien humiliant pour la France qu'elle se laissât ainsi régenter des Anglais jusqu'à réformer ses troupes par ordre de ceux-ci.

Federic.

Mon cher Chambrier, ne vous fâchez pas tant contre moi, le diable n'est pas aussi noir qu'on le peint à Genève; souvenez-vous que, si le faux zèle est le partage du fanatisme, la modération l'est des véritables chrétiens.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

## 3218. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. August 1748.

Da des Königs Majestät mir befohlen haben, einliegendes Schreiben an Ew. Excellenz von Höchstderoselben wegen zu übersenden mit dem Vermelden, wie Dieselbe den Herrn d'Anzely[4] Selbst sprechen und in ganz höflichen terminis sagen möchten, wie Se. Königl. Majestät nicht wüssten, wer ihm gesaget haben könnte, als ob Höchstdieselbe üble Idées von ihm hätten; er könnte sich des Gegentheils versichert halten, im übrigen aber wären Sie hier gerne alleine, würden aber vielleicht bald nach Berlin kommen — so habe nicht ermangeln sollen, solches hierdurch schuldigst zu melden, dabei aber annoch im Vertrauen beizufügen, wie des Königs Majestät wegen dieses Mannes etwas embarrassirt sei, da Sie ihn ansehen, als ob er vielleicht die Absicht haben könne, den Marquis de Valory von seinem Posten zu Berlin zu debusquiren und ihm succediren zu wollen, welches aber des Königs Majestät ohngerne haben möchten; aus welcher Ursache Sie dann auch Bedenken getragen, ihm selbst schriftlich zu antworten, damit wenn in der Antwort etwas Obligeantes vor ihn einflösse, er nicht selbige nach Frankreich senden und den Hof daselbst glauben machen möchte, als wäre

1 Sic. — 2 Saint-Séverin und du Theil. — 3 Vergl. S. 212. 220. — 4 Französischer Oberst, der um eine Audienz in Potsdam gebeten hatte.

seine Person hier angenehm, welches sodann den Rappell des Marquis de Valory um so eher zu Wege bringen könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 3219. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 24 août 1748.

Vous me mandez dans votre relation du 18 de ce mois que vous ne remarquez pas que le ministre de Russie soit plus lié ni plus distingué que d'ordinaire; à cela je vous dirai que, comme c'est proprement à Pétersbourg où les grandes affaires entre l'Angleterre et la Russie se traitent, il se peut fort bien qu'on ne traite le susdit ministre que d'ordinaire afin de cacher d'autant mieux ce que se négocie à Pétersbourg, d'où mes dernières lettres m'apprennent que le lord Hyndford a dû dépêcher, le 7 de ce mois, un courrier à sa cour, envoi qui, se faisant peu de jours après le retour du chancelier Bestushew de Péterhof, où il a vu l'Impératrice, et après plusieurs conférences qu'il a eues avec le Chancelier et avec le ministre autrichien — donne un nouveau degré de probabilité qu'il y ait une nouvelle négociation sur le tapis entre les Puissances maritimes et les deux cours impériales, pour contrebalancer l'influence de la France dans les affaires de l'Europe. On présume que c'est la cour de Vienne qui, parcequ'elle gagnera le plus à une pareille alliance, en a fait naître l'idée aux Puissances maritimes; que le chancelier de Russie y a donné tête baissée, pour flatter la vanité de sa Souveraine, et que la passion du roi d'Angleterre pour les intérêts de l'Autriche y a trouvé sa convenance et que celui-ci voudrait bien me faire entrer par voie d'accession dans cette ligue ou quadruple alliance défensive contre la France. Tout ceci ne sont cependant que des conjectures, dont vous pourrez peut-être déterrer là où vous êtes si elles sont fondées ou non.

Par les lettres que j'ai eues d'Aix-la-Chapelle, on m'a voulu assurer que l'article de la garantie de la Silésie serait couché dans le traité définitif tel qu'il est dans les préliminaires, mais que l'on exigerait en échange que j'accède au traité par un acte formel et que par conséquent je garantisse réciproquement toutes les dispositions qui y sont faites. Si cet avis se vérifie, je n'hésiterai pas de donner cet acte d'accession, vu que la France a condescendu elle-même à stipuler cette condition; ainsi, si l'on venait à vous sonder sur ce sujet, vous pouvez bien dire alors que je me conformerais volontièrement à ce que l'on aurait stipulé dans le traité définitif de paix. Cependant cette démarche du ministère français, avec d'autres qu'ils feront encore, vous doit faire connaître la faiblesse de ce ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3220. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 24 août 1748.

Dès que la France n'a point fait difficulté de condescendre aux dispositions faites pour le rétablissement de la paix dont vous faites mention dans votre post-scriptum du 16 de ce mois, je me crois aussi de mon côté des plus fondés à y entendre également. Je ne hasarde rien d'ailleurs, en accédant au traité définitif de paix par un acte formel, par la raison que la France y a donné occasion elle-même. Je suppose donc qu'elle l'a bien voulu ainsi et que par conséquent elle ne pourra jamais m'en faire des reproches. Au reste, vous m'enverrez encore jusqu'à vingt exemplaires du livre que vous m'avez fait parvenir avec votre dépêche du 16 de ce mois, et vous y ajouterez le compte de la dépense que vous aurez faite à cet égard

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3221. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. La France ne se propose, à l'heure qu'il est, qu'un seul point, qui est la paix présente. Si cependant elle venait à considérer toutes les brigues et alliances que la cour de Vienne et l'Angleterre font et méditent actuellement contre elle, elle ne serait pas longtemps sans s'apercevoir que l'Angleterre ne pense pas aussi bien à son égard qu'elle, la France, peut s'en flatter. En un mot, plus j'examine la paix d'aujourd'hui, plus elle me paraît plâtrée et de peu de consistance, laquelle réflexion je ne vous fais toutefois qu'uniquement pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3222. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. L'affaire de la garantie de l'Empire de la Sanction Pragmatique est de nature que je n'y pourrai pas aussi facilement mettre empêchement, principalement par la raison que la France a eu assez de faiblesse de permettre et d'agréer des conditions dans le traité de paix définitif qui m'obligent à accéder à ce traité, dont la garantie de la Pragmatique Sanction fait partie.

Je communiquerai au duc de Gotha vos idées sur l'affaire de la tutelle de Weimar;[1] il ne sera toutefois pas aussi aisé que vous paraissez vous l'imaginer de concilier, sur cette tutelle, des Princes qui en pensent

[1] Vergl. S. 193.

le plus différemment. Quant aux arrangements de finance de la reine de Hongrie, il sera à voir comment ils seront exécutés; il n'en coûte guère de faire des projets, mais il faut des peines infinies pour les mettre en exécution.

Pour ce qui concerne la marche du corps des troupes russiennes, personne n'ignore davantage qu'il y a eu le 2 de ce mois une convention de signée entre les ministres des Puissances maritimes et de la France, qui porte que ces troupes retourneraient incessamment en Russie, et qu'aussi longtemps qu'elles seraient à la solde des Puissances maritimes, elles ne passeraient au service d'aucune autre cour, ni ne pourraient être employées sous quelque prétexte que ce fût contre la France ni ses alliés, la France s'étant obligée par contre à son tour de retirer 37,000 hommes de ses troupes des Pays-Bas pour les faire revenir en France, un mois après que les Russes se seront mis en chemin pour retourner chez eux. Comme, au reste, je pense d'être à Neisse le 9 du mois de septembre, il faudra que vous vous arrangiez de sorte que vous puissiez y arriver environ le 8 dudit mois de septembre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3223. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 août 1748.

Les conjectures que vous formez dans votre dépêche du 6 de ce mois, à l'occasion de la nouvelle négociation d'une quadruple alliance entre les Puissances maritimes et les deux cours impériales, que cette négociation était pour contrebalancer l'influence de la France dans les affaires de l'Europe, sont fondées, et vos réflexions là-dessus sont bonnes et solides. Cependant, en considérant la conduite que tient le Chancelier, et en la combinant avec les démonstrations de la Russie contre la Suède, je ne saurais m'empêcher de craindre qu'il ne s'en tienne pas simplement aux démonstrations qu'il fait faire à celle-là, mais je présume plutôt que l'intention de ce ministre est, en cas du moindre changement dans la forme du gouvernement de la Suède, d'en venir effectivement à une guerre, laquelle, si l'on se prêtait bonnement à toutes les alliances qu'il a faites, il ferait sans doute entreprendre à la Russie avec d'autant plus d'assurance de réussite contre la Suède que, ayant su m'entourer, pour ainsi dire, de toute part, au moyen de ces dites alliances avec les cours de Vienne, d'Hanovre et de Saxe, la Suède se trouvant d'ailleurs, par sa situation naturelle, entre la Russie et le Danemark, il n'en pourrait guère arriver autrement que la Suède ne fût obligée de plier aux premiers efforts de ses ennemis. Quelle sera après cela la puissance qui portera secours à la Suède? Je ne pourrai seul la tirer d'embarras, et, qui plus est, je m'en trouverai même absolument empêché par les circonstances susalléguées.

Tout ceci, bien considéré, me fait penser que les démonstrations du Chancelier ne doivent point être regardées comme des ostentations toutes pures, mais comme telles qui par les circonstances pourraient très bien se réaliser à la fin. Au reste, vous ne sauriez rien faire de mieux présentement que d'employer beaucoup d'attention pour vous assurer de la vérité par rapport à la quadruple alliance et pour approfondir les particularités.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3224. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 août 1748.

L'on ne saurait qu'applaudir à la conduite sage et prudente dont on agit en Suède, selon le rapport que vous m'en avez fait en date du 13 de ce mois, à l'égard des mouvements que des troupes russiennes font actuellent sur les frontières de la Finlande, et je souhaite qu'on y continue de la même manière à ce sujet. Mes lettres de Pétersbourg m'apprennent que ces 1,000 Cosaques qui se sont arrêtés pendant quelques semaines aux environs de Pétersbourg, continuent leur marche pour la Finlande, et que les deux régiments de dragons dont le général Apraxin vient de faire la revue, y doivent aller également; que, la compagnie de grenadiers de l'un de ces régiments faisant partie des quatre cent grenadiers à cheval qui sont actuellement en Allemagne avec le corps auxiliaire, on avait fait venir une compagnie de Kislar sur les frontières de Perse pour remplacer ce vide, et cela au moyen d'une marche précipitée qui n'a duré que trois mois, sur l'ordre que le Chancelier et le général Apraxin, qui dirigent entre eux seuls tout cet ouvrage, leur avaient donné.

Mon ministre à Vienne, le comte Podewils, m'apprend d'ailleurs[1] que le comte de Barck lui a témoigné confidemment bien de l'appréhension sur les préparatifs que la cour de Russie faisait sur les confins de la Finlande et des troupes qu'elle y envoyait. Il a paru persuadé qu'il y a quelque réalité dans ces démonstrations de ladite cour, vu la haine que le chancelier Bestushew portait au prince-successeur de Suède, qui pourrait bien le mener jusqu'à former quelque entreprise pour lui en disputer le trône. Le comte Barck soupçonne que le roi d'Angleterre pourrait bien y donner les mains, et qu'en ce cas-là la cour de Vienne pourrait bien se charger de me tenir en échec, en assemblant une forte armée sur les frontières de la Silésie, pour m'empêcher de soutenir le Prince Royal en Suède.

[1] Dieselbe Mittheilung erhält unter dem gleichen Datum Graf Finckenstein in Petersburg in Form eines Postscripts zu dem unter Nr. 3223 abgedruckten Immediaterlasse.

Quoique ces soupçons ne soient fondés que sur des conjectures, ils me paraissent cependant assez dignes d'être pris en considération; ils me confirment au moins dans ce que je vous ai mandé à différentes fois, et à ce que j'ai toujours conseillé à la Princesse Royale, ma sœur, savoir qu'on prenne bien garde de ne pas entreprendre quelque chose mal à propos et hors de saison. Vous ne laisserez pas de communiquer convenablement à ma sœur tout ce dont je viens de vous instruire ci-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3225. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. August 1747.

„Des Königs Majestät wollen allergnädigst, wie dem Herrn Grafen von Voss auf dasjenige, so er unter dem 17. d. M. wegen des mit dem Kronfeldherrrn Grafen Potocki gehabten Entretien gemeldet hat, dahin geantwortet werden solle, dass wenn der p. von Voss dem nurgedachten Grafen Potocki durch Höflichkeit gewinnen und in den guten Sentiments gegen Höchstdieselbe erhalten könne, er darin in nichts ermangeln, weiter aber auch nicht gehen und dabei dennoch sich in Acht nehmen und prudent verfahren sollte“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

## 3226. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 27 août 1748.

La dépêche que vous m'avez faite le 22 de ce mois, m'a été rendue. Le sieur Legge a commencé de frapper de nouveau à la porte touchant ma garantie à donner à la Sanction Pragmatique, et il a demandé par manière de conversation à mon ministre, le comte Podewils, s'il n'aurait pas de réponse à ce sujet. Je lui ai fait dire par ce même ministre que je ne savais pas si l'on était bien fondé à me faire une pareille proposition, pendant que l'Impératrice-Reine n'avait point satisfait jusqu'ici aux engagements pris par le traité de paix de Dresde par rapport à la garantie de l'Empire qu'elle s'était obligée de procurer sur cette paix-là: réponse qui, à ce que j'espère, me fera gagner tout le temps que je désire d'avoir.

Quand le ministre Münchhausen s'est récrié envers le sieur Alten contre les procédés de la cour de Vienne et contre ses principes extraordinaires, par où elle gâtait toutes ses affaires, je crois qu'il n'a pas tout-à-fait dissimulé avec celui-ci; je sais que cette cour-là a souffert assez impatiemment que les ministres des Puissances maritimes à Aix

aient fait séparément et à l'exclusion du comte Kaunitz la convention avec la France touchant la rétrogradation des troupes russiennes. D'ailleurs, mes lettres de Vienne portent que la cour là n'était pas tout-à-fait d'accord avec celle d'Hanovre sur le plan que celle-là avait fait de ses prétendus arrangements des affaires de l'Empire, et qu'elle se plaignait, outre cela, que le ministère d'Hanovre ne marquait ni assez d'empressement ni assez de fermeté pour l'exécution de ses projets; on y ajoute assez judicieusement qu'on ne saurait tirer aucune conclusion, touchant le peu d'intelligence entre les deux cours, du mécontentement de la cour de Vienne, dont la coutume était de n'être satisfaite de ses alliés qu'autant qu'ils suivaient aveuglément ses volontés. Tout ceci me donne lieu de soupçonner que tant la cour de Vienne que celle d'Hanovre voudraient également maîtriser l'Empire, mais que par les différentes vues que chacune d'elles a pour parvenir à son but, il s'est mis du refroidissement entre elles, qui cependant ne tirera point en conséquence ni ne les détachera l'une de l'autre.

Le confident du sieur Legge peut avoir raison quand il présume qu'au retour du Roi en Angleterre les choses prendront une autre face, mais je veux bien vous dire confidemment à cette occasion-ci que, selon le train que les affaires publiques vont prendre, je ne serai pas trop pressé à faire une alliance ni avec l'Angleterre ni avec quelque autre puissance, et puisque mon inclusion dans le traité de paix s'est faite sans que j'aie eu des engagements avec aucune des puissances contractantes, je ne vois jusqu'ici aucune bonne raison qui me menât à contracter des engagements qui ne sauraient que m'être assez onéreux et qui ne me produiraient aucun avantage réel.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3227. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 27 août 1748.

Vous avez raison, quand vous dites dans votre dépêche du 17 de ce mois que, si je pouvais trouver moyen de m'attacher quelques-uns des principaux membres de l'Empire, je pourrais m'en servir efficacement dans certaines rencontres, en les disposant à s'opposer aux vues de la cour de Vienne, de sorte que celle-ci ne laisserait que de se trouver embarrassée pour là. Ceci néanmoins est plus tôt dit que fait.

Pour ce qui est des Électeurs, il n'y a que le Palatin et en quelque manière l'électeur de Cologne qui soient portés pour moi; les deux autres Électeurs ecclésiastiques sont autrichiens à brûler, celui de Bavière est faible à tous égards, la Saxe est double, et l'Hanovre s'entend sans dire; ainsi que nous ne pouvons point nous flatter d'une supériorité des voix dans le Collége Électoral; mais il est constant plutôt que notre parti y est le plus faible.

Le parti le plus fort que nous ayons est dans le Collége des Princes; nous y-avons des amis, nous pouvons nous les conserver, sans cependant être à même de nous y en faire d'autres encore.

Ce nonobstant, la cour de Vienne ne laissera que de ne trouver pas les facilités qu'elle espère de rencontrer pour l'exécution de ses vues, et elle s'apercevra tôt ou tard qu'il y a plus d'opposants qu'elle ne le pense au moment présent.

Il n'y a point de vues mystérieuses à supposer, selon moi, aux dispositions que fait la cour de Vienne pour mettre les troupes russiennes en quartiers d'hiver dans le cercle de Pilsen; je m'imagine plutôt que les Anglais eux-mêmes aiment mieux que les troupes soient mises en quartiers dans ces contrées que du côté de la Bohême qui confine avec la Silésie, pour éviter ainsi l'ombrage que j'en pourrais prendre en ce dernier cas. Par mes avis de Pétersbourg, les matières à entamer une négociation pour une nouvelle alliance entre les Puissances maritimes et les deux cours impériales y doivent être entièrement préparées; en tout cas, je suis comme persuadé que l'Angleterre et la Russie en seront les parties contractantes principales, sauf à l'Autriche d'en être, pour ainsi dire, partie accédante.

La Russie dirige présentement sa plus grande attention sur les affaires de la Suède, elle pense que le parti français et prussien y voudrait procurer après la mort prochaine du Roi la souveraineté au prince royal de Suède. Ce doit être là la raison qui fait que le Chancelier est tout disposé à empêcher que l'impératrice de Russie ne fasse le voyage projeté en Moscovie, ledit ministre se servant à cette fin des ministres autrichiens, pour faire disséminer par ceux-ci des faussetés de toute espèce, concernant de prétendus préparatifs de guerre que je faisais faire et des vues dangereuses que ce premier ministre russien à la charité de me prêter.

Je compte, au reste, de vous parler à Neisse le 9 de septembre prochain.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3228. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 août 1748.

Je mettrai en pratique l'expédient que vous me fournissez par votre dépêche immédiate du 10 de ce mois pour tâcher de découvrir la vérité de certaines affaires. Les conférences entre les ministres dont vous faites mention, et les messages des fréquents courriers qu'ils reçoivent et font partir à leur tour, ne roulent sans doute et n'ont pour objet, selon que je m'en tiens persuadé et qu'on me le confirme d'autre part, que la négociation d'une nouvelle alliance, à laquelle ils seraient bien aises de faire prendre couleur, pour la consolider ensuite de façon qu'elle pût

procurer l'exécution des vues qu'ils se sont proposé d'obtenir par elle. Vous n'épargnerez rien de tout ce qui dépendra de vous pour vous mettre au fait des particularités qui peuvent y avoir quelque rapport. Je me doute, en attendant, sur cette négociation, que l'Angleterre y fait le rôle de partie contractante principale, ce qui au fond me reviendrait davantage que si c'étaient les Autrichiens qui y soutenaient ce caractère.

Federic.

P. S.

Après vous avoir marqué que vous deviez vous-même déchiffrer le présent post-scriptum, je vous dirai dans la plus grande confidence, à vous seul, que j'ai trouvé moyen d'apprendre que, le courrier expédié en dernier lieu par milord Hyndford ayant à son passage par Berlin remis une lettre du comte Bernes au résident autrichien Weingarten à Berlin, celui-ci, en parlant sur ce sujet à un de ses plus intimes, lui doit avoir confié que le comte Bernes lui avait écrit que, le parti français et prussien en Suède se donnant toutes les peines imaginables pour procurer après la mort prochaine du roi de Suède la souveraineté au prince royal de Suède, le chancelier Bestushew, eu égard à ces circonstances, serait bien aise d'empêcher le voyage que l'Impératrice avait résolu de faire en Moscovie; que, comme c'était le comte Keyserlingk qui pouvait contribuer le plus à lui faire obtenir son but, en se servant des couleurs les plus vives dans ses relations à l'Impératrice pour lui représenter les vues pernicieuses qui pouvaient être cachées sous les préparatifs de guerre qui se faisaient ici, le comte Bernes l'avait requis, lui, Weingarten, de faire son possible pour animer le comte Keyserlingk à satisfaire là-dessus aux desseins du chancelier Bestushew. Que ledit comte Keyserlingk étant déjà fort prévenu contre la cour d'ici et au contraire tout dévoué à celle de Vienne, lui, Weingarten, n'en avait eu que meilleur jeu avec lui; qu'il avait obtenu ses vues au point même que Keyserlingk lui avait donné à lire son dernier rapport à l'Impératrice, qui avait été entièrement dressé dans le goût du Chancelier; qu'il lui avait outre cela donné les plus positives assurances qu'il ne cesserait point de continuer sur le même ton dans les rapports qu'il faisait chaque semaine à sa cour.

Voilà ce que j'avais à vous dire, à vous seul, confidemment, vous enjoignant néanmoins que, quand vous trouverez occasion de vous entretenir tête à tête avec l'ami important, vous deviez alors, quoique dans la dernière confidence, lui donner connaissance de cette indigne manœuvre et le convaincre par là que les ministres autrichiens avaient assez de front pour se servir même des ministres russiens, pour en imposer à leur propre souveraine par des mensonges controuvés et par des faussetés les plus grossières, ce qui ne manquerait de se vérifier à l'ami important par les rapports du comte Keyserlingk.

Je suis persuadé, au reste, que je ne risque rien avec vous pour le canal par lequel je suis mis au fait de ces sortes d'anecdotes, et je

suis entièrement convaincu, par la sagesse que je vous connais, que, lorsque vous en parlerez à l'ami important, vous le ferez avec circonspection et que vous y saurez apporter assez de précaution pour que le secret de la confidence que je viens de vous faire n'en souffre aucunement. Je me tranquillise là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3229. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam, 28 août 1748].

Rohd vous aura déjà appris ce qui m'est revenu par mes lettres de Vienne,[1] touchant les appréhensions que le comte Barck a témoignées sur les troupes que la cour de Russie envoie sur les frontières de la Finlande, et de ce qu'il se pourrait avoir quelque réalité dans ces démonstrations, vu la haine que le chancelier Bestushew portait au Prince Royal, que le roi d'Angleterre pourrait bien y donner les mains, et la cour de Vienne se charger alors de me tenir en échec, pour m'empêcher de soutenir la Suède.

Dans ces circonstances critiques, je crois que la prudence demande que nous ramenions les voiles et que nous attendions un vent favorable pour les déployer toutes. De plus, il y a encore une chose à observer, c'est ce que la Russie peut agir contre la Suède et contre moi avec tous ses alliés, au lieu que nous n'avons pas le même avantage contre elle. Les deux puissances dont nous pourrons attendre le plus grand secours, ce sont la France et la Porte. Si notre partie était aussi bien liée que l'autre, alors nous pourrions opposer des forces aussi considérables pour notre défense que les autres en assembleraient pour nous attaquer. Mais si j'approfondis les intentions de la France, et que je juge par sa façon de penser de tout ce qu'on pourrait s'attendre d'elle après la mort du roi de Suède, j'augure mal des secours d'une puissance qui sacrifie ses propres intérêts et sa réputation à un désir immodéré et à l'impatience d'avoir la paix.

D'ailleurs, quel secours la France pourrait-elle fournir? Des troupes de terre? Elle ne commencera pas une nouvelle guerre pour les avantages des autres, n'ayant pu finir celle-ci d'une façon qui lui fût utile. Des vaisseaux? Comment une escadre française pourrait-elle traverser la Manche, dès que l'Angleterre et la Hollande ne voudraient pas lui en donner le passage? De l'argent? La France n'est pas aussi généreuse qu'on se l'imagine, ses secours sont médiocres, et elle attendrait peut-être que la Suède se trouvât à l'agonie, pour lui faire tenir dans ce temps-là des sommes qui ne lui seraient plus d'aucun fruit.

Si j'examine d'un autre côté les avantages qu'on pourrait tirer de la Porte, je n'en trouve aucun. La situation de son pays ne la met guère

[1] Vergl. Nr. 3224.

à portée de faire une diversion aux Russes. Elle pourrait attaquer avec succès la maison d'Autriche, mais est-il à croire que les Turcs, qui auraient eu si beau jeu d'attaquer cette maison depuis l'année 40 jusqu'à présent, où elle était accablée d'ennemis, voudront commencer la guerre pendant que toute l'Europe est en paix et que la reine de Hongrie pourrait se servir de toutes ses forces pour se défendre?

Je conclus de tous ces différents raisonnements qu'il faut que nous mettions dans toutes nos démarches plus de prudence que de vivacité, et qu'en temporisant pour un temps nous attendions tout des bénéfices des conjonctures.

Je ne crois point que les desseins des ennemis de la Suède tendent à troubler l'ordre de la succession qui y est établi, mais je crois qu'ils s'opposeraient très fortement à quelque changement que ce pût être dans la forme du gouvernement; aussi toutes les déclarations que je ferais hors de saison et mal à propos au Danemark,[1] ne pourraient qu'augmenter les mesures qu'ils voudraient prendre. Dans cette occasion-là, je serais plutôt du sentiment qu'il faut temporiser jusqu'au moment où l'on voit qu'ils veulent mettre leurs mauvais desseins en exécution; et pour l'article de l'argent, je voudrais avoir les reins assez forts pour suffire à tout; mais des circonstances aussi critiques que celles-ci font assez prévoir combien chaque puissance peut avoir besoin elle-même d'argent pour soutenir le fardeau de la guerre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an den Grafen Podewils in Berlin vom 28. August.

---

## 3230. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 29. August, einen ihm durch den französischen Legationssecretär Abbé Loise überreichten „Extrait d'une lettre de M. le marquis de Puyzieulx, en date de Compiègne 16 août 1748" folgenden Inhalts:

„M. le marquis de Puyzieulx ayant rendu compte au Roi de ce que M. de Vockerodt avait eu la bonté de faire rapport à M. le marquis de Valory[2] de la part de Sa Majesté Prussienne pour ce qui regarde la garantie générale de la Pragmatique Sanction, en réciprocité de celle de la Silésie, ce ministre mande que Sa Majesté a été très sensible à cette marque de confiance du roi de Prusse, et qu'elle pense que c'est à Sa Majesté Prussienne à examiner ce qui conviendra le mieux à ses intérêts, le Roi voulant ap-

Potsdam, 31 août 1748.

J'ai vu tout au long, par votre dépêche du 29 de ce mois et les pièces y jointes, la déclaration que vient de nous faire l'abbé Loise touchant la façon de penser de sa cour sur la garantie de la Sanction Pragmatique. Je suis bien aise que la France m'ait fait faire cette déclaration, me trouvant présentement avoir les mains plus libres et déliées par là pour me faire mes convenances, par la garantie de la Sanction Pragmatique, sans que la France puisse jamais m'en faire le moindre reproche. Vous ferez, en

[1] Vergl. S. 167 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 190.

prouver tout ce que ce Prince fera à cet égard; que, la garantie qu'il lui a fait donner dans les articles préliminaires, étant purement gratuite, Sa Majesté Prussienne peut d'autant plus aisément se faire un mérite si elle se détermine à donner cette garantie à la cour de Vienne; qu'au reste il paraît assez simple que les Puissances maritimes avec la cour de Vienne désirent la garantie du roi de Prusse pour la Pragmatique Sanction."

Ein anderes von Loise im Auszuge mitgetheiltes Schreiben des Marquis de Puyzieulx, Compiègne 7 août, enthält die Mittheilung von der am 2. August zwischen Frankreich und den Seemächten abgeschlossenen Convention wegen Einstellung des Marsches der russischen Hülfstruppen gegen die Zurückziehung von 37,000 Franzosen aus Flandern und gegen die binnen zwei Monaten zu bewirkende Reducirung der französischen Armee um 37,000 Mann.

attendant, garder avec soin et attention aux archives privées tant la lettre originale du susdit abbé que les pièces jointes à cette même lettre, pourqu'au besoin on soit à même d'en pouvoir faire usage un jour.

Je veux bien, au reste, ne point vous cacher ici que je m'imagine, par ce qu'il m'en paraît, que la France s'est proposé pour but unique à l'heure qu'il est d'avoir la paix à quel prix et à quelles conditions que ce puisse être, et qu'ensuite les choses iront du train qu'elles pourront. Je suis cependant bien persuadé, aussi, que, dès que la France aura entièrement fourni à la carrière qu'elle s'est proposée par la passion immodérée qu'elle a de la paix, ce sera alors qu'elle ouvrira les yeux pour voir que la garantie de la Sanction Pragmatique est sujette à plus de suites qu'elle peut bien ne point vouloir s'en figurer au moment présent. Quant à moi, je n'aurai garde de me précipiter dans l'affaire de cette garantie, et ce ne sera que lorsque je ne pourrai plus reculer pour m'y soustraire de bonne grâce, que je tâcherai d'en tirer tout le meilleur parti possible, par des conditions les plus favorables que je tâcherai de me procurer en accédant à cette garantie. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

## 3231. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 31 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de ce mois. Il ne saurait être révoqué en doute que le roi d'Angleterre ne fasse travailler actuellement à des alliances et à former des unions; il n'y a même à cela rien que de fort naturel. Cependant, comme les Anglais et particulièrement le duc de Newcastle donnent suffisamment à connaître qu'ils ne sont point versés du tout dans les affaires de l'Empire, mais qu'ils en ignorent absolument les constitutions, vous feriez bien, ce me semble, si par la troisième ou quatrième main, ou bien aussi par le baron Beckers, vous tâchiez de rectifier un tant soit peu le duc de Newcastle là-dessus, en lui faisant relever par ledit baron Beckers les constitutions de notre

Empire; je ne veux néanmoins pas que vous vous en mêliez directement vous-même.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3232. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 31 août 1748.

Leveaux übermittelt, Warschau 21. August, folgende ihm von dem französischen Residenten Castera in die Feder dictirte Mittheilung: „Le général Fontenay partit d'ici le 16 du courant, chargé d'exécuter auprès de notre cour une commission que l'on tient et que l'on veut tenir extrêmement secrète. Le comte de Brühl, dans le délabrement où sont les affaires de son maître, fait maintenant des projets et cherche à s'accrocher le mieux qu'il pourra. J'aurai l'œil attentif, je tâcherai de pousser mes découvertes plus loin."

Vous remercierez poliment de ma part le sieur de Castera de l'avis confident qu'il vient de me donner et que vous m'avez fait parvenir par votre dépêche du 21 de ce mois, et vous l'assurerez en même temps du secret que j'en ferai observer religieusement.

Il n'en serait que mieux si la cour de Dresde pouvait se raccrocher sincèrement avec la France. Toujours est-il à craindre que ladite cour de Dresde ne veuille pas se défaire de sa duplicité ordinaire; du moins sait-on ici qu'à cette heure même elle chipote avec la cour d'Hanovre, s'engageant à cette dernière par de grandes promesses, et que c'est là la raison pourquoi le ministre de Saxe à Hanovre, le comte de Flemming, y est gracieusé au possible, tant par le roi d'Angleterre que par son ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 31 août 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, et vous tâcherez de savoir les conjectures que peut se former le ministre de Suède[1] à l'occasion des préparatifs de la Russie sur les frontières de la Finlande qui peuvent le rendre si fort inquiet, de même que les vraies intentions de la Russie à cet égard. Quant au reste, vous continuerez d'apporter la même attention à tout ce qui se passe, là où vous êtes, que celle que vous y avez eue jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3234. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Potsdam, 31 août 1748.

Je suis satisfait du contenu de votre dépêche du 24 de ce mois,[2] et vous ferez toutes les recherches dont vous serez susceptible, sans

1 Greiffenheim. — 2 Ueber wiederholte Conferenzen zwischen dem russischen Gesandten zu Kopenhagen Korff und den dänischen Ministern Schulin und Berckentin.

toutefois faire paraître la moindre inquiétude, pour savoir à fond si les concerts pris entre le Danemark et la Russie peuvent être relatifs à être contraires à l'ordre de succession établi en Suède, pour le difficulter en cas de mort du roi de Suède, ou si l'on n'a simplement que pris des mesures par lesdits concerts, pour empêcher hors de cet événement qu'il n'y ait rien de changé à la forme présente du gouvernement de la Suède. Vous fixerez votre attention principale sur ces deux grands objets, lesquels le ministre de Suède à Copenhague[1] ne manquera point sans doute d'approfondir de son côté.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3235. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 août 1748.

Ayant conféré ce que vous me rapportez par votre dépêche du 13 de ce mois, avec les avis qui me sont parvenus d'autre part, je commence à me douter à peu près de la vérité de l'affaire que les conférences qu'il y a eu pendant un temps à Pétersbourg et les fréquents envois de courriers peuvent n'avoir eu d'autre but que le retour des troupes russiennes de l'Allemagne, et qu'il se pourrait facilement qu'il ait été difficile à milord Hyndford de convenir du lieu, du temps et d'autres circonstances encore y relatives, avec les autres ministres, pour les régler conjointement avec ces derniers. Cela ne doit pourtant point vous empêcher que vous ne dussiez continuer votre attention à pénétrer et à approfondir les matières.

Je veux bien d'ailleurs vous communiquer un problème que vous résoudrez avec solidité et par raisons, et sur lequel vous vous expliquerez naturellement et en détail envers moi, qui est: comment, selon votre expérience dans les affaires et votre pénétration ordinaire, vous envisagerez le cas de la mort prochaine du roi de Suède, pour juger si les Russes ou plutôt le Chancelier pourrait être enragé au point que de tenter de renverser après cette mort l'ordre de succession établi en Suède; si les démonstrations qu'il fait faire à la Russie en Finlande n'ont pour objet que d'empêcher un changement dans la forme du gouvernement de la Suède, ou plutôt si tous ces préparatifs actuels de la Russie ne sont simplement que des démonstrations toutes pures? Il n'y a pas bien longtemps qu'on m'a voulu donner pour vrai, d'assez bon lieu, qu'il était sûr que la Russie et le Danemark étaient d'accord d'un plan dont le principal but était de faire tomber la succession en Russie sur le jeune Iwan et de continuer les désordres en Suède, mais que le Danemark avait un autre jeu caché, que la Russie ignorait ou voulait ignorer: c'était de cabaler dans l'intérieur de la Suède, pour y occasionner une révolte à la mort du Roi et se prévaloir alors de ses droits imaginaires, sous prétexte d'avoir été appelé par les révoltés;

[1] Fleming.

enfin, que le tout concourait à renverser, s'il était possible, les établissements de la maison de Gottorp et à réunir tout le monde aux vues du parti autrichien et anglais. Je laisse en suspens et indécis si cet avis est fondé ou non, mais je désire cependant d'en savoir votre sentiment, que vous ne me marquerez que par vos dépêches à mes mains propres.

Nach dem Concept. Federic.

## 3236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 août 1748.

Je viens d'être averti de bonne part, et de façon que je puis y compter absolument, que la Russie n'entreprendrait jamais de troubler, en cas du mort du roi de Suède, l'ordre de succession qui y est établi, mais qu'aussi il n'était point à douter que, si après le décès du roi de Suède on apportait quelque changement dans la forme présente du gouvernement de Suède, immanquablement les Russes ne manqueraient point, en ce dernier cas, de rompre et d'exciter des troubles. N'ayant aucune bonne raison de me défier de la certitude du susdit avis, qui par hasard m'est revenu de très bon lieu, mon intention est que vous le communiquiez à la princesse royale de Suède en personne, lui faisant même lire votre déchiffré de la présente dépêche, en y ajoutant que, comme la Suède se trouvait présentement dans un manque général tant de troupes disciplinées et de vaisseaux que d'espèces, j'étais fort du sentiment qu'il fallait y suppléer par beaucoup de prudence, en prenant pour premier objet de ses mesures, après la mort du roi de Suède, d'établir solidement le Prince-Successeur sur le trône, sans vouloir changer d'abord du commencement quelque chose à la forme du gouvernement d'à présent, et que tout ce que l'on saurait faire de mieux dans la crise des affaires, serait de se remettre sur le bénéfice du temps, des circonstances et des conjonctures de tout ce qu'il serait à propos d'introduire pour le bien des intérêts de la couronne de Suède.

Federic.

P. S.

Le rapport que vous venez de me faire, par votre dépêche du 20 de ce mois, a de quoi me contenter, par les bonnes nouvelles que vous m'y donnez à l'occasion de l'arrivée du général major de Latinghausen[1] à Stockholm. Les choses cependant que je viens de vous écrire par ma dépêche d'aujourd'hui, n'en sont pas plus à négliger pour cela.

Nach dem Concept.

[1] Commandant von Helsingfors. Rohd bezeichnet denselben als „homme très attaché au bon parti et d'un grand zèle pour sa patrie. Il m'a fort rassuré sur la situation des choses en Finlande . . . qu'on n'y a aucun lieu d'être en peine des mouvements russes."

## 3237. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Breslau, 5 septembre 1748.

Les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg, me confirment fortement dans tout ce que je vous ai mandé par la depêche antérieure que je vous ai faite immédiatement, par rapport aux conjonctures présentes, qui ne veulent permettre qu'on pense à faire quelque changement dans la forme du gouvernement présent en Suède, sans courir grand risque de tout gâter. Voilà de quelle manière ces lettres au-dessus mentionnées s'expliquent:

»Les négociations du baron de Höpken[1] seront des plus épineuses, il n'y a pas ici jusqu'au petit peuple qui ne dise que le voyage de l'Impératrice en Moscovie n'aura pas lieu dans le cas de mort du roi de Suède, et tout le monde parle publiquement du dessein que les Suédois ont de rétablir la souveraineté, et de l'opposition que la souveraine de Russie y mettra au premier signal du parti opprimé. Ces discours ne laissent pas de mériter attention, puisqu'il est à coup sûr une suite des bruits que le premier ministre fait courir, qu'on en pourrait presque inférer qu'on a gagné quelques mal intentionnés en Suède qui doivent demander du secours à la Russie, pour empêcher les changements que l'on voudra faire à la forme du gouvernement. Il faut convenir qu'on n'est pas en état ici de faire de grandes réalités, et que les Suédois ne doivent pas se laisser étourdir par des démonstrations. Mais je crains que le Grand-Chancelier ne mette le roi de Danemark de la partie, ce qui pourrait causer un grand désordre et beaucoup de division parmi les Suédois.«

Vous ne manquerez pas de communiquer tout ceci à Madame ma Sœur et de lui laisser même lire, s'il est possible, cette dépêche, dès que vous l'aurez déchiffrée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3238. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 5 septembre 1748.

J'ai trouvé votre façon de penser, que vous m'avez expliquée dans votre dépêche du 17 du mois dernier d'août, touchant l'intention de la cour de Pétersbourg de mettre opposition au moindre changement que les Suédois voudraient faire à la forme du gouvernement présent, dans le cas de la mort du Roi, si sensée et fondée que je n'ai pas pu me défendre d'en communiquer à ma sœur, la princesse royale de Suède, laquelle j'avais déjà déhortée de ne penser pas à quelque rétablissement de la souveraineté en Suède dans les circonstances présentes.

[1] Vergl. S. 203.

Quant à la quadruple alliance[1] dont vous avez fait mention dans quelques-unes de vos dépêches, je crois qu'il s'en négocie rien à Hanovre jusqu'à prèsent, et qu'on voudra attendre préalablement la signature du traité définitif de paix, avant que de procéder à quelque négociation d'alliance; je suis cependant persuadé qu'on fera à coup sûr cette alliance, dès que le traité de paix sera signé et ratifié.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3239. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Ammon berichtet, Aachen 27. August, über eine längere Unterredung mit dem französischen Bevollmächtigten Saint-Séverin in Betreff der Accession zu dem Generalfrieden, welche man von Preussen vielleicht fordern werde und welche die Garantie der Pragmatischen Sanction durch Preussen einschliessen würde. „Ce ministre [Saint-Séverin] chercha d'abord à me faire envisager l'accession en question comme une chose de peu de conséquence, et me dit que toutes les garanties n'étaient que de simples formalités . . . M'ayant écouté fort attentivement, Saint-Séverin convint que l'accession en question était fort préjudiciable à Votre Majesté et me dit que la France ne la demandait pas, et que, pour lui, il travaillerait à en faire perdre l'idée . . . Que le meilleur serait que Votre Majesté travaillât Elle-même à détourner le coup et que pour cet effet Elle fît faire des démarches à Hanovre . . . »Je veux vous parler confidemment, mais gardez-moi le secret; je proposerai que l'article 20 et l'article 23 soient couchés l'un et l'autre tels qu'ils sont dans les préliminaires;[2] il s'agit, ajouta-t-il, d'une affaire importante, et qui veut être maniée délicatement; écrivez au Roi votre maître l'entretien que nous avons eu ensemble et priez Sa Majesté de ma part qu'Elle n'en fasse rien connaître à Hanovre et qu'Elle n'y fasse faire aucune démarche« . . . Il me dit alors qu'il serait bon que Votre Majesté fît faire des démarches en France

Breslau, 5 septembre 1748.

Pour répondre à votre dépêche, et principalement à son post-scriptum, du 27 du mois d'août dernier, touchant l'entretien que vous avez eu avec le comte de Saint-Séverin, il faut que je vous avertisse confidemment que le ministre d'Angleterre, Legge, ayant sondé il n'y a pas bien longtemps[3] mes ministres, pour savoir quelle pourrait être mon intention sur la garantie de la Pragmatique Sanction, je lui ai fait marquer mon étonnement de ce que la cour de Vienne me demandait ma garantie de sa Pragmatique Sanction dans un temps où elle ne m'avait point encore procuré de l'Empire la garantie de la paix de Dresde, à quoi cependant elle s'était engagée solennellement dans ledit traité de paix de Dresde. J'ai décliné ainsi d'une certaine façon la garantie de la Pragmatique Sanction, tant que la reine de Hongrie n'aurait pas satisfait de son côté à la susdite condition de la paix de Dresde, principalement dans la vue de gagner du temps par là, en y

[1] Quadrupelallianz zwischen den Seemächten und den beiden Kaiserhöfen. — [2] Article 20: „Le duché de Silésie et le comté de Glatz, tels que Sa Majesté Prussienne les possède aujourd'hui, seront garantis à ce Prince par toutes les puissances parties et contractantes dans les présents articles préliminaires." — Article 23: „Toutes les puissances intéressées et contractantes dans les présents articles préliminaires en garantiront réciproquement et respectivement l'exécution." — [3] Vergl. S. 214.

et à Hanovre et que, sans le nommer, Elle y fît dire qu'Elle avait appris qu'on voulait exiger d'Elle une accession au traité . . . Ensuite il dit qu'il ne savait d'où diable l'idée de cette accession était venue, qu'il soupçonnait la cour de Vienne ou celle de Turin de l'avoir fait naître, la première dans l'espérance que Votre Majesté refuserait l'accession et que par là la garantie de la Silésie tomberait; la seconde, pour s'assurer d'autant mieux, par la garantie de Votre Majesté, les cessions qui lui avaient été faites . . . »Ne croyez pas que la cour de Vienne renonce jamais au dessein de reprendre la Silésie.« . . . Malgré tout ce que j'ai pu faire, Saint-Séverin ne m'a donné aucune assurance positive de la fermeté de sa cour à s'opposer à l'accession susmentionnée."

accrochant ma garantie de la Sanction Pragmatique. Je veux bien outre cela ne point vous laisser ignorer que j'ai donné commission au marquis de Valory, avant son départ pour la France, de parler avec les ministres de sa cour sur les points que le comte de Saint-Séverin vient de toucher en partie et de leur expliquer mes sentiments à ce sujet.

Vous communiquerez confidemment au comte de Saint-Séverin tout ce que dessus, lui insinuant à cette occasion, quoique d'une manière des plus polies et où il n'y entre absolument point d'aigreur ni marque de mécontentement, que, quoique la paix, selon qu'elle venait d'être arrêtée à Aix-la-Chapelle, fût bonne par les conjonctures d'à présent, il resterait cependant toujours à considérer que cette même paix, tout comme celles qui avaient précédé sa conclusion, ne serait point éternelle, et s'il pourrait bien être possible, ainsi, qu'il fût convenable à la France de négliger et de perdre un aussi bon allié que je l'étais, moi, de cette couronne. Vous ferez d'ailleurs des compliments convenables tant et plus de ma part au comte de Saint-Séverin, pour tâcher de le retenir dans ses bonnes dispositions, et vous l'assurerez en même temps qu'on ne manquerait pas de lui garder inviolablement le secret sur toutes les matières dont il avait bien voulu se découvrir à moi. Au reste, vous ne négligerez plus à l'avenir de vous servir de votre chiffre, dès qu'il s'agira d'affaires de pareille importance que celles que vous venez de me mander par votre post-scriptum en question, pour éviter de la sorte de les exposer à toutes sortes de hasards.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3240. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Breslau, 5 septembre 1748.

Votre dépêche du 29 du mois dernier d'août m'a été rendue ici. Quant à la rétrogradation des troupes russiennes, je sais, à n'en pouvoir quasi douter, que ces troupes auront leurs quartiers d'hiver dans les États héréditaires de l'Impératrice-Reine et particulièrement dans la Bohême, du côté de Pilsen, et que les fréquentes conférences qu'il y a eu à Pétersbourg entre les ministres impériaux et ceux des Puissances maritimes, y ont été relatives. Pour ce qui regarde la garantie de la

Sanction Pragmatique qu'on me demande, je me tiens à ce que j'ai fait répondre au sieur Legge à ce sujet,[1] et qu'il faudra que celle de l'Empire sur la paix de Dresde que l'Impératrice-Reine s'est engagée de me procurer, soit préalablement réglée, avant que je puisse me déclarer sur celle de la Sanction Pragmatique.

Les avis qui vous ont été donnés par rapport à la roideur de la cour de Vienne pour empêcher la conclusion du traité définitif, et de ce que malgré cela la France tenait ferme, sont fondés et conviennent parfaitement avec ce que j'en apprends d'autre part; mais ce qui me surprend le plus, c'est la duplicité de la cour de Dresde, qui fait négocier à Hanovre, selon votre rapport, par son ministre, le comte Flemming, pour entrer dans les vues du roi d'Angleterre, en même temps qu'elle chipote avec la cour de France, comme j'en suis bien informé, pour s'accrocher à celle-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Breslau, 6 septembre 1748.

J'ai reçu, pendant mon séjour en Silésie, vos dépêches des 24, 28 et 31 du mois d'août dernier. Quant aux troupes auxiliaires russiennes, je veux bien vous dire que selon toutes les apparences lesdites troupes hiverneront en Bohême ou bien qu'elles retourneront tout droit en Russie, car la convention qui a été signée le 2 d'août dernier à Aix-la-Chapelle par les ministres de France et ceux des Puissances maritimes sur la rétrogradation de ces troupes russiennes,[2] ne laisse aucun doute a cet égard, y ayant été stipulé expressément que les troupes en question n'entreraient point au service d'une autre puissance quelle qu'elle pût être, sur leur retour et pendant qu'elles se trouveraient à la solde des Puissances maritimes, et qu'elles ne pourraient encore moins être employées de façon que ce soit contre la France ou les alliés de cette dernière.

Si après cela la cour où vous êtes pense en imposer par des menaces à la Pologne au moyen de ces Russes, ce n'est en effet qu'illusion toute pure, pour intimider la nation polonaise, afin de les faire entrer dans ses vues, mais qui, après tout, n'aboutira à rien, pour produire quelque chose d'efficace en faveur de la cour de Dresde.

Les vues d'ailleurs que peut s'être formées la cour où vous êtes pour transmettre un jour au prince Xavier la succession au trône de la Pologne,[3] sont des plus vagues et incertaines; elles ne manqueront sans doute pas à coup sûr de rencontrer beaucoup d'obstacles pour leur exécution, qui selon les conjonctures du temps trouveront une issue favorable ou seront absolument insurmontables.

[1] Vergl. S. 214. 225. — [2] Vergl. S. 220. — [3] Vergl. Bd. IV, 210; Bd. V, 569.

Mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront de quelle manière vous aurez à vous diriger pendant la prochaine Diète. Je veux cependant vous dire préalablement en peu de mots que mon intention est que pendant la Diète vous vous teniez derrière le rideau, pour diriger de là toutes vos démarches; que vous ne payiez rien d'argent comptant ni n'en promettiez même; que vous ne soyez point chiche de belles paroles bien vagues; que vous conversiez confidemment avec l'ambassadeur de France et le ministre de Suède sur les affaires de la Pologne, mais que, pour le reste, vous laissiez aller les choses du train qu'elles pourront, étant bien persuadé avec l'ambassadeur de France que la Diète ne manquera d'échouer d'elle-même ou qu'en tout cas il n'en résultera aucune réalité. Vous serez attentif à tout et m'en ferez de fréquents rapports.

Pour ce qui est de l'extraordinaire que vous me demandez pour subvenir aux frais dont vous faites mention, je le réglerai dès mon retour à Berlin.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3242. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Brieg, 8 septembre 1748.

Le comte de Finckenstein, mon ministre à la cour de Pétersbourg, vient de me mander qu'après avoir fait de nouvelles représentations au chancelier Bestushew, touchant la détention du capitaine de Stackelberg du régiment du prince de Bevern, qui continuait encore, la réponse que ledit Chancelier lui avait donnée n'avait été autre que par le passé, savoir que l'affaire avait été remise à l'Impératrice et qu'il ne manquerait pas de lui en communiquer le résultat dès qu'elle serait terminée. Comme le comte Finckenstein me marque cependant qu'un des moyens pour terminer cette affaire pourrait être si je faisais entendre au comte Keyserlingk que je serais très disposé à accorder la liberté au lieutenant Reutern[1] et de lui donner son congé du régiment du prince Maurice d'Anhalt, pourvu que je puisse me promettre de l'amitié de l'Impératrice qu'elle en userait de même à l'égard du capitaine de Stackelberg et qu'on le laissât partir librement pour Stettin, j'ai résolu de me prêter à cette idée; ainsi donc, que vous deviez prendre occasion de parler au comte de Keyserlingk dans le sens susdit, à quoi vous ajouterez encore adroitement que, comme je n'avais pas pu me dispenser de faire arrêter le lieutenant Reutern, je le mettrais en liberté dès qu'on laisserait partir le capitaine Stackelberg, et que j'agirais envers le premier tout comme l'on en agirait là avec celui-ci. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. Bd. V, 317. 363.

## 3243. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 9 septembre 1748.

J'ai suivi votre idée que vous me fournissez par votre dépêche du 20 d'août dernier, et je fais faire par mon ministre d'État, le comte de Podewils, les insinuations au comte de Keyserlingk que vous jugez convenables, touchant la détention du capitaine de Stackelberg, lui faisant donner à entendre, en même temps, que j'en agirais avec le lieutenant Reutern tout ainsi qu'ils en feraient en Russie avec le capitaine Stackelberg, et que, quand ils l'auraient mis en liberté de retourner à son régiment à Stettin, dès ce moment le lieutenant Reutern ne tarderait de son côté d'être libre. Vous tranquilliserez, en attendant, le capitaine Stackelberg, vous l'assurerez de ma bienveillance, et vous lui ferez savoir que je n'étais point intentionné de l'abandonner, mais que je voulais le tirer d'embarras, afin qu'en cas que ses ennemis voulussent l'opprimer entièrement, il pût alors en venir à la dernière extrémité, en entrant au service de la Russie,[1] sans courir risque de s'exposer par la au blâme et aux reproches des honnêtes gens, lui restant libre, après tout, de mettre à profit la première occasion favorable qui se présenterait pour quitter derechef ce service contre le nôtre; que si néanmoins il pouvait se passer de ce calice odieux, je n'en serais que tant plus aise, et que sa personne et ses services ultérieurs me seraient toujours des plus agréables.

Les troupes russiennes ne nous causent ici nulle appréhension jusqu'au moment présent; je ne serais cependant point fâché qu'elles se retirassent entièrement, leur voisinage pouvant me donner de l'ombrage, non tant à cause de la bonté et qualité de ces troupes que par leur nombre. Pour ce qui regarde les cours de Vienne et d'Angleterre, je puis vous dire que les affaires qui se traitent entre ces deux cours, se trouvent encore si peu digérées et en ordre qu'il n'est pas possible de savoir le but de ce qu'elles peuvent vouloir faire ensemble, et ces deux cours diffèrent à tel point de sentiments entre elles dans le choix des moyens pour obtenir ce qu'elles se sont proposé, que c'est un vrai labyrinthe, où l'on ne peut encore voir le moindre jour.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3244. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Neisse, 9 septembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 26 du mois d'août dernier. Je me persuade de plus en plus, par toutes les circonstances, que les préliminaires de la paix ont été précipités et qu'on a négligé de s'appliquer à reconnaître les conséquences qui nécessairement doivent résulter de différentes choses qui ont été établies par lesdits préliminaires. La

[1] Vergl. S. 195.

France s'en aperçoit présentement, quoique trop tard, se trouvant engagée trop en avant pour pouvoir retirer le pied du pas qu'elle vient de faire. Quant au voyage de Fontainebleau, je vous dispense de l'entreprendre pour y suivre la cour, l'état délicat et faible de votre santé actuelle ne s'accommodant guère davantage de pareilles fatigues.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3245. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Neisse, 10 septembre 1748.

Il a été imprimé en Hollande certaine brochure dont on assure que l'auteur se repose sur la protection de la cour de Vienne et n'écrit point sans qu'elle en sache. Cet auteur ayant proposé entre autres, dans son plan, de convenir sur la succession en Pologne, pour la faire tomber un jour sur le prince Xavier de Saxe,[1] j'ai bien voulu vous envoyer quelques exemplaires de ladite brochure,[2] afin que vous en fassiez bon usage là où vous êtes, si autrement vous le trouvez être convenable, ce dont je me repose sur votre bon discernement. Comme au reste le duc de Saxe-Gotha vient de se plaindre à moi que la cour impériale à Vienne voudrait l'opprimer dans son procès contre le duc de Saxe-Cobourg, touchant la tutelle du jeune duc de Weimar, et que lui, duc de Gotha, craignait que la cour de Vienne, pour soutenir les décrets que le Conseil Aulique avait donnés jusqu'ici en faveur de la maison de Cobourg, ne pût bien charger la cour de Dresde de les mettre en exécution, je veux que vous ayez un œil attentif aux démarches de la cour de Pologne par rapport à la susdite affaire, et que vous deviez en tout cas tâcher d'empêcher qu'elle agisse contre le duc de Gotha, surtout si elle venait à être chargée d'une exécution de la part de la cour de Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3246. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Neisse, 10 septembre 1748.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est bien parvenue. Il n'est pas besoin que vous suiviez le roi d'Angleterre à la Göhrde. Vous avez bien fait de ne point répondre ultérieurement au duc de Newcastle sur ces plaintes dont vous faites mention, ni d'entrer avec lui sur d'autres matières. Je suis toujours résolu d'accrocher les engagements qu'on voudrait me faire prendre de nouveau avec la reine de Hongrie, à l'accomplissement, de la part de cette Princesse, de ceux qu'elle a pris avec

[1] Vergl. S. 227. — [2] Die Beilage liegt nicht vor.

moi par la paix de Dresde; vous savez d'ailleurs comment je pense sur mon accession au traité définitif de paix; je ne précipiterai néanmoins pas la déclaration que je ferai en conséquence, mais j'attendrai, à cet égard, que le traité soit signé, et je les verrai venir, d'autant plus que je me tiens assuré que, tant plus nous traînerons l'affaire, notre crédit n'en augmentera que davantage, et que, tant plus on aura besoin de nous, les conditions que nous nous ferons n'en seront que meilleures et plus avantageuses pour nous.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Schweidnitz, 13 septembre 1748.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été rendue. Je compte n'avoir point lieu de soupçonner qu'il soit question, à l'heure qu'il est, de la signature d'une nouvelle alliance projetée entre les deux cours impériales et les Puissances maritimes,[1] m'étant plutôt fort probable que la mission des fréquents courriers qui sont dépêchés à Pétersbourg, ne roule proprement que sur la rétrogradation du corps auxiliaire russien.

Je suis persuadé d'ailleurs par toutes les circonstances, et il est certain que la Saxe ne manquera pas, à la fin, de se laisser entraîner dans le nouveau système à former par l'Angleterre, et que les démarches qu'elle fait actuellement pour s'accrocher avec la France, ne sont qu'artifice tout pur de sa part, dont se sert le comte Brühl pour cacher d'autant mieux son jeu à cette dernière.

Au reste, je veux bien vous permettre que, pour régler vos affaires particulières à la Haye, vous devanciez d'une couple de jours le duc de Newcastle quand il se trouvera sur son départ pour retourner en Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3248. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Schweidnitz, 15 septembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 août dernier, et mon intention est que vous insinuiez au marquis de Puyzieulx, quand l'occasion s'en présentera, que par tout ce qu'il avait vu jusqu'à présent des affaires qui avaient du rapport à la paix, il aurait reconnu sans doute ceux qui en étaient proprement les ennemis et qu'on avait grand tort de vouloir m'imputer quelque chose de semblable.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 225.

## 3249. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Schweidnitz, 15 septembre 1748.

Les conjectures que vous formez, dans votre rapport du 6 de ce mois, sur les difficultés qui subsistent entre l'Angleterre et l'Espagne, sont effectivement fondées; ce ne sont cependant pas ces seules difficultés auxquelles s'accroche la signature du traité de paix définitif, mais ce sont les cessions que doit faire la cour de Vienne en Italie, qui retardent principalement la conclusion du traité définitif de paix.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3250. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Schweidnitz, 15 septembre 1748.

Ce que vous me mandez, dans votre dépêche du 8 de ce mois, des difficultés que suscitait la cour de Vienne pour retarder la conclusion de la paix, m'a été confirmé également par les rapports que j'en ai reçus d'autre part. Mon ministre à la cour de Vienne, le comte de Podewils, qui actuellement se trouve ici auprès de moi, m'a dit qu'on était fort mécontent à Vienne des Anglais, au point même qu'on y parlait d'eux tout publiquement d'une manière des plus indécentes. Il se pourrait peut-être que ces sortes de bisbilles occasionnassent pied à pied une mésintelligence entre la susdite cour et celle de Londres.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3251. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Schweidnitz, 15 septembre 1748.

Je suis content de votre dépêche du 7 de ce mois et je veux bien vous avertir ici que c'est présentement une affaire faite que le corps des troupes russiennes dites auxiliaires n'hivernera pas dans les pays héréditaires autrichiens, mais qu'il retournera en droiture par la Pologne en Russie, sur quoi vous pouvez compter absolument.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3252. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 15 septembre 1748.

Vos dépêches des 27 et 30 d'août dernier m'ont été rendues. Je gagerais presque que toutes ces fréquentes négociations dont il a été question jusqu'ici entre les ministres des deux cours impériales et ceux des Puissances maritimes, n'ont roulé que sur la rétrogradation des

Russes auxiliaires en Livonie. Le roi de Suède ne doit apparemment point avoir le mérite de faire de bonnes choses à propos, sans quoi il y a longtemps qu'il serait déjà mort. Quand, au reste, vous vous figurez que les ostentations que continue à faire la Russie, pourraient bien ne point avoir de grandes conséquences, je ne laisserai nonobstant que d'y prêter beaucoup d'attention et je ne manquerai point d'occasion à faire insinuer à la Suède de ne rien entreprendre qui puisse indisposer la Russie contre elle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3253. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Schweidnitz, 15 septembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'août dernier, et je suis toujours de sentiment que, si le roi de Suède venait à mourir pendant les conjonctures présentes, il serait d'une nécessité absolue de ne point toucher à la forme présente du gouvernement de la Suède, mais d'attendre, pour y apporter quelque changement, des temps et des conjonctures plus favorables, pour éviter ainsi dans ces moments une guerre immanquable, qui pourrait être funeste et fatale à la Suède. Il n'y a encore rien de réel pour l'existence d'une prétendue alliance entre les deux cours impériales et les Puissances maritimes, sa conclusion n'est pas même aussi prochaine qu'on pourrait peut-être la croire, car elle ne consiste jusqu'ici qu'en simples projets, et l'on ne pourra juger avec solidité qu'après la signature de la paix à Aix-la-Chapelle, de ce qui se traitera entre les susdites puissances pour constater entre elles une nouvelle alliance. Il est avéré, au reste, que le corps auxiliaire russien doit se tourner en droiture de l'Allemagne en Livonie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3254. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[septembre 1748].[1]

Il ne suffit pas de penser seulement à la Russie, il faut avoir la même attention au Danemark, il est sûr que ces deux cours brassent quelque iniquité ensemble. En un mot, il faut éviter une guerre qui ne peut être que ruineuse pour la Suède, si elle s'y expose, et caler les voiles pour le changement du gouvernement jusqu'à ce que le vent devienne plus favorable. Les conjonctures sont à présent les plus fâcheuses et les plus contraires qu'elles l'auraient pu être. Le temps fera tout; il

[1] Die Antwort der Kronprinzessin, Stockholm 4. October, bezeichnet diesen Brief als „la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire *après votre heureux retour de Silésie.*" Der König traf am 18. September von Schlesien in Berlin ein.

faut attendre et temporiser, car ce serait perdre tout que de risquer mal à propos ses intérêts. Il faut déguiser ses intentions et ne les manifester qu'à bonnes enseignes.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

## 3255. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 septembre 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 6 et du 10 de ce mois. Le rapport que vous me faites, dans cette dernière, des fréquentes conférences entre les ministres danois et russien,[1] répond parfaitement à la communication que j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous faire des avis que m'a donnés là-dessus mon ministre chargé d'affaires Heusinger à Copenhague;[2] je m'y réfère. Le parti qu'on prend en Suède de vouloir continuer à faire une bonne et ferme contenance, en témoignant en même temps beaucoup de modération, est des plus sages; la Suède ne saurait toutefois se flatter absolument que tout ce qui se traite actuellement entre la Russie et le Danemark, n'aurait pour but que de pures et simples démonstrations. Je ne saurais nier que j'envisage, moi, ces affaires comme plus sérieuses, et que je souhaiterais qu'on ne les traitât pas ainsi à la légère en Suède. Il faudrait réfléchir non simplement sur la Russie, mais aussi en même temps sur le Danemark, et penser qu'en cas de guerre la Suède se trouverait au beau milieu entre ces deux puissances, et serait obligée ainsi de se défendre des deux côtés à la fois. Si j'avais à conseiller à la Suède, j'aviserais constamment que tout ce qu'on pourrait y faire du mieux dans les conjonctures présentes, serait d'assurer simplement la succession comme elle y est établie, sans rien changer à la forme du gouvernement, le temps d'aujourd'hui n'y étant point propre

1 Wind und Panin. — 2 In Heusinger's Bericht vom 7. Sept., dessen Inhalt das Ministerium schon am 14. September aus eigner Initiative an Rohd, sowie an Finckenstein in Petersburg, mittheilt, heisst es: „Le baron de Korff, ministre de Russie, n'a pas manqué de se rendre chez M. de Schulin, chaque fois qu'il est venu en ville, et j'ai remarqué encore qu'il entretient une correspondance intime avec le général Grüner, l'un des anciens boute-feux des derniers troubles en Suède, et qui présentement est commandant de la forteresse de Kronenbourg. Ceci, joint aux intrigues secrètes qu'on prétend qu'elles se font en Suède, et à la heine manifeste du Danemark et du ministère de Russie contre le prince royal de Suède, donne lieu à croire qu'on ne se trompe guère en supposant que le principal objet du concert pris entre ces deux puissances sera de bouleverser, dans l'occasion, l'ordre de succession établi en Suède, et il y a apparence qu'au cas qu'un si vaste projet ne réussît pas, on employera tout pour conserver la forme présente du gouvernement de ce pays, à quoi les deux cours ont toujours porté une attention marquée. On peut ajouter aux deux objets un troisième, qui est particulier au Danemark, savoir d'obtenir, dans les troubles, du Prince-Successeur une cession et renonciation de ses droits sur ses pays héréditaires."

du tout, et on s'exposerait immanquablement à des suites très dangereuses, si l'on en agissait autrement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3256. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 septembre 1748.

J'ai reçu vos rapports du 30 d'août dernier et du 3 de ce mois. Je crois que vous rencontrez juste sur les raisons que vous y alléguez des fréquentes allées et venues de courriers, et je me tiens persuadé que la plupart de leurs dépêches ont roulé sur la rétrogradation du corps auxiliaire russien et sur les subsides à régler à cet effet, ce qui vraisemblablement n'aura pas manqué d'embarrasser beaucoup tant le ministère russien que les ministres des Puissances maritimes. Je ne doute quasi point qu'il n'y ait sur le tapis un projet pour concilier une alliance entre les deux cours impériales et les Puissances maritimes, je veux même croire que ce projet en est déjà tout formé entre ces puissances; il est cependant encore fort problématique si elles le conduiront aussi tôt à sa perfection qu'elles s'en flattent peut-être.

Je me réfère, pour ce qui est des affaires de la Suède, à la communication que je vous fais faire par mes ministres du département des affaires étrangères de ce que mon ministre chargé d'affaires à Copenhague, Heusinger, m'a mandé des démonstrations danoises.[1] Vous verrez par là que la chose ne doit point être traitée en bagatelle, et je veux bien vous dire tout naturellement que je crains que la succession en Suède n'allume de nouveau dans le Nord le flambeau de la guerre d'une manière qui me serait fort embarrassante. Je n'épargnerai nulle peine de mon côté pour approfondir au possible ces affaires, et je vous communiquerai mes découvertes, pour ainsi vous mettre sur les voies de pousser plus loin, et pour que vous puissiez approfondir plus aisément, par les arrangements de la cour de Russie et sa façon de penser, à quel point le Chancelier pourrait réaliser ou ne pas réaliser sa mauvaise volonté. Ces circonstances présentes, pour critiques qu'elles sont, demandent que vous restiez encore quelques mois à Pétersbourg. Vous ne ménagerez aucune peine pendant l'espace de ce temps, pour instruire le conseiller d'ambassade de Goltz le plus solidement possible et de le mettre bien au fait de toutes les allures. Vous ne négligerez surtout point de l'informer exactement des affaires de la Suède, selon les idées que vous avez eu occasion de vous en former pendant le séjour que vous y avez fait, afin qu'à votre rappel ledit de Goltz soit entièrement au fait de tout et en état de porter un bon jugement sur ces affaires, qui pourraient bien par les circonstances devenir les plus intéressantes.

[1] Vergl. S. 234 Anm. 2.

Au surplus, je vous autorise d'employer de l'argent pour la réussite des corruptions en question, et je vous ferai rembourser les avances que vous ferez à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3257. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 20 septembre 1748.

Vos dépêches du 12 et du 15 de ce mois m'ont été rendues. Les avis que je reçois de France, portent que le grand projet d'à présent de la cour de Vienne était de faire tourner l'élection projetée d'un roi des Romains en faveur de l'aîné de ses archiducs.

Vous ne parlerez point d'affaires au duc de Newcastle dans le moment présent et vous observerez un morne silence à leur égard; il suffira d'en parler quand l'Angleterre me recherchera pour ma garantie ou pour mon accession à la paix. Vous sentez bien que c'est là le moyen de gagner du temps, ce qui peut nous suffire dans les conjonctures présentes. Au surplus, la cour de Vienne, selon mes lettres, doit paraître mécontente de celle de Londres, et l'on assure que, malgré les instances du sieur Keith, celle de Vienne s'obstine à ne pas vouloir se conformer aux mesures concertées entre les Puissances maritimes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3258. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 septembre 1748.

Si le ministère français pense sérieusement sur les affaires de l'Empire, comme, selon votre dépêche du 2 de ce mois, vous me marquez que le marquis de Puyzieulx s'en est expliqué à vous, et si ledit ministère regarde ces affaires avec autant d'indifférence, je ne saurais en conclure autrement si ce n'est que la France veut laisser liberté entière à la maison d'Autriche de faire dans l'Empire ce que bon lui semble, et qu'elle ne veut point prendre davantage en considération sa garantie de la paix de Westphalie sur la liberté des États de l'Empire, mais permettre que la cour de Vienne s'acquière toute supériorité qu'elle recherche avec tant d'ardeur.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. La France aussi bien que l'Angleterre se flattent, l'une comme l'autre, de s'être procuré des avantages par la convention signée sur la rétrogradation des Russes.[1] Il n'y a rien à dire dès que l'on en est content de part et d'autre. Je ne saurais cependant point comprendre comment il se peut que la France regarde avec autant d'indifférence qu'elle le fait, tous les arrange-

[1] Vergl. S. 220.

ments que fait actuellement le roi d'Angleterre avec la cour de Vienne, et je veux que vous me mandiez s'il se pourrait que la France soit dans l'idée que son amitié avec l'Angleterre et l'Autriche sera éternelle, ou si peut-être elle veut se rendre entièrement dépendante de ces deux puissances.

Je suis très satisfait de votre rapport du 9 de ce mois,[1] je le trouve sensé, il renferme de l'esprit et de la solidité, et il m'a donné une idée de tout. Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il n'y ait âme en France qui envisage les affaires dans leur vrai point de vue et comme elles devraient l'être.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3259. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Voss berichtet, Warschau 11. September, über die Aussichten des Prinzen Xaver von Sachsen auf die Thronfolge in Polen. Eine unterrichtete Persönlichkeit hat dem Gesandten mitgetheilt „que jusqu'ici l'occasion n'ayant guère été favorable d'en faire mention, on se bornait à travailler au grand système, c'est-à-dire à abolir le *liberum veto;* que c'était par là qu'on se flattait de faire réussir ce dessein, que cependant le comte de Brühl sentait très bien les difficultés que les Czartoryski feraient naître; que connaissant la supériorité du crédit que cette famille a parmi la nation, il ne laissait pas de se douter de ses vues d'ambition, mais que se reposant avec une entière confiance sur les forces de la Russie, il ne paraissait pas désespérer d'en venir à bout; qu'en attendant, les Czartoryski, ayant les mêmes intérêts à abolir le *liberum veto,* y travaillaient de concert avec Brühl, qui pour se ménager l'attachement de cette famille, laisse tous les bénéfices à sa disposition . . . Au reste, il y a des personnes sensées qui m'assurent que Brühl est vendu aux Czartoryski et qu'il n'osera jamais s'opposer à leurs desseins."

Nach dem Concept.

Potsdam, 20 septembre 1748.

Je crois que ce que vous me mandez par votre dépêche du 11 de ce mois, touchant la succession en Pologne, n'est point tout-à-fait destitué de fondement, mais qu'il se pourrait qu'il en fût ainsi. Vous tâcherez d'approfondir encore davantage les desseins de la cour où vous êtes, en suivant ces mêmes traces que vous vous êtes formées; je suppose toujours que la cour de Dresde a un dessein formé sur la succession en question. Mettez-moi en ligne de compte les dépenses que vous ferez pour vous procurer des avis, et je vous les ferai rembourser.

Federic.

1 Ueber die finanziellen Hülfsmittel Frankreichs. „Je me suis mal expliqué si Votre Majesté a pu croire (vergl. S. 123) que la France manquait d'argent. Je sais qu'il y en a beaucoup et peut-être plus qu'en aucun pays de l'Europe, proportion gardée . . . Ce n'est pas que l'argent manque dans le royaume, mais c'est le Roi qui en manque, et tant que cette monarchie ne sera pas conduite par un maître qui embrasse avec vigueur l'universalité de ses intérêts, ou par un premier ministre qui supplée à ce que le maître ne pourra pas faire, ce gouvernement sera toujours faible."

## 3260. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 14. September: „Le sieur Legge, dans un entretien que j'ai eu avec lui sur les conjonctures présentes, ayant remis sur le tapis les liaisons à contracter entre Votre Majesté et les Puissances maritimes et leurs alliés, j'ai cru devoir lui faire remarquer combien Votre Majesté avait lieu d'être surprise de ce qu'on exigeait d'Elle la garantie de la totalité des possessions de la maison d'Autriche, et que par conséquent Elle S'engageât bien plus loin qu'Elle n'était obligée de le faire en vertu de la paix de Dresde, où il n'était parlé que des États que l'Impératrice-Reine a en Allemagne, dans un temps que cette Princesse n'avait pas encore accompli un des principaux articles dudit traité, qui est celui de la garantie de l'Empire . . . Je m'aperçus que le sieur Legge n'avait rien à répliquer à ces objections; tout au contraire commença-t-il d'abord à se déchaîner contre la cour de Vienne; il traita sa conduite d'inconcevable, d'insoutenable et de ridicule: ce sont-là ses propres termes . . . Tout son discours dénotait un mécontentement marqué de sa cour contre celle de Vienne."

Podewils berichtet, Berlin 18. September, dass Legge die schon früher gegen Andrié geäusserte Bitte, der König möge ihm wie dem russischen Gesandten Graf Keyserlingk eine Jagd in der Umgegend von Berlin überlassen, jetzt ihm gegenüber wiederholt habe.

Potsdam, 20. September 1748.

Es ist alles recht gut; er möchte aber einen grossen Unterschied machen unter das, was Mr. Legge sagte, und zwischen der Art von Denken des Duc de Newcastle. Dieser wäre das Principe, Mr. Legge aber nur das Accessoire; letzterer spräche wie er vor sich dächte, ersterer aber wie das englische Ministère gedächte. Ohnerachtet der englische Hof von dem zu Wien sehr übel zufrieden wäre, so würden die Engelländer doch den wienerschen Hof en subalterne tractiren und ihn obligiren, in alle seine Vues zu entriren.

Ich habe noch zur Zeit nicht grosse Lust, ihm die Jagden zu accordiren. Der König von Engelland wird dergleichen Complaisance vor Klinggräffen nicht haben, und hat lange die Égards vor denselben nicht, die Ich doch vor Mr. Legge gehabt habe. Dieser ist zum öftern an Meiner Tafel mit gewesen, dergleichen Distinction jenem bei dem Könige von Engelland noch nicht widerfahren ist. Welches er dem Mr. Legge, jedoch sehr poliment, zu verstehen geben kann.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3261. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 13. September: „Madame la Dauphine a dit, il y quelque jours, à Madame Adélaïde, sa belle-sœur: »Mon père va avoir bien des peines et des tracasseries; il veut faire

Potsdam, 24 septembre 1748.

Je suis bien aise de la communication que vous me faites par votre dépêche du 13 de ce mois

reconnaître mon frère Xavier pour lui succéder un jour pour être roi de Pologne, et cette affaire donnera à mon père bien de l'embarras.« Madame Adélaïde a rapporté ce discours à la Reine sa mère; laquelle l'ayant dit peu de temps après au roi Stanislas, son père, c'est par le canal de ce dernier que je l'ai appris. Tout ce qui touche la Pologne, remue toujours ce Prince; il ne peut point l'oublier; il serait très fâché que la couronne de Pologne devînt héréditaire dans la maison de Saxe."

de l'anecdote que vous m'y rapportez. N'étant cependant point possible que vous jugiez là où vous êtes de la propre constitution des affaires de Pologne et du pied sur lequel elles sont montées à l'heure qu'il est, comme l'on se trouve à portée de le faire ici, je veux bien vous dire sur cela pour votre direction que, quoiqu'il soit constant que ce soit le projet du roi de Pologne de vouloir ainsi disposer les choses en Pologne, pour pouvoir espérer d'en transmettre un jour la couronne à son fils, le prince Xavier, que, premièrement, le roi de Pologne manquant d'argent — point essentiel pour faire quelque chose d'efficace en Pologne — et, en second lieu, la famille des Czartoryski, qui est toute puissante en Pologne, y briguant pour elle même la succession après la mort du Roi et y étant favorisée par la Russie, sans compter les bruits scandaleux qui courent que le comte Brühl est vendu sous main à cette famille — que le roi de Pologne, dis-je, se trouve infiniment éloigné par là de pouvoir se flatter avec fondement d'atteindre au but qu'il s'est proposé, de faire échoir un jour la succession en Pologne à son fils, le prince Xavier.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 24 septembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Il ne me reste point de doute sur la réalité de l'avis que vous m'y donnez, que l'impératrice de Russie souhaitait que ses troupes hivernassent en Bohême, la même chose m'ayant été mandée d'ailleurs; mais comme je m'étais imaginé qu'en conséquence de la convention signée à Aix-la-Chapelle entre les ministres de France et d'Angleterre, il aurait fallu que ces Russes rétrogradassent en Livonie, je serais assez curieux de savoir de quel œil la France le regardera, si, nonobstant de ladite convention, ils restent en Bohême pour y passer les mois d'hiver. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Anglais se trouveront embarrassés tant du côté de la Russie que de celui de la France.

Au reste, je vous dirai en confidence et pour votre direction seule, afin de vous mettre à même d'en approfondir sous main la vérité là où vous êtes, qu'il m'est revenu de bon lieu que les ministres de France ont déclaré à ceux d'Angleterre à Aix-la-Chapelle que, si à la

fin de ce mois ou, tout au plus tard, au commencement du mois prochain Sa Majesté Britannique ne se désistait de sa prétention au sujet de l'extension des quatre années de non-jouissance[1] et qu'alors le traité ne fût pas signé, le roi de France se tiendrait dégagé des préliminaires et regarderait comme non avenu tout ce qui avait été fait en conséquence. Les ministres français, en faisant cette déclaration, doivent avoir ajouté que ce n'était point de simple menace, que la chose était très sérieuse, et que Sa Majesté Très Chrétienne pouvait d'autant moins se dispenser de prendre ce parti, que la cour de Londres était ouvertement dans le tort, puisque sa demande était directement contraire au sens naturel de l'article 10 et à ce que le comte de Saint-Séverin avait dit de vive voix sur ce sujet, en signant les préliminaires. Que le comte de Sandwich et le sieur Robinson devaient avoir dépêché, d'abord après cette déclaration, des courriers à Hanovre et à Londres, et que ce serait des réponses qu'ils recevraient que dépendrait apparemment la conclusion de la paix ou le recommencement de la guerre.

Que la France devait avoir pris une résolution si vigoureuse parce-qu'elle avait fait réflexion qu'en différant de faire terminer la contestation touchant les années de non-jouissance jusqu'à la prochaine assemblée du Parlement d'Angleterre, le roi de la Grande-Bretagne pourrait bien se voir forcé par la Chambre des Communes à ne pouvoir plus se désister d'une plus longue prolongation du traité d'Assiento, au lieu qu'en insistant dès maintenant sur une réponse catégorique, le ministère britannique, qui a encore les coudées libres, pourrait plus aisément se relâcher sur ce point, par la crainte de s'attirer de toute l'Europe et de la nation anglaise même le reproche d'avoir fait renaître la guerre.

On continue par me mander du même endroit que, si la paix était la suite de cette démarche de la France, le traité serait signé non privativement entre elle et les Puissances maritimes, mais par toutes les huit puissances intéressées, et que l'on se servirait de quelque expédient pour éviter la multiplicité des expéditions que l'alternation des titres occasionnerait.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Artikel 10 der Präliminarien bestimmte „Le traité d'Assiento pour la traite des nègres, signé à Madrid le 26 mars 1713, et l'article du vaisseau annuel, sont spécialement confirmés par les présents articles préliminaires pour les années de non-jouissance." Der spanische Bevollmächtigte Soto-Mayor wollte nur eine vierjährige Unterbrechung des englischen Nutzniessungsrechts in der Zeit des letzten Krieges anerkennen, während Lord Sandwich eine Verlängerung des Assientovertrags auf fünfzehn Jahre forderte. — 2 Nach Ammon's Bericht vom 16. August 1748 hatte man berechnet, dass die Durchführung der Alternative bei einem durch die Bevollmächtigten von acht verschiedenen Staaten zu unterzeichnenden Vertragsinstrumente 960 Ausfertigungen und 13,000 Unterschriften erheischen würde.

## 3263. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 24 septembre 1748.

Vous avez bien fait de m'avertir d'abord, comme vous faites par votre dépêche du 17 de ce mois, de l'anecdote intéressante qui en fait le sujet. Présentement vous serez des plus attentifs à approfondir, pour m'en faire ensuite votre rapport, l'effet que la déclaration en question aura pu faire sur les ministres anglais, et quelles seront les suites qui en résulteront. Il pourrait facilement se rencontrer que la paix fût rompue de la sorte, avant qu'elle ait pu être constatée par un traité définitif, bien que d'ailleurs mes avis d'Hanovre portent que le roi d'Angleterre pourrait bien se relâcher un peu par rapport aux années de non-jouissance. Comme, au reste, selon qu'il m'est revenu, l'impératrice de Russie doit être fort piquée de la convention qui a été signée à Aix-la-Chapelle entre les ministres de France et d'Angleterre sur la rétrogradation des troupes russiennes, et que la cour de Russie doit avoir donné à entendre qu'elle tâcherait de prendre ses mesures avec celle de Vienne pour faire hiverner ses troupes en Bohême, pourvu que les Puissances maritimes lui fournissent un extraordinaire de 300,000 écus à cet effet, je serais fort curieux de savoir de vous l'impression que tout ceci pourra faire sur les ministres de France à Aix-la-Chapelle.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3264. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 24 septembre 1748.

J'ai vu par votre dépêche du 14 de ce mois ce que vous y touchez sur la destination ultérieure du corps auxiliaire russien. Il m'est revenu là-dessus d'autre part que le ministère russien insistait à Vienne afin que ce corps auxiliaire ait ses quartiers d'hiver en Bohême, et ne soit point obligé, selon la convention qui en a été signée à Aix-la-Chapelle, de rétrograder dès à présent en Livonie. L'impératrice de Russie doit même avoir été fort piquée de cette convention, marquant de l'aigreur sur ce qu'on voulait renvoyer ses troupes aussi vite et d'une même haleine, et elle est intentionnée de prendre des mesures à cet égard avec la reine de Hongrie, pour que ses troupes restent pendant les mois d'hiver en Bohême, moyennant 300,000 écus d'extraordinaire que les Puissances maritimes ajouteraient aux subsides qu'elles lui paient. Il est à conclure de tout ce que dessus, que la cour de Vienne a pris à tâche d'aigrir l'impératrice de Russie contre les Puissances maritimes, et qu'elle se tient à couvert derrière la machine, pour la mouvoir en conséquence des vues qu'elle peut s'être formées. Soyez toujours fort attentif pour savoir si le corps auxiliaire en question continue sa marche vers la Pologne ou bien s'il a fait halte; vous me marquerez où il se trouve à présent et où il devra se porter.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3265. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 septembre 1748.

Ma chère Sœur. Comme Diestel aura l'honneur de vous rendre cette lettre en main propre, je vous épargnerai la peine de déchiffrer. Je vous envoie en même temps la copie d'une relation de Pétersbourg, où j'ai trouvé tant de bonnes choses, un raisonnement si simple et si vraisemblable, que j'aurais cru négliger quelque chose, si je ne vous l'avais pas communiquée. J'ai lu avec bien du plaisir, par votre chiffre du 13, que vous comprenez les conséquences qu'il y aurait à faire dans les circonstances présentes des démarches pour le changement du gouvernement. Tout l'art de la politique, ma très chère Sœur, consiste à plier ses desseins aux conjonctures, à l'emporter de haute lutte dans un temps et à temporiser dans un autre.

Il faut avouer que la situation présente de l'Europe ne favorise aucunement vos desseins. Quant à la France, elle est si sensible sur l'article de la paix qu'elle vient de faire, qu'il faut ménager sa délicatesse sur cet article autant qu'il est possible. Si cette puissance a négligé les intérêts de la Suède, c'est qu'elle ne pense qu'aux siens, et ç'a toujours été la politique de la France de se servir de ses alliés pour parvenir à ses fins, de les flatter dans les besoins, et de les négliger tout-à-fait lorsqu'elle a cru ne pouvoir plus s'en servir. Si vous comptez sur un secours quelconque de ce côté-la, vous vous tromperez sûrement.

Pour ce qui regarde la Porte, il faudra, ce me semble, voir premièrement quel effet y produira le changement qui vient d'y arriver.[1] J'ai ouï dire de beaucoup de personnes que les grands déserts qui séparent les Turcs et les Russes, faisaient, pour ainsi dire, des barrières qu'aucun de ces peuples ne peuvent franchir sans y trouver leur ruine. Un Mufti, un Grand-Visir peut être bien intentionné pour la Suède, mais il n'en suit pas qu'il entreprenne tout de suite une guerre en sa faveur.

Ces deux alliés, comme vous voyez, ne vous seront pas fort utiles.

Pour ce qui est de la reine de Hongrie, elle ne pense qu'à se faire un parti dans l'Empire, à affermir la couronne impériale dans sa maison, et à réformer ses finances, et dans les affaires du Nord la Russie a dessein de s'en servir comme d'un contrepoids pour me tenir en équilibre.

Ce qu'il y a de plus dangereux dans le moment présent pour la Suède, c'est la Russie et le Danemark; ce sont deux dangereux voisins et qui, l'entamant des deux côtés, viendraient probablement à bout de la réduire. Il faut être attentif à toutes leurs démarches, ne les point mépriser, et faire bonne contenance au dehors, et, du reste, attendre tout des conjonctures.

1 Es hatte sich das Gerücht von dem Sturze des Grossveziers Abdullah Pascha durch einen Janitscharenaufstand und seiner Ersetzung durch den Janitscharen-Aga verbreitet.

Les 20,000 Russes passeront l'hiver en Bohême et ne retourneront chez eux qu'au mois de mars. Vous pouvez être persuadée que je vous ferai parvenir toutes les nouvelles que je recevrai, pour peu qu'elles soient relatives à vos affaires, et que personne ne prend plus de part que moi à tout ce qui vous regarde.

Aujourd'hui se feront les noces de ma nièce à Baireuth.[1] Je souhaite d'apprendre bientôt de bonnes nouvelles de votre délivrance,[2] me recommendant dans la continuation de votre précieuse amitié; j'espère, ma très chère Sœur, de n'en point être indigne et d'y mériter quelque part par les sentiments d'attachement, d'estime et de tendresse avec lesquels je suis inviolablement votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

## Précis d'une lettre de Pétersbourg.[3]

On avait parlé un peu trop ouvertement en Suède d'un changement dans la forme du gouvernement après la mort du Roi. La chose est parvenue à la cour de Pétersbourg à telles enseignes que cela fait actuellement ici le discours du public. Il n'y a pas lieu de douter que le Grand-Chancelier, ennemi juré qu'il est du Prince Royal et des Suédois, n'ait déjà un plan tout formé pour susciter au nouveau Roi, dès son avènement au trône, tous les embarras imaginables, et pour le contrecarrer nommément dans tout ce qui pourrait conduire directement ou indirectement au rétablissement de la souveraineté, qui est peut-être la chose du monde la plus contraire aux intérêts de la Russie. J'ai même lieu de croire qu'on est après à se concerter là-dessus avec le Danemark, pour engager cette cour à faire de son côté les mêmes démonstrations qu'on se propose ici de faire, et qu'on commence déjà actuellement. Il se pourrait encore que le ministre de Russie eût ordre de faire d'abord après le décès du Roi et avant l'assemblée des États quelque déclaration menaçante contre tout changement dans la forme du gouvernement, ce qui ne manquerait pas d'être relevé par les mal intentionnés et pourrait faire un très mauvais effet dans un moment aussi critique.

Il importe extrêmement à la cour de Suède qu'elle s'oppose à de tels plans, qu'elle tâche à prévoir tous les cas possibles et qu'elle prenne de bonne heure les mesures les plus justes et le plus sages pour prévenir les inconvénients qui en pourraient résulter. Il serait à voir s'il ne conviendrait pas d'en toucher quelque chose dans les universaux que le nouveau Roi fera publier pour la Diète, pour tâcher de désabuser les esprits sur les fausses impressions qu'on s'efforce de leur faire donner; mais l'article essentiel, dans le cas d'un changement à faire, est surtout que la chose ne se fasse pas tumultueusement, qu'elle ne

[1] Vergl. Bd. II, 45. 147. — [2] Die Entbindung der Kronprinzessin von dem Herzog Karl von Södermanland (nachmals König Karl XIII.) erfolgte am 7. October. — [3] Vergl. Nr. 3266.

traîne pas en longueur, et qu'elle n'ait pas le nom d'un changement dans les formes, pour couper court aux intrigues du chancelier Bestushew. Je dois ajouter à tout ceci que je vois qu'il se forme ici un orage contre les Suédois, qu'ils dissiperont facilement en prenant bien leurs précautions, mais qui pourrait avoir des suites fâcheuses, s'ils ne les prennent pas.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Der Précis nach dem Concept.

---

## 3266. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 septembre 1748.

Je suis fort content de votre relation que vous venez de me faire immédiatement, du 7 de ce mois. Tout ce que vous y dites des vues du Chancelier à l'égard de la Suède, pour combien et comment il pourrait tâcher de les mettre en exécution ou ne les exécuter pas, est très solide et fondé, et je suis d'autant plus persuadé que ce que vous me mandez à cette occasion, est le vrai système du Chancelier, qu'il y a déjà du temps que le maréchal de Keith m'en a rapporté la même chose.

On continue à débiter ici que les Puissances maritimes insistent pour que les troupes russiennes rétrogradassent d'une traite en Livonie. Toutefois je ne saurais croire que les Autrichiens voulussent se brouiller à ce sujet avec les Puissances maritimes; ils ne remueront pas moins pour cela derrière le rideau et en cachette, pour primer en Russie sur les Puissances maritimes, apportant néanmoins toutes les précautions imaginables pour ne point se mettre mal avec ces dernières.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3267. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 28 septembre 1748.

Continuez toujours d'être attentif à tout ce qui se fait là où vous êtes, et ne manquez point de m'expliquer en quoi peuvent consister les avantages sur lesquels les Puissances maritimes et principalement la Hollande diffèrent avec la reine de Hongrie, et qui augmentent le refroidissement qui subsiste entre elle et les susdites puissances.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3268. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 28 septembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Je conclus par toutes les circonstances que la déclaration que vient de faire la France à

l'Angleterre à Aix-la-Chapelle,[1] portera coup, et que la signature du traité définitif de paix se fera en conséquence, et comme j'apprends d'ailleurs qu'il est survenu à la cour de Vienne certains différends avec les Puissances maritimes et principalement avec la Hollande — touchant les places de sa barrrière et le tarif de cette dernière pour son commerce avec les Pays-Bas — qui occasionnaient que la cour de Vienne et les Puissances maritimes se refroidissaient de plus en plus entre elles, je veux que vous vous en informiez là où vous êtes et que vous me mandiez les vraies circonstances de ces différends. Je ne saurais, au reste, vous cacher, comme quoi je continue toujours à soupçonner qu'il y a une convention secrète de faite entre l'Angleterre et la cour de Vienne au sujet d'Ostende et que l'Angleterre fera tout son possible pour se l'approprier. Vous ne laisserez que de pénétrer davantage encore ce qui en peut être.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3269. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 septembre 1748.

J'ai vu, par votre rapport du 13 de ce mois, les propos que vous avez continué d'avoir avec le duc de Bedford sur la justice à rendre à mes sujets marchands des dommages qui leur ont été causés par les armateurs de l'Angleterre. Vous pouvez être persuadé que je ne me contenterai pas de simples paroles là-dessus, et je vous réitère encore la déclaration que je vous ai déjà faite, qu'en cas qu'on ne rende pas justice auxdits marchands et qu'on ne les indemnise pas des pertes qu'ils ont souffertes, j'en viendrai alors effectivement à la résolution de les en payer moi-même, en défalquant ensuite le total des sommes anglaises hypothéquées sur la Silésie, sauf aux intéressés en Angleterre de s'en tenir, à leur tour, aux armateurs sur les décourts qui s'en feront.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3270. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 28 septembre 1748.

Je vous permets, les affaires se trouvant sur le pied, là où vous êtes, que vous me rapportez par votre dépêche du 22 de ce mois, que vous fassiez le voyage de Celle, et n'étant point intentionné de marquer un empressement bien grand au roi d'Angleterre, il ne sera pas besoin que vous alliez à la Göhrde, mais il ne dépendra simplement que de vous de rester à Celle jusqu'au retour du roi d'Angleterre de ladite Göhrde.

[1] Vergl. S. 240.

Au reste, je veux bien vous marquer encore, quant à la rétrogradation des troupes russiennes, qu'il m'est revenu que la cour de Vienne venait d'envoyer un courrier au général Bernes, chargé de dépêches relatives à cet objet, et que le comte Barck avait donné à entendre qu'ayant sondé le sieur Lantschinski sur ce chapitre, il lui avait répondu qu'il était vrai que les Puissances maritimes insistaient toujours fortement sur leur renvoi; qu'elles trouveraient à la vérité assez de subsistance en Pologne et n'y rencontreraient apparemment point d'obstacle, mais que, comme ce corps, qui faisait l'élite des troupes de l'impératrice de Russie, avait marché pendant neuf mois, elle ne pourrait pas consentir qu'on lui fît continuer sa marche tout de suite; que ce serait vouloir les abîmer de gaîté de cœur; qu'on espérait que les Puissances maritimes trouveraient ces raisons-là valables et approuveraient la résolution qu'on avait prise de les faire reposer en Bohême pendant deux au trois mois.

Si ce que le sieur Lantschinski disait, était fondé, il se pourrait que la cour de Vienne, souhaitant fortement de garder encore ces troupes, ait suggéré ces raisons à celle de Pétersbourg pour gagner du temps, et qu'elle tâche de les faire goûter auxdites puissances; qu'il y avait cependant des lettres particulières de Prague du 10 de ce mois qui portaient qu'elles s'étaient déjà mises en marche vers la Moravie pour retourner chez elles par la Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3271. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 septembre 1748.

Le refroidissement dont vous parlez, dans votre dépêche du 10 de ce mois, entre la cour où vous êtes et les Puissances maritimes, ne saurait, à proprement dire, ni me nuire ni aussi m'être favorable, de manière qu'il m'est assez indifférent dans un certain sens. Ce qui m'intéresserait le plus dans les conjonctures présentes, serait qu'il se mît du refroidissement entre l'impératrice de Russie et la cour de Vienne. Si vous pouviez y employer nos amis, pour qu'ils tâchassent, autant que par eux, d'y fournir de l'étoffe, je le regarderais comme un service essentiellement important et qui mériterait la peine qu'ils me le rendissent. Je ne laisserais que de témoigner sûrement avec plaisir ma reconnaissance, par un présent qui y répondrait, à l'ami intrépide des soins et du savoir-faire qu'il emploierait à y réussir, et vous ne marqueriez de votre côté de saisir tous les moyens et les occasions qui pourraient conduire à faire naître des brouilleries entre les deux cours impériales.

Mes nouvelles de Suède portent qu'il y avait beaucoup d'apparence que la maladie du roi de Suède traînerait en longueur. L'événement

de la mort de ce Prince n'empêchera donc point que l'Impératrice ne dût faire le voyage de Moscovie, comme elle en a l'intention. Et comme en cas que ce voyage de Moscovie eût effectivement lieu, les ministres étrangers y suivraient sans doute l'Impératrice, je suis intentionné que vous restiez alors à Pétersbourg, en prétextant une maladie ou bien quelque autre indisposition qui vous empêcherait de vous conformer à l'exemple des autres ministres étrangers, et le sieur de Goltz se rendrait de ma part en Moscovie, conseiller d'ambassade et chargé d'affaires, à l'effet de quoi je le ferais accréditer expressément.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 septembre 1748.

La réponse que vous a donnée la princesse royale de Suède, ma sœur, sur les insinuations que vous lui avez faites de ma part, comme vous me le mandez par votre dépêche du 17 de ce mois, est très valable en elle même. Vous prendrez toutefois occasion de lui parler encore sur ce même sujet, pour lui représenter les suites qui en seraient à craindre, pour peu que les Russes s'ameutassent seulement un parti de trente à quarante personnes qui fissent les mécontents; que la Russie prendrait immanquablement un prétexte de là pour s'en mêler et pour faire du bruit, qu'il n'y avait qu'à se ressouvenir de ce qui s'était passé en Pologne après l'élection du roi Stanislas,[2] où les Russes, après avoir attroupé quarante à cinquante Polonais mécontents dans le village de Praga proche de Varsovie, et les avoir disposé d'y élire et proclamer de nouveau le roi Auguste, s'étaient d'abord mêlés de l'affaire, en soutenant le roi Auguste par la force des armes; que ce qui était arrivé, pouvait très bien avoir lieu encore.

Vous prierez la Princesse Royale, ma sœur, de ma part qu'elle veuille faire l'unique réflexion que les Suédois n'étaient pas même en état, au moment présent, pour pouvoir soutenir une seule bourasque; vous l'assurerez en même temps en mon nom que, si je faisais tant que de parler sincèrement sur cet article, ce n'était simplement que par l'attachement et l'amitié dont j'étais pénétré pour elle, et qu'ainsi j'étais obligé de lui dire naïvement que la Suède manquait présentement de troupes sur lesquelles elle pourrait se reposer, que les troupes qu'elle avait, n'étaient ni disciplinées ni aguerries, qu'il n'y avait actuellement point de général habile au service de la Suède qui entendît fondamentalement le métier de la guerre. Que, toutes ces raisons mises de côté, le

1 Den Schluss bildet die in dem Immediaterlasse an Klinggräffen Nr. 3270 enthaltene Mittheilung über den Rückmarsch der russischen Truppen aus Deutschland. — 2 1733.

nombre même de ces troupes que la Suède avait sur pied, n'était dès longtemps point suffisant à résister à la Russie seule: comment donc on voudrait qu'il s'opposât efficacement dans un même temps à cette Russie et au Danemark ensemble? Qu'il en était de même de la flotte de Suède que de son armée de terre; qu'outre cela la Suède manquait, de beaucoup, des fonds nécessaires à entreprendre une guerre, que la Suède ne pouvait point se flatter que la France et ses alliés s'incommodassent grandement pour lui transmettre des remises en espèces, qu'elle se tromperait à coup sûr si elle y faisait fond.

Que, pour ne rien cacher à la Princesse Royale, ma sœur, je devais lui dire qu'on ne pouvait point se flatter en Suède avec fondement, à cause des circonstances d'à présent, que telle guerre, pour peu importante qu'elle fût, dût avoir une issue favorable à elle. Que je convenais que la Suède était plus que fondée en raisons d'être mécontente de ses voisins; que je convenais aussi qu'un changement dans la forme du gouvernement ne serait pas moins favorable à la nation suédoise elle-même qu'au Prince-Successeur; mais que je n'en étais pas moins d'opinion que — dès que, par les circonstances dans lesquelles l'on se trouvait, l'on ne pouvait se promettre que d'exposer tout-à-coup sa fortune à de grands hasards par une démarche précipitée, — il valait mieux, en ce cas, s'en tenir à la prudence, pour lui donner la préférence; que toute probabilité tant de la bonne que de la mauvaise issue de l'affaire étant contre la Suède, j'en concluais que la seule chose qui restait à faire, d'abord après la mort du roi de Suède, serait de n'entreprendre rien d'autre que simplement d'établir le Prince-Successeur sur le trône de Suède.

La raison fondée sur la vivacité des Suédois, et de vouloir profiter de leurs bonnes intentions qu'ils ont à présent, ne sont point choses suffisantes à être mises en comparaison avec ce que je viens d'alléguer ci-dessus.

Je suis bien aise, au reste, de vous avoir épanché tout ce que j'avais à vous dire relativement au sujet, afin que, si l'on venait à précipiter l'affaire là où vous êtes et qu'elle manquât du succès favorable qu'on pourrait s'en désirer, on ne puisse en aucune façon m'en faire des reproches. Aussi insinuerez-vous le tout à la Princesse Royale, ma sœur, et lui ferez lire cette dépêche, si elle le demande.

Au surplus, il est décidé présentement que la Russie ne sera point admise aux conférences d'Aix-la-Chapelle, que le corps auxiliaire russien hivernera en Moravie et en Bohême, et qu'il ne se remettra en marche qu'au mois de mars prochain pour s'en retourner en Russie.

Nach dem Concept. Federic.

## 3273. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 16. September, dass sich der sächsische Gesandte Graf Loss bei dem Marquis Puyzieulx über die Umtriebe französischer Emissäre behufs Bildung einer Conföderation in Polen beklagt, und dass Puyzieulx ihm geantwortet habe: „Qu'il était vrai que le Roi son maître ne pouvait se dispenser d'être fort sensible à voir une nation comme la polonaise, dont les libertés lui étaient chères, devenir tous les jours de plus en plus l'esclave de la Russie, pendant que le roi de Pologne ne faisait rien pour l'empêcher... Les émissaires dont vous vous plaignez, ajouta le marquis de Puyzieulx, viennent de mon cabinet, c'est moi qui les fais agir, en exécutant les ordres du Roi mon maître, qui s'intéressera toujours à la liberté des Polonais."

Nach dem Concept.

Potsdam, 28 septembre 1747.

J'ai été très satisfait de voir par votre dépêche du 16 de ce mois la déclaration verte qu'a faite le marquis de Puyzieulx au comte de Loss sur la conduite tout-à-fait irrégulière et double de la Saxe, et je suis bien persuadé que, plus la France avancera avec cette dernière dans les affaires, plus aussi elle trouvera matière à se brouiller avec cette même Saxe.

Federic.

---

## 3274. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 septembre 1748.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien parvenue. C'est présentement une chose très décidée que les Russes ne seront point admis au congrès d'Aix-la-Chapelle. Il commence à m'être assez indifférent que l'Impératrice mette effectivement en exécution son voyage projeté de Moscovie ou qu'elle reste à Pétersbourg, les circonstances de la maladie du roi de Suède commençant à aller en mieux, de sorte qu'on n'a pas à craindre d'un jour à l'autre la mort de ce Prince, mais qu'il pourrait facilement traîner encore jusqu'au printemps prochain. Le corps des Russes auxiliaires a passé la Bohême; en cas qu'il voulût suspendre sa marche, il faudrait qu'il le fît en Moravie, pour y hiverner jusqu'au commencement du mois de mars prochain. Il ne saurait revenir de fort grands avantages à la reine de Hongrie de la prolongation du séjour de ce corps en Allemagne, tout prince de l'Empire, quel qu'il soit, sachant à l'heure qu'il est que ces troupes, se trouvant à la solde des Puissances maritimes, dépendent absolument et uniquement de leur disposition. La cour de Vienne, outre cela, ne se trouve pas, de beaucoup près, dans cette bonne intelligence avec les Puissances maritimes où elle était autrefois, les chicanes et les brouilleries qui subsistent actuellement entre la susdite cour et ces dernières, les animant réciproquement entre elles. Ajoutez à cela la difficulté qui est survenue aux Puissances maritimes, et que je ne sais point comment elles s'y prendront

pour la résoudre, savoir la convention qui a été signée à Aix-la-Chapelle entre les ministres de l'Angleterre et de France sur la rétrogradation du corps des troupes russiennes, la France ayant effectivement, en conséquence de ladite convention et dans la persuasion que ces Russes rétrograderaient entièrement, fait évacuer à quelques-unes de ses troupes les Pays-Bas et en ayant même réformé une partie.[1] Les Russes venant ainsi à faire halte en Moravie, les Puissances maritimes rompent par là leur convention avec la France, ce qui, bien considéré, pourrait rendre toute cette affaire plus épineuse que peut-être on n'a pu le croire au commencement. Comme, au reste, il est à supposer que le corps de troupes en question ne rentrera en Russie que très mal accommodé et dans un état piteux, je serais bien aise que vous me dissiez, selon votre pénétration ordinaire, si le ministère russien ne serait point porté par là à aller un peu plus bride en main, avant que de consentir, à l'avenir, à faire marcher des troupes de sa souveraine.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3275. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 30 septembre 1748.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. Je connais le comte de Gersdorf pour un homme savant et très versé dans les affaires de l'Empire, mais je ne lui crois point une capacité bien grande pour celles des finances.[2] Le comte Brühl hâterait ainsi de beaucoup la chûte entière du crédit de la Saxe par celle du comte Hennicke. Quand bien, au reste, le comte Brühl réussirait pour quelque temps à tenir le Roi son maître éloigné de la Saxe, l'avantage qu'il en retirerait ne serait que fort médiocre par son peu de durée. Le roi de Pologne y retournera pourtant à la fin et y verra les calamités publiques; n'importe d'ailleurs que cela arrive trois mois plus tôt ou plus tard.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3276. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 septembre 1748.

Chambrier berichtet, Paris 20. September, dass der Marquis Puyzieulx ihm erklärt habe: „Qu'il ne me cacherait pas qu'il espérait que Votre Majesté ne donnerait pas lieu à Ses ennemis de faire ici des insinuations qui pussent y faire douter des sentiments de Votre Majesté pour la France; qu'il n'avait pas tenu à ces mêmes ennemis de Votre Majesté que de persuader

Comme je puis conclure par les ouvertures que, selon votre dépêche du 20 de ce mois, le marquis Puyzieulx vient de vous faire, qu'il faut qu'il existe une ou plusieurs personnes dans le monde d'un caractère assez ennemi pour

[1] Vergl. S. 220. — [2] Für Gersdorf war die neue Stelle eines Commerzienintendanten für das Churfürstenthum Sachsen geschaffen worden.

ici que Votre Majesté faisait tout ce qu'Elle pouvait, pour jeter la France dans de nouveaux embarras, en flattant les ennemis de la France, qui sont ceux de Votre Majesté, de prendre avec eux des liaisons contre la France; que lui, Puyzieulx, avait toujours rejeté ces insinuations comme fausses et controuvées, et que le Roi son maître ne ferait jamais rien contre Votre Majesté, si Elle ne lui en donnait un motif si fort que Sa Majesté Très Chrétienne ne pût pas révoquer en doute les sentiments de Votre Majesté contre elle, mais que le roi de France était bien éloigné de penser qu'il puisse jamais se trouver dans ce cas."

s'être pris à tâche de suggérer au marquis de Puyzieulx et aux autres ministres français des pauvretés contre moi, mon intention est que vous disiez naïvement, quoique d'ailleurs de bonne grâce et sans la moindre aigreur, au marquis de Puyzieulx que, s'il voulait bien réfléchir un moment sur moi et la conduite que j'avais tenue jusqu'à présent, il trouverait que cette conduite n'avait été ni insensée ni irraisonnable; que, s'il en était d'accord, il me donnât seulement une raison à demi valable qui dût m'engager d'exciter les Autrichiens et les Anglais contre la France, et qu'il voulût considérer s'il y aurait du gain pour moi que de faire cause commune avec eux contre la France. Que si mon système ne différait de celui de l'Autriche et de l'Angleterre que dans un seul article, il serait peut-être assez difficile de l'ajuster à notre mutuelle satisfaction et nous réunir en conséquence; qu'à beaucoup plus forte raison, y ayant tant de points sur lesquels nous différions et qui se trouvaient diamétralement en opposition, lesquels ainsi il était absolument impraticable de concilier ensemble, lui, marquis de Puyzieulx, serait obligé d'avouer lui-même que ces insinuations dont vous me faites votre rapport, qui lui avaient été faites sur mon chapitre, ne pouvaient avoir été produites que par des gens dévoués ou à la Saxe ou à l'Autriche ou bien au gouvernement d'Hanovre; qu'il m'était constant que ces sortes de mensonges ne prendraient point fin si tôt, par la connaissance que j'avais qu'un de leurs principaux projets était de me brouiller avec la France, ou même, s'il était possible, de me séparer entièrement d'avec cette France.

Que je le priais, lui, marquis de Puyzieulx, de prendre mieux connaissance de mes intérêts, en ne réfléchissant pas uniquement sur la Silésie, mais aussi sur l'alliance dans laquelle je me trouvais, conjointement avec la France, avec la Suède, sur la mésintelligence qui subsistait entre moi et la Russie, sur les différents démêlés que j'avais avec l'Hanovre, sur la désunion qui régnait constamment entre moi et la Saxe — qu'il voulut considérer, enfin, que des puissances limitrophes entre elles s'accordaient rarement, et qu'il conclurait de tout cela que ces insinuations qu'on faisait à la France pour me desservir auprès d'elle, n'avaient pour but que d'engendrer des méfiances et de me commettre avec elle, et que, encore une fois, le jeu de ces gens tendait simplement à profiter de toutes les occasions, pour me brouiller et me mettre mal avec la France.

Concernant la garantie de la Sanction Pragmatique, vous direz au marquis de Puyzieulx de ma part que je tâcherais de l'éviter autant

qu'il me serait possible, et qu'en cas que je me visse obligé de faire tant que de la donner, ce ne serait alors que dans le sens de la paix de Dresde, savoir uniquement des provinces de l'Autriche situées en Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3277. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 30 septembre 1748.

Je vous ferai rescrire sur votre dépêche du 20 de ce mois et faire certaine communication par le département des affaires étrangères. Pour ce qui concerne l'inclusion de la garantie de la Silésie dans le traité définitif de paix, vous insisterez invariablement pour qu'elle s'y fasse, et vous ne vous laisserez détourner par rien au monde, pour que vous n'y dussiez appuyer fort et ferme. Quant à mon accession à ce traité de paix,[1] il faudra bien, la France y ayant une fois permis l'insertion de l'article qui la demande, que je m'y prête à mon tour, dès que les parties contractantes dudit traité n'en voudront point démordre. Vous vous tiendrez cependant encore boutonné là-dessus, et vous ne vous expliquerez ni en blanc ni en noir, avant que vous n'ayez reçu mes instructions ultérieures sur la manière dont devra se faire cette accession de ma part. Au reste, je ne suis point content du tout de votre façon de chiffrer, et je veux que vous n'aventuriez plus à l'avenir votre chiffre, en entrelardant les endroits que vous chiffrez, de passages entiers écrits en clair.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3278. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 3 octobre 1748.

Vous aurez vu, par le post-scriptum de la dernière dépêche du sieur d'Ammon, la situation où se trouve actuellement à Aix-la-Chapelle l'affaire de la garantie de la Silésie et de quelle façon le comte de Sandwich s'est expliqué à ce sujet. Comme je veux bien me prêter à garantir à la république de Hollande la nouvelle barrière qu'on va lui constituer dans les Pays-Bas, pourvu que la République se prête en même temps à me garantir toutes mes possessions de la Silésie et du comté de Glatz, j'ai bien voulu vous faire savoir mes intentions là-dessus, afin que vous en puissiez instruire convenablement le sieur d'Ammon et faire expédier en même temps les autorisations nécessaires qu'il vient de demander par la susdite dépêche, pour s'en servir selon que les circonstances l'exigeront. Ce qui me ferait un plaisir sensible, est si le sieur d'Ammon savait profiter de cette ma démarche, afin que je puisse être

[1] Vergl. S. 225.

dispensé par là de toute autre garantie ou à quoi on voudrait m'engager d'ailleurs selon les dispositions des préliminaires de paix. Aussi doit-il en faire la tentative et employer son savoir-faire, pour voir s'il y pourra réussir; mais avec tout cela, il faut qu'il ne perde jamais de vue que je demande absolument que la garantie de la Silésie, telle qu'elle est stipulée dans les préliminaires, entre dans le traité définitif de paix, et que c'est sur ce principe qu'il faudra régler le reste de ses démarches.

Au surplus, je trouve assez bonne l'idée dudit d'Ammon qu'on doive dispenser le roi de Sardaigne de la garantie de ma Silésie, pour qu'il n'ait plus lieu d'insister sur ma garantie de toutes les dispositions du traité de paix définitif, et si d'Ammon peut venir par là à mes fins, je vieux bien permettre qu'il en fasse usage. Vous ne laisserez pas d'instruire assez amplement le sieur d'Ammon sur la manière qu'il doit se conduire dans un cas aussi critique et épineux que celui dont il s'agit à présent, et vous ferez ensuite communiquer tout ce qu'il en faut au sieur de Klinggræffen, pour qu'il se conduise en conséquence. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 3279. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. October 1748.

Podewils berichtet, Berlin 4. October: L'abbé Loise „m'a communiqué une nouvelle dépêche du marquis de Puyzieulx, par laquelle lui est enjoint de réitérer les promesses si souvent faites par le passé que le comte de Saint-Séverin avait des ordres exprès et positifs d'avoir soin que l'article de la garantie de la Silésie et du comté de Glatz fût inséré dans le traité de paix définitif dans les mêmes termes qu'il l'a été dans les préliminaires. J'ai cru devoir témoigner audit abbé que cette déclaration ferait d'autant plus de plaisir à Votre Majesté qu'elle était bien différente de celle que le comte de Saint-Séverin avait faite dernièrement à Ammon, et qu'au lieu que la France avait fait insinuer ici par lui, l'abbé Loise[1] que la garantie de la Silésie et du comté de Glatz était gratuite et accompagnée d'aucune condition onéreuse, Votre Majesté étant le maître de Se charger ou non de celle de la Sanction Pragmatique — Saint-Séverin avait tenu des discours fort extraordinaires sur une garantie réciproque qu'on prétendait exiger de Votre Majesté."[2]

Vor dieses Mal hat er nicht gut gethan, dass er den Abbé Loise von demjenigen, so sich der Comte Saint-Séverin gegen Ammon entfallen lassen, etwas gesaget hat. Es wäre genug gewesen, wenn er dem Abbé vor die gute Gesinnung und Erklärung gedanket und es dabei bewenden lassen. Ich besorge nur, dass wenn der Abbé Loise an den Comte Saint-Séverin schreiben wird, dieses allerhand Chipotages zwischen dem Comte Saint-Séverin und Ammon machen und einen Potpourri zwischen diesen und dem Loise zu Wege bringen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 219. — [2] Vergl. S. 225.

## 3280. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A CELLE.

Potsdam, 5 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de septembre dernier. Je suis informé qu'après que la France avait mis le marché à la main à l'Angleterre par rapport à l'article de la non-jouissance du traité d'Assiento,[1] en lui déclarant nettement qu'elle voudrait rompre tout ce qui avait été fait, à moins que l'Angleterre ne s'expliquât raisonnablement à ce sujet, la cour de Londres avait enfin pris le parti de céder et de consentir à ce qu'on déterminât à quatre années la prolongation du traité d'Assiento.

D'ailleurs, comme la difficulté relative à l'établissement de l'infant Don Philippe est aplanie, et les actes de cession pour cet établissement délivrés de la cour de Vienne, je m'attends de jour à autre d'apprendre que le traité de paix est signé. Au surplus, je m'en remets à la dépêche que vous recevrez du département des affaires étrangères,[2] par laquelle vous serez amplement informé de ce qui s'est passé à Aix-la-Chapelle touchant la garantie de la Silésie, et de la résolution que j'ai prise en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3281. AU SECRÉTAIRE DU COMMUN A LA HAYE.

Potsdam, 5 octobre 1748.

Si le prince d'Orange vous retouchait encore quelque chose au sujet du comte de Gronsfeld, comme, à ce que vous me le marquez par votre post-scriptum du 27 de septembre dernier, il vous à déjà parlé relativement à ce comte, vous pourrez bien dire alors, quoique fort honnêtement et sans aigreur, au prince d'Orange que je n'avais pas eu toujours lieu d'être édifié de la conduite du comte de Gronsfeld, qui s'était comporté assez partialement contre moi en différentes occasions, jusqu'à indisposer contre moi des ministres étrangers qui ne faisaient que d'arriver à ma cour,[3] mais que je passais l'éponge sur tout, en considération du Prince de la part duquel il me venait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3282. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 5 octobre 1748.

J'approuve parfaitement votre façon de penser, dans votre dépêche du 25 de septembre dernier, sur l'avidité pécunière des Polonais, de

[1] Vergl. S. 240 Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 3278. — [3] Vergl. S. 102. 108.

même que ce que vous jugez du sort de la Diète prochaine. Quant aux troupes russiennes, il est décidé à présent qu'on les laissera en Moravie et en Bohême jusqu'au 1er du mois de mars prochain, où elles continueront leur marche pour rétrograder vers leur pays.

Nach dem Concept. Federic.

## 3283. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 5 octobre 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 21 et du 25 de septembre dernier. J'ai de la peine à croire que le roi de Pologne entre pour la moindre chose dans le concert qui a été pris de laisser le corps des troupes russiennes en Bohême et en Moravie jusqu'au 1er de mars prochain, où elles continueront de rétrograder vers leur pays; mais c'est plutôt par la raison que l'impératrice de Russie, après qu'elle a été avertie de la convention faite entre les Puissances maritimes et la France sur la rétrogradation de ces troupes, s'est plainte amèrement de ce que les Puissances maritimes avaient aussi peu d'attention pour ses troupes que de vouloir les renvoyer incontinent après une marche aussi longue et aussi fatiguante que celle qu'elles avaient faite jusque dans l'Empire, dont il ne saurait résulter que la ruine totale de ces troupes, surtout s'il fallait qu'elles rétrogradassent dans une saison nullement convenable aux marches, contre ce que l'on avait stipulé expressément dans la convention faite à Pétersbourg au sujet de ces troupes. Et comme l'Impératrice-Reine s'est déclarée là-dessus qu'elle voudrait bien loger ces troupes dans ses États héréditaires pendant l'hiver, à condition toujours que les Puissances maritimes se chargeassent de leur entretien, on est convenu en conséquence qu'on les laisserait en Moravie et en Bohême jusqu'au 1er de mars prochain.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3284. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de septembre dernier. Je suis informé présentement de la raison de toutes les brouilleries qu'il y a eu dans la maison du Grand-Duc et des chagrins qu'il a fallu que la Grande-Duchesse essuie, dont cependant je garderai le secret pour moi seul. Au surplus, je viens d'être informé aussi de Vienne que les troupes russiennes hiverneraient en Moravie et en Bohême aux dépens des Puissances maritimes, mais que, le 1er de mars prochain, ces troupes en sortiraient pour continuer leur marche en Russie; que les Puissances maritimes avaient fait déclarer de nouveau à la France que, tant que ce corps serait à leur solde, il n'agirait pas contre la France et ses

alliés. Selon mes lettres de France, les Puissances maritimes doivent avoir fait déclarer à la cour de Pétersbourg que leur engagement envers la Russie ne durerait qu'une année, ce qui ne devait nullement avoir plu au comte de Bestushew. En attendant, ce retardement de retour des troupes russiennes opérera que la France ne se pressera du tout dans la réforme qu'elle doit faire dans ses troupes en vertu de la convention signée à cet égard, et les troupes françaises hiverneront à leur tour, selon toutes les apparences, dans les Pays-Bas autrichiens.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3285. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 5 octobre 1748.

Il m'a été des plus agréables de voir, par votre dépêche du 23 de septembre dernier, que le marquis de Puyzieulx a commencé le premier à vous parler des affaires de Suède et de Russie, me fournissant par là occasion, d'une certaine manière, de m'expliquer à mon tour sur cet article. Je vous dirai donc qu'autant que je puis pénétrer ces affaires en question, il me semble qu'il y ait un concert secret entre la Russie et le Danemark, qui peut avoir pour but non tant de s'opposer directement à l'établissement de la succession en Suède, que principalement d'empêcher tout ce qui pourrait apporter du changement dans la forme du gouvernement présent de ce royaume. Dans cette supposition, j'ai conseillé à la Suède que, pour éviter tout ce qui pourrait fournir matière à une nouvelle guerre, elle voulût en cas de mort du roi de Suède ne rien faire d'autre que simplement d'affermir sa succession, étant persuadé, par l'espérance que j'en ai, que, si mon avis vient à être goûté et suivi en Suède, on n'y aura point à craindre de nouvelle guerre, qui d'ailleurs serait d'autant plus inévitable pour la Suède que la considération du traité d'alliance qui subsiste actuellement entre la France et la Suède, n'arrêterait probablement pas la Russie pour qu'elle ne dût aller son train dans l'exécution de ses desseins contre la Suède, car la Russie regarde la France comme trop distante pour qu'elle soit en état d'assister la Suède autrement que par argent; et pour ce qui me concerne, elle se tient tout assurée d'avoir obvié en quelque façon à l'affaire, étant très fondé à soupçonner que la Russie ait fait une convention avec la cour de Vienne pour qu'à l'événement de la mort du roi de Suède, la reine de Hongrie me tînt en échec et dans l'inaction, afin de se procurer ainsi, à elle et au Danemark, des mains d'autant plus libres d'en agir avec la Suède selon leur fantaisie, en cas que cette dernière fît mine de vouloir faire le moindre changement dans la forme présente de son gouvernement.

Vous tâcherez de vous procurer une occasion convenable pour insinuer au marquis de Puyzieulx le contenu de cette présente dépêche,

vous approfondirez en même temps sa façon de penser là-dessus, et vous m'en ferez ensuite votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 octobre 1748.

Dans la supposition que le secrétaire Diestel sera arrivé auprès de vous et qu'il vous aura rendu ce que je lui ai confié, je veux bien vous dire sur votre dépêche du 24 de septembre dernier que je trouve qu'on ne saurait actuellement mieux faire en Suède que d'y avoir pris la résolution, en cas de décès du roi de Suède, de ne point tant vouloir s'appliquer à y introduire la souveraineté, que de modifier en quelque façon la forme présente du gouvernement en faveur du Prince-Successeur. Il serait toutefois à considérer encore là-dessus que

1° La Russie est déterminée de ne point permettre le moindre changement dans cette même forme de gouvernement.

2° Que, si la Russie était actuellement intentionnée de rompre avec la Suède, elle n'y aurait jamais pu trouver une occasion plus favorable que celle d'à présent, tant à cause de son alliance que par les avantages où elle se voit déjà par sa situation en Finlande.

3° Que, quand bien de le roi de Suède mourrait avant le retour du corps des troupes auxiliaires russiennes, la Russie ne laisserait nonobstant de cela de pouvoir amasser autant de troupes qu'il lui en faudrait pour donner bien du fil à retordre aux Suédois, surtout pouvant compter d'être secourue du Danemark pour l'exécution de ses desseins; et

4° Que, quand même le roi de Suède décéderait pendant que les circonstances seraient des plus favorables pour la Suède, il n'en serait pas moins absolument impossible au Prince-Successeur, fût-il un second Alexandre, que pendant l'espace de trois mois il disciplinât l'armée, remît en état de bonne défense les forteresses, rétablît la flotte, et que, par dessus de tout cela, il amassât les sommes nécessaires pour résister à la puissance formidable, par son union, de la Russie et du Danemark.

Par tant, je conseille constamment à la Suède de s'abstenir de tout ce qui de façon ou d'autre pourrait donner occasion à une nouvelle guerre, qui n'aurait, selon toutes les apparences, que des suites malheureuses pour elle. Que la Suède réfléchisse en tout cas, si nonobstant de toutes les représentations que je puis lui faire, elle veut se plonger dans une guerre malheureuse, que, cette guerre une fois commencée, il pourrait être trop tard ensuite pour la faire cesser selon son bon plaisir. Qu'on considère en même temps que par la guerre on peut précipiter sa ruine tout ainsi que se conserver, et qu'il n'y a rien de plus dangereux au monde qu'un zèle immodéré et hors de saison, pour gâter une

affaire qui d'ailleurs, pour peu de patience qu'on y aurait mis, n'aurait manqué de se soutenir.

Quant à la France, j'ai déjà vu les articles de la paix avant qu'ils soient imprimés, je n'y ai cependant rencontré le mot qui fût relatif à la tranquillité du Nord, et je puis assurer positivement que, si l'on pense en Suède de tirer de grosses sommes ou d'être assisté autrement encore par la France, on pourrait bien à la fin s'y trouver fort éloigné de son compte.

Vous insinuerez tout ce que dessus à la princesse royale de Suède, ma sœur, et vous ne laisserez que de donner également à penser sur ces sortes de considérations au baron de Rudenschöld et au zélé comte de Tessin.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3287. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 7 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Quant aux propos que vous avez tenus aux comtes de Sandwich et Bentinck,[1] tout y est bien jusque là; mais il faut que vous ne pressiez pas l'affaire davantage que vous venez de faire, ni ne témoigniez trop d'empressement, après que vous vous êtes assez expliqué là-dessus; car plus vous feriez du bruit, et plus vous compliqueriez par là les affaires. Il m'est constant d'ailleurs que, si les ministres de France ne sauraient nous être en aide pour nous débarrasser de l'accession et de la contregarantie en question, cela ne se fera pas par le moyen des autres ministres du congrès, et il faudra bien que je m'accommode et que je me prête, au bout du compte, pour accéder à ce qui se trouvera avoir été stipulé par le traité de paix définitif.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A CELLE.

Potsdam, 7 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de septembre dernier. Le roi d'Angleterre n'est sans doute plus le maître de changer la moindre chose aux conditions de la paix qui va se conclure à Aix-la-Chapelle, et il faudra apparemment qu'il se prête là-dessus aux désirs de la France, et quand bien même la nation anglaise en jetterait des cris, il est à croire que des guinées données à propos y mettront bon ordre, pour les faire cesser des plus vite.

1 In Betreff der Garantie des holländischen Besitzstandes, die der König zu ertheilen sich bereit erklärte, falls die Bestimmungen der Präliminarien über die Garantie für Schlesien (vergl. S. 225 Anm. 2) unverändert bleiben würden. Vergl. Nr. 3278 S. 252.

Au reste, je vous recommande d'avance que, dès que vous serez arrivé à Londres, vous ayez à cœur l'affaire de l'indemnisation de mes sujets marchands, des pertes qui leur ont été causées par les prises des armateurs et corsaires anglais, et que pour cet effet vous demandiez d'abord au secrétaire Michell les ordres et toutes les autres écritures qui y ont du rapport, afin qu'ainsi vous soyez à même de vous mettre entièrement au fait de tout ce qu'il faudra que vous sachiez pour insister de toutes vos forces sur l'entière indemnisation de mes sujets des pertes ci-dessus mentionnées.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3289. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 7 octobre 1748.

Vous serez attentif, en suite de votre dépêche du 28 de septembre dernier, pour savoir au juste quand ce sera proprement que les troupes russiennes se remettront en marche pour retourner chez eux. Vous tâcherez de n'ignorer non plus toutes les dispositions et arrangements qu'on fera là où vous êtes, tant à l'occasion de ces troupes qu'à celle des régiments autrichiens qui retournent de l'Italie et des Pays-Bas, et vous ajouterez aux rapports que vous m'en ferez, comment ces troupes seront disloquées.

Federic

Nach dem Concept.

## 3290. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 octobre 1748.

Votre dépêche du 21 de septembre dernier m'a été rendue. Je ne discontinue point à chaque jour de poste d'exhorter les Suédois à la modération; si après cela ils s'en départent, il n'y aura point de ma faute. J'espère cependant que les circonstances s'achemineront de manière que tout se passera d'une manière paisible et amiable, après la mort prochaine du roi de Suède.

Il faudra sans doute laisser faire le Grand-Chancelier tout ce qu'il voudra concernant les intérêts du Grand-Duc, puisque personne que je sache ne serait en état de l'y contrecarrer. Il n'est point à craindre d'ailleurs que, si l'Impératrice venait à déclarer son mariage avec le comte Rasumowski, cela pourrait nous être nuisible, mais il en arriverait peut-être des inconvénients qui ne laisseraient que de causer de l'embarras à la cour où vous êtes. Vous pouvez au reste entièrement être persuadé qu'il ne s'agira absolument point de l'inclusion de la Russie dans le traité définitif de paix, prêt à conclure à Aix-la-Chapelle, et que même cette dernière n'y sera seulement point nommée.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3291. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 8 octobre 1748].

Ce n'est point pour la Suède que je crains; vous triompherez facilement des cabales internes; mais j'appréhende la Russie et le Danemark qui se sont ligués ensemble et qui ont formé des projets pour empêcher le changement de gouvernement en Suède. Ainsi, si je vous conseille de temporiser, c'est pour vous empêcher de vous attirer mal à propos une guerre sur le corps; je dis mal à propos, à cause que les finances de la Suède ne sont pas assez fortes pour fournir à d'aussi grandes dépenses, et parceque votre militaire est encore bien loin de ce qu'il devrait être, et que vous n'avez absolument pas un bon général auquel vous puissiez confier la conduite d'une armée. Ainsi, tant que les finances et le militaire ne seront point arrangés comme ils doivent l'être, il faudra cacher vos desseins, et ne les manifester à vos voisins que du moment que vous vous sentirez les reins assez forts.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt die Antwort, Stockholm 8. November.

---

## 3292. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 octobre 1748.

Il m'importe peu, à en parler naturellement, que le voyage de l'Impératrice en Moscovie, qui fait en partie le sujet de votre dépêche du 24 de septembre dernier, ait lieu ou non; car que cette Princesse aille en Moscovie ou qu'elle reste à Pétersbourg, il n'en résultera rien de nouveau pour apporter quelque changement aux affaires, de sorte qu'il m'est assez indifférent pour le présent quelle résolution elle prenne là-dessus. Je ne suis, au reste, pas tout-à-fait sans appréhension que les Suédois ne poussent après la mort de leur roi les affaires plus loin qu'il ne serait prudent de le faire et qu'on ne se le souhaiterait, et je suis en quelque manière en peine qu'il en résulte une guerre.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3293. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. October 1748.

. . . „Da nunmehro Sr. Königl. Majestät die Dépêche des Herrn von Ammon, mit welcher er die Copei des Projet du Traité définitif eingesandt hat, zugekommen ist, so habe ich beides auf allergnädigsten Befehl an Ew. Excellenz senden und dabei melden sollen, wie gedachtes Projet bei den Acten des Geheimen Archives verwahrlich bleiben, dem Herrn von Ammon aber nächstens dahin geantwortet werden sollte, dass

Se. Königl. Majestät von seinem Fleiss und Dextérité in Anschaffung gedachten Projets zufrieden, von dem Projet selbst aber ganz satisfait wären[1] und hoffen wollten, dass es dabei bleiben möchte.

Demnächst habe Ew Excellenz annoch melden sollen, wie Se. Königl. Majestät dem Herrn von Voss auf dessen letztere vom 2. dieses datirte Dépêche und deren Postscripta zu antworten befohlen haben, wie Se. Königl. Majestät vor dieses Mal nichts dazu geben würden, um bei jetziger Diète Corruptiones zu machen; es blieben Höchstdieselben noch der Meinung, dass auch dieser Reichstag ohne Dero Zuthun echouiren würde, und, wann ihm von einigen die Umstände gefährlich gemachet werden wollen, solches sonder Zweifel aus keiner andern Absicht geschehen sei, als von ihm ein Stück Geld zu erschnappen, welches Sentiment Sr. Königl. Majestät sich vielleicht in weniger Zeit confirmiren und er, der p. von Voss, nach Verfliessung ein paar Posttäge finden würde, dass die Sachen eine ganz andere Face bekommen und es an Troubles, Geschrei und Factionen auf dem Reichstag nicht fehlen werde, die solchen endlich filiren machen würden. Was er sonsten mit denen Polen, insonderheit mit dem Woiwoden zu Belcz,[2] durch Complimenten ausrichten könnte, solches sollte er nicht unterlassen, auch sonsten sehr alerte und attent sein, um von allem, was vorfiele und was geschmiedet werde, gute Nachrichten zu bekommen und solches anhero zu berichten; aber auf Geld, die Diète zu rompiren, sollte er diesmal keine Rechnung machen."

Eichel.

Ausrug aus der Ausfertigung.

---

## 3294. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 11 octobre 1748.

Vous ne ferez plus des compliments à l'avenir, et encore moins le mettrez-vous en chiffre comme vous le faites dans votre dépêche du 2 de ce mois, le chiffre n'étant que pour les affaires et pour des raisonnements qui s'y fondent. Je veux bien croire qu'il se peut que la cour de Vienne ait été d'intelligence pour faire hiverner le corps des troupes russiennes dans ses pays héréditaires; mais, après tout, quel profit lui en reviendra-t-il? Elle incommodera et abîmera même par là tant soit peu ses provinces, sans en retirer le moindre avantage réel.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3295. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 30. September, über eine Unterhaltung mit dem Marquis Puyzieulx, in der ihm dieser

Potsdam, 11 octobre 1748.

Vos dépêches des 27 et 30 de septembre dernier me sont bien

[1] In dem Project ist von dem Beitritte Preussens zu dem Friedensvertrage (S. 210. 225. 252) nicht die Rede. — [2] Vergl. S. 185.

u. a. gesagt hat: „Je ne vous cacherai pas qu'on fait tout ce qu'on peut, pour nous persuader que le Roi votre maître voudrait brouiller les cartes de nouveau et y amener les puissances qui nous en veulent, par des espérances de l'avoir avec elles pour nous faire la guerre. Je suis bien éloigné de croire que Sa Majesté Prussienne puisse penser ainsi, parceque ce n'est pas de son intérêt que nous n'ayons pas les bras libres, en cas qu'il fût attaqué, et il ne le sera point quand nous serons tranquilles. Je sais bien que ses ennemis ne peuvent chercher à nous donner de la défiance contre lui qu'en lui attribuant un système aussi désobligeant pour nous. Je vous répéterai encore une fois que je ne le crois pas et que je l'ai dit au Roi; mais je ne vous dissimulerai pas que, si Sa Majesté Prussienne faisait quelque chose de si fort, dans l'esprit que ses ennemis le souhaitent, et que nous ne pussions plus douter de ses sentiments contre nous, nous changerions de système et nous en ferions un qui porterait directement contre lui. Si j'avais l'honneur d'être connu personnellement au Roi votre maître et d'avoir un entretien avec lui, je me flatte qu'il serait content des principes dans lesquels je suis, parcequ'il verrait qu'ils conviennent à ses intérêts. Je sens que la situation demande un génie aussi supérieur que le sien pour satisfaire à tout ce qu'elle exige, et qu'il n'y a que lui qui puisse soutenir le ton où il a mis ses affaires; mais cherchez où il vous plaira, vous ne trouverez aucune puissance dans l'Europe qui puisse s'entendre avec lui d'aussi bonne foi que nous."

„C'est justement à cause de cela, répondis-je au marquis de Puyzieulx, que vos ennemis et les nôtres font tout ce qu'ils peuvent pour vous inspirer des soupçons . . . mais, M. le Marquis, il ne faut pas, s'il vous plaît, écouter ce qu'on peut tâcher à vous inspirer contre le Roi mon maître."

entrées, chacune en son temps, et je suis resté surtout fort satisfait de la dernière de ces dépêches qui contient la réponse que vous avez faite au marquis de Puyzieulx sur ses propos qui en font le sujet. J'approuve entièrement cette réponse de votre part et j'ai lieu d'être convaincu que toutes les mauvaises insinuations qui se font contre moi au ministère de France, se font par le parti autrichien et saxon, et je crois pouvoir soupçonner que les Anglais en sont peut-être eux-mêmes en quelque manière les auteurs. Je me réfère là-dessus au contenu de la longue lettre que je vous ai faite en dernier lieu sur ce même sujet,[1] et je suis bien aise que le ministère de France et principalement le marquis de Puyzieulx me témoignent actuellement quelque fermeté, après avoir été tout ce qu'on peut appeler mou plus souvent et dans plus de rencontres qu'il n'aurait été à souhaiter. Pour ce qui est, au reste, des affaires que j'ai fait dire en France qui étaient entamées et dont il s'agissait à Hanovre, le ministère de France ne tardera guère, dès que la paix sera signée, de s'apercevoir de lui-même des fins où peuvent tendre les vues des Autrichiens et autres mal intentionnés contre la France, et du jeu qu'ils ont entre eux contre cette dernière.

Federic.

Faites sentir poliment à M. de Puyzieulx que le style menaçant dont il se servait envers vous dans sa conversation, était entièrement déplacé et d'autant plus mal employé que ces sortes de menaces entre amis ne pourraient être que des semences de refroidissement, et que,

[1] Vergl. Nr. 3276 S. 250.

s'il voulait ajouter foi à tous les mensonges que mes ennemis forgent sans cesse et le prendre sur le ton de hauteur, ce sera le moyen le plus efficace de me déterminer à chercher ailleurs des amis, moins aigres et moins crédules.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3296. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 15 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et je me réfère ici à ce que je vous ai déjà fait parvenir, l'ordinaire dernier, du département des affaires étrangères,[1] savoir que je n'emploierai pas la moindre obole à faire des corruptions pendant la présente Diète de Pologne, me tenant très assuré que cette Diète se dissoudra d'elle-même et sans qu'il soit besoin que je fasse quelque dépense à cet égard. Ce seraient en tout cas des occurrences d'importance qui m'engageraient à dépenser quelque argent, mais il n'en sera pas question pendant la présente Diète, et il n'est point à craindre qu'il s'y traite quelque chose de bien grand avec succès, la cour de Dresde manquant des fonds nécessaires pour qu'elle pût se flatter d'y réussir. Il m'est d'ailleurs assez indifférent que le parti des Czartoryski tâche de réussir dans ses vues sur le trône de Pologne; il faudra toutefois qu'il attende l'événement de la mort du roi de Pologne pour mettre en exécution ces mêmes vues, et je serai toujours plus aise qu'un roi Piaste occupe le trône de Pologne, que d'y voir monter un prince de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 octobre 1748.

Il m'est revenu, entre autres, de Pétersbourg que la cour de Russie ne saurait effectivement se passer du Danemark, si elle avait le dessein de troubler la première Diète suédoise qui se tiendra sous le nouveau règne, et que, dans le cas même où elle serait résolue de s'en tenir aux simples démonstrations, il faudrait toujours qu'elle tâchât de porter la cour de Copenhague à en faire autant de son côté, si elle voulait que ses démonstrations produisent l'effet désiré; mais qu'en convenant de ces principes, il était à croire cependant que les Suédois n'avaient rien à craindre, s'ils se conduisaient sagement et s'ils ne donnaient pas prise contre eux par un changement trop marqué dans la forme présente du

1 Vergl. S. 261.

gouvernement, changement qui faisait, selon toutes les apparences, l'unique objet des inquiétudes du Chancelier et des mesures qu'il prenait avec le Danemark; qu'il n'y avait rien, au reste, dans les arrangements qui se faisaient à Copenhague qui devait beaucoup alarmer la cour de Suède, si les finances danoises étaient en aussi mauvais état qu'on le disait il y a quelque temps, et que les dettes considérables qui avaient été contractées sous le dernier règne, donnaient effectivement lieu de le croire; qu'il semblait au contraire que tous ces arrangements n'étaient marqués jusqu'ici qu'au coin de la simple démonstration. Qu'on pourrait conclure de toutes ces considérations que la cour de Danemark, interéssée tout comme la Russie à contrecarrer l'établissement de la souveraineté en Suède, s'entendra avec la première, pour tâcher de prévenir un changement pareil, et qu'elle joindra volontiers ses démonstrations à celles du Chancelier pour cet effet, mais qu'elle n'ira pas plus loin et qu'elle cédera le reste de l'ouvrage à la Russie; et que d'un autre côté il ne tenait qu'à la Suède de se mettre à l'abri de tout, en renvoyant le changement prémédité jusqu'à une occasion plus favorable, qui ne tarderait vraisemblablement pas à se présenter dans peu d'années.

Mon intention est que vous fassiez le meilleur usage que possible, là où vous êtes, de la présente communication que je viens de vous faire, sans cependant que vous disiez d'où elle vous est parvenue, si ce n'est uniquement à la princesse royale de Suède, ma sœur, à laquelle vous en pourrez faire confidence, si d'ailleurs les circonstances vous le permettent.

Ce qu'au reste, selon votre dépêche du 4 de ce mois, le comte de Tessin vous a dit, est beau et bon; je souhaiterais cependant qu'il ne se fît point de propositions, à la Diète à tenir immédiatement après le décès du roi de Suède, qui pussent fournir occasion aux ennemis de la Suède d'en profiter. S'ils veulent se pourvoir en Suède de blés, ils trouveront, je pense, la meilleure occasion d'en acheter dans mon pays de Prusse.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3298. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 19 octobre 1748.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est entrée, et je vois bien par toutes les circonstances que vous m'y alléguez, que je puis avoir l'espérance que la garantie de la Silésie et de Glatz sera insérée dans le traité définitif de paix sur le même pied qu'elle m'a été stipulée par les préliminaires.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3299. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 19 octobre 1748.

Tout ce que vos dépêches du 9 de ce mois portent en substance des demandes des Hollandais, et que leur barrière leur soit stipulée expressément par un article de la paix générale, est très fondé; mais comme la discussion de ces demandes des Hollandais vient d'être renvoyée jusqu'après la conclusion de la paix, il n'y a point de doute qu'eux, les Hollandais, n'aient encore à essuyer de grands débats et beaucoup de disputes à cet égard. Vous prendrez vos informations le plus exactement qu'il vous sera possible, pour savoir au juste jusqu'à quand les troupes auxiliaires russiennes s'arrêteront en Bohême et en Moravie, et vous me manderez de temps à autre ce qui vous en sera parvenu à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3300. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. A en juger par les circonstances d'à présent, il me semble que, si ce qu'il y a de mécontents là où vous êtes, se trouvait pourvu de quelque chef de parti, il ne manquerait point alors d'y avoir du désordre qui pourrait avoir des suites. La conférence que vous me marquez qu'il y a eu en dernier lieu entre le Chancelier et le comte Bernes, a roulé, à ce que je puis vous en dire, sur un mémoire que le ministre russien a fait tenir aux ministres des deux Puissances maritimes, par lequel ces puissances sont requises au nom de l'impératrice de Russie:

1° De ne point apporter de difficultés, mais de faire payer, sans y mettre des délais ultérieurs, à la reine de Hongrie le résidu de 100,000 livres sterling des subsides qui lui ont été accordés des Puissances maritimes.

2° Que les Puissances maritimes ne concertassent point elles seules avec la France le traité de paix définitif, mais qu'elles s'arrangeassent en même temps sur cette paix avec ladite reine de Hongrie en qualité de partie contractante principale, et qu'elles tâchassent outre cela de lui procurer quelques avantages au moyen de la paix générale, pour qu'ainsi l'ancien système d'intelligence étroite entre la reine de Hongrie et les Puissances maritimes et enfin l'équilibre de l'Europe puissent s'en ressentir pour leur ultérieure conservation.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3301. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 octobre 1748.

Il ne reste rien à répondre à votre dépêche du 9 de ce mois, et je me réfère, à son égard, à la résolution que je vous ai fait parvenir par mes ordres du dernier ordinaire, non que je doute qu'il ne s'agisse pendant la présente Diète de toutes sortes d'affaires et que le tapis n'y dût être chargé à suffisance pour fournir matière à beaucoup de propositions et déliberations, mais que je suis bien persuadé, en même temps, qu'on n'y prendra au bout du compte aucune résolution tant soit peu contraire à mes intérêts. Pour ce qui est de ceux qui viennent s'offrir à vous pour entrer dans mon service, mon intention est que vous leur donniez à entendre, quoique d'une manière tout-à-fait polie et revenante, qu'il n'y avait actuellement point de places vacantes dans mes régiments et qu'il serait fort difficile de placer en temps de paix dans mon armée des officiers qui ne m'auraient encore rendu service; bref vous les renverrez honnêtement, poliment et contents. Vous m'écrirez au sujet du baron de Gersdorf,[1] où il s'est arrêté autrefois et ce que vous savez d'ailleurs de ses circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3302. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 7. October, dass Frankreich seine Subsidienverträge mit Dänemark und Sachsen voraussichtlich nicht erneuern werde und dass die Minister geäussert hätten: „Que c'était une lourde faute que de payer au Danemark et à la Saxe quatre millions de livres par an, parceque, si la France ne l'avait pas fait, les deux Puissances maritimes, à la place des troupes russiennes, auraient pris à leur solde des Danois et des Saxons, ce qui serait revenu au même pour la France touchant le nombre des troupes qu'il y aurait eu contre elle, avec cette différence à son avantage qu'elle n'aurait pas payé au Danemark et à la Saxe l'argent qu'elle leur a donné jusqu'à présent."

Potsdam, 19 octobre 1748.

Les discours qui vous ont été rapportés, selon votre dépêche du 7 de ce mois, que le ministère de France doit avoir tenus touchant les subsides que la France paie au Danemark, ne sont point entièrement destitués de fondement, et je crois moi-même que ces subsides ont été donnés à pure perte, ou que du moins la dépense qu'en a faite la France, peut être regardée comme surabondante et superflue. Mais quant à ceux que la France paie à la Saxe, l'utilité que la France en retire consiste en ce qu'elle bride par là la Saxe à ne pouvoir du moins donner ouvertement dans les vues des ennemis de la France. Le raisonnement des ministres de France me paraît assez juste quand ils infèrent que, si les Puissances maritimes avaient été dans le cas de payer des subsides au Danemark

[1] Vergl. S. 250.

et à la Saxe, elles ne se seraient alors point trouvées en état d'en fournir à la Russie, étant reconnu pour vrai que les Puissances maritimes, pour subvenir au payement de ces subsides, ont fait les plus grands efforts dont elles étaient susceptibles, et qu'elles n'en auraient pu faire de plus considérables en argent que ceux qu'elles ont faits, ni qu'elles auraient pu prendre à leur solde davantage de troupes que celles qui s'y sont trouvées effectivement.

Concernant les vues que la France a eues de tout temps avec les princes de l'Empire, elles ont toujours fait partie de sa plus saine politique pour se former un parti en Allemagne, lequel parti voulant être mené la bourse à la main et par son intérêt pécuniaire, il ne reste point d'autre voie à la France, pour s'attacher les États de l'Empire, que celle de les ranger de son côté par la distribution de ses subsides.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3303. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. October 1748.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, dass dem Herrn Geheimen Rath von Voss auf die in seiner Relation vom 12. dieses gethane Anfrage, wie er nämlich sich verhalten solle, wann auf dem dortigen Reichstage eine Alliance mit Russland auf das Tapis kommen möchte oder auch wenn man der Zarin den Titel als Kaiserin accordiren wollte, dahin geantwortet werden soll, dass, so viel vorgedachte Alliance anlangete, des Königs Majestät persuadiret wären, dass bei gegenwärtiger Diète solche nicht auf das Tapis kommen, am allerwenigsten aber dergleichen resolvirt werden würde. Was den Titel von Russischer Kaiserin anbetreffe, so sähen Se. Königl. Majestät nicht ab, was es endlich Deroselben vor ein sonderliches Präjudiz verursachen sollte, daferne die République solchen auch der Russischen Kaiserin accordirte; indess wenn diese Sache auf das Tapis kommen sollte, so könnte er, der von Voss, wegen Recognition der Königlich-Preussischen Würde wohl etwas mit unter schreien, ohne jedoch sich ein grosses Fait daraus zu machen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

## 3304. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 21 octobre 1748.

Ammon berichtet, Aachen 15. October, in Antwort auf den Immediaterlass vom 7. October: „Ma conduite en cette affaire a été entièrement conforme aux ordres que Votre Majesté me donne. Depuis l'entretien avec le comte de Bentinck, je n'ai plus fait de démarches relativement à la garantie en question . . . Si

La conduite que vous me marquez, par votre post-scriptum du 15 de ce mois, avoir continué de tenir là où vous êtes concernant la garantie de la Silésie et de Glatz, a toute mon approbation. Je la

dans la suite les Hollandais me pressent là-dessus . . . je leur demanderai si sous les mots de *puissances intéressées*[1] Votre Majesté est comprise. S'ils disent que oui, je leur répondrai que cela doit leur suffire. S'ils disent que non, je les presserai de donner là-dessus une déclaration par écrit et j'exigerai aussi d'eux un acte particulier de garantie pour les États de Votre Majesté."

trouve sage et prudente et je m'attends que vous ménagiez toujours mes intérêts avec la même dextérité et circonspection que vous l'avez fait jusqu'ici. Le plan de conduite que vous vous êtes formé à tenir avec les ministres hollandais, ne saurait de même être meilleur qu'il est, et j'approuve surtout les réponses auxquelles vous vous tenez prêt à leur égard. L'idée sur laquelle elles se fondent, est bonne, vous la retiendrez et la poursuivrez.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3305. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 octobre 1748.

Je suis persuadé avec ceux qui croient en France, comme vous le dites par votre dépêche du 11 de ce mois, que c'est un jeu convenu entre les comtes Brühl et Loss, pour en imposer là où vous êtes, quand ce dernier affecte se donner comme un homme qui n'est nullement bien avec le comte Brühl. Je doute cependant qu'on s'y méprenne aussi facilement que Brühl pourrait vouloir le désirer, et personne n'en sera apparemment la dupe que celui qui d'ailleurs n'aurait aucune connaissance du génie et des allures de la cour de Dresde. En réfléchissant mûrement, je trouve que la France ne saurait point être taxée de mal faire si pour l'avenir elle ne continuait les subsides à cette cour, et, à en juger selon ce qui m'en semble, la France commence présentement à ouvrir les yeux une bonne fois sur la conduite de la Saxe, dont la prédilection l'avait fascinée et la tenait comme enchantée.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3306. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 octobre 1748.

Vos dépêches du 5 de ce mois me sont parvenues. Le chancelier comte de Bestushew ne manquera de se tromper grièvement et à coup sûr, s'il se flatte de l'admission d'un ministre russien au congrès d'Aix-la-Chapelle, ou que la Russie sera incluse dans le traité de paix définitif qui est sur le point d'y être signé, étant très certain qu'il n'y aura point de ministre d'admis de la part de Russie au congrès en question, et qu'il ne sera point fait mention de la Russie dans le traité de paix générale, dans lequel elle ne sera pas même nommée. Pour vous ré-

[1] Vergl. den Artikel 23 der Präliminarien, oben S. 225 Anm. 2.

pondre un mot au sujet de l'ami intrépide, je ne vois pas, après tout, à quoi les menus avis qu'il donne et les petits chipotages qu'il fait pourraient nous mener; les sommes que j'emploierais encore à lui continuer sa pension seraient tout ainsi que jetées; mais il y aurait de la différence si ledit ami pouvait nous rendre quelque service d'importance. Je tâcherai cependant de faire bon usage de ce qu'il vient de conseiller sur la manière dont il serait convenable aux intérêts du prince royal de Suède qu'il se conduisît à l'égard de l'impératrice de Russie après la mort du roi de Suède.[1] Tout ce qu'on débite, au reste, là où vous êtes sur le chapitre du nouveau mufti,[2] me paraît être brodé et même controuvé, m'étant connu que ce mufti est fort des amis de la Suède.

Nach dem Concept. Federic.

## 3307. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 octobre 1748.

Mes lettres de Pétersbourg continuent à me donner les assurances les plus positives qu'après l'événement de la mort du roi de Suède ce royaume n'aura rien à appréhender de la Russie, si l'on ne touche pas tout de suite la forme du gouvernement; qu'à la vérité, le cas de la mort du Roi venant à arriver, et la première Diète alors assemblée, le Chancelier pourrait bien faire ses démonstrations et ses intrigues ordinaires, pour entretenir la division dans les partis et pour donner de la tablature au nouveau Roi, mais qu'il n'irait pas plus loin et que ses vues n'allaient pas jusqu'à vouloir renverser l'ordre de succession, chose trop difficile aujourd'hui à exécuter et dont il aurait même de la peine de convenir avec le Danemark, le rétablissement de l'union de Kalmar étant une chose bien plus contraire aux intérêts de la Russie qu'un changement même dans la forme du gouvernement présent de Suède.

Au surplus, un de mes amis a donné un conseil au sieur de Wulfwenstjerna qui me paraît fort bon, savoir que le nouveau roi de Suède devait envoyer à Pétersbourg, immédiatement après son avènement au trône, une personne de marque et qui ne fût pas trop odieuse, pour faire la notification et donner en même temps de nouvelles assurances d'amitié, ce qui flatterait l'Impératrice et lui ferait voir que le Prince-Successeur n'était pas aussi noir qu'on aurait bien voulu le lui faire accroire. Quoique je n'aie nul doute que le sieur Wulfwenstjerna n'ait pas manqué de mander tout ceci en Suède, néanmoins vous ne laisserez pas de communiquer tout cela de ma part au Prince-Successeur, à la première occasion que vous trouverez pour l'entretenir en particulier, en ajoutant que ce conseil-là me paraissait venir d'un homme très bien intentionné

[1] Vergl. Nr. 3307. — [2] Der in Folge der letzten Unruhen in Constantinopel (vergl. S. 242) zum Grossmufti ernannte Effad Efendi wurde nach Finckenstein's Bericht in den Kreisen des Grosskanzlers Bestushew als „homme bien intentionné" bezeichnet.

et qu'il y avait toute l'apparence qu'en le suivant à son temps, il en pourrait bien résulter que l'impératrice de Russie se radoucirait en quelque manière.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3308. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 25 octobre 1748.

Il ne me reste à vous dire sur votre dépêche du 16 de ce mois, outre le rescrit qui vous parviendra avec cette poste du département des affaires étrangères,[1] si ce n'est que je ne saurais juger autrement par la réponse que vous a donnée le comte Brühl touchant l'affaire de la tutelle de Weimar,[2] que ce dernier pourrait bien n'être pas d'humeur à entrer en matière là-dessus avec vous. Quoi qu'il en soit, vous ne laisserez de le presser en son temps sur la réponse qu'il vous a fait espérer qu'il vous donnerait sur cette affaire. Vous vous expliquerez distinctement envers moi, le plus tôt que faire se pourra, quelles pourraient donc être enfin les affaires à mettre en déliberation, pendant la présente Diète, dont il serait à craindre qu'il n'en résultât un aussi insigne désavantage pour mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3309. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 26 octobre 1748.

L'avis que vous me donnez, par votre dépêche du 18 de ce mois, que le traité de paix était sur le point d'être signé, de sorte que je puis espérer qu'il le sera à l'heure qu'il est, m'a été fort agréable, et j'ai été de même bien aise d'apprendre par la même dépêche que mon inclusion et la garantie de ma Silésie et de Glatz seraient insérées dans le traité de paix définitif comme elles m'avaient été stipulées par les préliminaires et qu'elles avaient été exprimées dans le projet du traité définitif que vous m'avez envoyé. Quant à l'acte d'acceptation dont vous venez de me faire mention, je vous ferai expliquer là-dessus mes intentions par le département des affaires étrangères[3] auquel je veux que vous fassiez parvenir dorénavant, surtout dès qu'il s'agira d'affaires importantes, plus exactement que cela ne s'est fait jusqu'ici, les duplicata de vos dépêches et des post-scriptums qui y appartiennent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 3303 S. 267. — [2] Vergl. S. 230. — [3] Unter dem 24. October übersendet Eichel dem Ministerium die Weisung des Königs, Ammon mit einer Vollmacht zur Ausstellung einer Acceptationsacte zu versehen, falls man solche für das Friedensinstrument, mit Rücksicht auf die darin stipulirte Garantie Schlesiens, von Preussen fordern sollte. Vergl. S. 261 Anm. 1; 273.

## 3310. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 26 octobre 1748.

Ce que vous me marquez, par votre dépêche du 14 de ce mois, de la persuasion dans laquelle paraît être le ministère de France que l'épuisement où se trouve l'Angleterre la retiendra tranquille, s'accorde parfaitement avec ce qui me revient d'Angleterre et d'autres endroits encore sur ce même sujet. Un excès de passion avait, pour ainsi dire, aveuglé les Anglais et les avait engagés à faire jusqu'à leurs derniers efforts en donnant de l'argent; présentement que cette passion se trouve un peu refroidie, et que leur enthousiasme vient à cesser assez pour les laisser libres d'examiner l'état actuel de leurs affaires, ils restent comme étonnés, en s'apercevant de l'épuisement dans lequel ils sont et de se voir ainsi énervés. Je suis, au reste, d'opinion qu'il saurait être assez indifférent à l'Angleterre quel parti prendra le fils du Prétendant sur l'endroit de sa demeure,[1] car ne pouvant rien sans la France, cette dernière se trouvera toujours d'un jour à l'autre à portée de disposer du jeune Édouard, fût-il d'ailleurs au bout du monde, dès que la France voudra faire tant que de lui promettre son assistance. Ce qu'on en peut conclure, est que la France, empêchant les uns, avec qui elle est en alliance, de s'acquitter des engagements qu'ils ont avec elle, abandonne les autres, qu'elle s'imagine être d'ailleurs trop faibles, et c'est bien là la politique d'à présent de presque toutes les puissances de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3311. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1748.

Je vous ferai rembourser les cent roubles que vous me marquez, par votre dépêche du 8 de ce mois, avoir avancé au capitaine de Stackelberg et j'aurai d'ailleurs soin de cet officier.[2] Vous croyez que la cour de Suède juge fort sainement en traitant de pure ostentation tout ce qui se fait de la part du Danemark. Je vous dirai cependant là-dessus que je tiens ces ostentations pour une affaire fort dangereuse; ce ne sont en effet que des démonstrations pendant un temps, mais je vous donne à penser si, dès que l'on se trouve avoir à faire à des furieux, elles ne pourraient pas très facilement dégénérer en réalités? Considérez qu'il ne serait point du tout difficile à la Russie d'attaquer la Suède d'un côté, et que le Danemark s'entendrait très facilement à l'entamer de l'autre côté, s'ils étaient assurés que la reine de Hongrie voulût me tenir en échec. Ce sont là des circonstances qui méritent d'être prises mûrement en considération, et qui demandent beaucoup de réflexion. En attendant, je recommande aux Suédois, autant que je puis,

[1] Vergl. S. 125. — [2] Vergl. S. 229.

d'avoir beaucoup de prudence et de prévoyance, et je tâche par là d'empêcher tout ce qui pourrait fournir un prétexte à colorer une nouvelle guerre. J'en agis ainsi à d'autant plus forte raison que les conjonctures d'à présent n'y seraient absolument point favorables pour la Suède. Vous en parlerez au ministre suédois de Höpken, pour que la Suède ne pousse pas trop en avant, mais qu'elle se contente pour le présent d'établir sa succession sur un pied solide, et que le reste se ferait toujours assez à temps.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3312. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 27 octobre 1748.

Si la cour [de Vienne] a compté, comme il paraît par votre dépêche du 19 de ce mois, qu'elle serait quitte des garnisons hollandaises dans les places de barrière des Pays-Bas et des sommes pour l'entretien de ces garnisons, elle aura compté sans son hôte, parceque dans le traité définitif de paix qui a été signé le 18 de ce mois entre les ministres de France et des Puissances maritimes à Aix-la-Chapelle, et auquel le comte Kaunitz a dû donner son acte d'accession le 23, il a été ajouté encore dans l'article 6, où il s'agit des restitutions et des cessions à faire, que les villes et places dans les Pays-Bas dont la souveraineté appartenait à l'Impératrice-Reine dans lesquels les États-Généraux ont eu le droit de garnison, seront évacuées aux troupes de la République. Comme l'on ne saurait envisager cette clause que comme une source de bien des chicanes et des brouilleries, vous devez être attentif sur les suites qui en reviendront, et de quelle façon la cour de Vienne s'y prendra, quand on en viendra à l'exécution, afin que vous puissiez m'en rendre compte.

Federic.

Chotek[1] se donne beaucoup de peine pour l'affaire de Weimar, il nous débite des sophismes que nous devons recevoir comme de bons arguments; d'ailleurs Chotek paraît un fort galant homme.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

## 3313. AU SECRÉTAIRE DU COMMUN A LA HAYE.

Potsdam, 27 octobre 1748.

Je suis entièrement satisfait de la bonne conduite et dextérité avec laquelle, selon votre post-scriptum du 22 de ce mois, vous vous êtes employé dans l'affaire des passe-ports en question,[2] laquelle étant ainsi

[1] Der neue Gesandte der Kaiserin-Königin in Berlin. Vergl. S. 177. 185. — [2] Passierscheine für Munitionsvorräthe, welche die Generalstaaten aus den preussischen Magazinen zu Wesel gekauft hatten. Vergl. S. 42. 113.

finie au gré de ce que j'en souhaitais, vous en remercierez de ma part le comte de Randwijck et ceux où il appartiendra d'ailleurs, en les assurant de toute ma reconnaissance à cet égard. Je ferai, au reste, avoir soin de tout ce qui pourra être besoin pour la conclusion finale de l'affaire susmentionnée. J'approuve fort que vous ayez tâché de détruire les bruits chimériques qui se sont répandus là où vous êtes sur une marche de quelque corps de mes troupes du côté de la Courlande. Vous n'auriez, en effet, su mieux faire, car je ne saurais concevoir ce qui peut avoir donné occasion à pareils bruits insipides et fades, si ce n'est que peut-être il y ait eu là-dessus quelque mésentendu par les avis qu'on peut avoir reçus d'un voyage que je serais intentionné de faire en Prusse, l'année qui vient, à quoi cependant il n'y a rien que de fort naturel, n'ayant dès huit ans vu cette province.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3314. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 28 octobre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois. Voilà donc le traité définitif de paix[1] signé de tous les ministres des puissances contractantes; car pour ce qui est de l'accession du roi de Sardaigne, je la tiens autant que faite, bon gré mal gré qu'il en ait. Je vous sais bon gré de ce que vous m'avez envoyé d'abord une copie *in extenso* dudit traité; ma satisfaction a été entière, quand j'y ai vu que la garantie de la Silésie a été insérée sur le pied que je l'avais souhaité et conformément à la disposition des préliminaires. La clause insérée dans l'article 6, moyennant laquelle les Hollandais [ont] le droit de garnison dans les places des Pays-Bas où ils l'ont eu ci-devant, sera un morceau de dure digestion à la cour de Vienne, celle-ci ayant été fort contente quand elle espérait encore qu'on ne réglerait point l'article de la barrière dans le traité même, parcequ'elle n'était nullement intentionnée de remettre les places de barrière entre les mains des Hollandais ni de leur donner pour leur entretien la même somme que ci-devant, voulant au contraire se charger elle-même de la défense de ces places. Au surplus, vous pouvez croire que je reconnais comme je dois les bons et fidèles services que vous m'avez rendus pendant votre séjour à Aix.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3315. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 octobre 1748.

Vos dépêches du 12 de ce mois m'ont été rendues. Le corps de troupes russiennes dit auxiliaire restera, à ce qu'il m'en est revenu, dans

[1] Gedruckt bei de Clercq a. a. O. I, 65.

les pays héréditaires autrichiens jusqu'à la mi-janvier, ou bien, selon d'autres, jusqu'au commencement du mois de mars prochain, et ces troupes se remettront alors en marche pour retourner chez elles. Au reste, pour ce qui concerne le voyage que l'Impératrice médite de faire en Moscovie, je souhaiterais que vous m'écrivissiez positivement si ce voyage sera de longue ou de courte durée. Au premier cas, je serais fâché de vous savoir si fort éloigné de moi pour aussi longtemps, mais au dernier cas je pourrais bien permettre que vous suivissiez l'Impératrice en Moscovie.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3316. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 28 octobre 1748.

Vous ferez un compliment bien poli de ma part au sieur de Castera, en le remerciant des avis qu'il a continué de vous donner et qui me sont parvenus joints à votre dépêche du 19 de ce mois. J'apprends d'autre part au sujet du sieur de Fontenay[1] que les négociations dont il était chargé, portaient entre autres principalement qu'il devait tâcher de négocier en France quelques sommes considérables en espèces pour la Saxe. Je doute néanmoins qu'il y réussisse, n'y ayant point d'apparence qu'en France on voulût risquer son argent avec la Saxe, et cela d'autant moins que, cette dernière étant sur le point de faire banqueroute, les Français n'auront garde d'en être les dupes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3317. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 octobre 1748.

Ce que je veux savoir présentement de vous, est si la couronne de Danemark serait assez bien en finances pour pouvoir entreprendre l'exécution de quelque projet de manière à se flatter d'y réussir, ou bien si elle se trouve assez courte en argent pour se voir obligée par là à rester les bas croisés et dans une parfaite inaction. Vous vous expliquerez là-dessus envers moi, après avoir réfléchi de tous vos sens, de sorte que je puisse m'y reposer entièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3318. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 octobre 1748.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 15 de ce mois. Les soupçons dont le comte de Tessin vous a fait part contre la cour de

[1] Vergl. S. 221.

Danemark, et l'intention qu'il lui attribue de vouloir éclater ouvertement contre la Suède, me paraissent hors de toute vraisemblance. Pourrait-on croire que cette cour-là voudrait entrer en guerre contre la Suède dans une saison aussi avancée que la présente? Par quelle puissance capable à lui fournir les moyens de soutenir une pareille démarche, sera-t-elle appuyée? Le roi de Suède étant encore en vie, que lprétexte trouvera-t-elle pour assaillir le royaume, et quelles brouilleries intestines y a-t-il, sur lesquelles cependant la cour de Copenhague a toujours mis sa plus grande espérance?

Mais ce qui me révolte encore plus contre le comte Tessin, ce sont les expédients dont il voudrait se servir pour conjurer le prétendu orage, que je trouve entièrement hors de saison et tout-à-fait inpraticables, parceque premièrement vous devez savoir que le traité définitif de paix a été signé le 18 de ce mois des ministres de toutes les puissances intéressées, et que par conséquent le congrès à Aix-la-Chapelle est autant que fini. En second lieu, ce serait la faute la plus grossière que la Suède pourrait commettre dans les circonstances présentes, si elle voulait mettre aux yeux de tout le monde sa faiblesse par des sollicitations qu'elle voudrait faire à la France afin d'assembler un congrès général pour la tirer des alarmes qu'elle a à l'égard de la mauvaise volonté de ses voisins, au lieu que son jeu doit être de n'en pas témoigner la moindre inquiétude. De plus, quelle bonne raison alléguerait la France pour assembler un tel congrès pendant que personne ne fait du mal ouvertement à la Suède? et la cour de Danemark n'éluderait-elle pas tous les reproches que la France voudrait lui faire, en mettant ses ostentations et sa façon de se conduire dans un jour avantageux? Mais ce qui me fâche le plus à ce sujet, c'est que je vois aussi peu de fermeté dans la façon de penser du comte Tessin, et qu'il va si légèrement d'une extrémité à l'autre, passant tout d'un coup d'une hardiesse inconsidérée à un excès de timidité.

Quant à moi, je conseillerai toujours à la Suède de garder dans les circonstances présentes le juste milieu dans ce qu'elle voudra faire à l'événement de la mort du roi de Suède, c'est-à-dire de couronner roi le Prince, successeur au trône, sans la moindre innovation et principalement sans toucher à la forme du gouvernement, afin de ne donner aucune prise par là à ses envieux. Si la Suède veut bien agir en conséquence de ce mon conseil, je suis tout-à-fait persuadé qu'elle n'aura ni guerre ni d'autres inconvénients à craindre de qui que ce soit; au lieu que, s'il leur arrive que pendant la première convocation des États ils veuillent toucher à la forme du gouvernement, ils s'attireront infailliblement beaucoup de mauvaises affaires, ce que vous ne laisserez pas d'insinuer dans des termes convenables au comte de Tessin.

Au surplus, je veux bien vous faire part à cette occasion de ce qu'une de meilleures têtes en Russie a mandé à quelqu'un de ses amis, savoir que les armements du Danemark ne signifiaient rien et qu'on pourrait

être bien sûr que les Danois resteraient tranquilles. Vous pouvez bien communiquer confidemment cette circonstance au comte Tessin, pour le rassurer par là en quelque façon contre les susdits appréhensions, quoiqu'il faille le tenir toujours dans une situation tempérée, en lui recommandant fort de bien observer le juste milieu dans cette affaire-ci et de n'être ni trop entreprenant ni trop timide, extrémités dont l'une ou l'autre perdrait infailliblement leurs affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3319. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 2 novembre 1748].

Die Kronprinzessin von Schweden schreibt, Stockholm 22. October: „La copie de la lettre de Pétersbourg que vous avez bien voulu me communiquer,[1] confirme le rapport que Wulfwenstjerna a donné, à la vérité, en dernier lieu . . . Ce qu'il y a de sûr, est que l'on use ici de tous les ménagements possibles pour ne point donner d'ombrage; mais c'est un jeu des mal intentionnés, qui sont bien aises de couvrir leurs mauvaises menées avec le Danemark et la Russie sous le prétexte de la crainte de perdre leur liberté imaginaire, et qui par cette raison débitent dedans et dehors du pays des faussetés qui ne peuvent tourner, à la fin, qu'à leur perte et à celle du royaume. Vous pouvez être assuré que les mesures que l'on a prises sont des plus sages et des plus modérées. Les Universaux ne seront convoqués, après la mort du Roi, que simplement pour assister au couronnement, ce qui les tranquillisera selon toute apparence; et ce ne sera qu'à leur arrivée que l'on pourra juger au juste de leurs intentions et de leur bonne volonté, qui réglera ensuite la conduite que l'on aura à tenir."

Le parti que vous prenez est sans contredit le plus sage. Je n'ai donc plus à craindre de votre côté; mais il peut y avoir des étourdis dans le parti national qui, par les meilleures intentions du monde, pourraient outrer les choses. Il sera absolument nécessaire de veiller sur eux dans la Diète de succession, afin qu'un zèle mal entendu ne vous expose pas mal à propos. Je vous assure qu'autant que je désapprouve le changement du gouvernement dans les circonstances présentes, autant vous animerai-je à y travailler dès que les conjonctures sembleront le favoriser. Nous ne pouvons pas nager contre l'eau, mais un vent propice nous fera regagner par la vitesse le temps que la bourrasque nous a obligé de rester dans le port.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

## 3320. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 novembre 1748.

Pour éviter ici toute redite, je me réfère, sur ce que vous continuez de me mander par votre dépêche du 22 d'octobre dernier de ce con-

[1] Vergl. S. 243.

grès général dont l'idée est venue au comte Tessin, à ce que je vous en ai dit par ma dépêche du dernier ordinaire, et je suis toujours d'opinion que la poursuite de cette idée serait non seulement souverainement nuisible aux intérêts de la Suède, mais même outre cela impraticable pour être mise en exécution. Il me revient fort, au reste, qu'on veuille continuer en Suède de travailler sur le même plan qu'on a suivi depuis la dernière Diète, et je suis tout persuadé que, si en cas de mort du Roi on ne veut pas se prendre à tâche en Suède d'y faire des changements ou des innovations à la forme présente du gouvernement, on n'y aura absolument rien à craindre ni de la part de la Russie ni de celle du Danemark; tout ainsi que, si l'on y entreprenait quelque chose de pareil, il en résulterait inévitablement de grands troubles, qui pourraient avoir des suites extrêmement scabreuses et dangereuses pour la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3321. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 2 novembre 1748.

J'ai reçu vos deux dépêches du 18 et du 20 d'octobre dernier. Il est raisonnablement à croire qu'au bout du compte la France aussi bien que l'Angleterre seront bien aises de se tenir d'abord tranquilles, pour tâcher de se remettre ainsi de l'affaiblissement dans lequel elles se trouvent. L'Angleterre néanmoins, à ce qu'il me revient de différents endroits, doit réellement être plus épuisée que ne l'est la France, de sorte qu'il lui faudra peut-être dix ou douze années de temps avant qu'elle puisse penser à de nouvelles entreprises. C'est aussi par cette considération, dit-on, qu'elle doit être intentionnée de ne point pousser davantage, après que ses quatre années de permission se trouveront être finies,[1] l'affaire concernant son traité d'Assiento avec l'Espagne. La reine de Hongrie et le roi de Sardaigne sont toutefois les deux puissances qui restent les moins édifiées du traité définitif de paix, signé en dernier lieu à Aix-la-Chapelle.

Les circonstances dans lesquelles se trouvent présentement les affaires de la Suède, ont été un peu outrées, là où vous êtes, par le ministre de Suède.[2] Il n'est ni probable ni à croire que la Russie ou le Danemark voulussent après la mort du roi de Suède former des entreprises contre la succession une fois établie en Suède en faveur du Prince-Successeur; mais bien il ne serait point douteux que, si après la mort du Roi on pouvait être intentionné en Suède de ne point vouloir s'y tenir simplement à l'acte du couronnement du Prince-Successeur, mais qu'on voulût dans un même instant y changer ou innover la présente forme du gouvernement, il ne serait point douteux en ce cas, dis-je, qu'il en ré-

[1] Vergl. S. 240. — [2] Scheffer.

sulterait des divisions entre les États de ce royaume, dont le parti opposé réclamerait l'assistance de la Russie, qui pour lors se prévaudrait à coup sûr de pareille occurrence pour en prendre occasion d'agir, conjointement avec le Danemark, contre la Suède. Les Suédois sauront cependant y mettre obstacle et empêcher même que cela n'arrive, pourvu qu'ils se conduisent sagement après la mort de leur Roi et ne touchent absolument point à la forme présente de leur gouvernement, mais qu'ils y laissent tout sur l'ancien pied, au moins jusqu'à ce que les conjonctures leur soient plus favorables qu'elles ne le sont à l'heure présente.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3322. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 2 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 25 d'octobre dernier. Vous vous arrêterez encore à Aix-la-Chapelle pour observer tout ce qui pourra y survenir de nouveau jusqu'à l'arrivée et l'échange des ratifications du traité définitif de paix des cours respectives, et ce ne sera qu'après cela que vous retournerez à votre poste à la Haye. Je veux bien, au reste, ne point révoquer en doute les propos que vous me marquez que le secrétaire de Suède vous a dit lui avoir été tenus par le comte de Saint-Séverin.[1] Cependant je veux et je vous ordonne que, tout ainsi que vous deviez être poli et d'un caractère revenant et doux envers chacun, vous le soyez principalement à l'égard du comte de Saint-Séverin, afin que par vos bonnes manières et un grand savoir-vivre vous mettiez tous, tant qu'ils sont, dans l'impossibilité de pouvoir avec fondement se plaindre de vous ou de votre conduite.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3323. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 23 d'octobre dernier et je suis tout porté à croire que les chipoteries de la Saxe à la cour où vous êtes ont plus pour but l'affaire de la tutelle de Weimar qu'un dédommagement en argent pour la cour de Dresde, ce qui paraît d'autant moins croyable que les finances de la cour de Vienne et les projets du comte de Haugwitz ne se trouveront déjà que trop dérangés, si, selon qu'il

[1] Saint-Séverin sollte sich gegen den schwedischen Legationssecretär Höpken darüber beklagt haben, dass man in Schweden und ebenso in Preussen an dem aachener Frieden allerhand auszusetzen finde. Ammon bemerkt dazu: „Je ne saurais mieux le [Saint-Séverin] comparer qu'à un auteur qui vient d'être sifflé pour une première comédie qu'il donne au public: il s'en prend à tout le monde."

est porté par l'article 14 du traité définitif de paix d'Aix-la-Chapelle, la cour de Vienne venait effectivement à rembourser à la république de Gênes les sommes qu'elle lui a confisquées, pendant le cours de la dernière guerre, dans la banque de Vienne et à d'autres occasions encore. Tâchez, en attendant, de pénétrer autant que possible quel peut être proprement le sujet sur lequel on traite, là où vous êtes, avec la Saxe. Quant aux troupes autrichiennes qui marchent des Pays-Bas en Bohême, elles y seront mises en quartiers, ce que je tiens pour d'autant plus sûr que je viens de voir le plan de dislocation de ces troupes dans la Bohême.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3324. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 2 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 23 d'octobre dernier. Vous verrez enfin vous-même que l'issue de la Diète sera telle que je vous ai déjà écrit ci-devant. Tâchez seulement à reconnaître à fond les Polonais par ce que je vous en dis, et vous trouverez sans peine que je suis fort éloigné de me tromper à leur égard. Les Polonais n'entreprendront sûrement rien pendant cette Diète qu'ils ne puissent être en état d'exécuter. Quand bien même la dispute entre ces deux nonces dont vous faites mention, viendrait à être composée, tenez-vous assuré qu'il n'en renaîtra pas moins pour cela d'autres, qui ne manqueront d'être suivies à coup sûr d'autres encore. Quant à l'augmentation de l'armée, supposé que l'état ecclésiastique y doive contribuer, elle ne sera point résolue ni pendant cette Diète ni pendant celles qui seront à venir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3325. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET BARON DE MARDEFELD A BERLIN.

Potsdam, 3 novembre 1748.

Votre rapport en date du 1er de ce mois, par lequel vous me mandez les ouvertures que le comte de Chotek vous a faites derechef touchant l'affaire de la tutelle de Weimar, m'est bien parvenu. Vous y répondrez au comte de Chotek de ma part, que je n'ignorais aucunement qu'on était prévenu à Vienne contre moi et qu'on y pensait que je n'avais pris parti pour le duc de Gotha que pour m'opposer à la cour de Vienne; mais vous, comte de Podewils, assurerez le comte Chotek qu'il n'y avait à cela pas le mot de vrai, et pour l'en convaincre davantage, vous, comte de Podewils, choisirez une minute d'entre les lettres qui ont été envoyées à Gotha, et qui soit ostensible, pour vous

en servir à faire remarquer au comte de Chotek combien j'y avais toujours recommandé la réconciliation; vous, comte de Podewils, y ajouterez que la raison pourquoi nous nous intéressions pour la maison de Gotha, se fondait dans les précédentes conventions et pactes dans lesquels nous nous trouvions et qui nous obligeaient d'avoir à cœur ce qui regarde ces maisons; secondement, que quoique, selon que j'en pouvais juger, le plus grand droit se trouvât être du côté de la maison de Gotha et qu'elle fût fondée dans la plupart de ses raisons, cependant pour seulement empêcher que le duc de Gotha ne soit commis avec l'Empereur, nous avions à chaque fois prêché la modération et conseillé la préférence d'un accommodement à toute autre chose; mais qu'aussi nous espérions après cela que la cour impériale tâcherait de son côté de faire inspirer plus de modération au duc de Cobourg, afin qu'ainsi on puisse parvenir à concilier un accommodement honnête entre les deux maisons.

Au reste, pour ce qui concerne le sieur Heringen,[1] vous, comte de Podewils, considérerez s'il ne sera point besoin que vous examiniez la pièce dudit sieur Heringen que le comte Chotek vous a alléguée, pour savoir si elle est aussi authentique qu'il veut nous la donner, et en cas qu'elle le soit, il sera convenable d'en écrire au duc de Gotha et de parapher chaque passage qui est d'un sens à blesser dans la réponse du sieur Heringen, pour en montrer de la sorte au Duc l'inconséquence et les mauvaises suites qui en résulteront. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

## 3326. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. November 1748.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 1. November, der englische Gesandte Legge habe Podewils mitgetheilt, dass er mit Rücksicht auf die bevorstehende Eröffnung des englischen Parlaments, dem er als Mitglied des Unterhauses angehöre, demnächst seine Abberufung erhalten, indess alsbald durch einen anderen Minister in gleichem Charakter wie Klinggräffen ersetzt werden würde. Legge habe sein Bedauern ausgedrückt, dadurch an der Fortsetzung seiner Bemühungen, ein enges Einvernehmen zwischen den beiden Höfen herzustellen, verhindert zu werden.

Er muss ihm desfalls ein sehr verbindliches Compliment machen.

„Que, au reste, il ne pouvait s'empêcher de me communiquer l'extrait cijoint des registres de la régence d'Angleterre [Whitehall, 6 octobre 1748] sur le mémoire qu'on lui avait remis ici par rap-

Was diesen Punkt anlanget, so wäre alles recht gut, und würde Ich Meine Engagements, so Ich mit Engelland genommen, heilig beob-

[1] Gothaischer Gesandter am Reichstage, der nach der Versicherung des Grafen Chotek dem Herzog von Gotha einen gütlichen Vergleich widerrathen haben sollte.

port au dédommagement que Votre Majesté exigeait pour Ses sujets dont les vaisseaux ont été amenés en Angleterre durant la dernière guerre, et à la menace de défalquer ces dédommagements sur les dettes de la Silésie; que je verrais par cet extrait qu'on faisait dépendre entièrement du payement exact de ces dettes la validité de la garantie que l'Angleterre avait donnée à Votre Majesté pour Ses acquisitions."

achten. Was Ich aber wegen der Meinen Kaufleuten gebührenden Justice und Satisfaction declariren lassen, solches hätte mit unsern andern Engagements gar keine Connexion, wohl aber wäre Ich Meinen Unterthanen ebendiejenige Protection schuldig, welche sie ihren Unterthanen gäben, die auf Schlesien zu fordern hätten. Dass ohnerachtet alles Meines Sollicitirens Meinen durch die englische Armateurs beleidigten Unterthanen nicht geholfen noch sie dedommagiret worden, solches läge am Tage; Ich fände auch kein einiges anderes Object, wodurch sie zu dem ihrigen zu helfen, als die schlesischen Hypotheken, wann Ich sonsten zu dergleichen greifen müsste. Sie möchten aber nur Meinen armen Unterthanen Justice thun, so würde es alles dieses Zwistes nicht nöthig haben, und Ich Meinerseits den Engelländern alles dasjenige praestiren, wozu Ich Mich engagiret hätte. Dieses möchte der Graf Podewils dem Legge poliment sagen, auch dem p. Michell auf seine letztere Depeschen darnach convenablement instruiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3327. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 5 novembre 1748.

Il n'aurait point du tout été besoin, selon que vous le marquez par votre dépêche dernière, que vous prissiez aussi soigneusement des informations sur le contenu du traité définitif de paix. Vous n'auriez su faire pis en cela, et vous auriez dû et pu réfléchir sans peine qu'il ne pourrait guère manquer qu'il ne dût me revenir copie dudit traité, et comme je suis des plus satisfaits de la manière dont il y a été pourvu à la garantie de la Silésie, vous en prendrez plutôt occasion de remercier poliment le duc de Newcastle de ma part de ce qu'il avait bien voulu se prêter pour faire insérer ladite garantie dans le traité de paix définitif sur le pied et dans les termes que cela s'était fait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3328. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 5 novembre 1748.

Il n'est point croyable, selon que vous rapportez par votre dépêche du 26 d'octobre dernier, qu'on soit d'intention de faire déjà marcher

les troupes russiennes au mois de janvier prochain, mais bien qu'on voudra les laisser dans les pays héréditaires autrichiens jusqu'au commencement de celui de mars, pour ne les renvoyer qu'alors chez elles. L'affaire de la barrière des Hollandais n'a point été renvoyée jusqu'après la paix, comme on a tâché de le débiter à Vienne. La vérité en est bien différente, ayant été inséré expressément dans le traité définitif de paix que toutes les places de la barrière seraient rendues à l'État, pour y mettre garnison comme par le passé. On dit au surplus en Hollande que, s'il se rencontrait encore quelque difficulté par rapport à cette barrière, ce serait une chose de régler de cour à cour.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3329. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1748.

Vos dépêches du 19 d'octobre dernier me sont parvenues. Il est à espérer que les affaires de Suède pourront encore prendre un tour assez favorable, car les Suédois, à ce qu'il m'en revient, commencent à penser plus modérément et se ralentissent dans la vivacité qu'ils ont fait paraître d'abord pour introduire après la mort de leur Roi des changements dans la forme présente de leur gouvernement. Je ne saurais, au reste, point juger par moi-même si après la mort du roi de Suède il faudra convoquer une Diète ou non. Je ne suis point jusqu'au moment présent assez au fait des affaires de Suède pour pouvoir le faire, mais je m'éclaircirai davantage sur ce point-là. La rétrogradation ultérieure des troupes russiennes des pays héréditaires autrichiens se fera, à ce qu'on en dit à Vienne, sinon dans le mois de janvier, du moins au commencement de celui de mars prochain. Au surplus, ayant eu avis que l'Impératrice voulait faire assembler 20,000 recrues en Russie, je m'imagine que le Chancelier en aura principalement fait venir l'idée à sa souveraine afin de se trouver à même de réparer, au moyen de ces recrues, les pertes en hommes qu'aura souffertes le corps auxiliaire, et d'en ôter ainsi la connaissance en Russie au prochain retour de ce corps de troupes.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3330. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 novembre 1748.

Si la mémoire du roi de Suède continue toujours à être aussi faible que vous le mandez par votre dépêche du 25 d'octobre dernier, il n'en vaudra que mieux pour le parti bien intentionné en Suède, en

ce qu'il pourra disposer ainsi, au gré de ses vues, des charges qui viendront à vaquer, sans craindre que le Roi y mette par lui aucun obstacle.

Nach dem Concept. Federic.

## 3331. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 9 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'octobre dernier. Vous démentirez hautement là où vous êtes, quand l'occasion se présentera pour le faire, les bruits qui y courent que je faisais assembler un corps de 60,000 hommes sur les frontières de Pologne pour soutenir les Polonais dans l'élection qu'ils pourraient faire d'un duc de Courlande,[1] et vous ferez sentir que ces bruits pourraient bien être provenus d'un mésentendu, qui aurait sans doute été occasionné par le voyage que je méditais de faire, l'année qui vient, en Prusse, où je n'avais été passé les huit ans et où j'étais intentionné de voir en revue les régiments qui se trouvent en garnison dans les différentes places de cette province. Vous ne discontinuerez pas, au reste, de me faire vos fréquents rapports sur le prochain retour chez elles des troupes russiennes.

Nach dem Concept. Federic.

## 3332. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre 1748.

A en juger par les circonstances que vous touchez dans votre dépêche du 30 d'octobre dernier, sur une Diète extraordinaire à tenir immédiatement après l'expiration de la présente Diète, je n'aurais pu faire mieux qu'en évitant toute dépense en argent pendant la tenue de cette dernière, et il sera toujours temps assez d'en dépenser pendant l'extraordinaire Diète en question, bien entendu que je visse qu'il en vaudrait alors la peine, et que l'intérêt de nos affaires le demandât ainsi. Je serais en attendant presque tenté de croire que les bruits qui ont couru jusqu'ici que le comte Brühl tâchait d'occuper le Roi son maître autant qu'il pouvait en Pologne, pour reculer le plus longtemps possible son retour en Saxe, afin de lui dérober d'autant mieux, de la sorte, la connaissance des grandes misères de cette Saxe et du manque excessif d'espèces qui y règne — quoique ce soit là une fausse politique du comte Brühl qui, pour plus longtemps qu'elle laissera ignorer au roi de Pologne le dérangement qui est dans ses finances, l'augmentera par là même de plus en plus — que ces bruits, dis-je, sont véritables et fondés. On attribue d'ailleurs au comte Brühl des vues selon lesquelles il tâche de devenir duc de Courlande ou du moins de s'établir ainsi en Pologne pour s'y faire une protection contre l'orage qui semblait le menacer. Vous ne manquerez d'en approfondir la vérité et de m'en

[1] Vergl. S. 273.

faire ensuite votre rapport, et comme il se dit que les troupes russiennes se remettront en marche des pays héréditaires autrichiens vers la mi-décembre, pour continuer à retourner chez eux par la Pologne, vous tâcherez de savoir si les lettres réquisitoriales ont été délivrées à cet effet à Varsovie — ou dès qu'elles le seront — et si l'on commence à pourvoir à la subsistance de ces troupes sur la route qu'elles devront tenir par la Pologne, pour aussi m'en certiorer par votre dit rapport.

Nach dem Concept. Federic.

## 3333. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 novembre 1748.

J'ai reçu vos dépêches du 22 d'octobre dernier. Les affaires de la Russie peuvent m'être présentement assez indifférentes, en ce que, la paix générale venant d'être signée, toutes les affaires s'en trouvent réglées. Il est fort à présumer que le crédit du Chancelier commencera fort à baisser par là auprès des cours étrangères de l'Europe, et que ces cours ne flatteront plus bien fort celle de Russie, dès que vous en exceptez celle de Vienne, pour retenir la cour de Russie dans son alliance, et celle de Copenhague, qui sera bien aise d'être d'accord avec la cour de Russie pour les affaires de Suède. Je suis curieux des affaires de Perse,[1] à cause de l'influence qu'elles ont dans celles de Russie et des Turcs, et par là même dans celles de l'Europe. On dit que les troupes russiennes se remettront en marche des pays héréditaires d'Autriche le 15 de décembre prochain, pour accélérer d'autant plus, à la faveur des gelées à espérer vers ce temps-là, leur retour par la Pologne chex eux. Ayant ordonné, au reste, que le banquier Splitgerber vous fasse compter à Pétersbourg 300 écus, mon intention est que vous vous en payiez de l'avance des 100 roubles que vous avec faites en dernier lieu au capitaine Stackelberg, et que vous fassiez tenir le restant de ces 300 écus à ce dit capitaine.

Nach dem Concept. Federic.

## 3334. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 9 novembre 1748.

Sur le pied que vous venez de vous expliquer dans votre dépêche du 28 d'octobre dernier, il faut bien que je croie que les finances de la France sont mal administrées et en désordre, mais je vous soutiens toujours que ces finances ne sont point épuisées pour cela. Ce désordre dans les finances de la France marque plutôt les grandes forces et ressources de ce royaume, qui, dérangé aussi furieusement qu'il l'est, n'en

[1] Finckenstein hatte in seinem Berichte vom 22. October die Thronstreitigkeiten in Persien nach dem Tode des Schah Nadir (vergl. Bd. V, 496) erwähnt.

laisse pas moins que de figurer dans un aussi éminent degré qu'il fait, dans le dehors. Au reste, il faut que je voie votre neveu, que je lui parle moi-même et que je le connaisse, avant que de pouvoir m'expliquer envers vous sur son sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3335. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 novembre 1748.

Votre rapport du 29 d'octobre dernier m'est bien entré, et je continue d'attendre de vos nouvelles sur l'issue qu'aura eue l'affaire des prétentions de nos marchands. Je vous recommande et ordonne de l'avoir à cœur présentement plus que toute autre chose.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3336. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A VIENNE.

Potsdam, 12 novembre 1748.

Vous faites mention, dans votre dépêche du 2 de ce mois, de certains grands magasins qu'on avait faits en Moravie, et qui selon le sentiment de quelques-uns font voir que la rétrogradation des troupes russiennes ne se fera qu'au printemps prochain. Je veux que vous vous éclaircissiez plus particulièrement là où vous êtes sur ces dits magasins, et que vous vous expliquiez ensuite à moi en quoi consistent ces grands magasins qu'on a amassés en Moravie pour la subsistance des troupes russiennes. Les avis qui me viennent d'ailleurs de ce côté-là, ne sonnent mot de ces magasins.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3337. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 novembre 1748.

Ce que vous venez de me mander ultérieurement, en date du 26 d'octobre dernier, du voyage de l'Impératrice en Moscovie et de toutes les autres chipoteries qui agitent et font mouvoir en elle-même la cour de Russie, ne m'intéresse à la vérité pas bien fort à l'heure qu'il est, et je n'y prends pas grand part autrement si ce n'est du côté de la curiosité. Mais ce que vous me rapportez par vos deux dépêches de la date susmentionnée concernant les affaires de la Suède,[1] m'a fait réellement bien du plaisir. Je n'en appréhende cependant pas moins que la cour de Pétersbourg ne prenne de nouvelles mesures sur les frontières de la Finlande, dès que le corps auxiliaire russien qui est

[1] Vergl. Nr. 3345 S. 289.

encore actuellement en Bohême et en Moravie, sera arrivé de retour en Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3338. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 12 novembre 1748.

Je suis toujours fermement persuadé que la Diète présente de Pologne filera et s'en ira enfin à vau-l'eau. Quoiqu'au reste votre raisonnement que vous faites dans votre dépêche du 2 ce de mois, soit assez fondé, croyez néanmoins que le projet des Czartoryski sera d'exécution plus difficile que vous ne vous l'imaginez, et que l'augmentation de l'armée de Pologne ne manquera de rencontrer des obstacles tant et plus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3339. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 12 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois de novembre. Il n'y a pas de quoi s'étonner que les Hollandais s'y soient aussi mal pris qu'ils l'ont effectivement fait, pour leurs intérêts dans la paix générale concernant leur barrière et leur tarif de commerce, les Hollandais ayant en général depuis longtemps assez mal manié leurs propres affaires pour qu'on en puisse dire sans se tromper qu'ils y ont pourvu d'une manière des plus misérables.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3340. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 12 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Si la France discontinuait le payement des subsides qu'elle donne à la Saxe, après que son traité avec cette dernière sera échu, cela ne laisserait que d'embarrasser beaucoup la cour de Dresde dans les circonstances où elle se trouve maintenant, et qui l'obligent, comme il y a des avis qui le veulent, de tâcher de trouver à emprunter quelques millions en France.

Je ne comprends pas bien, au reste, quelles peuvent être ces familles en France dont vous dites que ce serait seulement, à présent que la paix était faite, que leurs plaies s'ouvriraient et qu'il y en aurait d'assez profondes et difficiles à guérir pour qu'elles ne puissent pas se soutenir. Pour moi, je suis persuadé, tout au contraire, qu'il y a plusieurs particuliers en France, des généraux et surtout ceux

qui ont eu soin des vivres pour les armées, qui ont trouvé moyen de pourvoir au bien de leurs affaires durant la dernière guerre, et qui se sont acquis même de grandes richesses.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3341. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Potsdam, 16. November 1748.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 14. d. habe Ich mit vielem Vergnügen erhalten, da Mir solches eine neue Versicherung von Dero mehr und mehr herstellenden Gesundheit giebet.

Soviel inzwischen die in den österreichischen Erblanden annoch stehende russische Truppen anbetrifft, so glaube Ich, dass selbige sich gewiss im Januario zum spätesten aus Mähren ziehen und ihren Rückmarsch anfangen werden, da Meinen letzteren wiener Briefen zufolge diejenigen, so davon in Böhmen stehen, beordert sein sollen, nach Mähren zu rücken, um wegen ihres Rückmarsches näher à portée zu sein; in Polen aber glaube Ich, dass sie wohl mehr trainiren und ihren Rückmarsch langsamer fortsetzen dürften, als wie sie solches auf dem Hermarsch gethan haben. Die schlechte Erndte, so man in diesem Jahr in gedachten Ländern gehabt, obligiret die Oesterreicher selbst, dass sie Verlangen tragen müssen, die russische Truppen bald los zu werden, zumalen da einestheils [sie] ihre eignen Truppen dahin zu verlegen haben, anderntheils aber die neuern Finanzarrangements der Königin von Ungarn durch die Gegenwart mehrgedachter russischer Truppen einigermassen derangiret werden. Uebrigens wünsche Ich, dass Ew. Liebden die nach Magdeburg vorgenommene Reise wohl bekommen und Dieselbe Sich bald vollenkommen retabliret finden möge. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

## 3342. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 16 novembre 1748.

J'ai peine à croire, nonobstant les démonstrations de confidence que vous dites, par votre post-scriptum du 10 de ce mois, que l'on témoigne au comte de Flemming là où vous êtes, qu'il y soit chargé de négociations bien importantes; je soupçonne plutôt que l'accueil favorable que l'on fait au comte de Flemming à Hanovre, se fonde sur ce que la cour de Dresde, eu égard au grand manque d'argent et de crédit en Saxe, a pourtant

su trouver moyen de faire rembourser au roi d'Angleterre, à la dernière foire de Leipzig, la somme de 125,000 écus pour être décomptée des sommes que ce Prince a avancées à la Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3343. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 16 novembre 1748.

Il m'est agréable de voir par votre dépêche du 6 de ce mois que la Diète de Varsovie y était sur le point de mourir. Pour ce qui est de la convocation d'une Diète extraordinaire, l'on ne saurait l'envisager raisonnablement autrement que comme une ostentation et menace toute pure dont veut se servir la cour où vous êtes pour mettre par là les Polonais dans une espèce d'appréhension; car, premièrement, le manque d'argent est si grand en Saxe et y augmente si fort de jour en jour qu'il en est à croire que la Diète extraordinaire projetée pourra manquer par cette seule raison-là. En second, les connaisseurs des constitutions de Pologne m'assurent d'un autre côté que — quoiqu'il soit libre au roi de Pologne de convoquer et de tenir semblable Diète extraordinaire — s'il en convoquait une, il en arriverait facilement qu'ils se formât à cette occasion des confédérations, lesquelles, une fois formées, le Roi ne serait plus le maître de réprimer. On ne doit cependant jurer de rien, et il se pourrait sans peine qu'un ministre tellement étourdi que l'est le comte de Brühl, se portât contre toute raison à une démarche aussi peu mesurée que le serait celle de la convocation d'une Diète extraordinaire.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3344. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 novembre 1748.

Le contenu de votre rapport du 9 de ce mois me paraît être solide et fondé, et je veux que vous me marquiez avec précision si les campagnes qu'a faites le Danemark en Norvége lui ont été fort coûteuses, et si la subsistance des troupes y monte fort haut, et quelles autres grandes dépenses elles requièrent ou ne requièrent pas. Ce que vous me mandiez d'ailleurs, il y a quelque temps, des préparatifs de guerre des Danois, mérite de l'attention. Je ne regarde cependant jusqu'ici ces préparatifs que comme de simples ostentations de sa part pour en imposer à la Suède, quoique cela ne doive point vous empêcher de continuer d'être attentif à tout, pour m'en faire vos rapports.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3345. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 novembre 1748.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 1er de ce mois, concernant la confidence que le comte Tessin vous a faite par rapport aux desseins des cours de Vienne, de Pétersbourg et de Copenhague. Dites-lui là-dessus qu'il pourrait être tout-à-fait tranquille touchant les intentions qu'il suppose à la cour de Vienne relativement à moi, parceque tout était réglé de façon que je n'en avais rien à craindre; mais pour ce qui concernait les affaires de la Suède, j'étais tout-à-fait sûr que, pourvu qu'on ne touchât point à la forme présente du gouvernement en Suède, lorsque le Roi sera décédé, ni la Russie ni le Danemark ne voudront tenter quelque chose contre l'ordre de succession établi en Suède. Si le sieur Panin a tenu des propos qui donnent à penser sur la mauvaise intention de la Russie, il me paraît qu'il les a tenus à dessein, pour être rapportés et pour en intimider les Suédois; d'ailleurs je suis fort porté de croire que l'envoi du courrier russien par Stockholm à Copenhague n'a été qu'une grimace ou ostentation toute pure. Néanmoins vous direz de ma part à ma sœur que je lui conseillais qu'elle et le successeur à la couronne tâchent également de leur mieux de réunir, autant qu'il sera possible, les esprits, afin d'empêcher par là que les voisins de Suède ne puissent avoir leurs mains dans les affaires de ce royaume.

Mes dernières lettres de Pétersbourg m'assurent que jusqu'ici les apparences n'y étaient pas que les Russes voudraient tout de bon entrer en guerre avec la Suède; l'on voyait bien que le chancelier Bestushew avait envie d'en imposer, mais que jusqu'à présent les effets n'y répondaient pas; que d'un autre côté la naissance du prince Charles[1] donnait une nouvelle consistance à l'autorité du Prince Royal dans l'intérieur de la Suède: c'était ce que l'on sentait fort bien à la cour de Pétersbourg et ce que le Chancelier même ne comprenait que trop. Tout dépendrait des dispositions des Suédois. Si après la mort du roi de Suède on se pouvait passer d'une Diète extraordinaire, ou si, dans le cas de cette Diète, on avait pris la résolution de ne pas toucher à la forme du gouvernement — dans l'un et dans l'autre de ces deux cas il n'y aurait rien à craindre, quoique le premier soit toujours le plus sûr. L'on ajoute que, si dans le second cas il ne fût question que d'assister à une simple cérémonie, savoir au couronnement du nouveau roi, et qu'on prît soin d'écarter dans les Universaux, aussi bien que pendant la tenue de cette Diète, tout ce qui pourrait conduire à un changement dans la forme du gouvernement — dans ce cas les Suédois n'auraient rien à craindre de la Russie, et que tout le bruit que le Chancelier pourrait faire, n'aboutirait à rien et se bornerait à

[1] Vergl. S. 243 Anm. 2.

une simple démonstration. Voilà des particularités dont je vous permets de faire tel usage que vous le trouverez convenable pour le bien de la bonne cause, quoiqu'il faille que vous ne dites rien du canal d'où cela me vient.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3346. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[novembre 1748].

Die Kronprinzessin von Schweden schreibt (ohne Ort und Datum): [1] „Vous pouvez être assuré que je donne toute l'attention possible aux avis et conseils que vous voulez bien me donner. Je vois bien que les circonstances du temps sont entièrement contre nous, mais par bonheur le Roi paraît passer l'hiver et peut-être le printemps. J'espère qu'il vivra jusqu'à des temps plus favorables. Rohd vous aura sans doute marqué le projet qu'on a ici de proposer un congrès général; [2] si la France entre dans cette idée, l'on se flatte d'en tirer un grand avantage pour la sûreté du Nord. J'ignore si vous êtes de cet avis et quelles sont vos idées sur ce sujet."

Vous ne pouvez rien faire de mieux dans les conjonctures présentes que de vous borner à l'affermissement de la succession, après la mort du Roi. Pour l'idée du congrès du Nord, je ne la crois point juste et suffisante pour prévenir les troubles. Je crois, au contraire, qu'elle en ferait naître de nouveaux. Il est presque démontré que la Russie et le Danemark se borneront à de simples démonstrations à la mort du Roi, qui ne pourront prendre de réalité que dans le cas où la Suède voudrait toucher à sa forme de gouvernement. Si donc on est résolu à ne point faire, du commencement, d'innovations sur cet article, toutes les appréhensions des voisins tombent d'elles-mêmes. Pourquoi donc assembler un congrès qui donnerait gain de cause à la Russie et au Danemark, qui tireraient par ce moyen des avantages réels de leurs ostentations, prescrivant à la Suède des lois dures et sévères? Au lieu que, en tenant bonne contenance à Stockholm, et en n'entreprenant aucune démarche aventurée, vous êtes sûrs de maintenir la paix. Vous paraissez mépriser le grand appareil de vos voisins, vous ne marquez aucune crainte de leurs projets, et vous en faites évanouir tous les effets par une conduite circonspecte et prudente qui ne donne prise à personne.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

[1] Anfang November. Der Bericht Rohd's vom 29. October sagt über den Gesundheitszusand des Königs von Schweden in Uebereinstimmung mit dem obigen: „On regarde présentement le Roi comme hors d'affaire pour tout l'hiver", und am 1. November berichtet Rohd, dass er der Kronprinzessin den Immediaterlass vom 28. September (Nr. 3272) vorgelesen und ihr von dem Inhalte des Immediaterlasses vom 5. October (Nr. 3286) Kenntniss gegeben habe, worauf sich das obige Schreiben der Kronprinzessin zu beziehen scheint. — [2] Vergl. S. 275. 277.

## 3347. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 novembre 1748.

N'ayant rien à vous dire sur la dépêche que vous m'avez faite le 8 de ce mois, dont cependant j'ai été bien satisfait, par les particularités assez intéressantes qu'elle contient, j'ai bien voulu vous marquer par la présente que selon des lettres d'Hanovre le duc de Newcastle ne parle jamais de la paix et que ni le Roi ni lui ne sont de trop bonne humeur dans leur particulier, ce que l'on remarquait ordinairement après l'arrivée des courriers d'Angleterre. L'on soupçonnait d'autant plus que c'était parceque dans le traité définitif l'Angleterre n'a pas gardé le haut du pavé, puisque des lettres de particuliers de Londres faisaient entrevoir que le parti de la cour trouverait des gens de mauvaise humeur par rapport à ce traité. Les lettres d'Hanovre ajoutent qu'on pensait fort de former une puissante ligue ou association dans l'Empire, à laquelle les Puissances maritimes se joindraient, pour brider, à ce qu'on prétend, la France et lui ôter sa grande influence dans les affaires de l'Europe.

Au surplus, j'ai reçu la nouvelle de Varsovie que la Diète s'est passée infructueusement et qu'elle a filé. J'ai été bien aise d'apprendre par la lettre particulière que vous m'avez faite de quelle façon le duc régnant de Wurtemberg vient à vous marquer sa reconnaissance des soins que vous vous êtes donnés dans son affaire de Montbéliard.[1] Aussi veux-je bien agréer que vous gardiez ce qu'il vous a fait offrir à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 19 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. S'il y a une négociation sur le tapis pour former une ligue dans l'Empire avec les Puissances maritimes pour brider la France, il faudra qu'elle soit ménagée avec un secret impénétrable à Hanovre, car je ne saurais pas hors de là m'imaginer aucun endroit où l'on saurait en traiter; ainsi tout ce que je crois de cette correspondance du duc de Newcastle avec le comte Stadion et des entretiens à l'écart que celui-là tient avec le ministre saxon,[2] c'est que l'on a imaginé quelque projet et que l'on en est en pourparlers par ci par là, mais que l'on est encore fort loin du dénouement de la pièce.

Au surplus, si mes dernières lettres de Londres accusent juste, l'on y est content du traité définitif de paix,[3] et le parti de la cour se flatte

[1] Vergl. S. 184. — [2] Vergl. Nr. 3351. — [3] Im Gegensatz zu Klinggräffen's Meldung von dem Missvergnügen des Königs Georg und des Herzogs von Newcastle; vergl. die vorige Nummer.

qu'on saura le faire approuver du Parlement; ce dont le temps nous instruira.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3349. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1748.

La Diète de Pologne est donc enfin morte, comme vous me le rapportez du 9 de ce mois, et je vous avais dit d'avance qu'il en arriverait ainsi. Ma curiosité est présentement de savoir si la cour serait intentionnée au moment présent de convoquer une autre Diète, et je suis bien persuadé qu'en cas qu'il y en eût effectivement une de convoquée, cela ne manquerait pas de causer beaucoup de bruit et de confusion en Pologne, tout ainsi que je vous l'ai touché par ma dernière dépêche. J'espère cependant encore que par le manque d'espèces en Saxe l'on se verra obligé de renoncer à la convocation prochaine d'une Diète extraordinaire, et en ce cas, si le roi de Pologne retourne en Saxe, comme il y a toute apparence, vous verrez que la Diète qui vient d'expirer infructueusement, lui aura coûté un million d'écus qui pourra être tenu comme jeté dans l'eau sans le moindre avantage pour le roi de Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3350. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 novembre 1748.

Vous me marquez à la fin de votre lettre particulière du 2 de ce mois, que certain pays serait encore moins redoutable avec le temps qu'il n'était à présent, si l'on avait soin d'amadouer et d'endormir ces gens-là. Comme ceci ne me paraît pas assez clair pour être bien intelligible, vous m'expliquerez davantage là-dessus vos idées et vous vous servirez, en me mandant votre explication, du nouveau chiffre immédiat, qui apparemment vous aura déjà été remis à la réception de la présente dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3351. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 22 novembre 1748.

Je ne saurais comprendre l'objet sur lequel peuvent porter les chipoteries qui se font là où vous êtes avec le ministre de Saxe et dont

vous parlez dans votre post-scriptum du 17 de ce mois;[1] je ne puis non plus me figurer les vues qu'aurait le roi d'Angleterre avec les deux cours impériales de Vienne et de Pétersbourg; peut-être qu'elles regardent les affaires de Suède en cas de l'événement d'une mort prochaine du roi de Suède; mais ce n'est là qu'un simple soupçon auquel je ne trouve aucune réalité pour que je dusse m'en contenter.

L'état présent de la Saxe est absolument délabré, et, qui plus est, reconnu tel, de sorte que les cours susmentionnées n'en pourraient tirer de parti pour faire quelque chose d'efficace avec elle; c'est pourquoi je m'imagine que les chipoteries que vous m'indiquez, ont pour objet telles autres choses dont on ne saurait encore rien pénétrer de certain.

D'un autre côté, les avis que renferment mes lettres de Vienne et que je veux bien que vous sachiez, sont que la cour de Vienne paraissait être à cette heure extrêmement mécontente des Puissances maritimes et qu'elle ne se prêterait point de bonne grâce aux désirs des Hollandais dans l'affaire de la barrière de la République[2] et de son tarif de commerce; mais qu'au contraire on était persuadé à Vienne que le ministère autrichien ferait mille difficultés et chicanes à cette occasion, à moins que l'Angleterre ne prît le parti de la République, en refusant à la cour de Vienne le payement des arrérages des subsides qu'elle faisait solliciter avec tant de chaleur.

Ces avis me fortifient à regarder les chipoteries en question comme une énigme fort difficile à résoudre. Comme cependant le duc de Newcastle a ses moments d'étourderie, qui même lui sont assez fréquents, je croirais quasi que vous pourriez par la troisième ou quatrième main apprendre des choses, du propre aveu de ce secrétaire d'État, qui nous mettraient à même de pouvoir juger avec quelque plus de certitude de l'objet de ces chipoteries d'Hanovre. Vous y emploierez donc toute votre adresse et savoir-faire et ne perdrez point de vue cet objet, qui m'est des plus intéressants.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3352. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 novembre 1748.

Je n'ai rien à vous répondre pour cette fois-ci, sur le contenu de votre dépêche du 5 de ce mois, si ce n'est que j'en reste tout satisfait. Comme d'ailleurs vous êtes sur le point de vous mettre en chemin pour retourner ici, je vous recommande encore d'instruire avant votre départ de Pétersbourg le baron de Goltz, le plus exactement qu'il se pourra, de toutes les affaires et de le mettre autant qu'humainement possible

[1] Unter dem 21. November befiehlt der König durch Eichel dem Grafen Podewils in Berlin, die Gesandten in Wien, Warschau und Petersburg von der Meldung Klinggräffen's vom 17. November in Kenntniss zu setzen. — [2] Vergl. S. 286.

au fait tant des affaires de Russie que de celles de Suède. Vous recommanderez aussi au secrétaire Warendorff d'assister ledit de Goltz de toutes ses forces, et vous l'assurerez de ma part que je le reconnaîtrais envers lui et que je lui en tiendrais compte en son temps.

Au reste, il faut que je vous dise que, quoique j'aie cru d'abord que par la paix d'Aix-la-Chapelle les affaires de l'Europe auraient du moins pour le commencement pris une assiette tranquille, je me trouve presque déchu de ce que je me flattais pouvoir croire à cet égard, car mon ministre à la cour d'Angleterre, de Klinggræffen, me mande d'Hanovre qu'il se confirmait tous les jours plus dans son soupçon qu'il s'y traitait quelque chose entre le ministre saxon y résidant, le comte de Flemming, la cour d'Hanovre et celle de Vienne, auxquelles cours il ne balançait pas d'ajouter celle de Russie, les ministres des deux dernières ayant été sur la fin inséparables d'avec celui de Saxe. Il ajoute que le secrétaire d'ambassade de Saxe[1] était depuis trois jours régulièrement à écrire chez le baron de Wasner avec mystère, avis qu'il avait eu de manière à y pouvoir compter; enfin, que cela paraissait assez évident que la cour de Saxe était disposée d'entrer dans les vues du roi d'Angleterre et des cours de Vienne et de Russie.

Je vous communique tout ce que dessus pour que, autant qu'il vous sera possible et que les circonstances voudront encore le permettre, vous vous donniez toutes les peines imaginables pour en approfondir la vérité là où vous êtes, et que vous instruisiez le baron de Goltz, tout ainsi que le sieur Warendorff, afin que, tant que faisable, ils tâchent aussi eux de faire des découvertes relativement à cette affaire, concernant les vues et chipoteries qu'il y a entre les cours d'Hanovre, de Saxe, de Vienne et de Pétersbourg, pour m'en faire ensuite rapport d'une manière exacte et détaillée et me mettre ainsi en état — la chose en elle-même me paraissant jusqu'ici très énigmatique — de pouvoir, en comparant et en tenant ensemble les différentes circonstances, former mes conjectures avec plus d'assurance et de solidité. Je me repose sur votre dextérité et affection à mon service de tout le contenu de cette présente dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3353. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 novembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Mes ministres du département des affaires étrangères ont eu ordre de vous instruire tout au long à l'occasion de la tenue de ce congrès dont la Suède vient de faire la demande à la France,[2] et comme ces dites instructions vous seront déjà parvenues, il ne me reste à vous dire autre chose à cet

[1] Hoffmann. — [2] Vergl. S. 275—277. 290.

égard, sinon qu'il n'y a rien à toute cette affaire qui ne dût me déplaire, d'autant plus que la Suède paraît avoir commis par là une assez lourde faute; et que, s'il y avait quelque chose de capable à fournir de l'étoffe à une nouvelle guerre, ce serait la tenue d'un semblable congrès; c'est pourquoi, aussi, que je n'y saurais absolument prendre aucune part.

La conduite que tient le prince Édouard là où vous êtes,[1] m'est entièrement inconcevable, et je ne saurais imaginer qu'un homme sensé soit assez dépourvu de raison pour vouloir lutter contre le torrent même.

Nach dem Concept. Federic.

## 3354. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 24 novembre 1748.

Die Kronprinzessin von Schweden antwortet, Stockholm 8. November, auf des Königs Brief vom 8. October:[2] „Les choses se développent, et il semble qu'on forme à Vienne un plan contre la Prusse et la Suède. Je m'en rapporte à ce que Chambrier doit vous avoir mandé là-dessus, en conséquence d'une conversation qu'il a eue avec Scheffer, ministre de Suède. Vous pouvez être sûr qu'on agira ici avec prudence, qu'on poussera une négociation séante et mesurée jusqu'où elle pourra aller, et, si contre toute attente elle ne réussissait point, on compte sur vous aussi sûrement que vous pouvez compter sur nous.

Je vous conjure de me dire sincèrement si vous auriez quelque peine à voir passer le maréchal de Schwerin dans quelque autre service. Il a eu l'honneur de tirer l'épée sous vous et sous Charles XII, et l'on pourrait avoir besoin d'un général expérimenté comme lui et au dessus des petites jalousies. Je ne vous parle de cela qu'absolument de mon chef et par une précaution peut-être inutile."

Je n'ai pas reçu un mot de Chambrier relativement aux découvertes du baron Scheffer, ainsi qu'il m'est impossible de répondre sur cet article. Quant aux intentions des cours de Vienne et de Pétersbourg, je ne suis point en doute sur leurs sentiments; mais malgré toute leur mauvaise volonté, les mains leur sont liées en quelque façon par la paix générale, et je suis sûr que toutes nos appréhensions n'auront aucune suite, pourvu que la Suède n'intente en aucune façon de changer son gouvernement, et c'est selon moi le point principal. Ce congrès du Nord que le comte Tessin imagine, donnerait beau jeu aux Russes et brouillerait plutôt les affaires qu'il ne serait propre à les concilier. En un mot, je suis du sentiment que la paix et la guerre est entre les mains de la Suède, et qu'une conduite prudente de son côté esquivera tous les malheurs auxquels une guerre les exposerait: si j'allais cependant être attaqué en même temps par l'Autriche, vous sentez bien que j'aurais besoin de tous mes généraux, et qu'il n'y en aurait pas de trop. Je ferais cependant dans ces occasions par amitié tout ce qu'on pourra raisonnablement prétendre de moi.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum von der Hand Eichel's.

[1] Vergl. S. 271. 332. — [2] Nr. 3291 S. 260.

## 3355. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 novembre 1748.

Mes ministres du département des affaires étrangères vous auront déjà communiqué[1] ce qui m'est revenu de mon ministre à Hanovre, le sieur de Klinggræffen, concernant les forts soupçons qu'il a qu'il s'est traité quelque chose avec le ministre saxon, le comte de Flemming, la cour d'Hanovre et celles de Vienne et de Pétersbourg, et comme quoi le secrétaire de Saxe avait été occupé pendant trois jours régulièrement à écrire chez le ministre autrichien, baron de Wasner, avec mystère; de plus ce que le sieur de Rohd m'a mandé de la confidence que le comte Tessin lui a faite touchant les découvertes que le ministre de Suède doit avoir fait à mon ministre Chambrier à Paris, par rapport à un plan qu'on croit être formé à Vienne entre cette cour-là et celle de Pétersbourg contre moi et la Suède, de quoi cependant ledit Chambrier ne m'a touché jusqu'à présent aucun mot dans ses dépêches. Comme il m'importe trop d'être à même pour juger ce qui peut être de vrai ou non de toutes ces prétendues découvertes, je vous recommande fort de faire de votre mieux, et autant qu'il vous le sera possible, pour en pénétrer quelque chose, et de m'instruire alors de toutes les particularités que vous en aurez pu découvrir, quoique, pour vous parler naturellement, j'aie de la peine à croire qu'un pareil plan soit actuellement parvenu à sa consistance. Je ne suis point en doute sur les mauvaises intentions de ces deux cours contre moi, mais je leur crois les mains en quelque façon liées par la paix générale et par la situation où elles se trouvent actuellement, ce qui cependant ne doit pourtant pas vous empêcher d'être bien attentif sur ce sujet. Mes dernières lettres de Londres disent que le public commençait à faire attention aux affaires du Nord, mais que les membres du gouvernement les regardaient jusqu'ici avec assez d'indifférence et disaient qu'en cas qu'il se manifestât quelque brouillerie du côté du Nord, on n'y prendrait aucune part, et qu'on se ressentait trop des frais immenses que la dernière guerre avait coûté à la nation pourqu'elle se mêlât ni directement, ni indirectement par des subsides, en faveur d'aucune puissance qui voudrait troubler la tranquillité générale qui venait d'être rétablie. Au surplus, j'accuse les dépêches que vous m'avez faites du 9 de ce mois, sur lesquelles je n'ai cette fois qu'à vous dire que, bien que Chancelier pourrait faire assez de bassesses pour abaisser le nouveau schah de Perse,[2] néanmoins, s'il n'y réussissait pas et que cette affaire allât plus loin encore, la Russie en pourrait être bien embarrassée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 293 Anm. 1. — 2 Schah Adil.

## 3356. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 26 novembre 1748.

J'accuse la dépêche que vous m'avez faite le 15 de ce mois. Comme je vous ai déjà fait communiquer la confidence secrète que le comte de Tessin a faite à mon ministre en Suède, touchant le plan qui selon lui, comte Tessin, doit être concerté entre les cours de Vienne et de Pétersbourg contre moi et en vue de tenir en même temps la Suède en échec, il faut que je vous dise que mes lettres de Stockholm continuent à me dire que la chose paraissait se confirmer de plus en plus et que ledit comte croyait que le baron de Scheffer aurait déjà communiqué à vous quelques pièces qui se rapportaient à ce sujet. L'on ajoute que, selon un avis qu'on aurait eu en Suède, le roi d'Angleterre n'entrait pas dans ledit plan et que le duc de Bedford s'en était expliqué envers quelqu'un d'une manière qui devait faire croire qu'il n'était pas du goût de son maître. Puisque dans toutes les dépêches que vous m'avez faites à présent, vous n'avez pas touché un mot de ces découvertes du baron de Scheffer, j'en attends encore votre rapport avec impatience, principalement pour voir sur quels fondements ces découvertes-là sont bâties; car je veux bien vous dire naturellement que jusqu'au moment présent je les crois encore un peu apocryphes, connaissant le comte Tessin pour un homme qui prend quelque fois légèrement ombrage et qui d'ailleurs voudrait bien me mêler dans toutes les affaires de la Suède. Néanmoins l'avis que mon ministre à Hanovre m'a donné et que je vous ai déjà fait communiquer,[1] touchant les forts soupçons qu'il avait qu'il se traitait quelque chose avec le ministre saxon, la cour d'Hanovre et celles de Vienne et de Pétersbourg, et une lettre que j'ai reçue dernièrement de Londres, selon laquelle le public y doit commencer à faire attention aux affaires du Nord, quoique les membres du gouvernement doivent les regarder jusqu'à présent avec assez d'indifférence, en disant qu'en cas qu'il se manifestât quelque brouillerie du côté du Nord, la nation ne s'en mêlerait ni directement ni indirectement, vu les frais immenses que la dernière guerre lui avait coûté et dont elle se ressentait trop — tous ces avis, dis-je, pris ensemble, font que je vous recommande d'être bien attentif et de n'épargner ni peine ni souci pour approfondir sous main ce qu'on en peut savoir là où vous êtes, et de quelle façon on pense là-dessus. Je ne suis point en doute sur les mauvaises intentions des cours de Vienne et de Pétersbourg, auxquelles je pourrais bien joindre celles d'Hanovre et de Dresde; mais je crois encore que, malgré toute leur mauvaise volonté, les mains leur sont en quelque façon liées par la paix générale et par la situation où elles se trouvent actuellement. Ce qui cependant ne doit point vous empêcher d'avoir toute l'attention possible sur ce sujet et de me mander jusqu'aux moindres circonstances que vous en pourrez découvrir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 293 Anm. 1.

## 3357. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 26 novembre 1748.

Je suis satisfait de votre rapport du 16 de ce mois, et que vous ayez trouvé moyen de vous procurer le précis des articles y joints que le parti de la cour s'était proposé de glisser dans les constitutions, en cas que la dernière Diète eût subsisté, et qui sans contredit auraient été de dangereuse conséquence. Je suis présentement à attendre votre rapport sur ce qui sera passé dans le *Senatus-Consilium* à tenir là où vous êtes, et s'il y aura encore une Diète extraordinaire de convoquée, qui, selon toutes les apparences, ne manquerait pas d'occasionner des confédérations pour et contre, qui précipiteraient la Pologne dans une grande confusion et dans un vrai abîme de malheurs. Cependant, ce qu'il y a de bon jusqu'ici à cet égard, c'est que la cour de Dresde est assez dénuée d'argent pour ne pouvoir pas espérer de réussir dans ses vues si pernicieuses à la république de Pologne.

Le palatin de Belcz[1] s'est expliqué envers vous que, s'il se voyait revêtu de quelque caractère convenable de ma part, il résignerait son palatinat. Mais comme il perdrait par une semblable résignation quelque chose de réel et qu'il se priverait, de la sorte, de l'influence et de l'autorité qu'il a eues jusqu'ici dans les déliberations de la République, se rendant même ainsi inutile à lui et à sa patrie, sans que d'un autre côté je puisse comprendre quel profit lui reviendrait après cela d'un caractère de ma part, je ne saurais m'ouvrir là-dessus de la réponse que vous y auriez à faire à ce palatin, mais il faudra que vous vous expliquiez avec lui sur ces considérations, pour voir ce qu'il y répondra. Vous prêterez d'ailleurs, sans discontinuer, beaucoup d'attention à l'affaire du retour des troupes auxiliaires russiennes chez elles par la Pologne, pour m'en instruire ultérieurement, et vous tâcherez d'approfondir quelles nouvelles en découvrira cet émissaire tartare dont vous faites mention.[2] Mes lettres de Vienne portent au sujet des troupes en question que des commissaires anglais et hollandais avaient déjà pris les devants pour faire les dispositions en Pologne touchant les fourrages et autres besoins de ces troupes, et l'on me mande de la Courlande que les Russes en faisaient transporter en partie leurs magasins à Riga et qu'ils les vendaient en partie.

Le capitaine Narzymski n'a point encore écrit pour avoir la permission d'aller pendant 3 ou 4 mois en Pologne; dès qu'il en écrira, je verrai ce qu'il y aura à faire. Au reste, j'ai donné mes ordres à la chambre de guerre et des domaines à Königsberg d'envoyer quelque architecte à Varsovie pour y faire le dénombrement des frais nécessaires

[1] Vergl. S. 185. — [2] Der Zweck des Aufenthaltes dieses Emissärs sollte nach dem Berichte des Gesandten die Beobachtung der russischen Truppenbewegungen sein.

pour remettre la maison m'appartenante à Varsovie en état de résister aux insultes du temps.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3358. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 27. November 1748.

Des Königs Majestät haben erinnert, dass, woferne etwa der Herr Graf von Podewils zu Wien noch nicht von denen Particularitäten so der p. von Rohd, ingleichen der p. von Klinggräffen von denen Soupçons wegen Chipoterien der wienerschen und russischen Höfe in Absicht auf Se. Königl. Majestät [berichtet], ingleichen von dem, so mit dem sächsischen Minister zu Hannover vorgangen, benachrichtigt wäre, solches annoch in einem ausführlichen Rescripte geschehen, solches aber sehr sorgfältig chiffrirt werden müsse.

Dem Herrn von Rohd solle sonsten noch auf seine letztere Relation wegen der Gedenkensart des Grafen Tessin über den aachen'schen Friedensschluss rescribiret werden, wie er vorgedachtem Grafen adroitement insinuiren sollte, dass man in Schweden übel thun würde, wenn man von Frankreichs Entschluss zu diesem Frieden und dem dabei gehaltenen Betragen übel spräche; vermeldeter Graf würde vermuthlich schon informirt sein, wie herbe Klagen der Comte de Saint-Séverin vor einiger Zeit deshalb gegen den schwedischen Chargé d'affaires gerichtet habe,[1] und da das französische Ministerium über dieses Sujet sehr sensible sich bezeigte, so dürfte es nicht consilii sein, wenn man in Schweden öffentlich darüber übel urtheilen und sich ohne Noth Feinde machen wollte.

Dem von Ammon sollte noch geschrieben werden, dass sobald die Auswechselung der Ratificationen geschehen und nichts weiter vorfiele, er auf seinen vorigen Posten zurückgehen sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Voss berichtet, Warschau 20. November: „L'ambassadeur de France me fit la confidence d'un entretien assez vif qu'il venait d'avoir avec le comte de Brühl. ... Le premier ministre avait fait entendre à l'ambassadeur ... que tant de monde se mêlait des affaires d'une Diète qu'il n'y avait pas moyen de réussir. Sur quoi l'ambassadeur soutient avoir répondu que pour cette fois-ci ses ordres n'avaient pas porté de s'en mêler, mais qu'à une autre

Potsdam, 29 novembre 1748.

J'ai été charmé de voir par votre dépêche du 20 de ce mois la fermeté avec laquelle l'ambassadeur a parlé au comte de Brühl, à l'occasion des propos que ce dernier lui a tenus, et je trouve tout ce qu'il lui a dit sensé et plein d'esprit. Quant à moi, je doute fort qu'il y

[1] Vergl. S. 278 Anm. 1.

occasion il ne manquerait point de le faire; que le Roi son maître, comme allié depuis longtemps avec la République, ne saurait voir avec indifférence l'agrandissement d'une seule famille et permettre qu'elle s'avisât à gouverner les autres. Le comte de Brühl l'a interrompu, disant de quel œil on regarderait en France si quelque puissance étrangère voulait se mêler dans les affaires du pays, ... mais l'ambassadeur, après lui avoir fait sentir jusqu'à quel point cette comparaison clochait, lui a prouvé que c'était agir pour le roi de Pologne, quand on tâchait de montrer le chemin droit à un prince qui par ladite famille [de Czartoryski] était mal mené ...

Un Polonais qui soutient être capitaine du khan des Tartares, est venu chez moi pour me rendre de la part de son maître une lettre sans adresse pour Votre Majesté."

aura une Diète extraordinaire de convoquée, parceque le roi de Pologne se verra obligé, bongré malgré lui, de retourner en Saxe, à cause du manque d'argent, et de différer la tenue d'une nouvelle Diète le plus longtemps qu'il sera possible. Je sais d'ailleurs que dans le *Senatus-Consilium* qui se tient d'ordinaire après l'issue infructueuse de la Diète, il ne sera question de rien de bien grande considération. Pour ce qui est de l'émissaire tartare, au sujet de la personne duquel j'ai différents doutes, vous lui direz poliment que, comme la lettre qu'il vous avait remise avait été sans adresse et conçue dans une langue que presque personne n'entendait ici, il n'y aurait point de réponse de suite. Vous insinuerez aussi fort honnêtement à l'ambassadeur de France à l'égard du sieur Allard que, s'étant trouvé autrefois engagé au service de la Russie, je l'avais vu à Berlin à son dernier retour de Russie, qu'il m'avait offert ses services, mais que, n'étant point fait pour notre service, il n'avait point été acceptable, et qu'outre cela il manquait une occasion de le placer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3360. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1748.

Ce que vous m'apprenez par votre dépêche du 18 de ce mois touchant les mouvements que le comte Maurepas se donne pour le rétablissement de la marine de la France, sans être certain si ses bonnes intentions seront secondées ou non, fait que je désire fort d'être instruit de vous sur ce que vous croyez de la façon de penser du Roi et de ses ministres par rapport au système qu'ils voudront adopter après la paix faite; s'ils sont dans la persuasion que la paix leur sera éternelle, et qu'en conséquence ils voudront se tenir clos et boutonnés, dans l'intention de ne plus se mêler d'aucune autre affaire que de celles qui leur sont proprement domestiques, ou s'ils pensent qu'ils pourront être rembarqués dans une nouvelle guerre et s'ils voudront s'arranger de loin de pouvoir figurer alors dans le monde, tout comme ils ont fait jusqu'ici. Je connais bien toutes les difficultés qu'il y a de pouvoir deviner juste là-dessus, mais comme vous êtes sur les lieux et que vous pouvez tirer, des circonstances

qui vous sont devant les yeux, des conséquences qui vous feront juger vraisemblablement du système que la France va choisir, les éclaircissements que vous m'en donnerez, me pourront servir de boussole sur la façon dont je puis me conduire avec ces gens-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3361. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1748.

Dans la supposition que vous serez déjà arrivé à Vienne avant que celle-ci vous soit rendue, je vous dirai que, comme le sieur von der Hellen m'a marqué, dans sa relation qu'il m'a faite du 18 de ce mois, que l'on remarquait toujours beaucoup de courriers de Pétersbourg, je suis dans l'opinion que l'envoi de tous ces courriers n'a d'autre objet que la subsistance du corps des troupes russiennes et les sommes d'argent qu'il faut pour bonifier les quartiers d'hiver qu'ils ont eus dans la Bohême et la Moravie, avec les arrangements encore pour leur retour en Russie, ce que cependant vous saurez mieux éclairer là où vous êtes que je ne le saurais faire ici.

L'affaire de la barrière à régler pour les Hollandais dans les Pays-Bas sera encore un objet auquel vous ne laisserez pas de prêter votre attention. Je vous recommande d'ailleurs de vous informer exactement si les troupes autrichiennes qui reviennent de l'Italie ou des Pays-Bas, entreront effectivement dans les garnisons qu'on leur a destinées selon la liste de dislocation que le sieur von der Hellen m'a envoyée, ou s'il y aura changement à ce sujet.

Au surplus, vous devez faire ce qui est humainement possible pour approfondir, autant qu'il se peut, ce qui est de ces chipotages qu'il y a eu à Hanovre entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et d'Hanovre avec le ministre saxon, dont je vous ai fait communiquer les avis qui m'en sont revenus, bien que je sois persuadé que, si on est convenu de quelque chose, ç'a été plutôt à Hanovre qu'à Vienne qu'on a négocié là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3362. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 novembre 1748.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai vu, par vos dépêches du 15 de ce mois, les bonnes manières dont vous vous êtes servi pour insinuer adroitement au comte Tessin tout ce que je vous avais ordonné de lui remontrer sur différents sujets; il faut que je vous rende la justice

que vous vous y êtes pris en ministre habile et entendu; aussi continuerez-vous d'agir de cette manière avec lui, afin d'adoucir et de tenir tranquille la grande vivacité de ce ministre, qui d'ailleurs donne quelquefois un peu trop légèrement croyance à des bruits qu'il n'a pas assez éclaircis. Au reste, je veux vous dire, quoique pour votre direction seule, que je sais à présent de bon lieu et à n'en pouvoir douter que le parti autrichien et russien est dans la ferme persuasion que, dès que le roi de Suède sera mort, le Prince-Successeur avec le ministère suédois travailleront à faire changer la forme du gouvernement, dans la confiance qu'ils y seront soutenus par la France et par moi, de quoi ledit parti est principalement inquiet et ombragé. Sur quoi, je crois pouvoir conclure que, pourvu qu'on ne touche point à quelque changement à la forme de gouvernement, tout le reste pourra se passer assez tranquillement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3363. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Mardefeld berichten, Berlin 29. November, über eine Erklärung des Grafen Chotek, laut deren der Kaiser, soweit dies mit seiner Stellung als höchster Richter im Reiche vereinbar sei, die von dem Könige von Preussen kundgegebenen patriotischen Gesinnungen in der weimarer Vormundschaftsangelegenheit[1] zu unterstützen sich bereit erklärt und behufs Ausgleiches der Streitigkeiten zwischen Sachsen-Gotha und Sachsen-Coburg-Saalfeld einen früher von dem Grafen Gotter in Wien[2] vorgeschlagenen Plan für vorzugsweise geeignet hält, wonach die Vormundschaft in Eisenach von Gotha, in Weimar und Jena von Coburg zu führen sein würde.

Potsdam, 30. November 1748.

Ich finde das alles sehr raisonnable, und werde dem Graf Chotek Selbst ein Compliment darüber machen. Indess können sie ihm sagen, dass Ich die Declaration des Kaisers billig fände und en conformité dessen an den Herzog von Gotha schreiben lassen würde. Es muss auch an den Herzog von Gotha das nöthige communiciret und ihm dabei zwar höflich, jedoch énergiquement geschrieben werden, wie Ich hoffte, dass der Herzog damit zufrieden sein werde, und dass dies alles wäre, was Ich in der Sache thun können; weiter es zu bringen, wäre Ich nicht im Stande, und riethe ihm demnach als ein wahrer Freund von ihm, darauf zu entriren und ein Accommodement sérieux zu treffen, da sonsten die übelste Suiten inevitabel wären.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Nr. 3325 S. 279. — [2] Vergl. S. 26. 40. 51.

## 3364. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Finckenstein übersendet, Petersburg 16. November, die folgende, den fremden Ministern am 13. November zugestellte Note:

„C'est par ordre de l'Impératrice qu'on a fait savoir à Leurs Excellences, Messieurs les Ambassadeurs, et aux autres Messieurs les Ministres étrangers, qu'elle est intentionnée d'aller à Moscou et d'y résider une année entière. Mais au cas que la situation présente des affaires générales de l'Europe change de face, Sa Majesté Impériale se propose de revenir ici le plus promptement qu'il se pourra. Cependant il lui serait très agréable si Leurs Excellences etc. voulaient bien la suivre dans son voyage à Moscou."

Finckenstein bemerkt dazu: „Bestushew a fort bien senti que l'éloignement de la cour pour une année entière ne s'ajustait pas trop bien avec ses démonstrations, et c'est pour énerver les conséquences qu'on en pourrait tirer, qu'il a jugé à propos de faire remettre cette note circulaire et qu'il y a inséré la clause ridicule du changement des affaires générales de l'Europe."

Potsdam, 3 décembre 1748.

Toutes les réflexions que vous faites, dans votre dépêche du 16 de novembre dernier, sur la note présentée aux ministres étrangers là où vous êtes, concernant le voyage de l'Impératrice vers Moscovie, sont justes et sensées. J'applaudis ce pendant à la façon dont vous vous en êtes expliqué aux ministres de Suède,[1] et l'on ne saurait trop inculquer aux Suédois la nécessité qu'il y a de continuer d'agir avec prudence et avec modération et qu'ils ne fassent aucune démarche dans le cas de la mort du Roi qui les pourrait entraîner dans des fâcheuses affaires avec la Russie et le Danemark. Cette considération mise à part, je suis de l'opinion, moi, que le susdit voyage de l'Impératrice pourra être bien indifférent à toute l'Europe.

La confidence que notre ami vous a faite touchant les menées du Chancelier pour faire résoudre à l'Impératrice de relâcher le duc de Courlande[2] et de le remettre en possession de ce duché, me donne à penser sur un avis qui m'est venu tout récemment de Vienne, savoir qu'il y avait une lettre écrite de Varsovie du 13 de novembre de quelqu'un qui était là dans la maison du comte [Michel] Bestushew, où il mandait qu'il y avait une grande fermentation à Pétersbourg, que l'Impératrice était fort mécontente du Grand-Duc, qu'elle s'était entretenue en secret avec le prince Antoine-Ulric de Brunswick, et qu'on croyait qu'il y aurait bientôt quelque changement de succession de réglé en faveur du jeune Iwan. Quoique je ne puisse juger jusqu'où cet avis peut être fondé, il se pourrait néanmoins qu'il y eût quelque réalité là-dedans, et qu'en même temps que le Chancelier travaillait au rétablissement du duc de Courlande, il pourrait bien remuer aussi à aliéner l'esprit de l'Impératrice du Grand-Duc au point qu'elle prît la résolution de renvoyer celui-ci et de nommer son successeur le prince Iwan. Vous combinerez le susdit avis avec les circonstances qui vous sont connues, et j'attends que vous me mandiez ce que vous en jugez.

[1] Höpken und Wulfwenstjerna. — [2] Biron. Vergl. Bd. I, 120.

Pour ce qui est des bruits sots et ridicules qu'on a débités sur mes desseins sur la Courlande,[1] vous avez bien fait d'en abuser notre ami et de les mépriser; d'ailleurs, ne voudra-t-on se lasser, à la fin, de me charger de pareils mensonges et chimères? Vous pourrez cependant divulguer, quoique d'une manière tout naturelle et sans affectation, que je ferai, l'année qui vient, un voyage de quelques semaines en Prusse, où je rassemblerai à Kœnigsberg quelques régiments pour les voir en revue, tout de la même manière que cela s'était pratiqué du temps de feu mon père.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3365. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 décembre 1748.

Vous ne faites, au fond, pas mal de me mander par votre dépêche du 20 de novembre dernier les circonstances dans lesquelles se trouve actuellement le fils du Prétendant[2] là où vous êtes; comme cependant ce sujet ne m'est pas proprement fort intéressant, je ne suis non plus bien curieux d'apprendre le reste du détail qui y aura du rapport, et il vous sera libre d'en faire votre rapport particulier uniquement au département des affaires étrangères. Quant à moi, vous me ferez parvenir le précis de cette conversation qu'a eue avec vous le ministre de Suède, baron de Scheffer, sur un plan que doivent avoir concerté entre elles les cours de Pétersbourg et de Vienne contre moi et la couronne de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3366. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 3 décembre 1748.

Le secrétaire von der Hellen m'ayant marqué par sa dépêche du 23 de novembre dernier qu'on ne parlait présentement à Vienne que de faire revivre l'autorité impériale et de trouver moyen de donner plus de vigueur aux résolutions des dicastères de l'Empire, je vous fais là-dessus la réflexion que, comme c'est à ces objets que se sont rapportées depuis plusieurs siècles les vues, projets et efforts de la cour de Vienne, sans qu'elle y ait pu réussir jusqu'ici, il est fort à croire, aussi, qu'il en coûtera moins de peine à ladite cour de former de semblables plans pour l'avenir que de les mettre réellement en exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 273. 283. — [2] Vergl. S. 295. 332.

## 3367. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 22. November, dass ihn der Herzog von Bedford mit seinen Vorstellungen wegen des den preussischen Kauffahrern durch englische Kaper zugefügten Schadens auf die Rückkehr des Herzogs von Newcastle verwiesen habe. „Il m'ajouta que, s'il ne tenait qu'à lui, il serait porté à ce que le gouvernement payât les pertes réelles que pourraient avoir souffertes les sujets de Votre Majesté, plutôt que d'obliger Votre Majesté de mettre en exécution la résolution où Elle était;[1] mais qu'il appréhendait aussi que Sa Majesté Britannique et le duc de Newcastle ne fussent pas de cette opinion, parceque toutes les autres puissances neutres voudraient exiger la même chose en vertu des traités qu'elles ont avec la couronne, pendant que Votre Majesté n'avait pour fondement qu'une déclaration du Roi et de ses ministres, qui, suivant les constitutions de ce royaume, n'était pas suffisante pour exiger les dédommagements en question."

Berlin, 5. December 1748.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass auf die einliegende Relation des Secrétaire Michell an den Geheimen Rath von Klinggräffen geantwortet werden soll, wie Se. Königl. Majestät nicht begreifen könnten, warum das englische Ministère wegen der Sache quaestionis allemal auf ihren hohen Pferden wären, da doch, naturellement und nach aller Équité von der Sache zu sprechen, kein Mensch Sr. Königl. Majestät verdenken könne, vielmehr jedermann vor recht erkennen müsste, dass wenn Dero Unterthanen in Engelland kein Recht erhalten könnten, sondern selbige einiger Particuliers halber in Verlust und Schaden gesetzet würden, Höchstdieselbe sothane Dero Unterthanen schadlos zu halten suchten, wenn auch schon solches auf Kosten anderer englischer Particulierunterthanen geschehen müsste; es wären ja die englische Seefahrer keine privilegirte Corsaires, die alles, was sie wollten, impunément nehmen könnten; mithin wenn Se. Königl. Majestät Dero unschuldig leidende Unterthanen protegireten und auf gewisse Masse und bei dazu habender Gelegenheit zu indemnisiren suchten, so thäten ja Dieselbe nichts anders, als was Recht und Billigkeit erforderte und erlaubte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3368. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Ammon berichtet, Aachen 29. November: „On a lieu d'être surpris de ce que le comte de Saint-Séverin, qui toujours a témoigné une envie extrême de retourner le plus tôt possible en France, s'arrête à Aix-la-Chapelle après le départ des premiers plénipotentiaires des Puissances maritimes . . . On m'a dit sur ce sujet que le comte n'en agissait de cette façon que parcequ'il savait que le traité

Berlin, 7 décembre 1748.

Les avis que vous me mandez, par votre dépêche du 29 novembre dernier, être entrés de France au sujet du comte Saint-Séverin, me paraissent être apocryphes, d'autant plus que c'est comme une coutume reçue en France d'en débiter de la

[1] Vergl. S. 280. 281.

était hautement blâmé en France et qu'il voulait laisser jeter le premier feu . . . Dans un entretien que j'eus en dernier lieu avec le comte de Saint-Séverin, il me dit que, sur ce que le marquis de Puyzieulx lui avait écrit qu'il paraissait qu'il se formait quelque nuage dans le Nord, il en avait parlé au comte de Sandwich . . . que ce ministre lui avait répondu que l'Angleterre était lasse de la guerre, qu'elle en avait de suffisance et qu'elle ne songeait point à en recommencer une nouvelle . . . que pour lui, il n'avait aucune connaissance des affaires du Nord . . . que cependant il écrirait sur ce sujet à sa cour."

sorte dans l'étranger. S'il se trouvait que le comte de Saint-Séverin fût encore à Aix-la-Chapelle, vous le remercierez de ma part de bouche des avis confidents qu'il a bien voulu me communiquer par votre canal, en ajoutant que j'étais bien persuadé que, dès que le comte de Sandwich s'était expliqué envers lui, comte de Saint-Séverin, sur les affaires du Nord comme il l'avait fait, il en avait sûrement agi de bonne foi en cela, étant bien vrai qu'il n'était absolument point instruit de sa cour sur les affaires du Nord. Au reste, je vous ordonne encore une fois pour toutes que vous ne chargiez plus désormais votre paquet que vous m'adressez immédiatement, ni d'affaires de chicane et de cérémoniel ni aussi de copies d'accessions et de déclarations ministériales, si autrement elles ne sont de la dernière importance, mais je veux que vous adressiez choses pareilles privativement à mes ministres du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3369. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 25. November: „Le marquis de Puyzieulx a dit au ministre de Suède qui est ici, que, sur la proposition que le comte de Saint-Séverin a faite au comte de Sandwich d'ouvrir un congrès à Paris pour y discuter et accommoder tout ce qui n'a pu l'être à Aix, le comte de Sandwich lui avait répondu que la tenue d'un pareil congrès était inutile . . . que la Suède se formait des fantômes dans l'esprit et des craintes qui n'avaient nul fondement, que la Russie et le Danemark ne se proposaient pas d'attaquer la Suède, que l'Angleterre, par ses liaisons avec ces deux couronnes, en savait assez pour pouvoir dire ce qui en était, et, si malgré cela on ouvrait un congrès pour arrêter des desseins qui n'existaient pas, qu'il pourrait en résulter des inconvénients plus grands que ceux qu'on chercherait à prévenir."

Nach dem Concept.

Berlin, 7 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 25 novembre dernier. La réponse qu'a donnée le comte de Sandwich à celui de Saint-Séverin touchant un congrès à ouvrir à Paris, est fort solide et judicieuse; aussi avais-je été du même sentiment, et je suis tout persuadé que c'est de bonne foi que le comte de Sandwich en a agi en s'expliquant là-dessus comme il vient de le faire.

Federic.

## 3370. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 7. December 1748.

Podewils berichtet, Berlin 6. December: „L'abbé Loise m'a fait voir l'extrait d'une dépêche chiffrée du comte Desalleurs que le comte de Lanmary lui avait envoyé, et qui portait en substance que le sieur Celsing, ministre de Suède à Constantinople, s'étant acquitté du compliment dont Votre Majesté l'avait chargé pour la Porte pour répondre aux offres qu'elle avait fait faire, il y a quelque temps, d'un traité de commerce,[1] celle-ci en avait témoigné une satisfaction toute particulière, et que, étant remplie des sentiments les plus vifs d'estime pour la personne de Votre Majesté, de vénération pour Ses talents héroïques et d'admiration pour Son glorieux règne, elle souhaitait passionnément d'entrer avec Votre Majesté dans des liaisons plus étroites, pour brider les voisins envieux et ennemis secrets des deux cours, et de conclure pour cet effet un traité formel d'alliance, dans le même sens, à peu près, que celui qu'elle avait avec la Suède. Le comte de Lanmary ajoute que c'était la cour de Suède qui paraissait pousser le plus à la roue dans cette affaire, et qui serait charmée qu'elle se négociât et conclût par son entremise."

Man muss suchen, die gute Freundschaft mit ihnen zu unterhalten; in besondere Liaisons aber mit ihnen zu entriren, wird jetzo nicht angehen.[2]

„Le baron de Torck, gentilhomme possessionné dans le comté de Mark, vient de m'envoyer la lettre ci-jointe [Hamm, 29 novembre] où il m'avertit des mouvements que la Saxe se donne dans les évêchés de Westphalie pour y faire élire coadjuteur un de ses princes . . . Le grand-chancelier de Cocceji m'a aussi communiqué un billet qui contient à peu près le même avertissement . . . avec cette notable particularité que les intrigues des Saxons étaient fortement appuyés par la France et ses partisans . . . La situation des États de Votre Majesté ne Lui permet point de regarder d'un œil indifférent à qui ces bénéfices pourraient échoir. Il est évidemment de Son intérêt qu'ils soient possédés par un prince d'une maison telle que la Bavière, naturellement irréconciliable avec celle d'Autriche."

Chambrier soll sich darüber einmal mit denen Ministris in Frankreich expliciren.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Acten über diese Angelegenheit liegen nicht vor. — [2] Vergl. Bd. IV, 213. 214. V, 306. 307.

## 3371. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. December: „Le baron de Mardefeld étant mort ce matin à six heures, j'ai d'abord chargé le sieur d'Ilgen de se rendre à la maison du défunt, pour mettre les scels sur ce qui pourrait s'y trouver de papiers sur les affaires de Votre Majesté, et je suis bien fâché qu'Elle perde de nouveau[1] par cet événement un fidèle serviteur et un digne et habile homme."

Berlin, 8. December 1748.

Ich beklage den Verlust eines redlichen, geschickten und treuen Ministers. Die übrigen Arrangements, welche nach dessen Tode getroffen worden, approbire Ich.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 3372. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 9 décembre 1748.

Dans l'opinion où je suis que le comte de Finckenstein se pourra être déjà mis en chemin pour venir retourner ici, je vous adresse ma réponse à la dépêche qu'il m'a faite du 23 du novembre passé, afin de vous dire que vous devez être bien attentif à l'affaire que les ennemis du comte Lestocq[2] lui ont suscitée, aux particularités dont elle est accompagnée, et à l'issue qu'elle aura, pour que vous m'en puissiez faire vos relations, que vous ne laisserez pas de faire chiffrer soigneusement selon le dernier chiffre que j'ai envoyé au comte Finckenstein. Vous observerez avec cela qu'en attendant et jusqu'à ce que vous sachiez juger du dénouement de l'affaire, vous éviterez, quoique toujours en usant de façons honnêtes, de voir le susdit comte; aussi ne vous vous en mêlerez en aucune façon.

Au surplus, votre attention principale doit être, là où vous êtes, aux affaires qui regardent la Suède et à tout ce qui peut se passer à cet égard entre les cours de Russie, de Vienne et de Copenhague, de même si le ministre anglais en est mêlé ou non. Vous aurez non moins une attention particulière, afin d'éclaircir de plus en plus les liaisons entre les cours de Russie et de Vienne et les rapports qu'ils ont à mes intérêts. Vous tâcherez surtout d'éclaircir le prétendu projet qui doit être sur le tapis entre ces cours contre moi et la Suède, duquel j'ai averti le comte Finckenstein dans mes dépêches précédentes,[3] pour m'en pouvoir faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Bd. V, 339. — [2] Graf Lestocq wurde am 24. November verhaftet und vor eine Untersuchungscommission gestellt. — [3] Nr. 3355.

## 3373. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 9 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de novembre dernier, et je suis content de la façon dont vous vous êtes acquitté [auprès du Prince Royal] des ordres que je vous avais donnés par rapport au sujet dont il s'agit.[1]

Dès que vous trouverez l'occasion d'en parler encore, vous lui témoignerez combien j'ai été sensible à l'attention qu'il veut bien avoir aux ouvertures que je lui fais faire, et qui ne partent que d'un principe d'amitié la plus pure et la plus sincère. Après quoi, vous appuierez encore dans l'affaire en question sur les raisons suivantes, que premièrement l'envoi dont il s'agit ne sera proprement qu'un acte de politesse et un compliment tout pur. Qu'en second lieu, le Prince ne pourra guère s'empêcher par bienséance de faire notifier son avènement au trône par quelque personne de distinction à l'Impératrice, qui a jeté le premier fondement à son établissement. Qu'en troisième lieu, si même cette attention ne faisait aucune impression sur son esprit et que la cour de Russie continuât d'agir peu amiablement, la politesse que le Prince lui avait faite à cet égard, ne le commettra en rien et ne saura rendre la Russie plus fière ni influer aucunement dans les grandes affaires.

Voilà ma façon de penser à ce sujet, dont vous ne laisserez pas de faire un bon et convenable usage.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3374. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 9. December 1748.

Se. Königl. Majestät wollen allergnädigst, dass dem Herrn von Rohd zu Stockholm nächstens dasjenige in einem an ihn zu expedirenden Rescript communiciret werden soll, was der von Ammon in einem Postscripto seiner gestern eingelaufenen Dépêche von den Aeusserungen, so der Comte de Saint-Séverin über den Grafen Tessin gethan hat, gemeldet [werden sollte][2] mit dem Beifügen, wie er dem Grafen Tessin insinuiren sollte, dass vor Leute, welche Subsides von Frankreich zögen, er, der Graf Tessin, die Sache mit dem Comte Saint-Séverin zu hoch nähme, und dass endlich doch nichts anderes daher entstehen würde, als dass er sich compromittirte und durch dergleichen Chipotages und

[1] Nr. 3307. — [2] Der Bericht Ammon's vom 3. December meldet, dass Saint-Séverin's Klagen gegen den schwedischen Legationssecretär Höpken über die ungerechte Beurtheilung seiner diplomatischen Thätigkeit in Aachen (vergl. S. 278. 299) zu unliebsamen Erörterungen zwischen dem Grafen Tessin und dem französischen Botschafter in Stockholm geführt hätten.

Sachen, davon doch nichts kommen könnte, eine gewisse Feindschaft zuzöge, wodurch die Affaires selbst leiden könnten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3375. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Berlin, 10 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois avec les post-scriptums chiffrés y joints. Vous direz au comte de Saint-Séverin, s'il est encore à Aix-la-Chapelle, de ma part, quoique seulement de bouche et le plus poliment que possible, que je le priais de réfléchir que de choses simplement personnelles il n'était point convenable de tirer des conséquences générales, et qu'en cas même que le comte Tessin eût pu l'offenser lui, comte de Saint-Séverin, la nation suédoise entière n'était néanmoins point à confondre pour cela avec le personnel dudit comte de Tessin, mais qu'il y avait à faire une notable différence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3376. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 10 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 30 de novembre dernier. S'il n'y a effectivement de Diète de convoquée derechef en Pologne qu'en 1750, les conjonctures ne sauraient guère manquer de changer de face à ce temps-là, et je m'arrangerai alors selon ce que les circonstances paraîtront exiger. Pour ce qui est de l'extraordinaire des mille écus que je vous ai accordés en dernier lieu, ce sera mon conseiller privé de guerre Eichel qui vous les fera payer. Vous lui adresserez à cet effet votre banquier, en faisant tenir à celui-ci votre quittance sur ce payement. Quant aux prétendus chipotages qu'il doit y avoir entre les cours de Vienne, de Russie et d'Hanovre dont je vous ai déjà averti,[1] vous serez bien attentif pour tâcher d'éclaircir ce qui en est, tant pendant que vous serez à Varsovie, qu'à Dresde quand vous y serez de retour. Vous passerez d'ailleurs par Berlin, comme je vous l'ai écrit par ma précédente,[2] quand vous retournerez à Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 293 Anm. 1. — [2] D. d. Berlin 7. December; enthält nur den hier wiederholten Befehl, über Berlin zu gehen.

## 3377. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 13 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de novembre dernier, avec la copie du mémoire que la cour de Suède a fait présenter à celle de Copenhague.[1] Vous insinuerez là-dessus au baron de Rudenschöld, amiablement et en grande confidence, qu'il me paraissait que le comte Tessin était par fois un peu trop prompt pour les résolutions dans les affaires, surtout dans les circonstances où se trouvait actuellement la Suède; qu'il ne me semblait point qu'il fût convenable que le comte Tessin fît du bruit contre le comte de Saint-Séverin pour une affaire dont, après tout, il ne saurait rien résulter; que je le priais ainsi sous main, lui, Rudenschöld, qu'il voulût tâcher de son côté de modérer cette fougue du comte Tessin, pour éviter des démarches qui ne sauraient absolument convenir aux intérêts de la Suède; que la Suède, selon moi, n'avait rien de plus convenable à faire présentement que d'en agir modérément, en se tenant serrée jusqu'à ce que les conjonctures changent, et alors elle serait peut-être à même de faire tout ce que bon lui semblerait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3378. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Berlin, 13 décembre 1748.

J'ai trouvé votre dépêche du 3 de ce mois en général trop vague, et vous n'y avez point satisfait précisément à ce que je souhaitais savoir de vous; car, ma curiosité étant de vouloir être informé si une campagne que ferait le Danemark en Norvége, lui serait fort coûteuse,[2] vous ne faites que battre la campagne là-dessus dans votre dite dépêche, sans vous y expliquer suffisamment. Vous auriez dû me rapporter positivement si la Norvége est en état de fournir par elle-même une armée danoise, et tout ce qui en dépend, de pain, de fourrages et d'autres denrées nécessaires, ou si le Danemark se verrait obligé d'y faire des transports de vivres, en cas qu'il y voulût faire subsister une armée pour y faire quelque campagne. Vous auriez dû me marquer à combien monte présentement en temps de paix en Norvége une ration, de même qu'une portion, à compter selon le pied que le Danemark fait subsister ses troupes, et le prix auquel pourraient aller ces dites portions et rations en temps de guerre. Vous me mandez d'ailleurs qu'en temps de guerre les milices qui sont en Norvége pourraient faire service; mais il est à savoir qu'ordinairement, dès qu'on emploie ces sortes de milices à des expéditions de guerre, elles sont payées sur le pied de troupes réglées,

[1] Officielle Anfrage wegen der dänischen Kriegsvorbereitungen. — [2] Vergl. Nr. 3317 S. 274.

de sorte que le Danemark n'épargnerait rien de ce côté-là. Mon intention est donc que vous me fassiez votre rapport avec plus de précision de ce que dessus, et de manière que je puisse me reposer sur ce que vous m'en direz.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3379. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 13 décembre 1748.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 4. December: „Il paraît vraisemblable que le chipotage entre les deux cours impériales et celles d'Hanovre et de Dresde a moins pour objet les conjonctures présentes ou l'exécution prochaine de quelque entreprise considérable, que l'arrangement d'un plan pour l'avenir et surtout pour les événements qui peuvent arriver dans le Nord, tel que la mort du roi de Suède. Je suis persuadé depuis longtemps que le comte de Bestushew attend avec impatience cette occasion, pour susciter des embarras à Votre Majesté, et il ne faut pas douter que la cour d'ici n'emploie tous les moyens possibles pour y exciter de plus en plus ce ministre, afin d'occasionner une rupture entre Elle et la Russie. Votre Majesté saura le mieux jusqu'à quel point il est vraisemblable qu'on ait pu faire entrer le roi d'Angleterre dans ce plan, en lui laissant entrevoir la couronne de Suède pour le duc de Cumberland, et la Saxe, en s'engageant de faire monter un jour le Prince Électoral sur le trône de Pologne."

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Je veux bien croire qu'il y a eu des chipoteries entre les cours d'Hanovre, de Vienne et de Pétersbourg sur la succession en Suède en cas de mort du Roi, puisqu'on est très persuadé tant à Vienne qu'à Pétersbourg que les Suédois voudront alors changer la forme présente de leur gouvernement; mais qu'il y ait un projet sur le tapis entre les cours mentionnées pour porter quelque coup dès à présent même, voilà ce que j'ai de la peine à me persuader. Quant à la Saxe, il peut m'être fort indifférent qu'elle soit pour ou contre, cette pauvre Saxe se trouvant dans un état assez délabré pour qu'elle ne puisse rien entreprendre. Le projet prétendu pour le duc de Cumberland sur la Suède, est absolument chimérique et sans aucun fondement, et je me tiens, au reste, assuré que les affaires prendront encore avec le temps une toute autre tournure qu'on ne le pense actuellement là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3380. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 13 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Le comte de Brühl *fera* sans doute tout ce qui dépendra de lui pour arrêter encore plus longtemps le Roi son maître en Pologne; je suis cependant bien persuadé

que nonobstant tout son savoir-faire il pourrait bien ne réussir à l'y retenir que jusqu'à la mi-janvier, et comme le dérangement qu'il y a dans les finances de Saxe est total, il faudra de toute nécessité qu'on y pense à se procurer des ressources propres à les redresser, dont la plus facile à trouver et à mettre le plus promptement en exécution, sera une nouvelle réduction de troupes.

Quant au plan dont l'ambassadeur de France vous a parlé d'établir une alliance entre les cours de France et de Russie et de faire en sorte que cette dernière acceptât des subsides de celle de France, il me paraît être assez chimérique dans la situation présente où se trouve la Russie, et si peu praticable, à cause de la prédilection démesurée de la Russie pour la cour de Vienne, pour ne mériter qu'on y fasse la moindre attention, et pour me faire croire que l'ambassadeur, en venant à y réfléchir, envisagera lui-même ledit plan sur le même pied. Vous ne discontinuerez, au reste, d'être des plus attentifs sur ce qui pourra avoir du rapport, là où vous êtes, au retour prochain des troupes russiennes.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3381. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 13 décembre 1748.

La façon dont vous me rapportez, par votre dépêche du 2 de ce mois, que s'est expliqué sur mon sujet envers vous le marquis de Puyzieulx, m'a été fort agréable; aussi pourrez-vous lui dire que, dès que lui, marquis de Puyzieulx, me connaîtrait un peu mieux, il ne pourrait se dispenser de me rendre justice, mais qu'au contraire, aussi longtemps qu'il ne se formerait une idée de moi que sur les insinuations de mes envieux, je ne pourrais le lui imputer à faute, s'il s'en faisait de fausses. Vous donnerez aussi les plus fortes assurances de ma part au marquis de Puyzieulx comme quoi je pensais tout comme lui sur la paix qui vient d'être rétablie, et sur sa conservation, et qu'il n'y avait prince en Europe qui fût plus porté que moi pour le maintien de cette paix, et qu'en conséquence je me prêterais à tout ce qui d'ailleurs pourrait contribuer à cette fin. Vous ajouterez que ce serait avec bien du plaisir que j'apprendrais que lui, marquis de Puyzieulx, voulût aussi faire faire certaines insinuations en Suède, afin qu'on voulût bien s'y conduire avec prudence et modération, pour ne rien entreprendre qui pourrait donner occasion à des brouilleries de quelque nature qu'elles puissent être.

Nach dem Concept. Federic.

## 3382. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 7. December, über seinen Empfang durch den Kaiser und die Kaiserin nach der Rückkehr von seinem Urlaube: „Après m'être acquitté des compliments de Votre Majesté, je lui dis [à l'Empereur] que je n'avais pas manqué de Lui rapporter les sentiments qu'à mon départ il m'avait témoignés à Son égard, qu'Elle en avait été charmée, et surtout de la cordialité avec laquelle il avait daigné me parler; qu'Elle le regardait comme le plus ferme appui de la bonne intelligence si heureusement rétablie entre les deux cours, et comme celui qui devait former le calus sur la plaie que les dernières guerres avaient frappée."

Die Kaiserin hat dem Gesandten u. a. gesagt: „Qu'elle continuerait à contribuer de son côté tout ce qui pourrait servir à l'affermissement de la bonne intelligence entre elles, et qu'il fallait travailler surtout à bannir toute défiance; à quoi elle ajouta en riant si je pouvais l'assurer qu'il n'y en eût plus là d'où je venais. Je lui répliquai que Votre Majesté m'avait paru Se reposer entièrement sur les assurances qu'elle Lui avait fait donner de son amitié. Je sais cependant, reprit-elle, que même le séjour que les troupes russiennes font dans mes États, a donné de l'ombrage, et qu'on a supposé bien des projets auxquels je n'ai pas pensé, puisque ce n'est uniquement que par amitié pour la Russie que je leur ai donné ces quartiers. Je lui répartis qu'il se pouvait qu'il y eût eu des gens qui en eussent pris de l'inquiétude, mais que Votre Majesté avait eu l'esprit fort en repos là-dessus, et qu'il était tout simple que des troupes après une si longue marche . . . eussent des quartiers pour se rafraîchir . . . Que je pouvais l'assurer que Votre Majesté avait la plus haute estime pour elle, et que dans les entretiens particuliers dont Elle m'avait honoré sur ce sujet, j'avais souvent désiré que Sa Majesté Impériale eût pu être présente pour entendre ces sentiments de Sa propre bouche. Elle répliqua qu'elle ne saurait prétendre que Votre Majesté eût de l'amitié pour elle, mais qu'Elle aurait tort de ne pas aimer l'Empereur, puisque ce Prince était sincèrement de

Berlin, 17 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. Tout ce que vous me mandez avoir répondu tant à l'Empereur qu'à l'Impératrice sur leurs propos, qu'ils vous ont tenus dans l'audience qu'ils vous ont donnée, me revient assez pour que j'en sois satisfait, et je m'étonne comment on a pu insinuer à l'Impératrice que j'ai été ombragé de la présence des troupes russiennes en Bohême, vu surtout qu'en ce cas je n'aurais point manqué de prendre mes mesures sur un tout autre pied que cela ne s'est fait.

Au reste, plus je pense et me mets au fait de l'affaire de la ligue dont je vous ai parlé à différentes reprises, et plus je trouve qu'elle ne saurait aboutir qu'à des mesures que peuvent avoir prises entre eux les Autrichiens, les Russes et les Saxons, en cas d'un changement dans la forme présente du gouvernement en Suède qu'ils craignent que les Suédois ne tâchent d'y introduire après la mort du Roi, et que ces dites puissances seront bien aises d'empêcher. Je voudrais cependant bien parier tout ce qu'on voudrait, que le roi d'Angleterre n'est point entré dans cette ligue. Quant aux Saxons, ils y sont comme des ombres qui réellement n'existent pas, ne pouvant, à cause de leur triste situation, n'y contribuer ni en bien ni en mal, et je me persuade en général que, pourvu que les Suédois se conduisent prudemment et avec circonspection, cet orage se dissipera sans de nouvelles brouilleries. Peut-être aussi que des ré-

Ses amis . . . Elle s'informa ensuite fort particulièrement de la santé de Votre Majesté, de celle des Reines et des Princes et des Princesses de Sa maison, et me questionna beaucoup sur le sujet des deux jeunes princes de Prusse." [1]

volutions qui arriveraient du côté de l'Orient, occuperont alors les cours de Russie et de Vienne et dérangeront leurs mesures nouvellement prises ensemble.

Pour ce qui est des affaires de Saxe-Gotha, je puis vous dire que, sur mes instances, le Duc commence à y penser plus modérément, de sorte que je regarde en quelque manière ces affaires comme terminées et que j'espère que le Duc voudra enfin entendre raison.

Federic.

J'ai vu le jeune Lobkowitz; il a de l'esprit et de l'acquit, il est si aimable que j'ai encore de la peine de me persuader qu'il est Autrichien.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter der chiffrirten Ausfertigung.

## 3383. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 17 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois et je vous dirai que je ne suis pas sans m'apercevoir que les ministres de Saxe aux cours étrangères, et principalement celui qui réside ici de sa part, le sieur de Bülow, disent avec affectation dans le monde que le roi de Pologne ne retournerait encore de sitôt en Saxe et qu'il ne s'était même point décidé jusqu'à présent sur la convocation d'une Diète extraordinaire en Pologne. Mais quoi qu'il en soit, je suis toujours bien persuadé que la cour de Saxe se verra obligée, bon gré malgré elle, par le manque excessif d'argent auquel elle se voit réduite, de retourner le plus tôt le mieux à Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3384. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 17 décembre 1748.

Chambrier berichtet, Paris 6. December: „Le marquis de Puyzieulx m'a fait entendre que le comte de Loss venait de lui faire des plaintes amères sur la conduite et les menées secrètes du marquis des Issarts pour faire que cette dernière Diète de Pologne eût le même sort que toutes les précédentes qui se sont tenues depuis que le roi de Pologne actuellement régnant est monté sur le trône. Le marquis de Puyzieulx me dit cela assez gaîment, paraissant regarder avec plaisir la

Je suis bien aise de voir par votre dépêche du 6 de ce mois que le marquis de Puyzieulx commence à envisager comme il doit et ce qu'est effectivement la fausse politique du comte de Brühl. Mais pour ce qui regarde les grands de Pologne dont vous a parlé le marquis de Puyzieulx, je ne saurais me

[1] Prinz Friedrich Wilhelm und Prinz Heinrich. Vergl. S. 47 Anm. 1; Bd. III, 309.

séparation de la Diète . . . Puyzieulx me parut sentir plus que jamais le faux système que le comte de Brühl a fait suivre au Roi son maître depuis la mort de l'empereur Charles VI . . . Il me dit qu'on lui marquait que la maison de Czartoryski avait dessein, à ce qu'on croyait, lorsque la couronne de Pologne deviendrait vacante, de faire monter sur le trône le prince Charles de Lorraine."

conformer là-dessus à son sentiment, mais je pense plutôt que la politique des Poniatowski et des Czartoryski est qu'en cas de mort du Roi ils voudront proposer deux princes étrangers comme candidats au trône, savoir le prince de Saxe et le prince Charles de Lorraine, non pour en faire élire roi l'un ou l'autre, mais seulement pour impliquer à leur moyen les affaires et leur faire prendre telle tournure à faire monter le prince Czartoryski lui-même sur le trône de Pologne. C'est là présentement le système des deux grandes familles de Pologne, qui cependant ne pourra être mis encore de sitôt en exécution, par l'éloignement du cas sur lequel il se fonde.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3385. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 21 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Le comte Brühl prône à Varsovie avec fanfaronnade que les cours de Vienne et de Pétersbourg étaient convenues avec le roi de Pologne que les troupes russiennes qui subsistent actuellement dans les pays d'Autriche, n'entreraient en Pologne qu'après le retour du roi de Pologne à Dresde, qui pourrait arriver environ au mois de février prochain; mais je doute fort que les susdites deux cours puissent avoir autant de complaisance pour celle de Saxe que de compasser ainsi leurs mesures sur ce que cette dernière pourrait vouloir désirer. Quant aux chipoteries entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, le temps et un peu de patience pourront suffire pour y remédier, et je suis persuadé qu'il ne se passera pas beaucoup de temps qu'elles ne soient brouillées entre elles au point qu'elles paraissent être amies et s'entendre ensemble à l'heure qu'il est.

Au reste, la chose que je vous recommande beaucoup et que vous ne devez jamais perdre de vue, est que dans vos réflexions que vous ferez sur des projets de guerre ou de paix et dont vous me parlerez, vous vous donniez bien de la garde d'aller assez vite pour croire que c'est la cour de Vienne qui régit et gouverne l'Europe entière; car une fois c'est là une illusion fausse s'il en fut jamais, et les puissances principales qui balancent les grandes affaires de l'Europe sont la France et l'Angleterre, au gré desquelles seules les choses se font ou ne se font pas en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 21 décembre 1748.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est parvenue. Si le baron de Gersdorf venait encore à vous tenir les propos qu'il vous a déjà tenus, savoir que je pourrais prendre sur mon compte, moyennant les intérêts qui me seraient payés, les capitaux que doit la *Steuer* de Saxe à mes sujets, en leur faisant de mon côté rembourser ces dits capitaux, je veux que vous n'y entriez pour rien, mais que vous lui répondiez simplement que vous ne croyiez pas que je voudrais me mêler de l'affaire du payement de ces capitaux.

Vous continuerez d'éclaircir l'affaire de la coadjutorerie de Cologne, laquelle coadjutorerie on serait bien aise, là où vous êtes, de faire échoir au prince Charles de Saxe,[1] et vous m'en ferez vos rapports ultérieurs. La négociation du général de Fontenay en France[2] me semble être tout autant qu'échouée, et ce n'est qu'une simple fanfaronnade de Brühl quand il veut faire accroire que les Russes ne se mettront pas en mouvement pour passer par la Pologne pendant que le Roi son maître y séjournera encore, car vous pouvez compter que ni la cour de Vienne ni celle de Russie ne ménagent la Saxe au point que d'avoir pareille complaisance pour elle.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3387. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 21 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Il ne m'est point douteux que la France n'ait tout l'argent nécessaire pour avoir sa marine en bon état[3] et tenir sur pied une considérable et belle armée, et pourvu que ses fonds soient bien administrés, elle ne saurait point, selon moi, manquer des sommes requises à ces deux égards. Cependant, nonobstant les grandes ressources de la France, elle ne saurait à mon avis jamais se flatter que sa marine égale celle de l'Angleterre, celle-ci lui étant actuellement déjà trop supérieure en nombre de vaisseaux. Ceci fera toujours grand tort à la France, en tant que, pour se conserver ses possessions des Indes, elle y sacrifiera les intérêts les plus réels du royaume, ce qui par exemple est arrivé dans les dernières circonstances où la France s'est trouvée, où elle aurait dû tâcher de conserver coûte que coûte sa conquête des Pays-Bas, et en sacrifiant même pour cet effet son cap Breton; ce que néanmoins je ne vous dis que pour votre direction seule, et afin qu'en y réfléchissant de votre côté, vous m'en communiquiez vos pensées.

[1] Vergl. S. 307. — [2] Vergl. S. 221. 224. — [3] Vergl. S. 300.

Vous approfondirez d'ailleurs et me ferez savoir si le crédit du maréchal de Saxe à la cour où vous êtes est encore aussi grand qu'il l'était autrefois, ou s'il a baissé de depuis, de même si ses projets y sont encore suivis selon les vues dudit maréchal.

Je serais, aussi, curieux de savoir de vous si le parti saxon à la cour de France est encore bien fort, et que vous me mandiez si le ministère de France ne sent point que les conjonctures présentes de l'Europe doivent plutôt être envisagées comme un armistice que comme une paix, pendant que chacune des deux puissances qui en font les parties principales, savoir la France et l'Angleterre, font tout ce qu'elles peuvent pour se fortifier par des alliances, de sorte qu'on dirait qu'elles ne font que se préparer pour que, en cas d'un nouveau branle, chaque parti y puisse apporter ses plus grands efforts. Du moins est ce là ce qu'en donne à penser la conduite que tiennent l'Angleterre et l'Autriche. Je vous écris tout ce que dessus pour vous seul, et afin que vous m'en rapportiez confidemment vos idées.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3388. AU CHAMBELLAN D'AMMON A AIX-LA-CHAPELLE.

Berlin, 21 décembre 1748.

Je veux que vous vous expliquiez ultérieurement sur ce que vous dites par votre dépêche du 13 de ce mois, que le prince d'Orange serait intentionné d'entretenir une armée de 60,000 hommes effectifs — si, dis-je, vous pensez que le Prince réussira dans son projet, ou si, en cas qu'il y eût du bruit à cette occasion, il se verra obligé par là d'abandonner ledit projet.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3389. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 décembre 1748.

Les lettres que j'ai eues de France, m'ont marqué la même chose qu'on vous a apprise par rapport au dessein secret qu'on attribue aux cours de Vienne et de Pétersbourg pour faire monter au trône de Pologne le prince Charles de Lorraine,[1] lorsque celui-là viendrait à vaquer. L'on y dit encore qu'on croyait que la maison de Czartoryski se prêterait à ce dessein. Malgré tout cela, j'applaudis aux réflexions que vous faites sur ce prétendu projet, et je ne jurerais pas qu'il ne fût controuvé;[2] mais quand même les deux cours en fussent effective-

[1] Vergl. S. 316. — [2] Graf Otto Podewils hatte in seinem Berichte vom 14. December u. A. die Vermuthung ausgesprochen „qu'on m'en ait fait donner l'avis tout exprès pour inquiéter Votre Majesté".

ment convenues, il serait toujours fort en l'air, parceque la moindre révolution qui arriverait en Russie, le renverserait. En attendant, vous faites bien de tâcher à vous en procurer plus de lumières.

Au surplus, n'ayant point eu depuis quelque temps des nouvelles sûres du succès qu'ont eu les nouveaux arrangements des finances de l'Impératrice-Reine, j'attends que vous m'en informiez le plus souvent que vous pourrez.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 décembre 1748.

J'ai reçu la dépêche que le comte Finckenstein m'a faite du 7 de ce mois. Il y a peu de temps qu'on m'avertit de France qu'on avait eu là des lettres de Pologne qui marquaient que la maison de Czartoryski avait dessein, à ce qu'on croyait, de faire tomber la couronne de Pologne sur le prince Charles de Lorraine, lorsqu'elle deviendrait à vaquer par la mort du Roi d'à présent. L'on ajoutait par manière de réflexion que, ce dessein se trouvant contraire aux vues du roi de Pologne, la cour de Russie se trouverait peut-être un peu embarrassée à qui donner la préférence, de son influence en Pologne, ou aux Autrichiens, ou aux Saxons. Pour moi, j'ai cru pouvoir douter alors que cet avis fût fondé, parcequ'un pareil dessein me paraissait nullement quadrer ni avec les intérêts de la Russie ni même avec ceux de la cour de Vienne. Cependant comme mon ministre à Vienne me marque qu'on venait de lui dire d'assez bonne part et dans la dernière confidence que les cours de Vienne et de Russie étaient convenues secrètement de faire monter sur le trône de Pologne le prince Charles de Lorraine, quand il viendrait à vaquer, j'ai bien voulu vous faire part de ces particularités, afin que vous tâchiez, autant qu'il vous le sera possible, d'éclaircir là où vous êtes ces avis et approfondir ce qui en peut être.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 24 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Je suis sûr que ce n'est point pour complaire au roi de Pologne,[1] que le soi-disant corps auxiliaire de troupes russiennes n'est pas encore entré en Pologne; il n'attend que la première gelée et se mettra en marche tout au plus tard vers la mi-janvier. Je suis assez curieux d'apprendre de

[1] Vergl. S. 316. 317.

quelle manière le comte Brühl se tirera encore de l'embarras où il est par rapport au fort mauvais état où il a mis les finances de Saxe; je présume qu'il en rejettera toute la faute sur le comte Hennicke et qu'il le culbutera à son retour à Dresde.[1] Au surplus, je veux bien vous instruire d'une particularité qu'on vient de me mander en confidence tant de Vienne que de France, savoir que les cours de Vienne et de Pétersbourg étaient convenues secrètement de faire tomber sur la tête du prince Charles de Lorraine la couronne de Pologne, après la mort de Sa Majesté Polonaise; l'on veut même que la maison de Czartoryski doit être entrée en ce projet. Quoique je tienne ces avis sujets à caution, vous devez cependant y avoir quelque attention et tâcher de votre mieux de vous procurer toutes lumières que vous sauriez avoir là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

## 3392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 décembre 1748.

Quoique j'aie appris avec plaisir par votre dernière dépêche, du 10 de ce mois, qu'on commençait à revenir en Suède des impressions singulières qu'on s'y était faites, et qu'on y était résolu de nouveau de faire une sage et prudente contenance, je ne saurais cependant d'un autre côté m'empêcher de vous témoigner le peu de satisfaction que j'ai rencontré à la lecture de vos précédents rapports, et principalement de ceux du 29 du mois de novembre dernier et du 3 de ce mois. L'idée de faire présenter à la cour de Danemark le mémoire en question,[2] et la confidence qu'a faite le comte Tessin de ce mémoire au ministre de Russie, de Panin, ont été des choses fort mal digérées pour l'intérêt de la Suède, et la conduite qu'on vient d'y tenir, en donnant ainsi à connaître à chacun le défaut de la cuirasse, — ce que cependant on avait plutôt dû cacher fort soigneusement — est tellement extravagante que j'en suis quasi alarmé pour me mêler davantage de ce qui concerne les affaires de cette couronne.

Je ne suis point à même de pouvoir juger de ce qui s'est fait à l'égard du colonel Adlerstrâle, n'étant point moi-même sur les lieux; il me semble toutefois qu'il n'en est pas le temps présentement de s'échauffer de procès sur de vieilles affaires, mais plutôt de tâcher de gagner et d'unir ensemble les États et les familles de Suède. Aussi en en parlerez-vous confidemment de ma part au sieur de Rudenschöld et lui direz que, comme il était mon ami et que je le connaissais pour la meilleure tête de Suède, je n'avais pu me dispenser de lui communiquer confidemment et cordialement mes pensées que dessus, lesquelles n'avaient simplement pour objet que le véritable bien et intérêt de la Suède.

[1] Vergl. S. 250. — [2] Vergl. S. 311.

Vous lui ajouterez que — les affaires de Suède dépendant principalement de la conduite et de la contenance qu'on observerait en Suède, et outre cela de ce qu'après la mort du Roi on ne touchât le moins du monde, en aucune de ses parties, à la forme présente du gouvernement, mais qu'on se contentât uniquement d'affermir la succession comme elle était établie en Suède — que si l'on en agissait de la sorte en Suède, j'étais tout persuadé qu'on n'y aurait absolument rien à craindre. Je veux bien au reste vous dire pour votre direction que mon intention est que vous teniez toujours une conduite mitigée à l'égard du comte Tessin, de manière que, quand il pourrait vouloir donner dans l'audacieux, vous tâchiez alors de le retenir, en l'intimidant, mais qu'en cas que dans d'autres rencontres il fût timide, vous fissiez votre possible pour l'animer et lui inspirer du courage. Federic.

Nach dem Concept.

## 3393. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 décembre 1748.

Je vous sais bon gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par votre dépêche du 13 de ce mois, touchant les particularités que, selon mes lettres de Stockholm, le baron de Scheffer vous doit avoir communiquées sur les affaires du Nord.[1] Quoiqu'il n'y ait, à ce que j'en comprends, que des soupçons tout purs, j'en conclus cependant, quand je combine surtout ce qui m'en revient d'autre part, que, pourvu qu'au cas de la mort du roi de Suède l'on n'y songe pas d'altérer la forme du gouvernement y établie, tout se passera tranquillement.

Comme il n'y a point à douter que, la paix rétablie, la cour de Vienne enverra au plus tôt quelque ministre de sa part en France, et que les communications entre ces deux cours reprendront leur train comme par le passé, vous devez mettre votre attention principale pour bien éclaircir tout ce que la cour de Vienne fera négocier à celle de France, et pour être bien au fait de tout ce qu'elle y fera proposer, afin de pouvoir toujours m'en informer exactement. D'ailleurs, vous prierez le marquis de Puyzieulx de ma part de vouloir bien faire en sorte que le ministre qui de la part de la France sera envoyé à la cour de Vienne, ait dans ses instructions d'agir toujours confidemment avec mon ministre y résidant, le comte de Podewils, tout comme celui-ci aura mes ordres d'agir de sa part. Federic.

Nach dem Concept.

## 3394. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 24 décembre 1748.

Mon ministre à la cour de France, le baron de Chambrier, m'a marqué que, lorsque la cour avait été dernièrement à Fontainebleau, le

[1] Vergl. S. 295. 297.

ministre de Suède, baron de Scheffer, lui avait mandé que le marquis Pallavicini ferait voir à lui, Chambrier, une lettre de Londres par laquelle le ministre de Gênes lui marquait ce qu'il avait appris sur les affaires du Nord; que lorsqu'il avait parlé à celui-ci de cette lettre de Londres, il lui avait répondu qu'il ne l'avait pas sur lui, mais qu'on lui avait dit qu'il y avait des soupçons que les affaires du Nord pourraient devenir sérieuses, si les desseins contre la Suède s'exécutaient par la Russie et le Danemark.

Comme je souhaiterais fort d'être plus au fait de ce que le ministre de Gênes à Londres a voulu dire proprement sur ces desseins prétendus et sur le train que les affaires du Nord pourraient prendre en conséquence, mon intention est que vous devez prendre l'occasion d'en parler confidemment audit ministre de Gênes à Londres, afin d'en tirer toutes les particularités qui lui en sont connues, et de m'en faire alors votre rapport circonstancié.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3395. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. December: „Dans la visite de congé que le chevalier Legge me rendit, il ne put s'empêcher de me renouveler ses doléances sur l'accès que Votre Majesté accordait au maréchal de Keith et à son frère, et que l'un et l'autre, étant Jacobites déclarés et ennemis déclarés du gouvernement britannique, tâcheraient toujours de donner à Votre Majesté des idées défavorables de la situation présente des affaires en Angleterre."

Potsdam, 24. December 1748.

Es ist recht gut, aber so wie sich der König von Engelland von Mir nicht wird vorschreiben lassen, mit wem er sprechen soll oder nicht, so wird er Mir solches auch frei lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3396. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. December, über eine letzte Unterhaltung mit Legge. „Il m'a parlé de la situation présente des affaires de l'Europe et des sentiments de Votre Majesté par rapport à la conservation de la paix présente, qui faisait, selon lui, le seul objet des désirs de l'Angleterre et surtout du sieur Pelham, frère du duc de Newcastle, qui, selon lui, gouvernait toute la barque en Angleterre, quoique le duc de Newcastle en portât le nom . . . Que l'Angleterre était bien sérieuse et bien sincère de conserver la

Potsdam, 26. December 1748.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll an Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe dem Herrn von Klinggräffen in Engelland das nöthige aus der letzteren Conversation, welche Ew. Excellenz mit dem Herrn Legge gehabt und welche Dieselbe ohnlängst an des Königs Majestät gemeldet hätten, bekannt machen möchten, jedoch

paix aussi dans le Nord, . . . pourvu qu'on ne changeât point la forme du gouvernement de Suède, et que Votre Majesté pourrait être persuadée que, excepté ce cas-là, on ne souffrirait jamais qu'on touchât à l'ordre de succession tel qu'il était établi en Suède . . . Enfin, me dit-il, pourvu que le Roi se contente de ses conquêtes, et qu'il ne songe pas d'en faire de nouvelles, ni à la mort du roi de Pologne, ni à l'occasion de celle du roi de Suède, en quoi il nous trouvera sûrement dans son chemin, nous ferons tout au monde en Angleterre de le conserver dans la puissance présente où il se trouve, et il peut compter là-dessus."

nur das essentielle daraus und ohne ihm zu schreiben, wer es gesaget, noch gegen wen es gesprochen worden, damit gedachter Herr von Klinggräffen nicht nur davon au fait wäre, sondern sich auch weiter eclairciren könnte, ob das dortige Ministère ebenso dächte, wie der Herr Legge sich solches entfallen lassen.

Gleichfalls möchten Ew. Excellenz dem Herrn von Goltz in Russland dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien und dem Herrn von Voss zu Warschau davon einige Information, so viel nämlich sie zu wissen nöthig haben könnten, davon ertheilen, damit jeder seines Ortes die Sachen ferner approfondiren möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3397. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 28 décembre 1748.

Je vous ai déjà fait savoir par quelqu'une de mes précédentes[1] que les vues que la Russie peut avoir contre la Suède, et les liaisons contractées probablement à cet égard par la première avec le Danemark et la cour de Vienne, ne porteront pas, selon toutes les apparences, aussi loin que l'on peut s'en être flatté d'abord à Vienne. La cour de Vienne n'a d'ailleurs point gagné en Russie par le désastre du comte de Lestocq[2] un pouce de terrain de plus qu'elle n'y avait déjà auparavant, car, l'impératrice de Russie s'étant trouvée avant cela dans la sujétion de son chancelier Bestushew, celui-ci n'aurait point manqué d'avoir bon jeu pour gouverner cette Princesse, sans même que le susdit désastre du comte de Lestocq fût arrivé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3398. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 28 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et je suis d'opinion que les conjonctures présentes ne permettent point à la Suède de

[1] Vergl. Nr. 3379 S. 312. — [2] Vergl. S. 308.

chicaner avec ses voisins sur des bagatelles. Il ne faut point, au reste, que vous vous étonniez de cette fierté et roideur que la cour de Vienne témoigne, à l'heure qu'il est, à celle de Suède: le compliment seul que le comte Tessin a fait faire il y a peu de temps par le comte de Barck, et par lequel il fit témoigner à la Suède un empressement de se revoir dans son ancienne intelligence avec la cour de Vienne, a suffi pour inspirer au ministère autrichien ces hauteurs dont il en agit au moment présent avec la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 28 décembre 1748.

J'approuve et je suis tout content de la manière dont, comme vous me le marquez par votre rapport du 18 de ce mois, vous vous êtes conduit envers le grand-général de l'armée, et de la réponse que vous lui avez donnée pour le faire revenir de sa mauvaise humeur.[1] Vous vous y êtes très bien pris et vous n'auriez su faire mieux en cela.

Il n'y a presque aucun lieu à douter que l'affaire des finances de Saxe ne dût empirer de jour en jour, mais ce ne sera principalement qu'au retour du roi de Pologne à Dresde qu'on y verra bien clair, et il est à croire qu'on ne tardera guère alors de réaliser les réductions projetées. Je vous dois, au reste, la satisfaction qu'en général je suis très content de votre dépêche susalléguée et des différentes anecdotes intéressantes qu'elle contient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3400. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1748.

A en juger par ce que vous me mandez, du 16 de ce mois, de la conduite du jeune Prétendant, je le prendrais presque pour tout-à-fait extravagant. Toutefois ne suis-je pas moins assuré, pour cela, que, nonobstant le désespoir qu'il fait paraître à l'heure qu'il est, la France ne dût le trouver prêt à s'en servir toutes et quantes fois elle le jugera nécessaire pour l'exécution de ses vues, et comme au reste je ne suis point curieux du tout de savoir un plus grand détail de ce jeune Prétendant,[2] vous n'y mettrez plus de peine de votre part à m'en faire des rapports ultérieurs dans vos dépêches ordinaires à moi. Ce qui m'intéresse davantage, est de savoir l'état de l'intelligence qu'il peut y avoir présentement entre la France et l'Espagne, s'il y a de l'harmonie

[1] Die Verstimmung des Grafen Joseph Potocki rührte von einem Excesse preussischer Soldaten auf seinen Besitzungen her, wofür Voss ihm nunmehr Genugthuung in Aussicht gestellt hatte. — [2] Vergl. S. 304.

entre ces deux couronnes, ou s'il y a lieu de craindre que l'Espagne ne puisse vouloir s'attacher à l'Angleterre; si le vaisseau anglais dit de permission sera continué à l'Angleterre aux Indes espagnoles ou non; si la France se repose actuellement sur la bonne foi de l'Angleterre, ou bien de quelle manière la France pense sur cette dernière; enfin, quels peuvent être les sentiments du ministère de France sur la cour de Vienne, où pourront tendre les propositions que fera faire celle-ci à la France, pour combien la France pourra les goûter ou ne les goûter pas. C'est à ces objets que vous prêterez principalement votre attention, pour m'en faire de fréquents rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3401. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 31 décembre 1748.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois de décembre. Mon intention est que vous vous informiez exactement là où vous êtes, et que vous me rapportiez, quoique seulement quand l'Impératrice-Reine aura effectivement fait tous ses arrangements relatifs à son armée, sur quel pied se trouvera alors ladite armée, savoir combien d'escadrons aura chaque régiment de cavalerie et combien de compagnies composeront un escadron, de combien de têtes en bas-officiers et en cavaliers ou soldats communs elles devront être à l'avenir, et combien de chevaux chaque compagnie ou escadron gardera d'effectifs. Vous me manderez, outre cela, par rapport à l'infanterie, de combien de bataillons sera formé un régiment d'infanterie, si l'on le mettra à 3 ou à 4 bataillons, et, en cas qu'il n'y eût pas de l'égalité là-dessus entre les régiments, combien il y aura de régiments à 4 et combien de régiments à 3 bataillons, de combien de compagnies un bataillon devra être composé, et l'état de chaque compagnie en bas-officiers et en soldats communs. Vous tâcherez de savoir tout ce que dessus avec la dernière exactitude, pour m'en faire votre rapport en son temps, afin que j'aie de la sorte une connaissance parfaite et exacte des troupes autrichiennes.

Quant aux affaires du Nord, il me semble que vous vous figurez plus de danger qu'il n'y a peut-être en effet. Ce que je vous ai fait parvenir en dernier lieu du département des affaires étrangères des propos qu'a tenus certain ministre d'Angleterre,[1] vous servira à en approfondir davantage là où vous êtes. Cependant, quoi qu'il en soit, les différents obstacles que pourraient rencontrer des projets si vagues et si vastes, les anéantiront peut-être tout-à-fait, ce dont vous ne laisserez pas de vous apercevoir un jour vous-même.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 3396.

## 3402. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 31 décembre 1748.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 20 de ce mois. Comme je viens de recevoir une relation très intéressante et instructive de mon ministre à Paris, le baron de Chambrier, j'ai cru nécessaire de vous communiquer l'extrait ci-clos, dont le contenu vous pourra servir de boussole afin de vous orienter dans toutes les autres affaires. Vous saurez par là que la base de la politique du gouvernement présent de la France doit consister dorénavant dans l'union et la confiance qu'il veut établir avec l'Angleterre, pour contenir le reste de toute l'Europe; d'où je tire la conséquence que, par la grande faiblesse que je connais, moi, au ministère de France, celui-ce poussera trop loin sa complaisance envers l'Angleterre, et que les Français auront bien plus de ménagement pour les Anglais que ceux-ci n'auront pour la France. De là l'on peut conclure avec raison que, pourvu que les Anglais sachent profiter de ces moments favorables pour eux, comme je ne doute presque pas qu'ils ne le fassent, ils auront, avant qu'une année soit passée, une supériorité entière dans toutes les affaires de l'Europe et en seront les seuls législateurs, ainsi qu'on aura à les ménager extrêmement, bongré malgré qu'on en ait.

En conséquence de tout ceci, je crois que vous ne sauriez mieux faire pour mon service que de régler de bonne heure votre conduite envers les ministres anglais de la sorte que vous les ménagiez soigneusement, autant que les circonstances le voudront permettre, quoique toujours avec dignité, et que vous puissiez gagner, s'il est possible, leur amitié et leur confiance. C'est aussi pourquoi je vous instruis par la présente que dans l'affaire par rapport au dédommagement de mes sujets marchands qui ont souffert injustement des armateurs anglais, vous ne devez point vous servir des menaces que je vous avais ordonné de faire, comme si je voulais défalquer des sommes hypothéquées sur la Silésie tout ce que l'on ferait perdre auxdits marchands, mais que vous devez agir modérément et avec prudence dans cette affaire, tout comme dans les autres dont vous êtes chargé.

Au surplus, la communication que je vous ai fait faire des propos que le sieur Legge a tenus avant son départ envers un de mes ministres, concernant les affaires de la Suède, vous aura appris que le danger n'est pas si grand de ce côté-là comme les bruits en ont couru en Angleterre auprès des gens qui ne sont pas assez instruits des affaires et qui ne jugent que selon les apparences extérieures.

Federic.

### Précis d'une lettre du baron Le Chambrier, de Paris du 20 décembre 1748.

L'entrée du comte de Saint-Séverin dans le conseil d'État ou de conférence de Sa Majesté Très Chrétienne ne peut pas être envisagée

seulement comme une marque de satisfaction que ce Prince donne à ce ministre pour la part qu'il a eue dans l'ouvrage du rétablissement de la paix. Comme cet ouvrage a eu ici beaucoup de contredisants, le roi de France, qui l'a voulu absolument, croit aujourd'hui apparemment qu'en mettant dans son conseil celui qui en a été le principal ouvrier, il fait voir combien cette paix lui est agréable, et que cela fermera la bouche à ceux de ses sujets qui par leurs discours critiques et malins auraient pu produire des nuages dans l'esprit des puissances avec qui la France vient de se réconcilier. Le marquis de Puyzieulx et le comte de Saint-Séverin qui en ont été les instruments, se trouvent plus à portée de soutenir ce qu'ils ont fait, dès qu'ils sont tous les deux dans le conseil du Roi leur maître, et les autres ministres, qui ont, dit-on, critiqué cette paix tant que le marquis de Puyzieulx a été seul dans le conseil, deviendront plus doux, quand ils le verront doublé par un homme contre lequel ils ne tiendront pas sur des matières où il est plus fort qu'eux. Le comte de Saint-Séverin réunit, avec beaucoup d'esprit pour les affaires et de l'expérience, une énonciation aisée et fort persuasive; il anatomise une affaire dans toutes les faces dont elle est susceptible; il est fertile en expédients, il est délié et capable de vues et d'élévation dans l'esprit; il a beaucoup de nerf; son caractère naturel le porte à la domination et à la hauteur; il a quelquefois même de la sécheresse et de l'humeur; mais quand il voit que dans les grandes affaires il faut qu'il plie, il le fait avec dignité tant qu'il peut. Le marquis de Puyzieulx l'a fait valoir dans l'esprit du Roi son maître à l'occasion de la paix tant qu'il a pu. Ainsi ces deux hommes, étant étroitement unis, sont aujourd'hui les deux seuls en qui Sa Majesté Très Chrétienne ait le plus de confiance, parcequ'ils ont fait ce qu'elle souhaitait.

Votre Majesté me fait l'honneur de me demander[1] ce que je crois de la façon de penser du roi de France et de ses ministres par rapport au système qu'ils voudront adopter après la paix faite. Je commencerai par répondre à ce que Votre Majesté me fait l'honneur de me demander, pour avoir celui de Lui dire une petite anecdote qui répandra déjà quelque lumière sur ce que Votre Majesté souhaite de savoir. Le lendemain du jour que le comte de Saint-Séverin arriva ici d'Aix-la-Chapelle, et avant qu'il se rendît à Versailles, il m'envoya son valet de chambre à huit heures du matin pour savoir des nouvelles de ma santé et pour faire des excuses sur ce qu'il ne pouvait pas se rendre aussitôt chez moi. Je lui fis dire que je passerais chez lui. Je m'y rendis. Lorsque j'entrai dans sa chambre, je le trouvai avec le marquis de Soto-Mayor et le marquis de Stainville; d'autres personnes y vinrent encore pendant que j'y étais, en sorte que j'attendis assez longtemps pour pouvoir rester seul avec lui. Quand j'y fus parvenu, je lui parlai du grand ouvrage qu'il avait fait et je lui en parlai dans les termes les plus convenables qu'il me fût possible, pour le Roi

[1] Vergl. Nr. 3360 S. 300.

son maître, pour son personnel, de lui comte de Saint-Séverin, et pour celui du marquis de Puyzieulx. Je lui témoignai après cela la satisfaction de Votre Majesté sur la conduite qu'il avait tenue à l'égard de la garantie de Ses conquêtes dans le traité de paix qui vient d'être fait à Aix-la-Chapelle, et je lui dis beaucoup de choses flatteuses sur l'estime que Votre Majesté avait pour lui, et le cas qu'elle faisait de son mérite, dont Elle avait déjà eu de grandes preuves pendant tout le temps qu'il avait été en Pologne et en Saxe.[1] Il répondit sur tout cela très obligeamment pour les intérêts de Votre Majesté et sur les principes invariables dans lesquels il était de conserver l'amitié la plus étroite entre Votre Majesté et le Roi son maître; mais il finit par me prier de ne pas trouver mauvais que, malgré nos anciennes liaisons et les sentiments qu'il avait pour moi, qui ne changeraient jamais, pour l'avenir nous ne nous vissions plus; qu'il venait de demander la même chose au baron de Scheffer, parceque les grands ménagements qu'il allait être obligé de garder, ne lui permettaient pas de risquer que ses ennemis, pour lui jeter quelque croc en jambe, n'interprétassent mal les liaisons qu'il aurait avec le baron de Scheffer et moi, s'il continuait, comme il avait fait ci-devant, à ne voir familièrement que nous deux de tout le corps des ministres étrangers qui sont ici, et que, s'il voulait voir les autres, il lui en résulterait des choses désagréables qu'il était de la sagesse d'éviter. Je lui répondis que l'ayant toujours aimé pour lui-même, quelque peine que je me fisse de ne plus jouir de l'agrément de son commerce, comme je l'avais fait pendant vingt années, je me prêterais à ce qu'il souhaitait, dès que cela lui convenait, me flattant que ses sentiments pour moi ne changeraient pas. On s'apercevra un peu moins dans le monde de ce changement entre nous, que le comte de Saint-Séverin sera désormais plus souvent à Versailles qu'il n'y a été jusques à présent.

La conséquence que je crois devoir tirer de ce que le comte de Saint-Séverin a exigé du baron de Scheffer et de moi, est, qu'il veut se mettre dans une situation qui ne puisse pas nuire à la bonne intelligence et confiance que l'on s'est proposé ici d'établir avec l'Angleterre. Sa Majesté Très Chrétienne a désiré de voir la paix rétablie. La voilà faite. Il ne s'agit à présent que de la faire durer. Les deux ministères de Londres et d'ici sont persuadés qu'en s'entendant entr'eux de bonne foi, personne ne troublera cette paix, parceque la France et l'Angleterre contiendront, disent-ils, toute l'Europe, et qu'on en a vu la preuve lors qu'elles ont bien vécu ensemble. Je ne doute pas que dans les effusions de cœur qu'il y aura eu sans doute à Aix-la-Chapelle entre le comte de Saint-Séverin et milord Sandwich, ils ne se soient parlés sur ce pied-là et qu'ils ne soient convenu de le mettre en pratique pour rendre durable une paix dont leurs États ont besoin pour réparer les pertes que la guerre leur a causées.

Je sais que quelques ministres de part et d'autre, en parlant de la

[1] Vergl. S. 166.

guerre qui vient de finir, et des avantages peu considérables que chaque puissance belligérante en avaient tirés, avaient fini par dire: »Il faut convenir qu'il semble que nous n'ayons tous fait la guerre que pour rendre le roi de Prusse plus grand.« Et comme la France et l'Angleterre craignent peut-être que Votre Majesté et ce qui tient à Son système ne voulût les remettre dans le même cas, ils croient s'en garantir en suivant entr'eux un système de confiance et de bonne intelligence. L'article seul qui pourrait y apporter quelque altération est, si la France fait sérieusement ce qui est nécessaire pour le rétablissement de sa marine; hors cet article-là, qui est le principal pour l'Angleterre, dès que ces deux puissances voudront s'entendre sincèrement pour empêcher la guerre, elles sont persuadées qu'elles contiendront toute l'Europe. Il peut arriver cependant bien des choses qui pourraient les faire sortir de ce plan; mais à vue de pays, par ce que je démêle toujours de plus en plus ici, on y fera tout ce qu'on pourra pour ne pas recommencer la guerre sitôt, et je sais que cela est conforme à ce que désire sur cela le roi de France, et que c'est le service dans son esprit que de le servir ainsi.

Nach dem Concept. Der Précis nach dem Déchiffré der Ausfertigung.

---

## 3403. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 31 décembre 1748.

J'ai été extrêmement satisfait de la dépêche très instructive que vous m'avez faite en date du 20 de ce mois. Elle m'a répandu de grandes lumières sur bien des choses et sur la façon dont j'aurai à me gouverner dans les affaires les plus importantes, parceque je me vois par là à même de prévoir la tournure que les affaires iront prendre dorénavant. Je crois pouvoir en conclure deux choses, premièrement que, par la faiblesse du gouvernement présent de la France, les Anglais deviendront les maîtres absolus de toutes les grandes affaires, et que les Français leur mettront en main eux-mêmes toute la supériorité; et, en second lieu, que les Anglais, par leurs différentes insinuations à mon sujet, ont su jeter beaucoup de soupçons dans l'esprit du ministère de France sur ma conduite et ma façon de penser. Les discours que vous avez entendus là où vous êtes, savoir qu'on n'a fait la guerre que pour rendre le roi de Prusse plus grand, m'en sont de sûrs garants, et je ne saurais les regarder que comme des étincelles qui sont passées dans le public de ce que l'on a su insinuer au ministère de France à mon égard, ainsi que j'en puis aisément juger de ce qui en est. Au surplus, vous continuerez de voir avec la même attention que vous avez fait jusqu'ici, sur tout ce qui a du rapport à mes intérêts, et de m'avertir exactement de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 31 décembre 1748.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'est bien parvenue. Je ne crois point fondés les avis sur une guerre prochaine qui méditeraient les Turcs contre la Russie, du moins faudra-t-il qu'il m'en revienne de beaucoup plus sûrs et spéciaux, afin que j'y puisse ajouter quelque croyance de ma part. Au reste, ce que j'ai pu pénétrer ici des nouveaux arrangements que la Saxe médite de faire, c'est qu'elle réduira son armée sur un pied de 16,000 hommes, ce qui aussi sera d'autant plus nécessaire que je ne vois guère comment la Saxe se tirerait autrement des circonstances auxquelles elle se voit actuellement réduite.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3405. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 2. Januar 1749.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass auch Dero Minister Chambrier das benöthigte Detail von derjenigen Conversation und denen Propos mit der nächsten Post communiciret werden sollen, welche der englische Minister Legge annoch vor seiner Abreise von hier sowohl wegen der schwedischen Sachen als auch über das Sujet von Sr. Königl. Majestät Selbst gegen Ew. Excellenz zufolge des davon an Höchstdieselbe erstatteten Berichts gehalten hat,[1] mit der Aufgabe, dass er davon mit dem Marquis de Puyzieulx, jedoch in der grössesten Confidenz, sprechen und dessen Gedanken und Sentiments darüber zu erforschen suchen, demnächst aber davon berichten soll.

Demnächst wollen Se. Königl. Majestät, dass an den von Rohd zu Stockholm das essentielleste vou demjenigen communiciret werden soll, was der Herr Graf von Podewils zu Wien in seiner gestern eingelaufenen Relation[2] von den Desseins des wienerschen Hofes, mit Russland zusammen auf den Todesfall dès jetzigen Königs von Schweden im Norden neue Unruhen zu machen, gemeldet hat, mit dem Beifügen, dass er, der p. von Rohd, daraus sehen würde, dass die Schweden noch nicht Ursach hätten, gar zu dreiste zu werden, und er also Gelegenheit nehmen sollte, sie zu ermahnen, ob sie nicht sehen wollten, sich auf gewisse Maasse wiederum mit Engelland zu raccrochiren und einen Minister dahin zu senden.[3]

Uebrigens fänden Se. Königl. Majestät vor nöthig, dass, woferne dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien noch nicht dasjenige Memorial, so der schwedische Minister Graf von Fleming zu Kopenhagen über-

[1] Vergl. S. 322. 323. — [2] Vergl. Nr. 3409. — [3] Vergl. S. 334.

geben,[1] und die Antwort, so derselbe darauf vorläufig erhalten, communiciret worden, solches annoch in extenso geschehen möchte, damit er davon völlig informiret wäre und sehen könnte, dass diese Sache eigentlich auf Bagatelles beruhe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3406. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. Januar 1749.

Des Königs Majestät wollen, dass dem Herrn von Rohd mit nächster Post auf die einliegende Dépêche [Stockholm 17. December] dahin geantwortet werden solle, wie Sie ihm nichts anders darauf schreiben lassen könnten, als was Sie ihm vorhin schon deshalb öfters theils rescribiren lassen, theils durch Dero immediate Schreiben bekannt gemachet hätten. Wann der Graf Tessin Dero Meinung folgen wollte, so müssten Se. Königl. Majestät ihm zwei Sachen anrathen,

1. Dass er die beste Contenance von der Welt hielte und weder Faiblesse noch Furcht, noch sonst dergleichen merken liesse;

2. Dass auf den Fall des Todes des jetzigen Königs von Schweden dorten nichts in der jetzigen Regierungsform geändert würde; alsdann Se. Königl. Majestät fast wetten wollten, dass Schweden nichts zu besorgen haben werde.

Anlangend die von dem Grafen von Tessin bei dem französischen Hofe in Vorschlag gebrachte Insinuationes, da würde derselbe gestehen müssen, dass er Se. Königl. Majestät deshalb zu späte consultiret habe; Se. Königl. Majestät wüssten die Anfrage, so der schwedische Minister Baron Scheffer bei dem französischen Hofe deshalb bereits gethan, und die Antwort, so er darauf bekommen habe; wann man sich mit Leuten consultiren wollte, so thäte man es vorher, ehe man eine Sache executirte, nachher wäre es zu späte. Des Königs Majestät könnten ihm ohnmöglich anders auf diese Sachen sprechen, als wie Sie solche Selbst einsähen, und auf die Art, wie sie Deroselben bekannt wären. Diesem zufolge schiene es Deroselben, dass weder Frankreich noch Engelland einen Krieg haben noch sich von einem Kriege meliren wollten; so viel auch Se. Königl. Majestät aus allen Dero Nachrichten erfahren hätten, so wäre das einzige Objet von Russland in Egard der schwedischen Sachen, dass solches keine Veränderung in der jetzigen schwedischen Regierungsforme haben wollte; würden nun die Schweden sich hüten, diesen delicaten Pas zu thun, so würden sie auch nichts zu besorgen haben.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

---

[1] Vergl. S. 311.

## 3407. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 4. Januar 1749.

Podewils berichtet, Berlin 3. Januar, der französische Geschäftsträger Abbé Loise habe ihm auf Befehl seines Hofes ein Exposé vorgelesen, das eine Apologie der Haltung Frankreichs gegen den Prinzen Karl Eduard Stuart[1] enthalte: „Que Sa Majesté Très Chrétienne, ayant informé dès le mois de juin passé le chevalier de Saint-George, aussi bien que son fils, de la nécessité où elle se trouvait, en vertu de ses engagements avec la cour de Londres, de ne plus accorder à ce dernier le séjour dans les États de France, elle s'était attendue qu'il . . . se retirerait de bonne grâce . . . mais que, ce Prince ayant rejeté avec hauteur toutes les instances et offres qu'on lui avait portées, jusqu'à menacer d'attenter plus tôt à sa propre personne que de se conformer aux intentions de Sa Majesté, elle n'avait pu se dispenser de prendre, quoique avec regret, des mesures de vigueur."

Er soll ihm vor die Communication poliment danken und ihm sagen, dass jedermann die so sensée Conduite, so Frankreich in dieser Sache gehalten, nicht anders wie applaudiren könnte, und dass es nur zu beklagen sei, dass der Prinz Eduard durch sein ohnüberlegtes Aufführen Frankreich obligiret hätte, zu ernstlichen Proceduren gegen ihn zu schreiten, welches aber nicht anders sein können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3408. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 4 janvier 1749.

Comme je vous ai fait expliquer assez amplement mes intentions sur votre dépêche du 17 du décembre dernier par le rescrit que je vous fais expédier du département des affaires étrangères et que vous trouverez à la suite de celle-ci, je ne vous fais la présente que pour vous dire encore, sur votre dépêche du 20 dudit mois, qui vient de m'être rendue, qu'il me paraît que vous usez de trop de ménagement envers le comte de Tessin dans ce que je vous ordonne de lui dire,[2] et que j'aimerai mieux de voir que vous lui expliquiez ce que je vous ordonne de lui insinuer dans le sens et au pied de la lettre que je vous le prescris.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 4 janvier 1749.

Je veux bien vous dire que mon ministre à Vienne vient de me mander que tout y semblait qu'on s'y attendait à voir troublée la tran-

[1] Vergl. S. 271. 295. 304. — [2] Vergl. Nr. 3358 S. 299. Nr. 3374 S. 309.

quillité du Nord, dès que le roi de Suède aurait fermé les yeux, et que le bruit ne s'en renouvelait pas seulement, mais qu'on ajoutait encore que l'Impératrice-Reine ne pourrait se dispenser de fournir à la cour de Pétersbourg, en cas qu'elle fût mêlée dans la guerre, un corps de troupes auxiliaires pareil en nombre à celui que la Russie avait envoyé à son secours, et que l'on n'attendait que la mort du roi de Suède pour mettre en exécution les concerts dont on était convenu entre les deux cours impériales; qu'il y avait d'ailleurs des lettres des Pays-Bas qui assuraient que le duc de Cumberland irait à Hanovre, pour y résider en qualité de stathouder de cet électorat, et qu'on prétendait que le véritable motif en était que ce Prince soit plus à portée de profiter des troubles du Nord pour son élévation, si l'occasion s'en présentait. Il est vrai que mes lettres de Russie ne sont point conformes à ce que mon dit ministre à Vienne me marque, puisque celles-là me disent qu'il ne s'agissait point aujourd'hui d'attaquer la Suède ou de renverser la succession y établie, et qu'à moins que les Suédois ne s'avisassent de faire quelque changement dans la forme présente du gouvernement, on ne les attaquerait pas pour autre chose.

Comme vous êtes sur des lieux où, par l'indiscrétion y établie dans les affaires publiques, l'on peut mieux les approfondir que partout ailleurs, ma volonté est que vous devez employer tout votre savoir-faire pour vous orienter sur tout ce que dessus, et que vous devez alors m'instruire de ce qui en peut être vrai ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3410. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 4 janvier 1749.

Il m'a fait plaisir de voir, par votre dépêche du 23 du décembre dernier, qu'on a lieu d'espérer que les cours de France et d'Espagne vivront désormais dans cette union que leurs intérêts communs demandent, et que les ministres de France commencent à se dessiller les yeux sur la façon d'agir du ministère saxon et sur le peu de fond qu'ils y pourront jamais faire, aussi longtemps que le comte de Brühl gardera le maniement des affaires.

Au surplus, j'ai trouvé nécessaire de vous faire communiquer par une dépêche du département des affaires étrangères[1] qui vous reviendra à la suite de celle-ci, ce qu'un ministre anglais, assez au fait du système présent de l'Angleterre, a bien voulu insinuer à quelqu'un des miens par rapport aux affaires de la Suède et concernant la façon de penser du ministère d'Angleterre à mon égard. Cependant, comme mon ministre à Vienne, le comte Podewils, vient de me mander que tout semblait à Vienne qu'on s'attendait à voir troublée la tranquillité du Nord, dès que le roi de Suède aurait fermé les yeux, que le bruit s'en renouvelait

[1] Vergl. Nr. 3405.

non seulement, mais qu'on ajoutait encore que l'Impératrice-Reine ne pourrait se dispenser de fournir à la cour de Pétersbourg, en cas qu'elle fût mêlée dans la guerre, un corps de troupes auxiliaires pareil en nombre à celui que la Russie avait envoyé à son secours, et que l'on n'attendait d'ailleurs que la mort du roi de Suède pour mettre en exécution les projets dont on était convenu entre les deux cours impériales, je souhaiterais bien que vous puissiez trouver un moment favorable pour parler confidemment au marquis de Puyzieulx de tout ce que dessus.

Vous lui direz encore qu'à la vérité les lettres que j'avais de Russie ne s'accordaient nullement avec ce que mon ministre à Vienne me disait, et qu'elles soutenaient au contraire qu'il ne s'agissait pas aujourd'hui d'attaquer ou de renverser la succession établie en Suède, et que la cour de Russie n'avait d'autre but que d'empêcher le changement de la forme présente du gouvernement de la Suède; que toutes les ostentations du contraire ne devraient point alarmer les Suédois, s'ils avaient pris le parti de ne rien changer à la forme du gouvernement, et que l'on ne les attaquerait pas pour autre chose; mais, comme cependant ces avis de Vienne ne laissaient pas de me causer quelque ombrage, je priais lui, marquis de Puyzieulx, de vouloir bien me dire ce qu'il en sentait et ce qu'il en pourrait être parvenu à sa connaissance; que je jugeais bien, par tout ce qui m'en était revenu, qu'il y avait quelque concert pris entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, mais comme j'ignorais sur quoi ce concert pourrait rouler, j'aurais bien de l'obligation à lui, marquis de Puyzieulx, si par le canal des ministres de France aux cours étrangères il voulait faire approfondir ce qui en pourrait être, et me communiquer alors ce qu'il en aurait appris, afin de me tirer par là de l'embarras de l'incertitude où j'en étais. Vous ajouterez encore que, puisque la France souhaitait que la Suède se raccommodât avec l'Angleterre, je ne laisserais pas d'y exhorter celle-là et de lui recommander d'envoyer un ministre en Angleterre. Vous ne manquerez pas de me mander ce que le marquis de Puyzieulx vous aura dit là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3411. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1749.

La dépêche que vous m'avez faite le 25 du décembre dernier, m'est bien parvenue. Quant aux bruits que l'on débite à Vienne touchant les troubles qu'on s'attend de voir au Nord au cas de la mort du roi de Suède, je ne doute nullement que vous ne les ayez entendus tels que vous me les marquez; mais comme il est constaté que la cour où vous êtes traite fort cachées ses affaires secrètes, et qu'il arrive souvent tout comme ici que des bruits uniquement fondés sur l'imagination de quelques gens alambiqués et mal avisés s'emparent de tout le public,

vous tâcherez de pénétrer encore plus si les bruits susmentionnés ne sont pas du même aloi, et sur quel fondement ils peuvent être bâtis. Car je ne saurais point vous céler que jusqu'ici toutes mes lettres de Russie m'assurent positivement du contraire et qu'il ne s'agissait pas aujourd'hui d'attaquer ou de renverser la succession établie en Suède; que les cours de Russie et de Danemark n'avaient d'autre but que d'empêcher le changement de la forme présente du gouvernement, et que toutes les ostentations du contraire ne devraient point alarmer les Suédois, s'ils ont pris le parti de ne rien changer à la forme du gouvernement, et que sûrement l'on ne les attaquerait pas pour autre chose. Quand je combine avec cela les propos qu'un certain ministre anglais très entendu dans le système de sa cour a tenu à un des miens et dont je vous ai dernièrement fait communiquer le précis par un rescrit du département des affaires étrangères,[1] et que je considère d'ailleurs l'état d'impuissance où la Russie est actuellement, pour ne pouvoir pas exécuter un projet ainsi vaste et difficile que celui de vouloir changer l'ordre de succession en Suède, j'avoue que j'ai de la peine encore à me persuader de la réalité des bruits ci-dessus allégués.

Pour ce qui regarde le mémoire que le ministre suédois Fleming a présenté à Copenhague, j'ai donné ordre à mon ministère[2] de vous le communiquer *in extenso*, avec la réponse que la cour de Danemark a donnée là-dessus, par où vous verrez qu'il ne s'y agit que de bagatelles et de soupçons vagues. Voici ce que je vous dis pour votre direction seule, et afin de vous mettre sur la voie de pouvoir d'autant plus éclaircir et approfondir tout ce qui a du rapport à cette affaire, d'ailleurs bien intéressante à moi, et qui mérite toute votre attention.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3412. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 janvier 1749.

Par toutes les particularités que mon ministre, le comte de Finckenstein, m'a encore apprises par sa dépêche du 17 du mois dernier, je vois bien qu'il ne saura manquer qu'il n'y ait, dans peu, de grands changements là où vous êtes. Mais comme je ne saurais prévoir de quelle façon la bombe crèvera ni où le coup tombera, c'est à vous à avoir toute l'attention possible là-dessus et à vous conduire en attendant avec toute la sagesse et prudence imaginables.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 3396. — [2] Vergl. Nr. 3405.

## 3413. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 6. Januar 1749.

Des Königs Majestät haben vor gut gefunden, dass dem Herrn von Rohd auf dessen Relation vom 24. vorigen Monates dahin geantwortet werden solle, dass nachdem Sie dem Grafen Tessin durch ihn, den von Rohd, bereits anrathen lassen,[1] gegen Engelland nicht weiter fier zu sein, sondern sich mit dieser Krone wiederum in gewisser Maasse zu raccrochiren, so hätten Sie, um der Sache zu helfen, Dero Minister Chambrier in Frankreich instruiret, mit dem Marquis de Puyzieulx zu sprechen und demselben zu insinuiren, dass Frankreich seine bons Offices employiren möchte, um die Sachen zwischen Engelland und Schweden wieder auf einen guten Fuss zu bringen. Dergleichen Ordre dann auch an gedachten p. Chambrier wirklich ergehen sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3414. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 6. Januar 1749.

Ausser demjenigen, so Ew. Excellenz wegen der nach Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Intention dem Herrn von Rohd zu Stockholm zu ertheilenden Antwort heute früh zu berichten die Ehre gehabt, muss annoch schuldigst melden, wie dass, nachdem des Königs Majestät nachhero noch das Déchiffré der Relation vom 27. voriges von dem Herrn von Rohd erhalten und gelesen, Sie darauf resolviret haben, dass demselben dahin geantwortet werden sollte, wie Höchstdieselbe ganz und gar nicht approbiren könnten, wenn der Graf Tessin haben wollte, dass die Engelländer ihre Mediation zwischen Schweden und Russland interponiren sollten, denn Schweden nicht nur dadurch seine Schwäche und Furcht vor Russland ganz und gar bloss gäbe, sodass Se. Königl. Majestät ausser Stande gesetzet würden, Sich von ihren Sachen weiter meliren zu können, sondern noch nothwendig überdem consideriret werden müsste, dass die Russen bisher Schweden nicht attaquiret, noch sich auf einige Weise expliciret hätten, dass sie dergleichen zu thun intentioniret wären. Was vor Explication man also von Russland fordern wollte, und was dann solche Mediation vor ein Objet haben sollte? Kurz, es taugte gar nicht, dass die Schweden ihre Furcht so sehr an den Tag legen wollten. Sr. Königl. Majestät Sentiment ginge nicht weiter als dahin, dass die Schweden bloss und allein suchen sollten, sich mit den Engelländern auf einen bessern Fuss, als sie bisher gewesen, [zu] setzen, und sich einigermaassen mit denenselben raccommodiren sollten; weiter zu gehen und eine Furcht vor den Russen merken zu lassen, könnten Sie nimmermehr anrathen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 330. 334.

## 3415. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 7 janvier 1749.

Votre dépêche du 28 du mois de décembre dernier m'est bien entrée. Présentement que les choses en sont venues à un certain point d'aigreur entre le comte Brühl et l'ambassadeur de France, la prudence veut que vous vous absteniez, de votre côté, de les aigrir davantage, mais, plutôt, que vous vous teniez en repos là-dessus et sans jeter de l'huile dans le feu, pour ne point risquer, en agissant autrement, de vous commettre avec ces deux ministres, ce qui doit vous servir d'instruction à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3416. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 7 janvier 1749.

Je suis de votre sentiment quand vous me marquez par votre dépêche du 31 de décembre dernier que le prince d'Orange n'obtiendra point l'exécution de son intention, pour que la République ait sur pied une armée de 60,000 hommes,[1] mais qu'elle ne passera pas le nombre de 40,000 hommes. Apparemment que le Prince-Stathouder a taxé d'abord à davantage les revenus de la République qu'ils ne l'étaient du commencement de son stathoudérat, et il se peut qu'il se soit flatté vainement de faire contribuer aux contingents du pays les possessions hollandaises aux Indes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 janvier 1749.

Je vous recommande principalement, à l'heure qu'il est, que vous vous donniez toutes les peines imaginables et que vous fassiez tout ce qui est humainement possible, pour découvrir jusqu'où le comte de Bestushew pourra vouloir pousser les affaires relativement à la Suède. Ce sont ces affaires qui doivent à présent faire votre grand objet que vous ne devez point perdre de vue pendant un seul moment.

Vous serez outre cela très attentif au sort qui pourra peut-être attendre le Grand-Duc ou la Grande-Duchesse, et vous me manderez s'il y a actuellement lieu de craindre quelque changement ultérieur là où vous êtes, et vous agirez en tout ce que dessus avec grande prudence et beaucoup de circonspection. Je vous accuse, au reste, avant que de finir, la réception de votre dépêche du 21 de décembre dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 318.

## 3418. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 7 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de décembre dernier. Je ne désapprouve nullement que vous me disiez vos sentiments par rapport à l'objet que vous croyez que les deux cours impériales puissent avoir dans leurs concerts secrets; je crois cependant qu'il est toujours bon de vous aider par de certaines réflexions que je vais vous suppéditer, afin que vous puissiez d'autant mieux vous orienter sur ces affaires. Vous devez donc réfléchir

1° Que ni la France ni l'Angleterre, les deux puissances balancières de l'Europe, ne veulent de guerre dans ce temps-ci.

2° Que, quand même le chancelier de Russie aurait les desseins que vous lui supposez à l'égard de la Suède, il faut que vous sachiez que tel ascendant qu'il peut avoir gagné sur sa souveraine, il n'est pas tel qu'il puisse faire absolument tout ce qu'il veut.

3° Qu'il s'en faut beaucoup que la Russie soit en état d'entreprendre une guerre difficile et coûteuse, sans y être aidée par les Puissances maritimes.

4° Supposé que le chancelier Bestushew ait le dessein de renverser entièrement l'ordre de succession établi en Suède, je vous prie de me dire quel autre prince il pourrait choisir pour le mettre à la place du Prince, successeur au trône de Suède? Voudrait-il y placer le grand-duc de Russie, en l'obligeant à renoncer à la succession de Russie? Ce serait donner les armes à la main à celui-ci pour se venger de l'affront qu'on lui avait fait. Choisir le roi de Danemark pour succéder au roi de Suède, serait agir contre les intérêts les plus essentiels de la Russie. Quant au duc de Cumberland, je ne saurais point croire que le roi d'Angleterre voudrait faire jouer à celui-ci le rôle d'un aventurier, sans compter que la Russie ne voudra jamais se mettre une telle épine au dos, qui pourrait coûter cher un jour à la Russie, par l'assistance qu'un tel roi de Suède aurait à espérer de toutes les forces de la Grande-Bretagne. Ainsi donc, je ne vois aucun prince en Europe que le chancelier de Russie pût choisir préférablement au successeur présent à la couronne de Suède.

Et comme d'ailleurs toutes mes lettres de Russie m'assurent que la Suède n'aura point à craindre de celle-là, à moins que celle-ci ne s'avise à changer la forme du gouvernement présent, j'avoue que je penche fort à croire qu'il n'y a pas de la réalité dans tout ce qui se débite présentement à Vienne sur ce sujet-là.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3419. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 11 janvier 1749.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Si l'on venait à vous parler encore sur le sujet des Russes, vous n'aurez, quoique d'ailleurs de bonne grâce, qu'à donner à entendre que la Russie n'était point du tout aussi formidable que peut-être on pourrait se la figurer, que les Russes n'étaient point des mangeurs de petits enfants, et qu'outre cela, si la Russie pouvait en venir jusqu'à donner occasion à une guerre dans le Nord, il ne saurait guère manquer alors que cette guerre n'enflammât l'Europe entière, pour la mettre de nouveau en combustion. Au reste, vous mesurerez, en parlant sur cette matière, les termes que vous y emploierez de façon à donner à comprendre à vos gens que l'appréhension des Russes n'était point telle ici qu'on pouvait peut-être se l'imaginer là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 11 janvier 1749.

J'ai reçu votre lettre du 26 de décembre dernier, et comme j'ai pu m'instruire, par les rapports des 24 et 26 du même mois de décembre que le comte de Finckenstein m'a encore faits avant que de partir de Pétersbourg, de l'état dans lequel se trouvaient pour lors les affaires en Russie, de leur crise et de la fermentation qui y régnait au moment qu'il était sur le point de s'acheminer vers ici, je dois vous recommander soigneusement de vous servir de tous les ménagements du monde possibles envers et avec le comte de Woronzow, jusqu'à ce qu'il y ait moyen de voir plus clair dans les affaires de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3421. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 11 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Quant au mémoire y joint du baron Töcklly, vous le remercierez bien poliment de la bonne volonté qu'il y témoigne pour entrer dans mon service, et vous lui direz que, comme il n'y avait actuellement point de places vacantes dans mon armée qui fussent propres pour qu'il y pût être employé, c'était à regret que je me voyais obligé de le refuser.

Je veux bien croire que les Autrichiens peuvent être intentionnés de tâcher de faire monter, après le décès du roi de Pologne, le prince

Charles de Lorraine sur le trône de Pologne. Je ne comprends cependant trop pourquoi les Czartoryski et le comte de Brühl entreraient dans un semblable projet, et pourquoi ils ne souhaiteraient pas plutôt qu'un prince de Saxe, fils du roi de Pologne, montât un jour, après la mort de ce Roi, sur son trône, préférablement au prince lorrain. Après tout, la vérité est qu'il ne dépendra point des Polonais, dès qu'il s'agira d'élire un roi de Pologne, quel prince ils voudront avoir pour roi, mais que, si l'Autriche et la Russie ne peuvent s'accorder et rester d'accord là-dessus, il leur sera difficile, à elles, de faire tomber leur couronne sur celui qu'elles souhaiteront le mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3422. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1749.

Je suis resté surpris, après la lecture de votre dépêche du 30 de décembre dernier, qu'il n'y ait aucun d'entre les ministres de France qui fasse quelques remontrances au Roi son maître sur son économie et ses dépenses, pour faire agréer à ce Prince qu'elles soient réglées sur un certain pied le plus convenable à ses affaires.

Je puis vous certifier au reste qu'il est constant que le dessein de la cour de Vienne est de tâcher de faire monter, après le décès du roi de Pologne d'à présent, le prince Charles de Lorraine sur le trône de ce royaume, et que l'on se persuade que la famille de Czartoryski est portée à se laisser employer elle-même pour la réussite de ce dessein.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 11 janvier 1749.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 de décembre dernier, m'est bien parvenue. Il est constant que le prince de Galles n'est pas d'un caractère assez ferme pour pouvoir éviter le reproche de faiblesse, et pour qu'on puisse se reposer avec assurance sur lui. Les sentiments néanmoins qu'il a eus jusqu'ici pour ma maison, ont toujours paru être des meilleurs, de sorte que je crois que, s'il y avait un jour quelque changement en sa faveur là où vous êtes, quand bien nous n'y gagnerions rien de notre côté, nous y profiterions pourtant en ce qu'il n'y aurait plus autant d'animosité que par le passé entre les deux maisons. Andrié[1] m'assure d'ailleurs que le prince de Galles n'est pas des plus portés pour la maison d'Autriche, et qu'il lui était même souvent arrivé d'être fort mal édifié de la conduite de cette maison d'Autriche.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 88 Anm. 3.

## 3424. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 14 janvier 1749.

Je suis de votre avis quand vous dites, par votre rapport du 4 de ce mois, que c'est apparemment pour l'amour des officiers russiens qui sont à Vienne qu'on y a devancé de quelques jours le carnaval, et je pense que, comme l'on y sait que les troupes russiennes sont sur le point de retourner dans leur pays, la véritable raison pour laquelle la cour de Vienne a anticipé sur ces plaisirs de carnaval, est qu'elle est sans doute assez glorieuse pour faire montrer par là aux officiers russiens de ses grandeurs et magnificences avant le susdit retour des troupes russiennes. Je serais, au reste, bien aise que vous tâchiez de savoir s'il y a quelque fond à faire sur la nouvelle que vous me mandez de l'affaissement de la montagne en question[1] dont parlent les lettres de Hongrie, ou bien si la nouvelle n'en gît que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée, et vous m'en toucherez quelque chose dans quelqu'un de vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3425. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 14 janvier 1749.

S'il est fondé, comme vous me l'apprenez par votre dépêche du 3 de ce mois, que la cour de Londres pense à envoyer une escadre de quelques vaisseaux de guerre dans la Baltique pour le printemps prochain,[2] j'avoue que je n'en saurais comprendre aucune bonne raison qui l'y dût mouvoir, car celle qu'on en a alléguée,[3] est trop illusoire pour qu'on s'en puisse payer. Tout ce que je pourrais m'en imaginer, est, ou qu'on voudrait faire par là une tournée d'ostentation, pour avoir le salut dans la Baltique des vaisseaux des autres nations, de même qu'on l'a déjà prétendu haut à la main des vaisseaux français dans l'Océan, ou que le roi d'Angleterre a encore des vues sur la Suède en faveur du duc de Cumberland. Comme je suis trop intéressé dans cette affaire-ci pour ne pas souhaiter d'en être bien éclairci, vous devez vous appliquer, sans en marquer de l'inquiétude, afin de vous bien originer sur les véritables raisons de ce prétendu envoi et de m'en pouvoir faire votre rapport. Au surplus, vous ne laisserez pas d'avoir, à la suite du temps,

[1] Ein Berg in der Nähe von Földevar in Ungarn. — [2] Graf Heinrich Podewils theilt unter dem 13. Januar dem Geheimen Rath Vockerodt mit: „Se. Königl. Majestät haben mir heute vor der Tafel wegen der in beikommender Depesche des Herrn von Klinggräffen vom 3. hujus gemeldeten Nachricht der auf künftigen Frühling nach der Ostsee destinirten englischen Escadre als einer Sache, die besondere Attention meritiret, gesprochen." — [3] „On prétend", berichtet Klinggräffen, „que ce n'est que pour entretenir les matelots dans l'exercice et pour leur donner de l'occupation."

des connaissances avec tout ce qu'il y a de partis en Angleterre, pour bien éclaircir les desseins et les intrigues que le roi d'Angleterre peut avoir, en quoi le parti contraire à la cour vous pourra servir le mieux.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3426. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 14 janvier 1749].

Les Autrichiens et les Russes ont inventé de nouvelles fourberies pour vous noircir dans l'esprit des Suédois. Ils ont imaginé que nous avions un article secret moyennant lequel je vous avançais de grandes sommes d'argent en faveur desquelles vous me feriez la cession de la partie de la Poméranie qui vous appartient. Ils ont forgé ces mensonges pour rendre votre personne et la Prusse odieuses à la nation. Gardez-vous bien d'en parler; mais s'il y a moyen pour en détromper le public, il serait bon de l'employer, en feignant que c'est à Stockholm que ces nouvelles vous sont parvenues.

Les Anglais veulent armer une escadre pour la Baltique. Les affaires deviennent plus critiques d'un jour à l'autre. Veuille le Ciel que votre vieux roi imbécile vive encore quelque temps.

On sait aussi que je vous écris en chiffre, ce qui me fait soupçonner de l'indiscrétion de la part des personnes qui vous approchent. Cela va devenir de si grande conséquence que je vous prie d'y veiller d'un peu plus près, pour qu'aucun malheur n'arrive.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an den Grafen Podewils in Berlin, Potsdam 14. Januar.

---

## 3427. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 31 du décembre dernier. Comme jusqu'ici je n'ai pas été informé bien exactement de la constitution de la forme présente du gouvernement de Suède, ce que vous me rapportez par votre dite dépêche me donne à connaître qu'on ne saura bonnement se dispenser là où vous êtes, en cas de mort du roi de Suède, d'y convoquer les États.

Il sera de la dernière nécessité alors de ne mettre sur le tapis, pendant la tenue de cette Diète extraordinaire, aucune autre chose, quelque peu importante qu'elle puisse paraître d'abord, que celles qui simplement regarderont le couronnement du Roi et le cérémoniel qui y aura du rapport, pour éviter ainsi, avec le plus de soin que possible, tout ce qui pourra fournir matière à quelques discussions ou chicanes et donner occasion aux mal intentionnés de s'adresser aux puissances

voisines de la Suède. C'est uniquement envers les plus confidents que nous ayons en Suède, que vous ferez un usage convenable du contenu de cette présente dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3428. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 17 janvier 1749.

M'étant informé, par votre dépêche du 10 de ce mois, de son contenu, ma curiosité est présentement de savoir de vous quelles seront les suites que pourront avoir peut-être les troubles intérieurs de la Hollande qui s'y fomentent actuellement sous leurs premières cendres, et si les émeutes qu'on a lieu d'en craindre, en résulteront effectivement.

Vous prendrez, outre cela, sous main des informations bien justes sur les véritables raisons que peut avoir l'Angleterre d'envoyer au printemps prochain une escadre dans la Baltique; cependant vous vous garderez soigneusement de faire remarquer la moindre inquiétude de votre part à cet égard, et vous serez fort attentif sur tous les propos qu'on pourra tenir là où vous êtes relativement aux affaires de la Suède et de la Russie, desquelles je veux que vous me fassiez indistinctement vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3429. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 3. Januar, über den Eindruck, den die Nachricht von dem Sturze des Grafen Lestocq[1] in Stockholm gemacht habe: „Il faut avouer que cette nouvelle a fait de la peine; car on le regardait comme le seul homme qui fît tête au Chancelier, et il paraît que le crédit de ce dernier est plus grand que jamais, et que par cette chûte il a, pour ainsi dire, écrasé tout le parti qui lui était opposé."

Potsdam, 17 janvier 1749.

Les circonstances que vous me touchez dans votre dépêche du 3 de ce mois, me fournissent, de nouveau, matière à vous dire que vous deviez prendre occasion d'insinuer là où il pourra convenir le grand besoin qu'on a en Suède d'y être fort sur ses gardes et de veiller soigneusement, avec le plus d'attention et de circonspection, pour n'y rien entreprendre ou faire la moindre démarche qui ne soit entièrement compassée sur toutes les règles de la plus haute et de la plus consommée prudence et absolument asservie aux conjonctures du temps.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 308 Anm. 2.

## 3430. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 17 janvier 1749.

Je vous sais gré que vous m'ayez envoyé, joints à votre dépêche du 8 de ce mois, les points en substance de la réponse pour le général Lieven,[1] qui doivent être délivrés là où vous êtes au comte Bestushew, et vous continuerez à diriger votre attention sur ce qui aura ultérieurement du rapport à cette matière.

Quant à la réduction qu'il doit y avoir dans les troupes saxonnes, les avis qu'on en a ici, sont que l'armée de Saxe sera mise sur un pied de 16,000 hommes. L'épargne qui se fera par là dans les finances de Saxe, ne sera sans doute point suffisante à remplir ses besoins, dès que surtout son premier ministre continuera à se voir les mains libres pour en disposer selon son bon plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3431. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 6. Januar: „Le baron de Scheffer m'ayant dit depuis peu qu'ayant vu dernièrement dans un lieu tiers le comte de Saint-Séverin, celui-ci, l'ayant pris à l'écart, lui avait donné les plus fortes assurances de l'invariabilité de ses sentiments pour le maintien de l'union entre la France, Votre Majesté et la Suède; qu'il faudrait renoncer aux véritables intérêts de la France pour vouloir lui faire suivre un autre système; que c'était le sien et qu'il le soutiendrait constamment: Comment voudrait-on, ajouta-t-il, que nous puissions regarder avec indifférence ce qui arriverait au roi de Prusse et à la Suède, si tout le Nord devenait au pouvoir des autres? Tout cela ne refluerait-il pas sur nous, à la fin? Mon sentiment est qu'on ne fasse pas de nouveaux traités, mais qu'on exécute fidèlement ceux qu'on a, et que, s'il arrive des cas où il soit besoin davantage, on y satisfasse le mieux qu'il sera possible."

Berlin, 18 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Quoique tout ce que le comte de Saint-Séverin a dit au baron de Scheffer, soit tout ce que l'on saurait dire eu égard aux véritables intérêts de la France, je ne saurais cependant vous céler que je n'envisage cela autrement que comme une démonstration de politesse qu'il a voulu faire au ministre de Suède, apparemment pour radoucir en quelque façon le comte Tessin par rapport aux choses aigres qui lui sont échappées un jour envers le sieur Hœpken, pendant le temps qu'il fut encore à Aix, au sujet de celui-là.[2] La joie extrême que vous me marquez que le roi de France témoigne ouvertement de la paix qu'il vient de faire, me semble être un sûr garant que la France ne veut plus se mêler des affaires, sinon de celles qui lui sont propres et domestiques, et je crois d'en pouvoir tirer la conséquence que, comme l'Angleterre n'aura pas le ménagement pour la France que celle-ci aura pour l'autre, l'Angleterre

[1] In Betreff des Rückmarsches der russischen Auxiliartruppen durch Polen. — [2] Vergl. S. 278. 299. 309.

sera, avant qu'une année se passera, la maîtresse absolue de toutes les grandes affaires de l'Europe.[1] Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, et afin que vous y réfléchissiez et approfondissiez bien si je me trompe dans mes conjectures ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3432. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 8. Januar, über die Stellung des wiener Hofes zu der Politik Russlands in der schwedischen Thronfolgefrage: „La cour d'ici est partagée en deux partis. L'Empereur, chef de l'un, sans passion contre Votre Majesté, et guidé par la prudence, ne perd pas de vue le projet de recouvrer la Silésie, mais il ne voudrait l'entreprendre qu'en cas qu'il se présente une occasion tout-à-fait favorable, et après qu'on serait parvenu à mettre les finances et le militaire dans un meilleur état qu'ils ne sont. L'Impératrice-Reine, au contraire, qui se trouve à la tête de l'autre parti, naturellement plus ardente et plus ambitieuse, et plus irritée contre Votre Majesté que l'Empereur, attend avec impatience l'occasion de rejoindre à ses États une des plus belles provinces qu'elle ait héritée de ses ancêtres, et voudrait en avancer le moment. Ceux qui ont son oreille, prennent soin de l'entretenir dans cette disposition et saisissent avec avidité les moyens de l'aigrir de plus en plus contre Votre Majesté . . . Il sera facile aux ministres de lui persuader qu'il faut profiter des dispositions favorables où la cour de Pétersbourg se trouve, avant que quelque événement imprévu vienne à les changer; qu'en engageant la Russie à troubler l'ordre de succession établi en Suède, Votre Majesté, en S'y opposant, S'attirera la guerre avec la Russie, ou, en Se tenant tranquille, Se trouvera isolée dans le Nord, vu qu'on parviendra aisément, dans ce cas, à mettre sur le trône de Suède un prince qui n'ait aucune liaison avec Votre Majesté."

Nach dem Concept.

Berlin, 18 janvier 1749.

Il ne m'est aucunement douteux que ce que vous me rapportez, en date du 8 de ce mois, des deux partis dans lesquels se partage la cour où vous êtes et de leurs mauvaises intentions contre moi, ne soit entièrement conforme à la vérité. Vous avez pleinement raison en ce que vous en dites, et il ne me reste que de vous prier à cette occasion de considérer qu'il y a une notable différence entre le vouloir et le parfaire des hommes.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 326. 329.

## 3433. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 20 janvier 1749.

Ayant réfléchi sur ce que votre neveu, mon ministre à Vienne, me marque par sa dernière dépêche du 11 de ce mois concernant la façon d'agir de la cour de Vienne envers plusieurs États de l'Empire qu'elle prend à tâche de désobliger,[1] et de la facilité que j'en pourrais avoir de m'attirer ces États, en les excitant sous main et jusqu'à un certain point contre le Conseil Aulique, j'ai trouvé cette idée très bonne et fort convenable à mes intérêts; mais comme il s'agit à présent de la grande question comment la mettre en exécution sans que j'y paraisse et sans que la cour de Vienne s'en aperçoive, ma volonté est que vous devez penser aux moyens les plus propres et les plus convenables dont j'aurai à me servir pour arriver, par des voies indirectes, à ce but-là, et sans que je sois exposé à choquer ouvertement la susdite cour. J'attendrai votre rapport détaillé là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3434. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1749.

Podewils berichtet, Berlin 21. Januar: „Le sieur Bossart m'a fait voir une lettre du comte de Preysing qui lui ordonne d'insinuer au ministère de Votre Majesté que l'électeur de Bavière, persuadé de l'amitié et de l'affection de Votre Majesté pour sa maison électorale, se flattait qu'Elle ne lui refuserait point d'employer Son crédit, Son autorité et Son entremise, à seconder les vues du Cardinal, évêque de Liège, sur la coadjutorerie de Cologne, préférablement à un prince de la maison de Saxe,[2] pendant la vie de l'Électeur son frère; que le Pape, surtout, avait tant de considération et d'égards pour Votre Majesté que, si Elle voulait lui recommander l'affaire, la cour de Rome ne manquerait pas de la favoriser."

Recht gut. Ich will wohl darauf arbeiten lassen, aber Ich weiss nicht, ob es von sonderlichem Success sein wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3435. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Berlin, 21 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Ne sachant point proprement si c'est Adil-Schah, successeur de Thamas-Chouli-Khan, dont

[1] Der Bericht des Gesandten nennt die Churfürsten von Mainz und Trier und den Bischof von Würzburg. — [2] Vergl. S. 307. 317.

vous parlez dans votre dépêche susalléguée, qui a ombragé la cour de Russie et que cette cour n'aurait point été bien aise de voir établi sur le trône de Perse, vous me donnerez quelque plus d'éclaircissement à cet égard, tout ainsi que des autres chefs des différentes factions en Perse desquels vous venez de me parler. L'article concernant le prochain rappel du maréchal comte Münnich m'étant aussi fort intéressant à divers égards, par l'occasion qu'il me fournit à plusieurs conjectures, je veux que vous y soyez bien attentif et que vous m'en rapportiez ce que vous penserez en savoir avec fondement.

Au reste, pour ce qui est des affaires de Suède, je ne puis disconvenir qu'il m'est encore difficile jusqu'à présent de m'imaginer que l'impératrice de Russie dût être intentionnée de rompre sérieusement avec la Suède, et je me fortifie de plus en plus dans cette idée par le voyage de cette Princesse en Moscovie, étant contre toute vraisemblance qu'elle ait voulu tant s'éloigner de Pétersbourg pendant un temps où elle méditerait de faire la guerre à la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3436. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 21 janvier 1749.

Chambrier berichtet, Paris 10. Januar: „J'ai donné au marquis de Puyzieulx les assurances les plus fortes de la part de Votre Majesté, conformément à Ses ordres immédiats du 13 du mois dernier . . . Puyzieulx me parut recevoir avec bien du plaisir, et plus peut-être même qu'il ne me le faisait paraître, les assurances . . . des sentiments favorables de Votre Majesté pour la paix que la France a signée."

Puyzieulx hat dem Gesandten u. A. erwidert: „Sa Majesté Prussienne n'a pas de meilleur parti à prendre pour le présent que de rester tranquille sur le bon pied où Elle a mis Ses affaires . . . Ce que l'on peut souhaiter seulement, c'est que la Suède puisse un peu se renforcer; nous y contribuerons de notre mieux, en exécutant ce que nous lui avons promis; la Suède n'a rien à craindre, pourvu qu'elle se conduise sans précipitation; je tâcherai de lui inspirer ces sentiments, mais Sa Majesté y peut contribuer plus que personne."

La réponse que vous a donnée le marquis de Puyzieulx sur les propos que vous lui avez tenus concernant le sujet dont traite votre dépêche du 10 de ce mois, m'a été fort agréable et ne laisse que de me confirmer dans la conjecture que j'avais eu lieu de faire, que mes ennemis avaient trouvé occasion de faire des insinuations au ministère de France touchant plusieurs vues étranges qu'ils se sont efforcés de m'imputer.

Vous n'avez qu'à vous en tenir aux assurances que vous avez données là-dessus au marquis de Puyzieulx, et vous pouvez compter qu'à coup sûr vous n'en serez point démenti de ma part. Et comme d'ailleurs il me paraît que le marquis de Puyzieulx ne connaît point encore assez le caractère du comte Tessin, vous lui insinuerez confidemment que le comte Tessin était un homme qui paraissait être trop léger pour satisfaire aux devoirs d'un

ministre, que de temps à autre il était trop timide ou trop hardi dans les affaires, qu'il avait fait plusieurs fautes qui avaient donné occasion aux Russes de s'apercevoir de sa faiblesse, que le projet d'un changement dans la forme du gouvernement de Suède en cas de mort du roi de Suède était proprement son ouvrage, et que l'unique moyen qu'il y avait pour le retenir et brider, pour ainsi dire, était de l'intimider par les circonstances où se trouvent actuellement les puissances voisines de la Suède, ce qui, selon moi, serait le plus nécessaire, si le cas de la mort du roi de Suède venait effectivement à exister.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3437. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 21 janvier 1749.

Quoique je sois content de votre rapport du 11 de ce mois, j'ai cependant grande peine à croire que ce soit le sérieux de la cour de Saxe de vouloir convoquer une Diète extraordinaire en Pologne, en tant que je ne saurais en penser autrement si ce n'est que la susdite cour ne pourrait que s'exposer beaucoup par là. Car, autant que je connais les constitutions de Pologne, il n'y saurait avoir de convoquée une pareille Diète extraordinaire sans des raisons graves et urgentes: or ces raisons venant à y cesser présentement, il s'en suit que la cour de Dresde n'est point fondée pour l'exécution de ses desseins à cet égard.

Que si la cour de Dresde se roidissait néanmoins sur la convocation extraordinaire d'une Diète, sans qu'après cela elle succédât effectivement et parvînt à sa perfection, il en résulterait tout naturellement des confédérations qui auraient sans doute de grandes suites et seraient fort dangereuses, en ce qu'elles seraient le moyen le plus assuré pour allumer le feu d'une guerre intestine en Pologne; et quand je considère après tout que la cour de Saxe ne se trouve actuellement munie d'aucuns fonds pour se faire ou seulement soutenir le parti qu'elle se serait fait en Pologne, la conséquence que j'en tire, est que la cour de Dresde y pensera plus d'une fois, avant que de résoudre l'indiction d'une pareille Diète, et que le parti le plus sage qui lui reste à prendre, est de remettre la convocation d'une nouvelle Diète au temps marqué et prescrit par les lois.

L'acquisition, au reste, que fait le comte de Brühl en Pologne de biens, en fonds de terre aussi considérables que vous me le marquez, est une marque évidente qu'il ne se tient plus bien sûr en Saxe pour sa conservation et le bien de ses affaires et qu'il pense réellement à une bonne retraite.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3438. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 23. Januar 1749.

Se. Königl. Majestät haben allergnädigst befohlen, dass mit der nächsten Sonnabendspost[1] dem Baron Chambrier zu Paris in einer Dépêche zusammen per modum extractus, jedennoch nur ganz simplement und sonder einige Periphrase hinzuzuthun, noch etwas an dem eigentlichen Sinn zu ändern, dasjenige communiciret werden soll,

1. Was der Geheime Rath von Voss zu Warschau in seiner Dépêche vom 15. dieses von einer in Polen vorseinden extraordinären Diète und denen Universalien, so der König deshalb in blanco unterschreiben will, berichtet;[2]

2. Was der Geheime Rath von Goltz aus Petersburg in seiner Relation vom 7. dieses wegen Renouvellirung der Convention zwischen Russland und Engelland über ein Auxiliaircorps von 30,000 Mann in Livland gemeldet hat;

3. Was der Herr Graf von Podewils in seinem letzteren Bericht vom 15. dieses von denen Soupçons, welche man über ein geheimes Concert zwischen den wienerschen und russischen Höfen, die schwedische Affaires betreffend, geschrieben hat, nicht weniger, was zu Wien von einem vorseinden Etablissement des Duc de Cumberland; ingleichen von den Mitteln, so die Königin von Hungarn habe, auch ohne Subsides von denen See-Puissances zu ziehen, einen Krieg zu entrepreniren und Russlands habende Absichten gegen Schweden zu unterstützen, gemeldet.

Bei welcher Communication an gedachten Chambrier demselben keine Instructiones gegeben, noch ihm deshalb etwas weiter vorgeschrieben werden sollte, weil Se. Königl. Majestät Sich Selbst vorbehielten, denselben darüber und was er vor einen Gebrauch von den ihm communicirten Nachrichten machen sollte, immediate zu instruiren,[3] von welcher Instruction und der Antwort auf dessen Dépêche vom 13. dieses ich demnächst eine Abschrift in extenso an Ew. Excellenz zu communiciren die Ehre haben werde.

Es wollen auch mehrgedachte Se. Königl. Majestät, dass dem Herrn von Klinggräffen eine gleiche Communication von vorstehenden Sachen geschehen soll, als welchen Höchstdieselbe sodann auch darüber immediate instruiren wollen.[4]

Endlich sollte auch noch dem Herrn von Goltz dasjenige von des Herrn Grafen von Podewils Relation und was der von Voss wegen eines extraordinären Reichstag erinnert, communiciret werden, was oben erwähnet worden, damit derselbe davon au Fait sei und auf die Spur gebracht werde, vielleicht weiter hinter die Intrigues zu kommen; sowie dagegen dem von Voss dasjenige zu communiciren sei, was der von

1 25. Januar. — 2 Vergl. Nr. 3442. — 3 Vergl. Nr. 3440. — 4 Vergl. Nr. 3441.

Goltz wegen Continuation des Subsidientractats zwischen Engelland und Russland über die Auxiliaires von 30,000 Mann gemeldet.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

## 3439. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 24. Januar 1749.

Se. Königl. Majestät haben mir annoch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem hiesigen schwedischen Minister[1] gelegentlich den Anfang von der heute in Abschrift zugesandten Dépêche an den Baron von Chambrier[2] vorlesen möchten, insoweit nämlich er solchen wissen könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 3440. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 25 janvier 1749.

J'accuse la dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois. Je ne vous ai demandé un détail circonstancié de la façon de penser du Roi et du gouvernement de France qu'à cause que les affaires du Nord deviennent de jour en jour plus critiques et plus épineuses. Pour vous faire une idée juste de ce qui en est parvenu à ma connaissance, et des conjectures que j'en tire, il faut vous informer de toutes les nouvelles différentes qui m'en sont revenues de Suède, de Russie, du Danemark, de la Pologne, de Vienne et de Londres.

L'affaire du médecin Blackwell qui a été exécuté à Stockholm, roulait en gros sur des intrigues que l'Angleterre avait formées en Suède en faveur du duc de Cumberland;[3] le ministre de Suède en Danemark en a entendu un bout de conversation que la reine de Danemark a eue avec le ministre anglais y résidant, le sieur Titley, qui a confirmé ce soupçon. Les armements des Danois sur la frontière de la Suède en Norvége ne se réduisent, à la vérité, jusqu'à présent qu'à des démonstrations, mais elles peuvent devenir très réelles à la mort du roi de Suède, et le Danemark n'est pas si obéré que le gouvernement ne puisse pas trouver en cas de besoin quelques millions pour fournir aux dépenses de la guerre; d'ailleurs il s'en faut beaucoup que la guerre soit si coûteuse aux puissances du Nord qu'à celles du Sud.

Mon envoyé de Russie m'écrit, à la vérité, qu'autant qu'on en pouvait juger, l'on ne croyait pas que le comte Bestushew voulait pousser les choses à l'extrémité avec la Suède, et que toutes les démonstrations de cette puissance ne tendent qu'à empêcher tout changement dans la forme du gouvernement présent de ce royaume; mais on ajoute que la Russie et l'Angleterre ont renouvelé le traité de subsides pour quelques

[1] Wulfwenstjerna. — [2] Nr. 3440. — [3] Vergl. Bd. V, 415. 418.

années, touchant les 30,000 hommes auxiliaires que la Russie s'engage d'entretenir en Livonie. Or, comme le gouvernement de Russie traite toutes les affaires avec un très profond secret, il est très difficile à juger jusqu'à quel point le ministre peut porter l'animosité qu'il a contre la maison de Holstein, d'autant plus qu'il y a de grands soupçons que le jeune grand-duc de Russie pourrait bien être envoyé en Sibérie, ou bien exclus de la succession.

Les nouvelles de Pologne font mention de toutes les trames des Autrichiens et des Russes à la dernière Diète de Varsovie pour entraîner cette République dans leur alliance, et la Diète extraordinaire dont le roi de Pologne vient de signer les Universaux, paraît être une pièce d'attente et un ressort que ces Puissances ne feront jouer qu'à la mort du roi de Suède, pour entraîner alors toute la Pologne dans leur parti.

Je vous fais communiquer à cet ordinaire par une autre dépêche les nouvelles que j'ai reçues de Vienne, par lesquelles vous verrez que la conduite de cette cour doit nécessairement me donner de grands soupçons par rapport à ses vastes desseins.

Ne vous imaginez pas que les finances de l'Impératrice-Reine soient si dérangées qu'elle ne puisse pas fournir de son propre fonds à la dépense d'une ou deux campagnes; c'est un pays fécond en ressources, des finances duquel je suis assez instruit pour vous assurer que je n'avance rien sans fondement.

Quant à l'Angleterre, on dit tout haut à Londres que le roi d'Angleterre est résolu d'envoyer une escadre dans la Baltique; on dit à Vienne qu'il veut envoyer le duc de Cumberland à Hanovre, et toutes ces nouvelles, prises ensemble, nous font conjecturer que ces puissances ont un dessein arrêté sur la Suède. Il est bien difficile de pouvoir deviner si des arrangements aussi considérables ne sont relatifs qu'au maintien de la forme du gouvernement présent de la Suède; il me semble qu'il n'en faudrait pas tant pour un si petit objet, et je soupçonnerais plutôt de la mauvaise foi dans les procédés que ces puissances ont les unes envers les autres.

La grande amitié que le roi d'Angleterre a pour le duc de Cumberland, jointe à l'affaire de Blackwell, à l'escadre anglaise qui doit aller dans la Baltique, à la prolongation du traité de subsides avec les Russes touchant les 30,000 hommes auxiliaires, — toutes ces choses-là me font soupçonner que le roi d'Angleterre a quelque dessein pour son fils et qu'il est intentionné de le placer sur le trône de Suède après le décès du Roi. Je soupçonne que le Danemark est d'intelligence avec l'Angleterre et que cette puissance-là lui a promis soit le duché de Holstein ou quelqu'autre démembrement des provinces de Suède.

Vous comprenez facilement que l'Angleterre peut prendre tous ces arrangements-là sans grandes dépenses et que, s'agissant de la fortune d'un fils bien aimé du roi d'Angleterre, il est à croire qu'il ne ménagera pas son trésor qu'il a à Hanovre, pour lui procurer cet établissement.

Peut-être dira-t-on, ce n'est pas l'intérêt de la Russie de souffrir que l'Angleterre augmente si prodigieusement sa puissance dans le voisinage de la Russie; mais j'y réponds qu'on doit s'attendre à tout d'un ministre tel que le comte de Bestushew, tout-puissant auprès de sa maîtresse et sur lequel les corruptions ont pris, et qui même par précaution a placé des sommes considérables dans la banque de Londres.[1]

De plus, les Anglais, pour empêcher la France de pénétrer leur dessein, ont employé non sans succès des insinuations malignes auprès de la France, pour me faire passer pour un brouillon et pour un homme qui ne désire que la guerre, le tout en vue de rendre suspectes les ouvertures que je pourrais faire à la France.

Comme je suis informé de ces choses-là, cela m'oblige à beaucoup de circonspection avec le ministère de Versailles; mais dans le cas présent, où il est d'une nécessité absolue d'entrer en quelque éclaircissement sur une affaire de cette importance, je vous ordonne de leur parler de mes soupçons, mais d'une façon que vous y gardiez tant de ménagement que, bien loin de paraître vouloir les brouiller avec les Anglais ou les engager dans une nouvelle guerre, vous leur exposiez mes soupçons de manière à leur faire croire qu'on les prie de nous donner des éclaircissements sur ce qui peut leur être parvenu sur ces sujets, et comme si on leur demandait leur conseil pour savoir quelle conduite la plus propre on doit tenir afin d'éviter la guerre et de maintenir le repos du Nord.

Je me flatte que vous y emploierez toute la prudence dont vous êtes capable, et que vous aurez l'adresse de leur exposer toutes mes conjectures d'une façon qui ne leur fasse naître aucun soupçon sur l'intégrité de mon caractère.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3441. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 25 janvier 1749.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 7 et du 9 de ce mois. Je vous fais communiquer à cet ordinaire par un rescrit du département des affaires étrangères tout ce que m'est parvenu en dernier lieu de mes ministres à Vienne, à Varsovie et à Pétersbourg par rapport aux affaires du Nord, qui, selon les conjectures que j'en ai tirées, deviennent de jour en jour plus critiques et plus épineuses. Et pour vous en mettre d'autant plus au fait, je vais vous récapituler en quoi tout cela consiste.

L'affaire du médecin Blackwell qui a été exécuté en Suède, roulait en gros sur les intrigues que l'Angleterre avait formées en Suède en faveur du duc de Cumberland . . . .[2]

1 Vergl. Bd. V, 535. — 2 Das Ausgelassene deckt sich fast wörtlich mit den Mittheilungen in dem Erlasse an Chambrier, Nr. 3440 Alinea 2—10.

Les Anglais, pour empêcher la France de pénétrer leur dessein, ont employé non sans succès des insinuations malignes auprès de la France pour me faire passer pour un brouillon et pour un homme qui ne désire que la guerre, le tout en vue de rendre suspectes les ouvertures que je pourrais faire à la France.

Voici le précis de la façon que j'envisage toutes ces choses-là; or, comme il m'importe de savoir vos idées là-dessus selon les connaissances que vous vous êtes acquises là où vous êtes et selon ce que vous pénétrerez encore, je vous ordonne de m'écrire tout naturellement si vous croyez mes conjectures fondées ou non. Au surplus, il serait superflu de vous faire ressouvenir que vous devez avoir toute l'attention possible pour approfondir de plus en plus ce qui peut être de tout le manége susmentionné. Le zèle que je vous connais pour mon service, avec votre habileté, me sont de sûrs garants que vous ferez tout ce qui est humainement possible à cet égard.

Quant au payement des dettes sur la Silésie, je vous ordonne que vous devez donner, partout où il faudra, les assurances les plus fortes et les plus positives que je les paierai, avec les intérêts stipulés, immanquablement, et que je m'arrangerai là-dessus de sorte que personne n'y perdra rien. Ce qui m'embarrasse cependant sur cet article, c'est que je ne sais pas s'il est de la prudence de m'acquitter de ces dettes pendant un temps où le roi d'Angleterre témoigne tant de mauvaise volonté à mon égard, en complotant avec tout ce que je puis avoir d'ennemis, et où les plus grands orages menacent de tous côtés; sur quoi je souhaiterais bien d'avoir votre conseil.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 25 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. Comme le Vice-Chancelier[1] vous a confirmé lui-même la nouvelle d'une Diète extraordinaire dont le Roi doit avoir souscrit les Universaux sans que la date y soit inserée, ce procédé peu usité me donne en quelque manière à penser, et vous ne laisserez pas d'être bien attentif afin d'éclairer de bien près les suites qu'un tel arrangement extraordinaire aura et les motifs secrets qui y pourront avoir donné lieu, de même que les desseins que la cour de Saxe y voudra cacher. Je vous renvoie, au surplus, à tout ce que je vous fais mander aujourd'hui par mes dépêches du département des affaires étrangères.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Graf Wodzicki. — [2] Vergl. Nr. 3438.

## 3443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Berlin, 25 janvier 1749.

L'article du renouvellement de la convention entre la Russie et l'Angleterre pour l'entretien de 30,000 hommes auxiliaires en Livonie que vous touchez dans votre dépêche du 7 de ce mois, m'est d'une si grande importance que je vous ordonne d'employer toute votre sagacité et tout votre savoir-faire, afin de vous en éclaircir autant qu'il sera humainement possible, et de me mander si l'avis qui vous en est venu, est fondé ou non. Je me flatte que vous aurez l'adresse de me satisfaire là-dessus d'une manière que j'y pourrais tabler sûrement. Au reste, je vous renvoie à ce que je vous fais mander aujourd'hui par mes dépêches du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3444. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 27. Januar 1749.

Rohd berichtet, Stockholm 14. Januar: „Le vice-président de la chancellerie, comte Ekeblad, a pris occasion de me communiquer le contenu d'une lettre que le gouvernement vient de recevoir ici, et par laquelle on lui donne avis d'un plan concerté en dernier lieu à Hanovre, immédiatement avant le départ du roi de la Grande-Bretagne, qu'il y avait eu de fréquentes conférences tenues à ce sujet entre le duc de Newcastle, les ministres de Vienne, de Pétersbourg et de Dresde, et qu'on y avait travaillé jusque bien avant dans les nuits mêmes. Le comte Ekeblad m'a dit que la substance de cet avis consistait en ce qui suit: Que du côté de la Russie, le chancelier Bestushew travaillerait à abattre le reste du parti qui lui était opposé, afin d'avoir les coudées plus franches pour pouvoir aller droit à son but, savoir d'éloigner le Grand-Duc et de pourvoir à un autre successeur au trône de la Russie, soit dans la personne du jeune prince Iwan, soit dans un autre appartenant de plus près encore à l'Impératrice, et que dans ce dernier cas un ferait assembler un Synode et ferait précéder la légitimation. Ce point réglé, la Russie ferait avancer quelques troupes sur les frontières de Finlande et un corps plus considérable sur celles de Courlande, afin

Ich habe nicht ermangelt, von allem demjenigen bei Sr. Königl. Majestät einen guten Gebrauch zu machen, was Ew. Excellenz vermittelst Dero gnädigen heutigen Zuschreiben[1] mir die Ehre gethan wissen zu lassen. Des Königs Majestät haben Sich darauf gegen mich vernehmen lassen, wie Dieselbe wohl wüssten, dass sonsten die Avis des Grafen von Barck sehr sujets à caution wären, und dass, wann dasjenige, so dem Herrn von Rohd in Schweden deshalb hinterbracht worden, von gedachtem Grafen von Barck gekommen sei, er solches wohl aus verschiedenen Conjecturen zusammengenommen und selbiges in die Form eines ordentlichen Projects redigiret haben möchte; indess sei es doch auch an dem, dass wenn viele Personen einerlei Conjecturen hätten, solches einen gewissen sehr wahrscheinlichen Grad von Probabilité erhielte, und das-

[1] Das Schreiben von Podewils an Eichel liegt nicht vor.

de tenir en échec les États de Votre Majesté et de Suède, lorsque dans le même temps la reine de Hongrie en assemblerait un sur les confins de la Moravie et de la Silésie, pour rendre cet échec d'autant plus considérable; que le Danemark de son côté commencerait aussitôt après le renvoi du Grand-Duc, par se rendre maître du Holstein et par envoyer un corps de troupes sur la frontière du côté des États de Votre Majesté et un autre en Norvége; que l'Angleterre ferait entrer une escadre dans la Baltique, qu'on mettrait le duc de Cumberland avant, pour le faire parvenir à être nommé successeur futur au trône de Suède, et qu'en même temps on remuerait fortement en sa faveur dans l'intérieur du pays: enfin, que ce projet-là était formé de façon qu'il devait avoir lieu au printemps prochain, que le roi de Suède vienne à mourir avant ce temps-là ou point . . . La conclusion du comte Ekeblad était qu'ayant eu ordre de me faire la communication susmentionnée, il avait à me dire en même temps qu'on serait bien aise ici que Votre Majesté voulût faire l'amitié à la Suède de Se concerter à ce sujet avec la France."

jenige, so der Graf von Barck deshalb gemeldet haben möchte, durch Zusammenfassung aller dererjenigen Umstände, welche Höchstdieselbe letzthin an den Baron Chambrier überschreiben lassen, noch wahrscheinlicher werde; dahero Sie dann sehr approbirten, dass Ew. Excellenz mit bevorstehender Post die königlichen Ministres zu Moskau, Wien, Paris und London ausführlich davon informiren liessen.[1]

Was Se. Königl. Majestät bei solchen Umständen am meisten besorgeten, wäre dieses, dass das französische Ministerium sich durch die Engelländer würde einschläfern lassen, bis auf einmal ein Feuer in Norden ausbrechen werde, welches ganz Europa in Combustion setzen und welches nachher zu löschen man keine Mittel noch Wege finden würde. Uebrigens hätten des Königs Majestät bereits Ew. Excellenz Vorschlag goutiret und mit Deroselben verabredet, dass die Schweden durch ihren Minister zu Paris, Baron Scheffer, die Sache rege machen und das französische Ministère aus der jetzigen Indolence ziehen möchten. Es haben höchstgedachte Se. Königl. Majestät dem Herrn von Rohd auch sonst nichts weiter auf dessen Dépêche zu antworten befohlen, als dass Dieselbe dem Herrn von Wulfwenstjerna eine an den p. Chambrier der Sache quaestionis halber ergangene Dépêche hätten zeigen lassen,[2] und dass das einzige, so Dieselbe denen Schweden rathen liessen, dieses wäre, durch ihren Minister in Frankreich dasjenige repräsentiren zu lassen, was Ew. Excellenz an ihn, den von Rohd, bereits bekannt gemachet haben würden.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

## 3445. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 28 janvier 1749.

Je vous renvoie à ce que je vous fais connaître par mes dépêches d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, et il ne me reste

[1] Eine kurze Mittheilung erhielt demnächst (1. Febr.) auch Heusinger in Kopenhagen. — [2] Vergl. Nr. 3439 S. 350.

qu'à vous dire, sur celle que vous m'avez faite le 18 de ce mois, qu'il faut bien que la cour de Vienne se prête à tout ce que la France désire par rapport à l'accomplissement du dernier traité de paix, puisque sans cela la France arrêtera l'évacuation des places qui doivent revenir, aux Pays-Bas, à l'Impératrice-Reine. De plus, il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que l'Empereur négocie sur son crédit autant d'argent qu'il peut trouver, puisque les sommes que l'on doit restituer aux Génois et qui, à ce qu'on m'a voulu assurer, montent à plusieurs millions, ne peuvent point s'acquitter des revenus ordinaires.

Au surplus, j'ai vu des lettres d'officiers russiens en Moravie par lesquelles ils mandent que les ordres leur sont venus pour marcher incessamment, et qu'ils doivent même marcher avec autant de diligence que la moindre de leurs marches doit être de trois milles par jour, et qu'il y en aura de quatre ou cinq milles.

Du reste, j'approuve parfaitement que vous me marquiez sans déguisement tout ce que vous entendez sur ce qui peut se rapporter à mes intérêts; je veux même que vous continuiez de la sorte. Vous conviendrez cependant, aussi, qu'entre tant de choses qui vous en parviennent, il faut bien que vous discerniez celles qui peuvent être fondées, d'avec celles qui ont l'air d'être controuvées, que vous les pesiez au possible et que vous me marquiez votre sentiment là-dessus.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

## 3446. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 28 janvier 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Quant aux affaires de Suède, je ne saurais rien ajouter à tout ce que je vous ai dit à ce sujet par ma dépêche du 25 de ce mois et par celle que je vous fais faire aujourd'hui du département des affaires étrangères, ainsi qu'il ne me reste qu'à vous dire que ce que j'appréhende le plus, est que la cour de France ne se laisse endormir par les fausses insinuations que les Anglais lui feront, et qu'elle reste dans l'indolence malgré tout ce qu'on lui dira sur les vastes desseins de l'Angleterre, de la Russie et des Autrichiens, jusqu'à ce que tout d'un coup un feu de guerre éclate dans le Nord dont on ne saura trouver plus des moyens alors de l'éteindre, et qui ne laissera pas d'embraser à la suite toute l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3447. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 28 janvier 1749.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 de ce mois, m'a été rendue. Je veux bien croire que, par la fermentation qu'il y a à

Amsterdam et en d'autres villes de Hollande, et par le mécontentement du peuple, qui va en augmentant contre le Prince-Stathouder, le parti opposé à lui pourra bien parvenir à ce qu'il soit plus bridé qu'au commencement de son élévation, et à lui faire perdre le dessein de s'arroger une autorité absolue; mais je ne saurais jamais me persuader que cela pourra aller plus loin et au point de le culbuter de son poste.

Quant à la façon dont vous vous êtes expliqué sur le sujet des Russes,[1] il suffira toujours si vous vous expliquez sur cet article d'une façon qu'on s'en puisse apercevoir que nous ne craignions pas autant les Russes que peut-être des gens mal instruits du véritable état de la Russie pourront se l'imaginer; mais vous vous garderez soigneusement de ne point passer les justes bornes là-dessus, et vous éviterez précisément toute expression choquante ni donnerez jamais dans le fanfaron; au contraire, s'il y a des occasions où il faut que vous vous en expliquiez, vous le ferez toujours modestement et en des termes mesurés.

Nach dem Concept. Federic.

## 3448. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 28 janvier 1749.

Les dépêches du département des affaires étrangères que vous recevrez à la suite de celle-ci, ayant déjà tout épuisé ce que j'avais à vous dire sur votre dépêche du 14 de ce mois, je m'y réfère simplement, en ajoutant seulement, comme je vous ai dit déjà dans ma lettre précédente, que vous devez donner toutes les assurances possibles que les fonds hypothéqués sur la Silésie à la nation anglaise seront fidèlement remboursés par moi. Il faut que je vous dise d'ailleurs qu'outre les 200,000 écus qui sont prêts à être payés en décompte de ces fonds, j'ai fait acheter pour moi, il y a six ans, déjà pour la somme de 500,000 écus des obligations de ce fonds, ce dont le sieur Michell vous pourra donner des éclaircissements ultérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3449. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 30 janvier 1749.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mois, et vous serez toujours également attentif à tout ce qui se passera dans la suite à l'égard des points qui en font l'objet.[2] Vous ferez aussi de votre mieux pour savoir avec certitude, afin de pouvoir m'en faire ensuite votre rapport détaillé, à combien les forces effectives de la République vont présentement, de même si la Hollande continuera encore ses subsides pour

[1] Vergl. S. 339. — [2] Steuerprojecte der Staaten von Holland.

les troupes de Brunswick-Wolfenbüttel qui se sont trouvées en dernier lieu dans son service,[1] ou bien si elle fera cesser le payement de ces subsides.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3450. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 31 janvier 1749.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'a bien été rendue. Je n'ai rien à dire contre, mais j'approuve plutôt que vous me mandiez tout ce qui pourra parvenir à votre connaissance là où vous êtes; aussi aurez-vous déjà pu vous informer par mes précédentes que mon intention est que vous me rapportiez les occurences de là d'une manière plus ample, et que vous y répandiez quelque étendue, en donnant un champ un peu plus libre à vos réflexions à leur égard.

Le retardement du retour des troupes russiennes des pays héréditaires autrichiens ne se fonde que sur le temps doux qu'il a fait jusqu'à présent, qui a rendu les chemins impraticables, et il est arrêté que ces troupes se mettront en marche à la première gelée.

Il ne me paraît, au reste, point raisonnable que les Autrichiens dussent hasarder au moment présent quelque grande entreprise. On ne fait d'ailleurs point de réduction de troupes ni on ne se défait de chevaux d'équipages et de choses semblables, quand on se trouve sur le point de vouloir entreprendre quelque chose de grand et de difficile. Vous ne vous en relâcherez pas, pour cela, mais vous serez des plus attentifs à tout, car je conviens avec vous, et vous avez absolument raison quand vous pensez que la cour de Vienne a toute mauvaise volonté contre moi et qu'on ne saurait en aucune façon se fier à elle; je doute seulement qu'elle ait effectivement jusqu'ici un dessein formé contre moi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3451. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 31. Januar 1749.

Podewils berichtet, Berlin 31. Januar: „Wulfwenstjerna m'a fait part, par ordre de sa cour, de la prétendue découverte des mauvais desseins des ennemis de la Suède contre cette couronne que le comte d'Ekeblad avait déjà communiquée au sieur de Rohd[2]. . . Il ajouta ensuite qu'on se flattait de la part de sa cour que Votre Majesté voudra porter la France à

Es ist nicht zu ändern, und können die Schweden bei so critiquen Umständen nicht weniger thun, als was sie nach des von Wulfwenstjerna Aeusserung zu thun bedacht sein; es ist auch sehr gut, dass sie uns von allem informiren.

[1] Vergl. S. 15. 16. — [2] Vergl. S. 354. 355.

prêter un peu plus d'attention aux affaires du Nord . . . Je lui ai répondu que, sur les nouvelles que M. de Rohd en avait données à Votre Majesté, Elle n'avait pas manqué d'en faire informer Son ministre à la cour de France . . . et que l'on ne voyait point ici ce qu'on pourrait d'abord faire de plus que d'en attendre la réponse et de prendre toutes les précautions nécessaires dans l'intérieur de la Suède . . . Wulfwenstjerna m'a dit qu'on pouvait compter sur cela."

Indess habe Ich nach Frankreich geschrieben, wie er, von Wulfwenstjerna, solches selbst gesehen hat,[1] und zweifele Ich nicht, sie werden durch den Baron Scheffer die übrigen Découvertes dorten communiciren lassen, und hoffe Ich, dass der französische Hof einige Attention darauf nehmen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 3452. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 1er février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 17 du mois de janvier dernier, et je suis bien de votre sentiment que la nation anglaise ne veut point de nouvelle guerre dans le Nord. Aussi suis-je persuadé que le roi d'Angleterre, si d'ailleurs il est mêlé des chipoteries russiennes et autrichiennes et qu'il ait des vues sur la Suède, ne s'imagine peut-être pas que cette affaire pourrait devenir aussi sérieuse qu'il est cependant possible, et qu'ainsi ce Prince se flatte que, par le moyen de quelque démonstration ou bien même de quelque appui de loin, de sa part, il pourra réussir dans ses vues avec le parti autrichien, russe et danois, et je crois par là qu'il y entre plus de légèreté que de propos prémédité dans les desseins que peut s'être formés le roi d'Angleterre à cet égard.

Comme il n'y a rien qui m'intéressât au moment présent d'aussi près que la susdite affaire, vous ne laisserez que de la tourner de toute manière, pour voir si je l'ai devinée par mes conjectures, ou bien si les chipoteries en question se fondent sur d'autres raisons.

Vous n'oublierez d'ailleurs pas dans vos considérations que vous ferez à cette occasion, que, quand bien même la nation anglaise ne voudrait pas fournir l'argent nécessaire pour soutenir une nouvelle guerre, le roi d'Angleterre en a à suffisance à Hanovre pour la pousser lui seul du commencement, pour procurer à son bien aimé fils, le duc de Cumberland, un établissement semblable à celui qu'il tâcherait de lui faire obtenir.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 3439 S. 350.

## 3453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de janvier dernier et j'ai tout lieu d'être surpris de la légèreté d'esprit avec laquelle le comte Tessin passe sur les affaires les plus importantes, et qu'il voltige quasi d'une affaire à l'autre.

Il me semble que dans les circonstances critiques où sont à présent les affaires de la Suède, lui, comte Tessin, ne devrait se soucier guère des affaires de la Pologne, mais mettre plutôt toute son application pour concilier et mettre d'accord les États de la Suède, en réconciliant, autant qu'il serait possible, au Prince, successeur à la couronne de Suède, ceux dont on avait eu lieu de se méfier jusqu'à présent, et avoir d'ailleurs son unique attention pour découvrir et faire échouer les trames et les intrigues dont le chancelier Bestushew voudra se servir à la Diète qu'on convoquera lorsque le cas de la mort du roi de Suède existera, et lesquelles on ne sera point en état de redresser alors, si l'on n'y met ordre avant que ces mauvaises pratiques puissent éclater.

Je ne vous marque ceci que pour votre direction seule et je veux que vous n'en fassiez aucun autre usage que celui que vous trouverez convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3454. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 4 février 1749.

Je viens de recevoir à la fois vos deux dépêches du 20 et du 24 de janvier dernier. Je ne m'étonne point que les Autrichiens, les Saxons et les Anglais me peignent à la France de la façon que le marquis de Puyzieulx vous l'a dit, pour me rendre suspect à la France; c'est, à en parler proprement, leur droit de jeu, et leur intérêt demande qu'ils agissent de la sorte. Je dois vous faire ressouvenir à cette occasion qu'il y a deux ans passés où je vous apprenais déjà, par une dépêche faite immédiatement de moi à vous,[1] comment j'étais averti de très bonne main que, dans le système que la cour de Vienne s'était fait alors pour abattre la France et pour faire ce qu'elle voudrait, l'article principal était de tâcher par tous les moyens possibles de séparer la France de moi et de me rendre suspect à elle, et de se servir principalement de la cour de Dresde afin de parvenir à son but.

Vous direz ainsi au marquis de Puyzieulx de ma part que, si mes ennemis me peignaient avec des couleurs aussi noires qu'ils le faisaient à la France, ils n'agissaient qu'en conséquence de ce que leur intérêt demandait, puisqu'ils concevaient parfaitement bien que j'étais le seul

[1] Siehe Bd. V, 452, Nr. 2728.

allié de la France au Nord sur lequel celle-ci pourrait tabler, excepté la Suède, que les ennemis de la France ne redoutaient cependant trop; mais que lui, marquis de Puyzieulx, pouvait être, aussi, assuré que les Autrichiens, de même que les Hollandais et les Anglais, n'avaient point manqué de me faire faire de pareilles insinuations contre la France, mais que, malgré toutes les peines qu'ils s'étaient données pour m'en persuader, je n'en avais pas été ébranlé un seul moment, et que c'était aussi la raison pourquoi le ministre hollandais, comte Gronsfeld, et après lui le ministre d'Angleterre Legge, étaient parti d'ici de très mauvaise humeur; et que la France pouvait d'ailleurs être fermement assurée que de pareilles insinuations ne feront jamais la moindre impression sur moi.

De plus, il faut que je vous dise que la fortune est toujours suivie des envieux et des jaloux, et quand j'ai été heureux dans les guerres que j'ai eues, il faut que je l'attribue principalement aux conjonctures qui m'ont été alors favorables. Au surplus, vous devez être très assuré que de mon côté je ne pense absolument à aucun agrandissement de quelle espèce il pourrait être, que la guerre ne me convient point du tout, et que, si la tranquillité du Nord devait être troublée, ce ne sera jamais de ma faute, et que je n'y entrerai à moins que je n'y sois absolument forcé. En conséquence de quoi il sera permis à vous de donner toujours de pareilles assurances au marquis de Puyzieulx, ce que vous pourrez faire hardiment et sans craindre que vous en soyez démenti par moi.

Pour ce qui est des ouvertures confidentes que le marquis de Puyzieulx vous a faites relativement aux affaires de la Suède, vous l'en remercierez de ma part et lui direz que les nouvelles que j'ai eues en dernier lieu de Londres, sont assez conformes à celles qu'il en a reçues; mais que mes lettres de Vienne venaient de m'apprendre que l'Empereur négociait actuellement autant de sommes d'argent qu'il pourrait trouver, et qu'il prenait sur des lettres de change des sommes grandes et petites; qu'à la vérité je m'imaginais que c'était peut-être pour aider à l'Impératrice-Reine à contenter les Génois en conséquence du dernier traité de paix, par rapport aux sommes confisquées dans la banque de Vienne, mais qu'il y avait des gens à Vienne qui prétendaient que les sommes que l'Empereur négociait actuellement, surpassaient de beaucoup celles qu'on devrait acquitter aux Génois, et qu'ils poussaient même leurs conjectures au point qu'ils croyaient que la cour de Vienne payait des subsides à la Russie; et quoique cela ne me paraissait point vraisemblable, que je pouvais cependant dire en confidence à lui, marquis de Puyzieulx, que la reine de Hongrie avait tant fait, par ses nouveaux arrangements dans ses finances, qu'elle tirait actuellement un revenu de vingt millions d'écus par an de ses provinces héréditaires. Avec tout cela, l'on veut assurer qu'on congédiera un certain nombre de troupes autrichiennes et qu'on mettra ces troupes sur le pied qu'on a annoncé

par des listes imprimées, de façon que, quand on veut combiner toutes ces différentes nouvelles ensemble, on a bien de la peine de s'orienter.

Quant aux affaires de Russie, je crois qu'il faudra diriger son attention au sort que le grand-duc de Russie aura pendant le séjour que l'Impératrice fera à Moscou; car s'il arrivait que le chancelier Bestushew parvînt au but qu'on lui impute, savoir de culbuter le Grand-Duc et de substituer quelque autre à sa place, je me persuade qu'il ne s'y arrêtera pas, mais qu'il poussera plus loin.

Vous ne laisserez pas de m'avertir exactement de tout ce que le marquis de Puyzieulx vous dira sur tous ces différents sujets.

Federic.

Faites mes compliments à Valory et dites-lui qu'il reste bien longtemps absent; que Berlin redemande à cor et à cri son gros marquis Sacripant et qu'il n'oubliera pas de se mettre à la dernière mode.

NB. Que dit-on de la harangue que milord Sandwich a faite aux États-Généraux?[1] Il me semble qu'il y parle de la guerre en termes très peu mesurés.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3455. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 4 février 1749.

Quoique je sois tout enclin à croire avec vous, selon votre dépêche du 21 de janvier dernier, que la nation anglaise tâchera d'éviter d'entrer dans les affaires du Nord, et que ce serait fort contre son gré si on voulait lui faire fournir aux dépenses de quelque nouvelle guerre dans le Nord, je m'en remets néanmoins à votre jugement s'il ne serait pas faisable au roi d'Angleterre d'y entraîner peu à peu la nation sans même qu'elle le sentît et s'en aperçût, ou bien, aussi, si le roi d'Angleterre ne serait point porté d'employer ses trésors d'Hanovre en faveur du duc de Cumberland. Sur quoi vous ne laisserez de me mander vos

[1] Das von Sandwich den Generalstaaten bei seinem Abgange aus dem Haag überreichte Memorial vom 14. Januar 1749 mit einem Rückblicke auf den Zeitraum seiner Mission enthält die Stelle: „Les ennemis de la liberté se sont vainement flattés de trouver l'occasion d'exécuter leur ancien projet de donner la loi à l'Europe; ils comptaient que leurs discours séducteurs, qui peut-être n'ont pas toujours trouvé des auditeurs peu favorables, détourneraient l'attention publique des malheurs qui menaçaient la nation et ses alliés naturels; cette méthode ne leur ayant pas entièrement réussi, ils travaillèrent à diviser des alliés dont la surêté consiste à être unis, et, les artifices leur ayant encore manqué, ils se sont enfin adressés aux Puissances maritimes, qui ont répondu de la seule manière qui convenait, c'est-à-dire de concert entr'elles, méthode qui a eu tout le succès qu'on peuvait en espérer, puisqu'elle a procuré la paix dans le temps que l'ennemi était déjà aux portes de la République."

sentiments, conformément aux circonstances que vous avez déjà eu occasion de remarquer là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3456. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. Februar: „Wulfwenstjerna vient de me dire que sa cour lui avait ordonné de faire connaître ici que, selon le rapport du baron de Scheffer, le marquis de Puyzieulx avait parlé en termes énergiques et avec beaucoup de force au baron de Bernstorff, ministre de Danemark à Paris, en lui faisant entendre que la France ne pouvait point regarder d'un œil indifférent ce que la cour de Copenhague paraissait maintenant tramer contre la Suède et au préjudice de la tranquillité du Nord, ni se dispenser de lui demander une explication nette et précise . . . Que ce n'était pas sur de simples bruits qu'il lui faisait cette insinuation, mais qu'on avait des soupçons très fondés de la réalité de l'intrigue . . . et que le Danemark ne pouvait pas ignorer les engagements que la France avait contractés avec la Suède. Qu'en suite de cela, le marquis de Puyzieulx avait fait connaître au baron de Scheffer qu'il serait bon et nécessaire que Votre Majesté fît faire pareillement à la cour de Copenhague des insinuations convenables sur ce sujet, en conséquence de quoi lui, Wulfwenstjerna, avait reçu des ordres positifs de sa cour d'en faire la proposition à Votre Majesté."

Potsdam, 5. Februar 1749.

Des Königs Majestät haben Dero mündliche allergnädigste Resolution auf die hierin zurückkommende Vorstellung an Ew. Excellenz dahin zu melden befohlen: wie Höchstdieselbe in so weit von dem Antrage des p. von Wulfwenstjerna zufrieden wären, dass wenn Frankreich dergleichen Insinuation an Dänemark thun wollte, Sie alsdann selbige durch Dero Minister auch thun lassen wollten, jedoch dass man zuvor eine Note von solcher Insinuation aufsetzte und sich darüber mit Frankreich concertire, dergestalt, dass die beiderseitige Insinuationes ganz egal sein und nicht in Einem Worte differiren müssten. Wie also Frankreich seine Insinuation thun wird, so wollen Se. Königl. Majestät solche auch thun, sonder ein Wort darin zu changiren.

Es müsste also mit dem fordersamsten an Chambrier von diesem allen geschrieben werden, dass derselbe sich auf solche Art mit dem Marquis de Puyzieulx expliciren müsse.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3457. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de janvier dernier. Les assurances que vient de vous donner le comte Tessin, comme quoi la Suède ferait

tout ce qui dépendrait d'elle pour faire cesser les froideurs qui depuis quelque temps subsistaient entre elle et l'Angleterre, sont bonnes en elles-mêmes; il me paraît cependant que, si d'un côté on est résolu en Suède d'envoyer le sieur Carleson à la cour de Londres, on ne devrait pas de l'autre y être aussi pointilleux, pendant les circonstances de ce temps-ci, que d'accrocher la mission dudit sieur Carleson à la nomination d'un ministre anglais en Suède. Les conjonctures présentes exigent la présence d'un ministre suédois à la cour de Londres, qui, pour peu qu'il y eût à négocier d'ailleurs, tâcherait toutefois à y approfondir les démarches de la cour d'Angleterre et de se mettre au fait de tout ce qui s'y passera.

Je doute fort que la Suède réussisse à mettre au pied du mur la cour de Copenhague par la déclaration que la Suède est intentionnée de faire demander à cette cour par son ministre y résidant, le baron de Fleming; les Danois ne seront sans doute pas assez sots que de donner à connaître leur véritables vues, mais il est plutôt à présumer qu'ils rechercheront tous les subterfuges imaginables pour esquiver de se déclarer positivement. Il n'en est pas moins convenable, pour cela, aux intérêts de la Suède que la France, comme s'en est expliqué le comte Tessin envers vous, travaille en Angleterre et fasse faire des insinuations à Copenhague relativement à la conservation de la tranquillité dans le Nord; car, si au pis-aller la France ne faisait là-dessus que de l'eau claire en Angleterre, le Danemark cependant en agirait peut-être avec plus de retenue que jusqu'ici, en réprimant à l'avenir ses mauvais desseins contre la Suède.

Je suis, au reste, assez curieux d'être informé par vous de quelle manière se sera expliqué, à l'heure qu'il est, le ministre russien de Panin, dans la conférence qu'il a demandée là où vous êtes et dont vous venez de faire mention dans votre susmentionnée dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3458. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 février 1749.

J'ai bien reçu votre dépêche du 27 du janvier dernier. Je ne saurais qu'approuver parfaitement le ménagement que vous avez eu de ne rien toucher au marquis de Puyzieulx de vos réflexions d'ailleurs très justes et très solides par rapport à la supériorité que les Anglais gagnent sur la France, et aux discours peu ménagés qu'ils tiennent à ce sujet. Il n'est pas moins sûr, cependant, que l'Angleterre n'a d'autre objet à présent que de s'emparer de toute la supériorité possible sur la France et que d'ôter, autant qu'elle pourra, à celle-ci toute l'influence dans les affaires de l'Europe. Et comme elle y va avec bien du ménagement,[1]

[1] Sic.

je crois pouvoir conjecturer avec raison que la réconciliation entre la France et l'Angleterre sera de peu de durée, et que la première sera commise malgré lui avec celle-ci, de façon que même les apparences d'amitié ne subsisteront plus.

Quant à la cour de Vienne, ceux qui l'observent de bien près, estiment de plus en plus qu'il faut qu'elle couve de fort vastes desseins, et dans mes lettres de Vienne l'on remarque que cette cour-là fait dans le moment présent argent de tout; et quoique dans la caisse destinée d'ailleurs pour acquitter les anciennes dettes il y ait des sommes très considérables, l'on n'en paie néanmoins un sol à personne; que l'Empereur continue à négocier de l'argent avec beaucoup de succès, et qu'on croyait que dans un cas de besoin la cour ne manquerait pas de se servir encore du fonds destiné pour payer les intérêts de la banque, dont on savait positivement qu'il rapportait sept millions de florins par an. Je laisse à votre discernement de communiquer ceci au marquis de Puyzieulx, quand vous y trouverez quelque occasion convenable.

Nach dem Concept. Federic.

## 3459. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1749.

Par la dépêche que vous m'avez faite du 29 de janvier dernier, il me paraît que vous supposez comme si je doutais que la cour de Vienne ait beaucoup de ressources dans ses finances. Vous vous trompez; au contraire, je crois que, si elle prend bien ses arrangements, elle est assez en état de tirer de ses propres fonds les frais qu'il faut pour faire la guerre, sans le secours de quelque puissance étrangère; mais j'estime, avec tout cela, que l'affreuse confusion où ses affaires sont actuellement encore, la tient hors d'état de les arranger dans un tel ordre où, sans cela, ils devraient l'être.

Quant à la cour de Russie, il sera à voir si elle voudra commencer elle seule le branle; pour celle où vous êtes, vous savez que je n'ai jamais douté de ses mauvais desseins; mais la grande question reste toujours si elle saura les parfaire et si elle, en tout cas, ne saurait être la dupe de ses vastes desseins. Vous pouvez compter que, si une fois la guerre commence dans le Nord, elle deviendra générale, et alors les subsides de la Hollande manqueront à la cour de Vienne, par l'état d'impuissance où la République se trouve d'y pouvoir fournir. L'Angleterre se trouve épuisée par les grands efforts qu'elle a faits dans la dernière guerre, et que deviendront les nouveaux arrangements que l'Impératrice-Reine vient de faire dans ses finances? D'ailleurs, les secours extraordinaires en argent que cette Princesse a tirés autrement de ses provinces, ne sauraient plus suivre; bien au contraire, il pourrait bien arriver que quelques-unes de ces provinces, mécontentes de l'op-

pression où elles se croient être mises, se mettraient à la révolte, ce qui ne laisserait pas que d'embarrasser extrêmement leur souveraine. Ajoutez à tout cela que tous les vastes projets succèdent rarement de la façon qu'on se l'est imaginé au commencement, et que les suites confondent souvent leurs auteurs. Au surplus, si la cour de Vienne s'est hâtée d'aplanir les difficultés survenues à l'exécution du dernier traité de paix, elle n'a pu s'en refuser après qu'elle avait une fois signé le traité, et parcequ'elle n'ignorait pas que, sans y avoir satisfait de son côté, les Français n'évacueraient point les places qui lui devaient être remises. Je crois même que l'Angleterre l'a fort pressée de finir là-dessus. Voici mes réflexions, que j'ai bien voulu vous communiquer, qui ne doivent cependant point vous empêcher d'être bien attentif sur tout ce qui se passe là où vous êtes, et de m'avertir de ce que vous en apprendrez.

Nach dem Concept. Federic.

## 3460. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 8 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de janvier dernier. Vous continuerez d'être attentif là où vous êtes, sans toutefois vous faire trop remarquer, à tous les bruits relatifs aux affaires du Nord. Il m'est, au reste, difficile de croire que la Hollande dût être tellement épuisée de ses facultés et dénuée de crédit que de se voir obligée de recourir à la Russie seule pour un emprunt de 100,000 ducats sous la garantie de l'Angleterre; et dès que je viens à considérer la circonstance bizarre que la somme du susdit emprunt serait prise sur le restant des subsides que la République doit à la Russie, cette nouvelle ne m'en paraît être que moins vraisemblable, de sorte que vous deviez mieux l'approfondir, pour m'en faire rapport avec certitude et en vérité.

Nach dem Concept. Federic.

## 3461. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. Februar 1749.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät habe Ew. Excellenz vermittelst eines Expressen melden sollen, wie dass Dieselbe die Veranlassung thun möchten, damit dem Baron von Chambrier mit der morgenden Post noch dasjenige communiciret werden möchte, was der genuesische Minister zu London sich gegen den von Klinggräffen über die Art, mit welcher sich die englischen Ministers gegen ersten [ausgesprochen], geäussert hat, desgleichen was gedachter von Klinggräffen von den Sentiments der differenten Parteien über die Absichten des Königs von Engelland in Absicht auf die schwedischen Sachen berichtet;[1] wobei Ew. Ex-

[1] Vergl. Nr. 3463.

cellenz aber besorgen möchten, dass vorgedachter genuesische Minister nicht genennet und demselben das verlangete Secret seiner Person wegen observiret würde. Demnächst sollte auch dem von Rohd zu Stockholm etwas davon per modum extractus communiciret werden, jedoch mit nurgedachtem Ménagement; dem Geheimen Rath von Klinggräffen aber würde dasjenige au pied de la lettre zu communiciren sein, was der p. von Ammon[1] wegen des Traité, so zwischen den Höfen zu Petersburg und Londen und Wien negociiret werde, und wegen des von den Holländern verlangeten Beitritts gemeldet habe. Wegen des Herrn Grafen von Podewils zu Wien haben Se. Königl. Majestät in dieser Sache nichts anderes befohlen, als dass dasjenige, so ihm von secreten Sachen zu communiciren, nunmehro nur nach dem neuen Chiffre chiffriret werden möchte, da bei Erhaltung solcher Dépêche der an ihn abgeschickte Courier vermuthlich schon angekommen sein würde.[2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 3462. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Ammon berichtet, Haag 4. Februar: „Je remarque par les propos de ceux qui sont au fait des affaires, qu'ils sont d'opinion que la triple alliance entre les cours de Londres, de Pétersbourg et de Vienne est déjà conclue, et que le traité en est signé; mais je remarque en même temps qu'on est également éloigné ici à y accéder."

Potsdam, 11 février 1749.

Je vous sais bon gré de l'avis que vous m'avez donné, par votre dépêche du 4 de ce mois, de la négociation d'un traité entre les cours de Pétersbourg, de Londres et de Vienne, auquel l'on voudra faire participer la Hollande, et je vous recommande d'être extrêmement vigilant sur tout ce qui pourra se passer, négocier ou tramer là où vous êtes par les susdites puissances sur les affaires du Nord, et en particulier sur celles de la Suède, et de me marquer fidèlement tout ce que vous en pourrez découvrir ou ce qui en viendra à votre connaissance. Vous en ferez au moment présent votre occupation principale et vous y veillerez avec toute la sagacité dont vos êtes capable.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Klinggräffen berichtet, London 24. Januar: „Je ne sais pas jusqu'où le sieur Andrié a approfondi[3] les sentiments du

Potsdam, 11 février 1749.

Je viens de voir avec satisfaction tout ce que vous m'avez

[1] Vergl. Nr. 3462. — [2] Der neue Chiffre war dem Gesandten am 4. Februar durch einen Courier übersandt. — [3] Vergl. S. 340.

prince de Galles, mais je sais fort bien que je me suis donné tous les mouvements et que je m'applique encore à m'orienter solidement là-dessus . . . Mes avis par rapport au penchant de ce Prince pour la maison d'Autriche ne varient en rien, savoir qu'il a une grande prédilection pour elle . . . Je suis assez porté à croire que le prince de Galles, à la mort de son père, qui jouit d'une santé parfaite, n'aura point d'animosité [envers la Prusse]; mais la prédilection pour la maison d'Autriche n'en subsistera pas moins."

London 28. Januar: „Ayant gagné la confiance du sieur Gastaldi, ministre de Gênes . . . je lui ai parlé sur les affaires générales de l'Europe; nous sommes tombés aussi sur la Suède . . . Il m'a faire lire en confidence une dépêche du marquis Pallavicini [ministre de Gênes à Paris] par laquelle Pallavicini l'engage à sonder le ministère d'ici si l'on ne pourrait pas amener les choses à un accommodement entre les cours d'Angleterre et de Suède. Il ajouta qu'on lui en tiendrait en France le plus grand compte. Le sieur Gastaldi a donc commencé ses insinuations par le duc de Newcastle, qui lui a répondu que, s'il était question de raccommodement, cela ne pouvait se faire que par un canal direct, éloignant par là d'entrer en matière, ce qu'il évite toujours avec grand soin. Le ministre de Gênes en a ensuite parlé dans le même sens à son ami, le sieur Stone, qui lui a répondu que la Suède s'était trop mal gouvernée jusqu'ici pour qu'on pût sitôt se prêter à un accommodement. Le sieur Gastaldi a aussi fait les mêmes ouvertures au duc de Bedford. La réponse de ce secrétaire d'État porte que de s'accommoder présentement avec la Suède, ce serait causer de la jalousie aux alliés de l'Angleterre. Le sieur Gastaldi a répondu, il y a trois jours, au marquis Pallavicini quasi mot pour mot ce que j'ai l'honneur de marquer, car j'ai lu la minute de sa dépêche . . . Quant au parti que l'Angleterre prendra dans les affaires du Nord, le ministère se tient fort boutonné là-dessus. Je ne laisse pas d'avoir de temps à autre quelques avis, mais je n'en suis point assez satisfait pour oser les faire parvenir à Votre Majesté pour sûrs. Les uns portent qu'on ne souffrira pas ici que la succession en Suède reste sur le pied

mandé par vos dépêches des 24, 28 et 31 janvier dernier, qui me sont parvenues à la fois. Vous avez très bien fait de m'avoir marqué fidèlement tout ce qui est venu à votre connaissance par rapport aux affaires qui m'intéressent autant que celles que vous avez touchées, parceque cela répand beaucoup de lumière sur plusieurs avis qui me sont venus de différents autres lieux et qui m'étaient des problèmes que je ne savais assez expliquer.

J'applaudis parfaitement à tout ce que vous me marquez du caractère du prince de Galles, et les particularités que vous me mandez par rapport à son penchant pour la maison d'Autriche et touchant ses confidents, me sont de sûrs garants que vous ne vous êtes point trompé sur son sujet. Le meilleur est que je ne suis pas fort mêlé avec lui; je suis cependant de l'opinion encore que, si au cas de la mort de son père je ne gagnais grande chose avec lui, l'animosité cesserait au moins entre nos familles.

Quant aux affaires de la Suède, je vois bien, par tout ce que vous me dites des réponses que le ministre de Gênes en a eues des ministres d'Angleterre, que ces gens-ci ne veulent point s'accommoder avec la Suède, dans le dessein d'avoir des prétextes bons ou mauvais pour pouvoir se brouiller avec elle quand ils le trouveront de leur convenance. Pour moi, je crois de ne point me tromper quand je m'imagine que le plan de commettre l'Angleterre avec la Suède a été formé à Vienne, que le roi d'Angleterre n'a pas voulu y entrer

qu'on prétend l'avoir réglée, parceque Votre Majesté gouvernerait ce royaume indirectement. On ajoute qu'il fallait penser ou au duc de Cumberland ou au prince Frédéric de Hesse. D'autres avis disent que l'on ne se mêlerait point ici des affaires du Nord, à moins qu'on ne voulût, à la mort du roi de Suède, rétablir la souveraineté."

au commencement, mais que pendant son séjour à Hanovre le ministre autrichien Wasner a trouvé moyen de le lui faire goûter, en le prenant du côté de l'intérêt et en lui insinuant que, comme la Russie aussi bien que la cour de Vienne ne sauraient voir de bon œil qu'une princesse de Prusse gouvernât par son époux la Suède, on aiderait à faire monter à ce trône de Suède soit un fils ou un beau-fils du roi d'Angleterre, pourvu qu'il voulût appuyer les desseins que les deux cours impériales avaient arrêtés contre la Suède, ce qui apparemment lui a fait gober l'hameçon. Au surplus, comme mon ministre à la Haye me marque qu'il n'était plus douteux qu'il ne se négociât un traité entre les cours de Pétersbourg, de Londres et de Vienne, auquel on souhaitait de faire entrer la république de Hollande, quoique celle-ci parût avoir peu d'envie d'y participer, l'on voit assez bien combien les trois susdites cours veulent lier leur parti et le fortifier au possible. Je crois cependant que le branle ne commencera pas avant le décès du roi de Suède, mais qu'alors on s'y devra attendre, à chaque instant.

Pour ce qui concerne les dettes de la Silésie dont le duc de Newcastle vous a parlé, en témoignant de craindre que les intéressés ne s'adressassent au Parlement, j'approuve la réponse que vous avez donnée au duc de Newcastle, et j'aurais songé effectivement d'acquitter dans deux ou trois termes toute cette dette, si malheureusement les affaires du temps n'étaient devenues aussi critiques qu'elles le sont. Mais j'ai bien lieu de soupçonner que c'est encore un plan médité des ministres autrichiens et inspiré à ceux de l'Angleterre, qu'ils excitent à présent eux-mêmes les intéressés de cette dette de se plaindre au Parlement, afin d'en faire une affaire générale, pour avoir occasion alors de révoquer la garantie de l'Angleterre sur la Silésie. Quoi qu'il en soit, je vous ai déjà dit[1] que j'ai 200,000 écus prêts pour être payés en décompte, que je veux sacrifier; mais, quant au reste, je vous prie de me dire vous-même, sur votre honneur et conscience, si vous pouvez me conseiller de me dépouiller d'une aussi forte et considérable somme que celle en question, dans un temps aussi critique et dangereux que celui-ci. Enfin, je vous demande votre avis là-dessus et me repose, en attendant, sur votre zèle et fidélité, que vous tâcherez de plus en plus de bien approfondir les vues et les desseins qu'on a là où vous êtes par rapport aux affaires du Nord, pour m'en bien instruire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 357.

## 3464. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 11 février 1749.

Je suppose que le courrier que je vous ai envoyé d'ici et qui en est parti le 4 de ce mois, vous sera déjà arrivé et vous aura bien rendu les dépêches que je lui ai confiées,[1] quand vous recevrez celui-ci. Je vous sais bon gré de toutes les choses bien intéressantes que vous m'avez mandées par votre dépêche du 1er de ce mois, qui toutes méritent mon attention particulière. Il est constaté qu'il se négocie actuellement un traité entre les cours de Pétersbourg, de Londres et de Vienne, et j'en sais d'ailleurs qu'on souhaite d'y pouvoir faire entrer aussi la Hollande, qui cependant voudra bien décliner d'en participer; mais je sais aussi que cette négociation n'est pas encore parvenue à sa perfection, et il est vraisemblable que par la difficulté de la correspondance, parcequ'il faut qu'elle fasse presque le tour des quatre coins de l'Europe, et pour différents points dont on n'est pas tout-à-fait convenu ensemble, cette négociation n'a pu finir encore.

Ce que vous me marquez de l'entretien que le comte Harrach a eu avec le comte Barck,[2] est assez capable de me convaincre pleinement de la mauvaise volonté de la cour de Vienne, et combien elle souhaite à me voir tout-à-fait brouillé avec la Russie; il se peut cependant que le comte Harrach se soit expliqué de la façon qu'il a fait, pour donner le change au comte Barck, pour ne point entrer avec lui en explication sur les vues de la cour de Vienne et de la Russie par rapport à la Suède.

L'avis de trois bataillons bavarois passés au service de l'Impératrice-Reine mérite votre attention, et que vous sachiez au juste si on incorporera ces bataillons en d'autres régiments, pour les en compléter, ou s'ils resteront sur pied. Outre cela, vous devez vous exactement informer si les régiments autrichiens, quand ils arrivent dans les quartiers qui leur sont assignés selon la nouvelle dislocation, se défont de leurs équipages de campagne, ou si l'on les leur fait garder. J'attendrai votre rapport sur ces deux points. Au surplus, il serait superflu de vous recommander d'être bien vigilant à tout ce qui se passe là où vous êtes, parceque je connais assez votre zèle et votre attention pour mon service.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 367 Anm. 2. — 2 Graf Harrach hatte dem schwedischen Gesandten gesagt, die Rüstungen Russlands dürften nicht sowohl der Vertheidigung gegen Schweden gelten, als der gegen andere Nachbarn, wie beispielsweise gegen die Türken. Auf Barck's Einwand, dass Russland von der Türkei nichts zu befürchten habe, hatte Harrach erwidert: „Que la Russie avait encore d'autres voisins redoutables, comme Votre Majesté, dont elle avait d'ailleurs de grands griefs, qu'elle avait reçus dans ce dernier temps." Vergl. Nr. 3465.

## 3465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 11 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de janvier passé. Il ne faut point que les apparences selon lesquelles vous croyez qu'il n'y a pas à craindre des événements fâcheux après la mort du roi de Suède, vous endorment; au contraire, les nouvelles que je reçois presque de tous lieux, depuis que j'ai vous fait ma dépêche du 28 de décembre dernier, font unanimement mention d'un mystère d'iniquité entre les cours de Pétersbourg, de Vienne, de Londres et de Copenhague, prêt à éclore dès que le roi de Suède sera décédé. Il est sûr que les affaires du Nord deviennent de jour en jour plus critiques, et il n'est plus douteux qu'il se négocie actuellement un traité entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche dans lequel ces puissances voudront faire entrer la république de Hollande, pour grossir d'autant plus leur parti. C'est pourquoi vous devez redoubler votre attention, afin de pénétrer autant qu'il vous sera possible tout ce manége-là et de pouvoir m'en faire vos rapports.

L'on vient de me mander de Vienne qu'il était échappé à un ministre de la reine de Hongrie de dire à quelqu'un que la Russie avait de grands griefs contre moi, qu'elle avait reçus dans ce dernier temps, et qu'on prétendait avoir fait de grandes découvertes dans les papiers de Lestocq.[1] L'on assure d'ailleurs que, par un courrier arrivé depuis peu de Pétersbourg à la cour de Vienne, celle-ci avait reçu tous les papiers qu'on avait trouvés chez cet infortuné, avec les actes de son procès. Comme j'ai la conscience nette sur tous ces prétendus griefs, et que je n'ai d'ailleurs jamais entretenu aucune correspondance ni commerce avec l'infortuné Lestocq, mais que je ne puis pas savoir si peut-être feu baron de Mardefeld a entretenu avec lui une correspondance particulière, vous devez demander en mon nom au sieur Warendorff ce qu'il en sait, ou si peut-être feu baron Mardefeld a communiqué à Lestocq quelques papiers de conséquence, soit pendant qu'il a été encore à Pétersbourg, soit après son départ à Berlin. Comme il m'intéresse que le sieur Warendorff s'ouvre fidèlement là-dessus envers vous, vous ne laisserez pas de me faire un rapport bien exact et soigneusement chiffré de tout ce qu'il vous aura dit à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3466. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 février 1749.

Votre dépêche du 28 de janvier dernier m'est bien parvenue, à laquelle je vous dirai qu'il faudra réfléchir principalement sur la manière

[1] Vergl. S. 308 Anm. 2; 379.

dont s'expliquera la France sur ce qu'elle compte de faire à l'occasion des conjonctures présentes, ce qui, selon moi, ne tardera guère de paraître, pendant un temps où se développent de plus en plus des circonstances aussi critiques. Après tout, je crois fort et ferme pouvoir prévoir que les Français se feront bien tirer l'oreille, avant qu'on pourra les faire sortir de leur présente indolence et les faire remuer.

Je me réfère, au reste, aux avis importants que je vous fais communiquer par la poste d'aujourd'hui du département des affaires étrangères. Pour ce qui regarde votre conduite envers le comte de Tessin,[1] mon intention ne saurait être point du tout que vous vous comportiez brusquement à son égard ou avec rudesse, mais bien, que, quand je vous ordonne de faire des insinuations sur des affaires de conséquence audit comte de Tessin, vous évitiez alors de le trop flatter, mais que vous lui versiez du vin tout pur, en vous y servant néanmoins de termes polis et obligeants, afin qu'ainsi, après quelque fausse démarche de sa part, il en puisse revenir d'autant plus facilement et éviter d'en admettre dans la suite de plus fausses encore que n'auraient été les précédentes.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3467. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 11 février 1749].

Je suis fort fâché d'être obligé de vous avertir que les affaires du Nord deviennent de jour en jour plus critiques. Il paraît, par de différentes nouvelles qui me sont revenues, qu'on en veut à la succession de Suède, et que le roi d'Angleterre se sentirait tenté d'y placer le duc de Cumberland ou son gendre de Hesse, ce qui menacerait de nouveau l'Europe d'une guerre qui deviendrait infailliblement générale. Pour vous, ma chère sœur, vous n'y pouvez faire que deux choses, dont l'une est de travailler à réunir l'esprit des deux partis en Suède, autant qu'il dépend de vous, et l'autre de vous contenter du simple couronnement, à la mort du Roi, pour que rien ne puisse donner une prise légitime à vos envieux et à vos ennemis. Si j'en apprends davantage, je ne manquerai pas de vous l'écrire, ou bien de le faire communiquer par Rohd.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

## 3468. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 12. Februar, ein ihm von Wulfwenstjerna mitgetheiltes Schreiben Tessin's, d. d. Stockholm 20. Januar a. St., wonach der russische Gesandte Panin den Grafen Tessin

Potsdam, 13. Februar 1749.

Recht gut. Er möchte an den p. von Wulfwenstjerna sagen, wie Ich recht froh wäre, dass das

1 Vergl. S. 332.

und Ekeblad ein Rescript der Kaiserin Elisabeth vorgelesen hat, des Inhalts:[1] „Que Sa Majesté Impériale avait appris comme s'il y avait des personnes entre nous [les Suédois] qui couvaient le pernicieux dessein de rétablir la souveraineté, après le décès de Sa Majesté le Roi régnant . . . Sa Majesté Impériale ne pouvait que déclarer qu'en pareil cas et en vertu du traité de Nystad de 1721, de celui d'Åbo de 1743 et de l'alliance conclue en 1745, elle se croyait obligée d'employer les moyens les plus convenables pour soutenir la forme présente de gouvernement et pour le maintien de la tranquillité dans le Nord."

Tessin und Ekeblad haben dem russischen Gesandten ihre Ueberraschung ausgedrückt über das, was zu einem so ungegründeten Gerüchte Anlass gegeben haben könne, von dem in Schweden nicht das geringste bekannt sei; Tessin hat dem Gesandten auf Befehl des Königs weiter noch ausgesprochen: „Combien Sa Majesté est sensible à la franchise avec laquelle Sa Majesté Impériale s'est expliquée à cette occasion et qui achève de convaincre que Sa Majesté Impériale persiste dans la même intention que la Suède, de maintenir le repos et la tranquillité dans le Nord."

schwedische Ministère eine so modérée Antwort gegeben hätten. Wenn die Russen sich weiter expliciren wollten, so könnte es fast nicht fehlen, als dass sie sich mit einander verstehen müssten.

Es kann vielleicht auch sein, dass weil den Russen so viel von einer intendirten Veränderung in der Regierungsform in Schweden insinuiret worden, diese endlich sich selbst mit den Schweden darüber expliciren und sondiren wollen, ob ihre [der Russen] Alliirte ihnen deshalb was weiss machen wollen oder nicht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3469. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Februar 1749.

Ausserdem dass Se. Königl. Majestät nach Ew. Excellenz Vorschlage bereits agreiret haben, dass Dero Ministres in Frankreich, Engelland, Russland und zu Wien das ganze Detail der Paninschen Declaration in Schweden uud der ihm darauf gewordenen Antwort mit nächster Post communiciret werden möchte, finden Höchstdieselbe annoch nöthig, dass gedachten Ministres, insonderheit dem von Chambrier, Grafen von Podewils und dem von Klinggräffen, dasjenige zugleich mit communiciret werden müsste, was der p. von Ammon wegen der starken Vermuthung, als ob zwischen denen Puissancen von Russland, Engelland und Oesterreich ein Tractat schon wirklich gezeichnet sei, gemeldet hat;[2] dass ferner auch noch dem p. von Chambrier dasjenige en détail communiciret werde, was der Herr Graf von Podewils in seiner Dépêche

[1] Vergl. auch Nr. 3472. — [2] Vergl. S. 367.

wegen der grossen Bewegung, welche die Kaiserin sowohl als der Kaiser zu Wien sich gäben, um aus allem Geld zu machen und zusammenzubringen, geschrieben hat.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 3470. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. Februar 1749.

Podewils berichtet, Berlin 15. Februar: „L'abbé Loise m'a fait lire une dépêche du comte de Lanmary par laquelle il lui fait part de la découverte qu'on prétend d'avoir faite en Suède, touchant les dangereux desseins concertés entre les deux cours impériales et celle de Londres pour mettre tout le Nord sous le joug, en plaçant le duc de Cumberland sur le trône de Suède, et le prince Charles de Lorraine sur celui de Pologne. Je lui répondis que Votre Majesté, ayant reçu des avis tout-à-fait semblables, les avait fidèlement communiqués à la cour de Versailles;[1] . . . que la France avait certainement raison d'être sur ses gardes contre ces sourdes menées, de les éclairer avec plus d'attention, et surtout de se former des notions plus justes qu'elle n'avait fait jusqu'ici, par rapport aux ressources de la cour de Vienne et à la situation où elle se trouvait maintenant, comme aussi des grands préparatifs qu'on faisait partout dans les États de la domination de la maison d'Autriche."

Es ist recht gut, dass er dieses alles dem p. Loise gesagt hat, es wird aber darauf ankommen, ob das französische Ministerium es so nehmen wird, wie es ihnen geschrieben worden, oder ob es alles solches wie Bagatelles ansehen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 3471. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 15 février 1749.

Si la nation est autant indignée contre la cour que vous me le marquez par la relation que vous m'avez faite du 5 de ce mois, par rapport aux Universaux[2] qu'on a fait paraître pour une Diète extraordinaire à assembler et à la façon dont on s'y explique, elle a tout-à-fait raison, et je suis assez curieux d'apprendre de quelle manière le palatin de Belcz s'expliquera là-dessus. Quant à vous, vous ne laisserez pas de mettre de l'huile dans le feu, pourvu que vous le sachiez faire indirectement et d'une façon à n'être point remarqué des partisans de la cour de Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 316. 340. 351. — [2] Vergl. S. 349. 353.

## 3472. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 31. Januar:[1] „M. Panin eut sa conférence avant-hier, et le comte de Tessin, que j'ai rencontré à la cour le soir du même jour, m'informa d'abord de ce qui s'y était passé, savoir que le ministre de Russie avait insinué par ordre de sa cour que Sa Majesté l'Impératrice venait d'apprendre qu'il y avait un plan formé de changer la forme du gouvernement en Suède immédiatement après la mort du Roi; mais comme elle ne pourrait regarder avec indifférence un pareil changement, vu l'obligation où elle était de la maintenir en vertu le l'article 7 du traité de Nystad, aussi bien que par celui d'Abo, qui n'y avait rien changé, elle avait pourtant cru nécessaire de s'expliquer là-dessus, et ne pourrait pas s'empêcher, au cas qu'on voulût réellement en venir à changer ladite forme du gouvernement, de prendre alors des mesures efficaces pour s'y opposer.

La réponse du comte de Tessin à la déclaration du ministre de Russie a été environ dans ces termes: Qu'on était surpris, à la vérité, d'entendre parler d'un pareil plan, mais qu'on avait aussi lieu d'être persuadé qu'il n'en était rien, et qu'on y était d'autant plus fondé que le gouvernement, connaissant l'intérieur du pays et des provinces, pourrait assez bien être informé pour savoir qu'il n'en était pas du tout question, si l'on voulait en excepter quelques bruits qui malgré lui avaient été semés sur la frontière de Norvége; que ce même gouvernement et la nation avaient tant de confiance dans la sagesse de Son Altesse Royale le Prince-Successeur, dans son serment et dans les constitutions de ce royaume, qu'on n'avait aucun lieu d'appréhender un bouleversement dans la forme présente du gouvernement, et qu'on n'avait besoin d'aucun secours étranger pour une affaire de cette nature."

Potsdam, 15 février 1749.

J'ai été content de la relation que vous m'avez faite du 31 du janvier dernier, touchant la déclaration que la cour de Russie a fait faire par le sieur Panin, et j'ai surtout fort applaudi à la façon modérée dont les ministres de Suède y ont répondu. Cependant, comme l'on ne saurait se fier aux paroles emmiellées de la Russie avant que de voir plus clair dans son système, vous devez tirer encore vos arguments de cette déclaration, pour convaincre les ministres de Suède de la nécessité absolue qu'il y a d'arranger tellement leurs affaires qu'au cas de mort du roi de Suède il ne se fasse la moindre chose qui puisse donner occasion aux ennemis de la Suède, et en particulier à la Russie, de venir à des éclats. Il me semble même qu'on devrait penser à prendre des mesures pour que le rusé chancelier de Russie n'intriguât pas avec quelques-uns de son parti, membres de la Diète à assembler après le décès du roi de Suède, afin que ceux-ci proposent eux-mêmes alors des changements dans la forme du gouvernement, dans le but d'y attirer les autres et de donner par là occasion au chancelier de Russie de mettre en exécution ses mauvais desseins contre la Suède; aussi, quand jamais ce cas que je suppose devrait arriver, il me semble qu'on devrait rondement déclarer alors de la part du Prince-Successeur qu'on se tiendrait absolument à la forme présente

[1] Vergl. S. 372. 373.

du gouvernement et qu'on ne souffrirait point qu'il s'y fît le moindre changement. Vous ne laisserez pas de communiquer sur ceci avec le comte Tessin et le sieur de Rudenschöld, en leur représentant la nécessité qu'il y avait à obvier à tout ce que les ennemis de la Suède pourraient machiner contre celle-ci, afin de les prévenir à tous égards.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3473. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 15 février 1749.

Je suis tout satisfait de votre dépêche du 23 de janvier dernier, et je vous fais faire communication du département des affaires étrangères à la suite de celle-ci, par la poste d'aujourd'hui, de ce que le ministre russien de Panin à la cour de Suède y a déclaré de la part de sa cour aux ministres suédois, tout ainsi que de la réponse que ceux-ci y ont faite. Si les vues de la Russie ne tendent qu'à empêcher quelque changement dans la forme présente du gouvernement de Suède, pour éviter de la sorte que la souveraineté ne s'y introduise, il est constant qu'il n'y aura point à appréhender de troubles en Suède, mais que tout y ira bien. Je dois cependant vous dire que je ne me fie point encore aux paroles emmiellées de la cour de Russie, et qu'il me paraît jusqu'ici qu'il y a un dessous des cartes au jeu de la Russie, de sorte que vous ne devez point vous laisser endormir par aucunes belles apparences, mais être extrêmement vigilant pour vous orienter de tout votre mieux, et autant qu'humainement possible, sur les véritables desseins et sur le fond des allures de la cour de Russie. Vous tâcherez, de même, d'approfondir les trames que les cours de Vienne et de Londres peuvent ourdir là où vous êtes, d'autant plus que mes avis de Hollande semblent confirmer qu'il y a eu tout récemment un traité de conclu entre les cours de Pétersbourg, d'Angleterre et de Vienne, et que ce traité avait effectivement été signé, à l'heure qu'il est, par les cours en question.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3474. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1749.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'est bien parvenue. Je vous fais communiquer, par l'ordinaire d'aujourd'hui, du département des affaires étrangères la déclaration que le ministre russien de Panin à Stockholm y a faite au ministère suédois par ordre de sa cour, et la réponse que ledit ministère a faite à cette déclaration, et je vous avoue que, quand je réfléchis sur cette démarche de la cour de Russie et que

je tâche de la concilier avec la conduite que tient actuellement la cour de Vienne et dont vous venez de me faire rapport, tout m'y semble tenir de l'énigme et être une affaire tellement intriguée qu'il m'est impossible d'y développer quelque chose des véritables desseins des deux cours en question. Je m'en console, en attendant, d'autant plus volontiers que j'espère de bientôt m'orienter sur ce sujet, pour savoir en quoi consiste proprement le véritable objet du jeu de ces deux cours, et vous serez mis alors au fait de tout ce qui en sera parvenu à ma connaissance. Vous ne vous tromperez jamais en pensant que je ne me fie point à la cour de Vienne davantage et pour plus qu'il ne m'en paraît au grand jour. Comptez que je ne me laisserai point endormir par cette cour, et soyez très persuadé que je ne suis pas sans précautions contre toute surprise de la part des Autrichiens, que je suis prêt à tout événement, et que je saurai me défendre dès que ces Autrichiens voudront en venir à l'exécution de quelque mauvais projet contre moi. Au reste, je me repose sur vous que vous serez toujours extrêmement attentif à tout ce qui se passera là où vous êtes, pour pouvoir me faire vos rapports exacts de ce qui vous en sera revenu.

Pour ce qui est du séjour que les troupes russiennes font encore dans les pays héréditaires autrichiens, il n'y a pas de quoi vous dussiez prendre de l'inquiétude, étant informé, moi, de tout ce qui se fait à cet égard-ci.

Nach dem Concept. Federic.

## 3475. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 15 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 31 du janvier dernier. Si le marquis de Puyzieulx croit que, par les raisons qu'il vous a alléguées, le pouvoir despotique dans un roi de Suède pourrait me convenir, vous lui insinuerez que jamais une souveraineté en Suède ne me conviendrait tant que la conservation de la tranquillité du Nord; qu'en conséquence de ce la j'avais fait faire les insinuations les plus énergiques en Suède, pour qu'on ne change rien à la forme du gouvernement présent, quand le cas de mort du roi de Suède arrivera, et qu'on devait éviter soigneusement tout ce qui pouvait commettre la Suède avec ses voisins; mais que, si malgré tout cela la Suède étrait entamée par la Russie, je priais M. de Puyzieulx de penser si c'était par ma faute, et si ce cas-là n'était pas bien différent de ce que même mes ennemis prenaient à tâche de m'imputer, quoique frivolement, comme si je ne cherchais qu'à brouiller les cartes de nouveau.

Il est vrai que mes dernières lettres de Russie disent que, selon les apparences, les vues du chancelier Bestushew relativement à la Suède ne tendaient qu'à empêcher l'établissement de la souveraineté dans ce royaume, et que de tous ses autres projets celui d'éloigner le Grand-Duc du trône de Russie était le principal objet où aboutissaient toutes ses manœuvres; qu'outre cela un de mes amis là assurait que la con-

vention sur l'entretien d'un corps de 30,000 hommes troupes russiennes en Livonie n'était point encore renouvelée, et qu'il doutait fort que les puissances intéressées eussent envie de renouveler à cet égard leurs engagements, d'autant plus qu'elles étaient trop aises de se voir déchargées du fardeau de ces conditions onéreuses, pour vouloir sans aucune nécessité apparente l'endosser de nouveau, et que le ministre de Hollande en Russie, qui avait débité cette nouvelle, avait voulu apparemment en imposer. D'ailleurs je vous fais communiquer par une dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères la déclaration que la cour de Russie a fait faire par son ministre à Stockholm au ministère de Suède, démarche qui me rassure en quelque façon des ombrages où j'ai été, comme si la cour de Russie voulait changer la succession établie en Suède. Mais quand je considère d'un autre côté que la Russie peut avoir un autre but dans tout ceci, quand je combine ce que je vous fais communiquer, encore, par le département des affaires étrangères par rapport aux arrangements que la cour de Vienne fait actuellement avec beaucoup de chaleur par rapport à son militaire, et à la peine que l'Empereur et l'Impératrice se donnent pour faire argent de tout, de même que touchant ses autres arrangements, qui indiquent tous qu'il y a de grands desseins sur le tapis; quand il est vrai encore, ce que mes lettres de Hollande m'apprennent, qu'il y a une triple alliance conclue entre les cours de Londres, de Pétersbourg et de Vienne, et que le traité en est signé — j'avoue qu'il y a une complication de circonstances que je ne sais point démêler encore, et qui, en attendant, ne laissent pas de donner bien des soupçons. Avec tout cela, je crois que, si la cour de Londres abandonne une fois ses vues ambitieuses, la Russie et le reste de ses alliés ne voudront point commencer le branle, et que, si l'intention du roi d'Angleterre n'est point de placer son fils, le duc de Cumberland, au trône de la Suède, il n'y aura point de guerre à craindre dans le Nord; mais que, si au contraire le roi d'Angleterre couche cet établissement pour son fils, alors la guerre sera inévitable, qui mettra toute l'Europe en combustion.

Vous ne laisserez pas de communiquer convenablement ces considérations au marquis de Puyzieulx, en ajoutant par manière de confidence que, si malheureusement une guerre devait commencer entre la Suède et la Russie, mes affaires n'étaient point encore arrangées de façon que je puisse y prendre part d'abord, et qu'il me faudrait, au moins, une année de temps encore, avant que je sois à même de faire des démonstrations de diversion aux ennemis de la Suède.

A cette occasion, je veux bien vous dire, quoique dans le dernier secret et uniquement pour votre direction, que je fais faire ces insinuations-là au marquis de Puyzieulx pour le prévenir, afin qu'au cas d'une rupture entre la Suède et la Russie la France ne me demande point de m'en mêler d'abord ni de me jeter en avant, et vous pouvez compter que, si cette guerre funeste devait avoir lieu, je me tiendrai

hors du jeu autant qu'il me le sera possible; d'ailleurs j'aimerais mieux alors de me faire solliciter par la France pour m'en mêler, que d'y entrer gratuitement et de gaîté de cœur, ce que mes circonstances ne voudraient point permettre autrement.

Au reste, quant au malheureux Lestocq, on vient de m'apprendre que ni lui ni sa femme n'étaient plus à la forteresse de Pétersbourg, et qu'on le croyait ou transporté, ou mort de toutes les souffrances et tourments dont on l'avait fait passer, et dont à la fin il était expiré. Quant aux motifs de l'arrêt de cet infortuné, on croyait qu'il eût été en correspondance avec le Prince-Successeur ou avec quelque autre personne en Suède, et que l'on avait intercepté de ses lettres, puisqu'on ne parlait que de lettres interceptées.

Federic.

P. S.

Comme je n'ai pas pu savoir précisément jusqu'ici à quelle somme montent les capitaux et les intérêts que la reine de Hongrie doit payer à la république de Gênes en conformité du dernier traité de paix,[1] je serais bien aise si vous pouviez vous en informer auprès du marquis de Puyzieulx, pour m'en faire alors votre rapport de manière que j'y pourrais tabler.

Nach dem Concept.

---

## 3476. AU PRINCE DE PRUSSE A BAIREUTH.

[Potsdam], 16 février 1749.

Mon cher Frère. Je suis bien aise que vous êtes arrivé en bonne santé à Baireuth, mais un jour plus tard vous m'auriez fait gagner une gageure avec Rothenburg. Ce qui me réjouit le plus, c'est que la santé de ma sœur est bonne, ce qui me fait espérer que je pourrai avoir le bonheur de la revoir cet été. Le jeune Finck est ici de retour de Russie;[2] il fait des contes à tomber en syncope. J'aurais bien de la peine à vous mander d'ici des nouvelles intéressantes, vous priant de me croire avec la plus parfaite amitié, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

## 3477. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Heusinger berichtet, Copenhagen 11. Februar: „J'ai d'abord fait part à l'abbé Lemaire, aussi bien qu'au ministre de Suède, de la nouvelle que Votre Majesté m'a donnée[3] de la négociation qui doit être sur le tapis entre la cour de

Potsdam, 17. Februar 1749.

Ich lasse es bei demjenigen bewenden, was deshalb bereits an Chambrier geschrieben worden,[4] dass wenn dergleichen Insinuation

[1] Vergl. S. 361. — [2] Vergl. S. 308. — [3] Vergl. S. 355 Anm. 1. — [4] Vergl. S. 363.

Danemark, celle d'Angleterre et les deux impériales . . . Cette nouvelle ne frappa pas peu lesdits ministres, et, par les circonstances dont elle est accompagnée, ils y trouvèrent beaucoup de probabilité . . . Comme le baron de Fleming prétend savoir de science certaine que M. de Puyzieulx avait déjà parlé au baron Bernstorff sur la conduite équivoque de la cour de Danemark, M. Lemaire se croit assez en droit d'en parler dans l'occasion au ministère danois. Les susdits ministres me firent entendre qu'une explication demandée de la part de Votre Majesté à la cour de Danemark dans cette rencontre, ne laisserait pas de faire un bon effet."

an dem dänischen Hofe geschehen soll, solches mit dem französischen Minister in gleicher Zeit und egalen Terminis geschehen muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3478. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. Februar: „Le comte de Keyserlingk m'est venu trouver ce matin pour me dire que sa cour l'avait averti du dessein qu'elle avait de le rappeler d'ici pour l'envoyer à celle de Dresde, et qu'il serait remplacé par un autre ministre . . . Keyserlingk témoigna en même temps quitter la cour de Votre Majesté à regret, d'autant plus qu'il prétend que la sienne lui avait promis ce poste pour le reste de sa vie; il ajouta par manière de réflexion que peut-être on l'aurait laissé ici, s'il avait plu à Votre Majesté de remplir la vacance du ministre d'État comte de Finckenstein, fort estimé à sa cour, par un autre qui fût du même caractère et de la même dignité."

Potsdam, 18. Februar 1749.

Ich habe es vor einigen Monaten schon gewusst, dass solche Veränderung mit ihm geschehen wird. Inzwischen kann er ihm so viel Complimente machen als möglich ist, auch auf was Art er will, ihm aber dabei mit einfliessen lassen, wie es zu beklagen wäre, dass unsre beiden Höfe sich nicht besser verstünden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3479. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 18 février 1749.

J'ai tout lieu d'être satisfait du contenu de votre dépêche du 27 de janvier dernier. Vous ferez néanmoins très bien de ne point vous laisser endormir par toutes ces belles apparences, plutôt vous recommandé-je en premier lieu d'apporter de votre part une attention non interrompue aux desseins et à toutes les menées du Chancelier relative-

ment aux affaires de la Suède, et que vous tâchiez ensuite de savoir positivement comment les troupes russiennes, dès que surtout le corps auxiliaire de ces troupes, qui jusqu'ici a subsisté dans les pays héréditaires autrichiens, sera de retour en Russie, seront disloquées chez elles pour les quartiers qu'elles devront occuper, afin que vous soyez en état de m'en faire votre rapport bien exact et de manière que je puisse entièrement y tabler. Ce sont là les deux articles qui m'importent actuellement le plus, par l'intérêt que j'y prends, et que vous tâcherez d'approfondir de tout votre mieux là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3480. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 février 1749.

Je me vois obligé de vous dire, au contenu de votre dépêche du 3 de ce mois, que je crois avoir grande raison pour souhaiter de n'avoir jamais affaire du secours de la France, ne pouvant juger autrement sinon qu'elle ne me serait d'un grand usage. Vous ne laisserez cependant échapper aucune occasion convenable sans répéter au marquis de Puyzieulx ce que je vous ai ordonné par ma dernière dépêche, savoir que, si malheureusement il s'élevait une guerre entre la Russie et la Suède, je n'étais point encore arrangé, cette année, pour pouvoir me mêler de cette guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3481. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 18 février 1749.

Quant à votre dépêche du 11 de ce mois, qui m'a été bien rendue, je vous ordonne que, lorsque semblables bruits aussi ridicules que celui que je prendrais à ma solde les troupes de Hesse, commenceront à prendre cours là où vous êtes, ou bien qu'il y pourra être question de pareils à ceux que le fade gazetier Rodérique vient d'insérer dans ses gazettes,[1] pour faire accroire au public que je prendrais à ma disposition les troupes du duc de Brunswick,[2] vous ayez alors à donner hautement un démenti à ces bruits et à les traduire comme mensongers et ridicules.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Gazette de Cologne. Vergl. Bd. II, 416. 508. — [2] Vergl. S. 358.

## 3482. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 21 février 1749.

J'ai été ravi d'apprendre par la dépêche que vous m'avez faite en date du 7 de ce mois que le ministère de France commence, à la fin, d'ouvrir les yeux sur la conduite peu équivoque des Anglais ou plutôt sur celle du roi d'Angleterre et de son ministre hanovrien,[2] qui, à ce que mes lettres de Londres m'apprennent, mène le duc de Newcastle à sa volonté. C'est assurément en conséquence du système que la cour de Vienne s'est fait depuis quelque temps pour parvenir à son but principal d'abaisser la France, que le ministère d'Angleterre agit, et vous vous ressouviendrez de ce que je vous en ai appris, il y a à peu près deux ans,[3] comment la cour de Vienne avait pris à tâche d'endormir celle de France, en lui inspirant de forts soupçons contre moi, et de tâcher par tous les moyens possibles à la détacher de moi; aussi suis-je persuadé que, si vous communiquez au marquis de Puyzieulx, ainsi que c'est ma volonté, tout ce que je vous ai marqué alors des intentions de la cour de Vienne, il ouvrira encore plus les yeux sur les procédés des Anglais pour en imposer à la France.

Au surplus, je me réfère à tout ce que je vous fais communiquer par une dépêche qui vous viendra en date d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, concernant les avis qui me sont parvenus par mes lettres de Londres touchant le secret impénétrable que le ministère anglais continue de garder sur les affaires du Nord, et des apparences qu'il y a qu'il n'en éclatera rien qu'après les évacuations des Pays-Bas,

Chambrier berichtet, Paris 7. Februar, Puyzieulx habe dem schwedischen Gesandten von Scheffer u. A. erklärt: „Que Sa Majesté Très Chrétienne satisferait exactement au payement des subsides qu'elle a promis à la Suède, qu'elle les étendrait même plus loin, s'il le fallait, et que lui, Puyzieulx, avait donné tout récemment au marquis Desalleurs les ordres les plus positifs de porter les Turcs à déclarer à la Russie que, si elle attaquait la Suède, la Porte Ottomane ne pourrait se dispenser d'attaquer la Russie, en vertu du traité d'alliance qui a été fait en 1739 entre la Porte Ottomane et la Suède.

Votre Majesté sera peut-être surprise, après tout ce que j'ai eu l'honneur de Lui marquer de la confiance que l'on témoignait ici avoir pour l'Angleterre, qu'on parle aujourd'hui au ministre de Suède sur le ton qu'on le fait. En voici la raison: La France a appris depuis peu de jours différentes choses de la conduite des Anglais à son égard qui lui ont ouvert les yeux, et surtout l'affectation que le ministère britannique fait paraître depuis quinze ou vingt jours de vouloir qu'on croie dans le monde que l'Angleterre est mal avec la France."[1]

[1] Unter dem 20. Februar übermittelt Eichel an den Grafen Podewils in Berlin den Befehl des Königs, Klinggräffen in London von der Meldung Chambrier's durch einen Erlass aus dem Ministerium in Kenntniss zu setzen, „jedennoch sonder etwas von der Confidence zu berühren, welche der Marquis de Puyzieulx von den Absichten des französischen Hofes wegen der Türken, wenn die Russen die Schweden attaquiren wollten, gemachet hat, als welche Umstände des Königs Majestät nicht vor communicabel halten." — [2] Ph. von Münchhausen. — [3] Vergl. S. 360 Anm. 1.

de même que sur le sentiment qu'on a que, si la France se déclarait sérieusement sur les affaires du Nord, les ministres d'Angleterre y penseraient plus d'une fois, avant que d'y prendre parti. Tout intéressant que cet avis me paraît, je laisse cependant à votre discernement si vous croyez convenable de le communiquer au marquis de Puyzieulx de façon qu'il ne saurait se fortifier dans les soupçons que mes ennemis lui ont inspirés, comme si je n'avais en vue que d'aigrir la France contre l'Angleterre, afin de brouiller de nouveau les cartes. Indépendamment de cela, vous ne laisserez pas d'informer ce ministre des avis que j'ai et que je vous fais communiquer, encore, du département des affaires étrangères, de l'empressement extrême que la cour de Vienne continue d'avoir à amasser de l'argent comptant, et que, malgré les fortes sommes qu'elle avait en caisse, on n'en payait personne, et que même on cessait de payer les pensions qui en temps de guerre avaient été acquittées; avis qui ne laissait pas que de donner à penser sur les desseins de ladite cour de brouiller les affaires du Nord et d'avoir en mains afin de payer des subsides à la Russie pour parvenir à ses fins — quoique la démarche que la Russie a faite par la déclaration qu'elle a fait faire par son ministre à Stockholm, le sieur Panin, dont vous êtes déjà instruit, ait dû me tranquilliser.

L'on me marque d'ailleurs de Londres que le ministre de Danemark,[1] ayant été sondé sur les grands préparatifs de guerre de son maître, avait répondu qu'il fallait être sur ses gardes contre un orage qui s'élevait dans le voisinage; que, tant que le roi de Suède serait en vie, les choses resteraient tranquilles, et que, pour lui, il espérait que tout cela n'aurait point de suites. De plus, le duc de Newcastle, à qui un de ses confidents a serré le bouton sur les affaires du Nord, doit s'être exprimé, à la fin, dans ces termes: que l'Angleterre était un pays de liberté et qu'elle avait encore de l'argent pour soutenir ceux de ses amis qu'on voudrait opprimer, et qu'elle était fidèle à ses anciens alliés; expression à laquelle j'avoue que je n'entends rien, mais qui me paraît être du même aloi que le sont les bruits ridicules et insensés qu'on dissémine à Vienne comme si la Russie craignait d'être attaquée.

Voilà tout ce qui m'est revenu de pour et de contre, dont je vous laisse la liberté de faire tel usage que la prudence vous dictera. En attendant, vous ne laisserez pas de faire pousser, par le ministre suédois, à la roue, pour que la France fasse quelque déclaration sérieuse en Angleterre pour empêcher, s'il est possible, une nouvelle guerre.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Söhlendahl.

## 3483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 21 février 1749.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois. Dans l'incertitude où les choses sont encore par rapport aux affaires du Nord, vous ne devez point discontinuer à mettre toute votre application afin de vous en orienter et de me mander ce qui en viendra à votre connaissance. Je dois vous avertir que le ministère de France vient, à la fin, d'ouvrir les yeux sur la conduite de celui de l'Angleterre à l'égard de l'affectation dont celui-ci fait paraître de vouloir qu'on croie dans le monde que l'Angleterre est mal avec la France, en sorte que le ministère de France commence à revoir les choses telles qu'elles sont. Ce qui me donne d'ailleurs à penser, c'est que la cour de Vienne continue avec tout l'empressement possible à amasser de l'argent comptant, et que, malgré les fortes sommes qu'elle doit avoir en caisse, elle n'en paie personne, ni même les pensions qui en temps de guerre ont été acquittées. D'un autre côté, quand je combine avec cela la déclaration que la Russie a fait faire par son ministre à Stockholm, le sieur Panin, dont je vous ai fait instruire, et ce que le ministre de Danemark à Londres a dit à un de vos amis, je me vois obligé d'avouer que, toutes ces circonstances prises ensemble, c'est un chaos que je ne puis nullement débrouiller, et qu'il faut que je m'attende aux éclaircissements que vous m'en donnerez encore. En attendant, comme il paraît que le ministère de France commence à s'apercevoir des mauvaises intentions que l'Angleterre peut avoir à l'égard des affaires du Nord, j'espère qu'il se déclarera encore de façon qu'il tiendra les Anglais et leurs alliés en respect. Au surplus, je me remets à ce que je vous fais communiquer par la dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci du département des affaires étrangères.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3484. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. Februar 1749.

Podewils berichtet, Berlin 21. Februar: „Le marquis de Valory a écrit à l'abbé Loise que sa cour pressait beaucoup son retour, et qu'il devait partir au plus tard dans les premiers jours du mois d'avril, à cause, mande-t-il, de la situation critique où les affaires du Nord paraissent être."

Es ist Mir recht lieb, dass die Franzosen anfangen, die nordische Sachen auf einen serieusen Fuss zu nehmen. Wenn ihre Vivacité erst erwacht, so können wir versichert sein, dass sie nicht stille sitzen, sondern vif genug agiren werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 382 Anm. 1.

## 3485. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1749.

J'ai reçu en son temps vos deux rapports du 8 et du 12 de ce mois, et c'est avec plaisir que j'ai appris par ce dernier que le nouveau chiffre que je vous ai envoyé en dernier lieu, vous a été fidèlement remis.[1] Comme, selon que vous me le mandez, l'Empereur et l'Impératrice-Reine continuent encore toujours à amasser de grosses sommes en argent comptant, c'est là un objet qui paraît mériter toute ma curiosité, pour approfondir l'usage qu'ils pourraient vouloir faire de cet argent, surtout n'en acquittant point de dettes et faisant même suspendre le payement ordinaire des pensions. Outre les vues que vous pensez, à cette occasion, que pourrait avoir la cour de Vienne, je puis encore m'en imaginer de tout autres que le payement des sommes dues à la république de Gênes ou l'établissement des nouveaux arrangements de la cour de Vienne, ou aussi que ladite cour voudrait se mettre sur un certain pied de défensive; c'est pourquoi vous ne négligerez pas de vous donner toutes les peines possibles pour savoir au juste quelles peuvent proprement être les raisons qui déterminent la cour où vous êtes à faire ces amas d'argent qu'elle fait, de même si les sommes en sont effectivement aussi fortes qu'on paraît vouloir le faire croire; car pour ce qui est de l'emprunt de deux millions de florins de la banque de Hambourg, mes avis portent qu'à Hambourg même on l'ignore encore parfaitement jusqu'au moment présent.

Quoi qu'il en soit, il n'est point du tout à présumer que la cour de Vienne voulût m'assaillir directement; car, pour ne point dire qu'elle révolterait contre elle la plus grande partie de l'Europe en rompant sans rime ni raison avec moi, en faisant brêche par là à la paix qui vient d'être conclue, en tort de la garantie qui m'y a été stipulée de la Silésie, elle ne se verrait point en état de rien commencer, et encore moins de l'exécuter, avec les 20,000 hommes de ses troupes qu'elle pourra vouloir faire camper en Hongrie. D'un autre côté, si la cour de Vienne ne mettait en état de pouvoir marcher que ces 20,000 hommes de ses troupes, il en résulterait manifestement que le reste de ses troupes ne se trouverait point en état de marche, ce dont j'espère de bientôt être éclairci. Il est indubitable que, si la cour de Vienne butait à vouloir m'entamer, elle ne le ferait point avec 20,000 hommes, mais qu'elle y emploierait tout ce qu'elle pourrait rassembler de forces. Vous ne laisserez donc, aussi, pas que de prendre vos informations si, outre les 20,000 hommes en question, le reste des troupes de l'Impératrice-Reine se trouve aussi en état de pouvoir se mettre en marche; et en cas que cela ne fût pas, vous pourrez être tranquille et assuré que ce qui se fait à l'égard des 20,000 hommes en question, ne doit

[1] Vergl. S. 367.

être regardé que comme une ostentation, concertée peut-être par la cour où vous êtes avec celle de Russie.

Pour ce qui concerne la France, son ministère, après avoir ouvert les yeux sur la conduite qu'a tenue jusqu'ici l'Angleterre, s'aperçoit enfin pour combien la France peut se fier à l'Angleterre ou ne point se reposer sur elle, et commence à penser à prendre des mesures convenables à la France. J'approuve, au reste, beaucoup votre grande vigilance sur les démarches de la cour où vous êtes, et que vous vous défiez des desseins de cette cour; aussi, ce que je viens de vous écrire ci-dessus, n'est que pour vous fournir d'autant plus de matière à réfléchir sur toutes les circonstances.

Vous tâcherez d'ailleurs de savoir exactement si le pied de 108,000 hommes sur lequel la cour de Vienne veut mettre son armée, devra regarder son entière totalité ou bien seulement les troupes qui resteront dans ses pays héréditaires, et que celles qui seront disloquées dans les Pays-Bas et en Italie, ne s'y trouveront point comprises, et vous vous mettrez au fait si, comme on me l'a voulu donner pour certain, le commissariat de campagne autrichien a effectivement été congédié depuis peu.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3486. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 22 février 1749.

Votre dépêche du 30 de janvier dernier m'est bien parvenue, et vous continuerez toujours de donner toute votre attention à toutes les démarches de la cour où vous êtes, tout ainsi qu'à ce qui pourra se traiter entre elle, les Autrichiens, l'Angleterre et la Saxe, pour pouvoir me faire vos rapports de ce qui en sera parvenu à votre connaissance, ce dont vous vous acquitterez le plus diligemment possible. Je vous recommande en particulier que vous soyez surtout fort alerte et attentif sur ce qui pourra regarder de façon quelconque les affaires de Suède ou y avoir quelque rapport.

Si, au reste, je vous ai fait écrire[1] que vous ayez à vous conduire avec grand ménagement à l'égard de l'ami important, ce n'a été que pour déférer aux circonstances critiques d'alors, qui faisaient craindre à juste titre que cet ami ne se trouvât enveloppé dans l'affaire du malheureux Lestocq; mon intention n'a toutefois jamais été que vous l'évitiez tout-à-fait ni que vous ne lui parlassiez absolument pas, mais seulement ai-je entendu vous ordonner que vous ne le fréquentassiez qu'avec circonspection, pour éviter que le Chancelier n'en prît ombrage et ne pût en faire quelque mauvais usage. Enfin, vous vous conformerez

[1] Vergl. S. 339.

là-dessus, tout comme vous le ferez en général, aux instructions que le comte de Finckenstein vous a laissées à son départ de Pétersbourg. Vous serez attentif à tout, et vous ne vous laisserez point endormir par de fausses et trompeuses apparences.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3487. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 22 février 1749.

L'humeur entreprenante du chancelier de Russie et sa haine pour le Prince-Successeur et pour les Suédois ne pouvant que donner de justes inquiétudes pour la tranquillité du Nord, il importerait de savoir si l'on a déjà formé un plan de conduite relatif au décès du roi de Suède et applicable à tous les cas possibles, et, cela étant, je verrais avec plaisir qu'on m'en fît une communication amiable. Et comme j'ai de fortes et solides raisons pour croire que l'intérêt de la nation et du Prince-Successeur en particulier exige absolument qu'on ne touche pas le moins du monde à la forme du gouvernement et qu'on attende pour cet effet des circonstances plus favorables, qui ne tarderont pas à se présenter, je souhaiterais encore de savoir s'il n'y aurait pas moyen de borner la Diète extraordinaire à la simple reconnaissance du nouveau Roi et si l'on ne pourrait pas convoquer les États à Upsala, qui est le lieu du couronnement, et éviter par là la tenue d'un comité secret, qui entraînerait infailliblement des longueurs, des discussions et peut-être même des intrigues dont les cours de Russie et de Copenhague ne manqueraient pas de profiter.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3488. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 21. Februar: „J'ai l'honneur d'envoyer très humblement à Votre Majesté la note ci-jointe,[1] concernant les affaires de Suède. C'est une idée que je soumets à Ses lumières; je ne sais si elle sera goûtée à Stockholm, mais il me semble qu'elle épargnerait bien des embarras et des inconvénients."

Potsdam, 23 février 1749.

J'ai bien reçu à la suite de votre lettre du 21 de ce mois la note que je vous ai demandée concernant les affaires de Suède. J'ai reconnu avec satisfaction la solidité des réflexions que vous y avez mises, et ne laisserai point d'en faire un usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die von Finckenstein überreichte Note ist wörtlich dem unter Nr. 3487 abgedruckten Schreiben an die Kronprinzessin von Schweden zu Grunde gelegt, nur steht in dem Schreiben statt Sa Majesté überall die erste Person und statt et de Leurs Altesses Royales en particulier: et du Prince-Successeur en particulier. Vergl. auch S. 389.

## 3489. AU SECRÉTAIRE HECHT A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1749.

Votre rapport du 19 de ce mois m'est bien parvenu, et il est presque impossible que, vu l'administration tout inouïe des finances de Saxe, son crédit se puisse soutenir et qu'il ne s'en suive une banqueroute totale. Quoi qu'il en arrive, j'espère toujours de tirer mon épingle du jeu par rapport à mes sujets créanciers de la *Steuer*.[1] Au reste, vous continuerez d'être attentif à tout ce qui se passe sur vos lieux et de me mander exactement ce que vous jugerez digne de mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 février 1749.

J'ai bien reçu en son temps vos dépêches des 4, 7 et 10 de ce mois. Les arrangements que selon ces dépêches le ministère de Suède a faits tant pour l'intérieur du royaume que pour le militaire, et les règles qu'il s'est proposé de suivre pendant un temps aussi critique et dangereux que le présent, sont si bonnes et sages qu'on n'y saurait ajouter quelque chose. Et comme il faut convenir qu'il est bien difficile encore de s'orienter sur les vrais desseins de la Russie et des puissances qu'elle s'est attachées, et que tout ce que l'on en a pu apprendre jusqu'ici, est si vague et incertain qu'il n'y a moyen de se fixer là-dessus, la Suède a bien lieu d'être partout sur ses gardes, jusqu'à ce qu'on soit à même d'en juger avec précision.

A cette occasion, je veux bien vous dire que, si dans toutes ces entrefaites il ne s'agissait d'autre chose que d'un plan de changement de succession en Russie, en voulant substituer un autre à la place du grand-duc de Russie, et que le Danemark voudrait profiter alors de la conjoncture en s'emparant du Holstein tout de suite, je ne conseillerais jamais à la Suède de se commettre pour de pareils objets ni d'entrer en guerre là-dessus, parceque toutes les démarches et tous les efforts qu'elle voudrait faire à ces égards, seraient à pure perte et de conséquences assez dangereuses.

Pour ce qui concerne l'avis qui est parvenu au gouvernement, comme s'il s'agissait d'un traité entre la Suède et moi moyennant lequel la Suède me céderait sa Poméranie,[2] afin qu'à mon tour je l'aidasse à récupérer la Livonie et ce qu'elle a perdu de la Finlande, je sais, à n'en pouvoir presque pas douter, que c'est à Vienne qu'on a forgé ces contes, et qu'on a tâché de les disséminer, avec bien d'autres mensonges encore, en Russie, en Angleterre et en différents autres lieux, même en Suède. C'est pourquoi j'ai été bien aise de voir que le comte

[1] Vergl. S. 35 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 342.

de Tessin leur a donné hautement le démenti, ce qui était bien nécessaire dans les conjonctures présentes.

Il y a encore une chose qui ne demande pas moins l'attention du ministère de Suède que toutes les autres affaires. C'est qu'il devrait nécessairement convenir à temps sur les arrangements à prendre pour la Diète à convoquer dès que le Roi sera décédé, et préparer en conséquence tout ce qui sera nécessaire pour prévenir tous débats ou longueurs, et tout ce qui saurait empêcher que le gouvernement du nouveau roi ne se fît d'abord. Et comme vous savez assez les fortes et solides raisons qui exigent absolument qu'on ne touche pas le moins du monde à la forme du gouvernement, je souhaiterais encore qu'il y eût moyen de borner cette Diète extraordinaire là à la simple reconnaissance du nouveau Roi, à laquelle fin il faudrait convoquer les États à Upsala, lieu ordinaire du couronnement, afin d'éviter par là la tenue d'un comité secret, qui ne saurait qu'entraîner infailliblement des longueurs, des discussions et peut-être même des intrigues dont les cours ennemies de la Suède ne manqueraient pas de profiter. Comme je ne suis pas assez au fait de la constitution du royaume pour savoir au juste si une telle Diète peut avoir lieu conformément aux lois du gouvernement, je veux que vous vous en expliquiez avec le comte de Tessin et avec le sieur de Rudenschöld et avisiez avec eux ce qu'ils en trouvent faisable. Il serait toutefois à souhaiter qu'une telle Diète où il ne s'agirait simplement que de la reconnaissance et du gouvernement du nouveau Roi, pût avoir lieu, afin de ne pas laiser le loisir ni fournir l'occasion aux ennemis de la Suède de semer de la discorde et de gagner par là le temps de parvenir à leurs vues pernicieuses.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3491. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 25 février 1749.

Comme la dernière poste ne m'a apporté aucune dépêche de votre part, et qu'il faut que j'attende celle qui suivra pour avoir votre réponse relativement aux différentes insinuations que je vous ai chargé de faire au marquis de Puyzieulx concernant les affaires du Nord, je vais vous dire présentement que, selon mes dernières lettres de Londres, le ministère anglais continue à garder un silence opiniâtre là-dessus, mais qu'on ne laisse pas d'entrevoir assez clairement qu'il y a un orage en l'air, mais qui ne paraissait pas encore entièrement formé; que l'animosité de la Russie contre le Prince-Successeur en Suède était grande; que le comte Chesterfield, que vous ne nommerez cependant pas, avait confié à un de ses amis, dès l'année passée, que l'Impératrice lierait si bien la partie, à la paix, que l'ordre de succession en Suède serait renversé, ajoutant que tout cela pourrait avoir de grandes suites, mais qu'il fallait

la paix, la supériorité de la France étant trop grande pour lors; que quoiqu'on ne doutât pas de l'envoi d'une escadre dans la Baltique, la chose était toujours traitée avec beaucoup de mystère; que dans le peu qu'on arrachait là sur les affaires du Nord, il n'était point question de renverser l'ordre de succession en Suède, mais bien du maintien de la présente forme du gouvernement, ce qui ne paraissait cependant que comme un prétexte; qu'on ne saurait rien dire de positif sur le duc de Cumberland: l'on en avait parlé, mais on gardait présentement un silence parfait là-dessus. Enfin, tout était mystère là, et l'on ne verrait clair qu'après toutes les évacuations faites; le grand article pour la réussite du projet était sûrement d'amuser la France et de mettre la méfiance entre elle et moi, à quoi l'on avait travaillé depuis quelques années. Même l'envoi du sieur Legge n'avait point eu d'autre but que de causer de la jalousie à la France et de s'assurer de moi jusqu'à la paix. Si la France se laissait endormir, elle s'en repentirait, mais que l'orage qui menace serait bientôt conjuré, si elle parlait fermement.

Je vous communique tout ceci pour votre information, et comme je ne saurais pas savoir la disposition où le ministère de France est présentement à l'égard des affaires du Nord et de l'Angleterre, je laisse à votre pénétration et votre sagacité ce que vous croyez pouvoir hasarder ou non, de tout ce que je vous ai appris ci-dessus, au marquis de Puyzieulx et aux ministres de France, me remettant uniquement là-dessus sur votre prudence reconnue et sur le zèle que vous avez pour le bien de mon service.

Je dois encore vous avertir qu'il ne se passe présentement aucune semaine, sans qu'ils ne passe par Berlin des courriers qui vont à Londres et retournent en Russie. Et comme je sais que de pareils envois ne discontinuent point entre les cours de Russie et celle de Vienne, comme aussi à celle de Danemark, c'est une marque évidente qu'il se traite entre ses cours-là des choses de la dernière conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

## 3492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 25 février 1749.

La dernière dépêche que j'ai eue de vous, a été du 11 de ce mois. Si tout est mystère là où vous êtes relativement aux affaires du Nord et aux puissances qui paraissent couver des desseins contre la Suède et contre moi, je n'ai pas été mieux instruit de tout ce qui m'est revenu de nouvelles à ce sujet depuis la dernière que je vous ai faite. Elles sont si vagues, si incertaines que je ne vous saurais communiquer par la présente aucune qui pourrait vous donner quelques lumières à cet égard, hormis qu'on vient de m'écrire de Copenhague que les Danois commencent à armer plus fort qu'ils n'ont pas fait jusqu'ici.

Au surplus, je dois vous faire ressouvenir que je vous ai parlé avant votre dernier départ de Berlin d'un certain homme de chambre dont le sieur Andrié vous a dit le nom. Je crois qu'il serait convenable que vous tâchiez à vous rendre confident cet homme-là, afin de tirer peut-être de lui quelques lumières; je crois d'ailleurs que vous ferez bien de chercher des connaissances parmi le parti contraire à la cour, s'il y a moyen de vous orienter par eux sur les intentions secrètes de la cour.

Je dois encore vous avertir qu'il ne se passe présentement aucune semaine sans qu'il ne passe par Berlin des courriers qui vont à Londres et reviennent en Russie, et comme je sais que de pareils envois ne discontinuent pas entre la cour de Russie et celle de Vienne, comme aussi celle de Danemark, c'est une marque évidente qu'il se traite entre ces cours-là des choses de la dernière conséquence.

Federic.

Nach dem Concept. Der letzte Absatz nur in der chiffrirten Ausfertigung.

---

## 3493. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 25 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Quelques bonnes raisons que puissent avoir ceux dont vous dites qu'ils sont de l'opinion que l'alliance qui se négocie entre l'Angleterre et les deux cours impériales n'a aucun but offensif et que les nuages qui se sont élevés dans le Nord se dissiperont d'eux-même, cependant — comme je suis trop intéressé là dedans et que les démonstrations guerrières de la Russie, de la cour de Vienne et du Danemark, de même que la froideur affectée de la cour de Londres lorsqu'on se veut expliquer avec un de ses ministres sur les affaires de la Suède,[1] ne laissent pas que de donner beaucoup à penser, ainsi que je saurais pas me fier aux seules apparences — vous devez être bien à guet sur toutes ces affaires-là et tâcher, par tous les moyens possibles, de bien approfondir les vrais desseins de ces cours-là. Aussi, pour y parvenir, je laisse à votre savoir-faire si vous ne savez trouver moyen de faire expliquer là-dessus le secrétaire du prince d'Orange ou quelque autre qui pourra être instruit du dessous des cartes, soit en les sondant vous-même, ou en leur détachant quelque confident, ou en vous servant de la troisième ou quatrième main, pour savoir quelque chose de positif là-dessus et m'en pouvoir instruire avec certitude.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 368.

## 3494. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 25 février 1749.

Comme, à ce que vous me marquez par votre dépêche du 15 de ce mois, toutes les troupes autrichiennes doivent camper au printemps prochain, vous me rapporterez aussi si chaque régiment de ces troupes campera auprès du lieu de sa garnison, ou bien si on les assemblera à certain endroit marqué pour cet effet, en quoi il y aurait une grande différence. Quant aux sommes d'argent que l'Empereur continue à négocier, il m'est venu encore en pensée que peut-être la raison en serait que l'Empereur, après la mort du comte Kinsky, ayant pris sur lui la direction ou la présidence de la banque de Vienne, faisait négocier ces sommes pour en acquitter tout-à-coup, autant qu'il serait possible, les dettes de cette banque, pour lui rétablir son ancien crédit. Cependant ce n'est là qu'une mienne idée passagère, dont vous êtes le mieux en état de juger si elle peut rencontrer juste ou être destituée de fondement.

Je dois vous témoigner d'ailleurs que je suis fort satisfait de l'attention que vous prêtez à toutes les circonstances qui se rencontrent là où vous êtes, et que vous me rapportez fidèlement ce qui en parvient à votre connaissance, et vous ne sauriez me faire rien de plus agréable pour mon service qu'en continuant là-dessus sur le même pied pendant la crise présente où en sont les affaires.

Si, au reste, les Russes ne se sont point mis encore en marche, la raison en est, selon qu'il m'a été mandé de Breslau, qu'ils ne sont point d'humeur à quitter les pays autrichiens avant que la somme des 600,000 florins de subsides dont la Hollande leur est en arrière, n'ait été transmise à Breslau pour leur être effectivement payée, de quoi il ne saurait y avoir de doute, d'autant moins qu'il est constant que le colonel russien Baumann, envoyé à Breslau pour y recevoir le payement en question, y a déjà reçu 100,000 florins de banquiers qui y sont, et qu'il est actuellement à attendre des lettres de change requises pour s'y faire payer le reste du montant de la somme entière des 600,000 florins en question.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3495. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 25 février 1749.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est bien entrée, et vous pouvez croire, sans crainte de méprise, que les prétendus desseins qu'on dit qu'aurait la Saxe pour vouloir raccommoder la cour de Russie avec celle de Versailles, n'ont jusqu'ici point eu lieu à cette dernière cour

pour qu'elle y aurait dû réfléchir un seul moment, et que, quand même on tâcherait de se rendre favorable là-dessus la France par tout ce qu'il y aurait de plus flatteur pour elle, la France ne saurait être persuadée de faire réflexion pendant le moindre petit espace de temps sur un projet tellement contre nature, et dont je doute fort qu'il ait seulement jamais existé.

Vous ne vous intriguerez donc point à l'égard de ces prétendus desseins de la Saxe, mais plutôt vous fixerez toute votre attention sur les affaires qui concernent la Suède et sur les desseins du Chancelier en cas de mort du roi de Suède, tout ainsi que sur ce que peuvent avoir conspiré à cette occasion en Russie avec Bestushew les cours de Vienne et de Londres. Je ne saurais assez vous recommander d'approfondir de votre mieux tous ces mystères d'iniquité et de ne ménager aucunes peines humainement possibles pour réussir à y faire des découvertes justes et fondées.

Vous ne sauriez non plus donner trop d'attention, à ce que je vous ai fait rescrire par le dernier ordinaire, à l'occasion des affaires de Suède, du département des affaires étrangères, des circonstances les plus critiques qui se puissent du temps présent; et c'est cette crise où nous sommes à l'heure qu'il est, avec les arrangements militaires de la Russie, qui doivent faire présentement l'objet principal de vos soins, pour que vous m'en fassiez fréquemment vos rapports fidèles et exacts.

Nach dem Concept. Federic.

## 3496. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Leveaux berichtet, Warschau 15. Februar: „Il a eu, le mois passé, des conférences de seigneurs polonais à Léopol. Le grand général de l'armée, prince de Radziwill, qui jette à présent feu et flamme contre la maison de Czartoryski, le prince Sanguszko, grand-maréchal de Lithuanie, et le palatin de Belcz [Potocki] y ont assisté, et c'est à cette occasion que je prends la liberté de rapporter à Votre Majesté que le dernier, qui, selon lui, a trouvé ces seigneurs, comme beaucoup d'autres, dans la meilleure disposition pour les intérêts de Votre Majesté, m'a dit que dans leurs conférences, le discours étant tombé sur la situation présente de la Courlande, on a proposé s'il ne voudrait mieux, pour l'arracher des mains de la cour de Pétersbourg, qui en agissait comme de ses biens héréditaires, de conférer ce duché à un des princes frères de Votre Majesté; que pour faire réussir ce projet, il ne

Potsdam, 25 février 1749.

J'ai trouvé les nouvelles que vous m'avez marquées par votre relation du 15 de ce mois, aussi curieuses qu'intéressantes, et il m'a été bien agréable d'apprendre que plusieurs des principaux Polonais montrent, dans un temps aussi critique que celui-ci, tant de zèle pour le vrai bien de leur patrie et pour sa liberté contre toutes les atteintes que des mal intentionnés lui voudront donner.

Quelque charmé que je sois de voir tant de dignes gens que vous me nommez, tenir pour mes intérêts, cependant je ne saurais point applaudir au projet qu'ils ont

fallait que former une ligue, à laquelle ils se faisaient fort que s'attrouperait la plus grande partie de la Pologne."

concernant la Courlande; c'est aussi pourquoi vous ne laisserez pas d'insinuer à votre tour au Palatin qui vous en a parlé, en vous servant des termes des plus obligeants que vous saurez imaginer, que mon ambition n'était nullement de vouloir troubler le repos public, pour m'agrandir, et que j'étais trop ami de la République que de vouloir entreprendre une chose qui la pourrait commettre avec la Russie, lui attirer le théâtre de guerre et l'entraîner dans mille maux qui en sont inséparables; qu'en conséquence j'étais constamment de l'opinion qu'il vaudrait mieux qu'on laissât tomber entièrement le projet mentionné. Au surplus, vous ne discontinuerez pas d'être toujours bien à guet sur tout ce qui passe là où vous êtes, afin de pouvoir me mander tout ce qui pourra mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3497. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 février 1749.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 10 et du 14 de février. Toutes les nouvelles que je vous ai données dernièrement par rapport aux affaires du Nord, se confirment de jour en jour davantage. Les armements du Danemark augmentent, l'on est presque convaincu que les Anglais leur paient des subsides, le silence obstiné que l'Angleterre continue à garder sur les affaires du Nord, paraît la convaincre de l'intelligence avec les autres puissances, les arrangements militaires que prend l'Impératrice-Reine tant en Hongrie qu'en Moravie, Autriche et Bohême, font assez juger qu'elle ne regarde point la paix comme durable, et je suis persuadé que cette Princesse joue derrière le rideau, et que c'est elle qui excite tout l'orage qui menace le Nord. Les nouvelles qui me reviennent de tous les pays, confirment mes soupçons sur le projet des nos ennemis; le changement dans le gouvernement de Suède ne sert que de prétexte pour colorer les armements de ses voisins, mais l'intention véritable est de changer la succession de ce royaume.

Il me semble que tant de soupçons et tant de probabilités donnent un degré d'évidence aux desseins que je suppose de nos ennemis, et voyant l'activité avec laquelle ils forment leurs liaisons, l'on ne peut qu'endurer fort mal l'indolence avec laquelle la France envisage la situation de ses alliés: la cause de la haine que la Russie et l'Angleterre ont contre la Suède et la Prusse, est qu'elles les regardent comme des alliés de la France. C'est le péché originel, et vous pouvez dire hardiment à M. le marquis de Puyzieulx qu'il n'aurait tenu qu'à moi, plus de cent fois, d'être bien avec l'Angleterre, si j'avais voulu me prêter à tous les desseins que sa haine contre la France lui suggère. On aurait vu dès à présent une ligue offensive de tous les dehors, et une

ligue défensive se former entre tous les princes de l'Allemagne, pour mettre le roi d'Angleterre en état d'imposer des lois à la France. La façon dont j'ai constamment rejeté pareille proposition qui me faisait horreur, leur a fait comprendre que la France était comme un grand arbre auquel il fallait couper les branches avant que de penser à l'abattre; c'est ce qui leur a fait tourner tous leurs desseins du côté du Nord, où ils espèrent qu'après avoir dompté la Suède et m'avoir lié les pieds et les poings, en sûreté sur les derrières ils n'en auraient que meilleur jeu de la France. Vous pouvez dire en même temps à M. de Puyzieulx qu'intéressé comme j'y suis, je souhaite de tout mon cœur que mes tristes prédictions ne s'accomplissent point; que je n'ai aucune intention d'entraîner la France dans quelque guerre que ce puisse être; qu'il sera convaincu par les événements que ce ne sera pas moi qui mettrai le feu aux étoupes, et que, si la guerre commence, on verra clairement par l'ambition de quel prince elle a été couvée.

Je me soumets au jugement de M. de Puyzieulx s'il ne croirait pas que ce serait de l'avantage de la France et de ses alliés d'étouffer des projets aussi dangereux avant leur naissance, si on pouvait le faire d'une bonne manière, et s'il ne croirait pas qu'en s'expliquant cordialement avec l'Angleterre sur ce sujet-là, on pourrait faire faire peut-être des réflexions au roi d'Angleterre qui l'empêcheraient à s'abandonner aveuglément à la véhémence de ses passions; que la France pourrait faire une démarche comme celle-là sans se commettre en rien et sans s'engager plus loin qu'elle voudrait bien le faire; que cela ajouterait le comble de gloire à la cour de France, d'avoir procuré dans une seule année deux fois la paix à l'Europe.

Il me semble, encore, que, si la France envisageait bien la chose, par une déclaration vigoureuse faite à Londres elle pourrait encore arrêter à présent l'exécution de tous ces noirs projets.

Voilà ce que vous aurez à insinuer convenablement à M. de Puyzieulx.

Mais je ne comprends que trop que ce sont des choses dont il ne faut pas se flatter; que la France, craignant la guerre, évitera scrupuleusement le moindre pas qui pourrait la commettre avec l'Angleterre; qu'elle parlera peut-être — mais trop tard, quand les autres agiront, et que, n'ayant déjà que trop donné à connaître sa faiblesse, elle fournira au roi d'Angleterre tous les moyens d'en profiter. En un mot, je ne compte pas dans toute cette affaire-ci sur la France; dans ces dernières années elle a presque toujours fait trop tard ce qu'elle devait faire, et peut-être n'ouvrira-t-elle véritablement les yeux sur sa propre situation que lorsqu'il n'en sera plus temps. Réflexions que je ne fais cependant que pour votre seule direction, sans que vous en deviez faire remarquer quelque chose au marquis des Puyzieulx; mais il faut que vous me marquiez là-dessus vos sentiments, pour me dire jusqu'où je puis avoir raison et en quels points je puis m'être trompé.

Sur le sujet du subside que la France ferait payer à la Suède, je vous dirai que c'est à la vérité un grand bien pour cette couronne, mais qu'il faut, comme vous le dites très bien, que l'argent arrive à temps, et, de plus encore, que les Suédois le rendent utile par l'emploi qu'ils en feront.

De plus, pour vous donner une idée de la situation des choses, il faut que vous sachiez que la Suède n'a pas, à beaucoup près, le nombre de troupes qu'il lui faut pour résister aux forces de la Russie et du Danemark. Il lui faudra opposer une armée en Finlande aux Russes et une armée en Norvége aux Danois. Il me semble donc que, si la France voulait secourir efficacement les Suédois, elle devrait tâcher d'engager dans l'Empire un corps de troupes des petits Princes pour des subsides et le faire passer en Suède avant que les flottes russe, danoise et anglaise puissent leur défendre ce trajet. Ce que je ne vous dis, encore, que pour votre direction seule, ne croyant pas qu'il serait convenable que vous en laissiez déjà entrevoir quelque chose au marquis de Puyzieulx.

Quant à ce qui me regarde, si M. de Puyzieulx s'informe de ma conduite, vous pouvez dire positivement que je ferais voir clairement à la France que je n'aime pas tant la guerre qu'on a voulu le lui persuader.

Vous pouvez d'ailleurs lui dire que nous ne pouvions pas attaquer les Russes dans le fond de leurs marais, combattre contre la reine de Hongrie, le roi d'Angleterre et le Danemark en même temps, et que, pour dire en un mot les choses comme elles étaient, si la guerre venait à se faire, je pouvais compter hardiment la Saxe au nombre des ennemis que je venais de citer ici.

Vous devez être fort attentif à ce que le marquis de Puyzieulx vous répondra à tout ce que vous lui expliquerez à ce sujet, et n'oublierez pas de m'en faire votre rapport bien détaillé.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3498. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 février 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Comme il m'a été mandé d'autre part que la cour d'Angleterre fournissait sous main des sommes d'argent à celle de Copenhague, pour la mettre en état de pouvoir subvenir aux frais que lui causaient ses préparatifs de guerre, et de soutenir le parti que cette dernière cour avait probablement en Suède, je veux que de votre côté vous ne négligiez aucunes peines et que vous employiez tous les soins imaginables pour tâcher de savoir avec certitude s'il est bien avéré que la cour de Danemark reçoit des remises en argent de celle de Londres, ou si les avis qu'on en a, sont

destitués de fondement, de quoi vous me ferez rapport et ne discontinuerez point d'être fort attentif sur tous les arrangements qu'on prendra là où vous êtes, dont vous m'avertirez toujours en diligence.

Nach dem Concept. Federic.

## 3499. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 1er mars 1749.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de février passé. Je ne ferais nulle difficulté à suivre le conseil que vous me suppéditez touchant les dettes sur la Silésie; je voudrais même faire encore plus d'efforts et m'arranger de la sorte, vis-à-vis de cette dette, que, quand j'aurais payé cette année les 200,000 écus que vous savez que je tiens prêts,[1] je paierais tout le reste, tant du capital que des intérêts, l'année 1750. Mais le moyen de m'arranger sur ces choses-là et d'y prendre des mesures, pendant que je suis dans la plus grande incertitude par rapport à ces orages qui menacent tout le Nord d'une cruelle guerre? Ainsi donc, je ne puis point me décider sur le payement entier de ces dettes, avant que je ne sois tout-à-fait éclairé sur le sort du Nord, et que je ne sois certain qu'il n'y aura point de troubles; car si la guerre venait à s'y élever, il n'y aurait alors rien de plus naturel sinon que le payement des dettes sur la Silésie en cesserait. Mais si, au contraire, la tranquillité du Nord se confirme, et qu'il n'y ait là nulle guerre à craindre, alors l'on peut sûrement compter que je m'acquitterai fidèlement de cette dette et tâcherai d'en être tout-à-fait déchargé pendant le cours de l'année présente et celle qui va suivre, ainsi que tous les intéressés en seront satisfaits.

Vous dites que le roi d'Angleterre est obligé, s'il veut engager la nation dans une guerre, de trouver des prétextes au moins spécieux. J'en conviens, mais si son projet est d'en vouloir à la Suède, pour renverser la succession y établie, ne voudra-t-il prendre son prétexte des micmacs qu'il y a eu entre Guy Dickens et le ministère de Suède?

S'il y a des brouilleries dans le Nord, elles n'arriveront qu'au sujet de la succession au trône de Suède, où je ne serai, directement, pour rien, et ce serait chercher de bien loin le prétexte pour colorer ces brouilleries que d'y mêler alors les dettes sur la Silésie, qui n'y ont pas la moindre relation.

Au surplus, puisque vous croyez que vous ne serez pas embarrassé pour vous orienter sur les desseins qu'on couve relativement aux affaires du Nord, si vous osiez agir, je vous permets de le faire et vous donne la liberté de vous en expliquer même avec le duc de Newcastle, quoique toujours fort amiablement et dans des termes qui n'indiquent nulle

[1] Vergl. S. 357.

aigreur, en lui insinuant que, puisque le monde ne cessait pas de parler de grands orages qui menaçaient le Nord et de traités qui se négociaient à cet égard, et que M. de Newcastle n'ignorait pas le traité défensif où j'étais avec la Suède, et que j'avais l'avantage de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre, vous le priez de vouloir bien s'expliquer amiablement envers vous là-dessus. Je connais trop votre sagacité et votre savoir-faire pour que je ne dusse m'attendre que vous tournerez ce secrétaire de tant de différentes façons qu'il n'en saura manquer que vous ne lui arrachiez quelques choses qui nous éclairciront plus que jusqu'ici les vrais desseins des deux cours impériales et de celle de Londres relativement au Nord. J'attendrai le rapport que vous m'en ferez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3500. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 1er mars 1749.

La chose n'est pas destituée de vraisemblance quand on débite, à ce que vous me marquez, que l'Empereur ne négocie des sommes en argent que pour acheter à son profit des billets de banque. Je ne m'inscrirai cependant point en faux contre vous quand vous soupçonnez tout autres desseins à ce sujet; aussi est-il assez vraisemblable que pendant que l'Empereur négocie des sommes pour en retirer des profits, l'Impératrice fasse négocier d'autres soit pour en payer des subsides aux Russes, soit pour autre vue, et vous faites très bien de ne vous point laisser éblouir par des apparences spécieuses, mais de donner plutôt toute votre attention à approfondir au possible le mystère d'iniquité et de m'informer de tout ce qui vous en parvient. Parmi toutes ces démonstrations de la cour de Vienne, je crois cependant entrevoir que, quoique ce soit elle principalement qui excite les orages qui menacent le Nord, et qu'elle se plairait fort si elle le pouvait voir tout en combustion, nonobstant de cela elle ne voudra pas jouer le rôle d'agresseur, mais rester plutôt derrière le rideau, afin de pouvoir pêcher en eau trouble et profiter des conjonctures.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3501. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 1er mars 1749.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 du février passé, m'a été rendue. Si tant est, comme l'on a tout lieu de soupçonner, que les deux cours impériales et celle de Londres couvent des desseins pernicieux contre la succession établie en Suède, et que leur projet soit

d'exciter des troubles au Nord à l'occasion de la mort du roi de Suède, vous pouvez être sûr qu'elles comptent le prince d'Orange et la République pour peu de chose, et qu'elles iront toujours leur grand train sans s'embarrasser si celle-ci voudra être du concert ou non.[1] Ils voudraient bien y attirer la République, afin d'en grossir leur parti, mais dans le fond ils s'en soucieront fort peu. C'est donc de cette façon-là que vous devez envisager la chose et tâcher en conséquence au possible d'approfondir en quoi proprement le concert peut consister et quels peuvent être les projets secrets que les deux cours impériales, jointes à celle de Londres, pensent à exécuter dans le Nord.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3502. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. März 1749.

Se. Königl. Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Herzog von Gotha auf das mit heutiger Post allhier eingelaufene hierein befindliche Schreiben in ganz sehr höflichen Terminis geantwortet, dabei aber in alle Wege zu verstehen gegeben werden soll, wie des Königs Majestät ein mehreres nicht thun könnten, als Dieselbe bisher gethan hätten.[2]

Eichel.

P. S.

Auch habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden sollen, dass, da die publiquen Zeitungen anfingen einen nächst bevorstehenden Krieg im Norden zu annonciren und die curieusen Leser zu denen daher zu erwartenden Nouvellen zu invitiren, wie solches in der heutigen Utrechter Zeitung geschehen ist, Höchstderoselben der Gedanke gekommen sei, dass es von einigem Nutzen sein dürfte, wenn in ein oder der andern publiquen Zeitungen ein Artikel inserirt würde, ohne dass man weiss oder erfahren könne, aus was vor Canal solches käme, wie nämlich in der Welt jetzo fast überall von einem bevorstehenden Kriege zwischen Russland und Schweden gesprochen werde; wenn solches geschehen sollte, so wäre nicht zu zweifeln, dass es auf Instigation des wienerschen Hofes geschähe, da derselbe nicht nur ohnerachtet des letzthin geschlossenen Friedens, wodurch der Ruhestand in Europa hergestellt worden, dennoch die stärksten Kriegespräparationen machte, sondern auch auf alle Weise Geld zusammen brächte, in der Absicht den Russen Subsides zu geben, um dergleichen Krieg zu entamiren. Jedoch habe man Mühe zu glauben, dass eine Puissance, welche bisher so viele Moderation gebrauchet, wie Russland, damit einstimmen werde.

Sothaner Artikel müsste nach Sr. Königl. Majestät Intention sehr wohl gefasset und darin weder etwas choquantes noch injurieuses ge-

[1] Vergl. S. 367. — [2] Vergl. S. 302.

setzet werden, ob man schon von der ausserordentlichen Ambition des wienerschen Hofes etwas mit einlaufen lassen könnte. Welches denn Ew. Excellenz bestens besorgen möchten; ich habe solches hierdurch schuldigst melden und nur noch beifügen wollen, wie des Königs Majestät solchen Gedanken hauptsächlich occasione der heutigen Relation des Herrn Grafen Podewils zu Wien [22. Februar][1] bekommen haben.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

## 3503. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 4 mars 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 17 février. Je crois bien que la cour de France distribue assez mal ses fonds, et que c'est la raison pourquoi leurs affaires sont si mal disposées; mais je crois aussi que, dans la présente situation des affaires de l'Europe, la France n'a pas tant besoin de forces réelles que de montrer une certaine fermeté, et l'on m'a voulu assurer qu'elle serait par là en état de sister toutes les mauvaises intentions de nos ennemis communs.

Le baron de Scheffer, ministre de Suède en France, vient d'écrire ici en date du 17 de février que, sur les différentes représentations qu'il avait faites au marquis de Puyzieulx par rapport à l'orage dont la Suède se voyait menacée et sur les promptes mesures qu'il fallait prendre pour le conjurer de bonne heure, le marquis de Puyzieulx, après en avoir fait son rapport au Roi dans son Conseil, lui avait répondu que la France avait résolu de faire une vigoureuse déclaration aux cours de Londres et de Danemark, portant que, comme Sa Majesté Très Chrétienne avait fait des sacrifices considérables pour rétablir la paix en Europe, elle ne souffrirait jamais qu'on la troublât de nouveau, dans le Nord, ou qu'on attaquât un de ses alliés, puisqu'elle, dans ce cas-là, était résolue de s'y opposer de toutes ses forces et d'employer pour cela toutes les ressources qu'elle avait, pour l'empêcher et pour soutenir ses alliés; que, de plus, elle assisterait la Suède de sommes plus considérables qu'étaient les subsides qu'on lui avait payés jusqu'ici, et que d'ailleurs l'on ferait les démarches nécessaires auprès de la Porte Ottomane pour la porter de faire ce qu'il fallait à l'égard de la Russie pour l'empêcher d'écraser la Suède. Je suis fort surpris que vous ne m'avez rien mandé de tout ceci et surtout du premier point de cette résolution, qui n'aura pas pu manquer à votre connaissance, et j'attends encore de vous de savoir précisément si la résolution donnée au ministre de Suède a été justement telle que je vous l'ai marquée. J'ajoute encore que je ne suis pas moins surpris de ce que vous ne m'avez rien répondu jusqu'ici à la dépêche importante que je vous ai faite en date du 25 du janvier passé, ni même accusé sa réception, et, pour que je sois plus embarrassé si mes

[1] Vergl. Nr. 3504.

dépêches vous sont bien parvenues ou non, vous ferez bien d'accuser toujours dans vos rapports celles qui vous ont été rendues.

Au surplus, la déclaration que l'Angleterre a fait faire à la France par le colonel de Yorke par rapport à l'envoi du duc de Richmond,[1] doit servir à celle-ci d'avis au lecteur de ce qu'elle a à attendre de la hauteur des Anglais, si elle n'y obvie de bonne heure par des démarches de fermeté à l'égard de celle-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3504. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 4 mars 1749.

J'accuse votre dépêche du 22 du février passé. J'avoue que je ne puis pas encore m'orienter sur la présente conduite de la cour de Vienne. D'un côté, il faut que je convienne qu'elle est très suspecte; d'un autre côté, les nouvelles que je viens d'apprendre de bonne part, comme si ladite cour avait résolu de démonter tous ses régiments de hussards, qu'elle fait payer fort mal les soldats communs de ses régiments, et que les officiers ne sont point du tout payés de ce qu'il leur faut, me semblent indiquer qu'il ne s'agit que d'ostentations toutes pures dans tous les mouvements qu'elle se donne, pour faire accroire comme si elle couvait de grands desseins. Il n'y a que le temps qui nous éclaircira sur ces mystères. En attendant, vous ne discontinuerez point d'y avoir toute l'attention possible et de me marquer tout ce qui en viendra à votre connaissance, en quoi je crois que le baron de Beckers vous servira mieux que tout autre. Au surplus, j'attends de vous la confirmation de l'avis que vous avez eu des missions respectives des généraux Pretlack et de Tornaco.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

## 3505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 4 mars 1749.

Klinggräffen berichtet, London 18. Februar: „Le ministre de Russie reçoit des courriers et continue à se donner de grands mouvements, et je ne doute nulle-

Quoique la dépêche que vous m'avez faite du 18 février, n'ait pas laissé de me donner de nou-

[1] Nach Chambrier's Bericht vom 17. Februar hatte der König von England die Sendung des Herzogs von Richmond als Botschafter nach Paris davon abhängig gemacht, dass der Reciprocität halber der französische Botschafter in London, Marquis de Mirepoix, zum Marschall von Frankreich oder zum Herzog creirt würde. — [2] Beide hatten Wien an demselben Tage verlassen; nach der einen Version sollte Pretlack nach London bestimmt sein, nach einer andern sollten beide Generale an den deutschen Höfen wegen Ueberlassung von Truppen unterhandeln.

ment des bonnes dispositions du Roi, du duc de Newcastle et du baron de Münchhausen pour des réponses favorables à donner à ce ministre; mais il faudra un peu brider ses inclinations par la raison ... que le parti de la cour n'osera pas pousser, dès le commencement, à la levée de boucliers, et je crois qu'on se contentera d'abord de ne point porter d'empêchement à ce qui pourrait arriver dans le Nord, et de n'y prendre part que selon des circonstances. On garde là-dessus un secret impénétrable. Si j'osais parler, on éclaircirait les choses plus solidement."

velles lumières sur les desseins que les deux cours impériales avec celle d'Angleterre peuvent avoir relativement aux affaires du Nord; je n'en sais cependant pas encore assez développer les choses qui se brassent entre ces cours-là à cet égard. Mais comme je vous ai permis par ma dernière dépêche de vous en expliquer avec le ministère d'Angleterre,[1] j'espère que vous en tirerez quelque chose au moins qui me fera voir plus clair dans les machinations et desseins des puissances susdites contre la tranquillité du Nord. D'ailleurs, je veux bien vous dire qu'il y a à espérer que la cour de France fera faire une déclaration vigoureuse à celles de Londres et de Danemark, portant qu'elle ne souffrira jamais qu'on troublât de nouveau la paix, dans le Nord, ou qu'on attaquât un de ses alliés, et qu'en ce cas-là elle était résolue de s'y opposer de toutes ses forces; mais comme la chose n'est pas sûre encore que la France fera effectivement cette déclaration, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence qu'elle sera réalisée, je n'ai voulu que vous en avertir préalablement en confidence, me réservant de vous en donner des nouvelles, dès que je le pourrai faire avec certitude. Comme je vous ai fait avertir que la cour de Vienne doit être intentionnée d'envoyer le général Pretlack en Angleterre, je vous dirai encore que, si cette mission se fait effectivement, vous devez tâcher d'éclaircir de près cet homme-là, dont les commissions ne sauraient être autres que d'entraîner le roi d'Angleterre dans les idées pernicieuses de la cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3506. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Berlin, 4 mars 1749.

J'ai été d'autant plus satisfait de votre rapport du 25 du mois de février passé que je me persuade que les conjectures que vous y faites[2] ne sont point entièrement destituées de fondement. Je vous recommande fort sérieusement de ne point négliger d'être extrêmement attentif et de faire tout ce qu'humainement possible pour approfondir de plus en plus, là où vous êtes, tout ce qui se traite relativement aux affaires du

[1] Vergl. S. 397. — [2] Ueber die Unwahrscheinlichkeit eines Beitrittes von Holland zu den von dem Könige von England und den beiden Kaiserhöfen nach Ammon's Vermuthung beabsichtigten Abmachungen. Vergl. S. 367. 398. 399.

Nord, d'y diriger votre attention principale et de m'en faire fréquemment vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Berlin, 4 mars 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 10 février, sur laquelle je n'ai cette fois rien à vous dire, sinon que vous devez bien sonder, s'il est possible, l'ami important, pour apprendre de lui s'il croit que, quand même la Suède, après le décès de son Roi, ne changerait rien à la forme du gouvernement y établie, le chancelier Bestushew l'attaquera malgré cela. Au surplus, je me réfère à ce que je vous ai fait mander par la dépêche de la date d'aujourd'hui que je vous ai fait faire du département des affaires étrangères, et vous recommande encore de doubler votre attention, dans un temps de crise tel que le présent, afin que vous soyez à même de bien pénétrer les intentions de la cour de Russie et de ceux qui l'animent, afin de pouvoir me faire des rapports exacts et fidèles.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3508. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Berlin, 4 mars 1749.

Il m'a été bien aise d'apprendre que les personnes dont vous venez de me parler dans votre dépêche du 22 de février dernier, me soient affectionnées et amies; je ne saurais toutefois point leur conseiller d'hasarder une levée de boucliers pendant les conjonctures présentes, où chose pareille serait absolument hors de saison et déplacée.[1]

Quant au reste, nos amis en Pologne peuvent être persuadés de moi que je suis à mon tour un ami véritable de leur République; vous les assurerez que je le serai invariablement à toujours; que d'ailleurs mon caractère n'était point marqué au coin d'une ambition aussi démesurée que de prétendre à m'agrandir aux dépens de mes voisins; que j'étais porté bien moins encore à tâcher de susciter des embarras à la Pologne qui pourraient, en commettant cette République avec ses voisins, lui attirer dans son sein le théâtre d'une guerre funeste et pernicieuse, et que pour cela je priais nos dits amis de laisser tomber entièrement leur projet relativement à la Courlande.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 393. 394.

## 3509. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. März 1749.

Chambrier berichtet, Paris 21. Februar: „En suite des ordres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me donner pour obtenir que les sujets de Votre Majesté fussent exempts du droit de fret ou de 50 sols par tonneau dans les ports du royaume de France, ainsi qu'en jouissent les vaisseaux des Villes Anséatiques,[1] j'ai fait auprès de ce ministère tout ce que j'ai pu pour que cette exemption fût accordée à tous les bâtiments qui auraient le pavillon de Votre Majesté, mais je n'ai rien pu obtenir, et on m'a toujours répondu que l'exemption que je demandais n'était que pour ceux avec qui la France a des traités de commerce."

Es ist am besten, dass man bei den jetzigen Umständen die Sache en suspens lasse, und der von Chambrier vor der Hand nicht weiter davon spreche.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3510. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM

[Potsdam, 5 mars 1749].[2]

On m'écrit d'Angleterre que les Russes y ont envoyé un courrier, il y a quinze jours,[3] pour marquer au roi d'Angleterre qu'ils étaient intentionnés d'attaquer la Suède, sans attendre la mort du Roi. Ils ont demandé en même temps si l'Angleterre voulait être de la partie. On leur a répondu que l'Angleterre enverrait une escadre dans la Baltique, pour y empêcher d'autres troubles. Ainsi, les Russes vous attaqueront avant la mort du Roi.

Ajoutez à cela que les Danois ont acheté de grandes provisions de fourrage, pour les transporter en Norvége, d'où il résulte qu'ils vous attaqueront de concert.

Troisièmement, les Autrichiens destinent un corps auxiliaire aux Russes, et toutes leurs forces camperont le printemps prochain sur mes frontières.

Il est bon que vous sachiez tout ceci, car je crois que le Sénat n'a aucun temps à perdre pour prendre des mesures pour la sûreté du royaume. Je suis sûr que vous ferez un bon usage de cet avis. Que je suis en désespoir de vous donner d'aussi mauvaises nouvelles. Je compte de recevoir le traité que les Autrichiens ont fait avec les Russes, et je vous l'enverrai dès que je l'aurai reçu.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

1 Vergl. S. 81. Durch einen Erlass des Ministeriums vom 28. Januar war Chambrier aufgefordert worden, über den Stand der Verhandlung zu berichten. — 2 Auf dieses Datum führen die Präsentationsvermerke der Berichte von O. Podewils. Wien 27. Februar (praes. 4. März) und Klinggräffen, London 21. Februar (praes. 5. März), auf welchen die Mittheilungen dieses Schreibens beruhen. — 3 Vergl. S. 413 Anm. 2.

## 3511. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 6. März 1749.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich habe Euch ohnlängst schon bekannt gemachet, wie Ihr bei Zeiten auf gewisse Arrangements denken möchtet, damit, wenn es die Umstände ohnumgänglich erfordern sollten, Ich ein Corps d'Armée in Schlesien zusammenziehen könne, und es an denen dazu erforderlichen Anstalten nicht fehlen möge.

Da nun nach allen Meinen Nachrichten die Sachen ernstlicher werden, als wie Ihr Euch solches einbilden könnet, und Ihr dasjenige, so Ich Euch hierunter sage, sicher glauben dörfet, als befehle Ich hierdurch, dass Ihr Eure Anstalten deshalb präpariren und insonderheit wegen der Fourage so machen sollet, damit Ich solche, auf die erste Ordre an Euch, wann Ich sie haben will, in der Gegend von Neisse zusammen bekommen kann. Vor der Hand müsset Ihr zuvorderst die Anstalten sonder Eclat machen, damit, wenn Ich Euch deshalb schreiben werde, Ihr sogleich in Zeit von acht Tagen alle benöthigte Fourage vor 6—8 Regimenter Cavallerie durch Lieferungen aus Oberschlesien oder sonst, so demnächst zu vergüten, allda zusammen haben könnet.

Was Eure Ueberschüsse über die Etats anbetrifft, da will Ich, dass Ihr schon mit dem Ende des verwichenen Februarii Eure Abschlüsse machen und die baaren Ueberschüsse nur immer anhero einsenden, auch damit von Monat zu Monat continuiren sollet.

Uebrigens will Ich hoffen, dass Ich kommenden 1. Mai bei Euch sein werde, besorge aber fast, denen jetzigen Umständen nach, dass Ich alsdenn mit einer weit stärkeren Suite hinkommen werde, als Ich vorhin nicht geglaubet noch gehoffet habe. Ihr werdet also wohl thun, vorläufig auf die dazu erforderliche Arrangements wohl zu denken, damit Euch nichts surpreniren könne, noch zu Meinem Schaden und Eurem Verdruss etwas übereilend geschehen müsse, worauf in Zeiten gedacht werden sollen. Ich bin etc.

F.

P. S.

Ich recommandire Euch sehr, den Einhalt dieses Schreibens auf das allersorgfältigste zu menagiren, denn Ich alles nur vor Euch alleine und zu Eurer alleinigen Direction geschrieben habe.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3512. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Potsdam, 6. März 1749.

Ew. Liebden werden Mir ein besonderes Vergnügen machen, wenn Dieselbe auf das allerfordersamste anhero kommen werden, da Ich mit

Deroselben über nothwendige und pressante Sachen zu sprechen habe. Ich erspare alles übrige auf die Zeit, da Ich die Satisfaction haben werde, Dieselbe bei Mir zu sehen, und bin übrigens etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

## 3513. AN DEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 6. März 1749.

Ich kann nicht länger anstehen, Euch wegen des in Euch jederzeit gesetzten Vertrauens ingeheim und unter dem Siegel des grössesten Secrets hierdurch bekannt zu machen, dass ohneracht Ich bisher alles, was menschmöglich ist, gethan habe, auch noch zu thun fortfahre, die Ruhe in Norden zu erhalten und alle daselbst besorgliche und aufsteigende Ungewitter zu conjuriren, dennoch alle Meine einkommende Nachrichten mehr und mehr confirmiren, wie nach aller Apparence die Russen in nächstkommendem Frühjahre nicht nur die Schweden in Finnland, sondern auch Mich in Preussen, obschon ohne die allergeringste dazu gegebene Ursache, attaquiren und offensive agiren werden, wobei die Oesterreicher zugleich (als durch deren Trames die Russen lediglich instigiret worden) Mir eine puissante Diversion in Schlesien und hiesigen Meinen Landen zu machen suchen dörften.

Bei solchen ganz besonderen Umständen nun, da Ich nicht alle Meine von einander entlegene Provinzen zugleich decken kann, woferne Ich dadurch nicht alles verlieren will, sehe Ich Mich genöthiget, dass, wenn ein Corps russischer Truppen auf Preussen marschiren sollte, um daselbst einzufallen, auch die Oesterreicher sich gegen Mich zugleich bewegen wollten, die in Preussen stehende sämmtliche Regimenter, auch Garnison-Regimenter, in Summa das ganze dort befindliche Corps, als welches Ich hier sodann ohnumgänglich nöthig habe, unter Eurem Commando anher zu ziehen, um Meinen Feinden mit Force resistiren und ihnen mit göttlicher Hülfe den mit ganz offenbarem Unrecht wider Mich angefangenen Krieg bald gereuen machen zu können.

Damit aber das Herausziehen Meines in Preussen stehenden Corps Truppen mit möglichster Ordnung geschehen, auch dabei alle Umstände, so in dergleichen Sachen nothwendig zu beobachten seind, beobachtet werden mögen, so habe Ich aus ganz besonderem in Euch gesetzten gnädigsten Vertrauen Euch zuvorderst das völlige Commando über die Regimenter nicht nur, sondern auch, sobald es nöthig sein wird, über die sämmtliche dortige Collegia gegeben. An erstere erhaltet Ihr hierbei die deshalb erforderliche versiegelte Ordres, davon die Abschrift zugleich erfolget, wegen der letzteren aber erhaltet Ihr hierbei eine offene Ordre, welche Ihr jedennoch nicht eher bekannt machen sollet, bevor Ich Euch nicht die Ordre, aus Preussen aufzubrechen, zugesandt haben werde.

Demnächst schicke Ich Euch anliegend eine secrete Instruction, wie Ihr Euch auf den Fall eines Aufbruches aus Preussen in den allernothwendigsten Stücken verhalten sollet, welche Ihr dann inzwischen äusserst geheim halten, jedennoch Euch wohl bekannt machen sollet, damit Ihr solche zu seiner Zeit und wenn es die Nothwendigkeit erfordert, Ihr auch Meine mehrgemeldete Ordre zum Aufbruch bekommen werdet, auf das bestmöglichste executiren könnet, als worunter Ich Mich auf Eure Mir gnugsam bekannte Treue, Vorsicht und Savoir-Faire bestens reposire.

Solltet Ihr jedennoch nöthig finden, über ein und anderes in solche geheime Instruction einschlagendes anzufragen, so werde Ich gerne sehen, wenn Ihr zu mehrerer Beobachtung des annoch ohnumgänglich nöthigen Secrets solches durch eigenhändige Schreiben an Mich thun werdet. Uebrigens habt Ihr von allen Mouvements derer russischen Truppen in Livland und Kurland, auch wegen der dort errichteten und annoch zu errichtenden Magazins und übrigen Veranstaltungen, unter der Hand die bestmöglichsten Nachrichten beständighin einzuziehen und Mir alles, was Ihr davon in Erfahrung bringet, baldigst zu communiciren.

Friderich.

Secrete Instruction vor den General von Lehwaldt, wie derselbe bei gewissen Conjoncturen und bei dem ihm aufgetragenen Generalcommando in Preussen sich verhalten soll.

1. Wird demselben hierdurch anbefohlen, dass er zuvorderst durch die in Preussen stehende Regimenter Infanterie, Cavallerie, Husaren und Garnisonregimenter bei entstehendem Kriege alle junge Mannschaft in ihren dortigen Cantons, die königliche Cantons mitgerechnet, auch die einzelne Söhne in diesem Fall nicht ausgenommen, welche zu Kriegesdiensten, es sei bei Feld- oder Garnisonregimentern, capable seind und das Gewehr tragen können, unter der Hand notiren lassen soll, in der Absicht, dass wenn Se. Königl. Majestät ihm die Ordre schicken werden, mit denen gesammten Regimentern aus Preussen zu marschiren, sodann jedes von solchen Regimentern von dergleichen junger Mannschaft 400, 500 bis 600 mit sich nehmen könne.

2. Wenn er die Ordre bekommet, mit allen Regimentern aus Preussen nach Pommern, oder wohin es ihm befohlen werden wird, zu marschiren, so muss er allen dort befindlichen Proviant, auch Regimentswagen, mit sich nehmen und mit völligem Sack und Pack ausmarschiren, zugleich aber nicht nur die dazu erforderliche Pferde und Knechte ausschreiben, sondern überdem sich so viel noch von dem Lande liefern lassen, dass er doppelt, auch wohl dreifach so viele Pferde zusammen bekommen und mit sich nehmen kann, als sonsten die dortigen Regimenter ordinär zu einem Marsch in das Feld gebrauchen, damit diese

Pferde demnächst hiesiger Orten noch zur Feldartillerie, und zwar sowohl vor seine unterhabende Regimenter, als auch zum Theil bei anderen Regimentern der Armee, nicht weniger zum Proviantfuhrwesen employiret werden können, hauptsächlich aber auch in der Consideration, dass sonst ein einfallender Feind in Preussen sich derer nicht bemächtigen, noch solche mit sich wegschleppen möge.

Vor solche Pferde wird von ihm dem Lande nichts bezahlet, wohl aber die bündigste Versicherung gegeben, dass selbigem alles nachher ganz gewiss bezahlet und vergütigt werden soll.

3. Muss er alsdann mit allen in Preussen stehenden Regimentern, es sei Infanterie, Cavallerie, Husaren, auch Garnisonregimentern, nach den Orten, wohin es ihm anbefohlen werden wird, aufbrechen und nicht das geringste, so zu denen Regimentern gehöret, dorten zurücklassen.

4. Von dem dort jetzo vorräthigen Pulver und Blei in denen dasigen Festungen, als Memel, Pillau und Königsberg, muss er indistinctement sofort Patronen machen lassen und bei dem Ausmarsch solche zum Theil unter die Regimenter vertheilen, die davon übrig bleibende aber auf Wagens mitnehmen, zu deren Fortbringen er sich der vorgedachten Pferde bedienen kann. Damit er auch das Publicum durch die Anfertigung der Patronen nicht zu frühzeitig allarmire, so muss er solches als eine auf allen Fall nöthige Anstalt zur Defension ausgeben.

5. Muss er die Officiers von denen Regimentern avertiren, dass solche von ihren Effecten, insonderheit aber von denen, so Regimentssachen seind, nichts dorten zurücklassen, sondern alles mitnehmen müssen; zu deren Transport er die übrigen Pferde, so er von dem Lande ausgezogen hat, nehmen kann.

6. Se. Königl. Majestät adressiren ihm hierbei eine offene Ordre an alle dortige Collegia und Dicastères, worin diese überhaupt an seine Ordres verwiesen werden, welche Ordre aber er nicht eher bekannt zu machen hat, als bis er die Ordre zum Ausmarsch aus Preussen bekommen haben wird. Sobald er aber diese erhalten wird, so muss er alsofort die dortige Kammern und alle dortige Kassenrendanten ohne Distinction, sie haben Namen wie sie wollen, ernstlichst anhalten, dass solche ohnverzüglich ihre unterhabende Kassen abschliessen, die Pensiones sistiren und alles und jedes befindliche Geld, es mag solches bestehen in currenten Gefällen, ordinär oder extraordinär, eisernen Beständen, Depositengelder oder wie es sonst heissen mag, an ihn gegen seine Quittung abliefern müssen, welche Gelder er alsdenn sämmtlich mitnehmen soll.

7. Der Regierung und der Kammer alsdenn von Sr. Königl. Majestät wegen declariren, dass, da die Umstände ohnumgänglich erforderten, dass die Truppen aus Preussen zur Armee gezogen werden müssten, und wohl nicht anders zu vermuthen wäre, als dass darauf russische Truppen einrücken dörften, also sollten sie sich solchenfalls denenselben

nicht opponiren, vielmehr dasjenige, so von ihnen gefordert werden würde, gutwillig erlegen, dabei aber es nur dahin zu bringen suchen, dass die Ausschreibungen der Contribution und deren Eintreibung einigermaassen mit Ordnung geschähe und das Land nicht total ruiniret werde.

Wann einige Districte in Preussen bleiben sollten, wohin die Russen nicht kämen, so müssen alsdenn die Kammern sehen, die Revenus aus solchen Districten mit guter Manier und dergestalt zu ziehen, dass so viel als es nur möglich sein wird, davon eingetrieben und darauf nach Berlin zu denen Generalkassen eingesandt werden müsse.

8. Denen dortigen von Adel, Landeseinwohnern und Landleuten muss convenablement bekannt gemachet werden, dass sie sich bei solchem Unglück nur ganz ruhig verhalten, dabei aber gewiss versichert sein sollten, dass Se. Königl. Majestät sie gewiss nicht abandonniren, sondern suchen würden, ihnen ohnfehlbar zu rechter Zeit mit allem Nachdruck beizuspringen und ihnen zu Hülfe zu eilen, bis dahin sie sich nur gedulden und in der Sr. Königl. Majestät schuldigen Treue und Gehorsam unverbrüchlich beharren sollten.

P. S.

Was das königsbergische Garnisonregiment anlanget, so der Obristlieutenant von Hülsen commandiret, so soll solches mit Ende des Monates April zusammenkommen, und wann hiernächst an den General von Lehwaldt die Ordre zum wirklichen Ausmarsch kommet, sodann in drei Theile eingetheilet werden, davon ein Theil in Friedrichsburg, ein Theil in Memel und ein Theil in Pillau geleget werden. Hierbei aber ist alsdenn zugleich ohnumgänglich nöthig, dass jeder Theil von diesem Garnisonregiment an dem Orte, wohin es kommet, auf ein Jahr mit Brod, Fleisch, Mehl, Branntwein und was sonsten nöthig ist, providiret werde.

Diesen Garnisonen muss alsdenn wohl eingebunden werden, sich in denen Festungen, wo sie liegen, bestens zu defendiren, zu dem Ende ihnen denn auch in jeder Festung die nöthigen Canons nebst Pulver und Kugeln gelassen werden müssen. Können selbige sich souteniren, so behalten Se. Königl. Majestät einen Fuss im Lande; können sie sich aber nicht bis dahin defendiren, so halten sie doch den Feind etwas auf, damit er nicht sogleich weiter gehen kann.

Welches alles der General Lehwaldt wohl zu disponiren hat.

Nach dem Concept.

## 3514. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. März 1749.

Chambrier berichtet, Paris 21. Februar, über eine lange Conferenz mit dem Marquis Puyzieulx, in welcher er sich der Aufträge des Königs vom 25. Januar[1] entledigt habe. Puyzieulx hat ihm u. A. erwidert: „Qu'il ne pensait plus comme il avait fait il y a quelque temps, de croire que les préparatifs qui paraissaient se faire contre la Suède n'avaient pour objet que d'empêcher les Suédois, lorsque le roi de Suède viendra à mourir, de changer la forme de leur gouvernement . . . que ce serait se faire illusion que de continuer à croire que ce soit là le véritable objet de tout ce que la Russie paraît faire . . . et que, soit que Bestushew se propose de produire une révolution en Russie, ou d'employer ses forces au dehors, il n'en faut plus croire que l'empêchement du changement susdit en Suède soit le véritable motif de l'armement que la Russie annonce avec tant d'affectation faire par mer et par terre. Que, dans cette situation, il ne croyait pas, lui, Puyzieulx, que Votre Majesté pût rien faire de mieux que de voir tranquillement venir les choses et faire connaître clairement combien Elle souhaite la conservation de la paix dans le Nord, qu'Elle est résolue de la maintenir de toutes Ses forces, que, si la Suède venait à être attaquée, elle trouverait des alliés qui ne l'abondonneraient pas, et que, si contre toute attente Votre Majesté l'était Elle-même, ce qu'il avait bien de la peine à croire, Votre Majesté aurait des amis qui l'aideraient . . . Nous parlerons de notre côté dans le même esprit, ajouta Puyzieulx, ainsi que nous l'avons déjà fait, qui est, que le roi de Prusse et la Suède sont nos alliés et qu'on ne les attaquera pas impunément. Notre plan est fait, et nous savons ce que nous ferons, si on nous oblige de faire la guerre de nouveau . . . Pourvu que nous nous conduisions bien, et que ceux qui voudraient troubler la paix, ne puissent pas croire que nous les craignons, vous pouvez compter qu'ils se garderont bien de recommencer la guerre."

Chambrier berichtet, Paris 24. Februar, dass ihm Puyzieulx in Betreff der

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe vor nöthig fänden, dass dem Baron von Chambrier mit nächstem Posttag dasjenige extractsweise geschrieben werde, was der Herr Graf von Podewils in seiner letzteren Relation [Wien 27. Februar] von dem Auxiliarcorps, so der wienersche Hof an Russland geben wollte, von denen Generals,[2] welche dazu benennet worden, von dem General Schulenburg der seine Feldequipage, nebst anderen Generals, fertig machen lassen, etc., gemeldet habe; nicht weniger, was der Herr von Klinggräffen [London 21. Februar] wegen des zu London angekommenen russischen Couriers, dessen Mitbringen, auch der ihm ertheilten Antwort, auch wegen des von den Dänen in Schottland gekauften Habers, um solchen nach Norwegen zu transportiren, gemeldet hat,[3] mit dem Beifügen, dass er solche Zeitungen dem Marquis de Puyzieulx communiciren sollte, um ihm dadurch zu zeigen, wie seriös die Sachen würden.

Im Uebrigen, da des Königs Majestät von der Antwort, so der Marquis de Puyzieulx an den von Chambrier besage seiner letzteren Relation vom 21. voriges gegeben, sehr zufrieden wären, so sollte dieser an gedachten Minister nur wieder sagen, dass soviel die von Frankreich und von Sr. Königl. Majestät denen englischen und dänischen Höfen zu thuende Décla-

[1] S. 350. — [2] O. Podewils' Bericht nennt Daun für das Commando der Infanterie und Pretlack für die Cavallerie. — [3] Vergl. S. 404. 412. 413. 415.

polnischen Angelegenheiten[1] erklärt habe: „Que, si les nuages qui paraissent menacer la Suède, devenaient sérieux, la France trouverait le moyen de faire agir la Porte Ottomane, quand il s'agirait d'une guerre défensive, à cause de ses traités d'alliance avec la Suède, et que, si cette diversion des Turcs avait lieu, on pourrait trouver le moyen de la rendre si efficace que la cour de Dresde ne ferait pas en Pologne tout ce qu'elle souhaiterait, malgre l'assistance de la Russie."

rations anbeträfe, er solche nur aufsetzen und den französischen Ministris an gedachten Höfen zusenden lassen möchte, da dann Se. Königl. Majestät, um die Zeit so mehr zu gewinnen, Deroselben Minister an solchen Höfen zum Voraus instruiren wollten, dass wenn die französischen Minister ihnen sothane Declaration zustellen und communiciren würden, sie solche conjointement und in gleichen Terminis sofort thun sollten. Es wollten auch des Königs Majestät, dass an den Herrn von Klinggräffen solche Ordres, um sich mit M. Durand darüber zu concertiren, nicht weniger an den Heusinger nach Kopenhagen fordersamst ergehen sollten. Hierbei habe Ew. Excellenz vor mein Particulier annoch melden wollen, wie Se. Königl. Majestät aus eigner Bewegung resolviret haben, dass diese Dépêches, und was sonsten etwa noch an den von Chambrier mit nächstem Posttag zu schicken wäre, von hier auf Wesel gehen, von dort aber durch einen Officier von dortiger Garnison nach Paris überbracht werden sollten.

Wegen des Herrn Grafen von Podewils zu Wien haben des Königs Majestät nur befohlen, die Expeditiones an denselben wegen der gothaischen Sachen[2] künftigen Sonnabend[3] von Ew. Excellenz zu erwarten und sodann den Courier nach Wien damit abzufertigen. Auf die letztere Depesche des Herrn Leveaux [Warschau 26. Februar] haben Se. Königl. Majestät zu antworten befohlen, dass er den Palatin von Belcz menagiren,[4] jedoch demselben insinuiren solle wie die Prudence und Klugheit erfordere, dass er nebst seiner Partei nicht eher eine Levée de Boucliers mache, als nur wenn etwa im Norden Unruhen entstehen sollten; alsdann es die Zeit dazu wäre. Des Königs Majestät haben bei dieser Gelegenheit mir befohlen, Ew. Excellenz noch besonders zu melden, wie Dieselbe überlegen möchten, ob es wohl rathsam wäre, den Leveaux dahin zu instruiren, damit er gedachten Palatin insinuire, ob sie nicht unter der Hand es dahin zu bringen wüssten, dass die Türken sich von der Sache melireten;[5] welchen Umstand jedoch des Königs Majestät lediglich zu Ew. Excellenz Consideration aussetzen wollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 374. — 2 Vergl. S. 403. — 3 8. März. — 4 Vergl. Nr. 3496 S. 393. — 5 Vergl. S. 92.

## 3515. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. März, dass Graf Keyserlingk um seine Abschiedsaudienz bitte.[1] „Comme il me fit beaucoup de protestations de ses bonnes intentions pour les intérêts de Votre Majesté et une sincère et bonne union entre les deux cours, je ne pouvais m'empêcher de lui répondre, pour une honnêteté réciproque, de faire l'éloge de sa conduite sage et prudente pendant son ministère à la cour de Votre Majesté et de lui glisser en même temps, ainsi que Votre Majesté m'avait ci-devant ordonné de lui dire, que c'était dommage que les deux cours ne s'entendaient pas mieux ensemble, et qu'elles ne suivaient pas l'ancien système d'une bonne union et étroite amitié entre elles dont on s'était si bien trouvé autrefois. Le comte de Keyserlingk en convint et me dit à cette occasion qu'il se souvenait d'avoir vu un manuscrit de la propre main de feu l'empereur Pierre le Grand, sur les maximes fondamentales de sa maison, où l'amitié avec celle de Votre Majesté était, entre autres, recommandée à sa postérité. Le discours tombant insensiblement sur les affaires de Suède et la forme présente de son gouvernement, je lui fis entendre que le sentiment de Votre Majesté avait été toujours qu'elle ne devait point être changée, mais rester telle qu'elle était, après la mort du roi de Suède, et qu'on pourrait presque garantir là-dessus tous les voisins. Le comte de Keyserlingk me demanda s'il pouvait mander cela à sa cour. Je lui répondis que je n'avais, à la vérité, aucun ordre de Votre Majesté, mais qu'il pouvait le faire hardiment . . .; que Votre Majesté, n'ayant absolument rien à démêler avec la Russie, ne pouvait ni ne voulait rien gagner sur elle; qu'ainsi il serait ridicule de vouloir persuader le public que la Suède ou Votre Majesté avaient formé des desseins contre la Russie; mais que, d'un autre côté, si la Suède contre toute attente était attaquée ou qu'on voulût renverser l'ordre de succession qui y était une fois établi et qu'on pouvait proprement nommer l'ouvrage de la Russie, les alliés de la Suède ne le souffriraient jamais."

Potsdam, 7. März 1749.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, auf Dero gestrigen Bericht, den Herrn Grafen Keyserlingk betreffend, zur Resolution zu vermelden, wie Dieselbe glaubten, dass nurgedachter Graf Keyserlingk selbst nicht von allem informiret wäre, was seine Hof brauete. Die Abschiedsaudienz wollten Se. Königl. Majestät ihm hier in Potsdam wohl geben, und möchten Ew. Excellenz Deroselben nur melden, ob der Graf Keyserlingk deshalb sehr pressiret sei oder nicht, alsdann Sie Sich näher desfalls declariren würden. Wenn aber derselbe hieher käme, so würde es Sr. Königl. Majestät lieb sein, wenn Ew. Excellenz mit hieher kommen könnten.

Sonsten würden Ew. Excellenz aus allen von Sr. Königl. Majestät auswärtigen Ministris bisher eingekommenen Relationen, insbesondere aber aus den letzten Klinggräffischen [London 21. Februar],[2] ersehen haben, wie die nordische Sachen immer mehr und mehr seriöser würden, als man es anfänglich wohl gedacht hätte, weshalb dann Höchstdieselbe vor nothwendig gefunden hätten, Dero Anstalten im Lande auf solche Art zu machen, damit Dieselbe von niemandem überfallen werden könnten: wenn also fremde Ministres, auch andere, Ew. Excellenz fragen sollten, was solche Anstalten eigentlich sagen wollten, so möchte Dieselbe ihnen nur sagen, wie niemand surpreniret sein könnte, dass Se. Königl. Majestät einige Mesures

[1] Vergl. S. 380. — [2] Vergl. S. 404 Anm. 2; 410. 413. 415.

nähmen und hier einige Anstalt machten, da unsere Nachbarn auf allen Seiten so grosse Anstalten machten, als ob ein grosser Krieg vor der Thüre sei.

Was sonsten Ew. Excellenz an obermeldeten Grafen Keyserlingk bei der letzteren Conversation gesagt, solches fänden Se. Königl. Majestät recht sehr gut, und könnten Ew. Excellenz Gelegenheit nehmen, demselben solches nochmals zu sagen, dass er solches Sentiment an seinen Hof melden, ja, wenn er wollte, solches ministérialement schreiben könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3516. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 mars 1749.

J'ai tout lieu d'être extrêmement satisfait de la façon dont, selon vos rapports du 21 et du 24 du février dernier,[1] le marquis de Puyzieulx s'est déclaré envers vous aux insinuations que vous avez en ordre de lui faire en conséquence de ma dépêche du 25 de janvier passé, et cela me fait espérer que les insinuations que je vous ai ordonné de lui faire par mes dépêches conséquentes, n'auront pas laissé de faire un bon effet sur lui, afin de conjurer l'orage qui est en l'air dans le Nord, par une déclaration vigoureuse que j'ai souhaité que la France fît aux cours de Londres et de Copenhague à ce sujet.

Je dois vous avertir cependant que ces affaires du Nord deviennent de jour en jour plus sérieuses, et l'on m'écrit de Londres qu'un courrier de la cour de Russie y était arrivé au commencement du mois de février dernier,[2] pour marquer au roi d'Angleterre qu'on était incliné de commencer dès à présent les opérations contre la Suède, et qu'on demandait si l'Angleterre voulait être de la partie, à quoi celle-ci doit avoir répondu qu'à la sortie d'une guerre coûteuse l'on ne saurait point engager la nation de prendre d'abord réellement parti, mais qu'on était disposé à envoyer une escadre dans la Baltique au printemps prochain, pour entretenir la tranquillité dans le Nord, si les troubles s'y manifestaient — réponse aussi vague et enveloppée qu'il en fût jamais. L'on m'ajoute que le Danemark avait fait [acheter] une grande quantité d'avoine dans le nord d'Angleterre pour être transportée en Norvége, afin d'y remplir les magasins.

Mes lettres de Vienne[3] m'apprennent d'ailleurs que les Autrichiens destinent un corps auxiliaire aux Russes, en conséquence d'une réquisition formelle, à ce qu'ils prétextent, que la cour de Russie leur avait faite; qu'outre cela il y a des ordres expédiés à tous les régiments

[1] Vergl. S. 410. — [2] Klinggräffen's Bericht vom 21. Februar besagt, der russische Courier sei vor einiger Zeit eingetroffen und vor vier Tagen zurückgesandt worden. Vergl. S. 404 Anm. 2; 410. — [3] 27. Februar; vergl. S. 410.

autrichiens qui sont en quartier dans la Bohême, la Moravie, l'Autriche et en Hongrie, d'avoir leurs tentes et autres équipages prêts, afin de camper au printemps prochain en différents corps sur mes frontières; il y a des généraux autrichiens de la première qualité qui font actuellement faire leurs équipages de campagne. L'on ajoute encore que la cour de Vienne médite une nouvelle alliance avec plusieurs cours en Allemagne, et que le général Pretlack, ci-devant ministre de la cour de Vienne à Pétersbourg, est chargé de passer à ces cours, en se rendant ensuite par la Hollande en Angleterre, pour y régler de certains concerts.[1]

De plus, j'ai appris par un très bon canal que la cour de Vienne était sur le point de conclure une nouvelle convention avec la cour de Russie, moyennant laquelle celle-ci ratifiera de nouveau toutes les liaisons précédentes dont on était convenu à l'avantage des Autrichiens, et l'on arrêtera que les troupes russes qui sortent des États autrichiens, se rendront dans la Livonie, la Courlande et, en partie, sur les frontières de la Finlande, de la sorte qu'au cas de mort du roi de Suède on aurait toujours une armée de 120,000 hommes à portée d'agir de ce côté-là, tandis que la reine de Hongrie ferait camper en différents lieux sur mes frontières de la Silésie un corps de 60,000 hommes, prêt à marcher au premier ordre.

Comme j'ai lieu d'espérer d'avoir en peu de temps par quelque ami la copie de la convention mentionnée, je ne laisserai pas de vous la communiquer, afin que vous la fassiez voir en confidence au marquis de Puyzieulx.

En attendant vous devez lui communiquer confidemment tout ce que dessus, pour le faire convenir que, selon les avis qui me reviennent, les affaires du Nord prennent de jour à l'autre une face plus sérieuse; vous y ajouterez que je savais, à n'en pouvoir douter, que l'Empereur avait actuellement ramassé, par ses emprunts et par d'autres moyens, une somme de sept millions d'écus.

Au surplus, je vous recommande de ne dire que des politesses et choses obligeantes au marquis de Puyzieulx, tant à l'égard du Roi son maître que sur son personnel. Pour ce qui concerne la déclaration à faire aux cours de Londres et de Copenhague de la part de la France et de la mienne, je me remets à ce que je vous en fais amplement rescrire du département des affaires étrangères.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3517. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ein im Ministerium concipirter Erlass an den Baron Chambrier in Paris, d. d. Berlin 8. März, enthält zum Schluss die Weisung: „Quoique je ne puisse

[Potsdam, 8 mars 1749].

Cela est tout égal pour nous que les Turcs attaquent la Russie

[1] Vergl. S. 401. 402. — [2] Vergl. Nr. 3514 S. 410.

qu'approuver l'idée du marquis de Puyzieulx d'engager la Porte Ottomane à faire quelques démarches vis-à-vis de la Russie,[1] et que ce soit effectivement le moyen le plus efficace pour tenir la dernière en échec, je suis néanmoins d'opinion que, si la France réussit à tirer les Turcs de leur léthargie présente, il vaut encore mieux de leur faire tourner la principale vue vers la cour de Vienne et de les animer à faire des déclarations vigoureuses au ministre autrichien à Constantinople et à lui mettre en perspective un bon corps de troupes sur les frontières de la Hongrie. Une pareille apparition, qui coûterait bien moins aux Turcs et serait infiniment plus à leur goût qu'une entreprise contre la Russie, romprait bientôt la mauvaise volonté de l'Impératrice-Reine, et, comme ce n'est qu'à son instigation que la Russie remue, celle-ci ne songerait pas non plus à troubler la tranquillité de ses voisins, dès que la cour de Vienne cesserait de l'y animer: réflexion que vous ne ferez pas mal d'insinuer dans l'occasion au marquis de Puyzieulx et de l'appuyer de votre mieux."

ou la reine de Hongrie; au contraire, si nous sommes enveloppés dans cette guerre que l'on semble prévoir, il vaut même mieux pour nous que la Russie soit attaquée; cela fera toujours une double diversion, et comme la France a d'ailleurs des griefs depuis longtemps contre la Russie, la France même poussera mieux à la roue pour faire cette diversion; et comme je viens de le dire, il ne faut pas chicaner les Français sur leurs projets, pourvu qu'ils ne nous soient pas ou inutiles ou désavantageux.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Concepts. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an den Grafen Podewils, Potsdam 8. März. Seitens der Ministerialkanzlei ist in dem Concepte vermerkt: „Ce passage de la main propre de Sa Majesté a été inséré dans cette dépêche par ordre de Son Excellence."

## 3518. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 8 mars 1749.

Ce m'est un grand avis que celui que vous m'avez donné par votre rapport du 21 du février dernier, touchant les insinuations que la cour de Russie a fait faire à celle de Londres de son inclination de commencer dès à présent les opérations contre la Suède, en demandant à celle-ci si elle voulait y entrer, et je crois avoir tout lieu de me mettre en tel état de défense que je ne saurais être surpris de qui que ce soit. La réponse que la cour de Londres a faite à ces insinuations, me paraît cependant bien vague et enveloppée, et je m'attends que vous ne laisserez pas de vous en éclairer . . .[2]

Voilà des nouvelles que je ne vous rapporte que pour votre direction et afin de vous aider à vous orienter là où vous êtes sur les vrais desseins des cours impériales, et combien la cour de Londres y peut entrer.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 411. — [2] Es folgt die Mittheilung über neue Verhandlungen zwischen den Höfen von Wien und Moskau wie in Nr. 3516 Alinea 4.

## 3519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 8 mars 1749.

Votre dépêche du 13 de février dernier m'a été rendue. Il n'est plus question si le malheureux comte Lestocq est encore à la forteresse de Pétersbourg, vous pouvez compter qu'il est actuellement transporté en Sibérie. L'incertitude où l'ami important a paru être sur le sort dudit comte, me fait juger des soins que son antagoniste prend pour le tenir hors des affaires tant soit peu intéressantes.

Je viens d'apprendre par un assez bon canal que la cour de Vienne négocie à présent sur une nouvelle convention avec la cour de Russie, qui doit ratifier toutes les liaisons précédentes qu'il y a eu entre les deux cours à l'avantage de celle de Vienne. Je ne suis pas encore informé du contenu de cette nouvelle convention, mais toutes les apparences sont qu'elle sera plus offensive que défensive. Je ne vous dis ceci que pour votre direction seule, et afin de vous mettre sur les voies d'approfondir de quoi il pourrait être question dans cette nouvelle convention, sans que vous fassiez trop paraître que vous êtes informé de la négociation où l'on est là-dessus. Je veux vous avertir, de plus, qu'il m'est revenu par mes lettres de Londres que la cour de Russie vient d'insinuer en dernier lieu à celle de Londres qu'elle était inclinée de commencer dès à présent les opérations contre la Suède et de demander si l'Angleterre voulait y entrer. La réponse qu'on y a faite, doit avoir été qu'à la sortie d'une guerre coûteuse on ne pouvait point prendre réellement d'abord parti, mais qu'on était disposé à envoyer une escadre dans la Baltique au printemps qui vient, pour entretenir la tranquillité dans le Nord, si des troubles s'y manifestaient. Comme il y a beaucoup d'apparence que pendant toutes ces entrefaites la cour de Vienne, qui ne désire actuellement rien tant que de mettre en combustion tout le Nord, offre des subsides à la Russie, vous devez diriger votre attention principale pour bien démêler si actuellement la cour de Russie tire des subsides de la cour d'Autriche et s'il en revient des sommes à Moscou. Je crois qu'il ne vous coûtera guère de vous en orienter, pourvu que vous sachiez vous prendre adroitement, et j'attends que vous me marquiez ce que vous en avez pu découvrir.

Au surplus, mes nouvelles de Suède sont que le Roi se porte assez bien, et que, selon les apparences, il pourrait encore se traîner assez de temps. L'on croit d'ailleurs que le chancelier Bestushew ne travaille à présent qu'à faire changer l'ordre de la succession en Russie et qu'à renverser le Grand-Duc, et que le but principal de toutes les démarches qu'il fait faire à sa souveraine, ne doit que s'y rapporter.

Nach dem Concept. Federic.

## 3520. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 8 mars 1749.

Le courrier que je vous avais envoyé, m'ayant bien rendu à son retour ici toutes les dépêches que vous lui avez confiées, je me remets à ce que je vous fais communiquer par une dépêche du date d'aujourd'hui de mes ministres du département des affaires étrangères, concernant le courrier de Russie qui est arrivé à Londres dans les premiers jours du février et de la réponse que la cour de Londres a faite sur les dépêches qu'il y a apportées.[1] Tout ce que je vous ai à vous dire d'ailleurs, n'est que ce que votre principale attention doit être à présent sur les arrangements militaires que la cour où vous êtes prend actuellement, et de faire de votre mieux de m'en avertir avec toute l'exactitude possible, pour que je ne donne à gauche. Au surplus, je me confirme dans les idées qui me sont venues sur les vues que la cour de Vienne peut avoir à mon sujet, savoir que la Russie doit m'entreprendre, afin qu'à la suite je doive me jeter sur eux et les chercher dans la Courlande et la Livonie, et qu'alors, quand je serai aux prises avec ceux-ci, la cour de Vienne me voudra tomber sur le corps. Je ne vous donne tout ceci que pour des idées qui me sont venues par les nouvelles que j'ai eues des différents mouvements de ladite cour, et afin que vous, qui êtes sur les lieux, tâchiez de démêler si je me trompe là-dessus ou non. Je veux bien vous dire encore que je sais, à n'en pouvoir douter, que la cour de Vienne est sur le point de renouveler son alliance avec la Russie, afin de confirmer tout ce qui a été conclu à son avantage dans ses traités précédents avec la Russie. Je ne doute presque point que cette nouvelle convention ne regarde plus l'offensive que la défensive.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3521. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 mars 1749.

J'ai reçu en son temps vos dépêches des 14, 18, 21 et 25 de février dernier, et vous pouvez croire que je ne m'épargne ni soins ni peines pour approfondir l'objet sur lequel peuvent rouler proprement les vues et les desseins des deux cours impériales, conjointement avec celles de Londres et de Copenhague; mais jusqu'ici je n'y rencontre que conjectures et présomptions. J'espère cependant de toucher de plus en plus au vrai fond de l'affaire, duquel je ne laisserai que de vous avertir, dès que j'en saurai quelque chose avec assurance et précision.

Je serais fort curieux d'apprendre de vous les raisons qui peuvent avoir déterminé le Sénat de Suède de différer le voyage du Prince-Suc-

[1] Vergl. S. 413.

cesseur dans le Wermeland, d'autant plus que je suis persuadé que ce voyage n'aurait été que très propre pour concilier au Prince-Successeur les esprits dans cette province; cependant ce ne serait pas là tout ce qu'il y aurait à faire de convenable pendant les circonstances présentes dans ladite province, mais il faudrait qu'on pensât en même temps en Suède aux troupes qu'on aurait à y envoyer, pour être en état de s'y opposer efficacement au Danemark, en cas que cette couronne voulût y entreprendre quelque chose d'offensif contre la Suède.

Les deux régiments suédois qui seront transportés de Stralsund en Suède, ne doivent pas être des meilleurs, selon les notions que j'en ai, de sorte que je ne saurais croire qu'on en retire grand service. Je me console à cet égard avec l'idée que les autres régiments de la Suède se trouvent sans doute dans un état plus favorable.

Pour ce qui est de la déclaration du sieur de Panin,[1] les choses en restant dans les termes de cette déclaration, il est à espérer qu'il y aura moyen de trouver facilement une issue favorable à ce qui restera d'affaires à arranger entre la Suède et la Russie.

Au surplus, j'attends à présent la déclaration qu'aura projetée la cour de Versailles à faire de sa part et de moi aux cours de Londres et de Copenhague,[2] et dès que la France l'aura fait parvenir à ses ministres aux deux cours en question, les miens ont ordre alors d'y faire la même déclaration, conjointement avec les ministres de France.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3522. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 7. März, das Tags zuvor[3] von ihm eingeforderte Gutachten: „... Le sieur de Castera, résident de la France en Pologne, me paraît infiniment plus propre et plus accrédité auprès des grandes familles en Pologne que le sieur Leveaux, pour leur glisser de pareilles insinuations, à quoi il ne se refusera pas, porté comme il est pour la bonne cause et pour les intérêts de Votre Majesté. D'ailleurs, comme on connaît l'indiscrétion de Messieurs les Polonais, Votre Majesté risquera toujours moins par le canal du sieur de Castera."

Potsdam, 8. März 1749.

Das ist ganz gut mit Castera, und er hätte es nur gleich so machen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 373. 375. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Vergl. Nr. 3514 S. 411.

## 3523. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 8. März 1749.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich zweifele nicht, es werde Euch Mein letzteres, par Estafette Euch zugesandtes Schreiben wohl zugekommen sein.

Durch dieses verlange Ich von Euch zu wissen, ob es nicht füglich angehe, dass unter dem Vorwand von Mangel von Fourage zur Fütterung vor die in Schlesien stehende Cavallerie wir gegen gute und wohlfeile Preise in dem benachbarten Polen eine gewisse Quantité Haber ankaufen und davon auf alle Fälle ein Magazin zum Vorrath errichten könnten. Meinem Erachten nach würde dabei, wenn es sonsten mit wenigem Eclat und gegen mässige Preise bei dem Einkauf geschehen könnte, nichts zu verlieren sein, denn woferne es zu keinen Unruhen käme, so glaube Ich, dass solcher Haber alsdenn allemal wiederum verkaufet werden und Ich dabei ohne Schaden bleiben könne; auf den Fall einer Ruptur aber würde uns solches eine grosse Hülfe sein, wenn wir bei annoch mässigen Preisen uns mit Haber in Vorrath gesetzet hätten, wodurch wir auch im Stande wären, nachher die Preise von solchem zu balanciren, wann dergleichen Einkauf noch weiter geschehen müsste. Ausserdem erinnere Ich Euch annoch, dass Ihr unter der Hand und in aller Stille Eure vorläufig zu machende Anstalten so fassen müsset, damit, wenn es in kommendem Frühjahre zu einer Ruptur kommen sollte, Ihr alsdenn die Artillerie- und Proviantpferde, sammt andern Sachen, so insbesondere aus Oberschlesien geliefert werden, sofort an Ort und Stelle zusammen haben könnet, bevor noch ein Feind im Stande sei, einige Hinderung darunter in Oberschlesien machen zu können. Ich recommandire Euch übrigens nochmalen, allen Eclat wegen desjenigen, so Ich Euch hierunter befohlen habe, noch zur Zeit, so viel menschmöglich ist, zu vermeiden, und was Ihr darunter nothwendig thun müsset, unter allerhand wahrscheinlichen Prätexten zu thun, damit Meine Unterthanen in Schlesien nicht ohne Noth beunruhigt werden, obschon inzwischen alles dasjenige, so Ich Euch vorläufig zu veranstalten aufgetragen, nothwendig geschehen muss. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3524. AN DEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 8. März 1749.

Ich zweifele nicht, dass bei Ankunft dieses Euch Meine Ordres vom 6. dieses bereits zugekommen sein werden, welchen Ich dann auch vor der Hand nichts weiter hinzuzufügen weiss, als nur Euch nochmalen zu erinnern und auf das nachdrücklichste aufzugeben, dass Ihr auf das allersorgfältigste verhüten und evitiren sollet,

damit von allem dem, so Ich Euch unter dem 6. dieses geschrieben und in der beigefügten secreten Instruction aufgegeben habe, kein Mensch in der Welt, er sei auch wer es wolle, das allergeringste erfahren noch einmal soupçonniren könne, als davon sonsten die Verantwortung lediglich auf Euch fallen würde. Es lieget Meinem Dienst besonders daran, dass niemand von denen Absichten, so Ich Euch wegen der dortigen Provinz gemeldet habe, das allergeringste merke, vielmehr jedermann das Gegentheil davon glaube, und dass, falls auch ein und anderer Umstand einiges Aufsehen geben möchte, Ihr alle Soupçons niederzuschlagen und es mit einer Defension des Landes bei jetzigen ernstlichen Conjoncturen zu bedecken suchen sollet. Wie Ihr dann übrigens versichert sein könnet, dass Ich zu der Euch bekannt gemachten Resolution nicht eher schreiten, noch die Euch gemeldete Ordre eher zusenden werde, bevor es nicht die alleräusserste Extremität erfordert, als worüber Ich Euch Meine Intentions nächstens noch weiter bekannt machen werde. Ich reposire Mich demnach lediglich, dass Ihr das Euch bekannte Secret bestens zu menagiren wissen werdet, und bin übrigens etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

## 3525. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 8 mars 1749.

Monsieur mon Frère. Mon ministre d'État, le comte de Finckenstein, se rendant en conséquence de la permission que je lui en ai accordée, exprès à Paris, pour y recueillir la succession dévolue à sa belle-mère[1] par le décès du sieur de Desneval de Saint-Maros,[2] dont elle est incontestablement la plus proche et unique héritière, je prends la liberté de recommander ses intérêts, à cette occasion, à Votre Majesté, ne doutant point que Votre Majesté, portée comme Elle est à tout ce qui est juste et raisonnable, ne donne des ordres bien précis pour que mon dit ministre d'État soit mis, le plus promptement que faire se pourra, en possession de tout ce qui fait partie de l'héritage susdit, et qu'il puisse en disposer, selon qu'il le jugera convenable.

Je le prendrai pour une preuve essentielle de l'amitié que Votre Majesté m'a toujours promise, et je ne manquerai pas de lui en marquer ma vive reconnaissance, aussi souvent qu'il s'agira de La convaincre de la considération distinguée avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] Sophie Charlotte Reichsgräfin von Finckenstein-Gilgenburg, geb. Freiin von Dobrzenski, Tochter des Freiherrn Friedrich Bogislaw von Dobrzenski und der Esther Susanne Duquesne de Desneval. — [2] Gestorben 26. September 1748.

## 3526. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 9 mars 1749.

Venant à m'apercevoir que, dans l'état de l'armée saxonne que vous m'avez envoyé à la suite de votre lettre du 1er de ce mois, les différents lieux où les régiments sont actuellement en garnison ou en quartiers, n'y sont point marqués, vous devez tâcher de me faire avoir encore une liste bien exacte de la dislocation présente de toute l'armée saxonne tant en Saxe que dans la Lusace, afin qu'en combinant cette liste-là avec celle que vous m'avez déjà envoyée, je puisse avoir une notice parfaite de l'état militaire de Saxe. J'attends que vous fassiez un peu de diligence pour me satisfaire là-dessus. Au surplus, ayant vu ce que vous m'avez marqué par votre dépêche par rapport à l'ordre que le ministre de Suède[1] a reçu de sa cour de s'éclairer sur les chipotages que le comte Flemming avait faits pendant sa mission à Hanovre,[2] mon intention est que vous devez n'épargner ni soins ni peines pour mettre cette affaire au clair; aussi, comme cela m'intéresse extrêmement, vous emploierez tout le savoir-faire dont vous êtes capable, afin de vous bien éclairer là-dessus et de pouvoir m'en faire un rapport exact.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3527. AN DEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 10. März 1749.

Ihr sollet wohl überlegen, und Mir baldmöglichst, jedoch wie Ich in Meinem vorigen schon verlanget habe, unter Eurer eignen Hand,[3] berichten, wie viel Prahme, Bacs oder Schiffe Ihr nöthig haben würdet, wenn Ihr Euch einmal mit dem ganzen unter Eurem Commando in Preussen stehenden Corps Truppen, Équipages, und allem, so Ihr dann bei Euch haben werdet, über die Weichsel, und zwar in einer Zeit von vier, höchstens sechs Stunden, setzen lassen solltet? Ferner, ob Ihr alsdenn so viel Schiffe, Bacs oder Prahme dorten haben könnet, als dazu erfordert werden, und, daferne solches nicht wäre, in wie viel Zeit man selbige gemachet bekommen könne. Es wird Mir lieb sein, wann Ihr Mir Euren Bericht darüber nächstens erstatten werdet; da Ich aber begreife, dass Ihr einige Nachrichten deshalb einzuziehen habet, inzwischen es von der ohnumgänglichsten Nothwendigkeit ist, dass Ihr die wahre und eigentliche Absichten davon auf das allersorgfältigste secretiret, so könnet Ihr Euch des Prätextes bedienen und ein faux Bruit machen, als ob bei den jetzo in dem Norden weit aussehenden Umständen man auf solche Anstalten zu denken hätte, damit, wenn es hier oder da zu einem Kriegesfeuer ausbrechen sollte, und allenfalls mehrere

1 Greiffenheim. — 2 Vergl. S. 227. 296. 297. — 3 Vergl. S. 407. 421.

Truppen in Preussen zur Sicherheit des Landes dahin zu ziehen nöthig wären, es sodann an den nöthigen Anstalten nicht fehlete.

Friderich.

P. S.

Wann Ich auch in der Euch bekannten Instruction gesetzet habe, dass das königsbergsche neue Garnisonregiment mit Ausgang April oder Anfang Mai zusammenkommen soll, um, wann es die Umstände erfordern sollten, zu dem Euch bewussten Behuf gebrauchet zu werden, sich aber bei den dortigen Regimentern, auch bei denen Husaren, etliche invalide Officiers finden, welche man in Friedenszeiten und in Garnisons wohl übertragen, bei einem Marsch in das Feld aber nicht wohl gebrauchen kann, so wird es gut sein, wenn Ihr in Zeiten darauf denket und einige davon notiret, welche man, wenn es zum Marsch kommen sollte, sodann bei denen differenten Garnisonen obgedachten Garnisonsregiments mitgeben kann, um solchen etwas an die Hand zu geben, wie sie sich wehren sollen, auch um sie sonst etwas in Ordnung zu halten.

P. S. 2.

Auch finde Ich vor ganz nothwendig zu seien, dass Ihr bei jetzigen Umständen suchet, allerhand Leute zu unterhalten, oder auch eine Correspondance zu etabliren, oder auf was Art und Weise Ihr solches sonsten diensam finden werdet, damit Ihr mit menschmöglichster Exactitude wisset, was jedesmal in Livland sowohl als in Kurland passiret, was vor Magazins gemachet werden, was vor Mouvements unter denen Truppen vorgehen, und was sonsten vor Militärarrangements vorgenommen werden.

Weilen auch das in Böhmen und Mähren gestandene russische Corps Truppen nunmehro wirklich aufgebrochen ist und sich auf den Marsch durch Polen nacher Livland gesetzet hat, so müsset Ihr alsdenn, wenn es sowohl in der Gegend von Preussen sich an der Seite wegziehet, als auch wenn es in Kurland oder Livland angelanget sein wird, Eure Vigilance verdoppeln und durch alle convenable Mittel die genauesten Nachrichten von gedachten Orten einzuziehen suchen.

Sollte auch der Orten etwas geschehen, so Euch befremdete oder sonsten Meiner Attention werth wäre, so habt Ihr Mir selbiges durch Absendung expresser Estafettes in solchem Falle zu melden.

Uebrigens müsset Ihr alle diensame Praecautiones nehmen und allenfalls Euch mit dem dortigen Postmeister insgeheim concertiren, damit alle Berichte und Briefe, so Ihr Mir in diesen Sachen schreiben werdet, nicht etwa von denen polnischen Postämtern in Danzig oder durch Polnisch-Preussen heimlich geöffnet werden können.

Nach dem Concept.

## 3528. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. März 1749.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, an Ew. Excellenz sogleich zu melden, wie Dieselbe annoch heute besorgen möchten, dass an Dero Ministres, als den Herrn Grafen von Podewils, Goltz, Chambrier, Klinggräffen, Ammon, auch Voss, Leveaux, geschrieben werden möchte, und zwar nur sonder es zu chiffriren, dass, da bekannter Maassen Sr. Königl. Majestät Nachbaren mehrentheils auf allen Seiten umher armireten, Höchstdieselbe à propos gefunden hätten, Sich auch in einem gewissen Defensionsstande zu setzen und Sich zu arrangiren, damit Sie nicht die einzige Puissance wären, so in Blösse blieben, sondern vielmehr in der Positur wären, um nicht surpreniret werden zu können, welches die alleinige Ursache wäre, warum Dieselbe Ihre Arrangements deshalb nähmen, da solches zu niemandes Offension geschähe und Sie des festen Vorsatzes wären, so viel an Ihnen sei, mit Ihren Nachbaren und mit jedermann in Frieden und guter Ruhe zu leben.

Es finden des Königs Majestät dergleichen Avertissements an Dero auswärtige Ministres um so nothwendiger, damit dieselbe in Stande seind, alle Absichten, welche man Deroselben etwa deshalb fälschlicher und calumniöser Weise aufzudichten sich bemühen möchte, abzulehnen und solche zu dementiren.

Dem Herrn von Klinggräffen sollte, jedoch en chiffres, besonders dabei geschrieben werden, dass wann Se. Königl. Majestät jetzo einige Defensionsanstalten machete, solches wohl ganz natürlich wäre, indem auf der einen Seite die Oesterreicher stark armirten und 50 à 60,000 Mann im kommenden Frühjahre wollten campiren lassen, auf der anderen Seite aber Russland von grossen Campements spräche, welche es im Frühjahr formiren wollte, und also Se. Königl. Majestät insensé sein müssten, wann Sie Dero Ortes Sich nicht wider alle Begebenheiten in Positur setzeten; welches er, der von Klinggräffen, jedermann, der ihn dortiger Orten darum fragen würde, hautement, jedoch sonder Avis menaçants sagen könnte. Welches an Ew. Excellenz mir aufgetragene hierdurch sogleich vermittelst eines Expressen melden sollen.

Eichel.

P. S.

Des Königs Majestät haben wegen des von Klinggräffen ausserdem noch befohlen, wie ihm in Chiffres geschrieben werden sollte, wie er Gelegenheit nehmen sollte, den Duc de Newcastle zu sprechen, dass er, p. Klinggräffen, hörete, wie fast beständighin in Engelland öffentlich viel Bruits ausgesprenget, ja wohl gedrucket würden, in welchen man Sr. Königl. Majestät allerhand erdichtete, falsche und calumniöse Absichten bald auf diese bald auf jene Art aufdichtete. Höchstdieselbe müssten billig befremdet sein, dass man dergleichen dorten so frei und

impunément hingehen liesse, da doch niemandem besser als ihm, Duc Newcastle, bekannt sein könne, dass Se. Königl. Majestät keine andere Intentions hätten, als ruhig zu sein und mit allen Dero Nachbaren in Friede zu leben; wohergegen Se. Königl. Majestät fast von allen Orten her hören müssten, dass verschiedene Dero Nachbaren vieles trainireten, woraus Höchstdieselbe nicht anders urtheilen könnten, als dass solche viele übele Intentiones gegen Se. Königl. Majestät haben müssten. Was nun der Duc Newcastle ihm darauf antworten und wie er sich dabei bezeigen würde, solches sollte er wohl attendiren und circonstanciiret melden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3529. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 mars 1749.

Vous faites très bien, selon votre dépêche du 1er de ce mois, en me mandant, pendant les conjonctures présentes, tout ce qui vous revient d'avis, et tels qu'on vous les donne. Je commence, à l'heure qu'il est, à lire très distinctement dans le plan qu'ont entre elles les deux cours impériales, et j'y vois, du reste, que l'Impératrice-Reine est intentionnée pour son particulier de jouer son jeu derrière le rideau. Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter que je ne commencerai point le branle, mais croire que je n'omettrai rien pour me mettre en posture à ne pouvoir être à coup sûr surpris par mes ennemis, quelque bien qu'ils pensassent s'être arrangés à cette fin. Il ne s'écoulera peut-être pas beaucoup de temps sans que vous entendiez dire dans le public à Vienne que je commençais à armer: mandez-moi pour lors ce qu'on en pensera là où vous êtes, et les propos qu'on tiendra à ce sujet. Je me rapporte d'ailleurs au contenu de la dépêche que je vous fais expédier là-dessus du département des affaires étrangères, et je veux bien vous dire encore d'avance que le courrier de cabinet que je vous envoyai en dernier lieu, s'est mis derechef hier en route d'ici avec des dépêches de ma part qui vous sont adressées,[1] et que peut-être il vous parviendra samedi prochain.[2] Continuez au reste à être invariablement attentif sur tout ce qui se passera à la cour où vous êtes, et à me rapporter tout ce qui pourra en quelque façon mériter mon attention.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Nr. 3520 und Erlasse aus dem Ministerium. — 2 15. März.

## 3530. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 mars 1749.

L'opinion qui s'est emparée des esprits de quelques-uns en Suède, comme vous me le rapportez par votre dépêche du 28 de février dernier, que les démonstrations guerrières du Danemark pourraient bien n'être que des ostentations toutes pures de sa part, pour parvenir d'autant plus facilement à une négociation avec la Suède, ne me paraît point vraisemblable; plutôt il m'est presque clair comme le jour, par tous les avis qui me reviennent là-dessus, qu'il se pourrait facilement que la Suède fût attaquée au printemps prochain, ainsi qu'il faut s'y attendre à la guerre, qui paraît inévitable.

Je souhaite fort me tromper à cet égard, mais mes avis ne me permettent presque plus de douter de la réalité de mes conjectures.

Je conseille donc qu'on ne se berce point d'agréables illusions en Suède, pour ne pas se laisser endormir par trop de sécurité et de confiance, mais que l'on s'y mette en bonne posture de tous les côtés d'où l'on peut s'attendre à quelques entreprises ennemies, pour y être, en tout cas, dans le meilleur et le plus vigoureux état de défense que possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3531. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 10 mars 1749.

Nous avous été obligés ici d'armer, à cause que tous nos voisins en font dix fois davantage. Toutes mes frontières vont être entourées de campements, mais nous ne camperons qu'en cas qu'il faille nous battre. Je vous supplie de me continuer etc.

Federic.

Vous jugez des choses le plus sainement du monde; cependant, selon ce qui me revient par toutes les nouvelles politiques, il faut s'attendre à la guerre et la regarder comme inévitable, cette année. Selon toutes les apparences, je serai attaqué en même temps que la Suède; cela est clair par les préparatifs que font les Russes et les Autrichiens. Le Ciel nous assiste; ce n'est pas nous autres qui avons donné lieu à cette levée de boucliers. Il faut nous défendre du mieux qu'il nous sera possible, et nous préparer à tous les événements les plus fâcheux; mais comme il n'y a aucun mal dont il ne résulte souvent un bien, il ne faut pas désespérer. Dès que je recevrai quelque nouvelle ultérieure, vous pouvez être persuadée que je vous la communiquerai sur le champ.

Fr.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Der in Chiffren ausgefertigte Zusatz nach dem eigenhändigen Concept.

## 3532. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. März: „Wulfwenstjerna m'a fait voir une lettre du baron de Fleming, ministre de Suède à Copenhague . . . Fleming avait appris de lieu sûr que la cour de Danemark venait de dépêcher pour la Prusse deux officiers de confiance qui y paraîtraient sous un faux nom et sous la figure de marchands, pour épier les arrangements que Votre Majesté y ferait dans le militaire. A cette occasion, le sieur de Wulfwenstjerna me dit qu'il se souvenait d'avoir appris en passant par Riga et par d'autres villes de la Livonie que la cour de Russie envoyait de temps en temps en Prusse quelques émissaires travestis, pour s'informer exactement des dispositions militaires dans ce pays . . . et qu'il savait de science certaine que deux de ces émissaires, travestis en Juifs, avaient été depuis à Königsberg et à Memel."

Der dänische Geschäftsträger von Jessen hat im Gespräch zu Podewils gesagt: „Hélas, mon Dieu, nous ne songeons jamais d'attaquer la Suède. Il n'y a que nos ennemis qui nous en peuvent prêter le dessein."

Potsdam, 11. März 1749.

Nach Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl habe Ew. Excellenz hierbei das Antwortschreiben an der Kronprinzessin von Schweden Hoheit adressiren sollen.

Hierbei habe annoch gehorsamst zu melden, dass der eine in dem Paquet mit befindliche Bericht, den Herrn von Wulfwenstjerna betreffend, allererst morgen zurück erfolgen kann, da des Königs Majestät wegen der darin erwähnten russischen und dänischen Emissaires noch einigen Gebrauch davon machen wollen, jedoch dergestalt, dass kein Mensch etwas von dem Canal, woher Se. Königl. Majestät die Nachricht erhalten, wird erfahren können. Indess haben Dieselbe zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie Sie fast glauben müssten, dass so wenig der österreichische als der russische Minister zu Berlin, desgleichen der p. Jessen, die eigentlichen Absichten ihrer Höfe wissen, sondern dass das Secret davon bei letztern alleine ist.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3533. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. März, der neue russische Gesandte von Gross bitte um seine Antrittsaudienz. „C'est un homme qui paraît sentir d'être hors de sa place ici, et assez embarrassé de son caractère, quoiqu'il ait été révêtu du même en dernier lieu à la cour de France . . . Il laisse entrevoir une espèce de docilité, pour conserver autant qu'il lui sera possible un poste pour lequel il sent bien de n'être pas fait. Le conseiller privé Vockerodt a été ami intime autrefois de son frère . . ., et si Votre Majesté jugeait à propos qu'il le vît et le hantât quelque-

Potsdam, 11. März 1749.

Wenn Graf Keyserlingk wird seine Abschiedsaudienz hier gehabt haben, so werde Ich nach Berlin kommen, und alsdann von Gross seine Audienz haben. Ich will wohl zugeben, dass der Geheime Rath Vockerodt den von Gross zuweilen hantire; er wird sich aber in Acht nehmen müssen, wenn er glaubet, dass er diesen docil machen wird, da derselbe schon in Frank-

fois, peut-être en pourrait-on tirer quelque parti; toujours sage et circonspect comme est le sieur Vockerodt, on ne risquerait rien par là et on pourrait peut-être trouver moyen de rectifier les idées du nouveau venu sur bien des choses."

reich vor einen ruden und opiniatren Menschen bekannt, auch eine pure Creatur von Bestushew ist; vielmehr wird sich der Geheime Rath Vockerodt sorgfältig [in Acht nehmen], dass er ihn nicht dupiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3534. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 mars 1749.

Par un rescrit que je vous ai fait expédier du département des affaires étrangères et qui vous parviendra à la suite de cette lettre, vous verrez les raisons que j'ai eues pour faire quelques arrangements dans mon militaire, pour me mettre, à la fin, dans un état de défense contre des voisins dont les démarches et les préparatifs qu'ils font, ne me laissent presque plus douter de leurs mauvaises intentions à l'égard de la Suède et de moi. Comme je n'ai nul lieu de douter que mes ennemis ne veuillent encore se saisir de cette occasion, pour souffler aux ministres de France des faussetés à mon égard et m'attribuer calomnieusement des desseins controuvés par eux-mêmes, ma volonté est que vous devez dire au marquis de Puyzieulx qu'après tant d'avis que j'avais reçus et qui continuaient à m'entrer de jour en jour des grands armements des Russes et des Autrichiens et des campements dont ils voudraient entourer mes frontières au printemps prochain, je m'étais vu obligé, à la fin, de songer aussi à ma sûreté et de donner en conséquence des ordres à tous mes régiments afin d'être ensemble le 15 du mois d'avril qui vient, chacun dans ses quartiers ordinaires, et que je faisais remonter tout-à-fait ma cavalerie; que tous ces arrangements-ci ne se faisaient que dans la seule vue de ne pouvoir être surpris de ceux qui voudraient attaquer, et que lui, M. de Puyzieulx, pouvait être fermement assuré que je ne remuerai point et que je resterai tranquille jusqu'à ce que mes ennemis m'attaquent et entrent dans mon pays, mais qu'alors je me défendrais au possible; que j'étais persuadé que la France ne saurait qu'approuver la résolution que j'avais prise pour me garantir de toute surprise de la part de mes ennemis, mais que, encore une fois, M. de Puyzieulx pouvait être sûr qu'à moins que mes ennemis ne m'entamassent, je ne branlerai du tout, me voulant en attendant prêter de bien bon cœur à toutes les mesures convenables que la France voudrait employer pour conjurer l'orage qui menaçait le Nord et pour conserver la paix et la tranquillité de l'Europe.

Au surplus, vous insinuerez en même temps à M. de Puyzieulx qu'il ne fallait pas envisager la reine de Hongrie comme très faible et hors d'état de troubler la paix et le repos public; qu'au contraire j'avais

reçu des listes exactes de son armée, qu'elle avait mise sur le pied de 135,000 hommes, et que ses forces étaient donc augmentées de 30 à 35,000 hommes qu'elles n'étaient avant la dernière guerre; aussi, pour prouver cela, je vous enverrai, à la première ordinaire qui va suivre celle-ci, une copie de cette liste, pour que vous la puissiez communiquer au marquis de Puyzieulx. Au reste, la dernière poste de France qui est arrivée ici, ne m'a pas apporté de dépêches de votre part.

Nach dem Concept. Federic.

## 3535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 11 mars 1749.

J'ai vu avec satisfaction ce que vous m'avez marqué, par votre dépêche du 25 du février dernier, de l'entretien que vous avez eu avec le sieur Durand, et j'approuve infiniment que vous l'avez mis au fait par rapport aux insinuations malicieuses et aux calomnies qu'on a tâché de lui inspirer à mon égard. Continuez de la sorte avec une attention particulière et ménagez sa confidence au possible, en lui donnant tous les éclaircissements que vous lui croirez nécessaires.

Comme toutes les nouvelles qui me sont entrées jusqu'ici, ne parlent que des grands armements que les deux cours impériales font sans discontinuation, et des camps que chacune d'elles de son côté va former au printemps prochain sur mes frontières, je me suis vu, à la fin, nécessité à faire aussi de mon côté quelques arrangements défensifs, pour ne point être pris au dépourvu ni pouvoir être surpris, en cas que ces deux puissances aient pris le concert entre elles, comme il y a la plus grande apparence, d'attaquer ou la Suède ou moi. Et bien que ce soit la chose la plus naturelle et la plus innocente que de se mettre sur un pied de défensive, lorsque l'on voit des orages gronder sur ses frontières, cependant, accoutumé que je suis que mes envieux et ennemis prennent à tâche de faire valoir la moindre démarche que je fais comme une preuve des desseins ridicules qu'ils m'attribuent malicieusement, pendant que personne ne remue quand mes voisins font dix fois davantage, j'ai cru nécessaire, pour obvier à ces calomnies, de vous faire instruire sur les raisons qui m'ont mu à me mettre sur un état de défense dans ces conjonctures critiques et à faire en conséquence quelques arrangements parmi mes troupes, afin que vous sachiez comment vous expliquer, quand on vous parlera là-dessus. Vous recevrez donc à la suite de celle-ci une dépêche du département des affaires étrangères sur ce sujet,[1] à laquelle vous ne laisserez pas de vous conformer et d'en faire le meilleur usage qu'il sera possible. J'y ai fait joindre encore un post-scriptum chiffré relativement au même sujet, auquel je me réfère ici pour éviter des redites.

[1] Vergl. S. 423 Nr. 3528.

En attendant, vous pouvez être fort et fermement assuré et donner même les assurances les plus positives, quand il le faudra, que je resterai dans les bornes d'une simple défensive et que je ne remuerai en aucune façon, pourvu qu'on ne vienne pas m'attaquer ou m'insulter dans mon propre pays, ne souhaitant, au surplus, rien tant que de voir tout le Nord tranquille et la paix en Europe, rétablie par le traité d'Aix, stable et durable. Je dois cependant ne vous point laisser ignorer que la France même commence à bien ouvrir les yeux sur les démarches des deux cours impériales et de leurs adhérents, de même que sur les suites dangereuses qui en doivent résulter. Quant à vous, vous devez redoubler votre vigilance et votre attention sur tout ce qui se passe là où vous êtes, étant sûr que les circonstances relativement aux affaires du Nord deviennent d'un jour à l'autre plus dangereuses et plus critiques. Vous ne négligerez pas, à cette fin, de me mander jusqu'aux moindres circonstances qui viendront à votre connaissance à l'égard de ces affaires, car en combinant celles-là avec des avis qui m'entrent des autres lieux, elles m'éclairent plus qu'on ne le saurait d'abord croire.

Pour ce qui concerne les emprunts anglais sur la Silésie, j'ai vu le contenu du factum que les commissaires des propriétaires de cet emprunt vous ont présenté. Comme je souhaiterais fort que cette affaire pût être accommodée tout à l'amiable avec eux, et que cependant, dans les moments aussi extrêmement critiques où nous sommes, je ne pourrais point me dépouiller d'une somme aussi forte que celle dont il s'agit, je veux bien que vous fassiez entendre à ces commissaires dans des termes convenables que, comme je n'avais en vue que de satisfaire, à tous égards, les propriétaires de cet emprunt, j'étais prêt à leur faire payer à la fin du mois de mai prochain ou au commencement de juin la somme de 100,000 écus, et encore une pareille somme à la fin du mois de juillet, en décompte; que l'argent leur serait mis en mains, et que je m'arrangerais ensuite de la sorte que dans un espace de deux ans suivants tout le reste de la dette, tant en intérêts qu'à l'égard du capital entier, serait acquitté, et l'argent toutefois remis dans leurs mains; qu'ils pouvaient être fermement assurés qu'ils ne perdront jamais avec moi, et que je m'acquitterais exactement de tous les engagements où j'étais avec le roi de la Grande-Bretagne et la nation, tout comme je me promettais qu'ils rempliraient aussi de leur côté les engagements auxquels ils s'étaient obligés de leur côté envers moi.

Au surplus, il vous sera permis de vous expliquer de la même manière, et en ajoutant la dernière clause, au duc de Newcastle, toutefois par manière de discours, quand il vous parlera à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

## 3536. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 11 mars 1749.

Il y a des nouvelles entrées ici que l'impératrice de Russie était résolue de former, outre les campements aux frontières de la Courlande et de la Livonie, encore un aux environs de la ville de Moscou. Si ces nouvelles sont fondées, l'on pourrait présumer que la principale affaire du chancelier comte Bestushew était présentement de faire changer l'ordre de succession en Russie à l'égard du Grand-Duc. Vous, qui êtes sur les lieux, pouvez juger si ladite nouvelle et les conséquences qu'on en tire sont fondées ou non. Pour moi, je suis toujours de l'opinion que la guerre sera inévitable, que la Russie commencera le branle, en attaquant au printemps qui vient la Suède, et que la guerre se communiquera alors insensiblement à d'autres pays encore. La nouvelle que j'ai eue de Londres, que la Russie avait envoyé depuis peu de semaines là un courrier, pour insinuer à la cour britannique qu'on était incliné de commencer dès à présent les opérations contre la Suède, et pour demander encore si l'Angleterre voulait y entrer, m'a donné à penser fort sérieusement, et quand je considère d'ailleurs que les Autrichiens font sans discontinuation les mêmes préparatifs de guerre, qu'ils voudront former au printemps prochain différents campements sur mes frontières, et qu'ils ne dissimulent point qu'ils ne sauraient pas s'empêcher à aider la Russie, je vois très bien qu'il y a de grands desseins projetés entre les deux cours impériales, que l'on ne sait tout-à-fait pénétrer encore, mais qui ne manqueront guère d'éclater en peu de temps. Les assurances que l'ami important paraît donner du contraire, me paraissent être de sûrs garants que son antagoniste lui laisse ignorer toutes les affaires d'importance, ainsi que vous ne sauriez tout-à-fait vous reposer là-dessus, mais que vous devez redoubler votre vigilance et attention et tâcher de vous orienter par d'autres voies encore sur le vrai état des affaires et sur ce qui se trame là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3537. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 11 mars 1749.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu aujourd'hui la lettre dont vous aviez chargé mon frère,[1] et qui par je ne sais quel hasard m'est venue par la poste. Il est arrivé en très bonne santé et m'a fort réjoui en m'assurant que votre santé allait infinement mieux que par le passé.

1 Den Prinzen von Preussen, der die Markgräfin in Baireuth besucht hatte. Vergl. S. 379.

Messieurs mes voisins me donnent à présent bien des affaires. Je suis obligé de prendre des mesures pour ne point être surpris, je ne sais ce que cela deviendra.

Ma sœur de Suède s'attend ce printemps à une visite qui ne lui sera pas fort agréable. Je m'étonne de ce que le monde est plus fol que je ne l'ai supposé, car c'est bien être insensé que de préférer la guerre à la paix et de donner au trouble la préférence sur la tranquillité. Bien heureux ce votre petit margraviat, il reste toujours dans la même situation, quand toute l'Europe est agitée; il est comme les nids des alcyons qui sont respectés par les tempêtes. Conservez-moi toujours votre précieuse amitié et soyez persuadée de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

## 3538. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 11 mars 1749.

Mon cher Frère. Je suis bien étonné de tout le bruit que l'on fait à Berlin, je ne conçois pas qui leur a mis la mouche à l'oreille; nous ne faisons que des préparatifs de défensive. Les autres campent, et personne n'en dit rien: nous rassemblons nos congédiés, et tout le monde crie. Je n'ai pas pu faire autrement, et les circonstances dans lesquelles je me trouve, m'obligent de prendre des précautions à tout hasard, et peut-être en est-ce précisément le temps. Conservez-moi, mon cher frère, votre précieuse amitié et soyez persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

## 3539. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. März 1749.

Da des Königs Majestät vermuthen, dass diejenige Arrangements, so Dieselbe jetzo bei Dero Armee machen zu lassen vor ohnumgänglich nöthig gefunden, um Sich dadurch in einen solchen Defensionsstand zu setzen, dass Selbige nichts gefährliches zu besorgen haben können, nicht nur das Public zu Berlin allarmiren möchten, sondern dass verschiedene derer übelgesinneten auswärtigen Ministres zu Berlin daher Gelegenheit nehmen dörften, allerhand odiose Sachen wegzuschreiben und allerhand falsche Conséquences daraus zu ziehen, um das Publicum dadurch gegen Se. Königl. Majestät zu präveniren, so haben Höchstdieselbe vor gut gefunden, dass dieserhalb nicht nur unter der Hand in den Haudenschen

Zeitungen, sondern auch in denen holländischen französischen Zeitungen ein kurzer, jedoch sehr wohl gefasseter Artikel gesetzet werden möchte, des ohngefährlichen Einhaltes, dass, obgleich Se. Königl. Majestät es an keiner Sorgfalt fehlen lassen, damit nach glücklich zu Aachen hergestelletem Frieden auch die Ruhe im Norden conserviret werden möchte, zeithero sich dennoch viele besonders missliche Umstände gezeiget hätten und von verschiedenen Armirungen auch ganz öffentlich gehöret worden, welche allerhand Besorgungen machen müssten, als dörfte in kommendem Frühjahre verschiedenes ausbrechen, so die Ruhe im Norden troubliren könnte; dahero denn die Prudence erfordert habe, dass Höchstdieselbe auch Deroseits Sich in solche Verfassungen setzten, damit Deroselben Landen nicht ohnvermuthet etwas gefährliches widerfahren, noch solche etwas deshalb zu besorgen haben könnten, zu welchem Ende Sie einige dazu nothwendige Arrangements machen müssen; inzwischen Se. Königl. Majestät des ohnveränderlichen Entschlusses blieben, nicht nur Deroseits alles beizutragen, wodurch die Ruhe in Norden conserviret bleiben könnte, sondern mit allen Dero Nachbaren eine beständige Freundschaft zu unterhalten, sowie Dero Ministres solchen an allen auswärtigen Höfen zu declariren befehliget worden, etc.

Ich soll demnach solches auf Befehl Sr. Königl. Majestät hierdurch an Ew. Excellenz melden, mit dem Beifügen, wie Dieselbe solches bestens besorgen und dahin sehen möchten, dass solcher Artikel zwar kurz und énergiquement gefasset, jedoch auch nichts in solchen einfliessen möchte, so einiger Puissance choquant sein könnte, und dass des Königs Majestät daher die Tournure davon Ew. Excellenz überliessen.

Uebrigens glaube ich fast, dass die in beikommenden Gazetten[1] angestrichene Articuls, wovon Se. Königl. Majestät ohngefähr einige Nachricht erhalten, Dieselbe mit vermocht haben, vorermeldetes zu resolviren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3540. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 13 mars 1749.

Mon ministre d'État, le comte de Finckenstein, qui vous rendra cette lettre, allant en France pour des affaires de procès,[2] je vous ai déjà fait savoir[3] mes intentions par rapport à la manière dont vous lui devez prêter votre assistance, afin qu'il puisse bientôt finir ses affaires. J'ajoute encore que vous devez le présenter à tous les ministres de France qu'il voudra voir, et même partout où vous croyez qu'il conviendra qu'il se présente. Et comme je me suis ouvert à lui sur plu-

1 Gazette d'Utrecht und Gazette d'Amsterdam, mit Correspondenzen aus Petersburg 11. Februar bez. Wien 22. Februar über dortige Kriegsvorbereitungen. — 2 Vergl. S. 420. — 3 Durch das Ministerium, unter dem Datum Berlin 8. März 1749.

sieurs choses concernant l'état présent des affaires et ma façon de penser à cet égard, vous devez vous expliquer avec lui sans la moindre réserve et sans lui cacher même les choses les plus secrètes, ma volonté expresse étant même qu'aussi souvent qu'il voudra m'écrire, vous devez lui communiquer le chiffre dont vous vous servez à présent pour chiffrer les dépêches que vous me faites, afin qu'il en puisse faire son usage. Enfin, vous tâcherez de lui rendre tous les services que vous serez capable, dont ne je laisserai pas de vous tenir compte.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3541. AU MARQUIS DE PUYZIEULX, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE FRANCE, A VERSAILLES.

Potsdam, 13 mars 1749.

Monsieur. Je saisirai toujours avec bien de l'empressement les occasions de vous marquer mon attention et mon estime, et j'ai très expressément recommandé au comte de Finckenstein, mon ministre d'État, qui vous présentera cette lettre, de vous faire connaître la manière avantageuse dont je pense sur tout ce qui vous regarde, et que les qualités que je sais que vous réunissez, vous méritent si bien chez tous les gens qui connaissent le prix des talents solides et de la vertu. Je vous prie, Monsieur, d'ajouter une entière foi à toutes les choses sincères et obligeantes que le comte de Finckenstein vous dira de ma part; je serai bien flatté si, dans les affaires particulières qui l'appellent à Paris, il éprouve des témoignages de votre appui et des bontés de votre cour. Je vous en saurai tout le gré du monde et je serai charmé d'ajouter des motifs particuliers de sensibilité et de gratitude à tous les autres sentiments que j'ai pour vous. Vous me ferez un véritable plaisir d'en être bien persuadé.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3542. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. März, nach einer Mittheilung Wulfwenstjerna's habe der schwedische Gesandte in Paris Baron Scheffer demselben mitgetheilt: „Qu'il avait entrevu une espèce de répugnance au marquis de Puyzieulx sur les déclarations à faire au Danemark et à l'Angleterre, pour déhorter l'un et l'autre de la guerre contre la Suède, sous prétexte qu'une pareille démarche sentirait trop la menace, surtout si on la faisait par écrit."

Potsdam, 14. März 1749.

Auf einliegenden Bericht von Ew. Excellenz wegen des Herrn von Wulfwenstjerna haben Se. Königl. Majestät mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet, wie Ew. Excellenz demselben nur sagen möchten, dass, so viel Frankreich anbetreffe, Se. Königl. Majestät Dero Frau Schwester, der Kron-

prinzessin in Schweden, schon lange vorher geschrieben hätten,[1] dass daher nicht viel Trost zu hoffen sein werde; deswegen Höchstdieselbe nochmalen anriethen, dass man in Schweden auf alle Art und Weise suchen möchte, mit Douceur das Ungewitter, so sich zusammenzöge, auf die Seite zu beugen und zu esquiviren. Se. Königl. Majestät könnten ohnmöglich alleine vor den Riss stehen, aber was Sie thun könnten, wollten Sie gerne thun. Wenn die Sachen würden vorbei sein, so würden die Franzosen vielleicht selber bereuen, dass sie nichts gethan hätten, aber wenn es zu späte wäre; alsdenn hülfe kein Regret mehr.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

## 3543. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 15 mars 1749.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 28 du février dernier et du 3 de ce mois. Avant que d'entrer en matière sur ce qu'elles contiennent, je veux bien vous dire qu'il me fait de la peine quand je suis obligé de lire tout au long et presque de mot en mot dans vos dépêches la récapitulation de celles que je vous ai faites et qui ne me sortent pas si tôt de l'esprit comme il semble que vous le croyez, ainsi que je vous dispense à l'avenir de ce long détail de tout ce que vous avez dit par mon ordre aux ministres de France, étant assez convaincu de la dextérité et de la fidélité avec laquelle vous leur expliquez mes sentiments, et je demande qu'au lieu de cela vous ne citiez que sommairement le sujet de l'entretien que vous avez eu avec les ministres, que vous vous étendiez plus sur la réponse qu'ils vous auront donnée, en référant ce qu'ils vous disent, article sur article.

Quant au contenu de votre dépêche du 28 du mois dernier, je vous dirai que je me suis presque douté que les vigoureuses déclarations à faire de la part de la France aux cours de Londres et de Copenhague, que le marquis de Puyzieulx avait fait espérer au baron de Scheffer,[2] ne se réaliseraient pas si facilement qu'on les avait fait attendre à ce dernier, mais qu'on changerait bientôt de sentiment là-dessus; aussi vois-je, par tout ce que M. de Puyzieulx vous a dit, que je ne me suis point trompé dans les soupçons que j'ai eus à cet égard.

En attendant, vous direz à ce ministre que je réglerai principalement et entièrement mes démarches, par rapport aux affaires du Nord, à celles que la France ferait, et que je ne saurais faire ni plus ni moins, n'ayant d'autres engagements avec la Suède que la France l'avait. Vous ajouterez à cela que je ne saurais dissimuler à M. de Puyzieulx que la dernière guerre que j'avais eue, avait fort épuisé mes finances, et que tout ce que je pourrais faire pour la Suède dans ces circonstances, était, premièrement, de tâcher de déhorter les agresseurs de la Suède et de

[1] Vergl. S. 218. 242. — [2] Vergl. S. 400. 418. 433.

faire en sorte, par mes remontrances, qu'ils n'exécutaient pas leurs projets contre elle, et, en second lieu, de donner en argent à la Suède le secours stipulé dans le traité, quoique cela encore ne laisse pas de me bien embarrasser, et que ce soit absolument tout ce que je pourrais faire, vu les arrangements que je vois que mes voisins font actuellement; car la Russie assemble deux corps d'armée, l'un de 30,000 hommes en Livonie, et l'autre aussi de 30,000 hommes en Esthonie; d'ailleurs les Autrichiens vont former trois corps d'armée, l'un dans la Moravie, l'autre auprès de Neustadt, et le troisième proche du pays de Zips en Hongrie aux frontières de la Pologne, chaque corps de 30,000 hommes, à ce qui m'est revenu à ce sujet. Le premier de ces corps sera commandé par le prince de Liechtenstein, qui aura sous lui le comte de Schulenburg, et tous deux font travailler avec tant d'empressement à leurs équipages de campagne comme s'ils voulaient dès demain commencer leurs opérations. Outre cela, le ministre de Russie à ma cour vient de donner à entendre assez intelligiblement que les arrangements militaires que je faisais actuellement, n'embarrasseraient guère sa cour, puisque non seulement elle pourrait compter sur ses propres forces, mais encore sur celles des Autrichiens, sur celles de la Saxe et sur celles des Polonais; qu'en conséquence de toutes ces circonstances-là j'étais persuadé que M. de Puyzieulx ne saurait point être surpris si je cherchais à me tenir clos et hors du jeu, prévoyant bien que, si les choses restaient dans la situation où ils étaient, elles ne pourraient avoir qu'une funeste fin, et que j'avais d'autant moins envie de m'y engager plus en avant que notre traité avec la Suède le demandait au pied de la lettre; que c'était tout ce que je pouvais faire, et qu'on ne saurait prétendre de moi de faire des choses qui surpassent mes forces et que je ne suis nullement en état de faire.

Au surplus, c'est encore un mystère indéchiffrable que le traité que les deux cours impériales et l'Angleterre ont fait entre elles; l'on m'a fait espérer que je l'aurai, ce que j'attends encore, et en ce cas-là je ne laisserai pas de vous le communiquer d'abord.

Pour ce qui concerne le contenu de votre dépêche du 3 de ce mois, vous devez dire au marquis de Puyzieulx que j'irai de concert avec la France par rapport à un accommodement à faire entre la Suède et le Danemark et que je donnerai mes ordres à mes ministres à Stockholm et à Copenhague de faire les mêmes insinuations que la France trouvera convenable de faire faire par ses ministres sur ce sujet, et de seconder ceux-ci en tout ce dont ils seront chargés; que je ne voudrais point dissimuler à M. de Puyzieulx que, si l'on pouvait espérer de réussir dans cet accommodement et conjurer par là l'orage, je conseillerais au prince-successeur de Suède de faire un sacrifice du Holstein, parcequ'en cédant aux circonstances, il n'en perdrait jamais tant qu'il avait à risquer s'il s'opiniâtrait. Mais ce que je crains surtout, c'est que le Danemark n'ait déjà tant lié sa partie avec la Russie, l'Autriche et l'Angleterre

qu'il ne puisse plus reculer. En attendant, il serait toujours bon que la France fît toutes les tentatives possibles pour parvenir à cet accommodement, où de mon côté je tâcherai de la seconder de tout mon mieux. Mais que les circonstances et le danger pressant exigeaient qu'on fît sans le moindre délai ce que l'on voudrait faire à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3544. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 mars 1749.

Dans un temps comme celui-ci, où les affaires deviennent de jour à l'autre plus critiques, vous agissez tout-à-fait conformément à mes intentions quand vous me mandez tout naturellement ce qui vient à votre connaissance, quoique avec cette différence que vous me distinguiez dans vos rapports les choses que vous savez pour certaines d'avec celles que vous n'avez que par un ouï-dire. Il est sûr que les circonstances présentes deviennent d'un jour à l'autre plus critiques, mais il s'en faut que le danger soit aussi près que vous vous l'imaginez dans votre rapport du 5 de ce mois. Vous n'avez qu'à diriger votre point de vue sur les affaires de Suède. Je compte pour sûr que ce sera là où l'on commencera le branle, et qu'on pourra voir alors clairement jusqu'où les deux cours impériales voudront pousser leur pointe. En attendant, quand je verrai que les choses deviendront plus sérieuses, je ne laisserai pas de vous faire savoir ce que vous aurez à faire pour mettre vos papiers en sûreté. Chotek est encore ici et ne s'arrange point comme s'il voulait partir d'abord. Il faut que je vous remarque encore que, quand le comte Ulfeld vous a dit qu'il n'avait su que jusqu'à présent que le comte de Chotek serait rappelé, il a accusé juste, puisque c'est par le canal de secrétaire du cabinet de l'Impératrice-Reine, Koch, qu'il y est parvenu, ce que je sais de bon lieu.

Ce que je vous recommande à présent comme une chose à laquelle vous devez diriger à présent votre principale attention, c'est sur les arrangements militaires qu'on fait sur les lieux où vous êtes; et que vous me mandiez tout ce qui en viendra à votre connaissance. Vous devez tâcher encore de m'informer exactement si l'on fait remonter les régiments de hussards ou non, et les arrangements qu'on prend à leur sujet. De plus, vous tâcherez de vous servir de M. Beckers, afin de vous orienter par son canal sur plusieurs choses et de me mander tout ce qui vous en sera revenu: des mots qu'il vous rapportera, quoiqu'en bâtons rompus, me suffiront pour m'orienter, quand je les combinerai avec des avis qui me reviennent d'autre part. Au surplus, vous pouvez être assuré que, si la cour de Vienne pense de me surprendre, elle comptera sans son hôte, quoiqu'il me paraisse d'ailleurs qu'elle voudra

donner à ses entreprises contre moi la tournure qu'elle n'aurait point été l'agresseur.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 15 mars 1749.

Votre dépêche du 20 de février dernier m'est bien parvenue, et, les choses en étant une fois là où elles le sont, comme je vous ai écrit en dernier lieu, avec le malheureux comte de Lestocq, je veux que vous n'en touchiez plus rien à l'avenir dans vos dépêches, si ce n'est en cas, seulement, que la Russie voulût se prévaloir de cette affaire pour en faire du bruit dans le monde.

Mais ce que je vous recommande principalement, c'est que vous redoubliez d'attention dans la crise présente des affaires et que vous observiez soigneusement le Chancelier, pour tâcher de vous apercevoir, en lui, s'il a l'air plus pensif, et pour savoir s'il est plus affairé et laborieux qu'à son ordinaire; s'il lui arrive fréquemment des courriers; s'il confère souvent avec les ministres étrangers, et autres choses de cette nature, lesquelles, si vous me les rapportez exactement, peuvent servir à me fournir beaucoup de lumière, en les combinant ici avec d'autres circonstances qui me reviennent d'autre part. Vous ferez aussi de votre mieux pour mettre au fait pour où les troupes russiennes qui retournent des pays autrichiens ont ordre de diriger leur marche, et quelle est la destination de ces nouveaux bataillons qu'on forme en Russie, et vous n'oublierez non plus de me marquer ce qui vous entrera des affaires de Turquie et de Perse.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3546. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 16. März 1749.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Es ist Mir sehr lieb gewesen, aus Eurem Bericht vom 12. dieses zu ersehen, dass Ihr alle Eure Anstalten so gemachet habt, damit Ihr Euch auf den Fall, dass in Schlesien gewisse Arrangements zu einem Kriege ohnumgänglich erfordert werden, alsdenn sogleich zu helfen und zu rathen wisset.

Indess kann Ich Euch nach denen Umständen, so wie Mir solche jetzo scheinen und gemeldet werden, noch nichts positives weder vom Kriege, noch vom Frieden schreiben, als welches zu thun bei der jetzigen verworrenen und dunkelen Krise der Affairen Mir ohnmöglich ist; so viel aber meine Ich Euch voraussagen zu können, dass wann auch im

Norden der Krieg ausbrechen sollte, Ich schwerlich glaube, dass Ich gleich von Anfange davon werde meliret werden, sondern dass, wenn in Schlesien die Sachen angehen sollten, solches vor dem Monat August oder September dieses Jahres nicht geschehen wird. Es ist daher auch Meine Intention nicht, dass Ihr gleich jetzo schon den Haberankauf in Polen anfangen, noch dass, wenn solcher geschehen müsste, Ihr denselben in Meinem Namen und als vor Mich selbst thun lassen, sondern es alsdann so veranstalten sollet, dass die Cavallerie- und Husarenregimenter solchen Haber als vor sich in Polen ankaufen, welchen Ihr alsdann und wenn es geschehen sollte, die erforderliche Pässe dazu geben müsstet; noch zur Zeit aber soll solches nicht geschehen, jedoch könnet Ihr wohl unter der Hand und in der Stille aus Polen von Zeit zu Zeit Nachrichten einziehen, wo Quantitäten von Haber zu [haben] und wie die Preise davon seind.

Im Uebrigen werde Ich Euch von Posttage zu Posttage schreiben, wie die Sachen laufen, was solche vor einen Pli nehmen, auch was denen Umständen nach zu thun sein dörfte.

Uebrigens müsset Ihr dem Obristen von Retzow auf das allerfordersamste en détail communiciren, wie Eure Anstalten wegen der aus Schlesien aufzubringenden Artillerie- und Proviantpferde und Knechte sein, in wie viel Zeit solche, wenn es befohlen wird, zusammen sein können, auch was erstere alsdann en détail und überhaupt kosten werden. Ich bin etc.

Toutes les constellations de la politique sont si obscurcies que l'on ne sait plus quel jugement porter sur l'avenir. Je vois des indices de rupture et je suis obligé de me préparer à tout événement; il n'y a que le temps qui pourra nous découvrir de quoi il s'agit. Le mois de mai sera un mois décisif; s'il se passe tranquillement, nous gagnerons la fin de l'année sans guerre.

Fr.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3547. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. März 1749.

. . . „Habe noch vergessen, an Ew. Excellenz zu melden, wie solches zu Deroselben Direction zu thun des Königs Majestät mir befohlen haben, dass, so viel den französischen Hof angehet, Höchstderoselben Idées wären, solchem jetzo nicht wegen der nordischen Sachen von Erstattung der Garanties durch reelle Assistances zu sprechen; wenn es aber zu wirklichen Rupturen käme, alsdenn auf das stärkeste dessen Tractate, Garanties und Assistances zu reclamiren."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

## 3548. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 18 mars 1749.

Voss berichet, Dresden 11. März: „Le secrétaire Hecht a tiré d'un homme du cabinet qui jusqu'ici a toujours accusé juste . . . que la négociation du comte de Flemming[1] n'avait roulé que 1° sur des subsides qu'on avait demandés à l'Angleterre en guise du dédommagement promis par le traité de Varsovie;[2] 2° sur un nouvel emprunt à faire . . . Il y a apparence que l'on a échoué dans cette négociation, mais que l'on ne l'a point perdue de vue, puisque j'ai appris que le comte de Flemming doit retourner avant les fêtes[3] à Londres."

Vos dépêches des 4, 8 et 11 de ce mois me sont bien parvenues en leur temps, et je suis d'autant plus satisfait du détail que vous me faites dans cette dernière, et des avis que vous avez su vous procurer sur les négociations dont le comte de Flemming a pu être chargé en dernier lieu à Hanovre de la part de sa cour, que ces mêmes avis correspondent assez avec ce qui m'est entré d'autre part sur ce sujet, et vous pouvez compter que vous ferez une chose qui me sera entièrement agréable, en vous procurant plus de lumières encore sur le véritable objet des chipoteries dudit comte de Flemming à Hanovre pendant le séjour qu'y a fait le roi d'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3549. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 18 mars 1749.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été bien rendue, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire qu'étant toujours dans la même incertitude qu'auparavant par rapport aux projets des deux cours impériales, j'espère que, quand vous vous serez expliqué là-dessus avec le duc de Newcastle,[4] vous aurez tiré les choses plus au clair. En attendant, je puis vous mander comme un fait incontestable et sur lequel vous pouvez sûrement compter, que le Danemark n'est point lié jusqu'ici avec les cours impériales; au contraire, je suis informé de très bon lieu que la cour de Russie presse actuellement celle de Vienne d'envoyer au plus tôt une ambassade solennelle à Copenhague, et qu'on avait lieu d'espérer alors qu'on pourrait attirer la cour de Danemark dans son parti, et qu'il était d'une nécessité absolue de l'avoir dans son parti, quand la Suède, comme il n'était point à douter, voudrait changer la forme de son gouvernement.

Mais comme j'apprends d'un autre côté que le général Apraxin, bras droit du chancelier Bestushew, doit aller de Moscou à Pétersbourg,

[1] Vergl. S. 421. — [2] Vergl. Bd. IV, 83. 224; Bd. V, 18. 504. 508. 509. — [3] Ostern, 6. April. — [4] Vergl. S. 397. 401.

afin d'y faire les arrangements pour pouvoir guerroyer, et que les Autrichiens vont mettre leurs troupes dans différents campements, de manière qu'en moins de huit jours ils puissent s'assembler, et tout cela immédiatement après que la Suède a fait les déclarations les plus amiables à la Russie[1] et que le roi de Suède est en un état de santé qu'on n'a pas actuellement à craindre pour sa mort subite, je vous prie d'employer tout votre savoir-faire afin de m'éclaircir, par tout ce que vous saurez apprendre là où vous êtes, des desseins que les deux cours impériales peuvent avoir, puisque je suis persuadé qu'ils ne font rien, en tout ceci, sans le concert et le consentement du roi d'Angleterre; ainsi, quand vous parlerez au duc de Newcastle, pressez-le au possible, afin d'en tirer au moins quelque éclaircissement à cet egard.

Nach dem Concept. Federic.

## 3550. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Berlin, 18 mars 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 24 du février dernier. Dans l'époque présente des affaires, vous devez appliquer votre principale attention sur tous les mouvements que la cour de Russie est intentionnée de faire de ses troupes et sur les arrangements qu'elle fait à cet égard. Ce que cette cour vient de faire dans la Finlande, me paraît surpasser les démonstrations; faire de grands magasins là, et envoyer le comte Apraxin à Pétersbourg pour faire des dispositions, et tout cela après que la Suède a fait la déclaration la plus amiable, pour ôter tout soupçon dont la Russie l'a voulu charger, me paraît indiquer quelque autre dessein. De plus, vous devez observer si l'on ne parle plus d'un voyage de l'Impératrice à Kiew, ou si l'on dit qu'elle pourrait retourner à Pétersbourg plus tôt qu'on l'aurait cru.[2] Encore devez-vous être bien attentif s'il y a plus de conférences qu'à l'ordinaire entre le Chancelier et les ministres autrichien, anglais, hollandais et danois, s'il y arrive beaucoup de courriers, et si après l'arrivée de ceux-ci lesdits ministres confèrent immédiatement après entre eux ou avec le Chancelier, et surtout si le ministre anglais a de fréquentes [conférences] avec celui, de même qu'avec le comte Bernes. Quelque peu intéressant que vous pourriez croire que tout cela me saurait être, je désire cependant que vous y soyez attentif et que vous me marquiez tout ce que vous en pourrez découvrir; en combinant ces circonstances avec d'autres qui me rentrent, j'en sais toujours tirer mes conséquences.

Federic.

P. S.

Quant aux bruits que vous me marquez qu'on fait courir, là où vous êtes, d'un campement en Prusse de 24,000 hommes et de l'arrivée

[1] Vergl. S. 373. 375. — [2] Vergl. S. 303.

du comte de Saxe, ils sont tels qui ne méritent point que j'y fasse attention. En attendant, si l'on venait à vous en parler, vous pouvez hardiment les traiter de ridicules et de controuvés. Au surplus, j'apprends de bon lieu que l'affaire du malheureux comte Lestocq n'est pas encore finie, et que, s'il avait dépendu du Chancelier, il aurait été déjà envoyé tout droit en Sibérie; mais comme selon votre rapport on va le mener encore à Moscou, il faut qu'il y ait encore du mystère, ce que vous tâcherez d'éclaircir et d'en faire votre rapport, en cas qu'il ait quelque chose qui mérite mon attention.

Nach dem Concept.

---

## 3551. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 8. März: „Le secrétaire d'ambassade de Suède, particulièrement ami de l'aide de camp du général Schulenburg, m'a informé qu'il lui avait dit qu'on continuait non seulement les préparatifs pour la campagne, mais que, l'indisposition de son général le retenant encore au logis, le prince de Liechtenstein venait le voir régulièrement tous les jours et s'entretenait plusieurs heures en particulier avec lui; qu'un ingénieur dans lequel ce Prince avait beaucoup de confiance, lui avait dit qu'il était occupé nuit et jour... Comme ce secrétaire n'est nullement des amis du comte de Barck, je ne saurais croire que celui-ci se soit servi de son canal pour me donner ces avis dans quelque vue particulière. Ce ministre m'a dit que le colonel Mejerhielm[1] était venu le voir ces jours passés, et qu'affectant les sentiments d'un bon Suédois, il lui avait témoigné qu'il était au désespoir de l'orage qu'il voyait se former et prêt à fondre sur sa patrie; qu'il savait que la Russie ne se bornait pas à la conservation du gouvernement en Suède ni au déplacement du ministère présent, mais qu'elle en voulait au Prince Royal ... qu'on souhaitait de faire agréer le duc de Cumberland aux États de Suède, et qu'en cas qu'on n'y pût réussir, de déchirer le royaume par lambeaux."

Berlin, 18 mars 1749.

J'approuve fort que vous continuez à me mander tout ce qui vient à votre connaissance relativement aux affaires qui me peuvent intéresser; il faut cependant aussi que je vous dise ce que je pense là-dessus, afin de vous donner occasion par là de vous éclaircir encore plus sur ces sujets. C'est pourquoi je vous dirai, sur ce que vous m'apprenez par votre dépêche du 8 de ce mois à l'égard des avis que le nommé Meierhielm a prétendu donner au comte de Barck, que ce sont des mensonges tout purs, et qu'il n'est point à douter que cet homme n'ait été détaché à celui-ci afin de lui en imposer et de l'en intimider. Au contraire, je viens de savoir de très bon lieu que le Danemark n'a point du tout lié partie jusqu'ici avec les deux cours impériales, et que le chancelier Bestushew a fait tout nouvellement insinuer à la cour de Vienne la nécessité qu'il y avait à attirer

[1] Schwedischer Oberst a. D., Gegner der in Schweden am Ruder befindlichen Partei. In Wien wurde er nach Podewils' Bericht vom 1. März oft bei dem Grafen Ulfeld gesehen.

celle de Copenhague dans leur parti. Je me défie encore, tant soit peu, de l'aide de camp du général de Schulenburg, quoique je le croie plus sincère que Mejerhielm, et je suis en doute s'il n'est pas aussi un de ceux qu'on lâche au comte de Barck pour l'ombrager. En attendant, vous faites toujours bien de ne pas négliger de pareils avis, puisqu'ils vous donnent occasion de les approfondir, s'ils sont vrais ou controuvés.

Je ne suis guère en peine des campements que les Autrichiens voudront former, de huit régiments chacun, au printemps qui vient; l'on peut bien leur faire prendre des positions, afin qu'ils puissent se rassembler en huit jours; mais pour réaliser cela, il faut qu'on fasse préalablement de grands amas de magasins, pour les faire subsister, et voilà précisément le point de vue auquel vous devez diriger votre attention principale, afin de vous informer sous main, s'il est possible, s'il on est après à faire de pareils amas pour quelque corps d'armée considérable. Je ne saurais pénétrer encore justement à quelle fin l'Empereur et l'Impératrice amassent d'aussi fortes sommes en argent, et naturellement on ne saurait penser autrement sinon qu'ils les destinent à quelque grand dessein. Mais il est toujours question jusqu'où toutes ces sommes puissent monter et si elles sont suffisantes à faire une guerre vigoureuse et plus d'une campagne. Et quand je considère d'ailleurs combien l'Impératrice est encore en arrière du payement dû à ses troupes, et qu'elle pourrait avoir besoin de sommes assez fortes pour faire constater ses nouveaux arrangements, il ne serait pas impossible qu'on eût fait des emprunts en argent pour s'en servir à cet usage.

Quant au projet qu'on attribue à la cour de Vienne pour assembler une armée des troupes des Cercles, supposé que la France voudrait inquiéter les frontières de l'Allemagne, je ne saurais dissimuler que ce dessein serait bien prématuré, et si ladite cour couvait un pareil dessein, elle n'y penserait pas avant que le Nord ne fût en combustion. Et, pour le préparer secrètement en avance, vous savez ce que c'est que le secret à Regensburg. D'ailleurs, qui sont donc proprement les princes de l'Empire qui lui sont attachés? L'Hanovre, la Mayence, Trèves, Eichstädt, Constance et Darmstadt — tous des princes qui ne donneront guère un grand poids. Je crois plutôt que, si la cour de Vienne entame des négociations avec ces princes, ce sera pour avoir des recrues d'eux, afin d'en compléter son armée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3552. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 7. März, Puyzieulx habe ihm gesagt: „Je reviens à mon premier sentiment, que tout ce que le Roi votre maître et la Suède paraissent craindre, s'en ira en fumée; ils n'ont l'un et l'autre qu'à faire bonne

Berlin, 18 mars 1749.

J'approuve tout-à-fait la manière dont vous vous êtes pris pour insinuer au marquis de Puyzieulx ce que vous accusez dans votre

contenance, comme nous le faisons de notre côté, et se mettre en bon état, et voir venir. Je crois que c'est tout ce que nous pouvons faire de mieux."

Chambrier bemerkt dazu: „Je crains que les préventions qui se réveillent ici contre Votre Majesté, ne soient la plus grande pierre d'achoppement qui empêche que ces gens ne puissent penser et agir comme il conviendrait à Votre Majesté."

dépêche du 7 de ce mois. Quant à la réponse qu'il vous a faite, vous savez déjà par ma dépêche précédente combien j'ai toujours craint que les ministres de France ne se relâchassent des promesses qu'ils avaient faites au baron Scheffer, lorsqu'il s'agirait de les réaliser, ainsi qu'il ne me reste qu'à vous dire que vous ne devez point discontinuer à les guérir au possible de ces faux préjugés contre moi, aussi souvent que vous le saurez faire convenablement.

Comme je viens de savoir de fort bon lieu, et d'une manière que je puis vous garantir la vérité du fait que je vais vous dire, savoir que le ministre de Russie à Copenhague a mandé depuis peu à sa cour que, quoique la France se donnât des mouvements pour retenir à soi la couronne de Danemark moyennant un renouvellement du traité de subsides, nonobstant de cela il était à espérer que le Danemark quitterait tout-à-fait le parti français et se joindrait aux deux cours impériales, pourvu que la cour de Vienne saurait se résoudre à l'y faire inviter par quelque personne d'un rang distingué, qu'on y enverrait comme ministre impérial; que la cour de Russie en avait fait part à celle de Vienne et lui avait fort recommandé de s'y prêter, en lui faisant voir la nécessité qu'il avait d'attirer dans leur parti le Danemark, au cas que la Suède voudrait réaliser l'intention où elle était de changer sa forme du gouvernement.

Je vous dis tout ceci afin que vous en fassiez confidence au marquis de Puyzieulx, en ajoutant que j'en concluais que le Danemark n'était point lié encore avec les deux cours impériales, et qu'il y avait donc peut-être moyen d'accommoder la Suède et le Danemark et de conjurer par là l'orage qui menace le Nord, si la France trouvait bon d'y faire travailler, et que je la seconderai de tout mon mieux là-dedans, tout comme je vous l'ai déjà marqué par ma précédente dépêche. J'attends votre rapport sur ce que ce ministre vous aura dit là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3553. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 4. März, dass der schwedische Geschäftsträger in London die Ankunft eines russischen Couriers melde, der dem Grafen Tschernyschew den Befehl überbracht habe, den englischen Hof zur alsbaldigen Betheiligung

Berlin, 18 mars 1749.

Il est bien difficile de donner conseil sur des affaires de pareille importance que celles dont il s'agit dans la dépêche que vous m'avez

an einer kriegerischen Intervention in Schweden aufzufordern,[1] dass aber Tessin und Rudenschöld diese Nachricht, die dem Geschäftsträger durch den ersten Commis im englischen auswärtigen Ministerium, Stone, zugegangen zu sein scheine, für eine „fausse confidence" halten, um Schweden zu übereilten Schritten oder zu einer unvortheilhaften Unterhandlung zu veranlassen.

faite du 4 de ce mois, pendant qu'on ne peut voir que fort confusément dans les vrais projets des ennemis; ainsi, le meilleur conseil que je crois pouvoir donner là-dessus, est que la Suède ne se laisse point endormir par les apparences, mais qu'elle fasse ses arrangements militaires de la sorte qu'elle soit préparée à tout événement, de manière qu'en cas qu'elle soit assaillie, elle puisse au moins se soutenir vigoureusement contre les premiers chocs et ne soit pas décontenancée et mise en bredouille dès le commencement. Elle n'a qu'à imiter mon exemple, qui suis à présent après à me mettre dans un état de défense qui ne saura ombrager personne, mais qui me garantira de toute surprise. Si heureusement les affaires se tournent de façon que ces préparatifs soient gratuits, il ne faut qu'un jour pour s'en défaire. Voilà ce que vous insinuerez et recommanderez de ma part à MM. de Tessin et Rudenschöld.

Vous ajouterez confidemment que, selon ma croyance, il ne faudra pas trop compter sur l'assistance de la France, et qu'il était à craindre que la Suède n'en ait à espérer que de belles paroles, et des subsides, encore, qui peut-être lui seront payés fort irrégulièrement. Au surplus, comme je viens d'apprendre de lieu très sûr et de manière à y pouvoir tabler fermement, que le Danemark n'est pas encore lié avec les deux cours impériales, et que le chancelier Bestushew remue fort de disposer la cour de Vienne à faire un envoi solennel à la cour de Danemark, afin de l'attirer dans leur parti et encore de la détacher tout-à-fait de la France, sous l'espérance que l'on pourrait substituer des subsides anglais à ceux que la France lui a payés et l'aider au surplus dans l'affaire de Holstein — en considérant tout ceci, je crois qu'il y aurait peut-être encore moyen de raccommoder la Suède avec le Danemark, si la France voulait s'y interposer, laquelle je seconderai de mon mieux, et en ce cas-là je penche assez au sentiment que, si la guerre au Nord pouvait être entièrement prévenue par un sacrifice que le Prince-Successeur ferait de sa succession au Holstein, l'on ne devrait point le refuser, puisqu'assurément, entre tous les malheurs qui sauraient lui arriver, ce serait le moindre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 413.

## 3554. AU SECRÉTAIRE HEUSINGER A COPENHAGUE.

Berlin, 18 mars 1749.

J'ai vu, par le contenu de votre dépêche du 4 de ce mois, ce que vous y touchez, entre autres, des arrangements que la cour de Copenhague continue à faire dans son militaire, et je veux que vous me mandiez ultérieurement à combien se monte le corps entier des troupes que la cour de Danemark a effectivement d'assemblées en Norvége, et que vous me fassiez un dénombrement exact tant de la cavalerie que de l'infanterie qui le composent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3555. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 18 mars 1749.

Monsieur mon Frère. Les intérêts de Votre Majesté et les miens sont les mêmes pour la conservation de la tranquillité dans le Nord. Il se répand des bruits dans toute l'Europe que cette tranquillité pourrait être troublée; pour moi, je n'y vois dans le fond aucune apparence, et il semble qu'il n'y a que des méfiances réciproques et des soupçons mal fondés qui aient pu jusqu'ici accréditer ces bruits.

Mais comme les plus petits objets, en grossissant, peuvent tirer à conséquence, qu'on ne doit rien négliger pour le maintien de la paix, et que tout devient important à ceux qui aiment à la conserver, je m'adresse à Votre Majesté, que je connais être dans les mêmes sentiments, pour qu'en réunissant nos soins nous puissions y contribuer d'autant plus efficacement.

Les soupçons que les voisins de la Suède ont pris contre elle, ne peuvent porter que sur deux objets.

L'un, qui paraît visiblement frivole, regarde les projets dangereux qu'on paraît vouloir imputer à cette puissance contre ses voisins. Votre Majesté est trop éclairée pour n'en pas voir la fausseté, du premier coup d'œil.

L'autre tombe sur le changement de la forme présente du gouvernement de Suède dont on prête le dessein au Prince-Successeur. Il me semble que la déclaration que ce Prince et le Sénat ont faite en dernier lieu à la cour de Russie sur ce sujet,[1] est si claire, si positive et si sage qu'elle ne laisse rien à désirer aux puissances qui s'intéressent au maintien du gouvernement présent de ce royaume.

L'alliance défensive que j'ai faite avec la Suède, à laquelle la France a accédé, et dont on a fait voir l'original au comte de Keyserlingk, ministre de Russie à ma cour, ainsi que j'en ai d'abord fait communiquer en son temps la copie au ministère de Votre Majesté à Londres, ne roule point sur des innovations, mais elle ne nous engage pas moins, la France et moi, à maintenir la succession actuellement

[1] Vergl. S. 373. 375. 440.

établie en Suède et à nous défendre mutuellement contre quiconque voudrait nous attaquer.

A Dieu ne plaise que je suppose d'aussi noirs desseins à des puissances amies, et que j'ose les soupçonner de projets aussi dangereux. Mais je prie Votre Majesté de vouloir joindre Ses soins aux miens afin d'amener les deux partis à des éclaircissements qui leur seront également salutaires. Je La prie de faire attention à tous les points que je viens de Lui exposer et d'employer Son crédit et Ses bons offices pour étouffer un feu qui couve sous les cendres et qui, s'il vient à éclater, communiquera son embrasement à toute l'Europe.

Je suis prêt et je m'offre avec plaisir pour entrer dans toutes les mesures que Votre Majesté jugera capables de conserver la paix, persuadé que Sa Majesté Très Chrétienne, qui n'a pas moins à cœur que nous le maintien de la paix de l'Europe et la tranquillité du Nord, joindra ses efforts aux nôtres, pour y contribuer puissamment.

L'occasion qui se présente à Votre Majesté est une des plus favorables pour augmenter la gloire de Son règne, pour maintenir le bonheur de Ses États, et pour donner des preuves réitérées et authentiques du désir sincère qu'Elle a de conserver la paix de l'Europe.

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite considération et de l'amitié la plus sincère, Monsieur mon Frère, etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3556. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 19 mars 1749.

Die Kronprinzessin von Schweden schreibt (ohne Datum):[1] „Pour ne pas vous trop obséder par le chiffre, je répondrai le plus succinctement que possible aux questions que vous me faites:

Qu'immédiatement après la mort du Roi les États seront convoqués pour se rendre à Upsala le trentième jour après le décès, et cela uniquement pour assister au couronnement et afin de prêter hommage.

On aura grand soin d'insérer dans les Universaux tout ce qui pourra servir à prévenir les propositions de ceux qui pourront être expressément apostés pour parler du rétablissement du pouvoir despotique. Le Prince déclarera d'une façon irrévocable et ferme qu'il veut maintenir les lois du royaume, qu'il regardera comme perturbateur du repos public et des lois tout homme qui marquerait vouloir les innover ou les altérer, avec cent autres circonstances propres à parer toutes les

Je suis extrêmement satisfait du chiffre que vous m'avez envoyé, et j'espère d'autant plus que la paix se conservera, que vos sages arrangements y contribuent.

J'ai des nouvelles authentiques, par une découverte que je viens de faire il y a quelques jours, que la Russie ne pense point à attaquer la Suède, qu'elle se borne au maintien du gouvernement, qu'il n'y a aucun traité offensif entre elle et le Danemark, et que la cour de Russie et celle de Vienne veulent essayer à présent à mettre tout-à-fait le Danemark dans leur intérêt, mais que cela n'est pas fait encore,

[1] Antwort auf des Königs Schreiben vom 22. Februar, Nr. 3487 S. 387.

prises pour le moment présent et à remettre à un temps plus paisible les dispositions qu'on pourrait juger nécessaires. On ajoutera dans les mêmes Universaux que, pour éviter une dépense trop onéreuse au pays, on remettra les délibérations accoutumées des États à la Diète ordinaire et qu'on ne se restreindra, à celle-ci, qu'uniquement à l'acte du couronnement, pour lequel on n'exigera aucuns impôts extraordinaires, vu ce que le pays a souffert par la disette des grains. C'est là à peu près le plan en général, que je crois que vous approuverez comme une sage et juste mesure au temps présent. Mais il s'agit surtout de le cacher soigneusement, afin qu'en paraissant tout d'un coup, il coupe court aux intrigues et aux mauvaises menées. S'il était découvert d'avance, nos voisins dresseraient indubitablement leurs batteries pour le déranger. Nous avons une même cause, ainsi je n'ai pas voulu balancer à vous le confier, autant que ma mémoire m'a permis de le suivre.

vu que Korff avait mandé à sa cour que, si celle de Vienne voulait envoyer une ambassade au roi de Danemark, il était à espérer qu'on le ferait entrer par là dans le parti des deux cours impériales et le détacherait tout-à-fait de la France, ce que la cour de Russie venait donc de conseiller à celle de Vienne.

Ainsi, il paraît par tout cela que la cour de Vienne essaie d'aigrir la Russie contre la Suède, et, de l'autre côté, qu'elle répand une infinité de faux bruits dans le monde par lesquels elle prête aux Russiens toutes sortes de projets auxquels ils n'ont point pensé, espérant par là qu'à force d'augmenter les ombrages de deux côtés, elle pourra parvenir à les commettre ensemble. Toutes ces fausses confidences qu'ils ont fait faire à Vienne au comte de Barck, ne tendent qu'à augmenter les soupçons. Comme nous sommes à présent informé des piéges qu'ils nous tendent, il n'y a qu'à se tenir sur ses gardes pour n'y point tomber.

Nach dem Concept. Federic.

## 3557. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon berichtet, Haag 11. März: „Le comte de Chavannes, ministre de Sardaigne, m'a laissé entrevoir dans une conversation que, si la cour de Vienne en venait aux prises avec Votre Majesté, le Roi son maître pourrait bien profiter du moment, pour pousser sa pointe en Italie. Il m'a parlé aussi de l'utilité d'une liaison étroite entre Votre Majesté et Sa Majesté Sarde, et m'a dit qu'il croyait que sa cour pensait à envoyer un ministre à celle de Votre Majesté. Cependant il a ajouté que ce n'était là que ses idées particulières, et qu'il ne me parlait point en qualité de ministre, mais en qualité d'ami."

Potsdam, 20. März 1749.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge habe melden sollen, wie Ew. Excellenz mit der nächsten Post den von Ammon auf dasjenige, so er in seiner Relation vom 11. dieses von den durch den sardinischen Minister Comte de Chavannes ihm gethanenen Insinuationen berichtet hat, dahin instruiren möchten, dass solches eine Sache wäre, welche er, der von Ammon, gar nicht fallen lassen sollte, vielmehr sollte er gedachtem Minister darauf wiederum

insinuiren, dass des Königs Majestät die Idee, so er gehabt, sehr gut gefunden habe, und dass, wann derselbe solche bei seinem Hofe goutiren machen könnte, die Alliance quaestionis sehr leicht zu treffen sei und man darüber gar bald würde conveniren können; gestalten dann auch, wenn der sardinische Hof sich entschliessen wollte, einen Minister seinerseits nach Berlin zu schicken, des Königs Majestät Dero Ortes gleichmässig einen Minister dorthin senden würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3558. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. März: Keyserlingk „me laissa lire en original un ordre circulaire de sa cour . . . qui contenait . . . qu'il doit, ainsi que les ministres de Russie aux autres cours étrangères, démentir les faux bruits qui courent au sujet des armements de la Russie, dont on a fait un pompeux étalage dans cet ordre circulaire, en enjoignant toutefois aux ministres que le tout n'avait absolument point d'autre but que de conserver la tranquillité dans le Nord et de la maintenir en tout cas par de promptes opérations contre qui que ce fût qui voulait la troubler."

Potsdam, 22. März 1749.

Er kann dem Grafen von Keyserlingk ein Compliment deshalb machen und ihm sagen, wie es uns um so mehr lieb wäre, dass sein Hof dergleichen Declaration gethan, da wir dergleichen Declaration auch ganz kürzlich thun lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 22 mars 1749.

Vos deux rapports du 15 et du 18 me sont bien parvenus à leur temps. Malgré toutes les démonstrations que la cour où vous êtes fait pour imposer comme si elle voulait garder une exacte neutralité, si de nouveaux troubles devaient s'élever au Nord, vous ferez fort bien de ne pas vous y fier; aussi continuerez-vous, sans vous rebuter des difficultés qu'il y a, d'approfondir de plus en plus les chipotages qui se sont faits à Hanovre et ce qui se traitera encore entre la cour de Vienne et celle de Dresde, parceque l'on vient de me rapporter que la cour de Vienne se donne de grands mouvements pour gagner celle-ci, qu'elle a fait faire des présents extraordinaires au comte et à la comtesse de Loss à l'occasion de leur départ de Vienne, et que, en attendant, le premier a de fréquentes conférences avec les ministres autrichiens, dont il ne transpire rien; que la cour de Vienne presse extrêmement le départ du comte Sternberg, son ministre nommé à la cour de Dresde, à qui on a fort recommandé qu'il doit, de concert avec le comte Keyser-

lingk, ministre de Russie, tâcher à faire entrer le roi de Pologne dans tous les engagements pris entre les deux cours impériales, et que, pour y parvenir, ledit comte Sternberg doit faire au roi de Pologne des propositions très favorables au sujet de la succession de la maison électorale de Saxe à la couronne de Pologne, et pour le prince Xavier, encore, dans le duché de Courlande; que pour y réussir d'autant mieux, il doit s'aider du comte Keyserlingk et du crédit où celui-ci a été toujours auprès du roi de Pologne.

Voilà des avis authentiques qui me sont revenus de très bon lieu, et qui doivent redoubler votre attention sur tout ce qui se passera à cet égard, afin de pouvoir m'en informer avec toute l'exactitude possible. Au surplus, comme la cour de Vienne est déjà accoutumée à blâmer tous les ministres étrangers à ma cour qui ne veulent point aveuglément entrer dans toutes ses vues,[1] le sieur de Bülow, ministre de Saxe, vient d'en faire l'essai, et j'apprends par des lettres de très bonne main que le comte de Chotek a pris à tâche de lui nuire à sa cour et de le peindre comme un ministre nonchalant qui se souciait peu des intérêts de sa propre cour et qui, au contraire, ne faisait que l'intimider, qui portait beaucoup d'envie contre le comte Brühl et qui inclinait fort ou à mettre sa cour dans une entière dépendance de moi ou de nous rapatrier tout-à-fait. J'apprends d'ailleurs que ce même comte Chotek a bien recommandé au comte Keyserlingk de tâcher à roidir au possible la cour de Dresde contre moi, anecdotes que je ne vous apprends que pour votre direction seule, avec défense expresse de n'en rien découvrir à qui que ce soit, ni même d'en faire mention dans vos dépêches ordinaires, mais uniquement dans celles que vous m'adresserez immédiatement, sans en envoyer des doubles au département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 22 mars 1749.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. Je sais tout le gré du monde au sieur Horace Walpole de l'attention qu'il m'a marquée, en vous avertissant des alarmes que les marchands anglais ont prises au sujet des nouvelles qu'ils ont eues, par des lettres de Leipzig, d'un prétendu impôt extraordinaire qu'on doit avoir mis sur les manufactures anglaises de laine qui passent en Silésie. Vous pouvez l'assurer que j'ignore jusqu'ici ce que c'est que ce nouvel impôt, que je m'en éclaircirai, et qu'en cas qu'il y ait eu du mal-entendu, je le redresserai aisément. Par ma dépêche précédente je vous ai instruit de la découverte que j'ai faite qu'il n'y à jusqu'ici aucun traité offensif entre le

[1] Vergl. Bd. V, 446. 460.

Danemark et les deux cours impériales, mais que celles-ci veulent essayer encore à mettre tout-à-fait le Danemark dans leurs intérêts. On pourrait tirer de là la conséquence que les choses par rapport aux affaires du Nord ne sont point encore parvenues au point qu'on les a présumées, et que c'est principalement la cour de Vienne qui remue partout pour brouiller ces affaires, dans l'intention de vouloir profiter des conjonctures; que pour y parvenir elle essaie d'aigrir la Russie contre la Suède, et de l'autre côté elle répand une infinité de faux bruits dans le monde par lesquels elle prête à la Russie toutes sortes de projets, tout comme à la Suède et à moi, auxquels aucun de ceux-ci n'a point pensé, espérant par là qu'à force d'augmenter les ombrages de tous côtés elle pourra parvenir à les commettre ensemble.

Voilà comme j'envisage à présent les affaires, mais j'attends que vous m'éclairiez sur tout cela, en me marquant ce que vous aurez découvert, quand vous vous serez expliqué avec le duc de Newcastle, et, de plus, comme je viens d'écrire une lettre au roi d'Angleterre[1] que vous recevrez par cette ordinaire avec les instructions que je vous fais par mon département des affaires, vous ne laisserez pas de me marquer ensuite l'effet que tout cela aura produit, et ce que vous aurez pu découvrir à cette occasion-là.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 22 mars 1749.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 de ce mois, m'a été rendue. Comme j'ai eu des nouvelles authentiques de bon lieu que la Russie ne pense point à attaquer la Suède et qu'elle se borne au maintien du gouvernement présent, qu'il n'y a d'ailleurs jusqu'ici aucun traité offensif entre la Russie et le Danemark, mais que les deux cours impériales veulent essayer à présent à mettre tout-à-fait le Danemark dans leurs intérêts, j'ai bien voulu vous en avertir, quoique pour votre direction seule et sans qu'il vous soit permis d'en parler directement à qui que soit. Il me paraît cependant de tout ceci que c'est principalement la cour de Vienne qui cherche à mettre en combustion le Nord, dans la vue de profiter des conjonctures, qu'elle travaille à cette fin d'aigrir la Russie contre la Suède, qu'elle y est bien aidée par le Chancelier, mais que l'impératrice de Russie sent de la répugnance encore à venir à une rupture ouverte; que de l'autre côté la cour de Vienne répand une infinité de faux bruits tant en Russie qu'en Angleterre et ailleurs, par lesquels elle prête à la Russie toutes sortes de projets, tout comme à la Suède qu'à moi, auxquels aucun de tous ceux-ci

[1] Nr. 3555 S. 445.

n'a point pensé, espérant par là qu'à force d'augmenter les soupçons et les défiances de tous côtés, elle pourra parvenir à commettre les parties. Je ne vous dis tout cela qu'uniquement pour vous mettre sur les voies, afin de vous bien orienter, là où vous êtes, si je me trompe dans mes conjectures ou non, et que vous m'en fassiez un rapport fidèle. Au surplus, je vous recommande encore d'être extrêmement attentif sur tout ce qui passe actuellement là où vous êtes et sur tous les mouvements que le Chancelier avec les ministres étrangers à Moscou se donnent pendant ce temps-ci, où les affaires paraissent parvenir au point critique.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3562. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 mars 1749.

Je vous sais tout le gré du monde du rapport fidèle que vous me faites de tous les mouvements où la cour de Vienne est actuellement par rapport aux desseins qu'elle médite et au remue-ménage qu'elle fait, et dont on ne sait croire autrement qu'ils n'ont que moi en but. Je tâcherai de mettre tous ces avis-là à profit, mais je ne m'en effraierai point; mais comme ils sont bien obscurcis encore, j'espère d'en être éclairci encore plus, et d'une manière que je pourrai voir tout clair sur les vrais desseins de la cour où vous êtes. En attendant, et jusqu'à ce vous pouvez vous orienter tout-à-fait là-dessus, vous me donnerez vos éclaircissements — sur ce que vous dites qu'on avait envoyé la permission aux officiers de vendre leurs chevaux d'équipage, mais qu'on l'a révoquée incontinent après — si ce sont tous les régiments qui doivent garder leurs équipages de campagne ou si ce sont seulement ceux qui doivent composer le corps auxiliaire qu'on prétend envoyer à la Russie. D'ailleurs, comme il n'est pas possible qu'un officier puisse garder ses chevaux d'équipage sans que sa cour lui fournisse de quoi les faire nourrir, vous devez me mander si l'on a payé aux officiers autrichiens de l'argent pour faire leurs équipages et si on leur fournit actuellement pour nourrir ces chevaux d'équipage et les valets qu'il y faut. Je conviens, de plus, qu'il y a une abondance de grains dans la Hongrie et la Moravie d'où l'on peut faire des magasins, mais vous conviendrez, de même, que cela ne suffit pas pour assembler un grand corps d'armée, et qu'il faut que ces grains-là soient moulus pour en pouvoir cuire du pain, et qu'il faut encore d'autres grands arrangements, comme des chevaux d'artillerie, des chevaux de chariot pour transporter les munitions et les vivres, sans quoi tous les autres arrangements ne suffisent pas pour assembler une armée. Ainsi donc, vous devez exactement vous informer sous main sur tous ces articles-là et m'en faire rapport,

par le courrier que je vous ai envoyé, d'une manière que j'y puisse m'arranger là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3563. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. März 1749.

Klinggräffen berichtet, London 11. März, dass der französische Geschäftsträger Durand aus dem Munde des Herzogs von Bedford erfahren habe, das englische Ministerium sei noch mit der Prüfung der Geheimartikel des russisch-österreichischen Bündnisses beschäftigt, ohne sich wegen des Beitrittes zu demselben entschieden zu haben. „Je lui [à Durand] ai encore conseillé de redoubler d'attention, puisque, selon moi, cette cour-ci ne cherchait qu'à gagner du temps et à endormir la France, et, quoique l'accession ne se fît pas présentement, j'étais fort porté à croire que la partie n'en serait pas moins liée et qu'on ne paraîtrait que lorsque la Suède serait peut-être subjuguée: qu'alors le secours de la France arriverait après coup."

Klinggräffen berichtet, London 14. März, über eine Unterredung mit dem Herzog von Newcastle[1] anlässlich der Gerüchte von einem bevorstehenden Kriege im Norden. „Je remarquai qu'il ne s'attendait pas à ces propos, ne lui ayant jamais parlé jusqu'à présent d'affaires; aussi sa contenance fut-elle ébranlée au point qu'il osa me dire que de pareils bruits ne lui étaient point revenus, et que, sans qu'il fût question de la cour de Vienne, il ajouta que le sieur Keith avait marqué par ses dernières lettres que l'Impératrice-Reine l'avait assuré dans les termes les plus précis qu'elle était résolue de conserver la paix avec tout le monde. Je lui répondis que je ne parlais pas de la cour de Vienne, mais du Nord, sur quoi il ne put plus soutenir ce qu'il avait avancé, et il fut obligé de venir au fait, en s'expliquant en expressions assez mal rangées, qu'il lui paraissait que la Russie et le Danemark ne verraient pas avec indifférence que le système de gouvernement fût changé en Suède, alléguant en même temps la déclaration du sieur Panin[2] . . .

Ew. Excellenz werden bereits ersehen haben, was der Herr Geheime Rath von Klinggräffen über die Position berichtet, worinnen die Sachen wegen der nordischen Affairen jetzo in Engelland stehen. Bei welcher Gelegenheit denn Se. Königl. Majestät mir befohlen haben, an Ew. Excellenz, jedennoch (wie Höchstderoselben eigene Worte waren) unter dem allerhöchsten Secret und lediglich zu Dero alleinigen Direction, zu vermelden, wie dass Se. Königl. Majestät das Glück gehabt hätten, durch einen besonderen, aber ganz und gar zuverlässigen Canal das ganze Système der beiden kaiserlichen Höfe und deren jetzige Negociation an dem englischen Hof wegen der nordischen Sachen zu decouvriren, worauf Ew. Excellenz, ohne zu scrupuliren, so gewiss rechnen könnten, als ob Dieselbe alle Papiere deshalb selbst eingesehen hätten.

Das ganze Système gedachter beider kaiserlichen Höfe wäre auf den zwischen ihnen in anno 1746 geschlossenen Defensivtractat[3] gebauet, zu welchem aber dermalen ein höchst geheimer secreter Articul besonders gemachet worden wäre. Des Königs Majestät soupçonniren, dass dieser secrete Articul auf zwei Objets roulire, und

[1] Vergl. S. 397. 401. — [2] Vergl. S. 373. 375. — [3] Vergl. Bd. V, 183.

Je ne remarquai que trop qu'il était persuadé en lui-même que Votre Majesté avait pour but que la forme du gouvernement en Suède fût changée, et je lui lus dans ses yeux et dans la façon de s'expliquer que son cœur démentait tout ce qu'il me témoigna approuver. Comme il oublia de répondre à l'accession de l'Angleterre au traité des cours impériales, j'eus encore soin d'en faire mention comme d'une chose assez publique. Il s'expliqua que l'accession n'était pas encore faite, mais qu'elle serait fort innocente en cas qu'elle eût lieu."

zwar zuvorderst, zu verhindern, dass auf den Fall des Todes vom König von Schweden der Thronfolger nicht zur Succession gelangen, sondern demselben von der russischen Kaiserin ein anderes, derselben anständigeres Subjectum, nämlich der Prinz Friederich von Hessen (davon unten ein mehreres vorkommen wird) substituiret werden sollte, wozu die Oesterreicher ihre Assistance versprochen hätten, und dass demnächst die Russen wieder ihrerseits sich engagiret hätten, der Königin von Ungarn zur Reconnaissance wegen des von ihr geleisteten Beistandes in den Absichten auf Schweden zur Recuperation von Schlesien behülflich zu sein.

Die zwischen beiden kaiserlichen Höfen nun seit einigen Monaten her vorgewesene und noch vorseinde Negociationes hätten hauptsächlich zum Objet gehabt, die beiden Seepuissances und zuvorderst Engelland zu obermeldetem Tractat von 1746 accediren zu machen, und zwar inclusive des vorerwähnten secreten Articuls, nicht weniger, solche zu disponiren, die mit ihnen wegen des bekannten russischen Auxiliaircorps errichtete Convention[1] von neuem zu prolongiren. Zu welchem Ende dann nicht nur der p. Bernes und Bestushew dem Mylord Hyndford gegen Ausgang des letzteren Monat Decembris ein förmliches sogenanntes Invitations-Promemoria zugestellet, welches derselbe auch an seinen Hof gesandt, bisher aber keine Resolution darauf erhalten, obgleich nurgedachte Ministres sich flattiren, dass solche tagtäglich einlaufen werde, sondern es habe auch der Graf Tschernyschew zu London ohngefähr medio Januarii c. a. mit dem Duc de Newcastle über solche Angelegenheit gesprochen, darauf aber von diesem zur Antwort erhalten, wie er solchen Antrag ad referendum nehmen wollte, jedoch hinzugefüget, dass gleichwie der König von Engelland dermalen mit der République Holland in sehr engem und genauem Verständniss stände, also man englischer Seits in keine neue Conventiones noch Engagements sich einlassen könne, ohne sich mit Holland oder mit dem Prinzen-Statthalter darüber vorhero verstanden und ein gemeinsamliches Concert gefasset zu haben; worauf aber der p. Tschernyschew regeriret, dass wann Engelland nur allererst beigetreten sein würde, sodann Zeit genug übrig sein würde, die Generalstaaten zur Accession zu invitiren.

In welcher Crise dann die Sachen in Engelland, soviel davon bekannt, noch zur Zeit stünden, und es lediglich darauf ankommen würde, ob Engelland in Consideration, dass die République Holland von keinen neuen Engagements hören wollte noch im Stande wäre, sich mit der-

[1] Vergl. Bd. V, 432.

gleichen einzulassen, die ganze Accession decliniren, oder aber nur simplement zum Haupttractat accediren — oder aber, ob solches dem ganzen Tractat inclusive der secreten Articuls beitreten, auch die ermeldte Convention prolongiren werde. Auf beide erstere Fälle vermeinen des Königs Majestät, dass der Friede noch conserviret werden könnte, im letzteren Fall aber sei der Krieg inévitable, und nicht zu zweifeln, dass die beide kaiserliche Höfe bei der allerersten Gelegenheit losbrechen würden. Es sind des Königs Majestät mit gleicher Zuverlässigkeit als obgedacht informiret worden, wie der Grosskanzler Bestushew bei dem wienerschen Hofe sehr insistire, dass letzterer mit dem fordersamsten eine kaiserliche Gesandtschaft nach Kopenhagen denominiren und senden solle; nicht weniger dass der Bestushew noch ohnlängst sich in einem Discurse gegen einen seiner allervertrautesten Freunde nicht ohndeutlich entfallen lassen, wie die russische Kaiserin mit dem undankbaren Thronfolger in Schweden gar nicht zufrieden wäre und Dero Intention noch immer dahin gehe, den jungen Prinz Friederich von Hessen auf den schwedischen Thron zu bringen.

So viel ist es, was Ew. Excellenz von Sr. Königl. Majestät wegen unter dem grössesten Secret melden sollen, worunter um so mehr das mir anbefohlene sofort ausrichten wollen, als nicht zu zweifeln ist, dass des Königs Majestät bei Dero morgenden Ankunft zu Berlin Ew. Excellenz desfalls noch ganz ausführlicher sprechen werden. Ich vor mein weniges Particulier wünsche nur, dass des Königs Majestät Schreiben an den König von Engelland noch vorher eintreffen möge, bevor man dorten eine funeste Partie genommen, da dann noch zu hoffen wäre, dass solches Schreiben einige Impressions machen dörfte. Uebrigens haben des Königs Majestät mir befohlen, noch heute sowohl den Herrn von Klinggräffen, als auch den Herrn Grafen von Podewils, ingleichen den Chambrier und von Goltz, en gros und so viel einem jeden nach seinen differenten Umständen zu wissen nöthig sein dörfte, von obgedachtem Système und wie weit es damit gekommen, zu avertiren. Ich würde nicht ermangelt haben, Ew. Excellenz unterthänig zu ersuchen, die Besorgung deshalb gnädigst zu übernehmen und zu geruhen, mich von dieser mir auf die Länge fast ohnerträglich fallenden Arbeit zu dechargiren; die wenige Zeit aber zur Expedition alles erforderlichen, und da solches noch dazu sorgfältigst chiffriret werden muss, um morgen früh vor Sr. Königl. Majestät Abreise von hier unterschrieben werden zu können, obligiret mich, dass ich nebst aller meiner andern Arbeit mich auch, so gut ich kann, von solcher acquittiren, auch dergestalt in meinem Gehorsam noch weiter continuiren muss, bis es dem Höchsten gefallen wird, mein mühsames Leben zu endigen. Der Allerhöchste wolle inzwischen alle so sehr androhende Gefahr in Gnaden abwenden und diesen schweren Kelch vorübergehen lassen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 3564. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. März 1749.

Chambrier berichtet, Paris 10. März: „Le marquis de Puyzieulx me dit que le Roi son maître ne pourrait pas faire, conjointement avec Votre Majesté, une même déclaration au Danemark, parceque les liaisons de Votre Majesté et de la France avec cette dernière n'étaient pas les mêmes, et que c'était de là pourtant d'où il fallait partir convenablement au Danemark, outre que la France avait déjà fait sa déclaration . . . Qu'il croyait que, si la guerre s'allumait dans le Nord, il était nécessaire, pour que la France pût y prendre la part qu'elle peut y prendre par son argent, que Votre Majesté et la Suède fissent entre elles un plan de ce que chaque puissance fera dans tel et tel cas . . . parceque, si . . . la France ne pouvait pas compter que les sacrifices en argent qu'elle voudrait bien faire malgré l'épuisement dans lequel elle se trouve, produisissent l'effet qu'elle en attendrait, elle aimerait mieux garder son argent pour des besoins plus pressants pour elle."

Chambrier berichtet, Paris 14. März: „Ce qu'il y a de fâcheux pour la France, c'est que la cour britannique a de si bons rapports des sentiments du roi de France, de ceux de ses ministres, de l'état actuel de ses finances, qu'il ne faut pas douter que les ministères anglais et hanovrien n'en deviennent hardis."

Marquis Puyzieulx hat dem Gesandten wiederholt: „Nous avons fait notre déclaration au Danemark; rien n'empêche que le roi de Prusse ne lui fasse aussi la sienne."

Auch haben Se. Königl. Majestät bei Gelegenheit der beiden letztern höchst disconsolanten Dépêches des Baron von Chambrier an Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Dieselbe besorgen möchten, dass von wegen Sr. Königl. Majestät auch eine, wiewohl ganz amiable und in obligeanten Terminis abgefassete Declaration der nordischen Umstände halber an dem dänischen Hofe mit nächstem geschehen müsse, des ohngefährlichen Inhaltes: weil man überall von gewissen Armements in Norwegen hörete, des Königs Majestät nach der Freundschaft, worin Dieselbe mit der Kron Dänemark stünden, Sich nicht entbrechen könnten zu erinnern, dass Se. Königl. Majestät bekannter Maassen mit der Kron Schweden in einem Defensivtractat ständen und vermittelst dessen auf den ohnverhofften Fall, dass Schweden angegriffen werden sollte, gehalten wären, solche zu assistiren, obschon übrigens der Tractat an sich so innocent wäre, dass des Königs Majestät denselben an den Legationssecretär Jessen im Original zu zeigen und lesen zu lassen [bereit wären].

Es ist auch Sr. Königl. Majestät Intention, dass zu der Zeit, da vorermeldete Declaration in Dänemark geschehen wird, Ew. Excellenz sodann dem p. Jessen das Original des Tractats selbst vorzeigen und einsehen lassen möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3565. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 25 mars 1749.

Je ne veux point entrer ici dans des réflexions sur la façon dont le marquis de Puyzieulx s'est expliqué à vous, quand vous lui avez

parlé aux sujets dont vous m'avez rendu compte par vos deux dépêches du 10 et du 14 de ce mois; je vous dirai plutôt que je viens de faire des découvertes des plus authentiques sur les projets que les deux cours impériales pensent à exécuter et au sujet desquels elles ont été jusqu'ici en négociation avec l'Angleterre; savoir que leur concert est pris d'agir offensivement, et cela en conséquence du traité de 1746 qu'ils ont fait entre eux et qui en soi n'est que défensif, mais auquel ils ont ajouté alors des articles séparés et secrets dont il y en a un selon lequel l'impératrice de Russie, mécontente du Prince-Successeur en Suède, ne voudra pas permettre qu'au cas de la mort du roi de Suède il monte au trône, mais qu'elle voudra substituer à sa place le prince Frédéric de Hesse-Cassel, beau-fils du roi d'Angleterre, et que, ce plan exécuté par l'assistance de l'Impératrice-Reine, la Russie, par un mouvement de reconnaissance, voudra aider à reprendre la Silésie sur moi.

Comme ils se sont aperçus que, pour être sûrs de la réussite de leur projet, il leur fallait l'accession des deux Puissances maritimes et principalement celle de l'Angleterre, ils en ont fait l'invitation formelle, par un mémoire que le chancelier Bestushew et le ministre autrichien Bernes à Moscou ont présenté à milord Hyndford vers la fin du décembre de l'année passée. Selon cette invitation, l'Angleterre doit non seulement accéder au traité, mais encore à tous les articles séparés et secrets, et prolonger d'ailleurs la convention qui a été faite entre les Puissances maritimes et la Russie par rapport au corps de troupes auxiliaires qu'on fit marcher en Allemagne. En attendant la réponse de l'Angleterre, que milord Hyndford n'a pas eue encore, la cour de Russie en a fait parler son ministre à Londres, le comte Tschernyschew, au duc de Newcastle, qui a pris la proposition *ad referendum,* mais qui en même temps a ajouté que, le roi d'Angleterre étant présentement dans une fort étroite intelligence avec la république de Hollande, l'Angleterre ne saurait prolonger ladite convention ni prendre de nouveaux engagements sans s'en être concertée préalablement avec la Hollande ou avec le Prince-Stathouder. A quoi Tschernyschew a répliqué que, pourvu que l'Angleterre eût accédé, il y avait assez de temps pour inviter encore les États-Généraux à accéder de leur part.

J'ai appris encore que le chancelier Bestushew presse extrêmement la cour de Vienne afin que celle-ci envoie incessamment une personne de distinction à la cour de Copenhague, et que, dans un discours que ce Chancelier a tenu il y a peu de temps au ministre autrichien Bernes, il a donné à entendre que l'impératrice de Russie, n'étant nullement contente du Prince-Successeur en Suède, était toujours intentionnée de placer le prince Frédéric de Hesse au trône de Suède.

Au surplus, vous pouvez être assuré que tout ce que je viens de vous dire, sont des faits incontestables et dont j'ai eu des preuves authentiques en main; j'en conclus que la paix ou la guerre dépend absolument à présent de la résolution que l'Angleterre prendra, car, si

elle accède au traité dans tout son étendue et qu'elle se prête à prolonger la convention susdite, voilà la guerre inévitable; au lieu que, si elle décline l'accession ou qu'elle n'accède que simplement au traité défensif, la paix pourra se conserver encore. Je laisse à votre prudence si vous trouverez convenable de parler de tout ceci au marquis de Puyzieulx, en quel cas vous le prierez cependant de m'en vouloir garder le secret, afin que je ne perde pas le canal d'où tout cela m'est entré.

Federic.

P. S.

Pour vous répondre encore à tout ce que le marquis de Puyzieulx vous a répondu aux différents sujets contenus dans vos dépêches ci-dessus accusées, je vous dirai que je trouve de l'impossibilité de me concerter avec la Suède sur un plan de défensive de la manière que M. de Puyzieulx le désire;[1] qu'il faut considérer que je n'ai point de vaisseaux pour transporter des troupes en Suède, et que celle-ci n'est pas à même de le faire, puisqu'avant même que la guerre commence, la Mer Baltique sera remplie des flottes anglaises et russes et peut-être encore des danoises, qui empêcheront de sortir les vaisseaux suédois; qu'il faut regarder, de plus, que, dès que l'on entamera la Suède, on m'attaquera presqu'en même temps de deux côtés, ainsi que tout ce que j'ai de troupes, suffisera à peine pour me défendre.

Vous ajouterez encore que mon intention n'est nullement de faire aller la France dans tout ceci plus loin qu'elle ne voudra, ni de la rembarquer dans une nouvelle guerre; que je ne fais que de l'avertir de tout ce qui vient à ma connaissance par rapport aux desseins des deux cours impériales contre la Suède et moi, et que je laisse à la France d'en faire ce qu'elle jugera convenable. Qu'il m'était impossible d'entreprendre des choses qui surpassaient mes forces, et que je suis aussi peu en état que la France de commencer la guerre, après qu'à peine j'en suis sorti, et qu'il ne me restait donc aucun autre parti à prendre que d'imiter la France et de ne me point mêler de ces affaires, aussi longtemps qu'il me le sera possible. Si malgré cela l'on m'attaque, je me défendrai de mon mieux. Si je suis alors en état de me soutenir conjointement avec la Suède, j'en serai bien aise; sinon, il faudra que nous cédions aux conjonctures et que nous prenions notre parti selon les occurrences. Voilà tout ce que vous aurez à dire; en attendant, j'espère encore que, pourvu que l'Angleterre n'accède pas pleinement au traité en question, alors tous les vastes desseins des deux cours impériales s'en iront en fumée.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 455.

## 3566. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 25 mars 1749.

Les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 14 de ce mois,[1] m'ont été bien rendues. La façon dont vous agissez avec le sieur Durand et celle dont vous vous êtes pris pour vous expliquer avec le duc de Newcastle à l'égard des affaires du Nord, a toute mon approbation, et je conviens qu'on ne saurait y procéder avec plus de sagesse et de prudence que vous l'avez fait; aussi m'attends-je à plus d'éclaircissements encore que vous saurez tirer de celui-ci et du duc de Bedford.

En attendant, pour vous aider à en tirer l'affaire tout-à-fait au clair et pénétrer les véritables intentions de l'Angleterre dans ceci, il faut que je vous dise, quoique sous le sceau du dernier secret et pour votre direction seule, que j'ai trouvé moyen de savoir authentiquement tout ce qui s'est passé jusqu'ici entre les deux cours impériales et celle d'Angleterre, concernant les affaires du Nord[2] . . . .

Je vous recommande d'être bien attentif jusqu'aux moindres circonstances, et de me mander jusqu'aux bagatelles que vous remarquerez des ducs de Newcastle et de Bedford, puisque tout m'est intéressant dans ce moment critique et me sert à diriger la conduite que j'ai à tenir, et à régler les mesures que je dois prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3567. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 25 mars 1749.

Vous dites dans votre dépêche du 15 de ce mois que le palatin de Belcz[3] serait bien aise de me venir faire sa cour lors de son prochain passage par mes États; mais vous devez l'en dissuader de bonne manière et avec grâce, en lui donnant poliment à connaître que, comme la cour de Dresde ne laisserait à coup sûr que d'en puiser des soupçons contre lui, ce qui ne ferait que nuire à ses affaires, il me semblait assez qu'il serait de la prudence qu'il se conformât là-dessus aux circonstances présentes, qui paraissaient vouloir qu'il me ménageât à un autre temps plus favorable la vraie satisfaction et plaisir que sans cela je ressentirais toujours à le voir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 452. — 2 Es folgt die in dem Immediaterlasse an Chambrier (Nr. 3565) enthaltene Mittheilung, die unter demselben Datum auch dem Freiherrn von der Goltz in Moskau und unter dem 29. März dem Grafen Podewils in Wien (vergl. S. 462 Anm. 2) und von Rohd in Stockholm gemacht wird, dem letzteren mit der Massgabe, von dieser Nachricht nur mit Tessin und Rudenschöld, gegen das Versprechen der Geheimhaltung, zu sprechen. Vergl. auch Nr. 3572. — 3 Graf Anton Potocki.

## 3568. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Rohd berichtet, Stockholm 14. März: „Avant-hier au soir, m'étant trouvé en compagnie avec le comte de Tessin, il me dit en particulier qu'on allait envoyer un ordre au baron Höpken à Moscou de donner à entendre à la cour de Russie comme quoi les armements du Danemark donnaient à penser à la Suède, que de son côté elle aimait trop le repos du Nord pour vouloir être la première à le troubler, mais qu'elle aurait tort, aussi, de ne pas se mettre en état de défense; qu'il devait y ajouter comme de son chef qu'il serait bien aise de savoir quelle était la façon de penser de la cour de Russie à l'égard de cet armement, afin qu'il fût à même de pouvoir faire son rapport à celle de Stockholm. Le comte de Tessin continua à me dire . . . que la Suède ne pouvait pas trop bien s'empêcher de faire quelque pas envers la Russie, comme à un de ses alliés, lorsqu'elle en faisait tant dans les cours de Berlin et de Versailles . . .

Je ne pus pas m'empêcher de faire sentir au comte de Tessin que cette démarche me paraissait contraster avec la contenance que la Suède s'était proposée jusqu'ici pour règle à l'égard des démonstrations guerrières de son voisinage. . . . J'ai trouvé l'ambassadeur de France tout-à-fait de mon sentiment, mais il me dit aussi que ses objections n'avaient pas fait d'effet. Comme il n'y avait pas de temps à perdre, je pris mon parti de parler hier à Son Altesse Royale, Madame la Princesse . . . Madame Royale eut la grâce d'entrer dans mes raisons, et voulut bien se charger de parler au comte de Tessin sur cette affaire. Son Altesse Royale me dit depuis qu'il lui avait promis de faire modifier l'ordre au baron Höpken en y ajoutant qu'il avait à se concerter là-dessus avec le baron de Goltz."

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 26. März 1749.

Des Königs Majestät haben wegen der hierein befindlichen Dépêches zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie dem Herrn von Rohd zuvorderst geantwortet werden solle, dass er sehr gut von der Sache geurtheilet und recht wohl gethan habe, solche auf alle Weise zu hintertreiben zu suchen, da es die allerfausseste Démarche wäre, so Schweden jetzo thun könne. Demnächst aber sollte der Herr von Goltz zu Moskau von allem benachrichtiget und demselben aufgegeben werden, dass er bei dem von Höpken alles anwenden solle, um die Sache zu hintertreiben, weil es die grösseste Sottise sei, welche man schwedischer Seits nur vornehmen könne.

Eichel.

---

## 3569. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 26. März: „L'abbé Loise vient de me dire que le marquis de Valory doit partir demain de Paris pour se rendre ici, et qu'il croit qu'il arrivera vers le 10 du mois prochain.

Berlin, 27. März 1749.

Es muss der Graf von Podewils sogleich und mit der allerersten Post davon avertiret werden, mit

Il me dit encore qu'on lui mandait que M. de Blondel serait à la fin de ce mois à Vienne de la part de sa cour, et que M. de Puyzieulx lui avait écrit que ce ministre était chargé entre autres de parler convenablement à Vienne sur les affaires du Nord et de vivre avec les ministres de Votre Majesté et de l'Électeur palatin à Vienne dans la plus étroite intelligence et confidence."

der Instruction, dass weil der Blondel facile von Impression und nicht von so gar besonders grosser Einsicht sein soll, also er, der Graf Podewils, sich nur sogleich wie der Blondel zu Wien ankommen wird, sich von ihm empaumiren und ihn über die Intrigues des wienerschen Hofes wohl au fait setzen soll, damit dieser jenem durch seine gewöhnliche Griffe nicht Illusiones mache und einschläfere, sondern er, der Graf Podewils, so mit ihm umgehe, als der von Klinggräffen zu London mit dem Durand verfähret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3570. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 27. März 1749.

Bei Gelegenheit, dass des Königs Majestät Sich erinnert haben, was Dieselbe letzthin an den p. von Ammon wegen der von dem sardinischen Gesandten Comte de Chavannes ihm gethanen Insinuation antworten lassen,[1] haben Dieselbe befohlen, dem Baron von Chambrier solchen Umstand zu communiciren, und zwar ohngefähr dahin, dass, da der Comte de Chavannes mit Ammon von einer Alliance zwischen Sr. Königl. Majestät und dem sardinischen Hofe gesprochen, weilen nun Höchstdieselbe solche Alliance vor Sich sehr convenable fänden, so wären Sie sehr portiret, in selbige zu entriren, daferne sonsten Frankreich nichts dagegen haben möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3571. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Berlin, 28 mars 1749.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'est bien parvenue. Le comte de Sternberg, ministre de la cour de Vienne, est sur le point d'arriver à celle de Dresde, pour y résider en cette qualité de la part de la susdite cour. Il faudra que vous soyez fort attentif sur toutes ses menées et que vous observiez avec attention jusqu'aux moindres de ses démarches. Il sera bon aussi à cet égard que vous préveniez l'ambassadeur de France sur l'objet de la mission de ce ministre, en lui insinuant que je savais d'une manière des plus authentiques que les instructions du comte de Sternberg portaient principalement qu'il fît le possible à en-

[1] Vergl. S. 447. 448.

traîner absolument la cour de Dresde dans le parti russien et autrichien et à faire en sorte qu'elle accédât aux engagements que la Russie et l'Autriche avaient ensemble.

Federic.

Nach dem Concept.

---

3572. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 29 mars 1749.

Je viens d'avoir des nouvelles bien sûres et très authentiques qui m'ont tout-à-fait éclairé sur les pernicieux projets des deux cours impériales. Ils ont mis pour base de leur concert le traité défensif qu'ils ont fait entre eux l'année 1746, auquel ils ont ajouté un article séparé et secret selon lequel l'Impératrice-Reine s'engage à aider celle de Russie de changer l'ordre de la succession en Suède et de substituer au Prince-Successeur, s'il est possible, le prince Frédéric de Hesse, beau-fils du roi d'Angleterre, et que, en guise de reconnaissance, l'impératrice de Russie assistera alors l'autre à reprendre la Silésie sur moi. Et, pour ne pas manquer leur but, ils sont convenus encore d'inviter les Puissances maritimes à accéder audit traité et à ses articles secrets, comme aussi de demander la prolongation de la convention de subsides que les Maritimes ont faite avec la Russie pendant la dernière guerre contre la France, au sujet du corps auxiliaire russien qu'on vient de renvoyer. Cette invitation et demande ont été faites formellement par un mémoire signé du chancelier Bestushew et du ministre autrichien Bernes, et présenté au lord Hyndford au mois de décembre dernier, qui l'a envoyé à sa cour, d'où il attend encore sa réponse. De plus, le ministre de Russie à Londres, Tschernyschew, a fait des instances sur tout ceci au duc de Newcastle, qui lui a répondu qu'il en ferait son rapport au roi d'Angleterre, ajoutant cependant que, comme l'Angleterre était étroitement liée avec la république de Hollande, elle ne saurait se prêter à aucune convention ni à l'accession demandée, sans qu'elle ne se soit préalablement concertée là-dessus avec la République ou avec le Prince-Stathouder, sur quoi Tschernyschew a répliqué que, quand une fois l'Angleterre aurait accédé, il serait assez temps d'inviter les États-Généraux à s'y conformer.

De tout cela, je conclus que le sort du Nord dépend à présent de l'Angleterre; car si elle accède purement au concert des deux Impératrices et se prête à une prolongation de la convention de subsides, la guerre sera inévitable et éclatera bientôt; au lieu que, si l'Angleterre refuse l'accession ou n'accède que simplement au traité défensif, sans se mêler des articles secrets, on pourra espérer encore que la tranquillité au Nord se conservera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3573. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 29 mars 1749.

J'ai reçu à son temps vos deux rapports du 15 et du 19 de ce mois. Bien que je sache que les affaires par rapport aux concerts pris entre les deux cours impériales ont été traitées jusqu'ici principalement en Russie, entre le chancelier Bestushew et Bernes, il est cependant fort à présumer, comme vous dites, qu'elles y mettront la dernière main à Vienne à l'arrivée du comte Bestushew,[1] ainsi que j'attends de votre zèle pour mes intérêts et de votre dextérité que vous tâcherez au possible pour approfondir ce que l'on traitera avec ce dernier là où vous êtes. Et pour vous mettre d'autant plus au fait, afin de pouvoir vous bien orienter sur tout cela, je veux vous faire la confidence, quoique sous le sceau du dernier secret et avec défense de n'en faire autre usage que pour votre direction seule, que j'ai trouvé moyen d'être exactement informé des concerts pris entre les cours susmentionnées à l'égard des affaires du Nord . . .[2]

Comme je vous ai mis par tout ceci en état d'envisager les affaires tout comme elles sont naturellement, je ne doute pas que vous en ferez un bon usage pour pousser d'autant mieux vos conjectures, afin de vous en orienter. Au surplus, il est bien sûr que c'est principalement la cour de Vienne qui pousse à la roue, tant auprès de la Russie qu'en Angleterre, afin de voir le Nord troublé et de profiter des conjonctures, tout comme la Russie pousse la cour de Vienne d'envoyer une ambassade solennelle en Danemark pour attirer celui-ci dans leur parti. Il sera à voir si les deux cours seront déjà aussi avancées en Angleterre comme elles le voudront bien. Si elles s'imaginent que ce sera moi qui ferai le premier la levée de boucliers, ils se tromperont lourdement, puisque ce n'est point du tout mon jeu dans les circonstances présentes; mais si l'on m'assaillit dans le Nord, je verrai alors ce que j'aurai à faire, et peut-être me trouveront-ils plus préparé qu'ils ne le pensent, pour les recevoir comme il faut et pour leur faire ressentir leurs indignes procédés.

En attendant, votre attention principale doit être sur ces deux choses, savoir sur les arrangements militaires de la cour où vous êtes, et sur les magasins en farine qu'elle fait amasser, car ceux de grains ne décident de rien. Au surplus, comme vous êtes sur les lieux où vous apprendrez bientôt quand les opérations commenceraient au Nord, ce sera alors qu'il faut que vous deviez penser à mettre vos papiers et vos archives en lieu de sûreté, et le plus convenable serait alors que vous les faisiez charger sur un grand chariot de bagage couvert et que vous les envoyiez sans bruit ni éclat à Neisse; aussi je vous tiendrai compte des dépenses que vous en ferez. Au reste, je me réfère à ce

[1] Bisher russischer Gesandter am dresdener Hofe. — [2] Es folgt die in dem Immediaterlasse an Chambrier vom 25. März, Nr. 3565, enthaltene Mittheilung.

que je vous fais ordonner par une dépêche du département des affaires étrangères qui vous va venir à la suite de celle-ci, concernant l'arrivée du ministre de France, le sieur de Blondel, à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3574. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 29 mars 1749.

Chambrier berichtet, Paris 17. März, Puyzieulx habe ihm auf seine in Ausführung der königlichen Weisungen vom 21. Februar[1] gemachten Vorstellungen erwidert: „Qu'il croyait toujours que les préparatifs de guerre de la Russie et du Danemark avaient pour objet de voir l'effet que leurs armements produiraient sur Votre Majesté et sur la Suède, et s'ils trouveraient jour à hasarder d'aller plus loin, pour faire en Suède la révolution qu'ils souhaitent; qu'il était persuadé que, si la Russie et le Danemark voient que Votre Majesté est sur Ses gardes et que la Suède se conduit bien au dedans et au dehors, la Russie et le Danemark n'entreprendront rien."

Chambrier bemerkt dazu: „Les Anglais sont trop avertis combien on craint ici de rentrer en guerre, et c'est la raison qui leur a fait répondre comme ils ont fait dernièrement à la déclaration que la France leur avait fait faire sur les affaires du Nord. C'est par une suite de la manière qu'on pense ici, qu'il m'est revenu que le voyage du comte de Finckenstein[2] est regardé ici un peu de mauvais œil."

Je vois très distinctement, par tout ce que vous me rapportez dans vos précédentes dépêches et par celle du 17 de ce mois, qu'on ne saurait se flatter de faire quelque chose d'efficacement convenable avec la France; j'ai ainsi pris mon parti de ne plus rien demander à elle. Si toutefois les choses en venaient effectivement à une rupture, et que je me visse attaqué, je ne prétendrais en ce cas-là de la France si ce n'est qu'elle formât un camp proche de Givet, pour contenir par là l'Hanovre et peut-être aussi le Danemark. Je n'en ferai pourtant rien toucher à la France que lorsque la guerre sera venue à éclater,[3] et ce que je vous en écris, n'est que préalablement et pour votre direction seule; aussi mon intention est-elle que vous ne répondiez qu'immédiatement à moi seul sur cet article, sans en faire mention dans les duplicata de vos dépêches au département des affaires étrangères.

Ce n'est qu'à cela que se borne ma politique, et que la France voie par elle-même ce qu'elle aura à faire de mieux pour le bien de ses propres intérêts.

Ce que je vous ai fait parvenir par mes précédentes touchant l'alliance conclue entre les deux cours impériales et les concerts pris entre elles, est très avéré; vous pouvez donc y compter absolument. Peut-être que le traité de cette alliance avec ses articles secrets me tombera entre les mains, et je ne laisserai que de vous le faire communiquer alors.

Vous tâcherez, au reste, d'insinuer, quoiqu'avec grande politesse, au marquis de Puyzieulx, et vous lui jetterez comme de vous-même

[1] S. 382. — [2] Vergl. S. 420. 432. 433. — [3] Vergl. S. 463.

d'une manière la plus enveloppée qu'il vous sera possible, qu'en cas qu'il s'élevât des troubles dans le Nord, on n'aurait sans doute point lieu de pouvoir compter sur l'assistance de la France et que l'on se verrait bien obligé, de la sorte, si la guerre venait à s'y allumer, de voir soi-même comment on pourrait s'en procurer quelque issue. Laquelle insinuation je vous recommande cependant de faire au marquis de Puyzieulx avec grande délicatesse et beaucoup de ménagement, pour ainsi le mettre dans la nécessité de deviner, en lui donnant à entrevoir ce que vous pensez dire, tout comme l'on voit la lueur du soleil au travers des nues qui le passent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3575. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 31. März 1749.

Der König befiehlt, Chambrier in Paris davon in Kenntniss zu setzen, „auf was für Art man sich mit dem russischen Minister, dem Grafen von Keyserlingk, bei seiner Congediirung von Berlin wegen der schwedischen Sachen expliciret habe, nämlich dass man ihm gesaget, dass nachdem er den zwischen Sr. Königl. Majestät und der Kron Schweden errichteten Defensivtractat im Original selbst gesehen habe, er nochmals versichert sein könne, dass man mit denen Schweden keine andere Liaisons habe als nur eine mutuelle Defension und das Maintien der Succession auf dem Fuss wie solche in Schweden etabliret worden; auch dass, wann Schweden wider alle Wahrscheinlichkeit ein Changement in der Regierungsform vornehmen wollte, sodann des Königs Majestät Sich davon im geringsten nicht meliren, noch Schweden etwas von Deroselben zu hoffen haben würde. Es habe auch dieses auf den Grafen von Keyserlingk Impression gemachet, wie weit es aber solches auf dessen Hof thun werde, solches stünde noch zu erwarten. Welches alles er, der Chambrier, ganz naturellement en confidence sagen könnte."

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

---

## 3576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er avril 1749.

J'accuse vos dépêches du 18 et du 20 du mois passé de mars et vous renvoie à tout ce que je vous ai fait répondre là-dessus par le département des affaires étrangères. J'ai seulement à vous dire encore qu'il m'est entré d'un assez bon lieu qu'un officier assez intelligent du corps auxiliaire russien qui est sur son retour par la Pologne, ayant rencontré à sa marche un officier de mes troupes de sa vieille connaissance, lui a confié que le général Lieven avait un ordre secret du cabinet de sa cour de régler sa marche en sorte qu'il puisse arriver le 20

ou le 25 de juin aux environs de Mietau en Courlande et qu'il devait rassembler là les troupes qui sont sous ses ordres, et se retrancher, le mieux qu'il le pourrait, ou entre Libau et Mietau, ou entre cette dernière ville et Riga, et tâcher de mettre une rivière ou quelque marais devant le front de son camp. Il a dit d'ailleurs que ce serait le général Fermor, qui aurait le commandement de l'armée russienne en Finlande. Je vous dis tout ceci afin que vous en deviez informer la Princesse Royale, ma sœur, et prendre par là l'occasion de lui faire voir encore l'incongruité qu'il y aurait à faire cette déclaration en Russie dont les ministres de Suède ont voulu charger le baron de Höpken.[1] Vous devez ajouter que je savais à présent de science certaine que le dessein le plus pressant des deux cours impériales est à présent de faire accéder l'Angleterre dans leur concert, et qu'ils veulent mettre tout en usage pour y parvenir, et de travailler alors, quand ils se seront assurés de l'Angleterre, à attirer aussi le Danemark dans leur parti, qui jusqu'à présent n'y est pas, de quoi je suis d'autant plus persuadé que celui-ci vient de prendre la résolution d'envoyer à ma cour une personne de qualité de ministre et que le choix en doit être tombé sur le chambellan de Rosenkrantz, fils du ci-devant ministre de conseil de ce nom.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3577. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 1er avril 1749.

Je ne doute nullement que la cour où vous êtes ne tâche encore de donner de mauvaises interprétations aux préparatifs que je fais pour qu'aucun ennemi ne me puisse prendre au dépourvu, elle qui se croit en possession de pouvoir faire telle illusion qu'elle voudra à tout le monde. Je viens d'apprendre cependant que, quoique personne ne vous en ait parlé jusqu'ici, le comte Ulfeld a le cœur bien gros de ce que vous ne vous en êtes point ouvert jusqu'à présent envers lui, et l'on m'a appris qu'il s'est plaint à un de ses confidents que, bien que vous eussiez été un soir avec lui seul une demi-heure, vous ne vous êtes point acquitté envers lui des ordres dont vous étiez chargé à ce sujet.

Le comte Chotek vient de nous dire que l'Impératrice avait grondé le comte Ulfeld de ce qu'il n'avait pas prévenu, lui Chotek, selon l'ordre qu'il en avait eu il y a avait plus de six semaines, sur les campements que les troupes autrichiennes feraient l'été qui vient dans leurs stations par deux ou trois régiments ensemble.

1 Vergl. Rohd's Bericht, Stockholm 14. März, S. 459. Am 18. März berichtet Rohd, die Abgabe der nach jenem Berichte beabsichtigten Erklärung sei verschoben, damit Wulfwenstjerna in Berlin zuvor die Meinung des Königs von Preussen darüber einholen könne.

Au reste, il m'est revenu d'assez bon lieu que le général russien Lieven doit avoir un ordre secret de régler sa marche de sorte qu'il pourrait arriver le 20 ou le 25 de juin aux environs de Mietau, qu'il doit assembler là les troupes qui sont sous ses ordres et se retrancher, le mieux qu'il pourra, soit entre Libau et Mietau, ou entre cette dernière ville et Riga, tâchant de mettre une rivière ou quelque marais devant son front. Ainsi voilà tout le monde à la défensive et les Autrichiens qui continuent invariablement à vouloir faire enrager tout ce qui est de sa clique.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3578. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 1er avril 1749.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite du 18 du mois passé de mars, et le jugement que vous portez, que c'est principalement l'ouvrage de la cour de Vienne que tous ces chipotages qui ont duré depuis la paix faite avec la France et qui agitent jusqu'ici tout ce qui s'intéresse pour la tranquillité du Nord, est très solide et bien avéré de tout ce que j'en ai de preuves authentiques en main. Vous aurez vu ce que je vous en ai mandé par ma dépêche précédente. Je viens de découvrir encore, par un canal très sûr et authentique, que, pour entraîner l'Angleterre dans les vues des deux cours impériales, le chancelier Bestushew, poussé par le ministre autrichien en Russie, comte Bernes, est sur le point de donner une nouvelle note ou mémoire au ministre anglais, milord Hyndford, par lequel l'on pressera au possible, de nouveau, l'Angleterre d'accéder au nouveau traité d'alliance que les deux cours impériales ont fait entre elles, avec cette différence seulement que la Russie ne demandera pas en termes clairs et formels à l'Angleterre le renouvellement ou la prolongation de la convention de subsides,[1] l'impératrice de Russie ayant cru qu'il fut contre sa dignité et gloire d'en faire des demandes expresses depuis que l'Angleterre avait déclaré que le temps de la convention de subsides était expiré et qu'elle n'en voudrait plus payer; mais qu'au lieu de cela on tournerait le mémoire de façon qu'on ferait envisager au roi d'Angleterre les dangers éminents et pressants qu'il avait à craindre pour ses possessions en Allemagne, si l'Angleterre hésitait encore d'accéder aux concerts des deux cours impériales, et que d'ailleurs la cour de Vienne prendrait à sa tâche de pousser la cour de Londres à renouveler avec celle de Russie la convention de subsides. Voilà ce qui m'est entré de lieu très sûr et dont j'ai bien voulu vous avertir pour votre direction. Au surplus, je remets à votre jugement si vous croyez convenable d'avertir le sieur Durand de ces anecdotes, en les habillant de façon que je ne saurais perdre

1 Vergl. S. 453.

par quelque indiscrétion le canal d'où je viens de les savoir. Je remets d'ailleurs à votre sagacité si vous trouvez convénient à mes intérêts d'en faire entrevoir quelque chose au duc de Bedford, en lui disant comme en riant qu'il n'avait qu'à se préparer à voir dans peu de temps un pareil mémoire de la part des deux cours impériales.

Au reste, j'approuve fort les sages insinuations que vous avez faites au sieur Durand; il est d'autant plus nécessaire que nous ne nous fions pas aux belles apparences, que mes avis sont que les préparatifs de guerre des Autrichiens et des Russes vont toujours et sans discontinuation leur grand train. D'ailleurs, quand je pose même que les déclarations faites au colonel de Yorke, et à Londres par le sieur Durand,[1] aient changé en Angleterre le cas, et que le ministère aille rondement, la question restera encore à décider si les deux cours impériales ne sont pas intentionnées et en état de commencer la guerre au Nord sans le secours de l'Angleterre, question que je ne sais pas décider encore et dont je ne sais d'ailleurs si vous pouvez trouver moyen de m'aider à m'orienter là-dessus, là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3579. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1749.

J'ai tout lieu d'être satisfait de la réponse que le marquis de Puyzieulx vous a faite à l'entretien que vous avez eu encore avec lui et dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche du 21 du mois passé de mars: je souhaite seulement que la France persévère dans ces sentiments et qu'elle continue à parler avec fermeté, et je suis persuadé qu'alors les nuages en l'air qui menacent un orage au Nord qui pourrait devenir fatal à toute l'Europe, pourraient encore se dissiper, sans qu'il en coûte plus à la France que de tenir bonne contenance et de se conduire avec fermeté contre ceux qui voudront mettre en combustion le Nord et renverser par là l'ouvrage de paix que la France a fait à Aix.

Mes dernières lettres de Londres me confirment dans ces sentiments, venant à m'apprendre que les déclarations faites au colonel Yorke, et à Londres par le sieur Durand, semblaient avoir, du moins en apparence, changé le cas. Il est sûr cependant que les deux cours impériales ne se rebuteront pas si aisément et quelles continueront à faire de nouvelles tentatives pour amener l'Angleterre à entrer dans leur concert. Outre ce que j'en ai appris déjà et que je vous ai communiqué en dernier

[1] Schon am 14. März hatte Klinggräffen berichtet: „Durand m'a dit qu'il avait déclaré par ordre de sa cour au secrétaire d'État (Bedford) que la France voyait avec déplaisir les troubles qui menaçaient le Nord, qu'elle espérait qu'on pourrait les prévenir, mais que, si contre toute attente on ne pût y réussir, on n'ignorerait pas ici les traités qu'elle avait avec la Suède: qu'elle ne pourrait pas s'empêcher alors de remplir ses engagements. Pareille déclaration a été faite à Paris au colonel Yorke." Das letztere bestätigt Chambrier's Bericht vom 21. März; vergl. Nr. 3579.

lieu par une de mes précédentes,[1] je viens de découvrir encore par un canal très sûr, et de la manière la plus authentique, que, pour faire un nouvel effort d'entraîner l'Angleterre dans les concerts des deux cours impériales, le chancelier Bestushew, poussé par le ministre autrichien à Moscou, le comte Bernes, va donner encore un mémoire au ministre anglais, lord Hyndford, pour inviter de nouveau l'Angleterre d'accéder aux nouveaux engagements que les deux cours ont pris entre elles, cependant avec cette différence de la première invitation qu'ils ont faite, que dans celle-ci la cour de Russie ne demandera pas en termes clairs le renouvellement ou la prolongation de la convention de subsides, et cela par la raison que le chancelier Bestushew a cru être contraire à la dignité de l'impératrice de Russie de demander formellement la prolongation d'une convention que l'Angleterre a déclaré être expirée, mais qu'au lieu de cela on a tourné le mémoire de façon qu'on fera envisager au roi d'Angleterre le péril imminent et un danger pressant pour toutes ses possessions en Allemagne qu'il aurait à craindre, à moins qu'il n'entrât dans le concert des deux cours impériales. Outre cela, la cour de Vienne a pris à sa tâche d'animer l'Angleterre à offrir de soi-même à la Russie le renouvellement de la convention de subsides, sans que celle-ci y paraisse.

Voilà des faits sur lesquels vous pouvez compter et que je vous ne dis que pour votre direction seule. Au surplus, il m'est jusqu'ici impossible de pouvoir dire si les deux cours ne sont pas intentionnées et si elles ne se croient pas les reins assez forts de pouvoir entrer en guerre même sans le secours en argent de l'Angleterre, mes dernières nouvelles étant que leurs préparatifs de guerre continuent toujours d'aller leur grand train; mais ce que je puis dire positivement et ce que vous pouvez dire tout naturellement au marquis de Puyzieulx, c'est que toute la négociation présente des deux cours impériales ne roule que sur deux choses, savoir d'avoir l'Angleterre dans leur parti et d'en arracher des subsides, et, après y avoir réussi, de travailler alors à détacher le Danemark de la France et de disposer l'Angleterre de faire un traité de subsides avec le Danemark, dès que celui qu'il a eu jusqu'ici avec la France, expirera; avis sur lesquels le marquis de Puyzieulx peut fermement tabler. Au reste, j'ai à vous dire encore que vous me ferez plaisir de ne plus me recapituler de mot en mot le contenu des dépêches que je vous ai faites, quand vous m'y répondez, mais d'alléguer simplement et sommairement leur contenu et de vous étendre plutôt sur les réponses qu'on vous a données sur vos insinuations.[2]

Voici la réponse que je fais à la lettre du marquis de La Chétardie que vous m'avez adressée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 458 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 434.

## 3580. AU MARQUIS DE LA CHÉTARDIE A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1749.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 19 du mois dernier et j'ai vu avec surprise que vous ayez eu des sujets de croire que j'aie pu entrer pour quelque chose dans tout ce qui vous est arrivé à l'occasion de votre désastre en Russie;[1] je n'en ai été mêlé, je vous assure, en aucune manière, et la cour de France ne m'a jamais consulté sur la conduite qu'elle devait tenir avec vous après cet événement. J'ai lieu d'être étonné que l'on ait voulu vous faire croire alors que j'avais pensé que vous dussiez être la victime du sacrifice et que j'eusse écrit en conformité au Roi votre maître. Les gens qui ont osé vous parler sur ce ton, vous en ont témérairement imposé et m'ont prêté des idées qui leur étaient sans doute personnelles. Cette rigueur a toujours été trop éloignée de ma façon de penser pour tout ce qui vous regarde, et du souvenir que je me plais à conserver de l'estime que je vous ai manifestée pendant votre séjour à Berlin:[2] j'ai du plaisir à vous assurer que mes sentiments pour vous n'ont point changé.

Mais à parler naturellement de l'affaire qui vous intéresse et de ce que l'on vous a marqué en France, vous avez pu remarquer que la cour de Vienne a cru devoir procéder également contre le marquis de Botta, quand il s'attira le ressentiment de l'impératrice de Russie, tout comme la France a agi à votre égard. Il est malheureusement essentiel dans des circonstances si épineuses que les chefs rejettent sur les particuliers la faute des événements, et vous conviendrez vous-même que lorsqu'on se porta contre vous à Pétersbourg aux extrémités que vous avez éprouvées, il n'était pas dans l'intérêt de la cour de France de paraître le ressentir et de se brouiller hautement avec la Russie.

Soyez assuré, au reste, que j'ai remarqué avec grand plaisir la façon distinguée dont vous vous êtes comporté pendant la dernière guerre d'Italie; j'ai vu avec satisfaction que vous ayez tenu tout ce que mon attention pour vous m'en avait fait promettre, et j'ai pris aux choses qui vous ont intéressé, toute la part imaginable. Quand le marquis de Valory sera de retour auprès de moi, je me ferai un vrai plaisir de lui parler sur ce qui vous regarde, et je verrai avec lui tout ce qui sera praticable de faire pour remplir l'espérance que vous avez dans mon appui. Je ne veux cependant pas vous dissimuler que, la cour de France m'ayant toujours paru extrêmement délicate ou jalouse, quand elle a pu soupçonner qu'on s'ingérait dans ses affaires intérieures et domestiques, je prévois qu'il faudra que ma bonne volonté pour vous soit conduite avec beaucoup de ménagement et peut-être de restrictions; comptez cependant que je verrai bien volontiers les occasions de vous obliger et de vous renouveler les assurances de mon estime.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. III, 206. 210. 232. — [2] 1732—1739.

## 3581. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 4 avril 1749.

Mon cher Podewils. Comme nous sommes dans l'attente d'avoir bientôt un ministre de la part de la cour de Danemark à Berlin, j'ai bien voulu vous prévenir sur l'intention où je suis de m'entendre, s'il est possible, avec le roi de Danemark et de me lier avec lui par un traité défensif où l'on stipulera la garantie de mes possessions de Silésie contre celle du duché de Sleswig; et quant aux vues du Danemark au Holstein, il faudrait penser à des tempéraments moyennant lesquels l'on pourrait favoriser en quelque façon ces vues et rapatrier le Danemark avec la Suède. C'est à quoi vous devez penser bien mûrement et me mander vos sentiments, de même que sur la personne que je puisse envoyer à mon tour à la cour de Copenhague.

Je souhaite d'ailleurs qu'on voudrait commencer présentement à travailler sérieusement à cette union entre les Princes bien intentionnés de l'Empire qui est sur le tapis, et qu'on finît là-dessus, afin que je pourrais y accéder comme vous savez que c'est mon intention.[1] Si d'ailleurs je pouvais convenir avec le roi de Sardaigne sur cette alliance défensive dont le comte de Chavannes à la Haye a parlé à Ammon, je croirais que par toutes ces liaisons, prises ensemble, on aurait dressé d'assez bonnes contre-batteries pour contenir les vastes et arrogants desseins de la cour de Vienne. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

## 3582. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 4 avril 1749.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 24 du mois passé de mars. Ayant à la fin réussi d'avoir entre mes mains un précis fidèle et exact de ce traité secret dont je vous ai fait mention dans mes précédentes et qui a été arrêté et signé à Moscou le 7 du février de cette année-ci entre l'impératrice de Russie et l'impératrice-reine de Hongrie, j'ai bien voulu vous le communiquer, quoique sous le sceau du dernier secret, et vous l'envoyer à la suite de celle-ci en clair et sans le faire chiffrer, pour vous le faire tenir d'autant plus exactement et de mot en mot, tel que je l'ai reçu moi-même.[2] Ma volonté est que vous devez tâcher à présent d'avoir un entretien secret avec le marquis de Puyzieulx, où, après l'avoir conjuré de vous vouloir garder un secret impénétrable sur tout ce que vous lui direz de ma part, vous lui ferez lire ce précis-là, en l'assurant qu'il m'était entré de trop bon lieu pour qu'on ne pourrait fermement tabler là-dessus. Si, après l'avoir lu, il veut en tirer une copie, je veux bien permettre que vous vous y prêtiez, quoiqu'après avoir tiré de lui sa parole d'honnête homme qu'il

[1] Vergl. S. 346. — [2] Die Beilage liegt nicht vor. Die dem Könige zugegangene Mittheilung beruhte auf unzutreffender Information.

ne voudra laisser voir ni lire cette copie ni en communiquer quelque chose à aucun des autres ministres de France ni à qui que ce soit hormis à Sa Majesté Très Chrétienne seule; aussi M. de Puyzieulx conviendra combien il m'importe qu'il n'en éclate pas la moindre chose, et qu'une indiscrétion me ferait perdre absolument le canal d'où j'ai tiré une découverte de cette importance.

Vous direz à cette occasion, par un compliment bien flatteur de ma part, au marquis de Puyzieulx combien j'avais lieu d'admirer sa façon de penser juste sur les affaires en ce qu'il avait si solidement pénétré ce que je n'avais appris présentement qu'à des frais et des dépenses assez considérables que j'avais été obligé d'y employer; que je lui savais d'ailleurs beaucoup de gré de ce qu'il avait bien voulu avoir tant d'attention à la conservation de la tranquillité du Nord et contribuer aux déclarations que Sa Majesté Très Chrétienne avait fait faire à ce sujet aux cours de Londres et de Copenhague, et qui, selon ce qui en paraissait, n'avaient pas été sans succès.

Vous lui direz d'ailleurs que pour ce qui concernait les affaires de Courlande,[1] il s'en fallait beaucoup que j'en sois mêlé en aucune manière ni que je m'en mêlerais jamais, et pourvu que les deux cours impériales ne voulussent point agir offensivement contre la Suède ni renverser l'ordre de succession y établi, le reste me serait bien indifférent, ainsi qu'on pourrait espérer que cet orage qui avait paru tant menacer le Nord, se pourrait dissiper encore sans venir à des éclats, quoique je ne doutasse pas que lui, M. de Puyzieulx, eût très bien rencontré quand il vous avait dit que pendant toute cette année les choses pourraient rester comme elles sont.

Après tout cela, vous lui direz encore que, comme l'homme d'affaires de la cour de Danemark à la mienne venait de déclarer depuis quelques jours à mes ministres que le Roi son maître avait résolu de m'envoyer un ministre de qualité, je voudrais bien confier à lui, M. de Puyzieulx, l'intention où j'étais de tâcher, quand ce ministre serait arrivé et que j'y verrais jour, de faire une alliance défensive avec le Danemark, quand même je devrais lui garantir la possession du duché de Sleswig et promettre mes bons offices à ce que les différends entre le Danemark et le prince-successeur de Suède au sujet de la succession éventuelle au Holstein fussent amiablement réglés. Que je croyais faire un coup de partie par là pour la Suède, en lui faisant avoir un ennemi de moins, et la rassurer de la crainte où elle était justement de se voir assaillie de front et en dos en même temps.

Outre cette confidence, je veux bien ajouter encore celle-ci que le ministre de la cour de Turin à la Haye, le comte de Chavannes, a glissé dernièrement, quoique seulement par manière de discours, à mon ministre y résidant que, puisque le Roi son maître était dans le même cas que moi avec la reine de Hongrie à l'égard des cessions qu'elle

[1] Vergl. S. 476.

avait été obligée à nous faire et qu'elle voudrait bien nous escamoter à la première occasion favorable, il lui semblait qu'il était de notre convenance de nous lier mutuellement là-dessus par quelque traité défensif, pour tenir d'autant plus en respect la reine de Hongrie à ce qu'elle n'osât pas troubler aisément la tranquillité rétablie de l'Europe. Comme j'ai fait entendre là-dessus au comte de Chavannes que j'étais assez disposé à entrer dans des liaisons avec le Roi son maître à cet égard, et que j'ai d'ailleurs lieu de présumer qu'une semblable liaison ne saurait pas déplaire à la France, vous devez en sonder le marquis de Puyzieulx, en lui faisant part, d'une manière que vous croirez la plus convenable, de ces pourparlers.

Au reste, vous ne laisserez pas de me faire un rapport assez détaillé sur tout ce que dessus et de me l'envoyer immédiatement par le même courrier qui vous aura apporté cette dépêche, sans que vous en envoyiez des doubles à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3583. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 avril 1749.

Ma très chère Sœur. La dépêche que je vous envoie aujourd'hui, est trop importante pour la confier à la voie ordinaire. Je vous confie le nouveau traité d'alliance que les Impératrices ont fait ensemble. Je vous conjure de ne le montrer à personne, sans quoi mon canal serait trahi. Vous verrez cependant qu'il n'y a rien d'offensif dans cette alliance; ainsi, je me flatte qu'à moins d'un accident imprévu tout restera tranquille.

Je vous envoie cependant à tout hasard le projet de campagne que les Russes pourraient former, afin que, si cela devait en venir là, M. de Rosen sût les mesures qu'il lui conviendrait de prendre.

La première pièce est d'une si grande importance que je me flatte que vous ne me trahirez point; en attendant, comme elle servira à vous rassurer, j'ai été bien aise de vous la communiquer promptement, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

[Projet de campagne.]

Il est à croire que, si les Russes attaquent les Suédois en Finlande, ils auront soin d'avoir une supériorité considérable en infanterie, car le pays est si fourré que la cavalerie n'est pas de beaucoup d'utilité, ce qu'ils peuvent avoir par les régiments qui sont actuellement dans les pays conquis, en y ajoutant les nouveaux bataillons qui ont été levés à Moscou, lesquels ensemble peuvent monter à soixante bataillons, non comprises les troupes qui viennent d'Allemagne, et les gardes, dont le plus grand nombre reste ordinairement à Pétersbourg; et comme leurs

dragons font leur service plus souvent à pied qu'à cheval, ils pourraient ajouter six ou sept mille, ce qui rendra leur armée forte d'environ 45,000 hommes.

Dans cette supposition, je crois qu'ils formeront un corps d'environ 20,000 auprès de Frédéricsham pour pénétrer le long de la mer par Borgo; un autre de 15,000 auprès d'Anguela pour pénétrer par Tawastehus, et le troisième, 10,000, qui s'embarqueront sur les galères à Reval pour passer en droiture par Hangœ-Udd à Åbo et couper par là la communication avec la Suède.

Il est vrai que, si la flotte des vaisseaux de Suède est plus forte que celle de Russie, elle peut s'emparer du parage de Hangœ-Udd et par là empêcher les galères de gagner Åbo; mais en ce cas même, elles ne seront pas inutiles, car en passant du côté de Helsingfors, les troupes de débarquement pourraient tomber sur les derrières du corps suédois qui sera opposé à l'armée russe qui, ayant été assemblée à Frédéricsham, doit poursuivre sa route le long de la mer. Il est vrai que sur cette route il y a d'excellents postes où un corps très inférieur peut s'opposer de front à une armée beaucoup supérieure, et qui ne peuvent être tournés, particulièrement auprès de Pernokirk; mais si les galères russes leur coupaient leur communication par mer avec Helsingfors, où naturellement leurs magasins seront, ils seraient obligés de replier sur cet endroit pour pouvoir vivre. Si, au contraire, les Suédois voulaient poster les plus grandes forces du côté de Tawastehus, pour empêcher les Russes de se poster au centre de leur pays, ils donneraient à l'ennemi l'opportunité de faire le siége de Helsingfors, qui par sa mauvaise situation ne peut jamais être rendu une place passable.

Les Suédois diront qu'ils auront des galères, aussi; mais s'ils emploient le nombre d'infanterie nécessaire, pour s'opposer aux Russes sur mer, ils s'affaibliront tellement sur terre qu'ils ne pourraient faire aucune résistance; ainsi je crois que la seule ressource des Suédois contre leurs galères serait d'avoir cinq ou six bâtiments plats qu'on appelle prames, montés chacun de seize pièces de canon de dix-huit livres de balle et ne tirant que huit pieds d'eau, ce qui pourrait extrêmement incommoder les galères russes et peut-être les rendre inutiles. Les Russes en ont deux, mais qui sont trop gros et tirant trop d'eau, ce qui les rend fort difficiles à manœuvrer parmi les îles.

Il me paraît très difficile aux Suédois d'empêcher les Russes de faire du progrès dans la Finlande, mais il me paraît aussi difficile aux autres de se soutenir dedans pendant l'hiver; le pays ne fournit pas assez de pain pour nourrir ses propres habitants, et par conséquent l'ennemi doit tout tirer de chez soi, la campagne ne peut commencer avant le 1er de juin *veteris styli*, faute de fourrages, et le 1er de septembre les gelées sont déjà commencées: si on peut les chicaner ces trois mois et les empêcher de s'établir à Helsingfors, ils seront obligés de se retirer dans leur propre pays au commencement de l'hiver pour

trouver des quartiers — ce qui nous[1] serait arrivé l'année 1742, si les Suédois s'étaient retirés sur Åbo, au lieu de se laisser enfermer dans Helsingfors, où ils furent obligés d'abandonner la Finlande par capitulation.

C'est par une conduite sage et mesurée que je crois qu'on pourrait tirer la guerre à une longueur dont les Russes ne s'y attendent pas; une campagne ou deux infructueuses pourraient causer des changements extraordinaires dans cet empire et attirerait infailliblement la perte des auteurs de la guerre, et peut-être irait plus loin.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach der dem Könige am 30. März 1749 überreichten Originalaufzeichnung des Feldmarschalls Keith.

---

## 3584. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 5 avril 1749.

Quoique le raisonnement que vous faites dans la dépêche du 13 du mois passé, concernant les mauvais desseins que les ennemis de la Suède pourront avoir contre elle, ne soit point destitué de vraisemblance, je puis cependant vous assurer en quelque façon positivement que jusqu'à présent la cour de Danemark n'a point pris d'engagement avec les deux cours impériales, et que les liaisons que celles-ci ont entre elles ne sont que défensives, ainsi que, s'il n'arrive quelque événement nouveau et imprévu, toutes les grandes démonstrations guerrières de ces deux cours pourraient encore aller en fumée. Voilà ce que je vous ne dis autrement que pour votre direction seule. Au surplus, cela ne doit point vous empêcher d'être extrêmement à guet sur tout ce qui se passe là où vous êtes, et de m'en faire exactement vos rapports, afin de me les rendre plus intéressants qu'il ne l'ont été le plus souvent jusqu'ici.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3585. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1749.

Le courrier Höcke m'a bien rendu la dépêche que vous m'avez faite le 27 du mois passé de mars, et je suis bien content de la façon avec laquelle vous vous êtes pris pour exécuter les ordres dont je vous avais chargé au sujet de l'abolition des droits d'émigration et de l'établissement du commerce réciproque sur le pied qu'il l'était l'année 1740.[2] Il sera à voir maintenant quelle réponse vous aurez au mémoire que vous en avez donné au comte de Harrach.

[1] Der Verfasser der Denkschrift, J. Keith, stand 1742 als Generallieutenant bei der russischen Operationsarmee. — [2] Vergl. Bd. II, 284; V, 82. 83.

J'ai vu des lettres de Hongrie qui marquent positivement qu'on a réformé les régiments de hussards sur le pied de 500 hommes par régiment. Il y a encore des lettres de marchands qui disent que la cour de Vienne faisait actuellement battre une quantité très considérable de monnaie de cuivre, dont cinq pièces feraient la valeur d'un *Kaisergroschen*, et qu'on les emploierait pour en payer en partie les dettes. Je serais bien curieux de savoir ce que c'est que cette monnaie, d'autant plus que je n'aimerais pas qu'il en entrât des quantités dans mes pays.

Au surplus, quand je combine mes lettres d'Angleterre avec tout ce qui me revient d'ailleurs, je puis vous assurer en quelque manière positivement que je n'ai pas trop lieu de m'alarmer des agitations de la cour de Vienne ni des ostentations guerrières des Russes, et que tout cela pourra aller en fumée. Ce qui ne doit pas cependant vous empêcher d'être bien vigilant sur tout ce que l'on fait à cet égard là où vous êtes, et de me mander exactement ce qui en parvient à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 5 avril 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de mars dernier, et vous pouvez compter sans craindre de vous tromper que le ministre autrichien, comte de Sternberg, a été chargé principalement de sa cour — qui pour cela même le presse fort sur son départ de Vienne à Dresde — de tâcher, de concert avec le ministre de Russie, Keyserlingk, d'engager la cour de Dresde d'accéder au concert des deux cours impériales et de faire à ce sujet des offres des plus avantageuses à celle de Dresde, savoir de vouloir contribuer à ce que le prince Xavier fût élu duc de Courlande et que la succession au trône de Pologne soit continuée dans la maison électorale de Saxe. C'est pourquoi vous observerez de fort près les démarches que pourra faire le comte de Sternberg à la cour où vous êtes, et cela à d'autant plus forte raison qu'il est très apparent que c'est lui, le comte Sternberg, qui, pour faciliter ses négociations, a tâché d'inspirer de la peur à la cour de Dresde à mon égard. Aussi mon intention est-elle que, si les bruits qu'il peut avoir fait courir là-dessus parvenaient jusqu'à vous, vous tâchiez alors, autant que vous pourriez le faire sans affectation, d'y contredire, en les traitant de méchancetés toutes pures et en ajoutant que nos voisins n'avaient aucunement à nous craindre, mais qu'ils pouvaient se compter en sécureté, pourvu que de leur côté ils ne nous attaquassent point les premiers, tout comme je vous ai déjà ordonné de le déclarer à l'occasion de quelques arrangements que j'ai cru à propos de faire dans mon militaire.[1]

[1] Vergl. S. 423.

Je vous accorde, au reste, pour le présent une centaine de ducats que vous pourrez employer à faire des découvertes sûres sur certaines affaires, et il restera à voir, après, ce qu'en tout cas il faudra faire de plus à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3587. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 5 avril 1749.

Quand à l'avenir on continuera à débiter là où vous êtes des bruits ridicules pareils à celui dont vous parlez dans votre rapport du 26 de mars passé, que j'étais intentionné de conquérir la Courlande,[1] vous ne devez en aucune façon vous taire, mais tout au contraire les démentir hautement, pour désabuser ainsi le public sur de semblables sottes insinuations.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3588. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. April 1749.

Podewils berichtet, Berlin 5. April: „Pour ce qui regarde le Danemark, il serait fort à souhaiter qu'on pût mettre cette couronne dans les intérêts de Votre Majesté par un traité d'alliance défensive et de garantie mutuelle de la Silésie contre le Sleswig et qu'on pût accommoder en même temps les différends entre la cour de Copenhague et le prince-successeur de Suède . . . Mais il sera difficile de se faire un plan là-dessus, avant qu'on n'ait vu de quelle manière le nouveau ministre de Danemark, le sieur de Rosenkrantz, débutera, pour en juger jusqu'où sa cour est entrée et liée avec la Russie . . . Il y aura pourtant une considération qui nous obligera, dans l'un et l'autre cas, d'aller fort bride en main. C'est la succession du Grand-Duc, qui, en cas que la Russie ne se soit point accommodée avec le Danemark sur l'article du Sleswig, montant un jour sur le trône de Russie, pourrait bien faire un des principaux objets de son attention de réclamer et revendiquer le patrimoine de ses ancêtres, ce qui commettrait non seulement alors, mais peut-être déjà dès à présent, Votre Majesté avec la Russie, si Elle Se chargeait de la garantie du Sleswig *contra quoscunque*."

Auf die einliegende Vorstellung haben des Königs Majestät zur allergnädigsten Resolution ertheilet: wie es nicht anders sein könnte, als dass, wenn der dänische Minister zu Berlin angekommen sein würde, man solchen vorerst kommen sehen und erwarten müsste, was sie eigentlich haben wollten; dabei aber könne man doch auch hiesiger Seits demselben einige Avances thun, damit man dänischer Seits sähe, dass man sich mit ihnen verstehen könnte. Das Événement von dem Grossherzog und dass derselbe einmal zur Succession in Russland kommen könnte, möchte vielleicht geschehen, käme aber Sr. Königl. Majestät noch sehr von Éloignement vor.

Wann Sie durch eine Garantie von Schleswig die Garantie von Schlesien bekommen könnte, so würde solches so übel nicht sein.

[1] Vergl. S. 273. 283. 304. 471.

Der Moment présent decidirete von allem; wann die jetzigen Umstände von Europa anders wären, so könnte man auch andere Mesures fassen, da aber die Umstände so wären, als wie sie vor Augen lägen, so müsste man zu löschen suchen, da wo das Feuer wäre.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3589. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. April 1749.

Podewils berichtet, Berlin 5. April: „Il serait effectivement à souhaiter, comme Votre Majesté le dit,[1] qu'on pût faire quelque chose avec le roi de Sardaigne... et dès que le sieur d'Ammon aura mandé de quelle manière le comte de Chavannes se sera expliqué ultérieurement ... il faudra songer à un canal sûr pour suivre cette négociation, puisqu'on va perdre celui du comte de Chavannes, qui est rappelé de la Haye, sans qu'il y ait d'autre ministre nommé à sa place ... Il ne conviendrait non plus de faire traiter sur ce sujet avec les ministres de la cour de Turin qui sont en Angleterre, en Saxe et à Vienne, où il y a trop de surveillants ... Le seul endroit où l'on pourrait peut-être avec plus de succès et plus de sûreté entamer une négociation là-dessus dans les formes avec un ministre de Sardaigne, serait Paris."

Es wäre viel natürlicher, die Sache zu tractiren, wo sie einmal angefangen wäre, und möchte er doch den Hass gegen Ammon einmal fahren lassen, da der Mensch Mir gut dienete. Indess würde Ich ihn deshalb heute noch Selbst weiter instruiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3590. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1749.

Ammon berichtet, Haag 1. April, dass er dem Grafen Chavannes gegenüber den ihm gewordenen Auftrag[2] ausgerichtet habe. „Ces insinuations ont fait au comte de Chavannes tout le plaisir imaginable; il m'a dit qu'il en écrirait à sa cour, qu'il ne doutait pas qu'on ne lui envoyât les instructions et pleins-pouvoirs nécessaires, et que, si de mon côté j'étais revêtu de pleins-pouvoirs, nous pourrions achever la besogne en fort peu de temps et sans que personne au monde s'en fût douté; que l'envoi réciproque de ministres dans le moment présent ne servirait qu'à ébruiter la chose, et que par cette considération il serait bon de le différer jusqu'à ce que le traité fût fait."

Vous aurez vu, par le postscriptum chiffré du sieur d'Ammon en date du 1er d'avril, de quelle façon le ministre de Sardaigne à la Haye, le comte de Chavannes, s'est expliqué à lui par rapport à l'alliance à faire entre moi et le Roi son maître, et ce que ledit ministre a proposé à ce sujet.

Comme je trouve très convenable que cette affaire ne se traite qu'entre le comte de Chavannes et le sieur d'Ammon, pour

[1] Vergl. S. 470. — [2] Vergl. S. 447.

qu'elle puisse d'autant moins s'ébruiter, ma volonté est que vous deviez faire expédier secrètement les pleins-pouvoirs nécessaires pour le sieur d'Ammon, afin que, quand la cour de Turin aura envoyé ses instructions et pleins-pouvoirs au comte de Chavannes, ils puissent d'abord entrer en conférence là-dessus et convenir d'un traité d'alliance jusqu'à la ratification des cours respectives.

Selon mon intention, il faudra que le traité soit ostensible et l'alliance purement défensive, dont l'objet principal sera la garantie réciproque des possessions des deux contractants; mais que l'on doive y joindre un article séparé et secret dans lequel l'on évaluera le secours convenu, et cela encore à une somme très modique, afin qu'aucune des parties contractantes ne s'en trouve fort incommodée.

Un article encore sur lequel le sieur d'Ammon doit principalement insister, est qu'en cas qu'un des deux contractants fût attaqué par la reine de Hongrie dans les possessions qu'on s'est mutuellement garanties, l'autre partie doit alors faire une diversion réelle à ladite Princesse, pour aider par là à celui des contractants qui aura été attaqué; j'y mets cependant la restriction que, quand le sieur d'Ammon verra qu'il n'y aura pas moyen de convenir sur cet article, il doit alors s'en relâcher et le laisser tomber entièrement.

C'est en conséquence de tout cela que vous devez instruire le sieur d'Ammon et lui envoyer en même temps un projet du traité à faire, pour qu'il puisse s'en servir de canevas dans cette négociation, sans s'en écarter.

Au surplus, vous ajouterez aux instructions du sieur d'Ammon que, si sa négociation sur cette affaire n'a point de succès, il doit alors renvoyer ses pleins-pouvoirs avec les instructions qu'il aura reçues à cet effet. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3591. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. April 1749.

Podewils berichtet, Berlin 6. April, über eine Unterredung mit dem Grafen Chotek, der ihm auf wiederholten Befehl seines Hofes die friedfertige Gesinnung desselben betheuert habe. „Je remarquai beaucoup d'empressement au comte de Chotek de vouloir faire l'apologie de sa cour; mais mes réponses furent fort laconiques, et je voyais que cela l'embarrassait et qu'il s'était flatté qu'il tirerait des éclaircissements et des lumières de notre entretien par rapport aux soupçons qu'on suppose à Votre Majesté contre la conduite de la cour de Vienne."

Er hat recht sehr gut gethan, ganz froid darauf zu antworten; man siehet aber doch, dass unsere Arrangements sie einiger Maassen inquietiret haben müssen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 3592. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 7 avril 1749].

Die Kronprinzessin von Schweden schreibt, Stockholm 25. März: „On serait bien aise de savoir les idées du général Keith sur la manière de défendre la Finlande avec peu de troupes, puisqu'il connaît la façon que les Russes ont d'attaquer et qu'il connaît parfaitement le pays."

Vous aurez vu par le traité que vous aurez reçu à présent, que Vienne et Pétersbourg n'ont conclu qu'une alliance défensive. Ainsi, j'ai tout lieu de croire que cette fois-là la rage passera. Je vous ai envoyé d'avance ce que vous me demandez du maréchal Keith.[1]

Les Danois envoient un ministre ici; ils ne sont point dans l'alliance des autres. Je ferai tout ce que je pourrai pour les engager; il ne faudra pas être trop intraitable avec eux: si je réussis, ce sera un coup de partie pour nous.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an den Grafen Podewils in Berlin, Potsdam 7. April.

---

## 3593. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 avril 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 25 mars dernier. En cas que les Turcs voulussent effectivement secourir la Suède, dès que celle-ci se trouverait attaquée, et ne le fissent toutefois qu'en espèces, ils pourraient bien, de la sorte, n'être pas d'un fort grand aide à la Suède; mais, à ce qu'il paraît présentement, les affaires pourront encore se passer assez tranquillement dans le Nord. Comme la cour de Copenhague est résolue d'envoyer ici un ministre de sa part, je l'y attendrai, et, cette mission pouvant fournir occasion d'entrer en négociation, je verrai ce qu'il y aura à faire de convenable pour attirer les Danois dans notre parti; car je suis tout convaincu que pendant les circonstances présentes on ne saurait rien faire de plus à propos que de tâcher de se les gagner. Le moment y paraît être propre présentement, et quand même, pour arriver à cette fin, on pourrait se voir obligé de leur faire quelque modique sacrifice, je crois qu'on ne saurait guère l'éviter, mais qu'il est nécessaire d'en passer par là.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3594. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 8 avril 1749.

Les nouvelles que vous me rapportez par votre dépêche du 29 de mars dernier, m'ont été confirmées d'autres endroits encore. Cependant,

[1] Vergl. S. 472.

je n'y trouve point de raison à en être agité, et j'attendrai fort tranquillement le dénouement des affaires dans la position où je me mets actuellement. En attendant, ce que je sais pour certain, est que l'alliance qui a été conclue en dernier lieu entre l'Impératrice-Reine et la Russie, et que ces deux puissances secrètent avec tant de soin, n'est que défensive. Nonobstant de cela, vous n'omettrez point de veiller avec beaucoup d'attention et d'exactitude sur tout ce qu'ourdit et fait la cour de Vienne, ne devrait-ce être que pour se mettre par là au fait des arrangements que prend ladite cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3595. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 8 avril 1749.

J'ai trouvé la relation que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois, bonne, raisonnée et telle qu'il me la convient pour en être satisfait. Les conjectures que vous y avez faites sur différents sujets, ne sont point mal fondées, puisque je sais à présent que le traité que la Russie a dernièrement conclu avec la cour de Vienne, n'est que défensif, et qu'il n'a d'autre objet que d'empêcher qu'il n'y ait de changement dans la forme du gouvernement de Suède, ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction seule. Ce qui doit être à présent le principal sujet de votre attention, c'est d'être informé à temps quand l'Impératrice partira de Moscou, et si elle ira alors à Kiew ou si elle retournera à Pétersbourg. Comme il m'importe plus que vous le sauriez croire, d'être exactement et à temps informé sur cet article-là, vous n'épargnerez rien pour vous en bien éclaircir et pour m'en faire votre rapport de manière que j'y puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 8 avril 1749.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien rendue, et je peux vous dire que, selon les apparences d'à présent, il paraît que les mauvaises conjonctures où en semblaient être les affaires dans le Nord, pourront encore changer de face, et que le danger qui menaçait sa tranquillité pourra être détourné, de sorte qu'elle n'en soit point altérée et que les affaires y reprennent un pli favorable.

Je suis, au reste, très content de votre conduite à l'égard de l'ambassadeur de France; aussi n'aurez-vous qu'à continuer sur le même pied dans cette conduite, en observant d'ailleurs avec beaucoup d'atten-

tion le ministre autrichien, comte de Sternberg, pour savoir jusqu'aux moindres de ses démarches.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3597. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 avril 1749.

Ç'a été un vrai sujet de satisfaction pour moi que tout ce que vous m'avez marqué par votre dépêche du 28 du mois dernier de mars, touchant la façon dont les ministres de France commencent à présent d'envisager les affaires du Nord, de même que de la fermeté avec laquelle ils ont fait parler le sieur Durand au duc de Newcastle; aussi suis-je persuadé que ce sera au grand avantage des intérêts de la France s'ils continuent de se comporter de la même manière là-dessus; car il est hors de doute que les ministres anglais ont eu le dessein de vouloir faire les arbitres du Nord et en disposer à leur gré; mais, se voyant à présent barrés dans leur chemin par les instances vigoureuses que le sieur Durand leur a faites pour les faire expliquer d'une manière claire et précise sur leurs intentions, ils en perdront considérablement de leur crédit.

Au surplus, je me réfère à tout ce que je vous ai mandé par ma dernière dépêche que l'exprès que je vous ai envoyé vous aura apportée, par où le marquis de Puyzieulx pourra vois plus clair encore sur ces affaires. Vous ne manquerez de le remercier bien de ma part de ce qu'il a pris tant de part à mes affaires, jointes à celles de la Suède, et de ce qu'il en fera parler énergiquement par les ministres de France aux autres cours qui ont cru trouver leur compte dans des troubles au Nord, et qu'au reste je le conjurais encore une foir de vouloir bien ménager la confidence que je lui venais de faire en lui communiquant le traité secret fait entre les deux cours impériales, pour ne pas me faire perdre le canal d'où je l'avais eu.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3598. ANDERWEITE SECRETE INSTRUCTION VOR DEN IN PREUSSEN COMMANDIRENDEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON LEHWALDT, WIE SICH DERSELBE DASELBST ZU VERHALTEN HAT, DAFERNE ES DORTEN WIRKLICH ZU EINEM KRIEGE KOMMEN SOLLTE.[1]

Potsdam, 9. April 1749.

Da Se. Königl. Majestät in Preussen etc. Dero General von der Infanterie von Lehwaldt bereits unter dem 6. des verwichenen Monates Martii mit einer secreten Instruction versehen haben, wie derselbe sich bei dem in Preussen ihm aufgetragenen Commando verhalten soll, da-

[1] Vergl. Nr. 3513 S. 407.

ferne diese Provinz von den Russen feindlich angegriffen werden wollte, so beziehen Se. Königl. Majestät Sich zwar auf den mehreren Einhalt dieser Instruction; nachdem Sie aber vor nöthig gefunden, ihn über verschiedenes annoch mit einer näheren Instruction zu versehen, wie er sich zu verhalten habe, wann der Cas wirklich existiren sollte, dass es dorten von Seiten Russlandes zu einem Friedensbruch käme und dass öffentliche Hostilitäten gegen die dortige Provinz unternommen werden wollten, damit er alsdenn wisse, was er sogleich zu thun habe, um alles nach Sr. Königl. Majestät Intention zu dirigiren, — als machen Sie demselben nachstehendes zu seiner Verhaltung bekannt, und zwar:

1. Hat der General Lehwaldt wegen eines feindlichen Anfalls auf Preussen so lange nichts zu besorgen, bis dass er erfähret, dass die russischen Truppen wirklich in Finnland eingefallen seind und die Schweden dorten angegriffen haben. Bevor solches nicht geschiehet, kann derselbe in Preussen ganz ruhig sein.

2. Sollte es aber geschehen, dass er von einem in Schwedisch-Finnland geschehenen Einfall derer Russen zuverlässige Nachricht bekäme, so muss er seines Ortes attent sein und mit denen ihm aufgegebenen Arrangements den Anfang machen, hierbei jedennoch wohl Acht haben, dass er nicht etwa auf eine verflogene Zeitung von einem in Finnland geschehenen russischen Einfall sofort traue und darauf zur Unzeit mit seinen Arrangements den Anfang mache, sondern bevor er wirklich zu diesen schreitet, so muss er von der Wahrheit des in Finnland geschehenen russischen Einfalls wohl versichert sein.

Würden Se. Königl. Majestät Dero Ortes noch eher in Erfahrung kommen, dass es zum wirklichen Bruch zwischen Schweden und Russland gerathen, so werden Sie den General Lehwaldt sogleich davon avertiren und schreiben, was er seines Ortes weiter zu thun habe. Sollte er aber vorzüglich davon gewisse und sichere Nachricht bekommen, so muss er solches alsofort Sr. Königl. Majestät par Estafette, und zwar in einem nach beikommendem Chiffre durch und durch chiffrirten Schreiben, berichten, sein erstes Arrangement aber dahin machen, dass er das Rueschische Husarenregiment nacher Tilsit marschiren lässet.

Hierauf lässet er durch die dortige Regimenter, nach Einhalt des ersten Articul der ersten Instruction, [alle] bereits ausgeschriebene junge Mannschaft, so zum Gewehrtragen tüchtig, gleich einziehen.

Das sogenannte Königsbergische Garnisonregiment, so zufolge der ersteren Instruction nach Memel, Pillau und Friederichsburg geleget werden soll, vertheilet er sogleich und schicket es nach gedachten Festungen, ziehet aber dahergegen die 6 Garnisonbataillons von L'Hospital, Röder und Manteuffel sofort an sich nach Königsberg.

Die jetzigen Kommandanten gedachter dreier Festungen müssen insgesammt jeder auf seinem Posten bleiben, der General Lehwaldt aber muss besorgen, dass alsdenn die Garnisons darin mit allen erforderlichen Provisionen von Mehl, Branntwein, geräuchert und gesalztem Fleisch und

anderen nöthigen Lebensmitteln mehr versorget werden; ferner muss derselbe alsdenn dahin sehen, damit er aus der dortigen Provinz einige verabscheidete gute, alte und brave Officiers bekommen könne, welche er in nurgedachte drei Festungen mit eintheilen und verlegen soll, damit er sich um so mehr darauf verlassen könne, dass keiner von diesen Plätzen eher übergeben werde, bis der Feind nicht nur Tranchées davor eröffnet, sondern auch Bresche darauf geleget habe, oder aber sonst besondere Umstände vorkämen, dass es nämlich der Garnison darin ganz und gar an Pulver oder auch an allen Lebensmitteln gefehlet habe. Ausser welchen Umständen der Garnison wohl einzubinden ist, dass sie sich durchaus nicht geben sollen.

Dem Vermuthen nach werden die beiden Festungen Memel und Pillau den Marsch der Russen sehr aufhalten; indem, wann sie solche belagern, sie die grosse Ceremonie werden davor machen müssen, welches Zeit erfordert. Belagern sie aber solche nicht, so werden sie auch keine Galeeren weder in das Kursche noch in das Frische Haff einbringen können, indem Se. Königl. Majestät supponiren, dass die Situation dieser Festungen so sei, dass man aus denenselben die Entrées beider Haffe mit Canons bestreichen und bis zu dem gegenüber gelegenen Ufer schiessen könne, sodass nichts von Galeeren in das Haff eingehen kann, ohne die Canons der Festung zu passiren.

Wollte hergegen der Feind seinen Marsch landwärts nehmen, so als wenn er gerade auf Tilsit marschiren wollte, so muss derselbe eine entsetzliche Menge von Bagage mitnehmen, sodass solcher der Orten mit seinen Pferden ohnmöglich wird subsistiren können.

3. Empfänget der General Lehwaldt das Detail von denen Pferden hierbei, welche er alsdann aus dem Lande ausschreiben und zusammenbringen lassen muss, daher er in Zeiten seine Repartition zu machen hat, wie er solche erforderlichen Falls ausschreiben lassen und gleich zusammenhaben kann. Dass sonsten Se. Königl. Majestät eine so grosse Menge Pferde aus dem Lande nehmen, geschiehet einentheils, um dem Feind die Difficultäten von seinem Marsch zu verdoppeln, anderntheils aber, weil doch das Land alsdenn seinem Ruin exponiret ist und es allemal besser, dass solche Pferde zu Sr. Königl. Majestät Dienst kommen, als dass der Feind selbige nehme.

4. Alle und jede Gelder, so in denen dortigen königlichen Kassen alsdenn befindlich seind, oder dahin noch einkommen, sie mögen Namen haben, wie sie wollen, muss er alsdenn einziehen und gegen seine Quittung zu sich nehmen, auch seine Kriegskasse daraus formiren.

5. Demnächst aber muss er sich mit allen denen Regimentern, so in Königsberg stehen, incl. dem Schorlemerschen Regiment, denen nach Königsberg gekommenen drei Garnisonregimentern, desgleichen mit den Ruesch'schen und Stoschischen Regimentern, auch mit dem Billerbeckschen Husarenregiment, sich hinter den Pregelfluss, zwischen Wehlau und Insterburg setzen; die Regimenter von Schlichting und Kalnein aber

müssen nach Marienwerder marschiren und diesen Ort besetzen, wozu dann auch die beiden Dragonerregimenter von Möllendorff und Holstein stossen, welche das Magazin allda durch Ausschreiben vom Lande vergrössern, auch Haber, Heu und Stroh nebst anderm benöthigten vom Lande dahin liefern lassen müssen.

Weil auch der General Lehwaldt eine grosse Anzahl Pferde mit sich hat, so kann er die Menge von Mehl in Fässern gepacket von Königsberg aus mit sich nehmen und die Wagens zum Transport desselben vom Lande liefern lassen; wie er denn überhaupt sein ganz Proviantfuhrwerk aus Baurwagens, so vom Lande zu liefern, formiren muss.

Alles, was an Haber, Heu und Stroh, auch Mehl und dergleichen Lebensmittel, zwischen Tilsit, Insterburg, Labiau, Wehlau und in dem ganzen District, so vor ihm lieget, befindlich ist, muss er sich alles zuführen lassen, um dem Feind die Consumtion zu benehmen und ihm den Marsch schwer zu machen. Das Regiment von Ruesch zu Tilsit muss sich von jener Seite der Tilse oder der Russ, so vor ihm lieget, ernähren und sich alles von daher zuschleppen lassen.

Wenn die Festungen Memel, Pillau und Friedrichsburg hinlänglich mit eisernen Canons zur Defension versehen sein und der General Lehwaldt die in solchen überdem befindliche metallene Canons mit fortbringen kann, so muss er solche auch mit sich nehmen.

7. Durch die Patrollen vom Ruesch'schen Husarenregiment muss er seine Nachrichten vom Feinde einziehen lassen, danebst aber auch allerhand Leute vom Lande, als Priester und andere Landeseinwohner, gebrauchen, um beständig von dem geringsten Mouvement, so der Feind machet, informiret zu sein.

8. Den Feind muss er beständig vier Märsche vor sich lassen und, so wie solcher weiter vorrücket, sich immer langsam vor ihm zurückziehen.

9. Das Regiment von Ruesch muss die Hostilitäten nicht anfangen und soll es denen Leuten von solchem scharf verboten werden, nicht eher auf den Feind zu schiessen, bis solcher auf sie zu schiessen den Anfang gemachet haben wird.

Wann hiernächst das Regiment sich von Tilsit auf Insterburg zurückziehen muss, so muss der General Lehwaldt solches erst über den Pregel kommen lassen, bevor er weiter zurückgehet.

Alsdenn kann er sich auf Schippenbeil ziehen und den kleinen Fluss daselbst vor sich nehmen. Wann derselbe dergestalt den Feind immer vier Märsche vor sich lässet, so wird er vermuthlich nach Anfang der Hostilitäten noch eine geraume Zeit in Preussen auf Discretion leben können, welches desto nöthiger sein wird, weil er dem Feind dadurch nicht nur viele Subsistance benimmt, sondern auch Sr. Königl. Majestät viele Kosten sparet.

10. Es haben Se. Königl. Majestät fast Ursach zu glauben, dass der Feind nicht viel weiter als bis Königsberg zu gehen sich getrauen

dörfte. Sollte derselbe jedennoch weiter gehen wollen, so ist nicht wohl abzusehen, wie selbiger werde subsistiren können, daferne er sich nicht immer zunächst der Seeküste hält.

Geschiehet solches nun, so kann der General Lehwaldt zu Marienwerder vollenkommen abwarten, bis die Russen in Elbing sein werden, bevor dass er nöthig hat von dar wegzugehen. Wann aber solches geschehen muss, so muss er alsdenn den nächsten Marsch nach Pommern, und zwar gegen Wutzkow, Lupow und dergleichen Orten, nehmen. Bei seinem Marsch durch Polen muss er an Lebensmitteln alles, was er nur kann, mitnehmen.

11. Das allerhauptsächlichste, so derselbe bei allen diesen Begebenheiten zu beobachten haben wird, ist, dass er allemal sehr gute Nachrichten vom Feinde habe und von seinen Bewegungen accurat instruiret sei. Weil aber der General Lehwaldt nicht nur die Einwohner des ganzen Landes vor sich hat, auch die beiden Husarenregimenter zu seiner Disposition seind, so wird es ihm ganz leicht sein, davon Nachrichten zu bekommen und durch beide nurgedachte Mittel zu erfahren, was er zu wissen nöthig hat, ohne dass der Feind im Stande sein wird, es zu behindern.

12. Se. Königl. Majestät werden ihn hiernächst auch benachrichtigen, was vor ein General das Kommando über das in Pommern zu formirende Corps bekommen wird, welchem Sie alsdenn auch den Chiffre, so ihm, dem General Lehwaldt, gegeben worden, communiciren werden, auf dass er mit demselben in Chiffres correspondiren kann.

13. Obwohl nach der jetzigen Situation derer Affairen zu vermuthen ist, dass die Ruhe in Norden noch werde erhalten werden können, und dass wenigstens Se. Königl. Majestät noch allemal Zeit genug haben werden, ihn informiren zu können, was er zu thun hat, sodass derselbe sich mit allen vorermeldeten Arrangements nicht übereilen darf, so haben Höchstdieselbe dennoch vor gut gefunden, ihm indess Dero Capitain und Flügeladjutanten von Goltz zuzusenden, auf dass dieser ihm darunter in allen Stücken an die Hand gehen und er denselben, insonderheit bei denen Ausschreibungen der Pferde und Knechte vom Lande, ingleichen bei den auszuschreibenden Proviantlieferungen und bei allen denen übrigen Veranstaltungen bestens assistiren könne.

Und da Se. Königl. Majestät nur ermeldetem Capitain von Goltz nicht nur diese schriftliche Instruction mitgeben, sondern ihn auch über alle Umstände mündlich instruiret haben, dabei von seiner Capacité und Dextérité vollenkommen versichert seind, als kann der General Lehwaldt mit demselben von allem und jedem, so in seinen Ordres und geheimen Instructionen enthalten, ganz vertrauet sprechen; ausser demselben aber muss der General Lehwaldt an keinen Menschen auf der Welt, er sei wer er wolle, das allergeringste von allen diesen Sachen sagen, noch sich etwas davon äussern, vielmehr alles zum höchsten geheim halten. Es ist auch nöthig, dass der General Lehwaldt sich mit dem p. von

Goltz zusammenthue und durch ihn vorläufig alle Ausrechnungen, Dispositiones und Ordres von denen zu machenden Ausschreibungen, sowohl von Recruten, Knechten, Pferden als von denen Proviantlieferungen zu seinem Corps Truppen, nicht weniger wegen Versorgung der dortigen drei Festungen, und alles was sonsten mehr ist, machen, ingleichen das nöthige vorläufig expediren lasse, damit, wann der Cas arrivirte, dass solches exequiret werden müsste, alsdenn schon alles vorhin ausgearbeitet und präpariret sei, sodass es nur abgeschicket und zur Execution gebracht werden dörfe; dahergegen, wenn gedachtes alles erst auf die letzte Stunde geschehen sollte, es alsdenn ohnmöglich sonder Uebereilung geschehen kann, auch eines das andere hindern und aufhalten muss.

14. Uebrigens hat sich der General Lehwaldt von denen in österreichischen Landen gestandenen russischen Truppen auf dem Rückmarsch nach Kurland nicht das geringste zu besorgen. Es wird auch gesaget, dass diese Truppen, wenn sie in Kurland zurückgekommen sein würden, ein Lager zwischen Mietau und Libau oder Riga formiren sollen. Wann auch solches geschähe, so hat sich der General Lehwaldt davon gar nicht zu allarmiren, maassen solches nichts zu bedeuten haben wird; es wäre dann, dass er vernähme, dass die Oesterreicher Auxiliärvölker dahin schickten. Dabei er überhaupt versichert sein kann, dass, sobald der geringste Umstand zu Sr. Königl. Majestät Wissenschaft gelangen wird, welcher Deroselben einigermassen bedenklich schiene, Sie ihn davon gewiss avertiren werden. Ueber welches alles Se. Königl. Majestät ihm sagen wollten, wie noch zur Zeit alle Apparences seind, dass ohnerachtet der russischen Ostentationen dennoch der Friede in Norden conserviret bleiben und es vor der Hand wenigstens zu keiner Ruptur gelangen dörfte, sodass, wenn Se. Königl. Majestät den General Lehwaldt jetzo wegen aller vorermeldeten Arrangements instruiren, solches nur allein in der Absicht geschiehet, damit, wann etwa sich dennoch gewisse Événements ereigneten, so man nicht zum Voraus sehen kann, derselbe sodann präpariret sei und wisse, was er auf solchen Fall zu thun habe, und dass alle Arrangements, so er seiner Instruction gemäss machet, von Sr. Königl. Majestät gewiss werden approbiret werden.

Nach dem Concept.

---

## 3599. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Potsdam, 10 avril 1749.

Pour cette fois ici, j'espère que l'orage qui nous menaçait sera dissipé, mais il ne s'en est fallu de rien qu'il n'ait éclaté; la reine de Hongrie en sera dans une rage furieuse.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu dem bei Preuss, Urkundenbuch zu der Lebensgeschichte Friedrichs des Grossen Bd. V, 113 abgedruckten Cabinetsschreiben administrativen Inhalts.

## 3600. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 11. April 1749.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Es ist Mir lieb gewesen, dass Ihr Mir vermittelst Eures Berichtes vom 6. dieses diejenigen Nachrichten communiciren wollen, welche die drei von Euch in die benachbarte österreichische Lande ausgeschickt gewesene Émissaires an Euch gemeldet haben. Ich würde jedennoch auf solche nicht sonderlich haben bauen können, daferne Meine anderwärts herhabende Nachrichten nicht dergestalt wären, als Ich Euch solche bereits bekannt machen lassen, auch Euch solches durch Mein eigenhändiges Postscriptum zu Meinem gestrigen Schreiben an Euch confirmiren wollen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3601. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 11 avril 1749.

Je suis très content de la conduite que vous tenez actuellement et selon la teneur de votre dépêche du 5 de ce mois; elle est sage et telle que je pourrais la souhaiter; aussi n'avez-vous qu'à continuer de la sorte, savoir de vous tenir tout tranquille, en parlant peu d'affaires, de vous servir de l'ambassadeur de France pour vous orienter, mais en faisant semblant de vous tenir loin des affaires, et d'avoir toute l'attention sur tout ce qui se passe. Au surplus, vous devez continuer à solliciter le payement de mes sujets de la *Steuer* de Saxe.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 11 avril 1749.

Je vous dirai en réponse sur votre dépêche du 20 de mars dernier, que je trouve les relations que vous me faites actuellement, meilleures que vos précédentes,[2] parceque vous y entrez davantage dans le détail sur les affaires de Russie. Je serai bien aise que vous continuiez de la sorte et surtout que vous tâchiez d'approfondir le plus qu'il sera au monde possible quelles pourront être les mesures que continuera de prendre la cour où vous êtes avec celle de Vienne, le ministère anglais venant de déclarer tant au ministre de France qu'à celui qui réside de ma part à Londres qu'il avait fait écrire aux deux cours impériales que l'Angleterre n'était nullement intentionnée de mettre obstacle à la suc-

[1] Vergl. S. 35 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 474.

cession telle qu'elle était établie en Suède, et que, tandis qu'on ne toucherait point à la forme du gouvernement en Suède, et que les alliés de l'Angleterre ne seraient point attaqués, on ne devait point compter sur son secours.

Au reste, comme je suis parvenu à savoir que le prince de Waldeck, le même qui autrefois s'est trouvé au service de la Hollande, tâchait d'entrer dans celui de la Russie en qualité de feld-maréchal, vous ne laisserez que d'en prendre vos informations là où vous êtes, et de me rapporter ce que vous vous en serez procuré de connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3603. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. April 1749.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 5. April, dass er am 2. April die ihm aufgetragene Erklärung[1] an Schulin abgegeben und von demselben die Antwort erhalten habe: „Que Sa Majesté le roi de Danemark, ayant fait dès son avènement à la couronne[2] le plan de mettre son armée en ordre et dans un état mobile, les arrangements qu'elle venait de prendre en Norvége en étaient une suite; qu'elle avait commencé par les troupes de ce royaume-là et qu'elle continuerait peu à peu avec celles qui se trouvent ici et dans les provinces; que Votre Majesté lui servait en cela de modèle, comme le plus parfait qu'elle avait pu choisir . . . A l'égard de la Suède, M. de Schulin me donna à connaître qu'il importait à la cour de Danemark que la forme présente du gouvernement de ce royaume fût conservée; qu'à la vérité on n'aimerait pas de se mêler dans les affaires d'une nation libre, mais, si l'on s'avisait d'y faire de changement ou par la force ou par des intrigues, on ne saurait se dispenser de soutenir celle qui était dans des sentiments conformes à Sa Majesté Danoise."

„Ew. Excellenz habe unterthänig melden sollen, wie des Königs Majestät auf des p. Heusingers heute hier eingelaufene Relation wegen seiner mit dem dänischen Minister von Schulin gehabten Conversation über die nordischen Sachen zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet haben, dass alles, was der Herr von Schulin dem Heusinger geantwortet habe, zwar recht gut sei, jedennoch aber in den Umständen, worin die Kron Schweden jetzt wäre, man die Sache nicht so indifféremment ansehen könnte, als es zu andern Zeiten geschehen sein würde" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

## 3604. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. April 1749.

Auch habe auf expressen allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz, jedoch mit dem Beifügen alles bestens zu secretiren,

[1] Vergl. S. 455. — [2] Vergl. Bd. V, 165.

melden sollen, wie des Königs Majestät von sehr guter und sicherer Hand die ganz vertraute Nachricht erhalten, dass der russische Minister von Gross gegen jemanden seiner Confidenten sich geäussert habe, wie der Herr Geheime Rath Vockerodt in seinem mit dem ersteren gehabten Entretien[1] etwas zu hitzig gewesen, in einem, obschon vertraulichen Discours mit vielem Emportement von dem Grosskanzler Bestushew gesprochen und sich unter andern entfallen lassen, dass der Fall des unglücklichen Graf Lestocq, wodurch die Regierung der Kaiserin nicht wenig beflecket worden, lediglich der übermässigen Gewalt des Grosskanzlers und weil sich die Kaiserin von ihm aveuglément leiten lasse, zuzuschreiben sei, ausser welcher es mit dem Lestocq nie zu solcher Extrémité gekommen wäre. Es wissen auch Se. Königl. Majestät, dass man den p. von Gross sehr animiren wollen, von sothanem Discours allen nur möglichst übelen Gebrauch an seinem Hofe zu machen. Dahero dann Höchstdieselbe befohlen haben, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem Herrn Geheimen Rath Vockerodt von Höchstderoselben wegen nur aufgeben möchten, die Conversation mit dem von Gross gänzlich abzubrechen, dabei demselben zugleich zu insinuiren, wie es Sr. Königl. Majestät lieb sein werde, wann ermeldeter Herr Geheimer Rath Vockerodt sich hinfüro alles Umganges, so indifferent es auch sonsten sein möchte, mit auswärtigen Ministres, wer solche auch sein möchten, gänzlich entziehen würde, da Se. Königl. Majestät nicht convenable fänden, dass diejenige, welche von der Expedition derer Affaires chargiret wären, einigen Umgang mit auswärtigen Ministres hätten, so innocent auch solcher sein möchte.

Welches dann, so wie es mir befohlen worden, hierdurch schuldigst zu melden nicht ermangeln sollen, mit dem Beifügen, wie des Königs Majestät mir das genaueste Secret von dieser Sache nicht genugsam recommandiren wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3605. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 12 avril 1749.

L'on ne saurait avoir plus de satisfaction que j'ai de tous les détails très intéressants que vous m'avez appris par vos relations des 21, 23 et 28 du mois dernier de mars, et qui m'ont été rendues à la fois. J'espère comme vous que, s'il n'y a aucun dessous de cartes et que les ministres aillent rondement dans ce qu'ils assurent par rapport à la conduite qu'ils tiendront dans les affaires du Nord,[2] la tranquillité y pourra être conservée encore. J'attends à présent votre rapport sur l'impression que ma lettre au roi d'Angleterre qui vous a été adressée,[3] aura

[1] Vergl. S. 426. 427. — [2] Vergl. S. 487. 491. — [3] Nr. 3555 S. 445.

faite; je me persuade qu'elle n'aura pas laissé de faire un bon effet, étant arrivée justement dans le temps que vous l'auriez pu demander à moi pour confirmer les assurances que vous avez données aux ministres d'Angleterre sur mes intentions sincères de vivre en bonne amitié avec tous mes voisins, pourvu que ceux-ci ne troublassent point la tranquillité du Nord.

Ce qui me surprend cependant en quelque manière, c'est cette facilité que la clique autrichienne et hanovrienne trouve à imposer aux ministres d'Angleterre les contes les plus controuvés et malicieux à mon sujet. Tout le monde sait que, malgré tous les bruits qui ont couru dans le monde touchant les grands armements des deux cours impériales, je me suis tenu tout coi et tranquille et que je n'ai remué en aucune façon, sinon quand je reçus l'avis de la déclaration que la cour de Russie devrait avoir faite en Angleterre qu'elle était intentionnée d'agir d'abord contre la Suède,[1] et que je n'ai fait depuis ce temps-là que donner ordre à mes régiments de se tenir assemblés dans leurs garnisons, et me mettre dans un état de défense, afin de ne pouvoir pas être surpris; et voilà tout ce que j'ai fait pour faire crier le monde et m'attribuer de grands préparatifs de guerre, tandis que personne n'a dit mot sur les remuements extraordinaires des cours de Vienne et de Pétersbourg, dont même les gazettes publiques n'ont pas pu assez prôner les détails. Mais pour tranquilliser, s'il est possible, les ministres anglais sur mon sujet, vous devez déclarer de ma part aux ducs de Newcastle et de Bedford que, si je commençais, moi, à attaquer soit l'Autriche soit mes autres voisins, je dégagerais alors l'Angleterre de tous les engagements pris avec moi. Mais comme de ma part j'étais fermement résolu de remplir religieusement tous les engagements que j'avais contractés avec l'Angleterre, je priais aussi MM. de Newcastle et de Bedford de me dire ce qu'à mon tour j'aurais à espérer de l'Angleterre, s'il arrivait un jour que je fusse attaqué d'une des puissances voisines à moi; aussi devez-vous les presser de s'expliquer d'une façon claire et nette là-dessus.

Je suis assez curieux d'apprendre de vous de quelle manière ils vous répondront. En attendant, je ne vois que trop clairement que le parti autrichien et hanovrien a trop prévenu ces gens-là et les a rendu partiaux, pour que je dusse m'attendre jamais à quelque secours d'eux si j'en avais besoin; au contraire, j'ai tout lieu de présumer que ce n'est que la faiblesse dont ils se ressentent après une guerre qui leur a bien coûté, qui les retient à me nuire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 404. 412. 413. 415.

## 3606. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 12 avril 1749.

S'il y a du refroidissement à la cour où vous êtes par rapport aux affaires du Nord, et qu'on s'empresse moins à présent à mettre en exécution la résolution prise de faire camper les troupes, il se peut, comme vous le présumez dans votre dépêche du 2 de ce mois, que la résolution que j'ai prise de me mettre sur la défensive contre toute surprise, y ait sa part; mais je crois qu'une raison encore plus grave en est que, malgré tous les efforts que les deux cours impériales ont faits pour faire entrer l'Angleterre dans leurs concerts pris, la cour de Londres a écrit à Vienne et dans le Nord, au moins selon ce que les ministres anglais l'ont assuré au ministre de France et au mien à Londres, que l'Angleterre n'était nullement intentionnée de mettre obstacle à la succession telle quelle était établie en Suède, et que, tandis qu'on ne toucherait point à la forme du gouvernement en Suède et que les alliés de l'Angleterre ne seraient point attaqués, on ne devrait point compter sur son secours.

On m'a appris, à cette occasion, une anecdote que je ne veux point vous laisser ignorer, savoir que ce n'était qu'un ouvrage de la cour de Vienne que l'origine de l'orage qui s'était élevé depuis quelque temps dans le Nord, et qu'elle avait trouvé des facilités dans le roi d'Angleterre et dans le duc de Newcastle à Hanovre, mais que cela n'avait pas été la même chose à Londres. Le prétexte des arrangements à prendre entre les deux cours impériales et celle de Londres et de Copenhague avait été les affaires du Nord, pour empêcher le rétablissement de la souveraineté en Suède, sur des avis qu'on a prétendu avoir d'un parti formé en ce pays-là qui serait soutenu par moi; que c'était ainsi que la cour de Vienne l'avait insinué pour engager l'Angleterre, afin que, lorsque la guerre serait une fois entamée, l'Impératrice-Reine pût trouver le moment favorable de reprendre la Silésie. Le rôle que l'Angleterre aurait dû jouer, avait été une neutralité armée. Mais lorsqu'on était venu de plus près, en Angleterre, à l'examen de tout ce qui s'était passé à Hanovre, le plan n'avait pas eu le succès qu'on s'était flatté, ainsi qu'il y avait un espèce de refroidissement entre le duc de Newcastle et les autres membres du conseil; mais que le premier avait été obligé de plier et que l'on avait écrit que l'Angleterre, à la sortie d'une guerre onéreuse, ne pouvait prendre des engagements qui pourraient l'entraîner dans une nouvelle; que cette correspondance s'était soutenue pendant quelque temps; mais, les insinuations de la cour de Vienne n'étant plus goûtées, il y était entré de l'aigreur de la part de la dernière, au point qu'elle menace de publier de quelle façon le roi d'Angleterre lui avait manqué de parole dans les promesses faites à Hanovre; car on prétendait que la cour de Vienne ne s'était

déterminée à l'accession au traité définitif que dans l'espérance que le duc de Newcastle lui avait donnée, de l'exécution du susdit plan; mais qu'on avait écrit là-dessus une lettre très forte à Vienne dans les termes que le roi d'Angleterre avait besoin de toute sa générosité pour pardonner à la cour de Vienne sa façon d'agir et sa conduite.

Toutes ces circonstances-là ne doivent point vous empêcher que vous ne continuiez à être attentif sur tout ce que la cour de Vienne fait d'arrangements, puisque je ne saurais jamais en être assez au fait. Au surplus, comme je ferai, à la fin de ce mois, un voyage en Silésie,[1] et que je pourrais être le 6 de mai à Neisse, ma volonté est que vous vous arrangiez de la sorte, afin que vous puissez arriver le 5 dudit mois de mai à Neisse, d'où, après vous avoir parlé, vous retournerez d'abord à votre poste à Vienne.

Federic.

Je ne sais pas pourquoi Chotek donne à votre oncle tant d'assurances de la bonne disposition où sa cour est pour nous; je n'en ai jamais douté, il s'imagine peut-être que ses campements m'inquiétaient, mais certainement je dors fort en repos pour toutes les choses que l'on fait chez vous. Je crois que le caractère de la reine de Hongrie est trop rempli de probité pour rompre les engagements récents qu'elle vient de prendre par la paix d'Aix, et d'ailleurs, quoi que l'on dise, on y pensera plus d'une fois, avant que d'en venir à cette extrémité. Henri IV disait que la guerre est une chose qui traîne une longue queue après soi: on est sûr de la commencer, mais on ne sait pas toujours comment et quelle en sera la fin. Pour moi, j'ai dit à votre oncle que, lorsque Chotek reviendrait avec son compliment, il n'avait qu'à lui dire que la Reine était maîtresse de faire chez elle ce qui lui plaisait; qu'elle fît camper ses troupes ou non, que ce nous était fort indifférent, et que nous cultiverions soigneusement son amitié tant qu'elle ne rompait pas ouvertement avec nous. Si on vous parle là-bas sur le même ton, expliquez-vous en conformité de ce que je vous ai dit ici.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3607. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. April 1749.

Podewils berichtet, Berlin 11. April: „Le comte de Chotek revint[2] hier au soir à la charge avec de nouvelles protestations du désir sincère de sa cour de vivre en bonne intelligence avec Votre Majesté, ajoutant qu'on lui avait ordonné, de plus, de donner à connaître que . . . tous ces prétendus campements ne consistaient qu'à

Er hat ihm recht wohl geantwortet und kann es dabei bewenden lassen. Indess kann man aus den Démarches des Grafen Chotek sehen, dass sie anfangen, embarrassirt zu werden, und dass Meine kleine

[1] Vergl. S. 405. — [2] Vergl. S. 478.

faire camper les troupes là où elles se trouvaient en quartier, par deux ou trois régiments . . .; que le tout se ferait à l'imitation de la bonne méthode que Votre Majesté avait introduite dans Son armée, pour que les troupes ne se négligent pas entièrement en temps de paix; qu'il me priait fort de le mander à Votre Majesté. Je lui répondis assez froidement que je le ferais, puisqu'il le souhaitait, ajoutant que chacun était le maître de faire chez lui ce qu'il trouvait à propos."

Ostentations nicht vergeblich gewesen seind.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

## 3608. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 avril 1749.

Votre dépêche du 28 de mars dernier m'a été bien rendue. Quoique j'aie lieu de pouvoir espérer que la tempête qui jusqu'ici a paru menacer le Nord, pourra encore être conjurée, de façon que la Suède pourra se dispenser de mettre en œuvre ses arrangements militaires, je ne saurais cependant que conseiller à la Suède que, jusqu'à ce qu'on voie plus clair, elle ne se laisse pas endormir par les apparences, mais que plutôt elle continue à prendre certaines précautions qui pourront être jugées les plus convenables à elle et qui du moins produiront l'effet que, dès que les autres puissances s'en apercevront, elles y penseront encore davantage avant que d'intenter quelque chose d'ennemi contre la Suède; lesquelles puissances, tout au contraire, si elles voyaient toutes les facilités désirées à mettre en exécution leurs mauvais desseins, ne manqueraient pas, excitées par l'occasion favorable qu'elles y verraient, d'en être plus animées encore pour pousser leur pointe contre la Suède.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3609. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 4. April: Le marquis de Puyzieulx me dit qu'il avait parlé de nouveau au colonel Yorke „de la guerre qui paraissait vouloir s'allumer dans le Nord et de la nécessité où la France se trouverait d'y prendre part, par les raisons qui l'obligent à soutenir Votre Majesté et la Suède; que, si cela arrivait, l'embrasement s'étendrait sûrement plus loin avant la seconde campagne, et que c'était à l'Angleterre à voir s'il lui convenait que la guerre redevînt générale.

Potsdam, 13. April 1749.

Des Königs Majestät, welche wohl nicht anders als von der heutigen Dépêche des Herrn von Chambrier und der darin gemeldeten Declaration so der Marquis de Puyzieulx dem englischen Obristen Yorke über die nordischen Affairen gethan, sehr satisfait sein können, haben befohlen, dem von Cham-

A quoi le colonel Yorke avait répondu que sa cour ne pouvait rien faire qui marquât plus fortement combien elle désire la conservation de la paix que d'assurer, comme elle a fait, que Sa Majesté Britannique ne ferait rien contre ce qui a été signé à Aix; qu'elle ordonnerait à tous ses ministres dans le Nord d'y détourner par leurs représentations les plus fortes tout ce qui pourrait en troubler la tranquillité . . . Le marquis de Puyzieulx me dit avoir répliqué au colonel Yorke que le traité d'Aix ne disait point que la Suède ne pourrait pas être attaquée, mais qu'en cas qu'elle le fût, Votre Majesté pourrait la secourir en vertu de l'alliance défensive que Votre Majesté a contractée avec la Suède et à laquelle la France a accédé; qu'il était informé qu'il y avait un plan fait plusieurs mois avant le traité d'Aix entre la cour de Vienne et celle de Russie, pour entraîner l'Angleterre dans une nouvelle guerre dans le Nord, aussitôt que celle du Brabant et d'Italie serait finie, que c'était pour y parvenir qu'on cherchait querelle à la Suède, afin de trouver jour par là d'entamer Votre Majesté, ce qui fait l'objet principal du plan arrêté entre les deux cours impériales . . . Que Votre Majesté commençait à presser la France à se préparer à satisfaire à ses engagement, en cas que Votre Majesté fût attaquée . . . que le roi d'Angleterre avait les mêmes engagements avec Votre Majesté, par le traité d'Aix et d'antérieurs, savoir les traités de Breslau et de Dresde; qu'il offrait donc, lui, Puyzieulx, en cas que l'Angleterre fît autant, de donner une déclaration par laquelle la France se ferait fort de répondre que Votre Majesté ni la Suède ne feraient rien, contre qui que ce soit qui puisse être contraire à la paix d'Aix, et que, si Votre Majesté ou là Suède y portent atteinte, la France ferait cause commune avec l'Angleterre, pour arrêter les entreprises de Votre Majesté et de la Suède. Que l'Angleterre donne une pareille déclaration pour ses alliés, dit Puyzieulx à Yorke, nous conserverons de cette manière la tranquillité dans le Nord et par conséquent en Europe. Je vous prie d'écrire en Angleterre tout ce que je viens de vous dire, ajouta Puybrier darauf zu antworten, wie er in Sr. Königl. Majestät Namen dem Marquis de Puyzieulx deshalb und vor die Bemühung, so er darunter genommen, auf das obligeanteste danken sollte, und dass hoffentlich solches von keinem andern als sehr gutem Success sein und der Erfolg davon Frankreich selbst Ehre machen würde.

Zugleich haben des Königs Majestät beliebet, dass Dero Ministres zu Stockholm und in Moskau insonderheit, wie auch dem Herrn von Klinggräffen zu London und dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien das benöthigte von solcher Declaration extractsweise communiciret und besonders der von Goltz desfalls au fait gesetzet werden sollte. Welches Ew. Excellenz bestens besorgen würden.

Wegen der von dem Herrn von Klinggräffen verlangten Ordres betreffend den prätendirten neuerlichen Impost in Schlesien auf die englische Fabriken[1] habe des Königs Majestät zu sagen mir die Freiheit genommen, dass die nöthige Instructiones deshalb an denselben sofort ergangen wären, als der Bericht von dem Herrn Grafen Münchow deshalb angekommen, und dass also der von Klinggräffen solche nunmehro bereits erhalten haben müsste.

Dem von Ammon haben Se. Königl. Majestät auf seine heutige Relation zu antworten befohlen, wie er allerdings denen Ministres vom Staat den Einhalt des Schreibens von Sr. Königl. Majestät an den König von Engelland[2] münd-

[1] Vergl. S. 449. — [2] Nr. 3555 S. 445.

zieulx, j'en ferai de même à l'égard de M. Durand, afin que votre ministère sache comment nous pensons ici."

lich sagen sollte, zumalen da Deroselben Intention dahin ginge, dass sobald man nur von dem Herrn von Klinggräffen Nachricht erhalten, dass gedachtes Schreiben dem König von Engelland übergeben worden, solches alsdann gedrucket werden könnte.

Eichel.

Ich habe nicht ermangelt, Ew. Excellenz gnädigem Befehl nach des Königs Majestät von dem Herrn Geheimen Rath Vockerodt das Précis seiner mit dem von Gross gehabten Conversation[1] zu präsentiren, welche dann auch solches ganz durchgelesen und darauf zu meiner ohnendlichen Satisfaction gedachten Herrn Geheimen Rath gänzlich von allen calomniösen Auflagen exculpiret haben, wiewohl Sie dennoch dabei der Meinung gewesen, dass mehrgedachter Herr Geheime Rath noch besser gethan haben würden, wann er auf das Sujet des unglücklichen Lestocq sich gar nicht, zumalen mit einem Menschen, der eine pure Creatur von dem Grosskanzler Bestushew und dessen malitiöses Gemüth schon vorhin bekannt ist, eingelassen, noch in etwas darüber entriret wäre. Es haben auch des Königs Majestät bei dieser Gelegenheit befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie man mit guter Manière denen Ihrigen zu insinuiren suchen möchte, dass sie mit ermeldetem Gross nicht anders als im Beisein anderer Leute sprechen möchten, um diese nöthigenfalls als Zeugen zu haben, dass man sich gegen den von Gross nicht anders, als wirklich geschehen, expliciret habe. Welches dann hierdurch schuldigst melden, auch zugleich ermeldetes Précis hierbei gehorsamst zurücksenden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3610. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. April 1749.

Da des Königs Majestät so eben noch befohlen haben, dem Baron von Chambrier auf den Einhalt seiner Relation vom 31. voriges dahin annoch zu antworten, dass wenn der Marquis de Puyzieulx ihn wieder über das Sujet, dass nämlich Frankreich zu der Alliance zwischen Sr. Königl. Majestät und der Kron Schweden nur allein accediret wäre [sprechen würde], er demselben [sagen sollte], wie solches nur allein aus der Ursache geschehen, dass man damalen zu viel Égard vor Russland gehabt habe, davon Ew. Excellenz dem von Chambrier einige der dermaligen Umstände[2] mit suppeditiren könnten — so habe nicht ermangeln sollen solches Ew. Excellenz annoch zu melden.

Uebrigens bin wohl persuadiret, dass Sr. Königl. Majestät Intention wegen der mit dem von Gross zu nehmenden Präcautionen nicht weiter

[1] Vergl. S. 489. — [2] Vergl. Bd. V, 576.

gehet, als wie Ew. Excellenz solches in Dero gestrigen gnädigen Zuschrift an mich[1] zu urtheilen geruhen wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3611. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 15 avril 1749.

Vous jugerez vous-même combien j'ai dû être content de la façon dont le marquis de Puyzieulx s'est expliqué envers le colonel Yorke par rapport aux affaires du Nord, dont vous mandez le détail par votre relation du 4 de ce mois, et vous ne laisserez pas de vous bien acquitter du compliment dont je vous ai chargé pour M. de Puyzieulx à ce sujet dans le rescrit du département des affaires étrangères que vous recevrez par cette ordinaire.[2] Vous ajouterez encore que, selon toutes les nouvelles qui me sont entrées depuis peu, il y avait bien de l'apparence que, pourvu que la France continuât à s'expliquer avec cette fermeté noble et glorieuse pour elle, la tranquillité du Nord se pourrait conserver encore, et que la cour de Vienne commençait à se ralentir visiblement de jour en jour dans l'ardeur avec laquelle elle se préparait à la guerre, ainsi qu'il n'y avait que celle de Russie qui continuât ses ostentations.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3612. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1749.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et les nouvelles que vous m'y avez marquées, m'ont donné d'autant plus de satisfaction qu'elles confirment celles qui me sont entrées d'autre part encore, sur le ralentissement de la cour où vous êtes dans l'ardeur où elle était à se préparer à la guerre, ainsi que je crois que la rage passera cette fois. Et comme la France commence à s'entendre avec l'Angleterre par rapport aux affaires du Nord, comme vous le verrez par ce précis d'une conversation que le marquis de Puyzieulx a eue ministérialement avec le ministre d'Angleterre à Paris, le colonel Yorke, que je vous fais communiquer par le rescrit du département des affaires étrangères qui vous viendra à la suite de celle-ci,[2] on a tout lieu d'espérer que ces nuages qui s'étaient élevés et qui tant menaçaient le Nord, seront encore dissipés. Au surplus, je vous enjoins expressément que, dès que le ministre que la France va envoyer à Vienne y sera arrivé, vous devez le fréquenter ouvertement et vous lier d'amitié avec lui,[3] en usant de

1 Diese Zuschrift liegt nicht vor. — 2 Vergl. Nr. 3609. — 3 Vergl. Nr. 3569 S. 459.

toutes sortes d'attentions et de confidences à son égard. Voilà ce qui est mon ordre précis, auquel vous ne manquerez pas de vous conformer bien exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3613. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 15 avril 1749.

Quand on a inséré par mon ordre dans les gazettes de Hollande l'article de Berlin[1] dont vous faites mention dans votre rapport du 1er de ce mois, on n'a point eu en vue que cela dût faire grande impression sur les ministres d'Angleterre et surtout sur l'esprit du duc de Newcastle, mais seulement que le public en dût être désabusé, en quelque manière, des idées fausses qu'on a voulu lui donner sur mes préparatifs pour me mettre en défense, et des insinuations calomnieuses qu'on a faites comme si ce n'était que moi qui tâchât à brouiller le Nord.

J'attends à présent votre relation sur l'impression que ma lettre au roi d'Angleterre aura faite et quel en a été le succès. Au surplus, vous recevrez par la même poste qui vous apportera celle-ci, un ample rescrit du département des affaires étrangères au sujet d'un entretien que le ministre de France, le marquis de Puyzieulx, a eu avec le colonel Yorke, concernant les affaires du Nord, et de quelle manière celui-ci s'est expliqué là-dessus.[2] Ce qui me confirme encore dans la persuasion où je suis que ma lettre susmentionnée n'a pu arriver plus à propos qu'elle l'a fait.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3614. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 avril 1749.

J'ai reçu vos rapports du 1er et du 4 de ce mois. Mon ministre en France, le baron Le Chambrier, m'ayant fait en dernier lieu une relation bien intéressante par rapport à une conversation ministériale que le marquis de Puyzieulx a eue avec le ministre d'Angleterre à Paris, le colonel Yorke, au sujet des affaires du Nord, je vous en fais communiquer le précis par un rescrit du département des affaires étrangères qui vous parvient à la suite de celle-ci. Quoique cela me fortifie dans l'espérance où je suis que les affaires du Nord pourront prendre encore un bon train, pour qu'il n'y ait pas de troubles, il sera toujours bon qu'on ne s'y fie pas tout-à-fait, jusqu'à ce qu'on ait vu plus clair le dessous

[1] Vergl. Nr. 3539 S. 431. — [2] Vergl. S. 493—495.

des cartes de la Russie. A cette occasion, je trouve nécessaire de vous communiquer une réflexion qui m'est venue lorsque j'ai vu votre dépêche du 4 de ce mois. C'est qu'il me paraît que les ministres de Suède témoignent beaucoup de fermeté quand il s'agit du Danemark, et beaucoup de faiblesse lorsqu'il est question de la Russie, pendant que ledit ministère devrait faire justement le contraire; car, puisque c'est une chose avérée que le Danemark n'est pas encore entré dans les concerts des deux cours impériales, il me semble que raisonnablement l'on devrait avoir quelque égard pour lui, afin de ne pas le forcer de se jeter dans les bras des cours mentionnées, et pour avoir un ennemi de moins.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3615. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Potsdam, 16. April 1749.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe Ich auf Dero Schreiben vom 12. dieses hierdurch in Antwort zu vermelden nicht anstehen wollen, wie alle Meine Nachrichten, so Ich zeither erhalten, sich dahin confirmiren, dass das in Norden sich sonst aufgezogene Ungewitter vor dieses Mal noch ohne zu Eclats zu kommen vorübergehen und alles ruhig bleiben werde, obschon die Ostentationes russischerseits noch eine Zeit lang continuiren dörften. Die Apparences zur Ruhe seind auch um so grösser, als nicht nur Meine Nachrichten aus dem Oesterreichischen besagen, wie der dortige Hof in der vorhin bezeugten grossen Hitze, alles zu einem Kriege zu veranstalten, sehr ralentire und man dorten fast nicht mehr davon spreche, sondern es hat auch der österreichische Minister zu Berlin auf expresse Ordre seines Hofes formell declariren müssen,[1] wie die Kaiserin-Königin nichts anders intendire, als die Ruhe zu unterhalten, und wann selbige in dero Erblanden hier und da einige einzelne Campements formiren lassen würde, solches nur lediglich geschehe, um ihre Truppen darin eine Zeit von vier Wochen exerciren und in bessere Ordnung bringen zu lassen.

Sonsten habe noch vernommen, dass der Fürst von Waldeck, nachdem es ihm so wenig in österreichischen als in holländischen Diensten glücken wollen,[2] sich bemühen soll, in russische Dienste zu kommen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 478. 492. — 2 Vergl. S. 488 und Bd. IV, 172.

## 3616. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. April 1749.

Wegen der mit letzterer Post eingekommenen Dépêchen habe Ew. Excellenz unterthänig vermelden wollen, wie dass des Königs Majestät vor dieses Mal nichts sonderliches darauf resolviret haben, ausser dass selbige auf den Einhalt der Relation von dem Baron Chambrier[1] befohlen haben, dass demselben nochmals die Umstände, welche zu der Zeit, wie der Allianztractat zwischen Sr. Königl. Majestät und zwischen der Kron Schweden geschlossen worden, in Absicht auf Russland gewesen, wiederholet werden sollen, mit dem Beifügen, wie dermalen alle Nachrichten, so man aus Russland und anderer Orten mehr gehabt, einmüthig dahin gelautet, dass woferne Se. Königl. Majestät und die Kron Schweden nicht zuforderst unter sich ihre Convention dergestalt macheten, dass die Kron Frankreich hiernächst accedirete und nicht sogleich Partie principale contractante wäre, sondern vielmehr nebst Russland dazu invitiret würde, man gewiss gewärtigen könnte, dass letzteres deshalb eine [Gelegenheit] vom Zaune brechen und Schweden auf den Hals fallen würde; es sei auch an dem, dass man freilich damals mehr Egard vor Russland gehabt, als wie man zu haben nöthig gehabt hätte, wenn man von allen Umständen so als nachher informiret gewesen wäre. Inzwischen wann Frankreich piquiret sei, dass es nicht Partie principale in gedachtem Tractat wäre, so könnte der Sache noch leichtlich abhelfliche Masse gegeben und der Tractat darnach geändert und eingerichtet werden. Welches alles der Baron von Chambrier, jedoch mit sehr vieler Douceur und wann er eine convenable Gelegenheit dazu sähe, dem Marquis de Puyzieulx bestens insinuiren sollte.

Sonsten wollen des Königs Majestät annoch, dass dem Herrn von Goltz in Moskau zu seiner Direction dasjenige communiciret werden sollte, was der Herr von Klinggräffen wegen der jetzigen Situation der nordischen Sachen in Engelland gemeldet habe.[2] Dabei des Königs Majestät erinnert haben, dass dergleichen Communicationes nicht durch einen Extract als eine besondere Beilage zu denen Rescripten geschehen, sondern alles denen Rescripten selbst mit inseriret werden möchte, da Höchstdieselbe der beständigen Meinung sein, dass auf die erstere Art die besten Chiffres par Hasard trahiret werden könnten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

## 3617. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Voss berichtet, Dresden 12. April: „Il est à présumer qu'on a chargé le comte de Loss de voir comment on recevra [en France] la proposition [insinuée

Potsdam, 18 avril 1749.

Je suis assez porté à croire que les conjectures que vous faites

[1] Paris 7. April, vergl. S. 500. — [2] London 5. April, vergl. S. 501.

à la Saxe] d'accéder à l'alliance des cours de Pétersbourg, de Vienne et de Londres. Je compte que, si l'invitation se fait réellement, le comte de Brühl tâchera d'éloigner la réponse formelle, pour ménager la France, et je crois qu'il préférera à toute alliance formelle de pouvoir soutenir sa duplicité ordinaire, moyennant laquelle il veut accroire à toutes les cours comment le Roi son maître est ami d'elles."

dans votre dépêche du 12 de ce mois, concernant les comtes de Loss et de Brühl, peuvent bien n'être pas destituées de fondement. C'est pourquoi, aussi, vous ne ferez que très bien de continuer, sous une apparente indifférence, d'être fort attentif à tous leurs chipotages, d'autant plus que je me persuade que la mission du comte de Flemming[1] ne laisse que de s'y rapporter. Au surplus, selon tous les avis qui m'entrent, les apparences y sont que pendant le cours de cette année-ci tout pourra encore se passer assez tranquillement en Europe, et que l'orage qui avait d'abord paru menacer la Suède, se dissipera cette fois-ci, sans troubler le repos dans le Nord.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3618. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 7. April, dass er dem Marquis Puyzieulx die Zuschrift des Königs an den König von England[2] mitgetheilt habe. „Quoiqu'il me répondît qu'il voudrait bien que, lorsque le roi d'Angleterre la recevrait, ce Prince reçût en même temps les dernières représentations que la France lui a fait faire sur les affaires du Nord,[3] afin que l'impression en fût plus efficace sur son esprit, il m'est revenu que le marquis de Puyzieulx avait vu avec peine que Votre Majesté ait dit au roi d'Angleterre que la France était engagée, aussi bien que Votre Majesté, à maintenir la succession actuellement établie en Suède, au lieu que la France veut qu'on croie que tout ce qu'elle fera pour la Suède, sera par générosité et non pas par obligation d'un engagement aussi étendu que celui que Votre Majesté a contracté avec la Suède."

Potsdam, 19 avril 1749.

Par tout ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 7 de ce mois, au sujet du passage dans ma lettre écrite au roi d'Angleterre qui a paru faire quelque peine au marquis de Puyzieulx, je vois bien que ce n'est pas tant ce passage qui l'a piqué, que plutôt la ressouvenance de ce que la France n'a pas été partie principale contractante dans le traité d'alliance entre la [Prusse et la Suède] et qu'au sujet de cela les ministres de France voudraient bien amoindrir les engagements où ils sont entrés par leur accession audit traité. Comme je vous fais suppéditer encore, par un rescrit du département des affaires étrangères qui vous sera rendu avec celle-ci,[4] ce que l'on pourra répondre solidement là-dessus, je m'y réfère simplement, laissant à votre prudence l'usage que vous croirez d'en pouvoir faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 445. — [3] Vergl. S. 493—495. — [4] Vergl. S. 499.

## 3619. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 19 avril 1749.

Klinggräffen berichtet, London 5. April: „J'apprends dans ce moment que le secrétaire de Vienne[1] a présenté un mémoire au ministère de cette cour par lequel l'Impératrice déclare que les armements qu'elle s'est vue obligée de faire, n'ont pour but aucune démarche offensive, mais uniquement pour se garantir des orages qui semblaient s'élever du côté du Nord et des armements considérables de Votre Majesté; qu'au reste son intention n'était point de troubler la tranquillité présentement rétablie, à moins qu'il ne fût question du changement de gouvernement en Suède, et que c'était aussi le sentiment de la Russie."

Votre relation du 5 de ce mois vient de m'être rendue. J'attends à présent le rapport que vous me ferez du succès que ma lettre au roi d'Angleterre a eu. Quand même la réponse que j'en aurai ne contiendrait que ce que vous pensez,[2] j'espère d'en retirer au moins cet avantage qu'on ne pourra plus me charger frivolement comme si ce n'était que moi qui pensât à troubler le repos du Nord, ainsi que la cour de Vienne l'a pris à tâche d'en faire accroire à tout le monde: témoin encore le mémoire que le secrétaire de Vienne a présenté en dernier lieu au ministère anglais, qui me sert de nouvelle preuve de la rage dont cette cour est remplie à disséminer des bruits calomnieux sur mon sujet, de façon que, si elle pouvait trouver quelqu'un qui le voudrait entendre, elle mettrait encore sur mon compte la guerre qu'il y a eue entre les Turcs et les Persans.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3620. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 19 avril 1749.

Vous ne vous tromperez point dans les conjectures que vous faites dans votre relation du 11 de ce mois, que c'est principalement la crainte de heurter de front la nation anglaise, en l'entraînant contre son gré dans de nouvelles dépenses, qui a arrêté les ministres d'Angleterre dévoués au Roi de ne pas donner plus avant dans les projets des deux cours impériales, et la façon dont le prince d'Orange s'est expliqué au ministre de Suède[3] vous peut servir de sûr garant là-dessus. Continuez à être attentif sur la manière dont ce Prince s'en expliquera, et mandez-moi ce que vous en apprendrez: cela m'éclaire sur la façon dont ces gens-là pensent à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Zöhrer. — 2 Vergl. S. 507. — 3 Preis.

## 3621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Goltz berichtet, Moskau 27. März, dass er Woronzow wegen der Gerüchte von neuen Bündnissverhandlungen zwischen Moskau und Wien sondirt habe. „Il me répondit qu'à la vérité le Chancelier, dévoué de cœur et d'âme aux Autrichiens, sacrifierait en leur faveur jusqu'aux plus précieux intérêts de sa souveraine . . . mais que lui, l'ami important, avait tout lieu de douter tant de la réalité de la susdite négociation que du secours en argent." [1]

Potsdam, 19 avril 1749.

Tout ce que l'ami connu vous a dit dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui relativement aux affaires du Nord, et dont j'ai vu le détail par le compte que vous m'en avez rendu par votre rapport du 27 du mois dernier, est parfaitement conforme à tout ce que j'en ai appris ailleurs. Comme je suis à présent assez au fait de tout ce qui concerne ces affaires-là, vous devez maintenant ménager un peu notre ami, en ne témoignant pas trop d'empressement pour le revoir incontinent encore, afin qu'il n'en saurait résulter des inconvénients pour lui. Au surplus, je me réfère à ce que je vous fais communiquer par un rescrit du département des affaires étrangères [2] concernant la situation où les affaires du Nord sont actuellement à la cour de Londres.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3622. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. April: „Le sieur de Gross, ministre de Russie, vient de recevoir deux courriers de sa cour, dont l'un, nommé Ismailow, va à la Haye et l'autre, qui s'appelle Schamutow, à Copenhague. Au reste, ce ministre ne s'est point expliqué encore sur les dépêches qui lui pourraient être venues par ces courriers, mais il a envoyé un de ses domestiques en courrier à Dresde avec des dépêches qu'il a reçues de sa cour pour le comte de Keyserlingk."

Potsdam, 20. April 1749.

Ohngefähr weiss Ich schon, worin deren Mitbringen bestehet, nämlich dass die Russen, durch die Oesterreicher animiret, ihre letzte Efforts thun wollen, um die Engelländer, Dänen und Sachsen in ihre Partie zu bringen und erstere in ihre Absichten gegen Schweden zu ziehen. Welches Ich ihm jedoch zu seiner alleinigen Wissenschaft und Direction bekannt mache.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

## 3623. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 avril 1749.

Ma très chère Sœur. Je vous envoie encore une pièce fort authentique et fort intéressante, qui vous fera voir, ma chère sœur, qu'il n'est

[1] Vergl. S. 416. — [2] Vergl. S. 499.

pas temps de vous endormir, mais d'être sur vos gardes jusqu'à ce que cette dernière bourrasque se passe d'une manière ou d'autre.

Nos armements leur mettent à tous la puce à l'oreille, comme si l'on devait être assez bon de se livrer pieds et poings liés à leur discrétion. Ils pensent d'avoir le privilége de camper quand il sera défendu aux autres de se préparer à tout événement; on voit par là combien l'esprit de parti peut aveugler les hommes: ils se permettent bien des choses qu'ils condamment en leurs voisins. Mais je les vois venir, et, si la déclaration de la France et la convention qu'elle vient de faire avec l'Angleterre,[1] n'arrêtent point le renversement d'esprit et cette fureur aveugle qui semble guider ces méchantes gens, il faut aussi sans aucun ménagement leur faire tout le mal dont on est capable. Toutes les nouvelles que je vous ai données sont authentiques, et je ne vous communiquerai jamais d'autres; vous pouvez vous reposer là-dessus; faites-en votre profit, mais ne trahissez pas ce qui pourrait peut-être découvrir mes canaux, et alors ce serait fini. Je vous embrasse de tout mon cœur, ma très chère sœur; soyez persuadée que je fais mille vœux pour que cette année se passe heureusement pour vous.

Federic.

Le ministre de Russie a Berlin a reçu à la fois deux courriers, qui ont passé de là l'un à Londres, l'autre vers Copenhague. Je sais de très bon lieu que, par les dépêches qu'ils portent, la cour de Russie ordonne à ses ministres à Londres, Copenhague et Dresde qu'ils doivent faire leurs derniers efforts pour attirer l'Angleterre, le Danemark et la Saxe dans le parti des deux cours impériales et les faire accéder à leur convention.

La cour de Russie témoigne d'ailleurs qu'elle n'est nullement satisfaite de la déclaration que le ministère a faite à Panin,[2] peignant cette déclaration de trop vague et d'équivoque, parcequ'on ne s'y explique pas formellement sur la succession et le gouvernement de Suède. L'on ajoute que la cour de Russie, ne sachant donc point se fier à la Suède, qui ne laisserait pas, aidée par ses adhérents, de mettre en exécution les desseins qu'elle couvait, se promet, pour s'y opposer, d'être assistée de ses alliés, dont elle réclame les secours stipulés dans les traités avec eux. Le comte Bernes a écrit dans le même sens à la cour de Vienne. Cependant, tous ces courriers ont été dépêchés avant que la cour de Russie ait eu avis de la déclaration que la France a faite à l'Angleterre au sujet des affaires du Nord, et de la façon dont la dernière s'est déclarée là-dessus.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die in Chiffren ausgefertigte Beilage nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 494. 511 (Nr. 3631). — [2] Vergl. S. 373. 375.

## 3624. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 21 avril 1749.

Vous ne devez point douter que le comte Sternberg, dont vous me marquez l'arrivée à Dresde dans votre dépêche du 15 de ce mois, va faire les derniers efforts, conjointement avec le comte Keyserlingk, pour attirer la cour où vous êtes dans le parti de leurs cours et pour faire accéder le roi de Pologne, s'il n'est pas possible comme roi, au moins comme électeur de Saxe, à la convention secrète dont les deux cours sont convenues dans le mois de février de cette année-ci à Moscou. Ressouvenez-vous de ce que je vous ai déjà mandé des instructions que la cour de Vienne a données au comte de Sternberg à ce sujet,[1] et soyez sûr que mes avis là-dessus ne sont point de simples conjectures, mais des faits authentiques. Quoique je sois de votre sentiment que le premier ministre sera fort embarrassé quand il s'agira d'une réponse formelle, l'affaire mérite cependant tout votre attention.

Le sieur de Gross, ministre de Russie à Berlin, ayant reçu vendredi passé[2] deux courriers de sa cour qui, après lui avoir remis son paquet, ont poursuivi leur chemin, l'un vers la Haye et l'autre vers Copenhague, a envoyé d'abord un de ses domestiques en courrier à Dresde, avec des dépêches qu'il a reçues, au comte Keyserlingk. Comme je viens d'être informé de très bon lieu qu'il s'agit principalement dans ces dépêches du peu de satisfaction que la cour de Russie croyait d'avoir de la déclaration faite par le ministère de Suède au sieur Panin à Stockholm, et qu'elle croyait d'ailleurs avoir tout lieu de se méfier des desseins de la Suède et de ses adhérents, elle voulait prendre ses mesures là-dessus et réclamer pour cela l'assistance de tous ses alliés, j'ai bien voulu [vous en avertir] pour votre direction, quoique sous le sceau du secret.

Quant aux arrangements que le comte Hennicke a faits pour acquitter les dettes de la *Steuer*, j'attendrai à son temps votre rapport de quelle façon on aura satisfait mes sujets à la foire prochaine de Leipzig.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3625. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 avril 1749.

J'ai tout lieu de douter que le sieur de Gross se voudra jamais expliquer à vous sur les vrais sujets contenus dans les dépêches que les deux courriers russiens qui, selon le rapport que vous m'avez fait le 19 de ce mois,[3] sont passés à Berlin, lui ont apportées. Mais comme j'en suis assez informé, je veux bien vous dire, quoique sous le sceau du dernier secret, qu'il s'y agit premièrement que les ministres de Russie aux cours de Londres, de Copenhague et de Dresde doivent

[1] Vergl. S. 475. — [2] 18. April. — [3] Vergl. Nr. 3622 S. 502.

faire leurs derniers efforts, afin de les attirer dans le parti des deux cours impériales et de les faire accéder à la convention secrète dont ces cours-ci sont convenues entre elles dans le courant de cette année par rapport aux affaires du Nord.

En second lieu la cour de Russie témoigne qu'elle ne saurait être contente de la déclaration que le ministère de Suède a faite au sieur de Panin, qu'elle regardaitc omme trop vague et très équivoque, puisqu'on n'y faisait aucune mention expresse de la succession et du gouvernement en Suède, et que d'ailleurs cette déclaration était discrépante de celle que la Suède avait fait faire par son ministre à Copenhague.[1] Que la Russie donc ne saurait point se fier à la Suède, qui, aidée par ses alliés, ne laisserait pas que de mettre en exécution les desseins pernicieux qu'elle couvait, et que la Russie, pour s'y opposer, réclamait formellement de ses alliés le secours stipulé dans les traités qu'elle avait avec eux. C'est aussi dans le même sens que le comte Bernes a écrit à sa cour par un courrier qu'il a dépêche pour Vienne.

Voilà ce que j'ai bien voulu vous communiquer confidemment, quoique sous défense expresse de n'en faire rien apercevoir à qui que ce soit. Au surplus, vous devez savoir que tous ces courriers-là ont été dépêchés de Moscou avant que ni la cour de Russie ni aucun des ministres étrangers de son parti n'aient été informés de ce qui s'est passé à l'égard de la déclaration mâle et vigoureuse que la France a fait faire à l'Angleterre, et de ce que celle-ci a fait déclarer là-dessus.[2] Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 3626. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1749.

Il est vrai que le chancelier Ulfeld se plaint fort de vous comme si vous n'étiez presque plus visible dans sa maison, ainsi qu'on a même voulu prévenir par là le roi d'Angleterre, qui, dans une audience qu'il a donnée en dernier lieu à mon ministre de Klinggræffen,[3] a dit à celui-ci que la cour de Vienne n'avait déclaré que des sentiments pacifiques et que le comte Ulfeld avait ajouté que, si vous aviez bien voulu lui parler sur cette matière, il y aurait longtemps qu'il vous aurait tranquillisé là-dessus.[4] Comme je n'ignore pas combien l'on peut faire fond sur tout cela, je ne désapprouve point la conduite que vous avez tenue à cet égard, étant persuadé que vous n'avez rien fait là-dessus que ce que vous avez trouvé conforme au bien de mon service. Aussi, quand le comte d'Ulfeld vous en parlera encore, vous n'avez qu'à l'entendre avec indifférence, en faisant semblant comme si tous ces campements

[1] Vergl. S. 311. 330. 331. 335. — [2] Vergl. S. 493—495. — [3] S. 508. — [4] S. 465.

que la cour voudrait former et tous ses autres arrangements militaires ne nous regardaient nullement.

En attendant, toutes les apparences sont jusqu'à présent que l'Angleterre ne voudra point entrer dans les concerts pris entre les deux cours impériales par rapport aux affaires du Nord, et que la cour de Vienne pourra bien se voir obligée d'abondonner son plan favori. Ce n'est pas que le roi d'Angleterre ait manqué de mauvaise volonté; mais, comme ses ministres n'osent prendre sur eux d'embarquer la nation contre son gré dans de nouvelles dettes, l'on se voit obligé de rester tranquille. Malgré cela, la cour de Vienne ne cesse pas encore de faire jouer tous les ressorts imaginables pour brouiller encore les affaires du Nord, et elle a tant intrigué auprès de celle de Russie que celle-ci fera déclarer aux cours de Londres et de Vienne qu'elle ne saurait se fier à la déclaration équivoque que le ministère de Suède avait faite au sieur Panin à Stockholm, qu'elle avait plutôt lieu de croire que la Suède avec ses alliés couvaient encore des desseins fort pernicieux, et qu'en conséquence celle de Russie se voyait obligée de réclamer l'assistance de ses alliés. J'ai bien voulu vous avertir, quoique sous le sceau du dernier secret, de ces particularités, que je tiens de bon lieu, pour que vous puissiez d'autant mieux observer la contenance de la cour où vous êtes, et ce qu'elle voudra faire quand [sera arrivé] le courrier que Bernes a dépêché de Moscou pour porter la déclaration mentionnée de la cour de Russie à Vienne.

Au surplus, si la cour de Vienne s'arrête dans ses arrangements militaires, elle en peut avoir de deux raisons l'une: ou qu'elle commence à perdre l'espérance de pouvoir mener à ses fins l'Angleterre, ou qu'elle s'aperçoit qu'elle a fait hors de saison trop d'éclat de ses armements, et que, par l'ombrage que j'en ai pris, elle pourrait risquer d'être prévenue avant que tous ses ressorts seraient prêts à jouer, ainsi qu'elle souhaiterait bien à présent de m'endormir par des démonstrations pacifiques. Il n'y a que le temps qui saura nous éclaircir là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3627. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 22 avril 1749.

Tout ce que vous me rapportez par votre dépêche du 31 de mars dernier, est bon en soi-même et bien pensé. Les affaires concernant le Nord ne sont cependant encore aussi tranquilles que l'on a pu le croire il y a quelque peu de temps, de sorte que vous avez toutes les raisons du monde à y être très vigilant et à vous tenir sur vos gardes.

Le sieur de Gross, ministre de Russie à ma cour, vient de recevoir, il y a quelques jours, deux courriers russiens, qui, après lui avoir rendu

les paquets de lettres qu'ils avaient pour lui, ont continué leur route, l'un pour la Haye et l'autre pour Copenhague; et le sieur de Gross a incontinent après envoyé en courrier à Dresde un de ses domestiques, pour y remettre au comte Keyserlingk des dépêches de sa cour.

Il m'est revenu de bon lieu, à y pouvoir tabler, que l'objet sur lequel lesdites dépêches roulaient, était principalement de tâcher de faire entrer les cours de Londres et de Copenhague dans les vues des deux cours impériales, et qu'outre cela, comme la cour de Russie ne croyait pas pouvoir être satisfaite de la déclaration équivoque, à son gré, que la Suède venait de lui donner, n'y étant point parlé en termes exprès de la forme future du gouvernement en Suède, de façon que la Russie avait tout lieu d'appréhender que la couronne de Suède ne fût intentionnée de vouloir avec l'assistance de ses alliés exécuter de dangereux desseins qu'elle pouvait avoir formés — le chancelier Bestushew en avait fait ouverture en ce sens aux ambassadeurs anglais et autrichien à Moscou dans une conférence qu'il avait eue avec eux, en ajoutant à sa déclaration, à ce sujet, que la Russie réclamait là-dessus l'assistance de leurs cours respectives.

Je ne vous dis cependant tout ceci qu'uniquement pour votre direction et je vous défends expressément d'en parler à qui que ce soit, mon intention n'étant autre si ce n'est que vous soyez fort attentif à tout pour vous éclaircir davantage là où vous êtes sur ce que dessus, et que vous m'en fassiez vos rapports en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 22 avril 1749.

Klinggräffen berichtet, London 8. April: „Je ne doute point que la réponse [à la lettre de Votre Majesté au roi d'Angleterre] ne soit remplie d'expressions satisfaisantes pour Votre Majesté; je ne répondrais pas de sa sincérité."

London 11. April: „En conformité des ordres de Votre Majesté, j'ai communiqué avant-hier au duc de Newcastle la copie de la lettre au roi d'Angleterre, et hier j'eus l'audience de ce Prince dans son cabinet où je délivrai l'original, en l'accompagnant de tout ce que Votre Majesté m'ordonne de lui dire du plus obligeant de Sa part. Le Roi me répondit à tout cela qu'il était sensible à la confiance de Votre Majesté et qu'il ferait examiner la lettre pour y faire la réponse. Ensuite, il ajouta qu'il ne fallait point alarmer les voisins par des armements

Ce que vous me marquez dans vos deux dépêches du 8 et du 11 de ce mois, touchant la façon passionnée dont le roi d'Angleterre s'est expliqué envers vous quand vous lui avez présenté la lettre que je lui ai faite, et par rapport à sa prévention pour la cour de Vienne, de même qu'à sa mauvaise humeur sur la situation où sont les choses, est tout-à-fait conforme aux idées que j'ai eues sur son sujet; aussi l'avantage que j'ai voulu tirer de la lettre en question n'a point été de faire revenir ce Prince de ses

extraordinaires. Je pris la liberté de lui dire que Votre Majesté S'était cru obligée pour Sa sûrete et celle de Ses États de Se mettre en état pour n'être point surprise par les orages qui semblaient menacer le Nord, et qu'Elle ne demandait que la conservation de la paix. Mais le Roi fut du sentiment que la cour de Vienne ne faisait que remettre son armée, ce que chaque puissance était la maîtresse de faire dans ses États. Je ne pus m'empêcher de répliquer que c'était précisément là le cas de Votre Majesté. Ce Prince continua en disant que la cour de Vienne n'avait déclaré que des sentiments pacifiques et que le comte d'Ulfeld avait ajouté que, si le ministre de Votre Majesté à Vienne avait bien voulu lui parler sur cette matière, il y avait longtemps qu'il l'aurait tranquillisé là-dessus. Comme le Roi dit tout ceci avec assez de passion, vif comme il est, je crus devoir en rester là et finir mon audience."

préjugés, sachant bien que cela aurait été peine perdue, mais principalement pour désabuser la nation anglaise et le public des mauvaises impressions qu'on a pris à tâche de lui inspirer à mon sujet, et c'est en conséquence de cela que j'approuve fort que vous n'ayez pas trop pressé le Roi par vos remontrances. Je remarque à ce sujet combien l'esprit de parti peut aveugler les gens jusqu'à prétendre qu'on doive être assez bon de se livrer pieds et poings liés à la discrétion de ses ennemis et de faire camper ceux-ci quand il sera défendu aux autres de se préparer à tout événement. Pour ce qui est de l'affaire même, je suis persuadé que ce Prince aurait bien aimé de voir le Nord en combustion, afin de pêcher en eau trouble, et que d'ailleurs on voudrait bien me brouiller avec la France. Sur quoi il faut que je vous dise que, quand l'Angleterre se donnera beaucoup de peines et de mouvements à cet égard, elle pourra peut-être parvenir par là à causer des tracasseries et des refroidissements entre moi et la France, mais que nos intérêts réciproques sont trop solides, trop naturels et trop durables pour qu'ils permettent que la France se puisse séparer entièrement de moi, ni moi d'elle, à moins que tout le système de l'Europe ne se changeât. En attendant, vous travaillerez pour mon vrai service, aussi souvent que vous tâcherez de désabuser ou de redresser, par ci par là, le sieur Durand des fausses impressions qu'on lui voudra donner à mon sujet, puisqu'il vaut toujours mieux de prévenir tout ce qui pourrait donner lieu à des tracasseries entre la France et moi.

Au surplus, je dois vous informer que la cour de Dresde va envoyer encore le comte Flemming à celle de Londres.[1] De plus, il est venu passer à Berlin, il y a quatre jours, deux courriers de la cour de Russie, dont l'un va à la Haye et de là en Angleterre, et l'autre à Copenhague. Je sais de très bon lieu que les dépêches qu'ils y portent aux ministres de Russie, roulent principalement sur les derniers efforts que ceux-ci doivent faire pour attirer les cours de Londres et de Danemark dans les concerts dont les deux cours impériales sont convenues à l'égard des affaires du Nord, et que la Russie fera déclarer en même temps que, comme elle ne saurait point se contenter des déclarations vagues,

[1] Vergl. S. 439. 500.

à ce qu'elle prétend, que le ministère de Suède avait faites au sieur Panin, et que d'ailleurs la Russie se méfiait encore des mauvais desseins de la Suède et de ses alliés, elle ne saurait faire autrement que de réclamer l'assistance actuelle de ses alliés. Je vous confie tout ceci sous le sceau du dernier secret et pour votre direction seule, quoique vous puissiez en faire confidence au sieur Durand. Vous devez cependant observer que ces dépêches de la cour de Russie en sont parties avant qu'elle ait pu être instruite de la déclaration que la France a fait faire au colonel Yorke, et des assurances que l'Angleterre a données de ne vouloir point se mêler des affaires du Nord, pourvu qu'il ne s'agît pas du renversement de la forme du gouvernement établie en Suède.

Nach dem Concept. Federic.

## 3629. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Comme il est passé à Berlin, il y a quatre jours, deux courriers de la cour de Russie, qui, après avoir remis un paquet de lettres au sieur de Gross à Berlin, que celui-ci a d'abord envoyé par un de ses domestiques en courrier à Dresde au ministre de Russie, le comte Keyserlingk, ont continué leur chemin pour aller l'un à Londres et l'autre à Copenhague, je viens d'être informé en secret de très bon lieu que les dépêches que ces courriers ont portées aux ministres de Russie aux cours de Londres, de Copenhague et de Dresde, roulent principalement sur les derniers efforts qui ceux-ci doivent faire pour attirer ces cours dans les concerts dont les deux cours impériales sont convenues par rapport aux affaires du Nord, et que la Russie va déclarer en même temps que, comme elle ne saurait point se contenter des déclarations vagues, à ce qu'elle prétend, que le ministère de Suède avait faites au sieur de Panin, bien différentes de ce qu'il avait fait déclarer à la cour de Danemark,[1] et qu'elle se méfiait d'ailleurs des mauvais desseins de la Suède et de ses alliés, elle ne saurait que réclamer l'assistance actuelle de ses alliés aux mesures qu'elle prendrait contre la Suède.

Comme j'ai cru nécessaire de vous informer de toutes ces particularités-là, afin que vous les puissiez communiquer confidemment au marquis de Puyzieulx, vous devez vous en acquitter d'une manière convenable, en lui faisant cependant remarquer que ces dépêches de la cour de Russie en sont parties avant qu'elle ait pu être informée des déclarations que la cour de France a fait faire à l'Angleterre au sujet des affaires du Nord et de ce que la dernière a déclaré là-dessus, et que j'espérais ainsi que, dès que la cour de Russie en serait informée, elle changerait peut-être de ton, et que la tranquillité du Nord serait encore conservée; mais que, si contre cette mon attente la rage continuait à la

[1] Vergl. S. 505 Anm. 1.

Russie, soufflée de la cour de Vienne, de vouloir absolument rompre avec la Suède, je croyais que les choses iraient tout autrement qu'elles auraient pu aller si la France n'avait pas, par ses déclarations vigoureuses, mis l'Angleterre hors du jeu. Vous joindrez à tout cela un compliment très flatteur au marquis de Puyzieulx de ce que Sa Majesté Très Chrétienne avait fait évanouir, par ses déclarations vigoureuses et, pour ainsi dire, par un seul mot, tous les mauvais concerts pris pour troubler de nouveau la tranquillité de l'Europe, et qu'on ne saurait juger raisonnablement sinon que l'orage qui avait tant menacé le Nord, en serait conjuré.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3630. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 22 avril 1749.

Monsieur mon Frère. Je me sens extrêmement flatté des expressions obligeantes que Votre Majesté a bien voulu employer dans la lettre dont elle a chargé le marquis de Valory, Son envoyé extraordinaire à ma cour,[1] que j'ai reçue avec plaisir, pour m'assurer de nouveau de Sa constante amitié. Je ne suis pas moins charmé d'y remarquer une parfaite conformité de Sa façon de penser avec la mienne, par rapport aux affaires générales, l'affermissement de la tranquillité publique, sur le pied qu'elle a été rétablie par les traités d'Aix-la-Chapelle, n'étant pas moins le principal objet de mon attention qu'il l'est de celle de Votre Majesté.

Étant persuadé d'ailleurs qu'il n'y a point de moyen plus efficace pour y parvenir et pour tenir en respect ceux qui croient trouver leur compte à faire naître de nouveaux troubles, qu'une étroite union de sentiments et d'intérêts entre Votre Majesté et moi, je La prie de l'être également que je n'épargnerai rien pour cimenter et pour fortifier nos liaisons et que je saisirai avec empressement toutes les occasions pour La convaincre de mon attachement inaltérable pour les intérêts de la France, aussi bien que des sentiments de la plus haute estime et de l'amitié la plus parfaite pour la personne de Votre Majesté avec lesquels je suis invariablement etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3631. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Potsdam, 23. April 1749.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden urtheilen in Dero an Mich erlassenen Schreiben vom 20. dieses gar

[1] Valory war am 19. April nach Berlin zurückgekehrt, nachdem er auf der Durchreise in Potsdam bei dem Könige Audienz gehabt hatte.

wohl, wie es sich durch die von dem wienerschen Hofe zu seinen vorhabenden Campements anzulegenden Magazine bald äussern muss, ob dessen wahre Intentiones mit denen Sincerationen, so derselbe durch seine Ministres an auswärtigen Höfen thun lassen, conform sein. Es ist aber bei gegenwärtigen Conjoncturen nicht sowohl darauf, als vielmehr auf das, was der russische Hof thun wird, zu sehen, indem Meinen Nachrichten nach derselbe bisher noch sehr penchiret hat, mit Schweden brechen zu wollen, zu welchem Ende [er] nur noch jetzo die ihm alliirte Höfe sondiren lassen, was vor Hülfe er auf solchen Fall von denenselben zu gewärtigen habe. Da aber inzwischen Frankreich mit Engelland auf gewisse Maasse conveniret ist,[1] alles mögliche anzuwenden, um alle Unruhen in Norden zu verhüten, so stehet nunmehro zu erwarten, was solches auf den russischen Hofe vor Impression machen werde, wann derselbe davon informiret werden wird, und wozu sich solcher alsdenn entschliessen dörfte. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung. Friderich.

## 3632. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. April: „Bülow se trouvant chez moi dimanche passé[2] . . . il me demanda si je voyais souvent le sieur de Gross. Je lui répondis que non, mais qu'on disait qu'il avait reçu le jour d'auparavant deux courriers, et qu'il avait dépêché un troisième pour Dresde. Il me répondit: C'est sur les affaires du Nord, *und es wird doch nichts herauskommen; Frankreich und Engelland wollen keinen Krieg haben; was wollen die andern machen? sie haben kein Geld;* ajoutant: On dit que la Russie n'est pas contente encore de la réponse qu'on a donnée au comte de Panin touchant la conservation de la forme du gouvernement,[3] et il finit par me dire: »On prétend que le Roi est aussi du sentiment que la Suède doit conserver sa forme de gouvernement telle qu'elle était, et que Votre Majesté l'avait déclaré au comte de Keyserlingk.«[4] . . . Je conclus de tout cela que Votre Majesté a été fidèlement informée de ce dont il est question dans l'envoi de ces courriers; mais j'avoue que je suis surpris qu'il n'y ait point de courrier anglais encore qui soit passé depuis peu par ici pour Pétersbourg."

Ich glaube fast nicht, dass die englische Courriers oder Dépêches nach Russland über Berlin gehen, sondern dass solche eine andere Tour, als etwa über Hamburg und Lübeck oder sonsten, nehmen. Was das englische Ministerium anbetrifft, so bin Ich persuadiret, dass wenn solche sonsten aufrichtig gehen, solches bloss wegen des Geldmangels geschiehet; sonsten selbiges gewiss es nicht thun würde.

Mündliche Resolution (praes. 25. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 494. — [2] 20. April. — [3] S. 373. 375. — [4] Vergl. S. 464.

## 3633. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 25 avril 1749.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, et comme j'ai lieu d'être assez satisfait des sentiments que le marquis de Puyzieulx vous a témoignés sur la part que la France prendrait, si la Suède et moi devions être attaqués, vous devez l'en remercier de ma part bien obligeamment, en l'assurant que je recevais ces marques de l'amitié de la France pour moi avec toute la reconnaissance possible, et, quoique je souhaitasse autant que la France que la tranquillité du Nord ne soit point interrompue et que les nuages qui la menacent se dissipent, nonobstant de cela je conserverai toujours la même reconnaissance à la France de sa bonne intention que si le cas en question avait réellement existé. Vous ajouterez d'une manière convenable que, parceque je voyais que la France voudrait bien voir secourue la Suède par des troupes, en cas que celle-ci fût attaquée, la pensée m'était venue que le moyen le plus propre à cela pourrait être, si la France voulait faire négocier des troupes de quelques Princes de l'Empire, comme Gotha et d'autres encore, pour les donner à la Suède, et, au cas que la France n'aimât pas de paraître elle-même là-dedans, je n'hésitais point d'y donner mon nom, afin qu'elle n'y parût pas du tout. Vous ferez observer au marquis de Puyzieulx que, selon la convention faite entre les deux cours impériales que je lui avais fait communiquer,[1] le dessein de la cour de Vienne était d'envoyer à la Russie un corps de troupes auxiliaires de 30,000 hommes, ce qui, joint avec ce que la Russie avait de troupes dans la Livonie et dans la Courlande, formerait une armée de 70,000 hommes que j'aurais sur les bras de ce côté-là; que de l'autre côté la cour de Vienne mettrait une armée de 60,000 combattants, sans compter les troupes irrégulières qu'elle y joindrait, à laquelle j'aurais à m'opposer encore, et que ces raisons-là m'empêchaient absolument de donner du secours en troupes à la Suède, dont elle avait cependant fort besoin; mais ce qui me faisait le plus de peine, était que, quand même les Russes attaqueraient la Suède, je ne saurais leur faire aucune diversion, parceque la Courlande est un pays peu habité et mal cultivé, où une armée ne saurait subsister, et que, par conséquent, si je voulais faire là une diversion aux Russes, il serait nécessaire ou que je fisse charrier par terre toutes les choses qu'il faut pour faire vivre une armée, ce qui était cependant impraticable, ou que je fisse côtoyer les parages de la Courlande, par des vaisseaux qui m'amèneraient les vivres et les fourrages, ce qui était encore impossible, parceque je n'avais pas de vaisseaux et que la Russie avait des galères. Qu'en troisième lieu, les troupes légères dont la Russie peut disposer et qu'elle pourrait m'envoyer, par la Pologne, au dos, les galères dont elle pourrait m'infester les côtes de la Poméranie, les villes point fortifiées ni tenables en Prusse, et

[1] Vergl. S. 470.

la communication avec mes autres provinces qui pourrait m'être coupée si les Russes se nichaient dans la Prusse polonaise — tout cela pourrait me rendre la guerre extrêmement difficile, si je voulais opérer de ce côté-là. Que d'ailleurs je croyais que le projet des Russes était de prendre d'abord toute la Finlande sur la Suède, afin d'avoir par là le dos libre, et de se tourner alors avec toutes leurs forces contre moi.

Comme tout ce que je viens de vous dire regarde proprement le militaire, et qu'il pourrait en arriver quelque contre-sens si cela n'était pas bien exprimé, vous ferez bien de faire quelque précis par écrit de tout ce que vous ai marqué à cet égard et de le lire après au marquis de Puyzieulx, pour lui faire voir le vrai état des choses, quoique toujours sans lui en donner ni lui en laisser tirer copie.

P. S.

[Potsdam], 26 avril 1749.

Après avoir fini ma dépêche, je viens de recevoir celle que vous m'avez faite, de même que celle du comte de Finckenstein, en date du 17 de ce mois. J'avoue qu'après avoir vu tout ce que ces deux dépêches contiennent, je suis tout-à-fait confirmé qu'il n'y a à présent point à faire quelque chose de solide avec la France. Et quoique je sache bien qu'en conséquence du traité que j'ai avec elle et des garanties qu'elle m'a données sur la Silésie, je serais en droit de réclamer dès à présent son assistance contre ce qui me menace de guerre, je n'en ferai cependant rien, voyant bien que ce serait infructueusement, à moins que la guerre ne se commence actuellement; et alors il sera assez temps pour voir ce que l'on pourra faire avec la France.

Si le marquis de Puyzieulx paraît se douter de la réalité de la convention ou traité fait entre les deux cours impériales dont je lui ai communiqué le précis,[1] parcequ'il n'y a pas de date, j'espère que, selon les ordres que je vous avais donnés, vous lui aurez fait remarquer que je lui communiquais ce précis tout comme je l'avais reçu, sans avoir permis qu'il en fût changé une syllabe, mais que d'ailleurs le traité avait été signé à Moscou le 7 du février dernier.

Quant à l'alliance que je médite de faire avec la cour de Turin, je crois qu'il n'y aura pas de quoi embarrasser ce ministre, quand vous lui aurez fait observer que cette alliance ne sera que purement défensive, contre les entreprises que l'Impératrice-Reine voudrait tenter sur les cessions qu'elle a été obligée de nous faire, qu'elle ne regarderait ni directement ni indirectement aucun autre objet, et que, pour ainsi dire, elle ne serait qu'une alliance d'ostentation. Vous ferez remarquer encore au marquis de Puyzieulx que, comme mes ennemis tâchaient à se lier avec tout ce qu'il y a de puissances à l'entour de moi, et que je ne savais pas encore ce que je pourrais avoir à attendre de ceux qui sont les garants de la paix d'Aix-la-Chapelle, il me semblait qu'il ne saurait

[1] Vergl. S. 470.

jamais déplaire à la France, si à mon tour je tâchais aussi à prendre des liaisons avec une puissance qui est dans le même cas que moi contre les attentats de l'Impératrice-Reine, et que j'espérais au moins que M. de Puyzieulx voudrait s'expliquer confidemment à vous en quoi il croyait qu'une alliance de cette nature et qui ne visait uniquement qu'à nous garantir des entreprises de la cour de Vienne, saurait déplaire à la France.

Nach dem Concept. Federic.

## 3634. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 26 avril 1749.

Ayant appris, par le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, que le projet du traité à faire entre moi et la cour de Turin, de même que les pleins-pouvoirs pour entrer en négociation là-dessus, vous ont été bien remis et que vous croyez que le comte de Chavannes pourra recevoir ses instructions et ses pleins-pouvoirs vers la fin de ce mois, je trouve nécessaire de vous dire que non seulement vous ne devez témoigner aucun empressement dans cette négociation, mais ne pas même aller jusqu'à la conclusion du traité, parceque j'ai des raisons pourquoi je veux que vous deviez aller doucement dans cette négociation; c'est aussi pourquoi mon intention est que, quand même le comte de Chavannes sera entré avec vous en négociation, vous devez tâcher de trouver de petites anicroches au sujet desquelles vous vous excuserez de n'en pouvoir tomber d'accord avant que de n'avoir reçu de nouvelles instructions là-dessus. En quoi je me remets sur votre prudence et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3635. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 26 avril 1749.

Vos dépêches du 3 de ce mois me sont bien entrées. Comme je vous ai mis assez au fait par mes précédentes dépêches à quoi vous aviez à rapporter les fréquentes allées et venues de courriers autrichiens, vous devez être extrêmement vigilant dans ce moment critique, afin de découvrir au possible la résolution que la cour où vous êtes prendra par rapport à la Suède.

Il faut que vous soyez surtout bien attentif pour pénétrer quelle contenance le lord Hyndford tiendra quand il aura reçu un courrier de sa cour, et de quel œil il sera regardé alors du Chancelier, de même que du comte Bernes, et vous verrez alors aisément si ceux-ci auront un air de satisfaction ou non. Mais si, malgré les remontrances que la cour de Londres a promis de faire à la Russie pour ne point éclater contre la Suède, les intrigues de la cour de Vienne gagnent le dessus,

vous en pourrez bientôt juger par les arrangements qu'on prendra là-dessus, et alors vous devez me le mander incontinent et m'en avertir.

Quant à la jeune cour, il me paraît que malgré la forte haine que le Chancelier lui porte, son dessein n'est pas d'en venir à un éclat dans le moment présent.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3636. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 avril 1749.

J'ai reçu vos dépêches des 28 et 30 de mars[1] dernier, et il me semble que, si les circonstances l'exigeaient nécessairement et qu'on ne pût faire autrement, en ce cas-là le Prince-Successeur n'aurait point de meilleur parti à prendre que celui de sacrifier son moindre intérêt, concernant le Sleswig et sa succession éventuelle du Holstein, étant sans réplique qu'il vaut toujours mieux sauver le plus que de risquer de perdre le tout.

Pour ce qui est des bonnes dispositions et arrangements que vous écrivez que l'on continue à prendre là où vous êtes, je souhaite que la Suède ne puisse jamais se voir obligée d'en faire usage, étant fort à craindre qu'on ne laisserait peut-être pas, en ce dernier cas, de s'apercevoir dans peu que les choses qui par les apparences avaient d'abord paru être solides, ne sont, en effet, souvent que très superficielles.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3637. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Rohd berichtet, Stockholm 15. April: „Dans un raisonnement que j'ai eu avec le comte de Tessin sur la conjoncture présente et sur le train qu'elle paraît prendre de se dénouer, par les déclarations des différentes cours, il m'a donné à connaître comme quoi son sentiment était que, vu l'état présent des choses, on eût égard principalement à quatre choses: 1° Que la Suède devait continuer dans son plan d'armements défensifs jusqu'à ce qu'elle fût bien assurée qu'il n'en était plus besoin; 2° Qu'au moyen des déclarations susdites il serait bon d'engager les cours intéressées à s'expliquer sur les griefs qu'elles pourraient avoir, et cela sous la médiation de la France et de l'Angleterre; 3° Qu'il fallait qu'on con-

Potsdam, 26. April 1749.

Ew. Excellenz habe vor die gnädige Communication der hierein zurückkommenden Depeschen ganz unterthänig danken und zugleich wegen der von dem Herrn von Rohd schuldigst melden sollen, wie des Königs Majestät darauf zur allergnädigsten mündlichen Resolution ertheilet haben, dass, so viel die von dem Grafen Tessin erwähnte Alliances anlangete, solche recht gut wären und Se. Königl. Majestät gleich darin entriren wollten, wenn es verlanget werden

1 8. und 10. April; es ist ausnahmsweise nach altem Stil gezählt.

tinuât de travailler à détacher le Danemark du système des deux cours impériales et de s'en assurer par une négociation particulière avec la Suède, et enfin 4° Qu'il était nécessaire de former quelque grande alliance qui n'eût pour objet qu'un engagement de défense réciproque, et que cela ne pouvait être qu'entre Votre Majesté, la cour de France, celle de Suède, et l'Espagne, qu'on tâcherait d'y amener aussi; laquelle alliance, par un grand nom aussi bien que par sa puissance, cimentée par des intérêts communs et réciproques, ne pourrait pas manquer de se faire respecter."

würde. In eine Negociation mit Dänemark wollten des Königs Majestät auch entriren und der Kron Schweden darin helfen, so viel Sie nur könnten; aber die Declarationes von denen andern Puissancen müssten sie nicht verlangen, solches würde die Sachen nur von neuem brouilliren, und nichts dadurch geholfen noch ausgerichtet werden. Die jetzige apparente Calme käme gar nicht daher, dass Bestushew von Sentiments changiret hätte, sondern weil ihm die Conjoncturen jetzo zuwider wären; folglich müsste man bedacht sein, ihm solche noch mehr contraire zu machen, dass er und seine Clique nichts entrepreniren könnten; aber mit Declarationes sei nichts ausgerichtet, als dass die Sachen nur immer difficiler und embrouillirter dadurch würden.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

---

## 3638. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Berlin, 27 avril 1749.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'est bien parvenue, et autant que nous en pouvons juger ici, comme au travers de ténèbres, il me paraît aussi que l'orage qui jusqu'ici a semblé menacer le repos du Nord, pourra encore se dissiper cette fois-ci. La cour de Vienne se radoucit beaucoup, mais quant aux Russes, ceux-ci continuent toujours, une fois comme l'autre, leurs démonstrations guerrières. Si au surplus, comme vous me le marquez, il y a une fermentation dans le ministère anglais, il serait fort à souhaiter qu'elle pût mettre le duc de Newcastle hors de place.

Il est surprenant, au reste, et incompréhensible que, pendant que presque tous mes voisins s'arment à l'entour de moi, on puisse prétendre de moi qu'à l'étonnement de tout le monde je ne me conforme pas à leur exemple et que je reste sans m'armer à mon tour. Dès que mes voisins se tranquilliseront et n'armeront pas davantage, je discontinuerai aussi à le faire, et je me garderai bien de leur fournir des prétextes desquels raisonnablement ils puissent prendre des inquiétudes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3639. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Breslau, 2 mai 1749.

Je suis très satisfait du contenu de votre dépêche du 10 d'avril dernier, et les apparences augmentent de jour en jour que les troubles qui pendant ce dernier temps paraissaient tant menacer la tranquillité du Nord, pourront se dissiper encore sans éclater cette fois-ci; car le ministère anglais continue toujours dans la résolution de ne vouloir pas prendre part aux engagements nouvellement contractés entre elles par les deux cours impériales, et a même fait faire à ce sujet des représentations à la cour de Vienne.

On me mande d'ailleurs de Vienne que les préparatifs qu'on y faisait il y a quelque temps pour l'exécution projetée d'un grand dessein, s'y trouvaient entièrement sistés, qu'on commençait à y tenir des propos tout modérés et qu'on y allait même jusqu'à vouloir persuader que c'était la cour de Russie qui s'efforçait d'impliquer celle de Vienne dans les troubles du Nord, à quoi cependant la dernière ne pouvait point se prêter.

Toutefois est-il très sûr que ce sont principalement les déclarations vigoureuses que la France a fait faire en Angleterre qui ont dérangé le plan pris à Hanovre entre les deux cours impériales et le roi d'Angleterre. En attendant, les menées de la cour de Vienne avec la Russie continuent toujours, et le sieur de Lantschinski a reçu et dépêché en dernier lieu un courrier à sa cour. Mais il est à croire que ces négociations ont moins pour objet les conjonctures présentes qu'un arrangement et des mesures pour l'avenir, et on espère peut-être que l'occasion qu'on vient de perdre de susciter des troubles dans le Nord, se retrouvera à la mort du roi de Suède.

J'ai trouvé nécessaire de vous communiquer pour votre direction tout ce que dessus, pour vous convaincre d'autant mieux de la nécessité qu'il y a que vous ne vous relâchiez le moins du monde dans l'attention que vous devez continuer d'avoir tant sur les menées de la cour de Vienne à celle de Russie qu'en général sur toutes les vues du Chancelier, afin que vous soyez en état de m'en avertir avec le plus de précision et d'exactitude que possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3640. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Breslau, 3 mai 1749.

Tout ce que vous me mandez en substance par votre dépêche du 18 d'avril dernier, est bon, et on en peut suffisamment conclure que la nation anglaise ne voudra point se mêler des desseins des deux cours impériales. La seule chose qui doit occuper présentement notre atten-

tion, est si la cour de Vienne ne tâchera pas de faire en sorte, par ses intrigues en Russie, pour disposer celle-ci à rompre elle seule avec la Suède et d'ouvrir le théâtre de la guerre, dans l'espérance que le flambeau de cette guerre, ainsi une fois allumé, ne manquera pas de porter ses embrasements plus loin et d'y entraîner l'Angleterre bon gré malgré elle-même.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3641. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Breslau, 3 mai 1749.

J'ai été bien aise de voir, par votre dépêche du 21 avril dernier, qu'on commence en France à y faire quelques arrangements relativement aux événements futurs. Que ces arrangements soient d'ailleurs tels qu'ils voudront, ils ne laissent toutefois, pour peu considérables qu'ils seront, que de faire de l'impression sur l'Angleterre, pour l'empêcher de ne point entrer légèrement dans des affaires qui pourront fournir occasion à une nouvelle guerre générale.

J'espère, au reste, que le temps et la suite des affaires feront voir au ministère de France combien j'ai eu devant les yeux le bien des intérêts de la France en l'animant de donner quelque attention de sa part aux affaires du Nord, et qu'il pourra s'en convaincre que j'y ai apporté plus de sincérité que peut-être ce ministère n'a cru devoir se le persuader d'abord.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3642. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Neisse, 7 mai 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 14 d'avril dernier. Il paraît ici de plus que l'orage qui semblait menacer le repos du Nord, commence tout de bon à se dissiper présentement; car la cour de Vienne, de même que celle de Danemark, ont déclaré publiquement que ni l'une ni l'autre n'étaient d'intention de porter atteinte à la tranquillité dans le Nord, mais que bien plutôt elles penseraient aux moyens les plus propres pour la conserver dans toutes ses parties. Il reste ainsi à voir ce que voudra faire la Russie dans ces conjonctures, si elle se tiendra en repos ou si, aveuglée de fureur, elle rompra seule avec la Suède; sur quoi vous serez attentif pour m'en avertir à temps.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, quand bien même la Russie commencerait insensément une guerre, elle n'aurait point lieu de se promettre ni de subsides en argent de l'Angleterre ni d'autres secours, à l'occasion de cette guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3643. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Neisse, 7 mai 1749.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 29 du mois passé d'avril, touchant l'entretien que vous avez eu avec le prince d'Orange relativement aux affaires du Nord. J'approuve la manière sensée dont vous lui avez répondu pour le rectifier sur quelques idées peu justes qu'on lui avait inspirées sur différents sujets; aussi, si l'occasion se présente encore de l'entretenir sur les mêmes propos, vous l'assurerez que ce ne sera jamais moi qui commencerai à troubler le repos du Nord, mais que je ne laisserai pas de me défendre vigoureusement contre ceux qui viendront à m'attaquer.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3644. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A LEIPZIG.

Neisse, 7 mai 1749.

Je suis content du contenu de votre dépêche du 30 d'avril dernier, mais quant à la démarche que je vous ai ordonné de bouche[1] que vous deviez faire là où vous êtes[2] et dont vous faites mention dans la même dépêche, il vous reste sans doute permis de vous en acquitter, et je m'étonne fort par quelle raison vous l'ayez différée jusqu'ici, d'autant plus qu'il est très sûr que nous ne profiterions rien par un plus long ménagement à cet égard avec la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3645. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Schweidnitz, 9 mai 1749.

Je me suis attendu à la réponse vague et générale que les ministres d'Angleterre vous ont donnée, selon le rapport que vous en avez fait du 25 d'avril dernier, sur la demande que vous leur avez faite relativement à ce que j'avais à attendre de l'Angleterre au cas que je fusse attaqué un jour d'un de mes voisins;[3] aussi la conséquence que vous en tirez est très juste. Quant aux affaires du Nord, mes nouvelles sont que la cour de Vienne, apparemment sur les insinuations de celle de Londres, hésite, de plus en plus, de s'y ingérer dans le moment présent, et je viens d'apprendre par un canal sûr que le ministre autrichien à la cour de Russie, le comte Bernes, a reçu un courrier de sa cour dont les dépêches qu'il lui a apportées marquent que, comme les

1 Der König sprach den Gesandten auf dessen Rückreise von Warschau. Vergl. S. 310. — 2 Ein Bericht des Gesandten vom 20. Mai ergiebt, dass der König ihm befohlen hatte, wegen der Nichteinlösung der im Besitze preussischer Unterthanen befindlichen sächsischen Steuerbillets bei dem Könige von Polen unmittelbar Vorstellungen zu erheben. — 3 Vergl. S. 490.

affaires entre la Russie et la Suède commençaient à devenir sérieuses, lui, comte Bernes, devait y aller fort bride en main et insinuer au chancelier de Russie que, quoique l'Impératrice-Reine remplirait toujours exactement les engagements où elle était avec la Russie, cependant son intention était de conserver la tranquillité du Nord, excepté le cas quand la Suède voudrait changer la forme du gouvernement présent; que, ce seul cas excepté, l'Impératrice-Reine ne saurait point prendre part à la guerre que la Russie intentait à la Suède, qu'elle ne saurait envisager que tout-à-fait hors de saison, ni y donner le secours que la Russie avait réclamé. J'ai bien voulu vous avertir de ces particularités, quoique uniquement pour votre direction et sans que vous deviez en communiquer quelque chose à qui que ce soit. Au surplus, vous devez être bien attentif pour savoir la réponse que la Russie va faire à la cour de Londres relativement aux affaires du Nord, afin de m'en pouvoir exactement instruire, le plus tôt que vous le saurez faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3646. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Schweidnitz, 9 mai 1749.

Je vous accuse par la présente la bonne réception de la dépêche que vous aviez confiée au bas-officier du corps des chasseurs, Harsleben, en le redépêchant pour Berlin. Je suis d'ailleurs fort sensible à la mort du comte de Lanmary,[1] elle me fait regretter un homme des mieux intentionnés pour le bien des intérêts tant de la Suède que des miens propres, et je plains la France d'avoir perdu par cette mort un très sage et habile ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3647. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A LEIPZIG.

Schweidnitz, 10 mai 1749.

J'ai vu par votre dépêche du 3 de ce mois ce que vous m'y rapportez de la conférence que vous avez eue avec le comte de Hennicke au sujet du payement de mes sujets de la *Steuer* de Saxe et de la conduite que vous pensez devoir tenir pour faciliter ledit payement. Je m'en repose sur la dextérité de votre savoir-faire, et, pourvu que mes sujets soient remboursés de leurs prétentions, il ne m'importe guère que cela se fasse au moyen de bonnes manières ou de discours plus forts de votre part, et propres à nous faire réussir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Gestorben 24. April 1749.

## 3648. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Schweidnitz, 10 mai 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 17 du mois d'avril passé. C'est pour votre direction que je veux bien vous dire qu'il m'est revenu de très bon lieu que la cour de Vienne est fort embarrassée à présent de la conduite que la Russie voudra tenir relativement aux affaires du Nord. Quoique ce soit elle qui ait tant soufflé et excité la Russie pour la faire troubler la tranquillité du Nord, dans la ferme persuasion où elle était alors qu'elle y entraînerait l'Angleterre et qu'elle serait appuyée de celle-ci, néanmoins, comme elle se voit déchue à présent de ses espérances, et que l'Angleterre déclare hautement de ne point vouloir s'en mêler, elle est dans un grand embarras comment elle fera pour retenir la Russie pour ne pas faire de démarches qu'elle regarde dans le moment présent comme hors de saison, et que c'est en conséquence qu'elle a donné des instructions à son ministre à Moscou qu'il doit déclarer que, quoiqu'elle ne manquerait jamais aux engagements où elle était avec la Russie, elle ne saurait cependant point prendre part à la guerre que celle-ci méditait à faire contre la Suède, qu'elle ne saurait regarder que comme dangereuse et inutile, hormis le seul cas que la Suède voudrait changer la forme du gouvernement présent. Je ne vous dis tout ceci que pour votre direction seule, avec ordre exprès de n'en parler à qui que ce soit, mais de redoubler plutôt votre attention sur la résolution que la cour où vous êtes voudra prendre présentement. Au surplus, je conviens avec vous que c'est encore un nouveau trait de la mauvaise volonté du Chancelier que le manifeste que la Russie a fait publier[1] pour rappeler tous les Livoniens qui sont au service des puissances étrangères, mais dont je ne m'en ressentirai point, puisqu'il n'y a plus guère de Livoniens dans mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3649. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Schweidnitz, 10 mai 1749.

Votre dépêche du 29 d'avril dernier m'a donné beaucoup de satisfaction, et comme je suis tout-à-fait de votre sentiment que, vu la situation présente des affaires, je n'aurai jamais rien à espérer de l'Angleterre,[2] je serais bien aise de savoir de vous les motifs qui devaient m'engager d'acquitter les sommes anglaises hypothéquées sur la Silésie, si de mon côté je ne puis rien me promettre pour l'exécution des engagements que l'Angleterre a stipulés en ma faveur. La réciprocité fait régulièrement la base de tout engagement; la garantie qui m'a été

[1] D. d. Moskau 3. März a. St. 1749. — [2] Vergl. S. 519.

donnée en parle clairement. Si ainsi je pouvais prévoir que l'Angleterre ne voudra point accomplir ce à quoi elle s'est engagée envers moi, il me semble qu'il serait dur que je dusse moi seul observer les engagements que j'ai avec elle. Vous m'expliquerez donc vos idées là-dessus, et cela d'une façon bien détaillée, afin que je sache comment vous pensez à cet égard,

Federic.

Nach dem Concept.

## 3650. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Schweidnitz, 10 mai 1749.

Chambrier berichtet, Paris 25. April: „Dans la dernière conférence que j'ai eue avec le marquis de Puyzieulx, ce ministre . . . s'applaudit des instances que la France avait faites de bonne heure à Londres pour faire connaître à la cour britannique que, si elle voulait rentrer en guerre, elle n'avait qu'à laisser aller les affaires du Nord comme elles allaient, mais que la France pouvait assurer l'Angleterre qu'avant qu'il fût un an, Sa Majesté Très Chrétienne serait obligée de prendre part à la guerre du Nord, et que, l'Angleterre ne pouvant se dispenser d'en faire autant, la guerre deviendrait générale. Que ce discours, dit à Londres plusieurs fois sans avoir un air de menace, n'avait pas laissé que d'y faire impression; qu'à la vérité la cour britannique avait fait entendre dans sa réponse qu'elle n'était pas maîtresse des cours de Vienne et de Russie, et que, si celles-ci voulaient faire absolument quelque chose malgré les représentations de l'Angleterre, celle-ci ne pourrait pas l'empêcher: mais quoi que cela puisse être, ajouta le marquis de Puyzieulx, je crois pourtant que, si l'Angleterre ne veut pas sincèrement la guerre dans le Nord, les cours de Vienne et de Pétersbourg déféreront à ses sentiments . . . Le marquis de Puyzieulx passa ensuite aux principes invariables dans lesquels il était de conserver la plus grande union entre Votre Majesté et le Roi son maître. Nos intérêts sont les mêmes, ajouta-t-il, et pourvu que nous les favorisions par un système suivi et constant, nous ne devons pas nous piquer de vouloir toujours le faire par les mêmes voies . . . On ne nous fera jamais prendre le change sur ce qui pourra nous être dit contre le roi de Prusse; mais quand il pourrait arriver que ne nous ne

Vos dépêches du 25 et du 28 du mois dernier d'avril m'ont été bien rendues. Je suis persuadé comme vous que l'événement du renvoi du comte de Maurepas me pourra être fort indifférent; au contraire j'ai lieu de croire qu'il n'a jamais pensé trop favorablement sur mon sujet.

J'ai été bien édifié des sentiments que le marquis de Puyzieulx vous a déclarés dans la dernière conférence que vous avez eue avec lui, et dont vous m'avez rendu compte dans votre relation du 25 passé. Vous pouvez l'assurer que de mon côté je resterai inséparablement uni à la France, dont je regarde les intérêts comme les miens, et que j'éviterai soigneusement tout ce qui pourrait faire trop entrevoir aux autres l'intelligence où la France est avec moi; que quant aux affaires du Nord, je serai toujours content des biais dont la France se servira pour y prévenir des troubles, et pourvu qu'elle continue de conjurer l'orage, tout comme elle a déjà commencé de le faire avec assez de succès, les moyens dont elle usera pour arriver à cette fin, autant souhaitée de moi, me seront toujours agréables.

penserions pas quelquefois de même sur certaines choses, il ne faut pas que les autres le sachent, et encore moins, qu'ils puissent croire que nous nous défions l'un de l'autre."

En attendant, il faut voir l'effet qu'opérera en Russie la déclaration que l'Angleterre a promis de faire là-bas; mais j'avoue que je regarde comme un nouveau trait de la fureur du Chancelier les avocatoires que la Russie a fait publier en forme de manifeste pour rappeler tous les Livoniens qui sont au service des puissances étrangères,[1] et dont vous recevez ci-clos un exemplaire. Je dois vous dire à cette occasion-là que, selon des nouvelles que j'ai eues de très bon lieu, la cour de Vienne paraît fort embarrassée dans le moment présent par rapport à la conduite de celle de Russie. Il est constaté que c'est la première qui a soufflé la dernière pour l'engager à troubler la tranquillité du Nord, dans la forte persuasion où elle était qu'elle y entraînerait l'Angleterre et qu'elle en serait appuyée; mais comme elle a manqué son but, par les déclarations vigoureuses que la France a faites, son grand embarras est à présent de retenir la Russie, pour que les démarches de celle-ci n'aillent pas trop loin, dans un moment où elle croit que ce serait hors de saison; ainsi qu'il reste à voir quelle impression ces déhortatoires feront sur la Russie et si celle-ci voudra se laisser arrêter ou non. Ce que vous ne laisserez pas de communiquer confidemment au marquis de Puyzieulx. Au surplus, je trouve superflu que vous m'envoyiez encore les gazettes imprimées de Paris, parcequ'ordinairement elles sont de trop vieille date à leur arrivée ici.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3651. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 10 mai 1749.

Je viens de recevoir les dépêches que vous m'avez faites du 5 de ce mois, sur lesquelles je vous dirai que je ne saurais qu'applaudir à la résolution que la cour de Suède a prise de nommer le baron de Hamilton pour l'envoyer à celle de Londres.

Je ne crois pas que mes intérêts perdront par l'événement qui vient d'arriver à la cour de France par rapport au renvoi du comte de Maurepas; j'espère plutôt d'y gagner, ce ministre ne m'ayant point paru être dans de bons sentiments à mon égard.

Quant aux insinuations que le marquis de Valory vous a faites en conséquence de la dépêche qui lui a été apportée par un courrier,[2] je

[1] Vergl. S. 521. — [2] Podewils' Bericht vom 5. Mai sagt: „La fin de la dépêche roulait sur l'importance de certains ménagements et liaisons secrets à prendre entre Votre Majesté et la Porte Ottomane, qui lui pourrait être avec le temps d'un prix et d'un avantage infini, vis-à-vis des cours de Vienne et de Russie. Le marquis de Puyzieulx ajoute que, s'il lui était permis de s'expliquer librement, il trouvait que Votre Majesté poussait la délicatesse et la circonspection sur cet article un peu trop loin; qu'il y aurait

vous en parlerai à mon retour à Berlin où nous pourrons nous concerter sur tout ceci avec ledit marquis.

Je vous adresse la réponse que je viens de faire au margrave de Schwedt avec une lettre à la Margrave, que vous ferez parvenir à leur direction. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3652. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Die Kronprinzessin von Schweden schreibt, Stockholm 23. April: „. . . Vous jugerez mieux que moi s'il ne sera pas nécessaire, à l'heure qu'il est que la partie est liée et les frais faits, de s'expliquer d'une façon précise et de travailler à un repos permanent dans le Nord sous la garantie de la France et de l'Angleterre. Cette opération n'empêcherait pas de songer à une contre-ligue propre à servir à tout événement et à contre-balancer celle qui s'est contractée à Vienne. Outre la Prusse, la Suède et la France, on y pourrait faire entrer l'Espagne et la Sardaigne, peut-être même, moyennant quelque patience et manége, le Danemark, et que sait-on si la Saxe, redressée dans ses vrais intérêts et amorcée par des subsides offerts par la France, ne s'y porterait pas aussi, lorsqu'elle y verrait une sûreté entière? Cette besogne faite, il ne resterait que la Porte Ottomane à mitonner, afin de pouvoir la mettre en mouvement, lorsque le cas l'exigerait. J'ai tant entendu prêcher ce plan et je l'ai trouvé si sensé, selon moi, que je ne saurais m'empêcher de vous le répéter, quoique je sache qu'on en a déjà depuis quelque temps fait part à M. Rohd"[1]. . .

[Berlin, 14 mai 1749].

Nous allons actuellement, sous la médiation de la France, négocier une alliance avec le Turc; quant au Danemark, je suis fort de votre sentiment; pour la Saxe, ni nous n'en avons besoin, ni vous ne devez vous en embarrasser.

Quant à la sûreté à prendre contre les Russes, il n'y a qu'à voir l'effet qu'opérera là-bas la déclaration de l'Angleterre, et quoi qu'on puisse faire d'ailleurs, il est impossible de finir vos armements, avant que de voir le Prince établi sur le trône.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt die Antwort der Kronprinzessin, Drottningholm 10. Juni.

---

## 3653. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. Mai 1749.

Wegen der differenten Depeschen, welche Se. Königl. Majestät von Dero auswärtigen Ministres mit den letzteren Posten erhalten und gestern

moyen de prendre des arrangements pour dérober à toutes les autres puissances la connaissance de ce qui se traiterait là-dessus secrètement, soit par le canal de la France ou celui de la Suède, avec la Porte." Vergl. S. 307.

[1] Vergl. Nr. 3637 S. 515.

dechiffriret gelesen haben, soll Ew. Excellenz ganz gehorsamst melden, wie des Königs Majestät allergnädigst befohlen, dass dem p. von Ammon[1] zu antworten, dass nach der Antwort, welche er von dem Comte de Chavannes erhalten, er die ihm committirt gewesene Negociation nur ganz fallen lassen und die erhaltene Pleins-pouvoirs[2] unter gewissen Praecautionen wieder einsenden soll. An den Baron von Chambrier aber wäre zugleich zu schreiben, dass da Se. Königl. Majestät gesehen, wie es dem französischen Hofe nicht eben angenehm gewesen, wenn Dieselbe gewisse Engagements mit dem sardinischen Hofe nähmen,[3] so hätten Höchstdieselbe auch die von dem Marquis de Puyzieulx deshalb angeführte Ursachen von solcher Erheblichkeit gefunden, dass Sie diese Negociation gänzlich fallen lassen; welches der von Chambrier dem Marquis de Puyzieulx auf eine vor solchen etwas flatteuse Art insinuiren sollte.

An den von Voss zu Dresden sei auf das Postscriptum seiner Dépêche vom 10. dieses wegen des Verlangens des französischen Ambassadeurs, damit des Königs Majestät Sich vor ihn interessirten, zu dem Posten in Schweden[4] zu gelangen, zu antworten, wie er gedachtem Ambassadeur von Sr. Königl. Majestät wegen die obligeanteste Complimenten machen und ihm auf das douceste zu verstehen geben sollte, dass, so gerne Höchstdieselbe Sich vor ihn in allen Stücken, so demselben Vergnügen machen könnten, employiren möchte, Sie dennoch in solchen Sachen, als wie die Nomination derer Ministres von Frankreich an auswärtigen Höfen wären, Sich nicht wohl unternehmen dörften, noch Deroselben zukäme, Sich davon directement zu meliren, weil das französische Ministerium solches mit vieler Jalousie ansehen würde. Es werde der Ambassadeur auch selbst einsehen, dass vor andere Puissancen sich dergleichen nicht wohl schickte; inzwischen da Se. Königl. Majestät ihm viele Obligation hätten, so werde Sie sehen, ob Dieselbe etwas zu seinem Vergnügen darunter indirectement ausrichten könnten, und zu dem Ende an Dero Minister in Frankreich das nöthige rescribiren. Im übrigen sollte der von Voss gedachtem Ambassadeur alles obligeante über dessen Sujet von Sr. Königl. Majestät wegen sagen und über vorermeldetes eine schöne Sauce machen.

An den von Chambrier sollte, jedoch nur zu seiner Direction, das Verlangen des p. Des Issarts communiciret werden, mit dem Beifügen, wie Se. Königl. Majestät wohl einsähen, dass Sie Sich davon nicht meliren könnten; er sollte aber dennoch adroitement gegen die guten Freunde des Des Issarts oder auch wo er, der Chambrier, es sonsten convenable fände, etwas davon hinwerfen und zu verstehen geben, als wenn er mit etwas davon chargiret wäre, damit, wenn der Des Issarts davon benachrichtiget würde, er den guten Willen Sr. Königl. Majestät daraus ersähe.

[1] Vergl. Nr. 3654. — [2] Vergl. S. 514. — [3] Vergl. S. 513. — [4] Vergl. S. 520.

Von der Relation des Herrn von Rohd vom 29. voriges seind des Königs Majestät sehr zufrieden gewesen[1] und haben declariret, dass der Einhalt derselben ganz und gar Dero Intention gemäss wäre, Sie auch davon völlig d'accord wären. Wonächst Sie auch auf beide Relations des Diestel[2] vom 3. und 6. dieses declariret, wie es Deroselben freue, dass die Sentiments beider Höfe admirabel mit einander stimmten (weshalls dem Diestel dasjenige, so der von Rohd berichtet, zu communiciren sei), und wäre demnach zu wünschen, dass die Négociations dieserwegen bald entamiret werden könnten; denn wenn man Apparences sähe, in einer Réconciliation mit beiden Höfen zu reussiren, alsdenn je ehe je lieber dazu zu thun sein würde, um die Desseins des russischen Hofes zu unterbrechen und zu praeveniren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

## 3654. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 17 mai 1749.

Ammon berichtet, Haag 5. Mai: „Vendredi dernier, le pensionnaire de Hollande, Gilles, reçut de la part du prince d'Orange un billet par lequel on l'avertissait de demander incessamment sa démission, faute de quoi elle lui serait donnée . . . Sa disgrâce ne provient que d'avoir déplu au comte de Bentinck."

Haag 9. Mai: „Concernant le traité à faire avec le roi de Sardaigne, je ne serai pas dans l'embarras de traîner cette négociation en longueur.[3] Chavannes vient de recevoir la réponse qu'il attendait, et à ma grande surprise il m'a déclaré que l'affaire ne pourrait être entamée pour le présent, tant parceque lui-même avait ordre de se rendre incessamment à Turin, que parceque le Roi son maître avait actuellement de si grands ménagements à garder avec la cour de Vienne qu'il n'osait la désobliger par une alliance avec Votre Majesté."

Vos deux rapports du 5 et du 9 de ce mois, m'ont été bien rendus à mon retour ici de la Silésie. Je me réfère par la présente à ce que je vous ai fait rescrire par le département des affaires étrangères[4] sur ce que vous ayez à renvoyer en cour les pleins-pouvoirs qui vous sont parvenus de ma part pour entamer la négociation dont il a été question avec le ministre de la cour de Sardaigne, comte de Chavannes.

Quant au changement qui vient d'être fait dans le ministère de la République, dans la personne du conseiller pensionnaire, le sieur Gilles, il ne m'est aucunement douteux qu'il ne dût être suivi d'autres encore de plus grande conséquence, et je suis très persuadé, en même temps, que, si le prince d'Orange se trouvait conseillé actuellement par quelque esprit violent, les affaires de ce Prince ne feraient qu'en empirer davantage et risqueraient peut-être quelque revers des plus fâcheux.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Graf Tessin hatte zu dem preussischen Gesandten von der Geneigtheit des Kronprinzen zu einem Ausgleiche mit Dänemark gesprochen. — [2] Nachfolger Heusinger's als Geschäftsträger am dänischen Hofe. — [3] Vergl. S. 514. — [4] Vergl. S. 525.

## 3655. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 17 mai 1749.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 7 et du 10 de ce mois. Comme je vous ai fait savoir mes intentions par un rescrit du département des affaires étrangères[1] que vous recevrez à cette ordinaire, touchant la demande que l'ambassadeur de France m'a fait faire par vous par rapport au poste vacant de ministre de France en Suède, et que je n'ai rien à y ajouter, je m'y réfère, ne doutant pas que vous ne vous acquittiez bien habilement de tout ce que je vous ai ordonné à ce sujet.

Au surplus, je suis toujours bien aise d'apprendre que dans la dernière foire de Leipzig les intérêts des capitaux que mes sujets ont à prétendre à la charge de la *Steuer*, leur ont été payés généralement, et qu'on a fait tout ce qui a été possible pour acquitter les capitaux; aussi faut-il bien que les autres prennent encore patience jusqu'à ce que leur tour puisse venir pareillement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3656. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 17 mai 1749.

J'ai reçu vos deux dépêches du 2 et du 5 de ce mois. Les sentiments que le marquis de Puyzieulx vous a marqués encore sur mon sujet, m'ont fait bien du plaisir, et je serais content si une bonne fois lui et le comte de Saint-Séverin se pourraient entièrement défaire de ces préjugés que mes ennemis, comme vous dites, ont su graver dans leurs esprits, par rapport aux finesses et à un raffinement de politique tendant à rembarquer la France dans une nouvelle guerre que l'on m'a attribué calomnieusement. Le temps me justifiera que rien n'a été plus contraire à mes intentions. En attendant, vous ne laisserez pas de dire mille politesses de ma part au marquis de Puyzieulx sur sa façon présente de penser à mon égard, et de l'assurer que j'irai toujours de concert avec la France et que je ne négligerai rien de tout ce qui pourra contribuer à rendre la dernière paix stable et solide et à écarter une nouvelle guerre. Vous direz encore à ce ministre que, comme j'avais remarqué, par un de ses discours qu'il avait eu avec vous et dont vous m'avez rendu compte par une de vos depêches précédentes,[2] que cette alliance que j'avais envie de faire avec la cour de Turin, n'était pas trop du goût de la France, j'avais laissé tomber d'abord cette idée et donné mes ordres à mon ministre à la Haye de n'y plus toucher.

Au surplus, le marquis de Puyzieulx m'ayant fait faire par le marquis de Valory quelques insinuations sur différents sujets et en parti-

[1] Vergl. S. 525. — [2] Vergl. S. 513.

culier sur de certaines liaisons à prendre avec la Porte Ottomane,[1] il n'y a eu que mon absence en Silésie qui m'a empêché de répondre d'abord là-dessus; mais comme je suis à présent de retour de ce voyage, j'ai parlé moi-même au marquis de Valory et me suis expliqué avec lui d'une façon que M. de Puyzieulx, à ce que j'espère, aura lieu d'en être satisfait.[2]

Il m'est revenu par des lettres de Vienne qu'on y avait des nouvelles d'une déclaration de guerre à craindre de la Porte contre la Russie et qu'il paraissait comme si la cour de Vienne commençait à en avoir ombrage. Quoique je ne compte que peu sur de pareilles nouvelles, néanmoins je suis persuadé qu'une simple appréhension de la part de la cour de Vienne d'une pareille guerre ne laissera pas de faire toujours un bon effet.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3657. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 17 mai 1749.

La dernière relation du sieur von der Hellen[3] me marquant la nouvelle qu'on croit être apportée par le courrier arrivé depuis peu de Constantinople, d'une déclaration de guerre à craindre de la Porte Ottomane contre la Russie, vous devez me mander ce qui en est véritablement, et si cette nouvelle donne de l'ombrage à la cour de Vienne. Quoique je ne fasse pas trop de fond sur de pareilles nouvelles, je crois cependant que même une simple appréhension de la cour de Vienne d'une rupture des Turcs avec la Russie ne saurait que faire un bon effet dans les circonstances présentes.

J'ai appris d'ailleurs qu'on doit avoir mis trois sujets sur le rang dont on en veut envoyer un à ma cour à la place du comte Chotek, savoir le prince Piccolomini et les généraux Colloredo et Porporati. Vous ne laisserez pas de prendre connaissance sur qui le choix pourra tomber, et de m'en informer.

Mes lettres de Moscou sont que la cour de Russie commence à présent à se raviser, de façon que la tranquillité publique au Nord pourrait bien n'être point troublée; j'ai bien envie de croire que la déclaration que le lord Hyndford a faite au chancelier de Russie, que l'Angleterre ne saurait point se prêter au renouvellement de la convention de subsides avec la Russie,[4] a eu beaucoup de part à la résolution que celle-ci a prise de ne vouloir point troubler le Nord.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 3651 S. 523. — [2] Vergl. S. 531. 534. — [3] Vertreter des Grafen Otto Podewils während dessen Reise nach Neisse (vergl. S. 492). — [4] Vergl. S. 453. 466.

## 3658. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 17 mai 1749.

J'ai tout lieu d'être satisfait de ce que vous me marquez dans votre dépêche du 2 de ce mois par rapport à la dernière conversation que vous avez eue avec le duc de Newcastle. J'attends à présent vos nouvelles sur la réponse que la cour de Russie a faite à celle de Londres, afin de pouvoir juger précisément si elle a été aussi satisfaisante que le sieur Tschernyschew l'a annoncée. L'on m'a marqué, en attendant, que la cour de Russie, ne voyant point jour à pouvoir entraîner actuellement l'Angleterre dans ses concerts avec celle de Vienne, commence à se raviser et à donner de l'espérance qu'elle pourrait bien rester, aussi, tranquille. Il y a de l'apparence que la déclaration que le lord Hyndford lui a faite en dernier lieu, savoir que l'Angleterre ne saurait pas renouveler la convention de subsides qu'elle avait eue avec la Russie, y a beaucoup de part. Quant à la cour de Vienne, elle continue à prôner ses sentiments pacifiques et à nier comme meurtre qu'elle ait jamais pensé à de nouveaux troubles, quoiqu'elle soit outrée de dépit de ce que ses espérances de pouvoir profiter des troubles au Nord sont allées, cette fois-ci, en fumée. Comme elle a voulu se faire un grand mérite d'une confidence que la cour de Dresde lui a fait faire et de la réponse qu'elle y a donnée, et que cette pièce est tombée par hasard entre mès mains, j'ai bien voulu vous la communiquer à la suite de cette dépêche,[1] quoique pour votre direction seule.

Au surplus, l'on vient de me marquer de Dresde que le sieur Williams serait bientôt rappelé et que l'on assurait positivement qu'il serait accrédité à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3659. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 17 mai 1749.

Vous deux dépêches du 21 et du 24 d'avril dernier me sont bien entrées. Quoique toutes les apparences paraissent indiquer que le ministère de la Grande-Bretagne ne voudra point se mêler des vastes projets des deux cours impériales, après la vigoureuse déclaration qu'a fait faire la France à l'Angleterre relativement aux affaires du Nord, et qu'ainsi la Russie se désistera des desseins qu'elle s'était formés pour rester tranquille, comme la cour de Vienne doit elle-même le lui avoir conseillé, vous n'en serez pas moins bien alerte et sur vos gardes et avertirez le ministre de Suède de l'être aussi, n'étant point douteux que le Chancelier, pour peu qu'il y voie l'occasion favorable, ne dût tâcher de con-

[1] Die Beilage liegt nicht vor.

tinuer ses ostenstations ordinaires par un campement de deux différents corps de troupes, dont l'un serait formé dans la Finlande et l'autre sur les frontières de la Courlande, pour chicaner peut-être ainsi la Suède, en lui prescrivant différentes conditions injustes, afin d'en prendre occasion pour embrouiller les affaires.

Cependant, je sais pour sûr et certain que l'Angleterre n'est actuellement point d'humeur à vouloir se prêter à une nouvelle convention de subsides avec la Russie et qu'elle a même donné ordre à milord Hyndford de le déclarer net et clair à la cour de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3660. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. Mai 1749.

Rohd berichtet, Stockholm 6. Mai: „Le sieur de Rudenschöld étant venu me voir avant-hier, j'ai profité de l'occasion pour lui parler en particulier au sujet d'une déclaration à publier ici pour détruire les bruits répandus comme si on voulait venir en Suède à changer la forme de son gouvernement . . . mais il m'a paru tout-à-fait du même sentiment que le comte de Tessin . . . soutenant qu'on ne pourrait procéder à une telle publication présentement sans commettre l'honneur de la Suède, et qu'en outre il était convenable de réserver ce pas pour quelque occasion d'éclat et indispensable."

Diestel berichtet, Kopenhagen 10. Mai, dass der französische Gesandte Lemaire ihm mitgetheilt habe: „Que tout ce qu'il avait fait jusqu'à présent ne consistait qu'en des pourparlers vagues . . . C'est à peu près la même manière dont il s'est expliqué envers le ministre de Suède. Je ne conçois pas les motifs qui engagent l'abbé Lemaire à agir avec tant de réserve à notre égard, car il est sûr qu'il travaille sous main au renouvellement du traité de subsides . . . Le langage qu'on a tenu ici au ministre de Suède est bien différent de celui du sieur de Jessen."[1]

Von der Hellen berichtet, Wien 10. Mai: „Le comte Barck vient de m'informer qu'étant retourné avant-hier chez le comte d'Ulfeld, il lui avait fait tout au long la déclaration dont sa cour l'avait chargé en dernier lieu au sujet des bruits qu'on avait fait courir qu'on songeait en

Wegen der gestern und heute allhier eingelaufenen Postsachen habe Ew. Excellenz schuldigst zu melden nicht ermangeln sollen, wie dass

1. Dem Herrn von Rohd auf seinen Bericht vom 6. dieses zur Antwort zu geben, dass so viel die darin enthaltene Publication einer Declaration quaestionis anlangete, Se. Königl. Majestät darunter nur allein die gute Absichten geführet hätten, dass dadurch die Sachen von Schweden noch mehr beruhiget werden sollten; daferne aber das dortige Ministerium einigen Anstand darin fände, so könnten des Königs Majestät Sich solches auch geschehen lassen.

2. Dem p. Diestel sollte auf seinen Bericht vom 10. dieses in Antwort gegeben werden, dass er es so hoch nicht nehmen sollte, wenn der Abbé Lemaire ihm mit einer Art von Reserve gesprochen habe, und dass er, der p. Diestel, sich wohl in Acht nehmen sollte, sich mit jenem deshalb nicht zu brouilliren. Warum die Dänen sich

[1] Vergl. S. 426. 518.

Suède à changer la forme du gouvernement; que ce ministre lui avait répondu qu'il ne manquerait pas d'informer l'Impératrice-Reine de ce qu'il venait de lui dire, et qu'il pouvait l'assurer d'avance que Sa Majesté Impériale serait très sensible à la marque d'amitié et de confiance qu'on voulait lui donner à cette occasion, et qu'elle aurait soin d'en faire un bon usage vis-à-vis de ses alliés."

Münchow berichtet, Glogau 14. Mai, „dass die englischen Waaren in Schlesien nicht impostiret [werden], sondern vielmehr diese Nachricht in Sachsen aus Jalousie gegen das hiesige Commercium ausgebracht . . . sein müsse."[1]

nicht so deutlich gegen den schwedischen Minister als gegen uns expliciren wollten, davon wäre wohl die Ursache, dass sie gerne von den Umständen profitiren und den Schweden den Brodkorb etwas hoch hängen wollten, um einen desto bessern Kauf zu bekommen.

3. Sei dem von Goltz zu Moskau in der an ihn zu expedirenden Antwort dasjenige zu communiciren, was der von der Hellen wegen des zwischen dem Kanzler von Ulfeld und dem schwedischen Minister Graf von Barck vorgewesenen Entretiens über die schwedischen Angelegenheiten umständlich berichtet habe; wogegen

4. Dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien das nöthige aus des p. von Klinggräffen heutigen Berichten wegen des Mystère, so der englische Hof von ihren aus Russland erhaltenen Dépêchen machete,[2] communiciret werden sollte.

5. So viel sonsten noch den in Abschrift hierbei kommenden Bericht des Herrn Grafen von Münchow anlanget, so wollen Se. Königl. Majestät, dass der Herr von Klinggräffen hiernach umständlich instruiret werden soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3661. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 mai 1749.

Mon intérêt et les circonstances présentes demandent absolument que je me prête à l'offre que la France, comme vous savez, vient de me faire[3] par rapport à des liaisons défensives à prendre secrètement avec la Porte Ottomane par le canal de la France, pour dérober à toutes les puissances la connaissance de ce qui se traitera là-dessus. Ma volonté est que vous deviez expédier les pleins-pouvoirs nécessaires pour le ministre de France à Constantinople, le sieur Desalleurs, afin de pouvoir en faire l'usage qu'il conviendra, et que, de plus, vous deviez faire le projet du traité de cette alliance défensive et me l'envoyer à ma révision.

Il serait superflu de vous recommander à prendre toutes vos précautions là-dessus, d'une façon que tout soit tenu dans le dernier secret

[1] Vergl. S. 449. 494. — [2] Vergl. Nr. 3662. — [3] Vergl. S. 523.

et qu'il n'en puisse transpirer la moindre chose. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 3662. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 20 mai 1749.

Je m'imagine que vous avez raison de penser, comme vous le marquez par votre dépêche du 28 d'avril dernier, que l'audience particulière qu'a eue en dernier lieu le comte de Bernes de l'Impératrice, ait eu principalement pour objet des compliments dont ledit comte a dû s'acquitter de la part de l'Impératrice-Reine envers cette Princesse, sur le bon ordre qu'avait tenu le corps auxiliaire russien pendant son séjour en Allemagne, et j'en suis d'autant plus persuadé qu'il ne m'est point probable que l'Impératrice eût voulu traiter sur quelque matière importante avec le ministre autrichien en présence du comte Woronzow.

La cour de Vienne discontinue toujours de plus en plus ses préparatifs guerriers et ne prône pas peu ses sentiments pacifiques.

Mes avis d'Angleterre portent que le ministère d'Angleterre avait reçu dernièrement un courrier de milord Hyndford, chargé d'amples dépêches de sa part audit ministère, et qu'il était venu aussi au comte de Tschernyschew un courrier de Russie, mais que le ministère d'Angleterre, tout ainsi que le comte Tschernyschew, secrétaient avec tant de soin le contenu de leurs dépêches que, quoiqu'il y eût déjà dix à douze jours qu'elles leur avaient été rendues, il n'en transpirait encore absolument rien, et que même les ministres des puissances auxquelles on avait promis la communication du contenu de ces dites dépêches, en avaient été frustrés jusqu'alors. Cette conduite mystérieuse me fait soupçonner qu'il se pourrait très bien qu'il y eût encore de cachée quelque anguille sous roche; nous ne tarderons néanmoins guère à découvrir ce qui en est et de nous mettre au fait du vrai de l'affaire.

En attendant, ce que j'ai bien voulu vous en dire, n'est que pour votre direction et pour vous mettre dans les voies à l'approfondir davantage. Vous serez d'ailleurs toujours fort attentif aux arrangements qu'on pourra prendre là où vous êtes à l'égard des troupes russiennes et m'en ferez fréquemment vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3663. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 20 mai 1749.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 6 et du 9 de ce mois. La conduite du duc de Newcastle me paraît inconcevable, quand il témoigne

tant d'embarras que vous dites quand il s'est agi de s'expliquer sur le contenu des dépêches que le courrier de Russie a apportées en dernier lieu, et, à moins qu'il n'y ait quelque nouveau jeu caché là-dessus, je n'y comprends rien; ainsi donc, vous tâcherez de votre mieux à pouvoir m'orienter là-dessus. Je ne veux pas cependant vous laisser ignorer qu'il m'est revenu de bon lieu que le comte Tschernyschew a donné encore assez de l'espérance à sa cour, dans des dépêches qu'il lui a faites au mois de mars dernier, que l'Angleterre pourrait encore accéder au traité d'alliance fait entre les deux cours impériales, et que c'est en conséquence de cela que la cour de Moscou a pris la résolution de faire communiquer, de concert avec celle de Vienne, par leurs ministres à Londres au ministère anglais les articles secrets dudit traité et insister à ce que lord Hyndford soit autorisé de passer à l'accession; anecdote dont vous me garderez le plus religieux secret et dont vous ne ferez nul autre usage que d'en guider vos recherches. Au surplus, mes dernières lettres de Moscou sont qu'il y avait toute l'apparence que la cour de Russie ne pensait actuellement plus à exécuter quelque grand dessein, vu que tous les arrangements qu'on y faisait, annonçaient assez qu'on ne songeait pas à retourner si tôt à Pétersbourg et qu'on ne doutait plus que l'Impératrice n'irait faire, au printemps de l'année prochaine, un voyage à Kiovie.

Quant aux insinuations que vous avez envie de faire au sieur Durand,[1] selon ce que vous en marquez dans votre dépêche du 6 de ce mois, vous ne devez pas hésiter un moment de les faire. Elles sont d'autant plus nécessaires que je sais par un bon canal que les deux cours impériales et encore celle de Londres sont extrêmement piquées contre moi de ce que j'ai réveillé un peu la France sur les vastes et pernicieux desseins qu'elles couvaient, et qu'elles voudront prendre à tâche présentement de tenter tout au monde pour mettre de la désunion entre la France et moi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3664. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 mai 1749.

Le sieur von der Hellen m'ayant marqué votre arrivée à Vienne par la relation qu'il m'a faite du 10 de ce mois, je vous ai fait communiquer par un rescrit du département des affaires étrangères ce qu'il m'est revenu par mes dernières lettres de Londres par rapport à l'embarras que le duc de Newcastle a témoigné quand il s'est agi de communiquer au ministre de France à Londres le contenu des dépêches qu'un courrier de Russie y a apportées en dernier lieu, embarras qui

[1] Vergl. S. 508.

me paraît d'autant plus étrange que mes lettres de Moscou m'apprennent qu'il y avait toute apparence que la cour de Russie ne pensait actuellement plus à l'exécution de quelque grand dessein, vu que tous les arrangements qu'on y faisait, annonçaient assez qu'on ne songeait pas à retourner si tôt à Pétersbourg, qu'on bâtissait à Moscou des palais, qu'on faisait des provisions et faisait transporter de Pétersbourg les carrosses de parade et les chevaux qu'on avait laissés dans cette ville-ci, et qu'on ne doutait plus que l'Impératrice n'irait faire, au printemps de l'année qui vient, un voyage à Kiovie.

Au surplus, je dois vous avertir que le chancelier comte Ulfeld est bien piqué contre vous, parcequ'il vous regarde comme celui qui a commencé à m'avertir de ce qu'il y pourrait être anguille sous roche dans la manœuvre entre les deux cours impériales, avis que je vous fais uniquement pour que vous puissiez vous diriger d'autant mieux avec lui, sans faire semblant d'en savoir la moindre chose. Je vous dirai d'ailleurs que je sais de bonne main que les deux cours impériales sont aussi outrées contre moi de ce que j'ai éveillé un peu la France contre les vastes et pernicieux desseins que ces deux cours couvaient dans l'espérance qu'elles cacheraient si bien leur jeu que la France s'endormirait et n'y verrait pas de si près, avant qu'elles eussent fait leur coup. Aussi veulent-elles particulièrement prendre à tâche à présent de faire jouer tous les ressorts possibles afin de mettre de la désunion entre la France et moi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3665. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 22 mai 1749.

J'approuve le projet pour le traité d'amitié et d'alliance défensive avec la Porte Ottomane que vous m'avez envoyé à la suite de votre rapport du 20 de ce mois et que je vous renvoie ci-clos. Quant au nombre d'années de cette alliance, vous le fixerez à dix ans.

Quoique j'aimerais bien que cette négociation fût conduite avec un tel secret qu'il n'en saurait transpirer rien aux deux cours impériales, cependant le mal ne sera pas fort grand quand même celles-ci s'en devraient apercevoir. Comme elles ont pris jusqu'ici à tâche à se lier tout alentour de moi, l'on ne saura raisonnablement désapprouver que je pense aussi à mes sûretés et que je tâche à me fortifier d'une alliance qui ne laissera pas que de leur imposer. Si malgré tout cela elles en veulent crier, nous crierons à notre tour en récriminant contre elles. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3666. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 12. Mai: „Votre Majesté verra par la gazette de Paris que j'ai l'honneur de Lui envoyer ci-jointe, comment y est rapportée la lettre que Votre Majesté a écrite au roi d'Angleterre.[1] On n'y fait nulle mention de ce que Votre Majesté y dit touchant la France et des engagements de cette couronne pour soutenir conjointement avec Votre Majesté la succession établie en Suède ... Je sais que cela les a blessés ici,[2] et uniquement par la crainte qu'ils ont que Votre Majesté ne les fasse entrer dans une nouvelle guerre, car plus je les vois aller en avant, et plus je les vois désirer de rester en paix."

Potsdam, 24 mai 1749.

Je veux bien ne pas vous laisser ignorer, sur votre dépêche du 12 de ce mois, qu'il me revient à un et qu'il m'est au fond assez indifférent de quelle manière on a fait insérer le précis de ma lettre en question au roi d'Angleterre dans les gazettes de Paris, et il me suffit que le roi d'Angleterre ait reçu cette lettre de ma part telle que je la lui avais écrite.

Comme, au reste, je vous ai envoyé, il y a plusieurs semaines, un état des troupes autrichiennes,[3] afin que vous puissiez le communiquer au marquis de Puyzieulx, et que vous ne m'en avez accusé jusqu'ici ni la réception ni l'usage que vous en avez fait, j'attends à en recevoir votre rapport par le premier ordinaire.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3667. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Goltz berichtet, Moskau 1. Mai, über eine Tags zuvor stattgehabte Unterredung mit Woronzow. „Ce digne homme est dégoûté plus que jamais du poste qu'il occupe, il craint même d'en être privé au premier jour; car il me dit en confidence que, malgré toutes les politesses qu'il avait témoignées depuis quelque temps au Chancelier, il lui était revenu de bonne part qu'il travaillait maintenant de toutes ses forces à l'éloigner des affaires et à engager sa souveraine à l'employer autrement, ou dans le pays, ou comme ministre dans quelque cour étrangère ... Tout ce que je lui ai dit pour lui inspirer de la fermeté, n'aboutit à rien, et je crains fort que le Chancelier ne parvienne en peu à son but, et que l'ami important ou plutôt timide ne soit obligé de suivre le torrent. J'en serais véritablement fâché, puisque Votre Majesté perdrait pas sa démission une personne constituée en dignité,

Potsdam, 24 mai 1749.

J'ai eu tout lieu d'être satisfait de l'explication que vous avez eue avec l'ami important, selon le compte que vous m'en avez rendu par votre dépêche du 1er de ce mois; mais si ne lui est arrivé quelque désastre quand la présente vous sera parvenue, vous chercherez quelque occasion pour lui parler en confidence, et vous lui direz alors de ma part, après un compliment des plus obligeants que vous saurez imaginer, que je le suppliais très instamment de prendre patience dans les circonstances où il se trouvait, puisque je savais pour sûr que le chancelier Bestu-

[1] Vergl. S. 445. — [2] Vergl. S. 500. — [3] Vergl. S. 428.

et moi le seul canal qui me reste pour me mettre en tant soit peu au fait des affaires de ce pays-ci."

shew était dans des transes et des inquiétudes mortelles sur le décès de sa belle-fille,[1] qu'il appréhendait fort, laquelle était, à ce que j'avais appris de très bon lieu, dans un état à ne pouvoir presque plus réchapper. Quand cette belle-fille serait une fois morte, il n'était pas à douter que cette chaude amitié qui avait régné entre le Chancelier et le comte Rasumowski se refroidirait, et que je conseillais alors à l'ami important de tâcher à gagner celui-ci et de lier sa partie avec lui; que par là il rétablirait sûrement tout-à-fait ses affaires et qu'il se pousserait plus loin qu'il ne l'avait peut-être jamais été. Vous observerez bien ce qu'il vous répondra là-dessus et en ferez votre rapport à moi immédiatement. Au surplus, vous vous êtes fort bien expliqué à l'égard du voyage que le comte Finckenstein a fait à Paris, et il est sûr qu'il n'a fait ce voyage qu'uniquement pour des affaires qui lui sont domestiques et qui regardent un héritage qui est échu à sa famille.[2] Quant aux nouvelles de Vienne, elles continuent d'être que cette cour-là a abandonné tout-à-fait pour le présent ses grands desseins pour exciter des troubles dans le Nord, ainsi que j'espère que l'orage qui a menacé le Nord, passera cette fois-ci encore.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3668. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 mai 1749.

J'applaudis parfaitement à la façon avec laquelle vous avez commencé d'agir avec le sieur Blondel,[3] et j'approuve surtout que vous l'ayez prévenu sur les politesses dont la cour où vous êtes voudra user envers lui pour le duper. Songez à le conserver dans cette bonne disposition où vous l'avez mis à votre égard, et tâchez, autant qu'il se pourra faire sans affectation, de gagner de plus en plus sa confiance et de vous emparer de son esprit, en l'avertissant honnêtement des piéges qu'on voudra lui tendre. Au surplus, il se peut que la cour de Vienne ait disséminé des bruits comme si l'on avait reçu des nouvelles de la Turquie que la Porte Ottomane avait pris ombrage des campements que la cour où vous êtes avait résolu de faire en Hongrie; néanmoins, comme il me revient de différents lieux qu'il y doit avoir du mécontentement à la Porte contre la Russie, vous ferez bien de donner quelque attention aux nouvelles de la Turquie, afin de pouvoir m'en donner des informations sur lesquelles je pourrai tabler. J'ai appris de bon lieu que les deux cours impériales ne sont pas tout-à-fait tranquilles sur les desseins de la Porte et que leurs ministres à Constantinople[4] ont reçu

[1] Tochter des Grafen Rasumowski; vergl. Bd. V, 272. 299. 317. — [2] Vergl. S. 420. — [3] Vergl. S. 460. — [4] Penkler und Neplujew.

ordre de leurs cours d'être alertes là-dessus et de s'entre-communiquer ce qu'ils en pourront apprendre.

·Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3669. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 24 mai 1749.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est bien entrée. Il serait trop tard et hors de saison que vous fissiez à l'heure qu'il est, là où vous êtes, la démarche que je vous avais ordonnée de bouche;[1] plutôt sera-t-il à voir présentement quel pli les affaires prendront à la foire prochaine de la Saint Michel, et, s'il arrivait, pour lors, que les circonstances parussent être désespérées, vous ne devez point, en ce cas, vous dispenser de parler, mes sujets ne pouvant et ne devant en aucune façon, par la mauvaise économie et le triste état des finances en Saxe, perdre avec cette dernière ce qui leur est dû de droit, mais être contentés à tous égards sur toutes leurs prétentions.

Ce que vous continuez à me mander sur ce qui fait l'objet de la mission du comte Sternberg,[2] est très fondé; cependant il ne m'importe plus tant actuellement quel parti pourra prendre la cour de Dresde qu'il le faisait il y a quelque temps. Vous tâcherez, ce nonobstant, sans toutefois vous faire remarquer beaucoup, d'être informé au juste du parti qu'embrassera la cour de Saxe, de même que de ce qui se chipote à ladite cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3670. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Potsdam, 24 mai 1749.

J'ai vu ce que vous me mandez, par votre rapport du 16 de ce mois, concernant la rupture de la négociation pour le renouvellement du traité de commerce entre la France et la république de Hollande, et je veux que vous soyez très attentif à ce qui se passera ultérieurement dans cette affaire.

La France, selon moi, serait à blâmer, si après tout elle faisait tant que de renouveler son ancien tarif avec la Hollande, tout l'avantage y ayant été stipulé pour la Hollande, sans qu'il en soit resté à la France que pure perte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 519. — [2] Voss bezeichnet als die Hauptaufgabe des Grafen Sternberg die Betreibung des Beitrittes Sachsens zu dem russisch-österreichischen Bunde. Vergl. S. 504.

## 3671. AU COMTE DESALLEURS, AMBASSADEUR DE FRANCE, A CONSTANTINOPLE.

Berlin, [24] mai 1749.

Monsieur le Comte de Desalleurs. Sa Majesté Très Chrétienne ayant bien voulu agréer que je me serve de votre entremise pour former certaines liaisons qu'elle souhaite me faire contracter avec la Porte Ottomane, je compte que vous sentirez d'autant moins de peine à vous charger de cette commission que vous n'ignorez point l'union étroite d'amitié et d'intérêt qui règne heureusement entre le Roi votre maître et moi, et qu'en travaillant à mes avantages et à mes intérêts, vous avancez en même temps les siens. Dans cette confiance, je vous adresse ci-clos le plein-pouvoir dont vous aurez besoin pour entamer la négociation, de même qu'un projet du traité que je serais bien aise de conclure avec la Porte. Comme cette pièce vous mettra parfaitement au fait de mes vues, et que d'ailleurs je ne doute pas que votre cour ne vous ait déjà instruit de la manière dont il faudra traiter l'affaire, et des précautions qu'il conviendra d'y apporter pour en ménager le secret, que je vous recommande sur toute chose, il me paraît superflu de l'accompagner d'instructions plus particulières, dont d'ailleurs un ministre aussi habile que vous et aussi rompu dans les négociations les plus importantes que vous l'êtes, n'aura pas besoin. Il me serait même assez difficile de vous en donner de plus précises, tant que je n'ai pas une connaissance plus exacte des dispositions de la Porte à cet égard et sur quels articles elle pourrait se prêter à mes désirs ou s'y refuser. Mais aussitôt que j'aurai reçu vos lumières là-dessus, je ne manquerai pas de vous informer avec plus de précision de mes sentiments et de vous mettre en état de conclure sans délai.

Je m'attends que vous aurez des obstacles et des difficultés à surmonter dans la poursuite de cette négociation, et, si elle réussit, je sais que ce n'est qu'à votre dextérité et à votre adresse et habileté reconnues que je serai redevable du succès, mes intérêts n'ayant jamais pu être confiés entre de meilleures mains que les vôtres. Aussi pouvez-vous être assuré que je vous en aurai une obligation des plus sensibles et que je saisirai avec plaisir l'occasion de vous donner des marques de mon estime, de mon affection et de ma reconnaissance, étant très parfaitement, Monsieur le Comte Desalleurs, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept. Das nähere Datum ergiebt die Antwort Desalleurs', Konstantinopel 25. October.

---

## 3672. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 27 mai 1749.

J'approuve parfaitement que vous ayez remis sous cachet volant au marquis de Valory le paquet contenant le projet du traité secret de

l'alliance défensive à conclure avec la Porte Ottomane, conjointement avec les pleins-pouvoirs et la lettre pour le comte Desalleurs. Si même les autres ministres étrangers à Berlin venaient à être informés du départ du courrier que le marquis de Valory a envoyé à sa cour, la défaite que vous avez imaginée avec celui-ci est assez plausible pour qu'ils ne dussent pas s'y arrêter, et d'ailleurs ils ne sauront jamais présumer de quoi il s'agit proprement. Au surplus, vous conviendrez vous-même que, comme les deux cours impériales ont tant de mauvaise volonté et point de ménagement à mon égard, je n'ai plus pu me dispenser à chercher de me fortifier d'une alliance qui leur imposera et les fera penser deux fois avant qu'elles en viennent au fait contre moi. De plus, la chose n'est pas nouvelle, et j'ai l'exemple de la France et de la Suède par-devant moi, outre que, dans le cas où je me trouve, et où tout semble conspirer contre moi, je dois bien faire de nécessité vertu. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

## 3673. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 27 mai 1749.

Vous avez parfaitement raison quand vous dites, dans votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'est parvenue à la fois avec celle du 13 de ce même mois, qu'on ne saurait assez admirer l'insigne effronterie de la cour de Vienne, qui, après avoir remué ciel et terre et fait jouer tous les ressorts imaginables pour mettre le Nord en combustion, afin de profiter de ces conjonctures contre moi, tâche à présent tout hardiment, comme si de rien n'était, de faire accroire dans le monde que ses sentiments ont toujours été des plus pacifiques relativement aux affaires du Nord, et qui même serait bien aise de pouvoir, s'il était possible, faire tomber sur autrui le soupçon du contraire.

Mais, quoi qu'il en soit, je vois assez que la tempête se dissipera pour cette fois-ci, et qu'il faudra diriger à présent son attention sur l'événement de la mort future du roi de Suède, duquel cependant on ne saurait jusqu'ici encore former un jugement solide, sur ce dont il pourra être question quand il arrivera.

Vous pouvez croire pour vrai que la Russie n'a encore pu donner de réponse à la dernière déclaration de la France, m'étant revenu que le courrier qui en a été chargé de la part de l'Angleterre, n'a fait que d'arriver à Moscou, après avoir passé par Vienne sur sa route; mais indépendamment de cela, mes avis de Russie portent que la cour de Russie ne battait, aussi, plus que d'une aile, et vous savez à coup sûr, sans que je vous le dise, que, dès qu'une fois ces sortes de concerts vastes se trouvent être dérangés entre des puissances alliées, elles sont longtemps, après cela, à convenir de nouveau ensemble sur quelque

chose; le chagrin, la méfiance et ce qu'il y a de semblable, s'en mêlant d'ordinaire pour les en retenir, de sorte que j'en augure que, si même les puissances mal intentionnées tâchaient derechef de couver quelque œuvre d'iniquité, aucune d'elles n'en voudrait mener le branle, par un manque de confiance sur la bonne foi de ses alliés.

Après tout, il faudra au moins que le roi d'Angleterre soit tout honteux de l'énorme fausseté et duplicité de son ministre,[1] et il ne pourra guère manquer d'être confus et chagrin d'en avoir permis et, qui plus est, fourni l'occasion à son dit ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 27 mai 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Vous ne vous épargnerez aucune peine pour savoir, s'il est possible, quelles peuvent être proprement les représentations qu'ont fait faire les cours de Vienne et de Londres à celle où vous êtes. Pour moi, je suis presque persuadé que, si l'Angleterre a fait faire certaines insinuations à la cour de Russie, elle l'aura fait d'une manière fort secrète et, avec cela, doucereuse, prétextant que, n'étant point présentement en fonds, mais se sentant assez dénuée d'argent, elle ne pourrait point se prêter à entrer dans une nouvelle guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3675. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 17. Mai, über eine Unterhaltung mit Blondel, der ihm mitgetheilt habe, dass ihm sowohl der Kaiser und die Kaiserin-Königin in seiner Antrittsaudienz, als der Graf Ulfeld in einer Conferenz, die Friedensliebe des wiener Hofes betheuert hätten; Graf Ulfeld hat dem französischen Geschäftsträger eine den Gesandten in Paris, London und Dresden desfalls zugeschickte Erklärung verlesen. „J'ai témoigné au sieur Blondel que ces pro-

Potsdam, 27 mai 1749.

Ce que vous avez dit au sieur Blondel, dans l'entretien que vous me marquez par votre dépêche du 17 de ce mois avoir eu avec lui, sur les protestations que lui a faites la cour de Vienne, est des mieux dit et pensé; aussi le marquis de Puyzieulx l'a-t-il reconnu lui-même, lorsque le marquis de

[1] Klinggräffen sagt in seinem Bericht vom 13. Mai über den Herzog von Newcastle: „Son coup a manqué; pendant quelque temps il a tâché de se sauver en mettant tout sur Votre Majesté, ainsi que le roi d'Angleterre me l'a déclaré positivement; mais je l'ai rectifié par tant de circonstances qu'il n'ose plus du tout toucher cette corde, et qu'il ne lui reste plus qu'un silence embarrassé."

testations étaient une marque non équivoque que la cour d'ici avait renoncé pour le présent à ses vastes desseins et qu'elle tâcherait d'en effacer jusqu'à la moindre trace, peut-être pour pouvoir les régler un jour et frapper le coup d'autant plus sûrement, lorsqu'il s'en présentera une occasion plus favorable. Il me parut être du même sentiment."

Stainville lui a fait les mêmes protestations de la part de la cour de Vienne, et il y a répondu sans détour à ce dernier que ce qu'il venait de lui donner à connaître, était la même chose que ce que la cour de Vienne avait fait dire à Dresde et à Vienne; que cela était bon, mais que, au fond, ce n'était rien dire, parceque le prétexte qu'on voulait se réserver à l'égard de la Suède, au sujet du changement de son gouvernement, pourrait donner lieu à une rupture sur cette couronne, quand même elle n'aurait rien fait dans son gouvernement qui pût faire dire avec raison qu'elle en avait changé totalement la forme, par un renversement entier de la situation où il est aujourd'hui, au pouvoir despotique. Que les Suédois n'avaient pas le dessein de se remettre sous cette forme de gouvernement, mais que, si les Suédois trouvaient à propos, lorsque le Prince Royal montera sur le trône, de corriger quelque abus qui s'était glissé dans le gouvernement, lui, de Puyzieulx, ne croyait pas que les voisins de là Suède fussent en droit d'en conclure que la Suède avait changé la forme de son gouvernement; que, si cependant ils voulaient, à cause de cela, attaquer la Suède, les amis de celle-ci ne pourraient pas se dispenser de la défendre, et qu'il le priait, lui, marquis de Stainville, de l'écrire à Vienne: ce dont j'ai bien voulu vous donner connaissance, vous recommandant d'ailleurs comme un des articles sur lesquels vous ayez à diriger votre attention principale, savoir de tâcher conjointement avec les ministres palatin et de Suède de retenir le sieur Blondel dans les bons sentiments qu'il nous a marqués jusqu'ici, et de le prévenir surtout sur les ruses de la cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3676. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 mai 1749.

Je suis très édifié du contenu de votre dépêche du 16 de ce mois, ayant pu me convaincre par la réponse que le marquis de Puyzieulx a donnée à celui de Stainville sur ce que celui-ci a eu ordre en dernier lieu de lui dire de la part de la cour de Vienne, de la façon de penser bonne et solide dudit marquis de Puyzieulx, et par laquelle il marque assez avoir très bien pénétré l'affaire dont il s'agit; aussi en ai-je fait compliment au marquis de Valory, lui disant là-dessus beaucoup de choses polies et obligeantes au sujet du marquis de Puyzieulx.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3677. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 28 mai 1749.

Je ne saurais rien ajouter à la façon judicieuse et solide dont le marquis de Puyzieulx envisage les choses par rapport aux desseins que couvent les deux cours impériales, et l'on ne peut s'en expliquer mieux qu'il a fait en sa réponse au sieur Blondel dont vous m'avez marqué le détail dans votre dépêche du 16 de ce mois. Aussi ma volonté est que vous devez lui faire un compliment bien flatteur de ma part sur ces sujets-là. En attendant, il est avéré que, malgré toutes les assurances que la cour de Vienne prodigue au ministre français qui y réside, sur ses sentiments pacifiques, les ostentions guerrières de la Russie ne vont pas moins leur grand train, et le chancelier Bestushew vient d'afficher de nouveau, dans les gazettes de Pétersbourg, que les ordres que l'amirauté y avait reçus en dernier lieu de Moscou, étaient de mettre incessamment en mer douze vaisseaux de guerre, quatre frégates et deux galiotes à bombes; qu'on devait d'ailleurs, tandis qu'on armerait le reste des vaisseaux pour sortir au premier ordre, équiper outre cela cent galères, et qu'on avait enjoint au collége de guerre de tenir prêt une quantité de régiments à être embarqués dès qu'on le jugerait à propos, et que le nombre de ces troupes pourrait bien faire celui de 36,000 hommes; que les magasins en Finlande et en Livonie devaient être abondamment pourvus, au delà même de ce qu'il faut pour la subsistance de 40,000 hommes. Outre cela, l'on me marque de la Courlande que sept régiments d'infanterie, qui, selon le nombre qu'on en suppose, doivent composer 14,000 hommes, avec un régiment de cuirassiers formaient trois campements aux environs de la ville de Mietau.

Cependant toutes ces bravades ne m'embarrassent point, puisque je sais assez que ce ne sont que des ostentations toutes pures; reste à savoir si cela continuera de cette façon-là jusqu'à la mort du roi de Suède, et si la cour de Russie voudra alors pousser plus loin.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3678. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 mai 1749.

Ce que vous me marquez, par votre dépêche du 20 de ce mois, que le sieur Panin n'a point fait jusque là des démarches qui donnaient à connaître que sa cour ne fût pas contente[1] de la déclaration de la Suède relativement à la présente forme du gouvernement de celle-ci, s'accorde assez avec ce que mes dernières lettres de Russie me mandent, savoir que les apparences étaient que l'esprit d'animosité de la cour de Russie voudrait se radoucir et les sentiments pacifiques reprendre le

[1] Vergl. S. 503—505. 509.

dessus, qu'on n'affectait même plus tant que par le passé d'éviter le baron de Höpken et mon ministre de Goltz. Comme l'on y ajoute cependant que les conférences secrètes entre Bestushew et les deux ministres impériaux allaient toujours leur grand train, je crois pouvoir conclure de tout cela que la Russie a suspendu l'exécution de ses projets, concertés avec la cour de Vienne et le roi d'Angleterre, mais que l'on ne doit point encore se fier à cette bonace et que la Russie voudra peut-être attendre l'événement de la mort du roi de Suède, pour porter alors son coup à la Suède, en prétextant les moindres bagatelles comme des affaires de la dernière conséquence.

Quant au sentiment que le baron de Rudenschöld vous a témoigné comme s'il valait peut-être beaucoup mieux de parler d'un ton ferme à la Russie, j'avoue que je ne saurais pas encore y applaudir, parceque la Suède n'est pas encore dans la situation de pouvoir soutenir ce ton de fermeté, qu'en conséquence la Russie se soucierait fort peu de ce que la Suède lui dirait. Aussi direz-vous au baron de Rudenschöld que, selon moi, qui allait doucement allait sûrement, et qu'avant qu'on n'ait pu trouver de moyens de mettre en Suède toutes les têtes sous un même bonnet, le temps n'était pas encore venu où la Suède pourrait montrer de la vigueur envers la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3679. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 31 mai 1749.

Il se peut que, comme vous le marquez par votre dépêche du 8 de ce mois, le Chancelier ait effectivement été mécontent du contenu des dépêches parvenues en dernier lieu aux ministres des cours de Vienne et de Londres, et que ce soit là la véritable raison de cet air sombre que vous lui avez remarqué; mais il se peut aussi très bien, outre cela, que l'état désespéré de maladie dans lequel se trouve actuellement sa belle-fille[1] y ait contribué beaucoup; car je sais de bon lieu que cette maladie l'a mis depuis quelque temps dans de grandes angoisses et qu'il en a caché avec grand soin le triste état aussi longtemps qu'il l'a pu; et, en effet, la mort de sa belle-fille ne serait pas un article peu considérable pour lui, mais plutôt une affaire de la dernière conséquence, en tant que par cette mort il pourrait se voir destitué tout-à-coup du grand appui qui lui revient de la parenté du comte Rasumowski, et que d'ailleurs il se trouve à l'heure qu'il est dans une désunion extrême avec son propre fils.

Je suis entièrement de votre sentiment sur ce que vous dites que, selon vous, la Russie pourrait ne point vouloir commencer, cette année-

[1] Vergl. S. 536.

ci, d'hostilités contre la Suède. Je ne sais cependant point encore pour cela si la Russie ne voudra remuer, le cas de la mort future du roi de Suède venant à exister, et je suis presque porté à croire que la cour où vous êtes tâchera tôt ou tard de porter son coup à la Suède, en saisissant pour cet effet la moindre bagatelle qui se présentera, pour la relever et décrier comme une affaire de la plus grande conséquence. C'est pourquoi le plus sûr sera que vous ne vous reposiez pas trop sur les apparences, et moins encore que vous les pensiez assez fortes pour vous en endormir sur les affaires, mais qu'avec une attention non interrompue vous continuiez toujours à observer jusqu'aux moindres menées du Chancelier et de toute sa clique.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3680. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 31 mai 1749.

Chambrier berichtet, Paris 19. Mai: „Malgré la satisfaction que le marquis de Puyzieulx paraît avoir du bon effet qu'avaient produit les discours que la France a fait tenir en Angleterre[1] . . . il fit entendre au comte de Finckenstein et à moi qu'il voudrait bien avoir retenu les paroles qu'il avait dites, parcequ'il craignait que les autres n'en devinssent plus hardis, voyant que les démonstrations qu'ils avaient faites, avaient donné un si grand éveil, au lieu qu'il aurait fallu les mépriser et ne rien dire."

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et il faut que je vous dise en confidence qu'il y a des intervalles de temps pendant lesquels la conduite extraordinaire du ministère de France m'est assez incompréhensible. Il y a un temps où ce ministère pense bien au possible, mais il y en a un autre où il se laisse saisir tout-à-coup d'une terreur purement panique, sans savoir lui-même les ressorts qui lui font ainsi donner dans des travers.

Aussi ne saurais-je envisager autrement l'insinuation que, selon votre dépêche susalléguée, le marquis de Puyzieulx vous a faite, à vous et au comte de Finckenstein, que comme très inconsidérée, et il aurait été à souhaiter qu'ayant bien fait une bonne fois, il en fût resté là, sans en témoigner un regret tout-à-fait déplacé.

Je m'en console néanmoins en pensant que le ministère de France se verra tôt ou tard forcé de revenir des fausses idées qu'il paraît s'être forgées de ma façon de penser, qui cependant depuis bien longtemps devrait déjà lui être connue.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 467. 493—495.

## 3681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 31 mai 1749.

J'ai bien reçu vos deux dépêches du 24 et du 27 de ce mois. Je suis très content de tout ce que vous m'y marquez des bons sentiments de l'ambassadeur de France à mon égard, et je veux qu'après l'en avoir remercié convenablement, vous lui donniez des assurances positives de ma part sur le secret qui lui sera toujours gardé inviolablement ici, et que vous lui disiez qu'il pouvait compter fort et ferme que nous ne ferions jamais un mauvais usage, ou qui fût de nature à pouvoir lui faire du tort pour son particulier, des confiances qu'il voudrait bien continuer de nous faire.

Vous me mandez que jusqu'ici vous n'avez point pu parvenir encore à savoir l'objet sur lequel roulaient proprement les chipoteries entre les ministres impériaux et le comte Brühl; mais comme je me souviens avoir ouï autrefois de vous que vous saviez un canal par lequel vous pourriez, au moyen d'une centaine de ducats, vous orienter sur beaucoup de choses, je vous remets si vous ne jugeriez à propos de tâcher de le mettre en usage à cette occasion. Je vous loue, au reste, de l'adresse que vous avez fait paraître à la dernière foire de Leipzig de vous emparer de l'argent qu'il y avait en caisse, en faveur de mes sujets intéressés à la *Steuer* de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3682. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Juni 1749.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich resolviret habe, dass der Etatsminister Graf von Finckenstein nach seiner nunmehrigen Retour aus Frankreich als Wirklicher Geheimer Etats- und Cabinetsminister bei dem Departement der Auswärtigen Affairen gehörigermaassen introduciret werden soll, so habe Ich Euch solches hierdurch bekannt machen wollen, um alles deshalb benöthigte weiter besorgen zu können. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

---

## 3683. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 3 juin 1749.

Selon ce que vous me marquez par votre relation du 24 du mois passé de mai relativement au sieur de Blondel, vous vous prenez très bien avec lui, et j'espère que vous et vos amis continuerez toujours de la sorte que vous captiviez sa confidence. S'il donne quelque-

fois dans des travers, il ne faut point que cela vous rebute; au contraire, il est nécessaire que, vu son caractère et son génie que vous connaissez à cette heure, vous l'aidiez toujours adroitement à ne pas donner dans les piéges que la cour où vous êtes ne laissera pas de lui tendre de toutes les façons imaginables, et qu'il n'en soit pas la dupe. Il faut même que vous mouviez des intrigues pour y réussir. Et comme il est créature du maréchal de Belle-Isle, vous ferez bien du chemin avec lui en peu de temps quand vous l'assurerez convenablement du cas particulier que je faisais de ce maréchal et de la grande estime que j'avais pour lui eu égard à ses qualités personnelles. Au surplus, ne doutez point de ma discrétion sur tout ce que vous me manderez au sujet du sieur Blondel, et soyez assuré que je n'aigrirai jamais les choses au point de me plaindre de lui en France; car, outre que je connais trop mes intérêts là-dessus, je ne regarde les petits travers où il a donné jusqu'ici, que comme des bagatelles toutes pures qui ne valent pas la peine d'être relevées.

Federic.

Si l'on vous parle de nos arrangements, vous n'avez qu'à dire que les régiments vont se séparer. J'ai pitié de ces pauvres gens; Chotek est intrigué comme une maquerelle pour savoir à qui nous en voulons, et le Russe[1] est sur les épines; il n'y avait qu'à ne point tant faire les fanfarons et nous n'aurions pas remué, mais ils n'ont pas assez d'esprit pour cacher leur mauvaise volonté.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

## 3684. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 juin 1749.

Chambrier berichtet, Paris 23. Mai: „Dans la dernière conférence que j'ai eue avec Puyzieulx, je lui fis part ... des particularités et des réflexions contenues dans la dépêche de Votre Majesté du 10 de ce mois[2] ... Il me dit qu'il continuait d'être persuadé que, quelque mauvais dessein qu'eût le chancelier Bestushew pour troubler la tranquillité du Nord, il ne le croyait pas assez hardi, au risque des événements qui pourraient lui survenir, d'entreprendre une guerre qui pourrait le mener plus loin qu'il ne croyait; que le Grand-Seigneur[3] pouvait mourir ou être déposé, et que dans l'un ou l'autre de ces deux cas, la Russie se trouverait fort embarrassée lorsqu'elle se trouverait en guerre contre Votre Majesté et la Suède;

La réponse que, selon votre rapport du 23 du mois dernier de mai, le marquis de Puyzieulx vous a faite sur ce que vous lui avez insinué en dernier lieu en conséquence de mes ordres, est aussi juste et bien pensée qu'on la saurait désirer, ainsi qu'il n'y a qu'à souhaiter pour le bien de la France qu'il continue à penser également de cette façon-là. Comme mes dernières lettres de Londres, dont le département des affaires étrangères vous communiquera le précis, m'ap-

[1] Gross. — [2] Nr. 3650 S. 522. — [3] Mahmud I.

que la cour de Vienne était peut-être celle de toutes les puissances qui ont désiré d'allumer la guerre dans le Nord, qui s'y porterait avec le plus de facilité à parvenir à ce but, parcequ'elle se flattait que le dénouement en serait heureux pour elle, dès que ses alliés seraient une fois en train pour la seconder; que peut-être l'Angleterre ne serait pas fâchée de voir la guerre dans le Nord, pourvu qu'elle ne s'étendît pas plus loin; mais que lui, Puyzieulx, avait dit clairement à Londres que cela ne pourrait pas être, que si la guerre commençait dans le Nord, elle se ferait dans les Pays-Bas autrichiens peu de temps après . . . Puyzieulx m'ajouta que l'Angleterre avait décliné l'expédient qu'il lui avait proposé, il y a quelque temps,[1] savoir que la France et l'Angleterre donnassent chacune une déclaration par laquelle elles s'engageassent de retenir leurs alliés de toute hostilité, et qu'elles feraient cause commune contre celui qui voudrait faire la guerre."

prennent positivement que, malgré les sentiments pacifiques dont on fait tant de parade et à Londres et à Vienne, les affaires du Nord devenaient plus sérieuses tous les jours en Angleterre, où l'on tâchait de cacher l'exécution du premier plan; que les mouvements que le ministre de Russie à Londres, le comte Tschernyschew, se donnait à présent étaient extraordinaires; qu'on y parlait de nouveau de l'augmentation d'un nombre de matelots dont on n'avait plus parlé depuis le mois de février; que le duc de Newcastle à trouvé moyen de se lier plus que jamais avec le duc de Bedford, et qu'un de ces secrétaires d'État a dit dans la maison du ministre hanovrien Münchhausen que la réponse de la Russie serait satisfaisante, mais que, comme on ne pourrait faire fond sur les déclarations de la Suède et de ses alliés par rapport au changement du gouvernement et qu'il était à craindre qu'on ne cherchât qu'à leurrer la Russie et ses alliés jusqu'au moment qu'on jugerait favorable à ce grand événement, le roi d'Angleterre et son ministère croyaient être de la bonne politique d'être dans une bonne posture pour être prêts à les soutenir. Je crois que, quand tous ces avis seront parvenus au marquis de Puyzieulx, il sera convaincu de la pureté de mes intentions envers la France, et que les avis que je lui ai fait donner n'ont point du tout été sans fondement. De plus, il faut que vous sachiez que c'est à Dresde le même train comme à Londres, puisque là les ministres des deux cours impériales se donnent tous les mouvements possibles et qu'ils meuvent force d'intrigues pour attirer la cour de Dresde dans leurs vues et pour la faire accéder au traité dont ces deux cours sont convenues; qu'ils ont continuellement de secrètes conférences avec le comte de Brühl, dont on cache soigneusement le sujet devant l'ambassadeur de France. Ainsi, en combinant toutes ces circonstances-là, il paraît assez clair que les deux cours impériales n'ont point encore renoncé à leurs vastes desseins, et que, si elles ont été obligées d'en remettre la partie, les collusions et les artifices vont toujours leur grand train. Je sais, de plus, qu'on cherche à Vienne d'endormir au possible la France par de belles paroles et par des distinctions affectées qu'on fait là au ministre de France, mais vous ne savez que

[1] Vergl. S. 494.

trop qu'on n'en ose pas parler au ministère de France, de peur qu'il ne soupçonne de nouveau qu'on voudrait leur en imposer et les mener plus loin qu'ils n'ont envie d'aller.

Au reste, le comte de Finckenstein vient d'arriver ici et m'a fait son rapport de tout ce qu'il a cru nécessaire de m'apprendre pour mon instruction.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3685. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 3 juin 1749.

Je viens de recevoir à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 20 et du 23 de mai. Je n'ai jamais douté, et je me souviens de vous en avoir averti il y a déjà plusieurs semaines,[1] que, dès qu'un nouveau courrier de Russie arriverait à Londres, les dépêches qu'il apporterait là, opéreraient des mouvements extraordinaires de la part du comte Tschernyschew, puisque ses instructions seraient d'user de toutes sortes de ressorts et de faire les derniers efforts pour donner les plus chaudes alarmes au roi d'Angleterre et à son ministère par rapport aux vues qu'on attribue à la France, à la Suède et particulièrement à moi, jusqu'à faire craindre le roi d'Angleterre pour ses possessions d'Allemagne, afin de le presser par là d'entrer dans les vues des deux cours impériales et de faire accéder l'Angleterre au traité dont ils sont convenues entre eux.

C'est le même chipotage à présent à Dresde, où les ministres des deux cours impériales travaillent de toutes leurs forces pour le même but.

Voilà, à ce que je crois, ce dessous de cartes que vous soupçonnez, et ce peut être aussi à quoi se rapportent ces propos qu'un des ministres d'Angleterre a tenus sur la conduite que l'Angleterre devait tenir dans les affaires présentes du Nord.[2] Ce que vous devez tâcher au possible de développer encore mieux.

Malgré tout cela, je me figure qu'on n'entreprendra rien sur la Suède dans le moment présent, et qu'on remettra la partie jusqu'au cas de la mort du roi de Suède. Mais parceque, en attendant, le grand jeu des ennemis de la France et de moi est d'endormir la France sur tous ces manéges-là, votre première application doit être de tenir bien éveillé le sieur Durand, afin qu'il s'aperçoive et pénètre bien la grande duplicité des cours susdites et les ruses et mauvais tours de ces gens où vous êtes.

[1] Vergl. S. 466. — [2] Klinggräffen meldet schon in seinem Berichte vom 16. Mai, dass ein Mitglied des englischen Ministeriums sich über die Politik habe verlauten lassen, die England in den nordischen Angelegenheiten befolgen müsse. Der im Text erwähnte Bericht vom 20. Mai giebt den Inhalt dieser Aeusserung so wie dieselbe in Nr. 3684 an Chambrier mitgetheilt wird.

Au surplus, comme les froideurs du roi d'Angleterre envers vous continuent toujours, j'approuve fort que vous ne lui fassiez plus aussi exactement votre cour que vous l'avez fait jusqu'à présent puisque vous n'avez point besoin de souffrir ces affronts et ces déboires qu'on vous donne, ainsi qu'il vous sera libre d'aller aussi peu de fois à la cour que vous le voudrez. Quant au sieur Williams, tous mes avis se confirment qu'il viendra ici.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

## 3686. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 3 juin 1749.

La conversation qu'il y a eue entre le chancelier Bestushew et le baron de Höpken, dont vous m'avez rendu compte par votre relation du 12 du mai passé, marque assez clairement que les deux cours impériales ont remis cette fois-ci la partie; aussi les nouvelles qui me viennent de toute part le confirment. En attendant, je présume que l'on veut attendre là le cas de la mort du roi de Suède, pour voir s'il y aura moyen alors de pouvoir tenter quelque chose avec la Suède, pour lui porter le coup qu'on lui médite. Il est constant et sûr que la mauvaise volonté subsiste toujours, et aussi longtemps que celle-là subsiste, les conséquences en subsisteront également.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3687. AU COMTE DE POTOCKI, PALATIN DE BELCZ, A GLATZ.[2]

Berlin, 3 juin 1749.

Monsieur le Comte de Potocki. J'ai vu avec une satisfaction toute particulière, par la lettre que vous m'avez écrite le 26 du mois passé, que vous continuez toujours dans les sentiments d'attachement à mes intérêts dont vous m'avez déjà donné des preuves si convaincantes.

L'obligation que je vous en ai, est des plus parfaites, et je serais charmé de pouvoir vous le dire de bouche, si je n'appréhendais que votre présence à ma cour ne produisît un éclat qui pût être nuisible à vos propres intérêts et à vos affaires en Pologne.

Vous agréerez donc, j'espère, que je me réserve pour un temps plus convenable le plaisir de vous voir, et qu'en attendant je vous assure de toute l'étendue de mon amitié et de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur le Comte de Potocki, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 529. — [2] Aus Glatz. Graf Anton Potocki drückt in diesem Schreiben den Wunsch aus, im August auf der Rückkehr von einer Reise nach Frankreich dem Könige seine Aufwartung machen zu dürfen. Vergl. S 458.

## 3688. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 juin 1749.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 27 du mois passé de mai qu'on continue en Suède d'arranger sa défensive et de se mettre en état de n'avoir point à craindre quelque insulte. Ce qui me paraît encore mériter son attention, c'est ce qu'on ne devrait point négliger la flotte, puisque la Russie est encore supérieure, à tous égards, à la Suède dans cet article-là.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3689. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 juin 1749.

J'ai appris avec satisfaction, par la dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois passé de mai, que les ministres du roi de France commencent à penser sérieusement au rétablissement de sa marine, et que son Conseil est animé du même esprit pour arriver à ce but. C'est une chose indispensablement nécessaire à la France, et qui tiendra bien en respect ses ennemis. Quant aux affaires du Nord, mes lettres continuent à me marquer que selon toutes les apparences le chancelier Bestushew ne se laissera pas si tôt rebuter dans la poursuite de ses intrigues et de ses machinations à la cour d'Angleterre, malgré le peu de jour qu'il voyait jusqu'ici de l'entraîner dans ses vues, de façon que, tant qu'il lui restera la moindre lueur d'espérance de pouvoir dissiper les sentiments pacifiques de cette cour, il ne cesserait point de mettre en usage tout ce que son esprit fourbe lui fournirait d'expédients pour y réussir, voyant bien que, malgré toute sa rage contre la Suède, il ne saura s'embarquer dans aucune entreprise de vigueur contre elle sans la concurrence de l'Angleterre. Mais comme ces affaires n'allaient pas assez bien à son gré et à celui de sa clique, on n'avait pas de la peine à s'apercevoir par la conduite du Chancelier et du ministre autrichien, le général Bernes, de leur animosité et du dépit qui les rongeait de rencontrer tant de difficultés pour suivre leur pointe. L'on ajoute que le chancelier Bestushew ne cessait pas de presser le lord Hyndford de faire de nouvelles représentations à sa cour sur la nécessité absolue qu'il y avait d'être sur ses gardes contre la Suède et ses alliés, afin d'être prêt à s'opposer à forces réunies aux desseins que les Suédois pouvaient avoir de changer la forme de leur gouvernement présent après le décès du roi de Suède.

Pour ce qui est de mes lettres de Vienne, elles confirment que la cour de Vienne ne néglige rien au monde pour gagner le sieur Blondel et pour lui faire accroire que toutes les alarmes que j'avais données à sa cour, n'étaient que des chimères inventées à dessein pour semer et

entretenir une défiance continuelle entre la France et l'Impératrice-Reine, et quoique le sieur Blondel convînt que la cour de Vienne avait eu des desseins dangereux, que néanmoins les discours mentionnés, avec d'autres illusions que la cour de Vienne s'efforce à lui faire, n'avaient pas laissé de l'ébranler d'autant plus qu'il se berçait de l'idée qu'il saurait être l'instrument pour rétablir une parfaite confiance entre la France et la cour de Vienne et même de rapprocher celle-là avec la Russie, et que de la part de la cour de Vienne l'on avait tout le soin de l'entretenir dans cette erreur. Ce que je ne vous communique cependant qu'absolument pour votre direction seule et pour vous faire voir combien la cour de Vienne a pris à tâche présentement de détacher, s'il est possible, la France de moi et d'endormir celle-ci sur ses vrais desseins.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3690. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 juin 1749.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de mai dernier. Les avis que je reçois du Nord, continuent également tous à me confirmer que, selon toutes les apparences, l'orage qui semblait s'y être formé se dissiperait encore pour cette année-ci. Il faut que le sieur Blondel soit un homme bien faible, pour se laisser tourner aussi facilement de tant et tant de manières. Je suis bien aise toutefois qu'il ait écrit à sa cour que, selon lui, le conseil que les comtes d'Ulfeld et de Kaunitz lui ont donné de faire la première visite au ministre russien, le comte de Bestushew, était bon et raisonnable, puisque sa cour se pourra convaincre par là à quel point il est préoccupé, de même que de la facilité qu'il y a de lui faire prendre telles impressions qu'on veut, et qu'elle ne laissera pas à coup sûr de lui en faire une verte mercuriale.

Vous observerez d'être fort attentif à me mander ce qui vous parviendra d'avis relativement aux dispositions des Turcs, d'autant plus qu'il me paraît assez que les Turcs sont à l'égard de l'Autriche ce que les Russes sont au mien. Quant aux généraux qui ont été sur le tapis là où vous êtes, pour en envoyer un d'entre eux à ma cour,[1] je sais présentement que le général Porporati s'en est aussi excusé, de manière qu'il faudra que la cour de Vienne pense à quelqu'autre sujet pour s'en servir à faire relever ici le comte de Chotek de son poste.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Vergl. S. 528.

## 3691. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Voss berichtet, Dresden 30. Mai: „Malgré la misère qu'on a vue à la dernière foire, on ne voit point de changement à présent, les dépenses restent toujours les mêmes, et quand un artisan ne veut plus travailler ou qu'il demande son payement, on l'envoie aux arrêts. Le Roi se divertit cependant journellement à la chasse d'hérons, le premier ministre et une assez grande suite accompagnent Sa Majesté, et la dépense pour les chevaux va assez loin. Comme le Roi m'avait invité d'y venir un jour, je m'y suis rendu hier et j'ai observé que, malgré toutes les requêtes qu'on jette dans le carrosse du Roi, le comte Brühl se soutient toujours. On remarque cependant que ce ministre est depuis quelque temps de très mauvaise humeur, et on lit l'inquiétude sur son visage. On prétend que c'est l'arrivée du maréchal de Saxe qui l'intrigue, et l'on est du sentiment que jamais le comte de Brühl n'a tant risqué qu'à présent."

Voss berichtet, Dresden 2. Juni: „L'arrivée du maréchal de Saxe est regardée ici comme une grande époque. On l'attend dans quinze jours et l'on craint un changement dans le ministère . . . Pour moi, j'ai de la peine à me persuader que le Roi puisse gagner sur lui de l'éloigner, et reste à savoir même si en tout cas ce changement serait convenable aux intérêts de Votre Majesté . . . Un autre ministre travaillerait peut-être à remettre les finances et à rétablir le militaire sur un meilleur pied, au lieu que le comte de Brühl ne fait que de déranger les finances et ruiner le militaire."

Potsdam, 7 juin 1749.

Tout ce que vous dites par votre dépêche du 30 de mai dernier, est beau et bon; il ne m'est cependant point probable que la partie adverse du comte de Brühl parvienne encore aussi facilement à l'éloigner du Roi son maître, ce ministre pouvant être comparé à un arbre qui a jeté de trop profondes racines pour être renversé tout d'un coup.

La considération principale qu'il y a à faire à cela, est que, si après tout on pouvait en venir, là où vous êtes, à vouloir congédier le comte de Brühl, on s'y trouverait fort embarrassé, n'y ayant point d'autre dont ils puissent se servir à le remplacer, le comte de Lynar y manquant de tête et pensant tellement en bon Autrichien et Russe que le maréchal de Saxe ne pourrait absolument point se flatter de trouver son compte avec ce dernier.

Federic.

P. S.

Après avoir achevé ma dépêche, je viens de recevoir celle que vous m'avez faite du 2 de ce mois. Je conviens tout-à-fait avec vous qu'aucun ministre à Dresde ne nous saurait tant convenir que le comte Brühl; aussi ne vous mêlerez-vous en aucune manière de toutes les intrigues qu'on voudra jouer contre lui, mais laisserez aller les choses à cet égard tout comme elles voudront, sans y prendre part ni en noir ni en blanc. Je veux même que, quand l'orage commencera à gronder, vous deviez tâcher à parler confidemment à ce ministre et lui dire un compliment poli de ma part, en lui insinuant que je n'ignorais point les desseins que ses ennemis et envieux voudraient mettre en œuvre contre lui, mais que je vous avais ordonné expressément de ne vous en

mêler en aucune façon, par l'estime particulière que je faisais de son personnel.

Nach dem Concept.

## 3692. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 7 juin 1749.

Votre dépêche du 15 de mai dernier m'est bien parvenue. Toutes les circonstances qui se manifestent à l'heure qu'il est, indiquent suffisamment que les troubles qui semblaient vouloir s'élever au Nord, n'auront point encore lieu au moment présent, et il ne m'est point étrange que le chancelier comte de Bestushew en soit irrité à l'excès. Mais à qui importe? Nous avons gagné du temps, et nos envieux ne seront point à même présentement de faire réussir leurs vues dangereuses, comme ils auraient pu le faire, si le plan qu'ils avaient formé à cet égard entre eux, n'en avait été ébruité. Les deux cours impériales travaillent néanmoins encore toujours fort chaudement à Dresde pour tirer la Saxe de leur côté, afin de l'impliquer dans les projets complotés entre elles.

Comme, au reste, il m'est revenu d'assez bonne main de Dresde que le morne chagrin qu'a fait paraître depuis quelque temps le Chancelier, avait, entre autres, principalement pour raison le mariage de son frère avec la veuve de Haugwitz, en tant que ce mariage avait été très mal reçu de l'impératrice de Russie, au point même que cette Princesse était intentionnée d'invalider ce mariage, en déclarant la dame de Haugwitz pour une simple concubine, de quoi le Chancelier ressentait en secret un cuisant chagrin, et que d'ailleurs la cour de Vienne tâche de s'accommoder à la Russie en faisant traîner les audiences du grand-maréchal comte de Bestushew, pour que celui-ci ne puisse produire sa femme jusqu'à ce que ladite cour ait appris quelle face ce mariage du comte de Bestushew aura pris en Russie — mon intention est que vous preniez occasion de faire de tout ceci confidence à l'ami important, le conjurant toutefois de vous en garder un secret des plus impénétrables, que je devais indispensablement au canal par lequel cette nouvelle m'était entrée.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3693. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 juin 1749.

J'ai vu, entre autres, tout ce que vous me mandez de favorable, par votre dépêche du 30 de mai dernier, qui vous est revenu sur le personnel du marquis d'Havrincourt,[1] et mon intention est que vous

[1] Nachfolger Lanmary's (vergl. S. 520) als französischer Botschafter in Stockholm.

tâchiez de gagner d'une façon convenable, et sans y faire paraître la moindre affectation, la confiance de ce ministre de France, et que vous fassiez de votre mieux pour lui inspirer des idées et des sentiments aussi favorables qu'étaient ceux de son prédécesseur, quand il s'agissait du bien et des intérêts de la bonne cause.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3694. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 31. Mai, Blondel habe dem schwedischen Gesandten, Grafen Barck, im Vertrauen eröffnet: „Qu'à l'heure qu'il est que tout était tranquillisé, il était nécessaire qu'on rassurât et désarmât les Turcs, afin d'éviter le reproche de toute la Chrétienté d'avoir voulu les mettre au jeu; qu'il comptait d'écrire dans ce sens au comte Desalleurs et qu'il le priait d'en faire autant envers le ministre de Suède à Constantinople. — Le comte de Barck s'en excusa et lui répondit qu'il laissait à sa cour le soin d'instruire son ministre sur ce qu'il avait à faire." Barck's Vorstellungen haben den französischen Geschäftsträger vermocht, von seiner Absicht abzustehen.

Potsdam, 10 juin 1749.

Je suis très satisfait de la bonne conduite que vous et vos amis continuez de tenir avec le ministre de France; mais ce qui m'a bien étonné, c'est que celui a voulu risquer de prendre sur soi, et sans un ordre exprès de sa cour, de vouloir écrire au comte Desalleurs à Constantinople dans le sens qu'il a dit au ministre de Suède, selon le compte que vous m'en avez fait par votre relation du 31 du mois passé de mai; aussi la réponse que le comte de Barck lui a donnée là-dessus, est des plus sages et des mieux pensées.

Selon les dernières lettres de Londres, l'on attend encore la réponse que la cour de Russie doit envoyer au comte Tschernyschew, qui, en attendant, doit avoir dit qu'on n'en aurait autre que celle qu'on avait déjà eue. Je présume que ce procédé extraordinaire et ce silence affecté de la cour de Londres sur le contenu de la réponse de la Russie, ouvrira les yeux au ministère de France, qui s'apercevra qu'il faut absolument qu'il y ait eu de méchants complots sur le tapis, parceque les ministres anglais font voir tant d'embarras pour s'en expliquer; ce qui, à ce que j'espère, opérera que, quand même le sieur Blondel dût donner dans les piéges que la cour de Vienne lui tend, cela ne fera guère d'impression sur sa cour, qui saura mieux à quoi se tenir là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3695. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 10 juin 1749.

Votre dépêche du 20 de mai dernier m'est bien parvenue. Je continue toujours à être du sentiment que les affaires resteront dans

l'état où elles se trouvent présentement, et que l'orage qui avait d'abord paru menacer la tranquillité du Nord, a su être détourné pour cette fois-ci. Je présume que l'Angleterre, de son côté, laissera tomber toutes les matières qui pourraient la troubler, et qu'elle fera son possible pour apaiser les esprits, en tâchant de faire accroire au public qu'il n'y a point eu de concerts sur le tapis. Elle dirigera sans doute, avec cela, ses vues à endormir la couronne de France jusqu'au moment qu'elle pourra juger favorable à l'exécution soudaine des concerts prémédités, avant que la France puisse rouvrir les yeux du sommeil qu'on se peinera à lui faire prendre.

Quant aux nouvelles de Russie, elles paraissent indiquer que les affaires s'y tournent de façon à pouvoir en espérer que leur assiette y resterait tranquille.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3696. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 juin 1749.

Vous rencontrez fort bien quand vous dites, dans la dépêche du 30 du mois passé de mai, que le marquis de Puyzieulx devrait avoir senti, par le silence affecté que les ministres d'Angleterre tiennent envers le sieur Durand par rapport au contenu de la dernière réponse de la cour de Russie relativement à sa disposition sur les affaires du Nord, que cette conduite dénote clairement que la réponse en question est de nature qu'on ne sait pas comment la communiquer à la France sans lui laisser entrevoir tout le mystère d'iniquité qui a été sur le tapis et qu'on voudrait bien cacher et en faire accroire à tout le monde qu'il n'avait jamais subsisté, après que les déclarations vigoureuses de la France en ont rompu les mesures; et j'aurais bien souhaité que les circonstances vous eussent permis que vous eussiez pu faire entrevoir au marquis de Puyzieulx ces bonnes et sages réflexions que vous m'avez faites à ce sujet. Et quoique j'espère que ce ministre verra encore plus clair dans tout ce manége des cours de Vienne, de Russie et de Londres, je voudrais cependant, si vous le trouvez faisable, que vous fassiez remarquer, à quelque occasion convenable et avec toute la délicatesse possible, à M. de Puyzieulx que le système présent des cours mentionnées n'était autre qu'après avoir manqué, de grande partie, leur dessein pour s'être démasquées trop tôt, elles voudront faire leur possible pour rassurer la France et pour l'endormir au point qu'avant qu'elle s'en [puisse] apercevoir et se reconnaître, le grand coup puisse être frappé. C'est au moins le plan que la cour de Vienne poursuit, qui est fort analogue à la manœuvre de celle de Londres, et dont ces deux cours se concerteront avec celle de Russie. Je dois vous dire encore, quoique cela pour votre direction seule, que, comme les deux cours sont extrêmement

piquées contre moi de ce que j'ai réveillé la France sur leurs desseins, elles veulent à présent tout mettre en usage et faire jouer tous les ressorts imaginables pour mettre, si elles peuvent, de la désunion entre la France et moi, et qu'il n'y aura ni fausses confidences, ni contes frivoles, ni mensonges, dont on ne voudra se servir pour parvenir à cette fin. C'est pourquoi vous devez redoubler votre attention pour être bien en garde là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Voss berichtet, Dresden 7. Juni: „Les chipoteries du premier ministre roulent certainement sur une liaison plus étroite avec les cours de Pétersbourg et de Vienne. Le comte Brühl a fait remarquer clairement sa façon de penser à cet égard à l'ambassadeur de France, en lui faisant confidence d'une conférence entre Loss et Puyzieulx. Le premier a demandé quel secours la Saxe pourrait avoir de la France en cas quelle fût attaquée de Votre Majesté, à quoi le dernier a répondu que cela n'arriverait pas, pourvu que sa cour restât tranquille, mais qu'en cas qu'elle s'attirât des inconvénients par ses chipoteries continuelles, la France ne lui donnerait aucun secours. Le comte de Brühl a ajouté que de cette façon son maître était obligé de pourvoir d'une autre façon à la sûrete de ses États et qu'il était forcé de faire des liaisons ailleurs."

Graf Brühl hat dem französischen Botschafter einen Brief der Kaiserin von Russland lesen lassen, in dem dieselbe an den König von Polen die Frage richtet, welche Hülfe sie zu gewärtigen haben werde, falls sie nach dem Tode des Königs von Schweden zur Aufrechterhaltung der schwedischen Verfassung interveniren müsse; der König von Polen habe geantwortet, dass er in jedem Falle zunächst an die Sicherung seines Erblandes gegen die Nachbaren denken müsse."

Potsdam, 12 juin 1749.

J'ai tout lieu d'être content de votre rapport du 7 de ce mois, que je trouve être intéressant et bien travaillé. Les ouvertures, que le comte de Brühl a faites à l'ambassadeur de France, indiquent assez que ce premier ministre est entièrement vendu aux deux cours impériales et qu'on ne doit pas espérer qu'il pourra jamais penser plus favorablement qu'il le fait à cette heure, ni sur mon compte ni sur celui de la France. Il en résulte, de plus, que les susdites deux cours impériales, conjointement avec celle de Londres, n'ont point du tout abandonné leurs vastes desseins qu'elles se sont formés, mais que, les ayant fait éclater au moment qui n'était point favorable encore à les mettre en exécution, elles n'ont fait que les suspendre jusqu'à un temps plus convenable, en tâchant, en attendant, au possible d'endormir la France, pour voir après cela s'il ne se présentera point à elles quelque bonne occasion pour faire leur coup avant que la France puisse revenir de l'assoupissement dans lequel elles s'efforcent de la plonger.

Je ne vous dis tout ceci que pour votre direction seule, et mon intention est simplement que vous inspiriez le plus de méfiance que vous pourrez à l'ambassadeur de France contre les Saxons, les Autrichiens et les Russes, et que vous lui donniez à comprendre combien peu on pouvait se reposer sur la bonne foi des deux cours impériales en tant qu'elles traitaient sur telles matières qu'elles faisaient actuellement en Saxe, pendant que d'un autre côté elles faisaient en même temps donner à la France les assurances les plus solennelles de leurs sentiments pacifiques.

Vous tâcherez de bien approfondir — concernant le nouvel emprunt de quatre millions que la Saxe doit vouloir se procurer de la cour d'Hanovre — à quel usage la Saxe voudra appliquer cet argent, si ce sera pour rétablir le crédit délabré de la *Steuer*, ou bien si, comme je suis presque porté à le soupçonner, on ne voudra mettre la Saxe par là en état de pouvoir agir comme cela se pratiqua en 1744.

Quoiqu'au reste je vous aie ordonné par ma dernière dépêche qu'en cas que l'orage commençât à gronder sur la tête du comte de Brühl, vous lui fissiez alors certain compliment de ma part, entrevoyant à l'heure qu'il est assez clairement que pareil compliment ne serait non seulement pas sans effet pour faire impression sur cet homme aussi mal intentionné, mais qu'il serait même à craindre qu'il n'en fît un très mauvais usage, je veux et je vous ordonne que vous ne portiez point à cette occasion de compliment au comte de Brühl de ma part et que vous ne lui disiez le mot relativement aux circonstances embarrassantes dans lesquelles il pourra peut-être se voir engagé.

Federic.

P. S.

Vous me mandez par votre dépêche du 10 de ce mois que le chevalier Williams est sur son départ pour l'Angleterre, mais comme les nouvelles de tous lieux portent que ce chevalier aura ordre de sa cour de se rendre ici en qualité de ministre anglais, vous ne laisserez pas que de m'expliquer par quelles raisons vous pensez que le chevalier Williams pourrait ne point devoir se rendre à Berlin.

Nach dem Concept.

---

## 3698. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. Juni 1749.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der Aeusserungen, so der Marquis de Puyzieulx gegen den Baron Chambrier wegen einer türkischen Alliance gethan und wovon dieser in seiner letzten Relation vom 2. dieses berichtet hat, mir befohlen, von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe den von Chambrier dahin instruiren, auch mit dem Marquis de Valory darüber sprechen möchten,

dass gleichwie Se. Königl. Majestät vollenkommen mit dem Marquis de Puyzieulx convenirten, dass niemand mit Raison etwas ausserordentliches darin finden könnte, wenn Se. Königl. Majestät in Absicht von Russland mit der Ottomannischen Pforte defensive Engagements nähmen, also auch Deroselben niemand verdenken könnte, wenn Sie, und zwar als König von Preussen, eben dergleichen Engagements wegen einer Königin von Ungarn, deren üblen Willen gegen Se. Königl. Majestät niemand ignorirte, nähmen, da in dieser Consideration so wenig des Königs Majestät als die Königin von Ungarn wie Stände des Reichs anzusehen wären, noch dieses die geringste Connexion mit dem Reiche haben könnte. Aus welchen Considerationen dann Se. Königl. Majestät auch nur pure defensive Engagements mit der Pforte zu nehmen Sich entschlossen hätten und sehr satisfait davon wären, dass Ew. Excellenz in dem Projet[1] des Traité zur quästionirten Alliance keine Puissance namentlich genannt, sondern nur généralement von defensiven Engagements wider benachbarte Puissances, von denen man Feindseligkeiten zu gewärtigen, sich exprimiret hätten.

Se. Königl. Majestät haben hierbei noch erinnert, wie Ew. Excellenz wegen der dieserhalb an den Baron von Chambrier zu erlassenden Dépêche die Précaution nehmen und, wo es Dero Umstände litten, das Concept davon Selbst aufsetzen möchten, um nicht nur den von Chambrier alles ihm zu wissen nöthige begreifen zu machen, sondern auch zu verhindern, dass davon durch eine, wenngleich nicht übel gemeinte, dennoch schädliche Indiscretion etwas transpiriren könnte.

Eichel.

P. S.

Auch wollen Se. Königl. Majestät, dass sowohl dem Baron von Chambrier als auch dem Herrn Grafen von Podewils, dem von Goltz und dem von Klinggräffen alles dasjenige in besondern Dépêchen per modum extracti communiciret werden solle, was der Herr von Voss in seiner Dépêche vom 7. dieses[2] wegen der Chipoterien der beiden kaiserlichen Minister zu Dresden und wegen der Aeusserungen, so der Graf von Brühl gegen den französischen Ambassadeur deshalb gethan, gemeldet hätte. Wobei jedoch jedem obgedachter Herrn Minister solches lediglich nur zu ihrer Direction bekannt gemachet, insonderheit dem von Chambrier aufgegeben werden sollte, nicht das geringste davon gegen den Marquis de Puyzieulx zu äussern, um sowohl bei solchem nicht anzustossen, als auch dem französischen Ambassadeur zu Dresden die Besogne zu überlassen, solches seinem Hofe zu melden, der alsdenn schon selbst einsehen würde, wie es mit denen pacifiquen Sincerationen derer Höfe von Wien, London und Petersburg gemeinet wäre, und was man sich von dem sächsischen Hofe zu gewärtigen habe.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 538. — [2] S. 556.

## 3699. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 juin 1749.

Je suis bien aise de savoir par le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois que les bruits qui s'étaient repandus de l'arrivée à Berlin du fils aîné du Prétendant, se trouvent absolument faux et sans fondement, puisqu'il n'y a aucun doute que, si le jeune prince Édouard eût été à Berlin, en y gardant même l'incognito et sans que j'en eusse su le moins du monde, il n'y aurait pourtant point manqué de certains ministres étrangers qui se seraient pris vraiment à tâche d'envenimer la chose, et que les Anglais en auraient jeté de hauts cris.

Ce que vous me marquez du 7 de ce mois sur l'arrivée du dernier courrier français au marquis de Valory,[1] m'est aussi bien parvenu, et je me flatte que la France pour le coup sera contente de nous, dès que nous avons fait ses désirs. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

## 3700. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 14 juin 1749.

J'avoue que j'ignore parfaitement ce que le marquis de Puyzieulx a entendu, quand il vous a dit, selon le compte que vous m'en avez fait par votre dépêche du 12 de ce mois, que la France souhaitait seulement d'éviter ce qui pourrait faire dire aux autres que, pendant qu'elle parlait pour la conservation de la paix, elle travaillait sous mains par moi à brouiller les cartes; aussi aurais-je bien souhaité que vous eussiez eu moyen de le faire s'expliquer plus clairement là-dessus.

Au surplus, le rescrit du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci,[2] ayant tout épuisé ce que j'avais à vous dire, il ne me reste qu'à vous recommander encore de ne faire rien apercevoir au marquis de Puyzieulx de tout ce que je vous ai fait mander relativement à l'accession de la cour de Dresde au traité des deux cours impériales, pour ne pas faire soupçonner ce ministre comme si je voulais m'ingérer à donner des conseils à la France et à la gouverner selon mes vues.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Valory hatte dem Grafen Podewils laut des im Texte erwähnten Berichts vom 9. Juni ein Rescript des Marquis Puyzieulx über die einzuleitenden preussisch-türkischen Allianzverhandlungen (vergl. S. 538) vorgelesen: „Puyzieulx lui recommande [à Valory] de nouveau de bien faire sentir à Votre Majesté l'avantage qu'Elle retirera de ces nouvelles liaisons, supposé, comme il a ajouté, que la Porte se trouve dans les mêmes dispositions favorables à cet égard qu'elle l'avait été, il y a quelques mois. Il [Puyzieulx] finit par lui [Valory] dire que le roi de France était extrêmement satisfait du rapport du marquis de Valory de son premier entretien avec Votre Majesté à son retour de Berlin (vergl. S. 510), aussi bien que de son second voyage de Potsdam." — 2 Vergl. Nr. 3698.

## 3701. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 14 juin 1749.

Ce que vous me marquez par la dernière dépêche que vous m'avez faite de la faiblesse extrême du sieur Blondel et de la façon dont il se laisse conduire par la cour où vous êtes, surpasse tout ce que je m'étais imaginé de lui, et comme je prévois les suites dangereuses qui en pourront résulter tant aux intérêts de la France qu'aux miens, en cas qu'il persiste dans ces préventions, il n'y a autre chose à faire sinon ou de tâcher de le redresser encore, ou de lui faire faire tant de fautes lourdes qu'il faille absolument que sa cour s'aperçoive de ses bêtises, et il n'y a point de milieu à garder en cela. Comme je vous ai fait amplement instruire par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous viendra à la suite de celle-ci sur différents avis intéressants qui me sont revenus, je m'y réfère et n'ai qu'à vous dire encore qu'on a voulu me marquer que le comte de Pretlack devait avoir le dessein d'entrer au service de la Russie en qualité de feld-maréchal, la proposition lui ayant été faite de la part de la cour de Russie. Comme je suis curieux de savoir si cet avis-là est fondé ou non, vous ne laisserez pas de vous orienter là-dessus et de me mander ce que vous en aurez pu découvrir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3702. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Goltz berichtet, Moskau 22. Mai: „Quelques efforts que le premier ministre fasse pour porter la haine et la défiance de l'Impératrice pour la Suède à son dernier période, j'ai tout lieu de croire qu'il ne réussira jamais à l'entraîner dans des mesures offensives. Ce qui m'est revenu dernièrement d'un discours que cette Princesse doit avoir tenu dans une conversation avec quelques-uns de ses favoris, en fait preuve: car en parlant des bruits qui couraient d'une guerre prochaine dans le Nord, elle doit avoir dit qu'ayant eu de tout temps de l'horreur pour la guerre, elle était fermement résolue de maintenir la tranquillité et de ne pas troubler qui que ce soit de ses voisins, mais que, si contre toute attente elle venait à être attaquée et qu'elle fût ainsi forcée de renoncer à ses sentiments pacifiques, elle n'épargnerait alors rien pour témoigner à ses ennemis tout le poids de son ressentiment."

Potsdam, 14 juin 1749.

Quand même l'Impératrice dût avoir tenu ces propos qu'on lui attribue et dont vous me rendez compte par votre relation ordinaire du 22 du mois dernier de mai, je dois vous faire remarquer que les vues de la souveraine de Russie et de son Chancelier sont le plus souvent bien différentes, mais que, nonobstant de cela, il faut bien que la première se range, à la fin, à celles de celui-ci, après le grand ascendant qu'il a pris sur cette Princesse et qu'il la fait mener pas à pas et d'une démarche à l'autre là où il veut, ainsi qu'elle ne saura jamais dire efficacement ce qu'elle veut ou ne veut pas.

Cependant je suis persuadé que la tranquillité du Nord durera encore et que le Chancelier suspendra l'effet de sa mauvaise volonté contre la Suède jusqu'à la mort du roi de Suède, quoiqu'en attendant il travaillera, conjointement avec la cour de Vienne, à grossir leur parti. C'est pourquoi vous devez continuer à voir de bien près sur tous les manéges de ce ministre, sans vous laisser éblouir de ses démonstrations de sentiments pacifiques. Au reste, je me remets sur tout ce que je vous ai fait mander par le rescrit du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de cette lettre-ci. J'ai bien de la peine d'ajouter foi à cet avis qui vous est venu par rapport au dessein qu'on attribue au comte Pretlack de vouloir entrer dans le service russien.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3703. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 14 juin 1749.

Klinggräffen berichtet, London 30. Mai: „Le secrétaire de Suède me dit hier que le duc de Newcastle lui avait insinué, avant qu'il lui eût fait mention de la nomination du sieur Hamilton, qu'on l'avait apprise ici, mais qu'il était fâché de lui faire entendre, quoique sans ordre positif, que cette nomination ne serait point agréable ici, la personne du sieur Hamilton ne paraissant pas propre à mettre la bonne harmonie sur un pied solide entre les deux puissances."

La déclaration que le duc de Newcastle a faite au secrétaire de la Suède par rapport à la nomination du sieur Hamilton, me fait augurer fort mal des vues du roi d'Angleterre et de son ministère à l'égard de la Suède et me confirme dans les soupçons que j'ai que tous les sentiments modérés et pacifiques que le ministère britannique fait voir, n'ont pour but que d'en endormir la France et de dresser, en attendant, ses batteries, conjointement avec les deux cours impériales, qu'à la première occasion favorable ils puissent porter le coup qu'ils méditent avant que la France puisse être tirée de son assoupissement. Comme les rescrits du département des affaires étrangères que vous recevrez à la suite de cette lettre, épuisent tout ce que j'avais à vous dire d'intéressant, je vous y renvoie et je n'ai qu'à y ajouter encore que, selon des avis secrets que je viens de recevoir de la Russie, tout y paraît vouloir se tranquilliser par rapport aux affaires du Nord, jusqu'à l'événement de la mort du roi de Suède.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3704. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 17 juin 1749.

Klinggräffen berichtet, London 3. Juni: „Le sieur Durand me confia avant-hier, en me parlant sur la dernière guerre,

Je viens de recevoir à la fois vos dépêches du 3 et du 6 de ce

que le duc de Newcastle, après un repas où ce dernier était un peu chaud de vin, lui dit qu'à l'avenir on lierait mieux la partie. Je lui dis que ce secrétaire d'État avait accusé juste, puisque dès l'année passée, avant même que le traité de paix fût signé, on avait travaillé à Hanovre à former une ligue, que l'on baptisait du nom de l'ancien système, et que toute la froideur que le roi d'Angleterre me témoignait, dont il était témoin tous les jours, n'avait d'autre fondement que de ce que Votre Majesté avait décliné d'y entrer, et que cette ligue serait dès lors parvenue à sa consistance, si Elle avait voulu S'y prêter."

London 6. Juni: „Le duc de Newcastle ne nous a fait d'autre déclaration avant-hier sur la Russie que ce qui suit: Que le lord Hyndford venait d'accuser l'arrivée du courrier à Moscou, qu'en conséquence de ses ordres il avait délivré un mémoire au comte Bestushew par lequel il dit que l'Angleterre recommandait la conservation de la tranquillité dans le Nord; qu'après la déclaration de la France on ne pourrait point se mêler ici des affaires de ce pays-là, à moins d'un changement dans le gouvernement en Suède ou que les alliés y fussent attaqués, et que l'on n'entrerait que dans des engagements défensifs; que le comte de Bestushew lui avait répondu qu'il mettrait ceci devant l'Impératrice et qu'il comptait de communiquer bientôt à milord Hyndford sa réponse. Le duc de Newcastle a lu ceci au sieur Durand et me l'a déclaré de bouche."

mois. J'applaudis parfaitement à toutes les insinuations que vous faites au sieur Durand pour le prévenir sur les mauvaises impressions qu'on voudra lui faire, et pour empêcher qu'on ne réussisse à endormir la France et mettre de la division entre elle et moi.

Quand le duc de Newcastle prône les sentiments pacifiques que l'Impératrice-Reine inspirait à la Russie, il parle vrai dans un certain sens, puisqu'il est avéré que, dès le moment que la cour de Vienne a vu que ses plans, concertés avec la Russie, étaient trahis et que leurs projets ne sauraient plus réussir, elle a pris le parti sage d'y renoncer pour le moment présent et de disposer la Russie à ne point mettre à contretemps le feu aux étoupes, mais de laisser les choses comme elles sont, jusqu'à un temps plus convenable que le présent. Je suis bien persuadé que le duc de Newcastle et ceux du parti hanovrien auraient fort aimé de voir le feu de la guerre allumé au Nord, parcequ'ils étaient ceux qui avaient ourdi toute la trame pendant que le roi d'Angleterre fut à Hanovre. Mais voyant après que cela pourrait mener l'Angleterre plus loin qu'ils ne sauraient prendre sur eux, ils ont eu la circonspection d'y renoncer et de faire acquiescer aussi les autres intéressés.

Et comme le théâtre se pourra changer en attendant, quand on pourra leur débaucher le Danemark, et qu'il saurait survenir encore quelque autre circonstance dont je vous donnerai connaissance quand il le faudra, je crois que ces gens-là ne penseront plus à remuer contre la Suède, mais qu'au cas qu'ils veuillent absolument la guerre, ils prendront toute une autre tournure et chercheront d'autres prétextes pour y parvenir.

Sur ce qui est des négociations présentes du ministre saxon, le comte Flemming, je vous déjà fait instruire, par ce rescrit du département des affaires étrangères qui vous a été envoyé par l'ordinaire dernière, qu'il

s'y agit principalement d'un prêt en argent de quatre millions que la Saxe voudrait faire de particuliers à Hanovre et en Angleterre, sous la garantie du roi d'Angleterre, pour rétablir le crédit de la *Steuer* en Saxe,

Au surplus, je trouve juste et raisonnable ce que vous me dites dans les post-scriptum de votre dépêche du 3 de ce mois,[1] par rapport à l'obligation réciproque relativement à la garantie de l'Angleterre pour la Silésie avec les dettes qui y sont hypothéquées. Mais comme il y a déjà quelques mois que je vous ai instruit de la façon que je m'étais proposé pour acquitter ces dettes et que je vous avais ordonné[2] d'en sonder les intéressés pour m'en pouvoir faire votre rapport, je suis surpris de ce que vous n'en avez plus touché mot dans toutes vos relations. Pour vous donc dire, encore une fois, l'intention où je suis de m'acquitter de ces dettes, vous saurez que je ferai payer à Londres en décompte la somme de 200,000 *Reichsthaler*, argent comptant, au milieu du mois de juillet qui vient, ainsi que vous pourrez vous en instruire plus amplement auprès du marchand Spellerberg à Londres; que je continuerai de payer en décompte, au mois de juillet de l'année qui vient, 300,000 écus; qu'au mois de juillet de l'année 1751 il en sera payé 500,000 écus, et le reste dans le mois de juillet de l'année 1752. Il sera à vous, à présent, de vous concerter avec ledit marchand Spellerberg sur la façon la plus convenable dont on pourra se servir pour insinuer ces mes intentions aux intéressés des dettes hypothéquées sur la Silésie, et pour leur faire accepter mes offres, ce dont vous me ferez votre rapport immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3705. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 17 juin 1749.

Tout ce que le marquis de Puyzieulx vous a dit dans l'entretien que vous avez eu avec lui et qui fait le sujet de votre relation du 6 de ce mois, paraît fort juste et des mieux pensé, ainsi que je n'ai nulle peine d'y applaudir. Je suis cependant à mon tour du sentiment qu'il ne faut pas trop se fier à ces belles apparences ni s'y laisser endormir; au moins, les chipotages des deux cours impériales à Dresde pour faire accéder celle de Saxe à leur traité, et la manière pressante dont la cour de Russie, aidée de celle de Vienne, demande l'accession de l'Angleterre

1 Bericht auf den Immediaterlass vom 10. Mai (Nr. 3649). Klinggräffen sagt in dem von ihm erforderten Gutachten: „Il n'est point douteux qu'il ne doive y avoir une réciprocité solide dans l'exécution des engagements . . . Votre Majesté ne serait point obligée de payer ces dettes, si le cas de l'exécution pouvait exister tout de suite, je dis si Votre Majesté pouvait convaincre d'abord le roi d'Angleterre — je parle toujours du Roi, parceque sa volonté dirige d'une certaine façon la nation — de n'avoir pas exécuté sa garantie; mais ce ne sont que malheureusement des suppositions, quoique très évidentes." — 2 Vergl. S. 429.

audit traité, et qu'elle se flatte fort, à ce que mes avis secrets m'apprennent, d'obtenir — me semblent mériter de l'attention pour voir à quoi tout cela pourra aboutir.

Quant au nombre des troupes autrichiennes qui a été spécifié dans la liste que je vous en ai envoyée pour la communiquer au marquis de Puyzieulx, il a accusé bien juste quand il vous a dit que le nombre de ces troupes était porté plus haut de 20,000 hommes qu'il ne l'était réellement; mais il faut savoir aussi que cette liste que je vous ai adressée est le tableau du pied des troupes que la cour de Vienne veut tenir régulièrement; qu'il est vrai qu'elles ne sont pas complètes et qu'il en manque encore jusqu'à 20,000 hommes, mais qu'on fait partout force de levées, afin d'assembler ce qui en manque; ce que vous ne manquerez pas d'expliquer à ce ministre, quand une occasion convenable s'y offrira.

Quant aux affaires du Nord, je regarde comme un bonheur pour nous que le duc de Newcastle se prenne si étourdiment là-dessus, à qui, à ce qu'il paraît, la tête tourne encore de tout ce qui s'est passé relativement à la dernière guerre; cependant la répugnance affectée que le ministère de Londres paraît avoir d'instruire la France et moi du contenu de la réponse de la Russie, et la grande ambiguité dont ce ministère se sert pour ne point faire connaître jusqu'où il est allé avec la Russie, avec la déclaration assez grossièrement composée que le duc de Newcastle a donnée en dernier lieu au sieur Durand et à mon ministre à Londres, dont mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront, sont des preuves incontestables que tout ce dont j'ai fait avertir la France, a été vrai et réel. La cour de Vienne se prend plus finement là-dessus; elle caresse extrêmement le sieur Blondel, et, à ce qu'il paraît, tout le monde à Vienne s'est donné le mot pour le gagner par des cajoleries sans fin, afin de lui imposer comme s'il ne s'était agi de rien entre les deux cours impériales touchant le Nord. Aussi remarque-t-on que, susceptible de vanité que le sieur Blondel doit être, il se laisse aller à toutes les impulsions que la cour de Vienne lui donne. Ce que je ne vous apprends que pour votre direction seule.

Quant au bon conseil que le marquis de Puyzieulx m'a voulu donner de ne point faire aucune réforme dans mes troupes, vous lui direz, à la première occasion que vous lui parlerez, que, puisque j'avais voulu soigneusement éviter de donner aucune occasion à des cris et à de fausses imputations comme si je couvais des desseins pernicieux contre mes voisins, je n'avais point assemblé cette année-ci quelques-uns de mes régiments, ni formé de petits campements, comme j'avais autrement fait régulièrement toutes les années, uniquement pour n'en point donner des ombrages. Vous instruirez, de plus, le marquis de Puyzieulx que tous mes régiments sont sur le pied des gardes françaises, en ce qu'ils donnent congé ou permission à un certain nombre de soldats par compagnie d'aller pour un certain temps à la campagne pour

y voir leur parents ou pour y travailler, mais qu'on [les] fait revenir dès que les régiments se rassemblent; ce que j'avais présentement permis de faire à mes régiments, pour faire comprendre à mes jaloux que je n'ai nul dessein de remuer; mais qu'au reste je me garderai bien de faire la moindre réforme dans mes troupes.

Au surplus, comme la cour de Vienne a pris à tâche de disséminer tous les bruits calomnieux qu'elle sait imaginer sur mon sujet, je viens d'apprendre qu'il en court un nouveau assez singulier à Vienne, savoir que j'entretenais plus de deux cents personnes tant en Hongrie qu'en Transylvanie pour y exciter les peuples à la révolte; que ces gens avaient ordre d'aller de ville en ville et de village en village, pour exciter aux habitants l'esprit de sédition, mais que ces émissaires avaient mal exécuté leurs instructions et s'étaient trahis en payant trop largement dans les auberges, que les commandants en Hongrie en avaient donné avis à la cour de Vienne, qui n'y avait point fait attention, que cependant on avait à la fin arrêté quelques-uns.

Quoique de pareils bruits sots et impertinents ne méritent qu'un mépris souverain, cependant, comme ils pourraient aller jusqu'à la cour de France, j'ai cru nécessaire de vous communiquer là-dessus les réflexions suivantes: que comme après le rétablissement de la paix en Europe la reine de Hongrie a mis la plupart de ses troupes en Hongrie, et que je suis en paix avec cette Princesse, ce serait la chose la plus incongrue si j'avais seulement la pensée de vouloir susciter des [révoltes] en Hongrie à l'Impératrice-Reine; mais le cas posé que je fusse en guerre avec elle, une pareille entreprise, quand même je voudrais alors m'y prêter, n'aboutirait toujours à rien. A la vérité la Hongrie est pleine de mécontents, mais la politique dont les Empereurs défunts se sont servi à cet égard, a été ou de s'attacher les principaux de la nation hongroise ou de les obliger à se faire de grands et magnifiques établissements aux environs de Presbourg et de là vers les confins de l'Autriche, afin d'avoir ceux-ci toujours sous les yeux; d'où il s'en suit qu'une rebellion en Hongrie sera toujours sans un chef de quelque considération qui saurait lier la partie, et, par conséquence, suscitée gratuitement. Il faut ajouter encore que de pareilles entreprises demanderaient de grandes sommes en argent que je ne serais point en état d'y employer pendant que j'aurais à soutenir les autres frais indispensables d'une guerre. Voilà les arguments dont vous pourrez vous servir pour convaincre le marquis de Puyzieulx de la futilité de ces bruits-là, et que je n'y ai pensé ni en temps de paix ni de guerre.[1] Vous ajouterez qu'il était vrai que j'avais plusieurs gentilshommes hongrois qui servaient d'officiers dans mes régiments de hussards, et qu'il y en a eu qui par leurs blessures ou par vieillesse ont demandé et obtenu leur congé et qui alors sont retournés dans leur patrie, mais que c'étaient tous des gens sans bien que

[1] Vergl. Bd. IV, 124.

la nécessité avait obligés de chercher service ailleurs, et, par conséquence, des gens qui ne peuvent absolument point donner d'ombrages fondamentés aux Autrichiens.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3706. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 17 juin 1749.

La mort de la jeune Bestushew[1] dont vous touchez l'événement dans votre dépêche du 26 de mai dernier, est sans doute un grand coup, qui aura des suites plus importantes que vous ne vous les figurez peut-être à ce moment-ci; car, l'entier édifice de la machine du Chancelier ayant été bâti sur le mariage de son fils avec la défunte, qui l'alliait avec le comte Rasumowski, cette machine s'écroulera probablement après la dissolution des nœuds de ladite alliance. Aussi pourrez-vous, dès que vous trouverez l'occasion de parler à l'ami important, insinuer à ce dernier comme quoi il pourrait tâcher de tirer parti de l'événement de la mort de la jeune Bestushew, puisque je savais de bon lieu, de sorte que je pouvais le dire avec fondement, que le Chancelier et toute sa clique s'étaient trouvés dans des embarras considérables au sujet de cette mort, avant même qu'elle fût arrivée, s'étant représentés en perspective tous les grands torts qui pourraient leur en résulter.

Je suis bien aise que les sentiments pacifiques paraissent prendre le dessus là où vous êtes et qu'on n'y entende plus parler de campements de troupes à former dans ces cantons, et je crois que la Russie se dégoûtera aussi de ses autres démonstrations guerrières et qu'elle remettra toutes choses dans leur première assiette. Tout cela cependant ne doit point vous empêcher de veiller avec la dernière attention et sans discontinuation sur les menées du Chancelier et de ses adhérents.

Nach dem Concept.

Federic.

## 3707. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 3. Juni, dass er sich auf die Nachricht von dem günstigen Verlaufe der durch den französischen Gesandten Lemaire in Kopenhagen vermittelten Verhandlungen zwischen Dänemark und Schweden und auf Wunsch des französischen Geschäftsträgers La Fayardie am 1. Juni nach Drottning-

Potsdam, 17 juin 1749.

La contenu de votre dépêche du 3 de ce mois m'a été des plus satisfaisants, et j'ai été charmé d'apprendre que le Prince-Successeur s'est comporté avec tant de modération et de sagesse dans l'affaire

[1] Vergl. S. 536. 543.

holm begeben habe, um den Grafen Tessin über die Stellung des Kronprinzen zu den Resultaten der Verhandlung zu befragen; Tessin habe ihm mitgetheilt: „Qu'il venait d'avoir une conversation avec le Prince-Successeur, qui lui avait promis de donner le lendemain sa déclaration au Sénat, et que Son Altesse Royale lui avait dit qu'elle espérait qu'on en serait content."

Nach dem Concept.

en question, dont je souhaite que la réussite soit prompte et favorable, mon intention étant que vous me fassiez vos rapports le plus souvent que vous pourrez sur le succès qu'elle aura.

Federic.

---

## 3708. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 6. Juni: „Le comte de Tessin m'a confirmé que la déclaration de Son Altesse Royale [touchant la cession de ses droits sur le Sleswig et sur le Holstein contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst] avait été tout-à-fait satisfaisante, ce Prince, ne s'étant réservé qu'un juste équivalent des mêmes revenus, si le cas de la cession venait à exister un jour [à la mort du roi de Suède].

Potsdam, 19 juin 1749.

J'ai été charmé d'apprendre, par la relation que vous m'avez faite du 6 de ce mois, la manière sage et généreuse dont le Prince-Successeur s'est pris par rapport à la cession de ses droits sur le Sleswig et sur le Holstein, démarche qui ne saurait que faire tout l'effet qu'on en pourra souhaiter. Quand une fois cette affaire sera réglée et le traité entre la Suède et le Danemark renouvelé et mis à sa consistance, il ne sera plus à douter que la Russie ne change bien du ton dont elle a usé jusqu'à présent, et qu'elle mette de l'eau dans son vin.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3709. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 juin 1749.

J'ai été bien édifié des sentiments que le marquis de Puyzieulx vous a témoignés dans cette conférence avec vous dont vous me parlez dans votre dépêche du 9 de ce mois. Si l'on continue en France de penser de cette façon-là, et que la France, moi et la Suède restions unis, je suis persuadé, autant que l'est le marquis de Puyzieulx, que la paix se conservera et que toutes les vues de nos ennemis s'en iront en fumée, sans que nous ayons besoin de remuer. Quant à cet accommodement que la France voudrait procurer entre la Suède et le Danemark et pour lequel elle a envoyé à son ministre en Danemark des pleins-pouvoirs, je dois vous dire que l'affaire se négocie actuellement, quoique fort en secret, et qu'elle est dans un si bon train que je me flatte qu'elle sera bientôt menée à une fin souhaitée, parceque le Prince, successeur au trône de Suède, a agi si généreusement là-dedans que par

une déclaration formelle, faite en dernier lieu au Sénat de Suède au sujet de la cession éventuelle de ses droits sur le Sleswig et le Holstein, il s'est prêté à tout ce que le Danemark peut prétendre, ainsi que je ne saurais regarder autrement l'affaire de l'accommodement que comme faite et conclue.

Comme le marquis de Puyzieulx a fait mention envers vous des grands efforts que l'Angleterre avait faits dans la dernière guerre, et qu'il est entré depuis quelques mois en mon service, comme lieutenant-colonel, un officier hanovrien nommé de Spilcker, homme entendu et solide, qui pendant toute la dernière guerre dans les Pays-Bas y a servi sous les ordres du duc de Cumberland, duquel il a été employé dans les affaires de la trésorerie de la guerre, et que je viens de recevoir de lui un mémoire sur la dépense que l'Angleterre a faite pendant la guerre dans les Pays-Bas, telle qu'elle est parvenue à sa connaissance, j'ai bien voulu vous communiquer la copie de ce mémoire, que vous recevrez sous une enveloppe à part avec la même ordinaire que celle-ci, afin que vous le communiquiez de ma part au marquis de Puyzieulx pour sa curiosité, en cas qu'il ne lui en soit déjà parvenu quelque chose, ou pour le conférer au moins avec ce qu'il en a déjà reçu ailleurs. Vous ne manquerez pas de me marquer la reçue de ce mémoire, et il faut que vous sachiez encore que les sommes y contenues ne regardent que la dépense de l'Angleterre aux Pays-Bas, sans qu'il y soit compris ce qu'elle a payé en subsides à la reine de Hongrie, au roi de Sardaigne, à la Russie, à l'électeur de Mayence etc.

Je crois que vous aurez déjà appris par les gazettes publiques la mort de la nièce du comte de Rasumowski, favori de l'impératrice de Russie, qui était mariée au fils du chancelier Bestushew et qui vient de décéder à Moscou. Cette mort mérite quelque attention, parceque le chancelier Bestushew perd par là la liaison intime où il était avec ledit favori, qui lui était d'un grand appui; aussi en est-il extrêmement intrigué et sent bien que cette perte pourra, avec le temps, fort amoindrir son crédit auprès de l'Impératrice; surtout s'il est vrai — ce qu'on dit — que cette nièce a appartenu de plus près à l'Impératrice même qu'au comte Rasumowski.

Au surplus, comme la France est sur le point d'envoyer un ministre de qualité à la cour de Vienne, et qu'il m'intéresse fort d'être bien informé du caractère personnel de ce ministre, je demande de vous que vous me fassiez une relation fort détaillée et bien circonstanciée sur tout ce que vous savez sur ce ministre-là, savoir sur son caractère, sa façon de penser, sa manière de vivre, les personnes qu'il a autrement fréquentées le plus, les amis qu'il a à la cour de France et au ministère, ce qu'il a été autrefois: enfin jusqu'aux moindres particularités qui regardent sa personne et qui seront parvenues à votre connaissance, afin que je puisse bien m'orienter là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3710. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 juin 1749.

Ce m'a été une chose fort agréable que de voir, par votre dépêche du 11 de ce mois, que le sieur Blondel commence enfin à ouvrir les yeux et à entrer dans des voies raisonnables; aussi faut-il que je vous dise à votre louange et à celle de nos amis que vous jouez très habilement et le plus finement qu'il se peut le jeu que vous avez concerté entre vous à l'égard de ce ministre, qui d'ailleurs ne saurait guère tarder de se brouiller par sa trop grande vanité avec une cour aussi roide et arrogante que l'est celle de Vienne. Mais quoi qu'il en soit, vous n'oublierez pas aussi, en composant vos rapports, que c'est à la cour de Vienne et non au sieur Blondel que vous êtes accrédité, et de me mander ainsi, du moins dans les dépêches que vous me faites immédiatement, ce qui se passe outre cela à la cour de Vienne et auprès de son ministère, de me marquer le pli que les affaires publiques y prennent, et, en un mot, tout ce qui se passe à cette cour qui ait le moindre rapport aux affaires qui m'intéressent. Vous n'oublierez pas non plus de me faire savoir tous les arrangements que la cour de Vienne continue à prendre dans son militaire et pour ses finances, les objets que dessus m'étant plus important que tout le reste, de sorte que vous devez les regarder comme l'affaire principale, à laquelle vous ayez à apporter votre première et grande attention.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3711. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 20 juin 1749.

J'accuse votre dépêche du 10 de ce mois, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire qu'autant que je puisse entrevoir à présent, l'orage qui avait menacé le Nord, pourrait bien être détourné cette fois-ci, et quoiqu'il soit fort probable que les deux cours impériales voudront convenir d'autres arrangements et lier mieux leur partie qu'elles n'avaient fait, avec l'Angleterre, je crois cependant que, si la Suède continue dans la résolution qu'elle a prise de ne point faire de changement dans la forme de son gouvernement après le décès du Roi, les choses pourront bien rester là, de façon que le Nord restera en paix. Au surplus, si le roi d'Angleterre compte qu'il saurait m'affaiblir en me tenant armé, il pourrait bien se fort mécompter, et jusqu'ici je me suis peu mis en frais pour toutes les ostentations que mes voisins ont faites aux dépens de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3712. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 20 juin 1749.

Votre relation du 29 du mois dernier de mai m'a été bien rendue. Quoique vous fassiez fort bien d'être toujours bien attentif sur tout ce qui se chipote entre le Chancelier et le comte Bernes, je suis pourtant averti de fort bon lieu que la cour de Vienne, s'étant démasquée trop tôt par rapport à ses vastes desseins et les voyant découverts par les déclarations de vigueur que la France a faites, a pris le parti de ne plus animer la Russie à mettre le feu aux étoupes, mais de travailler auprès d'elle de rester tranquille. Je conviens cependant avec vous, et d'autres avis me le confirment assez, qu'il y a quelque nouvelle négociation secrète sur le tapis, par laquelle l'on voudrait convenir d'autres arrangements pour l'avenir, qu'on voudra baptiser, encore, d'engagements défensifs, et par lesquels on voudra mieux lier la partie qu'on n'avait fait encore. Malgré cela, je suis du sentiment que, si la Suède ne fait point de changement dans la forme de son gouvernement après le décès du Roi — comme je suis persuadé qu'elle ne le fera pas — les choses pourraient bien rester là, sans que la tranquillité du Nord soit interrompue, surtout si le Danemark continue à marquer aussi peu d'inclination qu'il a fait jusqu'à présent, d'entrer dans les vues des deux cours impériales.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3713. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Voss berichtet, Dresden 14. Juni: „Pour prévenir le Roi, Brühl a montré à ce Prince des lettres qu'il prétend avoir reçues de Pétersbourg et de Vienne, par lesquelles on lui marque qu'on regardait partout l'arrivée du maréchal de Saxe à Dresde comme le terme de son ministère, et que ce général ne venait que pour le perdre.[1] Sur quoi le Roi l'a assuré que rien au monde ne serait capable de l'engager à éloigner un ministre qui avait tant fait pour lui que lui, comte de Brühl, et que personne ne serait en état de lui faire du tort. Depuis ce temps, le premier ministre paraît être moins inquiet, et l'ambassadeur de France prétend ne plus trouver dans le Roi le même empressement de voir le maréchal de Saxe."

Potsdam, 20 juin 1749.

Le tour que, comme vous le marquez par votre rapport du 14 de ce mois, le comte de Brühl vient de donner à son jeu pour prévenir le maréchal de Saxe auprès du Roi, n'est point sot ni mal inventé. Cependant, ceci même mis de côté, je ne doute en aucune façon que le comte Brühl ne se soutienne autant que le Roi sera en vie.

Il se pourra toutefois que la présence effective du maréchal de Saxe ne contribue pas peu à faire apporter du changement à un grand

[1] Vergl. S. 552.

nombre d'affaires, puisqu'il est raisonnablement à croire que, dès que le Roi verra et parlera lui-même audit maréchal, cela opérera une plus grande impression sur lui que tout ce qu'on en saurait lui dire pendant l'absence de ce dernier.

Il sera à voir, outre cela, comment le maréchal de Saxe s'y prendra avec le roi de Pologne, étant incontestable que de là dépendra principalement la réussite des vues qu'il peut s'être proposé de mettre en exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3714. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 juin 1749.

Chambrier berichtet, Paris 13. Juni: „Puyzieulx me dit . . . qu'il ne doutait pas que Sa Majesté Britannique n'eût parlé fortement aux deux cours impériales en suite des déclarations que la France a faites à Londres, mais que lesdites deux cours avaient reçu un peu aigrement ce que l'Angleterre leur avait fait entendre, à cause de la part qu'elles prétendent que l'Angleterre a eue dans leurs desseins . . . Qu'il était vrai que le comte de Tschernyschew, ministre de Russie en Angleterre, avait reproché assez hautement au ministère anglais que l'Angleterre avait manqué de parole à sa cour . . . Puyzieulx, en me faisant entendre toutes ces choses avec le ménagement et la douceur dans ses expressions, ainsi qu'il a accoutumé de faire depuis la paix d'Aix-la-Chapelle lorsqu'il s'agit de l'Angleterre, me parut cependant être plus content des discours que la France a fait tenir en Angleterre, à Vienne et à Copenhague qu'il ne l'était il y a quelque temps[1] . . . Ces puissances, m'ajouta-t-il, n'ont fait par leurs manœuvres que resserrer ici notre union avec vous et la Suède, au lieu de l'affaiblir ou de la rompre même. Je puis vous assurer qu'on pense ici au mieux sur cela, quoiqu'on nous ait lâché, dans les différentes insinuations qui nous ont été faites pour nous brouiller avec le roi de Prusse, qu'on nous ferait voir de lui quelque chose par écrit par où il s'explique assez clairement qu'il peut nous quitter et se lier avec les autres . . . J'ai répondu à ceux qui nous ont fait ces insinuations, que, quand même ils nous donneraient quelque chose par

Il a été un nouveau sujet de satisfaction pour moi que de voir par votre relation du 13 de ce mois la façon juste et avantageuse dont le marquis de Puyzieulx s'est encore expliqué envers vous sur mon sujet, et je recommande extrêmement de ne rien oublier de tout ce qui peut contribuer [à maintenir ce ministre] dans cette façon de penser à mon égard. Assurez-lui que plus il fera du chemin avec nous, plus il sera convaincu de la sincérité et de la droiture de mes intentions à l'égard de la France, et qu'il reconnaîtra clairement que tout ce que l'on a voulu lui insinuer du contraire, est absolument marqué au coin des insinuations malicieuses et des calomnies controuvées pour mettre de la désunion entre la France et moi.

Pour faire voir aussi à M. de Puyzieulx que l'accusation dont on m'a chargé comme si je m'étais expliqué que je pourrais bien quitter la France pour me lier aux autres, est de la même trempe; dites-lui que je laissais à sa propre pénétration s'il était possible que je puisse

[1] Vergl. S. 544.

écrit, pour prouver ce qu'ils attribuent au Roi votre maître, cela ne changerait rien à nos principes et à notre conduite."

prendre confiance à un prince tel que le roi d'Angleterre, qui, du temps qu'il travaillait à me raccommoder avec la reine de Hongrie et qu'il s'agissait de la faire souscrire à la cession de la Silésie, s'expliquait dans une lettre qu'il écrivit à cette Reine sur mon sujet et dont j'ai eu une copie en main, dans ces propres termes: »Et après tout, Madame, pensez que ce qui est bon à prendre, sera aussi bon à rendre«.[1] Que, si le marquis de Puyzieulx ferait d'ailleurs attention à la jalousie et à la haine qu'on sait que le ministère d'Hanovre me porte, et que, pour me lier avec l'Angleterre, il faudrait absolument que je sois sur un bon pied avec la cour de Vienne, il trouvera lui-même la fausseté de l'accusation susmentionnée. Que je n'ai au surplus nulle idée d'agrandissement, ayant assez à faire à consolider ce que la fortune m'a jeté, et qu'assurément moi et la reine douairière d'Espagne étions d'un caractère bien différent.

Nach dem Concept.

Federic.

---

## 3715. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1749.

Le prince Liechtenstein étant parti de Vienne pour se rendre à Budweis en Bohême, comme vous me le mandez par votre rapport du 14 de ce mois, afin d'y faire faire l'exercice à l'artillerie, vous tâcherez de vous enquérir en quoi proprement peuvent consister ces exercices, et quelles seront les manœuvres que ce comte fera faire à ladite artillerie, afin que vous puissiez du moins en gros m'en faire votre rapport. Vous pouvez être assuré, au reste, que je ne ferai rien transcrire en France de tous les écarts dans lesquels est tombé jusqu'ici le sieur Blondel, que je n'en toucherai le mot au marquis de Valory, ni bien moins encore que je n'en porterai aucunes plaintes.

Federic.

Nous avons joué un tour à Chotek; il dépense beaucoup en espions, et pour preuve qu'il est bien servi, c'est qu'il a cru que le jeune Édouard, qui est actuellement à Venise, était à Berlin.[2] Il a été fort intrigué de cette affaire, et sans doute il en aura écrit à sa cour, qui pourra voir combien elle est bien instruite par son ministre et quelle foi elle doit ajouter à ses rapports; gardez-vous bien d'ouvrir la bouche sur ce sujet.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Bd. IV, 45. — [2] Vergl. S. 559.

## 3716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 24 juin 1749.

J'ai vu tout ce que vous me mandez par votre dépêche du 17 de ce mois. Comme toutefois les revenus qui entrent dans les caisses du roi de Pologne sont fort considérables, que les états militaire et civil de Saxe sont irrégulièrement payés, et qu'après tout encore les dettes de la Saxe sont accumulées de jour en jour par de nouvelles dettes, je serais assez curieux que vous m'écrivissiez sur ce que vous pensez à quel usage sont employés les revenus de la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

## 3717. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 24 juin 1749.

Votre rapport du 13 de ce mois m'est parvenu, et je me réfère par la présente, concernant l'affaire des dettes anglaises sur la Silésie, à ce que je vous en ai écrit par ma dépêche immédiate en date du 17 de ce mois. Je vous y ai instruit circonstanciellement des arrangements que j'ai faits pour le payement de ces dettes, et ce sera présentement à vous [d'en faire] le meilleur usage que vous pourrez là où vous êtes.

Il est presque à croire, pour ce qui regarde les affaires du Nord, que la réponse de la Russie relative au maintien de sa tranquillité n'arrivera que le plus tard qu'il se pourra.

Il paraît cependant, et il me semble presque n'y avoir plus aucun doute, que la tranquillité du Nord ne sera point enfreinte pendant le cours de la présente année.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 24 juin 1749.

Je n'ai pour cette fois-ci à vous faire d'autre réponse à votre dépêche du 2 de ce mois, si ce n'est que j'ai été bien aise d'apprendre que les apprêts de guerre de la Russie sur la frontière de la Finlande commençaient à être sistés, et que les arrangements militaires de cette Russie se ralentissaient, et comme je suis persuadé qu'après la mort du roi de Suède le Prince-Successeur se donnera des gardes de ne point toucher à la forme présente du gouvernement établie en Suède, il en résultera que le chancelier comte Bestushew se verra par là planté tout court avec toute sa mauvaise volonté.

Federic.

Nach dem Concept.

## 3719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 10. Juni: „Le comte de Tessin aussi bien que le sénateur de Palmstjerna m'ont demandé si Votre Majesté voudrait bien, par une lettre particulière à Son Altesse Royale, lui témoigner la satisfaction qu'Elle ressentait de la déclaration que le Prince-Successeur a faite en dernier lieu au Sénat au sujet de la cession éventuelle de ses droits sur le Sleswig et sur le Holstein."[1]

Potsdam, 24 juin 1749.

J'ai bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et je viens de déférer à la demande que le comte Tessin et le sénateur Palmstjerna vous ont faite en dernier lieu. Ayant à cet effet écrit de main propre tant au Prince-Successeur qu'à ma sœur, la princesse royale de Suède,[2] au sujet de l'affaire en question, mes ministres du département des affaires étrangères vous feront parvenir ces deux lettres, lesquelles vous ne manquerez pas, après les avoir reçues, de présenter convenablement.

Mon intention étant aussi que vous disiez quelque chose d'obligeant à cette occasion au comte de Tessin et au sénateur Palmstjerna, vous vous en acquitterez auprès d'eux par un compliment de ma part le plus gracieux et le plus poli que vous sauriez l'imaginer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3720. AU SECRÉTAIRE DIESTEL A CHRISTIANIA.

Diestel berichtet, Christiania 10. Juni, über eine Conferenz zwischen dem dänischen Minister von Holstein und dem schwedischen Gesandten von Fleming. „Je crois envisager ces entretiens qui se sont suivis de près et paraissent être concertés, comme une preuve certaine que la cour de Danemark désire sincèrement de s'allier avec la Suède, pourvu qu'on puisse s'accommoder sur les affaires de Holstein, et qu'elle a même une envie extrême d'entrer en négociation."

Potsdam, 27 juin 1749.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'étant parvenue, j'ai pu m'instruire de son contenu, et comme l'exprès qui a été envoyé de Stockholm avec les instructions nécessaires au ministre de Suède, le baron de Fleming, pour entrer en négociation avec la cour où vous êtes, sera à l'heure qu'il est déjà arrivé audit ministre de Suède à la cour de Danemark, je compte d'apprendre en peu que l'affaire de la négociation en question est faite et conclue.

Si cependant le ministre de France pouvait vous faire quelque mystère sur cette négociation, je veux que vous n'en fassiez remarquer aucune inquiétude, et vous serez vous-même à portée de vous apercevoir bientôt que l'accueil que la cour de Danemark lui fera, sera encore plus grand que celui qu'elle lui a fait par le passé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 567. — [2] Beide Briefe liegen nicht vor.

## 3721. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 juin 1749.

Votre rapport du 13 de ce mois m'est bien entré. Selon tous mes avis, l'affaire de la négociation entre la Suède et le Danemark ne saurait manquer de réussir. Ce serait un véritable coup de partie si elle pouvait se conclure promptement et avant qu'il en pût éclater quelque chose; il en arriverait sans doute que, n'étant sue des envieux de la Suède qu'après qu'elle aurait été conduite à une heureuse fin, cette négociation ainsi conclue entre la Suède et le Danemark ferait l'effet au double de ce qu'il n'est présentement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3722. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 27 juin 1749.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 de ce mois. La conduite présente de la cour de Saxe m'est assez énigmatique, et tout ce que je puis en dire, est que je ne la crois à ce moment-ci ni dedans ni dehors; mais je présume pourtant qu'à la fin cette cour n'en entrera pas moins dans les vues des deux cours impériales, pour s'entendre et conclure avec elles, sur quoi vous ne devez épargner aucune peine de vous orienter le plus solidement que possible. Je suis tout persuadé que l'ambassadeur de France en agit de bonne foi avec nous.

Le chevalier Williams étant destiné pour venir à Berlin, vous m'écrirez directement à moi, et d'une façon la plus circonstanciée que vous pourrez, quelle espèce d'homme ce chevalier peut être; vous me manderez ce que vous savez de ses comportements, de sa façon de penser, et quel est le système qu'il s'est formé pour sa direction. Quand, au reste, le maréchal de Saxe sera arrivé à la cour où vous êtes, vous m'informerez diligemment de tout ce qui s'y passera à son égard, de la réception qu'on lui fera et de ce dont il sera question avec ce maréchal.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3723. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A DRESDE.

Potsdam, 28 juin 1749.

Je suis assez content des premiers détails que vous me marquez dans votre relation du 24 de ce mois par rapport à l'arrivée du maréchal de Saxe à Dresde. Quand il fait entendre que ce serait de trop si la France continuait de payer des subsides à la Saxe, je ne saurais point le condamner là-dessus; car pourquoi la France jetterait-elle son

argent à une cour dont elle ne saurait tirer que peu ou point d'avantage,[1] vu son état de faiblesse extrême et la façon d'agir du premier ministre?

Sur ce qui regarde les bruits que le maréchal de Saxe viendra ici, et que je l'y avais invité, je veux bien vous dire pour votre direction là-dessus que le maréchal m'a bien écrit autrefois[2] que, lorsqu'il ferait un voyage à Dresde, il aimerait bien de faire un tour à Berlin; sur quoi je lui ai répondu qu'il y serait toujours le très bien venu; mais nous sommes restés là sans qu'il m'ait marqué précisément quelque chose là-dessus, et sans que je l'aie invité spéciellement. En attendant, vous ne laisserez pas de m'avertir, quand il voudrait venir encore chez moi ou non. Du reste, mes conjectures sont que le principal motif de son voyage à Dresde n'est autre que de voir par ses propres yeux ce qu'il saurait espérer ou non relativement à la Courlande.

Comme l'ouverture de la Diète à Dresde s'est faite, vous devez être bien attentif sur tout ce que s'y passera et sur les résolutions que les États iront prendre à l'égard des propositions que la cour leur a faites. Si elles sont conformes aux désirs de celle-ci, je crois qu'il en rejaillira du bien pour mes sujets qui ont encore des sommes à prétendre à la charge de la *Steuer*, pour qu'ils en puissent être satisfaits à la foire prochaine de Leipzig.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3724. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE GOLTZ A MOSCOU.

Potsdam, 28 juin 1749.

Je vois bien, par le contenu de votre dépêche du 5 de ce mois, que la cour de Russie n'est point encore résolue de sister ses démonstrations guerrières. Il m'est revenu à ce sujet de la Courlande, outre ce que vous m'en rapportez par votre susalléguée dépêche, que sept régiments d'infanterie et un régiment de cuirassiers russiens campaient dans trois camps différents alentour de Mietau. Le meilleur est que nous ne nous en inquiétions guère ici, et vous continuerez toujours à être attentif et vigilant aux affaires là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

## 3725. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 28 juin 1749.

Je ne suis point tout-à-fait du sentiment du sieur Blondel, quand il croit, selon le compte que vous m'en rendez par votre dépêche du

[1] Vergl. S. 266. 268. 286. — [2] Vergl. Bd. V, 231.

18 de ce mois, la guerre au Nord inévitable, et qu'il voudrait préférer en conséquence que la guerre se commençât dans la conjoncture présente que d'attendre encore des circonstances qui la rendraient plus défavorable. Sans m'expliquer encore plus intelligiblement envers vous, je puis bien vous dire confidemment que ni la France ni la Suède ni moi nous ne nous endormons là-dessus, et qu'on prendra des mesures qui peut-être feront passer à nos ennemis l'envie de guerroyer. J'ajoute pour votre direction encore que toutes les équipées que la Russie fait, et qu'on s'efforce de bien exagérer dans les gazettes publiques, ne sont jusqu'ici que des démonstrations toutes pures, qui au bout du compte n'aboutiront à rien, de façon que je suis presque entièrement persuadé que même à l'événement de la mort du roi de Suède, et si alors la Suède ne donne pas atteinte à la forme du gouvernement telle qu'elle est établie, tout restera tranquille dans le Nord. Tout cela ne m'empêche pas que je ne convienne que les dispositions des deux cours impériales continueront d'être toujours les mêmes et qu'elles ne voudront attendre que la première occasion favorable pour frapper leur coup. Il faut croire cependant qu'en attendant d'autres incidents arriveront qui confondront leurs méchants complots et ne leur permettront pas de les mettre en exécution.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3726. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 21. Juni: „Si l'on témoigne en Angleterre autant d'attention pour le sieur Durand qu'on fait des caresses ici au sieur Blondel, il est probable que c'est l'effet d'un concert pris pour tâcher d'amadouer la France par le moyen de ses ministres. Je continue cependant de me flatter qu'on n'y réussira pas tout-à-fait à l'égard du sieur Blondel, et les dépêches qu'il reçoit de sa cour continuent à rectifier ses idées. Il m'en a lu deux qu'il a reçues par la poste d'hier . . . Il m'a prié, au reste, de vouloir bien faire en sorte que Votre Majesté fasse témoigner à la cour de France par le baron Le Chambrier qu'Elle continuait d'être contente de la conduite qu'il tenait et de la confiance qu'il me témoignait en toute occasion."

Klinggräffen berichtet, London 20. Juni: „Le duc de Newcastle me dit hier et en fit autant au sieur Durand qu'il n'avait encore rien appris de milord Hyndford de la réponse de la Russie, mais que le sieur Keith avait marqué par la dernière poste qu'ayant réitéré auprès du

Potsdam, 29. Juni 1749.

Ew. Excellenz habe wegen der mit den gestrigen Posten von Sr. Königl. Majestät Ministern eingelaufenen Dépêches ganz gehorsamst melden sollen, wie Höchstdieselbe solcher wegen befohlen haben, dass

1. Dem von Chambrier auf seine Dépêche vom 20. Juni gar nichts von dem Hochlöblichen Departement geantwortet, wohl aber demselben dasjenige rescribiret werden soll, was des Herrn Grafen von Podewils Excellenz zu Wien in Dero Dépêche vom 21. dieses wegen Sr. Königl. Majestät Zufriedenheit von der Conduite des p. Blondel vorgeschlagen und dem Baron Chambrier aufzugeben gebeten haben; jedoch ist Höchst-

comte d'Ulfeld ses instances pour que la cour de Vienne continuât à engager celle de Russie dans les mêmes sentiments que l'Angleterre et elle avaient déclarés, ce ministre lui avait répondu que cela n'était plus nécessaire, puisque la Russie avait déjà fait connaître à l'Impératrice-Reine qu'elle ne ferait nulle difficulté d'entrer dans ces sentiments que l'Angleterre et cette Princesse lui avaient conseillés, ajoutant cependant: pourvu qu'il ne fût point question de changement de gouvernement en Suède" . . .

Ein Vertrauensmann hat Klinggräffen mitgetheilt: „Qu'on avait sous main fait passer quelque argent ici en Russie; qu'un certain gros négociant, nommé Wolff, à Pétersbourg est en état de le faire, sans que cela éclate. Je ne garantis pas cependant cette circonstance jusqu'à ce que j'y voie plus clair."

deroselben Intention dabei, dass der p. von Chambrier solches nur par manière de parler thun und über das Sujet des p. Blondel obligeant sprechen soll.

2. Dem Herrn Grafen von Podewils sollte Nachricht gegeben werden, mit dem Beifügen, wie es Sr. Königl. Majestät sehr lieb sei, dass der p. Blondel auf dem gemeldeten vertrauten Fuss mit ihm umginge, und sähen Höchstdieselbe wenigstens aus der ihm vorgelesenen Dépêche, dass der französische Hof gegen Se. Königl. Majestät aufrichtig zu Werke gehe.

3. Dem Herrn von Goltz soll extractsweise dasjenige communiciret werden, was der Herr von Klinggräffen in seiner Dépêche vom 20. dieses von den Aeusserungen des Duc de Newcastle gegen ihn wegen der nordischen Affairen, nicht weniger wegen der Nachricht von Geldern, so aus England insgeheim nach Petersburg an den Kaufmann Wolff übermachet worden sein sollen, gemeldet hat, damit der von Goltz mit dem von Höpken confidemment darüber sprechen und dieser durch den von Lagerflycht zu Petersburg das weitere deshalb zu erfahren suchen sollte. Woferne auch dem von Klinggräffen nicht vorhin schon dasjenige communiciret worden wäre, was der russische Hof in denen petersburgischen Zeitungen setzen lassen und was aus solchen wieder in den wiener Zeitungen wegen der russischen Ostentationen gesetzet worden, so würde nöthig sein, dass solches noch geschähe.

Eichel.

P. S.

Da auch Se. Königl. Majestät wegen der von dem russischen Hofe ergangenen Avocatorien aller livländischen Vasallen[1] ein wenig piquiret sein und denen Russen solches gerne wiederum in etwas gleich machen wollen, so haben Dieselbe mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass von Höchstderoselben wegen wiederum eine Art von Avocatorien, ohngefähr in dem Sinn wie die russischen gewesen, und sonder einige Puissance darin zu benennen, aufgesetzet und Dero auswärtig in Diensten stehende Vasallen darin avociret und alsdenn per modum eines Avertissements gewissen Zeitungen inseriret, jedoch dabei nach Möglichkeit dahin gesehen werden sollte, dass die Exemplaria davon nur nacher Russland und weiter nicht kämen.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 521.

## 3727. AU CHAMBELLAN D'AMMON A LA HAYE.

Ammon berichtet, Haag 24. Juni: „Madame la princesse d'Orange me demanda pendant la revue [du 20 juin] si dans la cavalerie de Votre Majesté les évolutions étaient les mêmes. Je répondis que je ne m'y entendais pas, qu'il me paraissait cependant qu'elles étaient différentes et que les mouvements étaient plus vifs. »Mais, repartit-elle, j'ai toujours entendu dire qu'à toutes les batailles que le Roi votre maître a gagnées, l'infanterie a fait le tout, et je ne sais aucune de ses batailles dont le gain soit attribué à la cavalerie« . . . Hier, le Prince me demanda avec un certain empressement s'il était vrai que Votre Majesté ferait dans peu un tour au pays de Clèves."

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 juin 1749.

S'il arrivait qu'à l'avenir on vous tînt de semblables discours à celui que vous me rapportez par votre dépêche du 24 de ce mois que vous a tenu la princesse d'Orange, ou si l'on continuait à vous questionner sur un voyage que je pourrais faire en Clèves, mon intention est que vous y répondiez en termes vagues, et que vous donniez à entendre, quant au voyage en question, que vous n'en étiez point instruit et que par conséquent vous n'en pouviez rien dire.

Federic.

## 3728. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A LONDRES.

Potsdam, 30 juin 1749.

Vos deux dépêches du 17 et du 20 de ce mois me sont parvenues à la fois. Vous pouvez être assuré que je vous ferai communiquer tout ce qui me reviendra sur les affaires de la Russie, pour ainsi vous fournir l'occasion de pouvoir vous orienter solidement là où vous êtes.

En attendant, je crois pouvoir conclure de toutes les circonstances que vous m'avez alléguées et de ce qui m'en est revenu d'ailleurs, que la Russie et ses adhérents n'attendent que la mort du roi de Suède, pour tâcher alors de mettre en exécution leurs méchants complots, desquels cependant il est difficile de savoir encore sur quoi ils peuvent viser proprement.

Ce qu'il y a de sûr au moment présent, c'est que les Autrichiens font à l'heure qu'il est de leur mieux pour retenir la Russie de l'exécution de ses projets et desseins formés.

Vous aurez pu déjà vous instruire par mes précédentes dépêches quelles sont les nouvelles ostentations que la Russie a résolu en dernier lieu de faire sur mer; il faudra bien, après tout, qu'elles prennent fin une fois, mais si la Russie veut donner pour prétexte de ces ostentations qu'elle ne pouvait se reposer sur les assurances de la Suède, ses démonstrations ne pourront manquer de continuer sur le pied où nous les voyons aujourd'hui, quaud même, après la mort du roi de Suède, la forme présente du gouvernement de ce royaume n'y serait point touchée,

puisqu'en ce cas on pourrait tâcher d'imputer à la Suède que, quoiqu'elle n'eût procédé à aucun changement dans la forme présente de son gouvernement pendant la première Diète, elle n'en laisserait pas moins pour cela d'y prendre son temps pendant la tenue de quelque autre Diète, et ainsi la Russie sera à même de faire durer pareilles chicanes aussi longtemps qu'elle voudra.

Si, en attendant, la Suède pouvait réussir pour le bien-être de ses affaires, je suis persuadé que cela influerait beaucoup sur celles du reste du Nord et leur donnerait une face toute différente de la présente.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3729. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 juin 1749.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Il est très avéré que les dispositions où se trouve jusqu'ici l'Angleterre à l'égard de la Suède, ne sont encore point du tout favorables pour celle-ci; mes dernières lettres d'Angleterre me le confirment, portant que le ministère britannique continuait toujours de donner à entendre comme quoi il pensait ne pouvoir faire entièrement fond sur la déclaration de la Suède concernant le maintien de la présente forme de son gouvernement; or, autant qu'on pensera sur ce pied-là en Angleterre, on ne pourra point se flatter que la tempête qui semble menacer le Nord, soit entièrement dissipée.

J'ai cependant grande peine à m'imaginer que la Russie voulût entrer en guerre dès à présent même, et je crois que tout ce qui peut-être pourrait arriver pendant la présente année, serait une promenade que ferait la flotte russienne sur la Baltique, ce qui au fond pourrait être regardé avec des yeux fort indifférents de notre part. Il sera bon au reste que la Suède se prépare toujours d'avance à voir encore de plus grandes ostentations que ne le sont les présentes, et force de fanfaronnades de la Russie, après le décès futur du roi de Suède.

Nach dem Concept. Federic.

---

## 3730. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 30 juin 1749.

Il m'a été d'autant plus agréable de voir par votre dépêche du 21 de ce mois, parceque vous m'y mandez que le sieur Blondel vous avait lu les dépêches qu'il venait de recevoir du marquis de Puyzieulx, que j'ai pu m'en confirmer que le ministère de France allait droit avec moi

et sans prévariquer. Pour moi, je veux bien vous dire pour votre direction qu'il y a des avis de bon lieu qui assurent que la cour de Vienne faisait au moment présent tout ce qui dépendait d'elle pour tranquilliser les Russes et qu'elle tâchait de leur persuader qu'il leur serait convenable de ne point rompre dès à cette heure avec la Suède. Je ne comprends pas, après cela, quelles raisons la Russie peut avoir eues de faire encore des ostentations guerrières; j'espère cependant d'être en peu en état d'en pénétrer la véritable cause.

Federic.

Nach dem Concept.

# ANHANG.

Vergl. S. 34 Anm. 3.

## RELATION DU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE A BERLIN, AU MARQUIS DE PUYZIEULX, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE FRANCE, A VERSAILLES.

Berlin, 21 février 1748.

Monseigneur. C'est pour me conformer, Monseigneur, avec exactitude aux intentions du roi de Prusse, que je n'ai point eu l'honneur de vous mander dans ma dernière du 17 que j'avais été mandé à Potsdam, ainsi que la conversation que j'ai eue avec ce Prince le 16. Le 15, M. de Podewils me fit prier de passer chez lui et me montra une lettre qu'il venait de recevoir du Roi son maître, conçue dans ces termes: »Mon cher Podewils, dites à Valory qu'il me fera plaisir de se rendre ici. J'ai des choses à lui communiquer qui importent fort au service du Roi son maître. Cherchez avec lui quelque prétexte pour autoriser son voyage vis-à-vis des autres ministres étrangers.«

Le prétexte que j'ai pris, a été de supposer que j'avais reçu la lettre de félicitation de Sa Majesté sur la naissance d'un second prince de Prusse,[1] et que j'avais ordre de m'étendre verbalement sur l'intérêt que le Roi prenait à la satisfaction de Sa Majesté Prussienne. C'est ce que j'ai dit à Potsdam aux princes et autres qui ont paru surpris de me voir, parcequ'il est d'usage de ne s'y présenter qu'avec permission.

Le roi de Prusse, après m'avoir fait quelques plaisanteries sur mon arrivée, m'appela dans son cabinet et me dit: »Vous me remettrez votre lettre.« Le début de ce Prince a été: »Mon cher Valory, êtes-vous capable d'un secret, mais d'un secret à toute épreuve? Songez au serment que vous avez fait à votre maître et à ce que vous devez à la confiance que je vous marque.«

Vous ne doutez pas, Monseigneur, que je ne lui aie promis tout ce qu'il voulut.

»Promettez-moi, me continua-t-il, de faire tout ce que je vous prescrirai. En premier lieu, j'exige qu'il n'y ait que le Roi et M. de Puyzieulx qui sachent ce que je vais vous dire, et, pour en être plus sûr, que votre lettre soit chiffrée et envoyée par un de vos gens dont vous soyez assuré. Car je commence à croire qu'il est vrai qu'on a à Vienne

[1] Vergl. S. 47 Anm. 1.

le secret de déchiffrer toutes sortes de chiffres, quelque extraordinaire que cela soit. J'en ai un avec Podewils, de qui je suis aussi sûr que de moi-même; les lettres que je lui écris sont chiffrées devant moi, et il chiffre les siennes lui-même: malgré cela, je suis quasi certain qu'ils ont intercepté quelques-unes de mes dépêches. Les vôtres passent par les bureaux de l'Empire. Ne doutez pas qu'elles ne soient ouvertes et envoyées à Vienne.[1] Il est important que vous sachiez que Walrave est un traître. Je suis parvenu à découvrir et à m'assurer de ses menées. Il a été gagné par Keyserlingk et Bernes. Ce misérable a communiqué au dernier le plan de Mastricht avec les projets d'attaque que je lui avais demandés et que j'ai envoyés au comte de Saxe,[2] afin de le prévenir sur ce que vous deviez faire à ce siége et fournir aux alliés les moyens de faire avorter vos projets. Il en a donné pour ajouter des ouvrages au fort Saint-Pierre. Il a fait plus, c'est de donner un plan avec le projet pour reprendre Berg-op-Zoom, qu'il connaît parfaitement. C'est ce plan que j'attends de Magdebourg, et que je vous ferai remettre dès que je l'aurai. Ces deux ministres se sont servis de Bülow, et c'est lui qui, au moyen de ses anciennes liaisons avec ce malheureux, a conduit la trame. Je lui en sais peu de mauvais gré, parcequ'en cela il a suivi les ordres de sa cour, qui a imaginé ce moyen pour me brouiller avec le Roi votre maître. Le projet de ce coquin était de se faire envoyer à votre armée[3] et de tâcher non seulement à nous nuire par de fausses idées qu'il comptait donner à vos généraux, mais encore d'instruire les Autrichiens de tout ce qui leur importerait de savoir. Qu'eût dû penser de moi le Roi votre maître: n'eût-il pas eu raison de concevoir de moi de violents soupçons? Y a-t-il rien de plus abominable que ce projet, pour l'indisposer?

»Je sais, me continua-t-il, qu'Ulfeld méprise les Saxons, mais il les ménage, pour en faire usage contre moi. Il a dit qu'il fallait s'en servir à quelque prix que ce fût, pour brouiller le roi de Prusse avec la France. Voyez, après cela, ce que je dois penser d'eux. Ils finiront par vous tromper, soyez-en sûr. L'Angleterre et la cour de Vienne gagnent insensiblement du terrain à Dresde. Je suis persuadé que le roi de Pologne ne fait rien de tout cela. Ces trois ministres, Bülow, Bernes et de Keyserlingk, devaient aller avec Walrave à Magdebourg. Au moins la partie était faite avec les deux derniers, sous le prétexte d'acheter des tableaux que ce misérable a emportés de Prague, qui peuvent valoir environ 2,000 écus: et la cour de Pétersbourg lui en donnait 40,000! Je me divertis à faire dire à Keyserlingk[4] que, si ces tableaux faisaient plaisir à sa souveraine, ils étaient à son service au prix qu'il en avait offert. Je tiens bien mon coquin. Il ne m'échappera pas.

Faites attention qu'il n'y a que vous qui savez le véritable motif de son arrêt, que M. de Podewils même l'ignore, et je vous défends de

[1] Vergl. Bd. V, 453. — [2] Vergl. Bd. V, 553. — [3] Vergl. S. 10. — [4] Vergl. S. 35.

lui en parler. Tenez votre lettre prête, et dès que je vous aurai fait remettre ce plan de Berg-op-Zoom, avec ce que j'aurai pu apprendre, d'ici à ce jour, qui intéresse le Roi, faites partir votre courrier le plus secrètement que vous le pourrez.« [1]

Voilà, Monseigneur, en grande partie les mêmes termes que Sa Majesté Prussienne a employés en me parlant. Il ne tarissait pas sur les intentions de la Saxe, ou, pour mieux dire, sur les particularités de M. de Brühl, de le brouiller avec le Roi. Il prétend que ce dernier ne perd point ce projet de vue, et qu'il continuait de nous rendre les plus mauvais services; qu'il faisait son possible pour y engager insensiblement le roi de Pologne.

Je lui dis que je ne croyais pas qu'il dépendît de ce ministre d'engager le Roi son maître dans des partis d'éclat contre nous.

Ce Prince en convint bien: »C'est pour cela, me dit-il, qu'il a recours à toutes sortes d'expédients pour servir les deux cours auxquelles il est vendu et livré, et ce que je viens de vous confier, c'est bien une preuve. Il me paraît qu'il vous importe fort de savoir que le projet d'attaque de Mastricht que j'ai envoyé au comte de Saxe, est entre les mains de vos ennemis, et qu'on leur en a fourni d'autres pour reprendre Berg-op-Zoom, et à moi, de fournir au Roi votre maître des preuves des intentions où sont non seulement ses ennemis de me brouiller avec lui, mais encore ceux qu'il doit regarder comme ses amis. Je ne m'en prends point à Bülow, encore un coup; je sais qu'il suit avec beaucoup d'adresse les ordres de sa cour.«

En effet, Monseigneur, le même M. de Bülow m'a confié autrefois qu'il avait des ordres les plus précis de vivre dans la plus grande confiance avec les ministres de Pétersbourg et de Vienne.

Je crus devoir confidence au roi de Prusse de la part que j'avais à la demande que M. le maréchal de Saxe avait faite de Walrave, et que M. de Bülow s'était joint à lui pour m'engager à le faire demander me disant que c'était une occasion de lui procurer quelque présent.

Je ne dois pas oublier de vous dire que le roi de Prusse prétend de savoir que l'intention de ce misérable était, après, de passer au service des Autrichiens et pendant son absence de faire filer ses effets. Les Autrichiens lui faisaient un grand parti et comptaient par son moyen avoir une entière connaissance des places du roi de Prusse. Ces trois ministres n'ont pu cacher leur embarras à la nouvelle de l'arrêt de Walrave. C'est ce qui a donné lieu à beaucoup de gens de rencontrer assez juste. M. de Bernes, aussitôt après, a fait partir son secrétaire de confiance [2] à Vienne . . .

Valory.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

[1] Vergl. S. 44. — [2] Vergl. S. 66.

# PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 597 ff.

## A.


Abdullah Pascha, türk. Grossvezier: Seite 242.

Adelaide, franz. Prinzessin: 238. 239.

Adil, Schah von Persien: 296. 346.

Adlerstråle, Jonas, schwed. Oberst: 320.

Adolf Friedrich, Kronprinz von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp, Bischof von Eutin: 6. 34. 52. 59. 73. 147. 148. 153. 213. 216—218. 223. 234. 243. 248. 257. 269. 275. 277. 289. 304. 309. 338. 360. 375. 379. 387. 389. 417. 418. 435. 441. 444—446. 452. 453. 456. 461. 471. 476. 515. 524. 526. 541. 566. 567. 573. 574.

d'Aillon, Ritter, franz. bevollmächtigter Minister in Russland: 1.

Allard, franz. Cavalier: 300.

Alten, von, hessen-cassel. Gesandter am engl. Hofe: 168. 169. 180. 214.

Amalie, Prinzessin von Preussen: 44.

*Ammon, Christoph Heinrich von, preuss. Kammerherr, accreditirter Minister im Haag: 35. 83. 91. 97. 98. 108—110 — in Aachen: 186. 252. 253. 260. 299. 309 — im Haag: 367. 369. 373. 423. 447. 460. 470. 471. 477. 478. 494. 525. 527.

*Andrié, Johann Heinrich, Rath des berliner franz. Obergerichts: 59. 88. 91. 95. 150. 200. 238. 340. 367. 391.

Anhalt-Dessau: siehe Leopold Maximilian.

Anna, Prinzessin von Oranien: 579.

Anselm Franz, Bischof von Würzburg, Graf von Ingelheim: 346.

Anton Ulrich, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, Vater des entthronten russ. Kaisers Iwan: 303.

d'Anzely, Damas, Marquis, franz. Oberst: 209.

Apraxin, Stephan, russ. General: 213. 439. 440.

Archinto, Alberich, päpstl. Nuntius in Dresden: 8. 29. 37. 48.

d'Argenson, Marquis, Renatus Ludwig de Voyer de Paulmy, franz. Staatssecretär des Aeussern a. D.: 48.

Asseburg, Freiherr, Johann Ludwig von der, hessen-cassel. Staatsminister: 121. 168. 169. 180.

August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 9. 30. 43. 44. 67. 70. 80. 111. 178. 231. 239. 247. 249. 250. 255. 263. 283. 288. 292. 300. 315—317. 319. 320. 324. 340. 349. 351. 353. 449. 500. 504. 519. 552. 556. 570. 571. 573. 583. 584.

August Wilhelm, Herzog von Braunschweig-Bevern, preuss. Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments: 228.

*August Wilhelm, Prinz von Preussen, Thronfolger: 430.

Aunillon, Peter Karl Fabiot, franz. Diplomat: 7. 15. 34.


## B.


Baiern: siehe Maximilian Joseph.

Baireuth: siehe Wilhelmine.

Barck, Graf, Niels, schwed. Gesandter in Wien: 213. 218. 246. 324. 354. 355. 370. 530. 531. 541. 554.
Bartenstein, Freiherr, Johann Christoph, österr. Hofrath: 207.
Baumann, russ. Oberst: 392.
Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfälz. Diplomat: 145. 182. 220 — Gesandter in Wien: 401. 436. 460. 541.
Bedford, Herzog, Johann Russel, engl. Staatssecretär des Auswärtigen für die südlichen Angelegenheiten: 53. 187. 245. 297. 305. 368. 451. 458. 467. 490. 547.
Belle-Isle, Herzog von Vernon, Ludwig Karl August Fouquet, Marschall von Frankreich: 156. 546.
Benedict XIV., Papst: 9. 11. 346.
Bentinck, Graf, Wilhelm, holländ. Bevollmächtigter auf dem aachener Friedenscongress: 193. 195. 208. 227. 258. 267. 272. 305. 526.
Berckentin, Christian August von, dän. Geh. Rath: 221.
Bernes, Graf, Joseph, österr. General, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 5. 6. 14. 41. 44. 51. 54. 55. 57. 66. 68. 69. 71. 73. 77. 123. 131 — Botschafter in Russland: 142. 208. 210. 217. 232. 246. 265. 440. 452. 456. 461. 462. 466. 503. 505—507. 514. 519—521. 532. 543. 550. 570. 583. 584.
Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Gesandter in Paris: 363. 380.
Bestushew-Rumin, Graf, Alexei, russ. Grosskanzler: 1. 5—7. 9. 24. 42. 47. 49. 50. 52. 55. 61. 63. 66. 70. 73. 76. 79. 82. 86. 111. 114. 118. 126. 129. 134. 137. 140. 141. 163—165. 177. 188. 192. 203. 210. 212. 213. 216. 222. 224. 235. 243. 244. 256. 259. 264. 265. 268. 282. 284. 289. 296. 303. 312. 323. 337. 338. 343. 350—352. 354. 360. 362. 375. 377. 380. 386. 387. 393. 403. 410. 416. 426. 430. 437. 439—441. 444. 450—453. 456. 461. 462. 466. 468. 495. 502. 507. 514. 516. 517. 520. 521. 523. 529. 535. 536. 543. 544. 546. 549. 550. 553. 560—562. 566. 568. 570. 573.
Bestushew-Rumin, Graf, Andrei, russ. Officier, Sohn des Grosskanzlers: 543. 566. 568.
Bestushew-Rumin, Graf, Michael, russ. Gesandter am dresdner Hofe: 77. 303. 344. 462 — am wiener Hofe: 551. 553.
Bestushew-Rumin, Gräfin, Anna Katharina: 131.
Bestushew-Rumin, Gräfin, Awdotja geb. Gräfin Rasumowski: 536. 543. 566. 568.
Bestushew-Rumin, Gräfin, Johanna Henriette Louise verwittw. von Haugwitz geb. von Carlowitz: 553.
Bevern: siehe August Wilhelm.
Billerbeck, Heinrich Wilhelm von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 483.
Bismarck, Levin Friedrich von, preuss. Etats- und Justizminister: 9.
Blackwell, Alexander, engl. Arzt: 350. 352.
Blaspeil, Dorothee Henriette von, preuss. Oberhofmeisterin: 135.
Blondel, Ludwig Augustin, franz. Geschäftsträger in Wien: 460. 463. 536. 540—542. 545—547. 550. 551. 554. 560. 564. 569. 572. 576. 577. 580.
Bossart, Johann Baptista, pfälz. und bair. Agent in Berlin: 346.
Botta, Marquis, Anton Otto, österr. Diplomat: 469.
Brandenburg: siehe Elisabeth Friederike Sophie; Friedrich Wilhelm; Sophie Dorothee; Sophie Dorothee Marie; Wilhelmine.
Braunschweig: siehe Anton Ulrich; August Wilhelm; Karl.
Bredow, Graf, Ernst Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 154.
Brosses: siehe Debrose.
Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister: 9. 24. 30. 221. 231. 237. 239. 250. 268. 270. 283. 288. 299. 300. 312. 315—317. 333. 337. 340. 344. 348. 449. 500. 504. 545. 547. 552. 556. 557. 570. 576. 584.
Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. Conferenzminister, bevollmächtigter Minister in Berlin: 12. 25. 33. 35. 36. 48. 64. 65. 70. 111. 127. 315. 449. 511. 583. 584.
Buirette von Oehlefeldt, Isaac Daniel, preuss. Geh. Kriegsrath und Resident im fränkischen Kreise: 149.

Burmania, Barthol., holländ. Gesandter in Wien: 162.

C.

Carleson, Eduard von, schwed. Diplomat: 364.
Casimir Anton, Bischof von Constanz, Freiherr von Sickingen: 16. 442.
Castera, Duperron de, franz. Resident in Warschau: 60. 67. 221. 274. 418.
Celsing, Gustav, schwed. Gesandter in Constantinopel: 307. 554.
*Le Chambrier, Baron, Johann, Regierungsrath von Neufchâtel, preuss. ausserordentlicher Gesandter in Paris: 43. 166. 168. 170. 171. 295. 296. 307. 321. 322. 326. 327. 336. 349. 350. 352. 355. 359. 363. 366. 373. 379. 404. 410. 411. 414. 415. 423. 453. 454. 458. 460. 462. 464. 493—495. 497. 548. 557. 558. 577.
Le Chambrier, Baron, Karl Heinrich: 285.
Chavannes, Graf, Joseph Borré, sard. Gesandter im Haag: 447. 448. 470—472. 477. 479. 514. 525. 526.
Chesterfield, Philipp Dormer Stanhope, engl. Staatssecretär für die nordischen Angelegenheiten: 13. 18. 21. 22. 25. 43. 53. 54. 76. 389.
*Chétardie, Marquis, Joachim Jacob Trotti, franz. Diplomat: 69. 468.
de Cheusses, Friedrich Heinrich, dän. Gesandter in Russland: 63. 203. 440.
Chotek, Graf, Johann, österr. Feldmarschalllieutenant, ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 117. 131. 177. 185. 272. 279. 280. 302. 426. 436. 449. 465. 478. 492. 493. 498. 528. 546. 551. 572.
Christian Ludwig, Herzog von Mecklenburg: 139. 151. 153.
Clemens August, Churfürst von Köln etc.: 215.
Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss. Grosskanzler der Justiz: 307.
Colloredo, Graf, Anton, österr. Generalfeldwachtmeister: 528.
*du Commun, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger im Haag: 597.
Constanz: siehe Casimir Anton.
Cosmar, David, preuss. Hofgerichtsrath und Notar: 30.
Cumberland: siehe Wilhelm August.
Czartoryski, Fürst, August Alexander, Woiwode von Russland: 316.
Czartoryski, Familie: 30. 178. 237. 239. 263. 286. 300. 316. 318—320. 340. 393.

D.

Dänemark: siehe Friedrich.
von Damnitz, österr. Capitän: 129.
Dartmouth, Earl, Wilhelm, engl. Peer: 39.
Daun, Graf, Leopold, österr. Generalfeldzeugmeister: 410.
de Debrose (nicht des Brosses), Claudius, chursächs. Gesandter im Haag: 9. 12. 25.
*Desalleurs, Graf, Roland Puchot, franz. Botschafter in Constantinopel: 92. 307. 382. 531. 539. 554.
Desneval de Saint-Maros, franz. Edelmann: 420. — Siehe auch Dobrzenski.
*Diestel, Heinrich Peter, preuss. Legationssecretär: 242. 257 — Geschäftsträger am dän. Hofe: 526. 530.
Dietrichstein, Gräfin: 106.
Dobrzenski, Freifrau, Esther Susanne, geb. Duquesne de Desneval: 420.
Dobrzenski, Freiherr, Friedrich Bogislaw: 420.
Durand de Distroff, Franz Michael, franz. Geschäftsträger in London: 411. 451. 458. 460. 466. 467. 481. 487. 491. 495. 508. 533. 548. 555. 561. 562. 564. 577.

E.

Eduard: siehe Karl Eduard.
Effad Efendi, türk. Grossmufti: 269.
Eichel, August Wilhelm, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 25. 26. 37. 44. 91. 97. 108. 171. 186. 191. 202. 210. 219. 261. 293. 295. 299. 310. 323. 331. 336. 342. 350. 354. 355. 363. 367. 374. 382. 399. 400. 411. 413. 415. 416. 424. 426. 434. 448. 454. 455. 459. 460. 464. 477. 479. 488. 489. 495. 496. 499. 516. 526. 531. 558. 578.
Eichstädt: siehe Johann Anton.
Ekeblad, Graf, Clas, Vicepräsident der schwed. Kanzlei: 354. 355. 358. 373.

Elisabeth, Kaiserin von Russland: 6. 7. 36. 40. 48. 50. 51. 55. 63. 66. 77. 126. 140. 170. 172. 177. 181. 188. 210. 216. 217. 224. 228. 239. 241. 246. 247. 249. 250. 255. 259. 260. 267. 269. 270. 282. 285. 303. 309. 323. 338. 347. 352. 354. 373. 375. 389. 416. 430. 440. 450. 452. 453. 456. 461. 468. 470. 480. 489. 502. 532—535. 553. 556. 560. 562. 568. 583.
Elisabeth Christine, Königin von Preussen: 315.
Elisabeth Farnese, Königin-Wittwe von Spanien: 572.
Elisabeth Friederike Sophie, Prinzessin von Brandenburg-Baireuth: 243.
Ernst August, Herzog von Sachsen-Weimar († 19. Jan. 1748): 26.
Ernst August Constantin, Herzog von Sachsen-Weimar: 230.
Ernst Johann, entthronter Herzog von Kurland (Biron): 303.
Esterhazy, Graf, Nicolaus, österr. Gesandter in Dresden: 2. 41.

## F.

Falkener, Everard, engl. Diplomat: 19. 21.
La Fayardie, franz. Geschäftsträger in Stockholm: 566.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etatsminister, ausserordentlicher Gesandter am russ. Hofe: 71. 95. 158. 213. 228. 234. 308. 319. 335. 339. 379. 380. 387 — geht nach Paris: 420. 432. 433. 463. 513. 536. 544 — Cabinetsminister: 545. 548.
Finckenstein-Gilgenburg, Gräfin, Sophie Charlotte: 420.
Fleming, Freiherr, Otto, schwed. Gesandter in Kopenhagen: 222. 330. 335. 350. 364. 379. 380. 426. 505. 530. 531. 574.
Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Gesandter am engl. Hofe: 187. 221. 227. 287. 291. 292. 296. 297. 301. 354. 421. 439. 500. 508. 562.
Folard, Ritter, Johann Karl, franz. Militärschriftsteller: 28. 38. 53. 121.
de Fontenay, Caspar Franz, chursächs. Generalmajor: 221. 274. 317.
Frankenberg, Graf, Otto, österr. Diplomat: 62. 63.
Frankreich: siehe Adelaide; Heinrich IV.; Ludwig XV.; Ludwig; Maria Josepha; Maria Leszczinska.
Franz I., Römischer Kaiser, Grossherzog von Toskana, Herzog von Lothringen: 172. 280. 302. 314. 345. 356. 361. 365. 373. 378. 385. 392. 398. 414. 442. 540.
Franz III., Herzog von Modena: 61. 163.
Franz Georg, Churfürst von Trier, Graf von Schönborn: 185. 215. 346. 442.
Franz Josias, Herzog von Sachsen-Coburg: 230. 280.
Friedrich V., König von Dänemark: 174. 175. 224. 338. 470. 471. 488.
Friedrich, König von Schweden: 4. 6. 22. 42. 52. 72. 73. 86. 95. 96. 111. 135. 147. 148. 153. 157. 158. 171. 175. 203. 216. 222—224. 233. 243. 246—249. 256. 257. 259. 260. 264. 269. 275—278. 282. 283. 289. 290. 293. 302. 312. 321. 330. 331. 333. 334. 338. 342. 348. 350. 351. 355. 360. 369. 371—373. 375. 377. 383. 387. 393. 399. 403. 404. 410. 412. 414. 416. 453. 456. 517. 539. 540—542. 548—550. 556. 561. 569. 570. 573. 577. 579. 580.
Friedrich, Prinz von Hessen-Cassel: 369. 372. 452. 453. 456. 461.
Friedrich III., Herzog von Sachsen-Gotha: 26. 51. 84. 110. 193. 211. 230. 279. 280. 399. 512.
Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen: 312. 316.
*Friedrich Ludwig, Prinz von Wales: 59. 340. 368.
Friedrich Wilhelm I., König von Preussen: 208. 304.
Friedrich Wilhelm, preuss. Prinz: 315.
Friedrich Wilhelm, Markgraf von Brandenburg-Schwedt: 524.
Funck, Johann Friedrich August von, chursächs. Legationssecretär in Petersburg: 43.

## G.

Gastaldi, Johann Baptista, genuesischer Gesandter in London: 322. 366—368.
Geelhaar, Bernhard Ludwig, preuss. Geh. Finanzrath: 37. 81.

*Georg II., König von England, Churfürst von Hannover: 8. 15. 21. 39. 53. 56. 57. 60. 103. 109. 122. 125. 127. 134. 139. 141. 142. 144. 149. 150. 162. 164. 168. 169. 179. 186. 198—201. 210. 213. 215. 218. 220. 221. 227. 230. 237. 238. 240. 241. 245. 258. 291. 293. 297. 305. 312. 314. 322. 338. 341. 342. 351. 353. 354. 359. 362. 366. 368. 369. 372. 378. 382. 395—397. 401. 402. 404. 413. 429. 440. 450. 452. 453. 456. 461. 466. 489. 491. 492. 494. 495. 497. 500. 501. 505—508. 517. 535. 540. 543. 547—549. 561—563. 569. 571. 572.

Georg, Prinz von Holstein-Gottorp, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregimentes: 484.

Gersdorf, Graf, Gottlob Friedrich, chursächs. Commercienintendant: 250. 266. 317.

Gilles, Jacob, Pensionär von Holland und Westfriesland: 526.

*Goltz, Freiherr, Balthasar Ludwig, preuss. Legationsrath: 43. 188. 208. 235. 247. 293. 294 — Geh. Legationsrath und bevollmächtigter Minister am russ. Hofe: 323. 349. 350. 352. 355. 373. 423. 453. 458. 459. 494. 499. 531. 543. 558. 578.

Goltz, Freiherr, Bernd Henning, preuss. Capitän und Flügeladjutant: 485. 486.

Gotter, Graf, Gustav Adolf, preuss. Etatsminister: 26. 40. 51. 84. 302.

Graeve, Edler von, Johann Friedrich, preuss. Agent beim Reichshofrath in Wien: 460.

Graham, Emissär des stuartischen Prätendenten: 125.

Granville, Earl, John Carteret, engl. Peer: 76.

Greiffenheim, Johann August von, schwed. Gesandter am chursächs. Hofe: 77. 221. 228. 421.

Gronsfeld, Graf, Bertram von Diepenbroick, holländ. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 4. 12. 83. 91. 102. 108. 197. 284. 361.

Gross, Heinrich von, russ. bevollmächtigter Minister in Berlin: 426. 427. 489. 495. 502—504. 506. 507. 509. 511. 546.

Grüner, Gustav von, dän. Generalmajor: 234.

Grumbkow, Philipp Wilhelm von, preuss. Oberstlieutenant und Flügeladjutant: 26. 40. 51.

Guarini, Jesuitenpater, Beichtvater des Königs von Polen: 9.

Gustav, Prinz von Schweden: 4.

## H.

Hamilton, Baron, Karl Otto, schwed. Diplomat: 523. 561.

Hardenberg, Friedrich August von, württemb. Gesandter in Hannover: 180.

Harrach, Graf, Friedrich, oberster Kanzler von Böhmen: 62. 66. 76. 160. 168. 370. 474.

Harsleben, preuss. Unterofficier: 520.

Haugwitz, Graf, Friedrich Wilhelm, Präsident des österr. Directoriums in politicis et cameralibus: 49. 171. 192. 278.

Haugwitz, Gräfin: siehe Bestushew.

Havrincourt, Marquis, Ludwig de Cardevaque, franz. Botschafter in Stockholm: 553. 554.

*Hecht, Johann Georg, preuss. Legationssecretär in Dresden: 54. 65 439.

Heinrich IV., König von Frankreich: 492.

Friedrich Heinrich Karl, preuss. Prinz: 47. 315. 582.

*Hellen, Bruno von der, preuss. Legationssecretär in Wien: 136. 161. 192. 301. 304. 528. 530. 531. 532.

Henckel von Donnersmarck, Graf, Karl Joseph Erdmann, abgesetzter preuss. Regierungspräsident: 33.

Hennicke, Graf, Johann Christian, chursächs. Conferenzminister: 90. 250. 320. 504. 520.

Heringen, Rudolf Anton von, sachsen-gothaischer Comitialgesandter: 280.

Hessen: siehe Friedrich; Ludwig; Wilhelm.

*Heusinger, E. D., preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in Kopenhagen: 234. 235. 355. 363. 379. 411. 435. 488. 526.

Höcke, preuss. Cabinetscourier: 474.

Höpken, Freiherr, Gustav Wilhelm, schwed. Oberst, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 22. 203. 224 — Gesandter in Russland: 272. 303. 459. 469. 529. 543. 549. 578.

Höpken, Freiherr, Karl Otto, schwed. Legationssecretär in Aachen: 278. 299. 309. 344.
Hoffmann, chursächs. Legationssecretär in Hannover: 296. 299.
Holstein: siehe Adolf Friedrich; Georg; Peter.
Holstein, Johann Ludwig von, dän. Minister: 574.
L'Hospital, Ludwig von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Garnisonregiments: 482.
Hülsen, Bernhard Friedrich von, preuss. Oberstlieutenant, Chef eines Garnisonregiments: 409.
Hyndford, Earl, Johann Carmichael, engl. Botschafter in Russland: 43. 66. 76. 129. 134. 141. 164. 165. 170. 172. 183. 192. 208. 210. 217. 222. 226. 232. 235. 265. 308. 440. 452. 456. 461. 466. 468. 507. 514. 529. 530. 532. 533. 550. 562. 577.

## I. (J.)

Ilgen, Heinrich Rüdiger von, preuss. Kriegsrath im Departement der auswärtigen Affairen: 308.
Ismailow, russ. Cabinetscourier: 502.
des Issarts et de Salesne, Marquis, Karl Hyacinth de Galeans de Castellane, franz. Botschafter am chursächs. Hofe: 24. 28. 70. 77. 85. 86. 178. 206. 228. 299. 300. 313. 315. 337. 460. 480. 525. 545. 547. 556—558. 570. 575.
Jakob Stuart: siehe Saint-Georges.
Jessen, Matthias Reinhold von, dän. Geschäftsträger in Berlin: 426. 455. 471. 530.
Johann (Iwan), entthronter russ. Kaiser: 191. 222. 303. 354.
Johann Anton, Bischof von Eichstädt, Freiherr von Freyberg und Eisenberg: 442.
Johann Friedrich Karl, Churfürst von Mainz, Graf von Ostein: 185. 215. 346. 442. 568.
Joseph, Erzherzog von Oesterreich, Thronfolger: 236.
Jurowski, poln. Edelmann: 175.

## K.

Kalnein, Karl Erhard von, preuss. Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments: 483.
Kameke, Graf: 9.
Karl III., König von Neapel und Sicilien: 84.
Karl VI., Römischer Kaiser: 168. 316.
Karl XII., König von Schweden: 295.
Karl, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 15. 16. 381.
Karl, chursächs. Prinz: 317.
Karl, schwed. Prinz, Herzog von Södermanland: 243. 289.
Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. und Reichsfeldmarschall: 31. 316. 318—320. 340. 374.
Karl Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent: 125. 271. 295. 304. 324. 332. 559. 572.
Karl Emanuel III., König von Sardinien: 57. 61. 89. 101. 118. 128. 176. 253. 273. 277. 447. 471. 472. 479. 526. 568.
Karl Eugen, Herzog von Württemberg: 16. 28. 180. 184. 291.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 16. 28. 99. 182. 215.
Katharina, Grossfürstin von Russland: 255. 337.
*Kaunitz-Rittberg, Graf, Wenzel, österr. bevollmächtigter Minister in Aachen: 98. 113. 122. 137. 189. 198. 215. 272 — Conferenzminister: 551.
Keith, Georg, Earl Marishal: 322.
Keith, Jakob, preuss. Feldmarschall: 68. 244. 322. 474. 479.
Keith, Robert Murray, engl. Gesandter in Wien: 236. 451. 577.
Keyserlingk, Graf, Karl Hermann, russ. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 33. 35. 36. 40. 102. 197. 204. 217. 228. 229. 238. 380. 412. 413. 426. 435. 445. 448. 464 — in Dresden: 475. 502—505. 507. 509. 545. 547. 558. 583. 584.
Khevenhüller, Graf, österr. Diplomat: 103.
Kinsky, Graf, Philipp, böhm. Hofkanzler: 191. 392.
*Klinggräffen, Joachim Wilhelm von, preuss. Geh. Kriegsrath, ausserordentlicher Gesandter in Dresden: 19. 21. 22. 39. 43. 46. 51 — am engl. Hofe: 56—59. 62. 65. 190. 238. 247. 280. 294. 296. 322. 323. 349. 355. 366. 373. 382. 404. 411. 413. 423. 451—453. 460. 487. 491. 494. 499. 505. 558. 564. 577. 578.

Koch, Ignaz von, Cabinetssecretär der Kaiserin Maria Theresia: 436.
Köln: siehe Clemens August.
Komorowski, Adam, Primas von Polen: 178.
Korff, Johann Albrecht von, russ. Gesandter in Kopenhagen: 221. 234. 443. 447. 503. 505. 509.
Krummenau, Baron von Raschine, Andreas, preuss. Oberst: 129. 160.

## L.

Lacy, Graf, Peter, russ. Feldmarschall: 47.
Lagerflycht, Karl, schwed. Commissionssecretär in Petersburg: 578.
Lanmary, Marquis, Marc Anton de Beaupoil Saint-Hilaire, franz. Botschafter in Stockholm: 74. 181. 184. 307. 459. 520. 553. 555.
Lantschinski von Lantschin, Ludwig Casimir, russ. Gesandter in Wien: 246. 517.
Latinghausen, Jakob Albert von, schwed. Generalmajor: 223.
*Legge, Heinrich, engl. Schatzcommissar, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 39. 46. 48. 51. 53. 57. 58. 62. 75. 79. 88. 91. 93—95. 97. 98. 100—104. 108. 111. 112. 124. 130. 134. 135. 141. 142. 144. 149. 150. 154. 162. 164. 170. 174. 179. 183. 190—194. 196—201. 207. 214. 215. 225. 238. 280. 281. 322. 323. 325. 327. 335. 361. 390.
*Lehwaldt, Hans von, preuss. General: 598.
Lemaire, Abbé, Rudolf, franz. Gesandter am dän. Hofe: 379. 380. 530. 566. 567. 574.
*Leopold Maximilian, reg. Fürst von Anhalt-Dessau, preuss. Generalfeldmarschall: 598.
Lestocq, Graf, Johann Hermann, russ. Geh. Rath („l'ami intrépide"): 7. 63. 126. 157. 246. 269. 308. 323. 343. 371. 379. 386. 416. 437. 441. 489. 494.
Lestocq, Gräfin, geb. von Mengden: 379.
*Leveaux, Karl, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in Warschau: 185. 411. 418. 423.
Liechtenstein, Fürst, Joseph Wenzel, österr. Feldmarschall: 435. 572.
Lieven, Georg von, russ. General: 82. 93. 204. 464. 466.
Linger, Christian von, preuss. General: 113.
Lobkowitz, regierender Fürst, Herzog von Sagan, Ferdinand Philipp Joseph: 129.
Loise, Abbé, franz. Legationssecretär in Berlin: 219. 220. 253. 307. 332. 384. 459.
Loss, Graf, Christian, chursächs. Botschafter in Wien: 448.
Loss, Graf, Johann Adolf, chursächs. Botschafter in Paris: 249. 268. 315. 499. 500. 556.
Loss, Gräfin, Helene Friederike: 448.
Lothringen: siehe Franz; Karl Alexander; Stanislaus.
*Ludwig XV., König von Frankreich: 10. 64. 69. 71. 78. 80. 82. 97. 123. 155. 156. 219. 220. 237. 238. 240. 249. 300. 327—329. 340. 344. 350. 400. 414. 446. 454. 469. 471. 510. 522. 538. 550. 559. 582—584.
Ludwig, Dauphin von Frankreich: 82.
Ludwig, Landgraf von Hessen-Darmstadt: 442.
Lüttich: siehe Theodor.
Lynar, Graf, Karl Moritz, chursächs. Diplomat: 552.

## M.

de Machault d'Arnouville, Johann Baptista, franz. Generalcontroleur der Finanzen: 78. 123.
Mahmud I., türk. Sultan: 546.
Mainz: siehe Johann Karl Friedrich.
Manteuffel, Franz Christoph von, preuss. Oberst, Chef eines Garnisonregiments: 482.
*Mardefeld, Freiherr, Axel, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 154. 157. 161. 308. 371.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, Prinzessin von Sachsen: 238. 239.
Maria Leszczinska, Königin von Frankreich: 239.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen: 2. 3. 5. 7. 14. 17. 18. 29. 32. 41. 46. 51. 63. 66. 69. 77. 84. 93. 94. 100. 101. 110. 113. 125. 128—130. 133. 134. 139—141. 150—152. 160. 163. 168. 169. 174. 175. 181. 182. 185. 187. 189. 191. 200. 201. 212. 214.

219. 225—227. 230. 241. 242. 244. 249. 255. 256. 265. 271. 272. 277. 314. 315. 319. 325. 333. 334. 345. 349. 351. 355. 356. 361. 365. 366. 370. 373. 378. 379. 385. 394. 396. 398. 414. 415. 424. 427. 436. 442. 452. 453. 456. 461. 465. 470—472. 478. 480. 486. 491. 498. 501. 513. 514. 520. 531. 532. 540. 551. 558. 562. 565. 568. 572. 578.

Marschall, Samuel von, preuss. Etatsminister: 81.

Maurepas, Graf, Johann Friedrich Phélypeaux, franz. Marineminister: 300. 522. 523.

Maximilian Joseph, Churfürst von Baiern: 186. 204. 215. 346.

Mecklenburg: siehe Christian Ludwig.

Mejerhielm, schwed. Oberst: 441. 442.

Mezner, Bankier in London: 24.

*Michell, Abraham Ludwig, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in London: 21. 22. 25. 58. 150. 174. 259. 281. 305. 358.

Mirepoix, Marquis, Gaston Karl Peter de Lévis, franz. Diplomat: 401.

Modena: siehe Franz III.

Möllendorff, Johann Adolf von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Dragonerregiments: 484.

Münchhausen, Freiherr, Gerlach Adolf, hannöv. Geheimrathspräsident: 180. 214.

Münchhausen, Freiherr, Philipp, Chef der deutschen Kanzlei Georgs II.: 382. 402. 547.

*Münchow, Graf, Ludwig Wilhelm, preuss. Etatsminister, dirigirender Minister von Schlesien: 494. 531.

Münnich, Graf, Burchard Christoph von, exilirter russ. Premierminister: 347.

## N.

Nadir, Schah von Persien: 84.

Narzymski, preuss. Capitän: 298.

Neapel: siehe Karl III.

Neplujew, russ. Gesandter in Constantinopel: 536.

Newcastle, Herzog, Thomas Pelham, engl. Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten: 53. 54. 64. 78. 79. 112. 114. 134. 137. 138. 149. 151. 162. 165. 168—170. 172. 174—176. 178—180. 182. 186. 197. 199—201. 207. 220. 230. 231. 238. 281. 291. 293. 305. 322. 354. 368. 369. 382. 383. 397. 402. 423. 429. 439. 440. 450—452. 456. 458. 461. 481. 490—492. 497. 507. 516. 529. 532. 533. 540. 547. 561. 562. 564. 577. 578.

## O.

Oesterreich: siehe Joseph; Karl VI.; Maria Theresia.

Oranien: siehe Anna; Wilhelm.

Orlick, Kosackenhäuptling: 92.

## P.

Pallavicini, Marquis, genues. Gesandter in Paris: 322. 368.

Palmstjerna, Nils von, schwed. Reichsrath: 574.

Panin, Nikita, russ. Gesandter in Stockholm: 234. 243. 289. 320. 364. 372. 373. 375. 378. 383. 384. 418. 451. 503—505. 509. 511. 542.

Pâris-Duverney, Joseph, franz. Finanzbeamter: 69.

Pâris de Montmartel, Johann, franz. Bankier: 69.

Pelham, Heinrich, erster Lord des engl. Schatzes: 322.

Penkler, Freiherr, Heinrich Christoph, österr. Internuntius in Constantinopel: 415. 536.

Perochon, Elias, Kaufmann in Lissabon: 173.

Perron, Graf, sardin. Gesandter in Dresden: 3. 8. 127.

Persien: siehe Adil; Nadir.

Peter I., russ. Kaiser: 412.

Peter, Grossfürst-Thronfolger von Russland, Herzog von Holstein-Gottorp: 255. 259. 303. 337. 338. 351. 354. 355. 362. 377. 388. 416. 430. 476.

Pezold, Johann Sigmund von, churs ächs. Resident in Petersburg: 43. 76. 130.

Pfalz: siehe Karl Theodor.

Philipp, Infant von Spanien: 62. 85. 284.

Piccolomini, Fürst, Octavius Aeneas Joseph, österr. Feldmarschalllieutenant: 528.

*Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 212. 219. 229. 293. 341. 342. 382. 415. 492. 582. 584.

*Podewils, Graf, Otto Christoph, preuss. Etatsminister, ausserordentlicher Gesandter in Wien: 115. 116. 161. 169—171. 213. 232. 293. 299. 321. 323. 330. 333. 346. 349. 352. 355. 367. 373. 400. 404. 410. 411. 423. 453. 458—460. 479. 494. 531. 558. 577. 578. 583.
Podewils, Gräfin, Albertine, geb. von der Marwitz: 125.
von Pollman, Sohn des brandenb. Comitialgesandten: 161.
Pompadour, Marquise, Jeanne: 69.
Poniatowski, Familie: 178. 316.
Porporati, Graf, österr. Oberst: 528. 551.
*Potocki, Graf, Anton, Palatin von Belcz: 185. 261. 298. 374. 393. 394. 411. 458.
Potocki, Graf, Joseph, poln. Krongrossfeldherr: 214. 324.
Preis, Joachim Friedrich von, schwed. Gesandter im Haag: 501.
Pretlack, Freiherr, Johann Franz, österr. Botschafter in Petersburg: 15. 38. 43. 46. 61. 66. 69. 76. 164. 192 — General: 401. 402. 410. 414. 560. 561.
Preussen: siehe Amalie; Elisabeth Christine; Friedrich Wilhelm I.; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Sophie Dorothee; Ulrike.
Preysing, Graf, Max Emanuel Franz, bair. Oberstkämmerer: 346.
Przebendowski, Sohn des Woiwoden von Marienburg: 142.
*de Puyzieulx et de Sillery, Marquis, Ludwig Philogen Brulart, franz. Staatssecretär der auswärtigen Angelegenheiten: 2. 7. 14. 15. 28—30. 43. 45. 46. 52. 61. 64. 79. 82. 90. 97. 104. 118. 138. 143. 155. 156. 171. 173. 188. 189. 219. 220. 231. 236. 249—251. 256. 261. 262. 306. 313. 315. 316. 321. 327. 328. 330. 334. 336. 347. 360. 361. 363—365. 375—382. 389. 394—396. 400. 410. 413—415. 427. 428. 433—435. 442. 443. 454. 457. 460. 463. 464. 467. 468. 471. 472. 493. 496. 497. 499. 500. 509. 510. 512. 521. 522. 524. 527. 528. 541. 544. 546. 547. 555—559. 563—565. 567. 568. 571. 580. 582—584.

## R.

Radziwill, Fürst, Michael, Krongrossfeldherr von Litthauen: 393.
Randwijck, Graf, Stephan, Mitglied der Generalstaaten: 273.
Rasumowski, Graf, Alexei, russ. Oberjägermeister: 181. 259. 536. 543. 566. 568.
Repnin, Fürst, Wassilei, russ. General: 1. 32. 93. 204.
Retzow, Wolf Friedrich von, preuss. Oberst: 438.
Reutern, Ernst von, livländ. Edelmann, preuss. Lieutenant: 228. 229.
Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand de Vignerot du Plessis, franz. Generallieutenant: 45.
Richmond, Herzog, Karl Lenox, engl. Peer: 401.
Robinson, Thomas, engl. Gesandter in Wien: 62. 117. 130. 140. 162. 200. 202 — in Aachen: 239—241. 250. 272.
della Rocca, sardin. Gesandter in Wien: 62.
Rodérique, Franz Ignaz, Journalist: 381.
Roeder, Christoph Ernst von, preuss. Oberst, Chef eines Garnisonregiments: 482.
*Rohd, Johann Jacob von, preuss. ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 38. 92. 135. 167. 180. 290. 296. 297. 299. 309. 331. 336. 354. 355. 358. 367. 372. 435. 458. 494. 515. 524. 526.
Rosen, Baron, Gustav Friedrich, schwed. Gouverneur von Finnland: 472.
Rosenberg-Orsino, Graf, Philipp, österr. Diplomat: 77. 89.
Rosenkrantz, Friedrich Christian von, dän. Gesandter am preuss. Hofe: 465. 476.
Rosenkrantz, Iwar von, dän. Minister: 465.
Rothenburg, Graf, Friedrich Rudolf, preuss. Generallieutenant: 379.
Rudenschöld, Karl von, schwed. Staatssecretär: 4. 258. 320. 376. 389. 444. 458. 530. 543.
Ruesch, Johann Theodor von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 482—484.

Russland: siehe Anton Ulrich; Elisabeth; Johann; Katharina; Peter I.; Peter.

S.

Chur-Sachsen: siehe August III.; Friedrich Christian; Karl; Maria Josepha; Xaver.
Sachsen-Coburg: siehe Franz Josias.
Sachsen-Gotha: siehe Friedrich III.
Sachsen-Weimar: siehe Ernst August; Ernst August Constantin.
*Sachsen, Graf von, Moritz Arminius, Generalmarschall von Frankreich: 8. 12. 64. 72. 87. 178. 196. 198. 199. 206. 318. 441. 552. 570. 571. 575. 576. 583. 584.
Saint-George, Ritter von, Jakob Stuart: 271. 304. 332. 559.
de Saint-Sauveur, Johann Baptista, franz. Consul in Petersburg: 44. 146.
*Saint-Séverin-Aragon, Graf, Alfons Maria Ludwig, franz. Bevollmächtigter auf dem aachener Friedenscongresse: 12. 29. 85. 88. 98. 162. 167. 182. 183. 193—195. 208. 225—227. 239—241. 250. 253. 258. 272. 278. 299. 305. 306. 309—311 — franz. Staatssecretär: 327—329. 344. 527.
de La Salle, franz. Oberst: 64. 65. 67. 70. 77. 78. 79. 85—87. 89. 110. 143.
*Sandwich, Earl, John Montagu, engl. Bevollmächtigter auf dem aachener Friedenscongresse: 76. 79. 85. 88. 98. 99. 193—195. 208. 227. 239—241. 250. 252. 258. 272. 305. 306. 329. 362.
Sanguszko, Fürst, Paul, Grossmarschall von Lithauen: 393.
Sapieha, lithauischer Graf: 92.
Sardinien: siehe Karl Emanuel.
Schaffgotsch, Graf, Philipp Gotthard, Fürstbischof von Breslau: 9. 11. 29. 41.
Schamutow, russ. Cabinetscourier: 502.
Scheffer, Freiherr, Karl, schwed. Gesandter in Paris: 277. 295—297. 304. 306. 321. 322. 328. 329. 331. 344. 355. 359. 363. 382. 383. 400. 433. 434. 443.
Schlichting, Samuel von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments: 483.
Schorlemer, Ludwig Wilhelm von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 483.
Schulenburg, Graf von der, Ludwig Ferdinand, österr. Feldzeugmeister: 410. 435. 441. 442.
Schulin, Johann Sigismund von, dän. Geh. Rath, Minister des Auswärtigen: 221. 234. 488.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Gustav; Karl XII.; Karl; Ulrike.
Schwedt: siehe Friedrich Wilhelm; Sophie Dorothee Marie.
Schwerin, Graf, Kurt Christoph, preuss. Feldmarschall: 295.
Selim, Tartarenkhan: 93.
Serbelloni, Fabricius, päpstl. Nuntius in Wien: 5. 10. 29. 48.
Sicilien: siehe Karl III.
Sinzendorff: siehe Zinzendorf.
Söhlendahl, Freiherr, Heinrich Friedrich, dän. Gesandter in London: 383. 384.
Sophie Dorothee, Königin-Mutter von Preussen: 135. 315.
Sophie Dorothee Marie, Markgräfin von Brandenburg-Schwedt, Schwester des Königs: 524.
Soto-Mayor, Jacob Masones di Lima, span. Bevollmächtigter auf dem aachener Friedenscongresse: 240 — in Paris: 328.
Spanien: siehe Elisabeth; Philipp.
Spellerberg, Bankier in London: 24. 563.
Spilcker, Heinrich Eberhard von, preuss. Oberstlieutenant: 568.
Splitgerber, David, Bankier in Berlin: 24. 25. 284.
Spon, Freiherr, Franz, bair. Diplomat: 186. 204.
Stackelberg, Friedrich Daniel von, preuss. Capitän: 23. 49. 195. 228. 229. 271. 284.
Stadion, Graf, churmainz. Gesandter in Hannover: 173. 291.
Stainville, Marquis, Joseph von Choiseul, kaiserl. Gesandter in Paris: 328. 540. 541.
Stanislaus Leszczynski, Herzog von Lothringen, Titularkönig von Polen: 239. 247.
Steinberg, Ernst von, hannöv. Minister: 59.
Sternberg, Graf, Philipp Franz, österr. Gesandter in Dresden: 448. 449. 460. 475. 481. 504. 537. 540. 545. 547. 558.

Stone, Andreas, erster Commis im engl. Staatssecretariat des Auswärtigen: 368. 444.
Stosch, Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 483.
Stuart: siehe Karl Eduard; Saint-George.
van Swart, holl. Gesandter in Russland: 166. 192. 226. 232. 235. 265. 378. 440.

## T.

Tarlo, Graf, Johann, Palatin von Sendomir: 75. 206.
Tartaren-Khan: siehe Selim.
*Tessin, Graf, Karl Gustav, schwed. Reichsrath und Kanzleipräsident: 4. 71. 167. 180. 189. 190. 258. 264. 274—276. 289. 295—297. 299. 301. 302. 309—311. 320. 321. 324. 331. 332. 336. 347. 363. 364. 372. 373. 375. 376. 389. 444. 458. 459. 515. 526. 530. 567. 574.
Teuffel, Freiherr, Karl Wilhelm, mecklenburg. Gesandter in Hannover: 139. 151. 153.
du Theil, Johann Gabriel de la Porte, franz. Bevollmächtigter auf dem aachener Friedenscongresse: 227. 239—241. 250. 258. 272.
Theodor, Cardinal von Baiern, Bischof von Regensburg, Freising und Lüttich, Herzog in Baiern: 346.
Titley, Walther, engl. Gesandter in Kopenhagen: 153. 350.
Töckölly, Freiherr, Manuel, russ. Officier a. D.: 339.
Torck, Freiherr, Edelmann aus der Grafschaft Mark: 307.
Tornaco, Freiherr, Arnold Franz, österr. Feldmarschalllieutenant: 401.
La Touche, Ritter, franz. Grosshändler: 126.
Trier: siehe Franz Georg.
Tschernyschew, Graf, Peter, russ. Botschafter am engl. Hofe: 210. 294. 354. 401. 443. 452. 456. 461. 503. 505. 509. 529. 532. 533. 547. 548. 571.
Turenne, Vicomte Heinrich de la Tour d'Auvergne, franz. Feldherr: 119.
Trubezkoi, Fürst, Nicolaus, russ. Generalprocurator: 82.

## U.

Ulfeld, Graf, Anton Cornificius, österr. Hofkanzler: 49. 71. 77. 129. 145. 157. 436. 441. 465. 505. 508. 530. 531. 534. 540. 551. 578. 583.
*Louise Ulrike, Kronprinzessin von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen: 96. 147. 148. 153. 158. 181. 189. 203. 214. 223. 224. 247. 248. 258. 264. 289. 387. 426. 431. 433. 459. 465. 574.
Ungarn: siehe Maria Theresia.

## V.

Valenti, päpstl. Generalsecretär: 48.
*Valory, Marquis, Veit Ludwig Heinrich, franz. Maréchal de Camp, später Generallieutenant, ausserordentlicher Gesandter am preuss. Hofe: 1. 3. 12. 16. 34. 36. 43—45. 64. 67. 82. 92. 108. 142. 143. 145. 155. 156. 187—189. 209. 219. 362. 384. 459. 469. 510. 523. 527. 528. 538. 539. 541. 557. 559. 582—584.
*Villiers, Thomas, engl. Diplomat: 46. 187.
Vitzthum von Eckstädt, Graf, Ludwig Siegfried, chursächs. Gesandter in Russland: 130.
*Vockerodt, Johann Gotthilf, preuss. Geh. Rath im Departement der auswärtigen Affairen: 154. 191. 202. 219. 341. 426. 427. 489.
Voss, Ernst Johann von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollmächtigter Minister am chursächs. Hofe: 39. 77. 214. 261. 266. 293. 323. 349. 352. 423. 525. 558.

## W.

Wagenfeldt, Johann Adolf, preuss. Hofgerichtsrath, Resident in Danzig: 25.
Waldeck, Fürst, Karl August Friedrich: 488. 498.
Wales: siehe Friedrich Ludwig.
Wall, Richard, span. Maréchal de Camp, Emissär in London: 14.
Walpole, Horace, engl. Parlamentsmitglied: 449.
Walrave, Gerhard Cornelius von, preuss. Generalmajor: 10. 33. 35. 40. 44. 49. 64. 68. 583. 584.

Warendorff, Konrad Heinrich, preuss. Legationssecretär in Russland: 294. 371.
Wasner, Ignaz von, österr. Gesandter am engl. Hofe: 182. 296. 354. 369.
Wast, Peter von, chursächs. Resident in Danzig: 24.
Wedell, Freiherr, Georg Ernst, hannöv. Gesandter in Dresden: 28. 34. 35. 70. 127.
Weingarten, Leopold von, österr. Legationssecretär in Berlin: 66. 162. 197. 217. 584.
Wernicke, nassauischer und pfalz-zweibrück. Agent in Paris: 8.
Wilhelm, Prinz-Statthalter von Hessen-Cassel: 121. 175.
Wilhelm August, Herzog von Cumberland, engl. Prinz: 20. 120. 138. 144. 312. 333. 338. 341. 350—352. 355. 359. 362. 369. 372. 374. 378. 389. 441. 568.
*Wilhelm Karl Heinrich Friso, Prinz von Oranien und Nassau, Statthalter der Vereinigten Niederlande: 8. 12. 20. 30. 31. 42. 75. 76. 102. 115. 138. 284. 337. 357. 390. 399. 452. 456. 481. 501. 519. 526. 579.
*Wilhemine, Markgräfin von Brandenburg-Baireuth: 379.
Williams, Karl Hanbury, engl. Gesandter in Dresden: 43. 153. 429. 548. 557. 575.
Wodzicki, Michael, poln. Vicekanzler: 39. 353.
Wolff, Grosshändler in Petersburg: 578.
Woronzow, Graf, Michael, russ. Vicekanzler: 23. 24. 42. 55. 63. 73. 78. 126. 134. 164. 177. 188. 192. 217. 218. 303. 304. 339. 386. 403. 430. 502. 532. 535. 536. 553. 566.
Wulfwenstjerna, Gustav von, schwed. Gesandter in Petersburg: 52. 89. 203. 269. 276. 303 — ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 349. 355. 358. 359. 372. 433. 465.
Württemberg: siehe Karl Eugen.
Würzburg: siehe Anselm Franz.

## X.

Xaver, chursächs. Prinz: 227. 230. 237. 239. 475.

## Y.

Yorke, Joseph, engl. Oberst, Geschäftsträger in Paris: 401. 467. 493. 494. 496. 497.

## Z.

Zinnenburg, Johann Anton von, Domherr: 93.
von Zinzendorf und Pottendorf, Graf, Friedrich Christian, chursächs. Geh. Rath: 115.
Zöhrer, von, österr. Geschäftsträger in London: 501. 540.

# VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.


## A.

Ammon: Nr. 2896. 2903. 2914. 2932. 2955. 3005. 3028. 3049. 3066. 3071. 3097. 3131. 3145. 3163. 3169. 3182. 3193. 3202. 3211. 3213. 3220. 3239. 3249. 3263. 3268. 3277. 3278. 3298. 3304. 3309. 3314. 3322. 3339. 3368. 3375. 3388. 3416. 3419. 3428. 3447. 3449. 3460. 3462. 3481. 3493. 3501. 3506. 3620. 3634. 3643. 3654. 3670. 3727.

Andrié: Nr. 3118. 3132. 3141. 3197. 3200.

August Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 3476. 3538.

## C.

Chambrier: Nr. 2886. 2895. 2902. 2906. 2907. 2925. 2927. 2929. 2933. 2961. 2970. 2978. 2992. 2998. 3003. 3010. 3013. 3019. 3023. 3027. 3033. 3042. 3047. 3052. 3064. 3076. 3083. 3089. 3092. 3098. 3107. 3116. 3122. 3134. 3155. 3172. 3181. 3189. 3217. 3221. 3244. 3248. 3258. 3261. 3273. 3276. 3285. 3295. 3302. 3305. 3310. 3321. 3334. 3340. 3347. 3353. 3356. 3360. 3365. 3369. 3381. 3384. 3387. 3393. 3400. 3403. 3410. 3422. 3431. 3436. 3440. 3454. 3458. 3475. 3480. 3482. 3491. 3497. 3503. 3516. 3534. 3540. 3543. 3552. 3565. 3574. 3582. 3597. 3611. 3618. 3629. 3633. 3641. 3650. 3656. 3666. 3676. 3677. 3680. 3684. 3689. 3696. 3700. 3705. 3709. 3714.

Chétardie: Nr. 3580.

du Commun: Nr. 3108. 3281. 3313.

## D.

Departement der auswärtigen Affairen: Nr. 2916. 2942. 2947. 3037. 3038. 3206. 3363.

Desalleurs: Nr. 3671.

Diestel: Nr. 3720.

## F.

Finckenstein: Nr. 2885. 2892. 2894. 2898. 2900. 2910. 2921. 2926. 2934. 2954. 2960. 2963. 2966. 2969. 2974. 2977. 2980. 2986. 2990. 2993. 3001. 3007. 3009. 3012. 3018. 3022. 3026. 3032. 3039. 3046. 3053. 3063. 3069. 3075. 3082. 3088. 3094. 3096. 3100. 3106. 3112. 3115. 3121. 3128. 3138. 3143. 3150. 3154. 3161. 3167. 3170. 3180. 3188. 3194. 3204. 3216. 3223. 3228. 3235. 3238. 3243. 3256. 3266. 3271. 3274. 3284. 3290. 3292. 3299. 3300. 3306. 3311. 3315. 3329. 3333. 3337. 3350. 3352. 3355. 3364. 3488.

Friedrich Ludwig, Prinz von Wales: Nr. 2912.

## G.

Georg II., König von England: Nr. 2988. 3555.

Goltz: Nr. 3372. 3390. 3412. 3417. 3420. 3435. 3443. 3465. 3473. 3479. 3486. 3495. 3507. 3519. 3536. 3545. 3550. 3561. 3584. 3595. 3602. 3621. 3627. 3635. 3639. 3642. 3648. 3659.

3662. 3667. 3674. 3679. 3686. 3692. 3702. 3706. 3712. 3718. 3724.

H.

Hecht: Nr. 3489.
Hellen: Nr. 3251. 3264. 3267. 3283. 3289. 3294. 3312. 3323. 3328. 3331. 3336.
Heusinger: Nr. 3234. 3317. 3344. 3378. 3398. 3554.

K.

Kaunitz: Nr. 3060.
Klinggräffen: Nr. 2888. 2897. 2920. 2926. 2928. 2931. 2939. 2945. 2949. 3041. 3055. 3110. 3124. 3126. 3130. 3144. 3149. 3156. 3159. 3164. 3171. 3177. 3186. 3191. 3199. 3201. 3209. 3214. 3219. 3226. 3231. 3240. 3246. 3247. 3250. 3252. 3257. 3262. 3270. 3280. 3288. 3327. 3342. 3348. 3351. 3394. 3402. 3409. 3423. 3425. 3441. 3448. 3452. 3455. 3463. 3483. 3492. 3499. 3505. 3518. 3535. 3549. 3560. 3566. 3578. 3605. 3613. 3619. 3628. 3638. 3640. 3645. 3649. 3658. 3663. 3673. 3685. 3695. 3703. 3704. 3711. 3717. 3728.

L.

Legge: Nr. 3051. 3067. 3080. 3117.
Lehwaldt: Nr. 3513. 3524. 3527. 3598.
Leopold Maximilian, Fürst von Anhalt-Dessau: Nr. 3341. 3512. 3615. 3631.
Leveaux: Nr. 2967. 2987. 3232. 3316. 3471. 3496. 3508. 3567. 3587.
Ludwig XV., König von Frankreich: Nr. 3525. 3630.

M.

Mardefeld: Nr. 2909. 2937. 2945. 2975. 2996. 3016. 3020. 3030. 3035. 3036. 3043. 3044. 3048. 3050. 3056. 3057. 3073. 3079. 3086. 3091. 3113. 3119. 3125. 3325.
Michell: Nr. 2904. 2911. 2919. 2956. 2962. 2971. 2981. 3011. 3015. 3029. 3065. 3070. 3101. 3109. 3178. 3192. 3269. 3335.
Münchow: Nr. 3511. 3523. 3546. 3599. 3600.

P.

Podewils, Graf, Heinrich, Etats- und Cabinetsminister: Nr. 2908. 2909. 2915. 2922—2924. 2936—2938. 2941. 2943. 2944. 2950—2952. 2957. 2959. 2975. 2983. 2989. 3131. 3133. 3135. 3140. 3207. 3218. 3225. 3230. 3242. 3260. 3278. 3279. 3293. 3303. 3325. 3326. 3358. 3367. 3370. 3371. 3374. 3395. 3396. 3405—3407. 3413. 3414. 3433. 3434. 3438. 3439. 3444. 3451. 3456. 3461. 3468—3470. 3477. 3478. 3484. 3502. 3509. 3514. 3515. 3517. 3522. 3528. 3532. 3533. 3539. 3542. 3547. 3557. 3558. 3563. 3564. 3568—3570. 3575. 3581. 3588—3591. 3603. 3604. 3607. 3609. 3610. 3616. 3622. 3625. 3632. 3637. 3651. 3653. 3660. 3661. 3665. 3672. 3682. 3698. 3699. 3726.
Podewils, Graf, Otto, Gesandter in Wien: Nr. 2884. 2887. 2891. 2893. 2901. 2905. 2910. 2913. 2923. 2925. 2930. 2935. 2940. 2946. 2953. 2964. 2965. 2968. 2973. 2975. 2985. 2991. 2997. 3000. 3006. 3008. 3017. 3021. 3031. 3040. 3054. 3061. 3068. 3074. 3081. 3087. 3093. 3095. 3099. 3105. 3111. 3114. 3120. 3127. 3139. 3142. 3148. 3153. 3160. 3168. 3174. 3179. 3187. 3190. 3198. 3203. 3210. 3215. 3222. 3227. 3361. 3366. 3379. 3382. 3385. 3389. 3397. 3401. 3411. 3418. 3424. 3432. 3445. 3450. 3459. 3464. 3474. 3485. 3494. 3500. 3504. 3520. 3529. 3544. 3551. 3562. 3573. 3577. 3585. 3594. 3606. 3612. 3626. 3657. 3664. 3668. 3675. 3683. 3690. 3694. 3701. 3710. 3715. 3725. 3730.
Potocki: Nr. 3687.
Puyzieulx: Nr. 3541.

R.

Rohd: Nr. 2890. 3002. 3045. 3102. 3123. 3129. 3137. 3146. 3152. 3157. 3166. 3183. 3195. 3205. 3224. 3236. 3237. 3253. 3255. 3272. 3286. 3297. 3307. 3318. 3320. 3330. 3345. 3362. 3373. 3377. 3392. 3398. 3408. 3427. 2429. 3453. 3457. 3466. 3472. 3490. 3521. 3530. 3553. 3576. 3593. 3608. 3614. 3636. 3646. 3678. 3688. 3693. 3707. 3708. 3719. 3721. 3729.

S.

Sachsen, Graf von: Nr. 2899. 2918. 2948. 3078.
Saint-Séverin: Nr. 3058.
Sandwich: Nr. 3059.

T.

Tessin: Nr. 2999.

U.

Louise Ulrike, Kronprinzessin von Schweden: Nr. 3103. 3136. 3147. 3185. 3208. 3229. 3254. 3265. 3291. 3319. 3346. 3354. 3426. 3467. 3487. 3510. 3531. 3556. 3572. 3583. 3592. 3623. 3652.

V.

Valory: Nr. 2958. 2976. 2982.
Villiers: Nr. 3085.
Vockerodt: Nr. 3151. 3165. 3175. 3176. 3184.
Voss: Nr. 2972. 2984. 2994. 2995. 3004. 3014. 3024. 3025. 3034. 3062. 3072. 3077. 3084. 3090. 3104. 3158. 3162. 3173. 3196. 3212. 3233. 3241. 3245. 3259. 3275. 3282. 3296. 3301. 3308. 3324. 3332. 3338. 3343. 3349. 3357. 3359. 3376. 3380. 3383. 3386. 3391. 3399. 3404. 3415. 3421. 3430. 3437. 3442. 3526. 3548. 3559. 3571. 3586. 3596. 3601. 3617. 3624. 3644. 3647. 3655. 3669. 3681. 3691. 3697. 3713. 3716. 3722. 3723.

W.

Wilhelm, Prinz von Oranien: Nr. Nr. 2889.
Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth: Nr. 3537.

# SACHREGISTER.


BAIERNS Stellung zu den Fragen der Reichspolitik Seite 16. 215.

Anbringen des bairischen Gesandten von Spon in Aachen an den Vertreter Preussens 186. 204. — Bairische Bemühungen in Berlin um die Begünstigung des Planes einer wittelsbachischen Coadjutorie in Köln 346.

Uebertritt bairischer Bataillone in österreichischen Dienst: 370.

BRAUNSCHWEIG. Subsidienverhandlungen des Herzogs 15. 16. 67, vergl. 358. 381.

DÄNEMARK. Preussischer Vermittelungsversuch zwischen Dänemark und Schweden wird aufgegeben (Febr. 1748) 34.

Beziehungen Dänemarks zu Russland 10. 42. 47. 59. 63. 76. 191. 203. 221. 222. 234. 256. 257. 260. 263. 284. 308. 322. 323. 335. 338. 371. 383. 435. 439. 441—444. 446. 447. 450. 462. 463. 465. 474. 491. 502—505. 507. 508. 562. 570. — Dänische Pläne gegen Schweden 92. 167. 174. 175. 191. 203. 204. 222. 223. 233—235. 248. 257. 260. 264. 271. 275—277. 288. 289. 322. 350. 363. 388. 390. 396. 404. 413. 425. 426. 445. — Dänemarks Finanzlage und Hülfsquellen 274. 311. 350. 396. — Notenaustausch zwischen Dänemark und Schweden 311. 320. 331. 333. 335.

Friedliche Erklärungen von dänischer Seite 426. 518. — Sendung eines dänischen Gesandten nach Berlin 470. 471. 476. 479. — Allianzverhandlung zwischen Preussen und Dänemark 470. 471. 476. — Vermittelungsversuch Preussens bezw. Frankreichs zwischen Schweden und Dänemark 435. 436. 443. 444. 470. 471. 476. 479. 498. 513. 526. 530. 531. 562. 567. 568. 574. 575.

Dänemarks Subsidienverhältniss zu Frankreich 266.

ENGLAND-HANNOVER. Englands Stellung zwischen Preussen und Oesterreich 3. 18. 48.

Englands Politik in der letzten Phase des Krieges. Abneigung Englands gegen eine preussische Friedensvermittelung 7. — Englands Haltung in der Frage der Inclusion Preussens in den allgemeinen Frieden und der Garantie für Schlesien 18. 58. 59. 79. 90. 112. 113. — Ministerwechsel, Ersetzung Chesterfield's durch den Herzog von Newcastle 53. 54. 63. 64. 76. — Schwankungen gegen und für den Frieden in England 82. 85. 88. 93. 97. — Verhandlungen zwischen England und Spanien 7. 11. 14. 15. 35. 62. 71. 82. — Unterzeichnung der Präliminarien zwischen den Seemächten und Frankreich (Aachen 30. April 1748) 106. 107.

Mission Legge's nach Berlin. Vorverhandlungen wegen Neubesetzung des englischen Gesandtschaftspostens in Berlin 19. 21. 39. 43. 46. 51. 62. 79. — Aufmerksamkeiten des früheren Gesandten Villiers und Dank Friedrich's II. 46. 124.

187. — Muthmassungen über den Inhalt der Instructionen Legge's 57. 58. 75. 83. 93; vergl. 54. — Empfang Legge's in Berlin (Ende April 1748) 88. 91. 93—95. 97. — Propositionen Legge's 100—104. 108. — Bedingungen, unter denen Friedrich II. die Friedensvermittelung annehmen will 101—103. — Project einer preussisch-englischen Allianz 58. 101. 104. 105. 112. 113. 139. — Abneigung Friedrich's II. gegen eine Familienverbindung mit England 144. — Seine Zufriedenheit mit Legge 112. — Dank an denselben für die Mittheilung der aachener Präliminarien 113. 122. — Zuversicht Friedrich's II. für sein Verhältniss zu England 118. 122. 123. 126. 130. 141. 149. 159. — Reise Legge's nach Hannover 114. 149. 164. 170. 179. 186. 193. — Umwandlung Legge's nach seiner Rückkehr 194. 196—200. 207. 208. — Vermuthungen Friedrich's II. über das anfängliche Entgegenkommen Englands 170. 197. — Legge's Abberufung 207. 280. 322; vergl. 361. 390. — Die Frage der Neubesetzung seines Postens 509. 549. 557. 575.

Mission Klinggräffen's an den englischen Hof 39. 43. — Instruction für Klinggräffen 56—60. — Seine Ankunft in Hannover 139. — Verzögerung der Reise Newcastle's nach Hannover 134. 150. 162. — Eröffnungen und Anträge Newcastle's wegen Ausdehnung der abzuschliessenden preussisch-englischen Allianz auf Oesterreich, bez. wegen Gewährleistung der Pragmatischen Sanction durch Preussen 150. 151. 173. 181—183. — Dilatorische Behandlung dieser Anträge durch Friedrich II. 174—176. 179. 186. 214. 236. — Urtheile über Newcastle 176. 183. 197. 201. 293.

Sendung Ammon's auf den aachener Friedenscongress. Instructionen 97—99. 108. 109. 112. 132. — Empfehlungsschreiben für Ammon an Lord Sandwich 109. — Weisung an Ammon wegen der Ankunft Robinson's in Aachen 202; vergl. 200. — Die Garantie für Schlesien wird an die Bedingung einer Garantie Preussens für die Pragmatische Sanction geknüpft 190. 191. 193. 194. 210. 225. 227. 230. 253; vergl. 98. — Lösung dieser Frage 261. 264. — Abschluss des Friedens (30. October 1748) 272. 273. 281. 291. — Rückblick Sandwich's auf seine diplomatische Thätigkeit 362. — Abberufung Ammon's aus Aachen 299.

Persönliche Stimmung Georg's II. gegen Preussen 8. 198. 353. 368. — Seine Haltung gegen den preussischen Gesandten 238. 549. 562; vergl. 245. — Haltung des Prinzen von Wales 19. 59. 340. 367. 368. — Objecte der hannöverischen Politik Georg's II. 57. 59. 101. 201; vergl. 252. — Seine Pläne im Reich 169. 172. 173. 180. 182. 201. 202. 215. 221. 291. — Einfluss des hannöverischen Interesses auf das englische 59. 186. 197. 201. 490.

Entfernung eines stuartischen Emissärs aus Berlin 125. 127. — Gerücht von der Anwesenheit des stuartischen Prätendenten daselbst 559. 572. — Georg's II. Missvergnügen über den Aufenthalt der Brüder Keith in Preussen 322. — Preussische Beschwerde wegen der in England cursirenden tendenziösen Gerüchte 423. 424. 428.

Stellung Englands zu den nordischen Verwickelungen 59. 72. 175. — Conferenzen Georg's II. zu Hannover mit seinen Gesandten 153. — Verhandlungen zwischen England (bez. England und Holland) und den beiden Kaiserhöfen, vornehmlich während der Anwesenheit Georg's II. in Hannover 208. 210. 212. 213. 216—218. 225. 231. 233. 262. 293—297. 299. 301. 310. 312. 354. 367. 369—371. 373. 376. 386. 439. 491. 517. 562. — Aeusserungen von Sandwich und Legge über die friedlichen Tendenzen der englischen Politik 306. 322. 323. 326. 325. 330. 333. 335. 338. — Gerüchte über einen Plan zur Uebertragung der Thronfolge in Schweden an den Herzog von Cumberland 312. 333. 338. 341. 349—352. 355. 359. 362. 369. 372. 374. 378. 390. — Gleicher Plan zu Gunsten des Prinzen Friedrich von Hessen, Schwiegersohnes Georg's II. 369. 372. 453. 454. 457. 461. — Eventualität einer englischen Flottensendung nach der Ostsee 341. 343. 351. 390. 547. — Die Frage des Beitrittes von England zu der Allianz der Kaiserhöfe 452. 453. 457. 458. 461. 533. 564. — Unklare Haltung Englands in der nordischen Frage 341. 343. 349—353. 356. 359. 362. 366. 368. 372. 374. 378. 382—384. 389. 390. 399. 402. 415. 435. 452. 453. 457. 458. 461. 466—468. 475. 489—492. 506. 516. 517. 519. 529. 547. 554. 555. 561. 569. 581. — Anfrage Klinggräffen's

bei Newcastle wegen der nordischen Verhältnisse 452; vergl. 397. 398. 202. 440. 450. — Schreiben Friedrich's II. an Georg II. in dieser Angelegenheit 445. 446. 450. 489. 494. 497. 500. 535. — Aufnahme dieses Schreibens 507. 508. — Preussische Anfrage an England wegen Unterstützung für den Fall eines russischen Angriffs auf Preussen 490. — Englische Antwort 519. — Englische Erklärungen an Frankreich bez. Preussen 487. 562. 564 — an Oesterreich 487. 488 — desgl. an Russland, Aufnahme dieser Erklärung in Russland 487. 488. 514. 523. 524. 529. 532—534. 539. 540. 543. 554. 555. 562. 564. 571. 573. 577. 578.

Verhältniss Englands zu Frankreich nach dem Frieden: siehe unter Frankreich. — Subsidientractat mit Russland: siehe unter Russland. — Beziehungen zu Sachsen: siehe unter Sachsen.

Differenzen zwischen Preussen und England wegen der Schädigung der preussischen Handelsinteressen durch englische Kaper 18. 21. 22. 25. 28. 42. 58. 64. 83. 114. 141. 158. 159. 187. 194. 245. 259. 280. 281. 285. 305. 326.

Englische Schuldforderungen auf Schlesien 24. 58. 64. 83. 281. 305. 326. 353. 357. 369. 397. 521. 522. 562. 573. — Gerücht über eine Erhöhung des Zolls auf den englischen Leinenimport nach Schlesien 449. 494. 531.

Durchmarsch englischer Truppen durch preussisches Gebiet 67. 144.

FRANKREICH. Frankreich wünscht Preussens Friedensvermittelung 7. 12. 14 — sowie Preussens Verwendung für die Aufrechterhaltung der Reichsneutralität 28. 29. 52. — Vorsatz des Königs, sich durch Frankreich nicht von neuem in den Krieg verwickeln zu lassen 12. 45. 46. 61. 69. 74. 78. 87. — Französischer Ursprung eines Gerüchtes über preussische Kriegsvorbereitungen 1. 3. 12. — Der französische Botschafter in Stockholm warnt vor den Plänen Oesterreichs 74. — Französisch-österreichische Separatverhandlungen 54. 62. 89. 105—107. 110. 117. 118. 125. — Mittheilungen an Frankreich über die Verhandlungen des englischen Gesandten Legge in Berlin 75. 104. 108. 251. — Friedrich II. über Frankreichs Chancen beim Abschluss des Friedens 83. 85. 90. 94.

Friedrich II. empfiehlt den Franzosen eine energische Kriegsführung 8. — Kritik des Feldzugsplans des Marschalls von Sachsen 119—121. — Ablehnung der Bitte des Marschalls um Entsendung des Generals Walrave in das französische Hauptquartier 10; vergl. 64. 583. 584. — Mittheilungen an Ludwig XV. und Puyzieulx über die Internirung von Walrave 44. 64. 582—584.

Unterzeichnung der Friedenspräliminarien zwischen Frankreich und den Seemächten (Aachen 13. April 1748) 106. 107. — Sendung Ammon's nach Aachen (vergl. auch unter England), Empfehlungsschreiben für denselben an Saint-Séverin 108. — Missstimmung in Frankreich über die Friedensbedingungen 133. 305. 306. — Urtheile Friedrich's II. über den Frieden 209—211. 218. 220. 229. 317. 318. — Empfindlichkeit des französischen Ministeriums wegen der abfälligen Urtheile 143. 153. 166. 189. 198. 242. 278. 299. 309. — Zurückweisung der Unterschiebung, dass Preussen den Frieden zu hintertreiben suche 231 (vergl. 198. 199). 250—251. 261—263. 313. 347. — Frankreich betont seine Verdienste um die Aufnahme der Garantie für Schlesien und Glatz in die Präliminarien 156. 157; vergl. 90. — Weitere Stellung Frankreichs zu der Frage der Einschliessung Preussens in den Frieden und zu der Garantiefrage 190. 205. 210. 211. 218. 219. 225. 226. 252. 253. 258. 261. 264. — Abschluss des Definitivfriedens (18. October 1748) 272. 273.

Frankreichs Politik nach dem Friedensschlusse 300. 325. 327. — Eine Eröffnung Saint-Séverin's an Chambrier 328. — Gestaltung der Beziehungen Frankreichs zu England 146. 237. 316. 326. 328. 329. 338. 344. 345. 362. 364. 382. 395. 401. 571. — Frankreichs Verfahren gegen den stuartischen Prätendenten 271. 290. 304. 324. 332. — Beziehungen zwischen Frankreich und Oesterreich nach dem Frieden 325. 366. — Frankreichs Interessen in Deutschland 206. 236. 267.

Verhandlungen zwischen Preussen und Frankreich wegen der nordischen Ver-

wickelungen 256. 350—352. 361. 372. 377—379. 381—384. 386. 394—396. 410. 411. 427. 434. 435. 442. 443. 455—457. 460. 463. 467. 468. 481. 500. 509. 510. 512. 513. 518. 522. 527. 533. 535. 544. 555. 559. 567. 568. 571. 572. — Geringe Hoffnung Friedrich's II. auf Frankreich 471. 472. 525. 527. — Friedrich's II. Vorsatz, in einen nordischen Krieg nicht einzugreifen 381. 396. 438. 512. — Erklärungen Frankreichs an Dänemark in der nordischen Frage 363. 380. 381. 399. 402. 413. 414. 418. 433. 434. 455. 471. 571 — desgleichen an den Vertreter des Kaisers in Paris 441. 571. — Erklärungen an England und Beantwortung derselben 467 (vergl. 364. 383. 384. 395. 399. 402. 410. 413. 414. 418. 433. 434). 471. 481. 487. 493—497. 503. 505. 509. 522. 529. 539. 544. 547—555. 562. 571. — Vergl. auch unter Schweden und Türkei.

Zusammengehen der Vertreter Preussens und Frankreichs in Wien und Haltung des französischen 321. 460. 536. 540. 542. 545—547. 550. 541. 554. 560. 564. 569. 577. 578. 580. — Stellung Frankreichs zu den Allianzverhandlungen zwischen Preussen und Sardinien 471. 472. 525. 527.

Verhältniss Frankreichs zu Russland 1. 6. 146. 162. 165. 205. 313. 393. 469. 551. — Französische Politik in Polen 299. 315. 316. 411.

Persönliche Beziehungen zwischen Friedrich II. und Ludwig XV. 80. 128. — Reise des französischen Gesandten Valory nach Frankreich und seine Rückkehr nach Berlin 362. 384. 459. 510. 559. — Haltung Valory's und Persönliches 1. 3. 12. 155. 156. 188. 209. 362. — Wegen des Baues einer preussischen Gesandtschafts-Capelle in Paris 208. 209. — Reise des Grafen Finckenstein nach Frankreich 420. 432. 433. 536. 545. 548. — Unterlage des Gerüchts von einer Einladung des Marschalls von Sachsen nach Berlin 576.

Verhandlungen mit Frankreich wegen eines Handelsvertrages 27. 28. 36. 81. 404. — Commercielle Anerbietungen französischer Privater 31. 97. 126.

Frankreichs Finanzlage 78. 123. 193. 237. 284. 340 — Marine 300. 317. 550. — Entlassung des Marineministers Maurepas 523.

Allgemeine Urtheile über die französische Politik und Staatsverwaltung 11. 68. 74.

Vergl. auch unter Dänemark, Sachsen.

GENUA. Directive für Ammon wegen Unterstützung der genuesischen Interessen auf dem aachener Friedenscongresse 99; vergl. 100. 103. 163. — Entschädigung Genua's durch Oesterreich 279. 356. 361. 379. 385.

HESSEN-CASSEL. Sendung des Freiherrn von der Asseburg nach Berlin 121. — Gerücht wegen Eintrittes hessischer Truppen in preussischen Dienst 381. — Prinz Friedrich von Hessen als schwedischer Throncandidat: siehe unter England.

HESSEN-DARMSTADT. Beziehungen zu dem wiener Hofe 442.

HOLLAND. Hollands Stellung zu der Inclusion Preussens in den allgemeinen Frieden 75. 90. — Verhandlungen zwischen Preussen und Holland wegen wechselseitiger Garantie 115. 252. 258. 267. 268. — Hollands Garantie für den dresdner Frieden wird durch England in Aussicht gestellt 105.

Persönliche Haltung des Prinzen von Oranien 4. 20. 30. 42. — Gerücht über denselben 132. — Aeusserungen des Prinzen über die nordischen Wirren 501. 519. — Die Prinzessin von Oranien und die preussische Cavallerie 579. — Haltung des holländischen Gesandten in Berlin 102. 108. 254. 361.

Differenzen mit Holland wegen Schädigung der preussischen Handelsschifffahrt 22. 36. 83. 88. — Verhandlung wegen Verkaufes von Pulvervorräthen nach Holland 42. 113. 272. 273. — Massnahmen zur Herbeiziehung holländischer Capitalisten 87.

Innere holländische Verhältnisse 343. 357. — Entlassung des Grosspensionärs Gilles 526. — Armeereformen 318. 337. 357. — Differenzen zwischen Holland und

Oesterreich 244. 265. 272. 273. 282. 286. 293. 301. — Handelsbeziehungen zu Frankreich 537.

KÖLN. Kölns Haltung in der Frage der Reichsneutralität 16. 28. — Stellung zu Preussen 215. — Aussichten der Succession in den westfälischen geistlichen Territorien 307. 317. 346.

KURLAND. Gerüchte von preussischen Absichten auf Kurland 273. 283. 304. 471. 476; vergl. 440. 441. — Ablehnende Haltung Friedrich's II. gegen das Project der kurländischen Throncandidatur eines preussischen Prinzen 393. 394. 403. — Der Marschall von Sachsen als kurländischer Throncandidat 178. 196. 206. 441 — desgleichen Prinz Xaver von Sachsen 449. 475.

MAINZ. Ergebenheit des Churfürsten für den wiener Hof 182. 215. 442. — Haltung des wiener Hofs gegen den Churfürsten 346.

MECKLENBURG. Beziehungen zu Preussen 139. — Verhandlungen mit Hannover 151. 153.

NEAPEL. Demonstration gegen Oesterreich 84.

OESTERREICH. Ausführung des dresdner Friedens. Die Frage der Reichsgarantie für den Frieden 3. 56. 100. 187. 191. 194. 214. 225. 227. 230. 238. — Stellung des wiener Hofes zu den Verhältnissen der katholischen Kirche in Schlesien 11. 29. — Auswechselung der letzten Kriegsgefangenen 129. 160. — Regelung der Handelsbeziehungen 474.

Die Perspective einer Aussöhnung zwischen Preussen und Oesterreich 6. — Entgegenkommende Schritte Friedrich's II. 62. 63. 76. — Eventualität bezw. Chancen eines neuen Krieges 17. 18. 29. 35. 51. 122. 137. 139—141. 145. 289. 377. — Unzufriedenheit Friedrich's II. mit seinem Gesandten in Wien wegen dessen Furchtsamkeit 130. 136. 145. 152. — Gerüchte von preussischen Angriffsplänen gegen Oesterreich 1. 3. 8. 9. 12—14. 20. — Verbreitung sonstiger Gerüchte in feindlicher Tendenz gegen Preussen 198. 342. 360. 382. 388. 490. 501. 565. — Oesterreichische Verbindungen in Schlesien 49.

Haltung des österreichischen Gesandten Bernes in Berlin 6. 20. 51. 54. 55. 123. — Bernes' Verhandlungen mit Walrave wegen dessen Uebertrittes in österreichische Dienste 33. 44. 49. 57. 68. 583. 584. — Reise des Legationssecretärs Weingarten nach Wien 66. 584. — Abberufung des Grafen Bernes, Neubesetzung seines Postens 38. 41. 54. 66. 68. 71. 73. 77. 89. 117. 131. 142. 177. 182. 185. — Haltung des Grafen Chotek 272. 449. 546. 572 — dessen Abberufung 436. 528. 551. — Stellung des preussischen Gesandten in Wien 161. 162. — Empfang desselben nach der Rückkehr von einer Urlaubsreise 314. 315. — Haltung des Hofkanzlers Ulfeld 129. 505. 508. 534.

Militärische Vorbereitungen und Pläne des wiener Hofes für den Feldzug von 1748 2. 48. 54. 77. 81. 83. 84. 92. — Bemühungen des wiener Hofes um die Hülfe des Reiches gegen Frankreich 16. 71. — Friedensverhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich 54. 62. 89. 105—107. 110. 117. 118. 125. — Stellung Oesterreichs zu dem Präliminarfrieden zwischen Frankreich und den Seemächten 114. 117. 122. 128. — Accession zu den Präliminarien 130. 134. 137. 139. 189. — Empfehlungsschreiben Friedrich's II. für Ammon an Kaunitz, in Betreff der allgemeinen Garantie für Schlesien 109. — Bemühungen der österreichischen Politik gegen die Aufnahme der Garantie in das Friedensinstrument 19. 113. 132. 145. 165. 194. 206. 207. 226. — Abschluss des Definitivfriedens 272. 273. — Sein Ergebniss für Oesterreich 277.

Pläne des wiener Hofes im Reiche seit dem Abschluss der Präliminarien 163.

172. 185. 187. 197. 201. 202. 207. 208. 211. 215. 216. 236. 242. 304. 346. 401. 442. — Preussische Gegenzüge 346. — Project einer römischen Königswahl 152. 170. 236. 242.

Oesterreichs Stellung zu den nordischen Wirren 289. 295—297. 299. 302. 308. 312. 323. 324. 330. 333. 334. 344. 349. 356. 358. 365. 370. 374. 377. 378. 385. 394. 398. 399. 401. 404. 410. 413. 414. 424. 435. 436. 439—442. 446. 447. 450—454. 457. 461. 462. 465—468. 475. 480. 486. 487. 491. 498. 501. 506. 514. 516—521. 523. 531. 532. 534. 541. 542. 546. 547. 549. 555. 558. 561. 562. 569. 570. 577. — Project der Erhebung Karl's von Lothringen auf den polnischen Königsthron 316. 318—320. 340. 374. — Angeblicher österreichisch-russischer Vertrag vom 7. Februar 1749 404. 414. 417. 435. 470—472. 479. 480. 502. 513. — Vorbereitungen Friedrich's II. für den Fall eines Krieges mit Oesterreich 405. 412. 419. 423—425. 427—429. 431. 432. 437. 438. 465. 490. 497. 508. 516. 517. 546. — Oesterreichische Erklärungen in Berlin 465. 475. 478. 492. 493. 518 — in London 510. 540; vergl. 518 — in Dresden 540 — in Paris 540. 541 — in Moskau 520. 521. 523. 540. 543. 578.

Preussische Intervention in Wien zu Gunsten des Herzogs von Sachsen-Gotha 51. 81. 82. 115—118. 125. 193. 199. 272. 279. 280. 302.

Lage der österreichischen Finanzen, Reformversuche 3. 49. 69. 77. 93. 110. 122. 140. 142. 151. 160. 163. 168. 171. 182. 185. 187. 191. 202. 212. 242. 278. 320. 351. 365. 475. — Finanzoperationen des Kaisers 356. 361. 365. 378. 385. 391. 398. 442. — Militärische Reformen in Oesterreich 140. 160. 161. 325. 386. 428. 475. 564. 572.

PERSIEN. Einfluss der persischen Angelegenheiten auf Europa 284. 346. 347. 437.

CHUR-PFALZ. Pfalz und die Frage der Reichsneutralität 16. 28. — Stellung des Churfürsten zu Preussen 215. — Versetzung des churpfälzischen Gesandten Beckers von Berlin nach Wien 45. 182.

POLEN. Beziehungen zu der polnischen Oppositionspartei 92. 175. 185. 206. 214. 298. 393. 394. 403. 411. 418. 458. 549. — Weisungen an Voss für den polnischen Reichstag von 1748 136. 175. 206. 214. 228. 254. 255. 263. 267. 279. 283. 286. 288. — Schluss des Reichstages; die Frage eines ausserordentlichen Reichstages 292. 298. 300. 310. 315. 348. 349. 351. 374.

Pläne der Czartoryski's und Poniatowski's 178. 237. 239. 263. 265. 286. 316. 318—320. — Eventualität der Betheiligung Polens an einem nordischen Kriege 435.

Durchmarsch der russischen Hülfsvölker durch Polen 24. 28. 30. 39. 50. 67. — Verhaftung des französischen Obersten La Salle in Danzig 64. 65. 67. 70. 77. 79. 85. 110.

Allgemeine Urtheile über Polen 39. 60.

RÖMISCHES REICH. Preussens Anhang im Reich 215. 216. — Preussische Gegenbemühungen gegen die Reichspolitik des wiener Hofes 346. — Die Frage der Reichsneutralität in dem Kriege zwischen Oesterreich und Frankreich 2. 16. 17. 20. 28. 29. 52. 57. 71. — Das Reich und der Marsch der russischen Hülfsvölker 17. 20. 100. 152. 163. 170. 172. 187.

Reichspolitik der Höfe von Hannover und Wien: siehe unter England und Oesterreich.

RUSSLAND. Politik und Taktik Friedrich's II. und seiner Gesandten gegen Russland 27. 36. 47. 50. 55. 59. 69. 76. 77. 84. 118. 123. 126. 159. 177. — Urtheile über Russland und seine Machtbedeutung 18. 35. 59. 129. 131. 137. 177. 284. 339. 357. — Stellung und Einfluss des Grosskanzlers Bestushew 6. 7. 50. 63. 66. 73. 82. 172. 323. 338. 352. 536. 543. 560. 566. 568. — Seine Haltung gegen Preussen

24. 79. 105. 158. 217. 312. — Stellung des Vicekanzlers Woronzow's 42. 73. 164. 177. 188. 339. 386. 416. 535. 536. — Stellung des Grossfürsten-Thronfolgers 255. 259. 303. 337. 351. 354. 355. 362. 377. 388. 416. 430. 515. — Katastrophe des Grafen Lestocq 308. 323. 343. 371. 379. 386. 416. 437. 441. 489. 495.

Haltung des russischen Gesandten Keyserlingk in Berlin 217. — Seine Beziehungen zu General Walrave 33. 35. 36. 40. 583. 584. — Keyserlingk's Abgang aus Berlin 380. 412. 413. 464. — Haltung seines Nachfolgers Gross 426. 427. 489. 495. — Wechsel auf dem preussischen Gesandtschaftsposten in Russland 188. 235. 293. 379. 380.

Differenzen zwischen Preussen und Russland wegen Internirung des Capitäns von Stackelberg und wegen der russischen Veteranen in Preussen 23. 49. 50. 55. 195. 228. 229. 271. — Russische Avocatorien an die im Auslande dienenden Livländer 521. 523. — Preussische Gegenmassregel 578.

Subsidienverhältniss Russlands zu den Seemächten 14. 15. 20. 23. 32. 33. 42. 45. 51. 366. — Abhängigkeit Russlands von fremden Subsidien 18. 35. 129. 137. 177. — Die Garantie Russlands für den dresdner Frieden wird von England in Aussicht gestellt 105. 118; vergl. 177. — Marsch und Rückmarsch der russischen Hülfstruppen 1—3. 5—7. 9—11. 13. 20. 24. 27. 28. 30. 32. 41. 45. 47. 52. 62. 73. 74. 82. 86. 92. 93. 100. 121. 130. 133. 134. 138. 142. 149. 150. 152—154. 159. 162—165. 168—170. 172. 176. 180. 183. 187. 193. 195. 201. 202. 204. 205. 212. 216. 222. 226. 229. 232. 235. 243. 244. 246. 249. 250. 255. 256. 259. 261. 273. 281. 282. 284. 285. 287. 358. 377. 381. 392. 464—466. 532. — Convention zwischen Frankreich und den Seemächten wegen des Rückmarsches der Russen (2. September 1748) 193. 195. 208. 215. 220. 236. 239. 241. 250. 255. — Zusammenziehung russischer Truppen in Livland 45. 73. 153. 232. — Stellung Russlands zu den aachener Präliminarien 111. 126. 129. 131. 134. 140. 164. 165. 192. — Die Frage der Zulassung eines russischen Bevollmächtigten zu dem Friedenscongresse 169. 172. 178. 183. 249. 259. 268. — Russland nach dem Frieden den Engländern entbehrlicher 131. 284. — Verhandlungen wegen Erneuerung der Subsidienconvention 256. 349—351. 354. 378. 453. 456. 461. 528. 529.

Russische Politik gegen Schweden 6. 42. 47. 52. 92. 95. 96. 158. 191. 203. 212. 213. 216—218. 221. 222. 224. 233—235. 243. 244. 247. 257. 263. 269. 271. 277. 282. 285. 289. 295—297. 302—304. 308. 312. 322. 331. 333. 334. 337. 350. 354—356. 365. 372. 373. 375—377. 380. 388. 393. 398. 399. 401. 403. 404. 410. 413. 415—418. 430. 437. 439—444. 446—448. 451—454. 456. 461—468. 474. 475. 480. 491. 502—505. 507—509. 511. 514. 516. 517. 518. 528. 532—534. 539. 542—544. 546—550. 553—555. 558. 560—562. 566. 569. 570. 573. 576—581. — Reise der Kaiserin nach Moskau, bez. Kiew in ihrer Bedeutung für Russlands nordische Politik 181. 216. 224. 249. 260. 273. 285. 303. 347. 480. 533. 534. — Erklärung des russischen Gesandten Panin an das schwedische Cabinet (18./29. Januar 1749) und schwedische Antwort 372. 373. 375 (vergl. 364) 376. 383. 418. 440. 503—507. 509. 511. 542. — Eine beabsichtigte zweite Erklärung Schwedens an Russland 459. 462. — Massregeln Friedrich's II. für den Fall eines russischen Angriffs 406—409. 412. 419—423. 425. 427—429. 431. 432. 448. 475. 481—486. 490. 497. 508. 512. 513. 516. 517. — Russisches Rundschreiben über die Rüstungen Russlands 448. — Preussische Erklärung an den russischen Gesandten in Berlin 464. 511.

Die Frage der Anerkennung des russischen Kaisertitels durch Polen 267.

CHUR-SACHSEN. Haltung Sachsens gegen Preussen 8. 9. 13. 38. 44. 45. 61. 86. 251. 396. 435. 583. 584. — Friedrich II. weist den Vorschlag zu einer Verbindung mit Sachsen von sich ab 524. — Politik des Grafen Brühl 24. 28. 30. 43. 44. 65. 141. 146. 283. — Gefährdete Stellung Brühl's 552. 570; vergl. 348.

Haltung des sächsischen Gesandten von Bülow in Berlin 25. 449. 511. — Bülow und Walrave 33. 35. 36. 38. 583. 584. — Wechsel auf dem preussischen Gesandtschaftsposten in Dresden 39. 54. 64.

Verhandlungen wegen Befriedigung der Forderungen preussischer Staatsangehöriger an die sächsische Steuerkasse 35. 80. 90. 91. 115. 119. 317. 388. 487. 504. 519. 520. 527. 537. 545. 557. 576.

Zerrüttung der sächsischen Finanzen 283. 292. 293. 312. 313. 315. 317. 324. 388. 573. 576. — Sächsischer Landtag in Dresden 576. — Sächsische Truppenreduction 111. 187. 330. 344. 421.

Sachsens Haltung in den Fragen der Reichspolitik 215 — in der Reichsneutralitätsfrage 16. 28 — in der Frage der Reichsgarantie für die Pragmatische Sanction 184. 187. — Sächsische Pläne für die Neubesetzung der westfälischen Prälatenstühle 307. 317. 346. — Haltung Sachsens in der weimarer Vormundschaftsangelegenheit 230. 270.

Sachsens Stellung zu den aachener Friedenspräliminarien 111. 119. 124. 141. — Verhandlungen wegen des Beitrittes von Sachsen zu der Allianz der Kaiserhöfe 448. 449. 460. 475. 500. 502—504. 537. 545. 547. 548. 556—559. 563. — Sachsens Entschädigungsansprüche an Oesterreich 278. 439. — Beziehungen zu England bez. Hannover 22. 34. 70. 153. 221. 227. 231. 287. 288. 292—294. 310. 312. 421. 439. 508. 562 — zu Frankreich 43—45. 124. 221. 227. 249. 274. 299. 315—317. 333. 337. 392. 393. 499. 500. 556. 557. — Die Frage der Erneuerung des französisch-sächsischen Subsidientractats 266. 268. 286. 575. — Besuch des Marschalls von Sachsen in Dresden 552—570. 571. 575. 576.

Sächsische Politik in Polen 80. 227. 230. 237—239. 249. 312. 315. 316. 340. 449. 475.

SACHSEN-GOTHA. Verwendung des Königs für die Ansprüche des Herzogs von Sachsen-Gotha auf die Vormundschaft in Sachsen-Weimar 26. 41. 51. 110. 115—118. 125. 193. 211. 230. 270. 272. 278—280. 302. 315. 399.

SARDINIEN. Die Frage der Vergrösserung Sardiniens 100. 101. 103. — Stellung Sardiniens zu den aachener Präliminarien 128. 226. — Accession zu dem Definitivfrieden 273. — Ergebniss des Friedens für Sardinien 277.

Verhandlungen zwischen Preussen und Sardinien wegen einer Defensivallianz 447. 448. 460. 470—472. 477. 478. 525—527.

SCHWEDEN. Accession Frankreichs (24. Januar 1748) zu der preussisch-schwedischen Allianz vom 29. Mai 1747 36. 499. — Mittheilung der Accessionsacte an andere Mächte 36. 71. — Spannungen zwischen Schweden und Frankreich 278. 309—311. 344. — Relativer Werth der französischen Bundesgenossenschaft für Schweden 218. 242. 248. 258. 434. 444. — Wechsel auf dem französischen Botschafterposten in Stockholm 520. 525. 527. 533.

Friedrich II. empfiehlt in Schweden Mässigung gegen Russland 4. 196. — Günstige Conjunctur für Schweden während des Marsches der russischen Hülfsvölker nach Deutschland 52. 73. 86. 96. 157. — Einfluss des aachener Präliminarfriedens auf diese Conjunctur 111. — Rathschläge Friedrich's II. für den Augenblick des Thronwechsels 95. 96. 135. 136. 147—149. 153. 157. 158. 167. 181. 191. 204. 205. 214. 219. 223. 233. 234. 242—244. 247. 248. 256—260. 263. 264. 269. 270. 272. 275. 276. 289. 290. 295. 302. 309. 313. 320. 331. 342. 360. 372. 375. 387. 389. 446. 447. — Schwedens Aussichten im Falle eines Krieges 212. 218. 219.

Die Frage einer europäischen Garantie für die schwedische Thronfolgeordnung 98. 180. 258. — Sendung eines schwedischen Diplomaten nach Aachen 171. 178. — Congressproject des Grafen Tessin 275. 277. 290. 294. 295. 306. — Persönliches über Tessin 72. 190. 275. 302. 321. 347. 348. 360. 372. 377. — Schreiben Friedrich's II. an Tessin 72. — Friedrich II. empfiehlt die Aussöhnung mit England 330. 334. 336 — widerräth die Uebertragung einer Vermittelung zwischen Schweden und Russland an England 326. — Versuch und Hindernisse der Herstellung der Beziehungen zwischen Schweden und England 364. 368. 391. 523. 561.

Correspondenz zwischen Berlin und Stockholm über die Pläne Russlands, Oesterreichs, Englands und Dänemarks (vergl. auch unter den einzelnen Staaten), Rathschläge Friedrich's II. für den Fall eines Krieges 342. 354. 355. 358. 359. 404. 425. 434. 444. 459. 472—474. 479. 493. 515. 524. 559. — Mitwirkung Friedrich's II. (nach anfänglicher Weigerung, vergl. 331), Frankreich zu einer diplomatischen Action für Schweden zu veranlassen 350. 355. 350. — Preussische Vorstellungen in Kopenhagen zu Gunsten Schwedens 455. 488; vergl. 167. 219. 363. 379. 380. — Ueber die Haltung Schwedens gegen Dänemark und Russland 498; vergl. 543. — Russische Erklärung an Schweden und schwedische Antwort: siehe unter Russland. — Eine öffentliche Erklärung wird in Stockholm nicht beliebt 530. — Schwedische Erklärung in Wien 530. 531. — Schwedischer Plan zu einer grossen Allianz 515. 516. 524.

Gemeinsames Vorgehen von Preussen und Schweden zur Sicherung der Handelsfreiheit zur See 22. 36. — Wechsel auf dem schwedischen Gesandtschaftsposten in Berlin 203. — Gerücht von preussischen Plänen auf Schwedisch-Pommern 342. 388.

Bemerkung Friedrich's II. über die Erneuerung der schwedischen Orden 38.

SCHWEIZ. Directive für Ammon wegen Unterstützung der schweizerischen Interessen auf dem aachener Friedenscongresse 99.

SPANIEN. Verhandlungen zwischen Spanien und England vor Abschluss der aachener Präliminarien 7. 11. 14. 15. 35. 62. 71. 82. — Stellung Spaniens zu den Präliminarien 128. 133. 146. 192. — Schwierigkeiten der Verständigung mit England über die handelspolitischen Friedensbestimmungen 232 (vergl. 103). 240. 241. 245. 254. 277. 325.

Interessengemeinschaft Spaniens und Frankreichs 82. — Spanien und Frankreich nach dem Ausgange des Krieges 324. 333.

Charakter der Königin-Wittwe von Spanien 572.

TARTAREI. Schreiben des Tartarenkhans an den König von Preussen 300.

TRIER. Ergebenheit des Churfürsten für den wiener Hof 185. 215. 442. — Haltung des wiener Hofs gegen Trier 346.

TÜRKEI. Geringe Bedeutung der Pforte im Falle eines nordischen Krieges 218. 219. 242. 479. — Innere türkische Verhältnisse 242. 269. — Gerücht von Kriegsplänen der Pforte gegen Russland 330. 528. 536. 546. — Die Türkei für Oesterreich, was Russland für Preussen 551. — Französische Politik in Konstantinopel 382. 399. 411. 414. 415; vergl. 68. 92. 307.

Türkischer Bündnissantrag an Preussen und Ablehnung desselben 307. — Allianzverhandlung zwischen Preussen und der Pforte unter französischer Vermittelung 523. 524. 528. 531. 534. 538. 539. 557—559.

VENEDIG. Urtheil Friedrich's II. über die Politik und die politische Bedeutung der Republik Venedig 48.

WÜRTTEMBERG. Haltung in der Frage der Reichsneutralität 16. 28. — Beziehungen zu Frankreich 184. 291.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.